This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD·VNIV

HISTOIRE

DE FRANCE

PAR

J. MICHELET

Nouvelle édition

HISTOIRE

DE FRANCE

VII

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

HISTOIRE

DE FRANCE

PAR

J. MICHELET

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

VII

LE RÈGNE DE CHARLES VII — LES DUCS DE BOURGOGNE — AVÉNEMENT DE LOUIS XI

PARIS

C. MARPON ET E. FLAMMARION, ÉDITEURS

1 A 7, GALERIES DE L'ODÉON ET RUE ROTROU, 4

1879

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

792752

Romanic Lang.

HISTOIRE DE FRANCE

LIVRE XI

CHAPITRE II

Réforme et pacification de la France. 1439-1448.

La longue et confuse période des dernières années de Charles VII peut néanmoins se résumer ainsi : la guérison de la France. — Elle guérit, et l'Angleterre tombe malade.

La guérison semblait improbable ; mais l'instinct vital qui se réveille à l'extrémité, ramassa, concentra les forces. Tout ce qui souffrait se serra.

Ceux qui souffraient, c'était d'une part la royauté réduite à rien; de l'autre, les petits, bourgeois ou paysans. Ceux-ci avisèrent que le roi était le seul qui n'eût pas intérêt au désordre, et ils regardèrent vers lui. Le roi sentit qu'il n'avait de sûr que ces petits. Il confia la guerre aux hommes de paix, qui la firent à merveille. Un marchand paya les armées ; un homme de plume dirigea l'artillerie, fit les siéges, força dans les places les ennemis, les rebelles.

On fit si rude guerre à la guerre qu'elle sortit du

royaume. L'Angleterre, qui nous l'avait jetée, la reprit à bord.

Les grands, sans appui, vont se trouver petits en face du roi, à mesure que ce roi grandira par le peuple; ils seront obligés peu à peu de compter avec lui. Pour cela, il faut du temps, quarante ans et deux règnes. Le travail se fait à petit bruit sous Charles VII et il ne finit pas. Il doit durer tant qu'à côté du roi subsiste un roi, le duc de Bourgogne.

Le 2 novembre 1439, Charles VII, aux états d'Orléans, ordonne, à la prière des états : Que désormais le roi seul nommera les capitaines; que les seigneurs, comme les capitaines royaux, seront responsables de ce que font leurs gens; que les uns et les autres doivent répondre également devant les gens du roi, c'est-à-dire que désormais la guerre sera soumise à la justice. Les barons ne prendront plus rien au delà de leurs droits seigneuriaux [1], sous prétexte de guerre. La guerre devient l'affaire du roi; pour douze cent mille livres par an que les états lui accordent, il se charge d'avoir quinze cents lances de six hommes chacune. Plus tard, nous le verrons, à l'appui de cette cavalerie, créer une nouvelle infanterie des communes.

Les contrevenants n'obtiendront aucune grâce; si le roi pardonnait, les gens du roi n'y auront nul égard. L'ordonnance ajoute une menace plus directe et plus efficace : La dépouille des contrevenants appartient à qui leur court sus [2]. — Ce mot

[1] Simon, le roi : « Déclare dès à présent la terre et seigneurie commise et confisquée envers le Roi et à jamais sans restitution. » Ordonnances, XIII.

[2] « Les chevaux, harnois et autres biens qui seront prins sur

était terrible; c'était armer le paysan, sonner, pour ainsi dire, le tocsin des villages.

Que le roi osât déclarer ainsi la guerre au désordre, lorsque les Anglais étaient encore en France; qu'il tentât une telle réforme en présence de l'ennemi, n'était-ce pas une imprudence? Quoique dans le préambule, il dise que l'ordonnance a été faite sur la demande des états, il est douteux que les princes et la noblesse qui y siégeaient aient bien sérieusement sollicité une réforme qui les atteignait.

Ce qui explique en partie la hardiesse de la mesure, c'est que les capitaines soi-disant royaux, les pillards, les écorcheurs, venaient de s'affaiblir eux-mêmes. Ils avaient tenté une course vers Bâle, comptant rançonner le concile, et, tout au contraire, ils furent eux-mêmes sur la route fort malmenés par les paysans de l'Alsace; puis, voyant les Suisses prêts à les recevoir [1], ils revinrent l'oreille basse. Le roi, qui avait pris Montereau vaillamment et de sa personne [2] (1437), prit Meaux par son artillerie (1439). Alors, se sentant fort, il vint siéger à Paris; il écouta les plaintes contre les gens de

ledits capitaines et autres gens faisans contre cette présente loy et ordonnance... (*appartiendront*)... à ceux qui les auront conquis. » Ibidem.

[1] Sur les craintes où ces brigands tinrent la Suisse pendant plusieurs années, V. particulièrement les lettres des magistrats de Berne : Der Schweitzerische Geschichtforscher, V, 321-488 (1437-1450).

[2] « Auquel assaut, le Roy, nostre seigneur, s'est exposé en personne et vaillamment s'est mis dans les fossés en l'eaue jusques au-dessus de la ceinture, et monté par une échelle durant l'assaut, l'épée au poing, et entré dedans que encore y avoit très-peu de ses gens. » Registres du parlement, 11 oct. 1437.

guerre, entendit les pleurs et les lamentations des bonnes gens. On fit des justices rapides; le connétable de Richemont, qui de connétable se faisait volontiers prévôt, pendait, noyait tout sur son chemin. Son frère, le duc de Bretagne, ne tarda pas à frapper ce grand coup, de juger et brûler le maréchal de Retz. Cette première justice sur un seigneur ne se fit qu'au nom de Dieu, et avec l'aide de l'Église. Mais elle n'en fut pas moins un avertissement pour la noblesse, qu'il n'y aurait plus d'impunité.

Quels furent les hardis conseillers qui poussèrent le roi dans cette route? Quels serviteurs ont pu lui inspirer ces réformes, lui faire donner le nom que lui donnent les contemporains : Charles *le bien servi?*

Dans le conseil de Charles VII, nous voyons à côté des princes, du comte du Maine, du cadet de Bretagne, du bâtard d'Orléans, siéger de petits nobles, le brave Xaintrailles, les sages et politiques Brézé, nobles, mais n'étant rien que par le roi [1]. Nous y voyons deux bourgeois, l'argentier Jacques Cœur, le maître de l'artillerie Jean Bureau, deux petits noms bien roturiers [2]. Cette roture est placée en lumière par leur anoblissement et leurs armoi-

[1] D'autre part, ils sentaient parfaitement combien le roi avait besoin d'eux. A la mort de Charles VII, le nouveau roi, mortel ennemi de Pierre de Brézé, avait mis sa tête à prix; mais cela était inutile, il alla la porter lui-même, et Louis XI, qui avait beaucoup d'esprit, le reçut à merveille. Voir le beau récit de Chastellain.

[2] Le père des frères Bureau était un petit cadet de Champagne, venu à Paris. En cherchant bien, ils trouvèrent qu'ils descendaient d'un cerf, affranchi et anobli en 1171. (Godefroy.)

ries. Cœur mit dans son blason trois cœurs rouges et l'héroïque rébus : *A vaillans* (cœurs) *riens impossible*[1]. Bureau prit pour armes trois burettes ou fioles ; mais le peuple préférant l'autre étymologie, tout aussi roturière, tira *bureau* de *bure*, et on en fit le proverbe : *Bureau vaut escarlate.*

Ce Bureau était un homme de robe, un maître des comptes. Il laissa là la plume, montrant par cette remarquable transformation qu'un bon esprit peut s'appliquer à tout. Henri IV réforma les finances par un homme de guerre; Charles VII fit la guerre par un homme de finance. Bureau fit le premier un usage habile et savant de l'artillerie.

La guerre veut de l'argent ; Jacques Cœur sut en trouver. D'où venait celui-ci ? Quels furent ses commencements ; on regrette de le savoir si peu. Seulement, dès 1432, nous le voyons commerçant à Beyrouth en Syrie[2] ; un peu plus tard, nous le trouvons à Bourges argentier du roi. Ce grand commerçant eut toujours un pied dans l'Orient, un pied en France. Ici, il faisait son fils archevêque de Bourges; là-bas, il mariait ses nièces ou autres pa-

[1] C'est la devise qu'on lit encore sur la maison de Jacques Cœur à Bourges. A la place du mot *cœurs*, il y a deux cœurs.

[2] « J'y trouvai (à Damas) plusieurs marchands génois, vénitiens, catalans, florentins et français. Ces derniers étaient venus y acheter différentes choses, spécialement des épices, et ils comptaient aller à Barut s'embarquer sur la galère de Narbonne, qu'on y attendait. Parmi eux, il y avait un nommé *Jacques Cœur*, qui depuis a joué un grand rôle en France, et a été argentier du roi. » Extrait du Voyage de Bertrandon de la Brocquière en terre sainte et en Syrie, accompli par ordre du duc de Bourgogne, en 1432-1433 ; Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques, V, 490.

Archives, Trésor des chartes, Reg. 191, nos 233, 242.

rentes aux patrons de ses galères. D'une part, il continuait le trafic en Égypte; de l'autre, il spéculait sur l'entretien des armées, sur la conquête de Normandie.

Telles furent les habiles et modestes conseillers de Charles VII. Maintenant, si l'on veut savoir qui les approcha de lui, quelle influence le rendit docile à leurs conseils, on trouvera, si je ne me trompe, que ce fut celle d'une femme, de sa belle-mère, Yolande d'Anjou. Dès le commencement de ce règne, nous la voyons puissante; c'est elle qui fait accueillir la Pucelle; c'est avec elle, dans une occasion, que le duc d'Alençon s'entend sur les préparatifs de la campagne. Cette influence, balancée par celle des favoris, semble avoir été sans rivale, du moment que la vieille reine eut donné à son gendre une maîtresse, qu'il aima vingt années (1431-1450.)

Tout le monde connaît le petit conte : Agnès dit un jour au roi que, toute jeune, elle a su d'un astrologue qu'elle serait aimée d'un des plus vaillants rois du monde; elle avait cru que c'était Charles, mais elle voit bien que c'est plutôt le roi d'Angleterre, qui lui prend tant de belles villes à sa barbe; donc elle ira le trouver... Ces paroles piquent si fort le roi, qu'il se met à pleurer, « et, quittant sa chasse et ses jardins, il prend le frein aux dents, » si bien qu'il chasse les Anglais du royaume [1].

Les jolis vers [2] de François Ier prouvent que cette

[1] Brantôme.

[2] Gentille Agnès, plus de los en mérite
(La cause estant de France recouvrer),
Que ce que peut, dedans un cloistre, ouvrer
Close nonnain ou bien dévôt ermite.

tradition remonte plus haut que Brantôme. Quoi qu'il en soit, nous trouvons un éloge équivalent d'Agnès dans une bouche ennemie, celle du chroniqueur bourguignon, à peu près contemporain : « Certes, Agnez estoit une des plus belles femmes que je vis oncques, et fit en sa qualité *beaucoup de bien au royaulme.* » Et encore : « Elle prenoit plaisir à avancer devers le roy, jeunes gens d'armes et gentils compaignons, dont le roy fut depuis bien servi[1]. »

Agnès la Sorelle ou Surelle (elle prit pour armes un sureau d'or) était fille d'un homme de robe[2], Jean Sureau, mais elle était noble de mère. Elle naquit dans cette bonne Touraine où le paysan même parle encore notre vieux gaulois dans tout son charme, mollement, comme on le sait, lentement et avec un semblant de naïveté. La naïveté d'Agnès fut de bonne heure transplantée dans un pays de ruse et de politique, en Lorraine; elle fut élevée près d'Isabelle de Lorraine, avec laquelle René d'Anjou épousa ce duché. Femme d'un prisonnier, Isabelle vint demander secours au roi, menant ses enfants avec elle, et de plus sa bonne amie d'enfance, la demoiselle Agnès. La belle-mère du roi, Yolande d'Anjou, belle-mère aussi d'Isabelle, était comme une tête d'homme; elles avisèrent à lier pour toujours Charles VII aux intérêts de la maison d'Anjou-Lorraine. On lui donna pour maîtresse la douce créature, à la grande satisfaction de la reine, qui voulait à tout prix éloigner la Trémouille et autres favoris.

[1] Olivier de la Marche.
[2] Conseiller du comte de Clermont.

Charles VII trouva la sagesse aimable dans une telle bouche; la vieille Yolande parlait vraisemblablement par Agnès, et sans doute elle eut la part principale dans tout ce qui se fit. Plus politique que scrupuleuse, elle avait accueilli également bien les deux filles qui lui vinrent si à propos de Lorraine, Jeanne Darc et Agnès, la sainte et la maîtresse, qui toutes deux, chacune à leur manière, servirent le roi et le royaume.

Ce conseil de femmes, de parvenus, de roturiers, n'imposait pas beaucoup, il faut le dire; la figure peu royale de Charles VII n'en était pas grandement relevée. Pour siéger comme juge du royaume sur le trône de saint Louis, pour se faire comme lui le gardien de la Paix de Dieu, il semblait qu'il fallût s'entourer d'autres gens. La ligue des trois dames, la vieille reine, la reine et la maîtresse, n'édifiait personne. Qu'était-ce que Richemont? un bourreau. Jacques Cœur? un trafiquant en pays sarrasins... Un Jean Bureau? un robin, « une escriptoire[1], » qui s'était fait capitaine; il chevauchait avec ses canons par tout le royaume, sans qu'il y eût forteresse qui tînt devant lui; n'était-ce pas une honte pour les gens d'épée?... Ainsi les renards s'étaient faits des lions. Il fallait désormais que les chevaliers rendissent compte aux *chevaliers ès loix*. Les plus nobles seigneurs, les hauts justiciers, devaient désormais avoir peur des gens de justice. Pour une poule qu'un page aura prise, le baron sera obligé de faire vingt lieues et de parler chapeau bas au singe en robe accroupi dans son greffe.

[1] Mot d'Henri IV : « Je sais, d'une escriptoire, faire un capitaine. »

C'était là si bien la pensée des nobles, de ceux qui entouraient de plus près Charles VII, qu'après la fameuse ordonnance, Dunois même quitta le conseil. « Le froid et attrempé seigneur[1], » se repentit d'avoir trop bien servi.

Ce bâtard d'Orléans avait commencé sa fortune en défendant la ville d'Orléans, apanage de son frère; il avait employé fort habilement la simplicité héroïque de la Pucelle. Après avoir grandi par le roi, il voulait grandir contre le roi. Le malheur, c'est que le duc, son frère, était encore en Angleterre; l'ancien ennemi de la maison d'Orléans, le duc de Bourgogne (sans doute converti par Dunois), travaillait à tirer des mains des Anglais ce chef futur des mécontents.

Le duc d'Alençon se jeta tête baissée dans l'affaire; les Bourbon et Vendôme y donnèrent les mains. L'ancien favori la Trémouille, chassé par Richemont, ne manqua pas de s'engager. Les plus ardents de tous étaient les chefs des écorcheurs, le bâtard de Bourbon, Chabannes, le Sanglier; à vrai dire, la chose les touchait de près; pour les seigneurs, il s'agissait d'honneur et de juridiction; mais pour eux, il y allait de leur col, ils voyaient de près la potence.

Il ne manquait plus qu'un chef; au défaut du duc d'Orléans, on prit le Dauphin, un enfant, à en juger par l'âge; mais on pensa qu'un nom suffirait.

[1] « Un des beaux parleurs en France qui fust de la langue de France... Voulant persuader aux Anglais de rendre Vernon-sur-Seine, il leur récita en beau style aussi prudemment qu'eust quasi sceu faire un docteur en théologie le faict et l'estat de la guerre entre le roy et celui d'Angleterre. » Jean Chartier.

Celui qu'on croyait un enfant, et qui était déjà Louis XI, avait justement fait ses premières armes (comme il fit ses dernières) contre les seigneurs. A quatorze ans, il avait été chargé de pacifier les marches de Bretagne et de Poitou[1]. Sa première capture fut celle d'un lieutenant du maréchal de Retz; un tel commencement ne promettait pas aux grands un ami bien sûr.

Ami ou non, il accepta leurs offres. Le trait dominant de son caractère, c'était l'impatience. Il lui tardait d'être et d'agir. Il avait de la vivacité et de l'esprit à faire trembler; point de cœur, ni amitié, ni parenté, ni humanité, nul frein. Il ne tenait à son temps que par le bigotisme, qui, loin de le gêner, lui venait toujours à point pour tuer ses scrupules.

« Il ne faisoit que subtilier jour et nuit diverses pensées... Tous jours il avisoit soudainement maintes étrangetés[2]. » Chose bizarre, parmi le radotage des petites dévotions, il y avait dans cet homme un vif instinct de nouveauté, le désir de remuer, de changer, déjà l'inquiétude de l'esprit moderne, sa terrible ardeur d'aller (où? n'importe), d'aller toujours, en foulant tout aux pieds, en marchant au besoin sur les os de son père.

Ce Dauphin de France n'avait rien de Charles VII; il tenait plutôt de sa grand'mère, issue des maisons de Bar et d'Aragon; plusieurs traits de son caractère font penser à ses futurs cousins les Guises. Comme les Guises, il commença par se porter pour

[1] *Mss. Legrand, Histoire de Louis XI.*
[2] Chastellain.

chef des nobles, les laissant volontiers agir en sa faveur, puisqu'il leur tardait tant d'avoir pour roi celui qui devait leur couper la tête.

Le roi faisait ses Pâques à Poitiers; il était à table et dînait, lorsqu'on lui apprend que Saint-Maixent a été saisi par le duc d'Alençon et le sire de la Roche. Sur quoi, Richemont lui dit à la bretonne : « Vous souvienne du roi Richard II, qui s'enferma dans une place et se fit prendre. » Le roi trouva le conseil bon; il monta à cheval et galopa avec quatre cents lances jusqu'à Saint-Maixent. Les bourgeois s'y battaient depuis ving-quatre heures pour le roi, lorsqu'il vint à leur secours. Les gens de la Roche furent, selon l'usage de Richemont, décapités, noyés, mais ceux d'Alençon renvoyés; on espérait détacher celui-ci, qui après tout était prince du sang, et qui n'était pas plus ferme pour la révolte qu'il ne l'avait été pour le roi [1].

Les petites places du Poitou ne tinrent pas; Richemont les enleva une à une. Dunois commença alors à réfléchir. Le bourgeois était pour le roi, qui voulait la sûreté des routes, autrement dit l'approvisionnement facile, le bon marché des vivres. Le paysan, sur qui les gens de guerre étaient retombés, n'y voyaient que des ennemis. Le seigneur ne tirait plus rien de son paysan ruiné. L'écorcheur même, qui ne trouvait pas grand'chose, et qui, après avoir couru tout un jour, couchait dans les bois sans souper, en venait à songer qu'après tout il serait mieux de faire une fin, de se reposer et d'en-

[1] Cette mobilité de caractère ressort partout de son procès. *Procès ms. du duc d'Alençon*, 1456.

graisser à la solde du roi dans quelque honnête garnison.

Dunois comprit tout cela; il calcula aussi que le premier qui laisserait les autres aurait un bon traité. Il vint, fut bien reçu, et se félicita du parti qu'il avait pris quand il vit le roi plus fort qu'il ne croyait, fort de quatre mille huit cents cavaliers et de deux mille archers, sans avoir été obligé de dégarnir les marches de Normandie.

Plus d'un pensa comme Dunois. Maint écorcheur du Midi vint gagner l'argent du roi en combattant les écorcheurs du Nord. Charles VII poussa le duc de Bourbon vers le Bourbonnais, s'assurant des villes et châteaux, ne permettant pas qu'on pillât. Il assembla les états d'Auvergne et fit déclarer hautement que les rebelles n'en voulaient au roi que parce qu'il protégeait les pauvres gens contre les pillards. Les princes, abandonnés et n'obtenant nul appui du duc de Bourgogne, vinrent faire leur soumission; Alençon d'abord, puis le duc de Bourbon et le Dauphin. Pour la Trémouille et deux autres, le roi ne voulait pas les recevoir; le Dauphin hésita s'il accepterait un pardon qui ne couvrait pas ses amis. Il dit au roi : « Monseigneur, il faut donc que je m'en retourne, car ainsi leur ai promis. » Le roi répondit froidement : « Louis, les portes vous sont ouvertes, et si elles ne vous sont assez grandes, je vous en ferai abattre seize ou vingt toises de mur [1]. »

[1] Le chroniqueur bourguignon met encore dans la bouche du roi un mot fort douteux, mais qui devait plaire à l'ambition de la maison de Bourgogne : « Au plaisir de Dieu, nous trouverons aucuns de notre sang, qui nous aideront mieux à maintenir et

Cette guerre, si bien conduite, ne fut pas moins sagement terminée. On ôta au duc de Bourbon ce qu'il avait au centre (Corbeil, Vincennes, etc.), et l'on éloigna le Dauphin; on lui donna un établissement sur la frontière, le Dauphiné; c'était l'isoler, lui faire sa part; on ne pouvait en être quitte qu'en lui donnant, par avance d'hoirie, une petite royauté .

Cette *praguerie* de France (on la baptisa ainsi du nom de la grande *praguerie* de Bohême) n'en eut pas moins, quoique finie si vite, de tristes résultats. La réforme militaire fut ajournée.

Les Anglais enhardis prirent Harfleur et le gardèrent. Ils lâchèrent le duc d'Orléans, à la prière du duc de Bourgogne [2]. L'ancien ennemi de sa maison s'employant ainsi pour le tirer de prison, le roi ne put décemment se dispenser de garantir aussi la rançon et d'aider à la délivrance du dangereux prisonnier. Il descendit tout droit chez le duc de Bourgogne, qui lui passa au col la chaîne de la Toison d'or et lui fit épouser une de ses parentes. Contre qui se faisait une si étroite union de deux ennemis, sinon contre le roi? Il se tint pour averti.

D'abord, il obtint des états un dixième à lever sur tous les ecclésiastiques du royaume. Il rappela Tanneguy du Châtel, l'ennemi capital de la maison de Bourgogne. Puis, portant toutes ses forces vers

entretenir notre honneur et seigneurie, qu'encore n'avez fait jusques à ci. » Monstrelet.

[1] *Mss. Legrand.*

[2] Malgré l'opposition du duc de Glocester. La raison qu'il donne pour retenir le duc d'Orléans est assez curieuse. Elle prouve que les Anglais croyaient alors le roi et le Dauphin (Louis XI) tout à fait incapables. (Rymer, 2 juin.)

le nord, il vint le long de la frontière faire justice des capitaines bourguignons, lorrains et autres qui désolaient le pays. Parmi ceux qui firent leur soumission se trouvait un homme de trouble, le plus hardi des pillards, hardi parce qu'il était l'agent commun des ducs de Bourbon et de Bourgogne; c'était le bâtard de Bourbon. Le roi le livra, tout Bourbon qu'il était, au prévôt qui lui fit son procès comme à tout autre voleur; bien et dûment jugé, il fut mis dans un sac et jeté à la rivière. Le chroniqueur bourguignon avoue lui-même que cet exemple fut d'un excellent effet[1]; les capitaines soi-disant royaux, qui couraient les champs, eurent sérieusement peur et crurent qu'il était temps de s'amender.

Autre leçon non moins instructive. Le jeune comte de Saint-Pol, se fiant à la protection du duc de Bourgogne, osa enlever sur la route des canons du roi; le roi lui enleva deux de ses meilleures forteresses. Saint-Pol accourut et demanda grâce, mais il n'obtint rien qu'en se soumettant au parlement pour l'affaire litigieuse de la succession de Ligny. La duchesse de Bourgogne, qui vint en personne présenter au roi une longue liste de griefs, fut reçue poliment, poliment renvoyée, sans avoir rien obtenu.

Cependant les Anglais, toujours si près de Paris, si puissamment établis sur la basse Seine, l'avaient remontée, saisi Pontoise. Celui qui avait surpris ce grand et dangereux poste, lord Clifford, le gardait lui-même; l'acharnement et l'opiniâtreté de Clifford

[1] Monstrelet.

ne se sont que trop fait connaître dans les guerres des Roses. Outre les Anglais, il y avait dans Pontoise nombre de transfuges qui savaient bien qu'il n'y aurait pas de quartier pour eux. Ce n'était pas chose facile de reprendre une telle place; mais comment laisser ainsi les Anglais à la porte de Paris?

Des deux côtés on fit preuve d'une inébranlable volonté. Le siége de Pontoise fut comme un siége de Troie. Le duc d'York, régent de France, qui devait plus tard faire tuer Clifford dans la guerre civile, vint à son secours. Il amena une armée de Normandie, ravitailla la place, offrit bataille (juin); Talbot était avec lui. Les Anglais croyaient toujours avoir affaire au roi Jean; mais les sages et froids conseillers de Charles VII se souciaient fort peu du point d'honneur chevaleresque. La guerre était déjà pour eux une affaire de simple tactique. Le roi laissa donc passer les Anglais, s'écarta, revint. Talbot revint à son tour, et fit entrer encore des vivres (juillet). Le duc d'York ramena de nouveau son armée, et n'obtint pas encore la bataille. On le laissa, tant qu'il voudrait, courir l'Ile-de-France ruinée et se ruiner lui-même dans ces vaines évolutions. Le roi ne lâchait pas prise; il avait fortifié près de la ville une formidable bastille que les Anglais ne purent attaquer. Quand ils se furent épuisés, harassés pour ravitailler quatre fois Pontoise, Charles VII reprit sérieusement le siége; Jean Bureau battit la ville en brèche avec une activité admirable[1]; deux assauts meurtriers, cinq

[1] Tellement s'y comporta qu'il en est digne de recommandation perpétuelle. » Jean Chartier.

heures durant, furent livrés; d'abord une église qui faisait redoute fut emportée, puis la place elle-même (16 sept. 1441). Ainsi des gens qui n'osaient combattre les Anglais en plaine les forçaient dans un assaut.

La reprise de Pontoise était une délivrance pour Paris et pour tout le pays d'alentour; la culture pouvait dès lors recommencer; les subsistances étaient assurées. Les Parisiens n'en surent nul gré au roi. Ils ne sentaient que leur misère présente, le poids des taxes; elles atteignaient les confréries mêmes, les églises, qui se plaignaient fort.

La bonne volonté ne manquait pas aux princes pour profiter de ces mécontentements. Le duc de Bourgogne, sans paraître lui-même, les rassembla chez lui à Nevers (mars 1442). Le duc d'Orléans, dont il faisait ce qu'il voulait, depuis qu'il l'avait délivré, présidait pour lui l'assemblée, les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes d'Angoulême, d'Étampes, de Vendôme et de Dunois. Le roi envoya bonnement son chancelier à ce conciliabule qui se tenait contre lui, lui faisant dire qu'il les écouterait volontiers.

Leurs demandes et doléances laissaient voir très-bien le fond de leur pensée. La *praguerie* ayant échoué, parce que les villes étaient restées fidèles au roi, il s'agissait cette fois de les tourner contre lui, de faire en sorte que le peuple s'en prît au roi seul de tout ce qu'il souffrait. Les princes donc, dans leur amour du bien public et du bon peuple de France, remontraient au roi la nécessité de faire *la paix;* et c'étaient eux justement qui avaient reculé la paix, en nous faisant perdre Harfleur. Ils deman-

daient la *répression des brigands;* mais les brigands n'étaient que trop souvent leurs hommes, comme on vient de le voir par le bâtard de Bourbon. Pour réprimer les brigands, il fallait des troupes, et des tailles, des aides, pour payer les troupes; or les princes demandaient en même temps la *suppression des aides et des tailles.* Après ces demandes hypocrites, il y en avait de sincères, chacun réclamant pour soi telle charge, telle pension.

La réponse du roi, qu'on eut soin de rendre publique, fut d'autant plus accablante qu'elle était plus douce et plus modérée[1]. Il répond spécialement sur l'article des impôts : Que les aides ont été consenties par les seigneurs chez qui elles étaient levées; quant aux tailles, le roi les a « fait savoir » aux trois états, quoique dans les affaires si urgentes, lorsque les ennemis occupent une partie du royaume et détruisent le reste, il ait bien droit de lever les tailles de son autorité royale. Pour cela, ajoute-t-il, il n'est besoin d'assembler les états; ce n'est que charge pour le pauvre peuple qui paye les dépenses de ceux qui y viennent; plusieurs notables personnes ont requis qu'on cessât ces convocations. — Une autre raison que le roi s'abstint de dire, c'est qu'il eût été souvent difficile d'obtenir des états, où les grands dominaient, un argent qui devait servir à faire la guerre aux grands mêmes.

La *praguerie* cette fois s'en tint aux doléances, aux cahiers. Le roi, les laissant perdre le temps à

[1] Réponse singulièrement habile et qui fait beaucoup d'honneur à la sagesse des conseillers de Charles VII. Elle mérite d'être lue en entier dans Monstrelet.

leur assemblée de Nevers, faisait alors un grand et utile voyage à travers tout le royaume, de la Picardie à la Gascogne, mettant partout la paix sur la route, notamment dans les Marches, en Poitou, Saintonge et Limousin. Affermi dans le Nord par la prise de Pontoise, il allait tenir tête aux Anglais dans le Midi. Le comte d'Albret, pressé par eux, avait promis de se rendre, si le roi ne venait le 23 juin *tenir sa journée* et les attendre sur la lande de Tartas. La condition leur plut. Ils ne croyaient pas qu'il pût venir à temps, encore moins qu'il offrît la bataille. Au jour dit, ils virent sur la lande le roi de France et son armée (21 juin 1442).

Cent vingt bannières, cent vingt comtes, barons, seigneurs, se trouvèrent sur cette lande autour de Charles VII. Tous ces Gascons qui s'étaient crus, loin du roi, dans un autre monde, commençaient à sentir qu'il était partout. Ils venaient rendre hommage, faire service féodal, et le roi leur rendait justice.

Il en fit une grande et solennelle, l'année suivante (mars 1443). Entre les deux tyrans des Pyrénées, Armagnac et Foix, le petit comté de Comminges était cruellement tiraillé. L'héritière de Comminges avait épousé d'abord, de gré ou de force, un Armagnac, puis le comte de Foix. Celui-ci, qui ne voulait que son bien, se fit faire par elle donation, et il la jeta dans une tour. Il l'y tenait encore vingt ans après, sous prétexte de jalousie; elle était, disait-il, trop galante. La pauvre femme avait quatre-vingts ans. Les états du Comminges implorèrent Charles VII, qui reçut gracieusement leur requête, fit peur au comte de Foix, délivra la vieille com-

tesse, partagea entre les deux époux l'usufruit du Comminges et s'en adjugea la propriété. Cette justice hardie donna beaucoup à penser à tous ces seigneurs, jusque-là si indépendants.

Ce ne fut pas tout. Le roi, pour rester toujours parmi eux, comme juge, leur donna un parlement royal qui résiderait à Toulouse. Cette royauté judiciaire du Midi n'avait rien à voir avec le parlement de Paris; elle jugeait selon le droit du pays, le droit écrit, elle ne dépendait de personne, se recrutant elle-même. En attendant que ce grand corps pût rétablir l'ordre et la justice dans le Languedoc, Charles VII autorisa les pauvres gens à se faire justice eux-mêmes, à courir sus aux brigands, aux soldats vagabonds [1].

Il ne pouvait s'éloigner longtemps du Nord. Dieppe, qui avait été repris par un heureux coup d'audace, risquait d'être encore perdu. Un capitaine français, sans le secours du roi, s'était avisé d'escalader les murs à la marée basse, les bourgeois aidant, et il avait pris les Anglais au lit. Dieppe, fortifié à la hâte des trois tours qu'on voit encore, était devenu le port de tous les corsaires de terre, qui faisaient la course dans la haute Normandie. Ces braves tenaient en échec toutes les petites places anglaises qui, à la fin, tombaient l'une après l'autre. Qui n'a pas Dieppe n'a rien sur la côte; les Anglais, qui tenaient encore Arques, ne désespérèrent pas de reprendre l'importante petite ville. Ils envoyèrent là, comme partout où il fallait de la vigueur, leur vieux lord Talbot. Il prit poste au-des-

[1] D. Vaissette.

sus du Pollet sur la falaise; il y établit une bonne bastille, une tour avec force canons et bombardes, pour répondre au fort et écraser la ville qui est entre. Une grande flotte, une armée allait venir d'Angleterre; on l'attendait de moment en moment; il fallait la prévenir. Le Dauphin obtint d'être envoyé avec Dunois; beaucoup de gentilshommes picards et normands voulurent être de la partie. Le soir de son arrivée, il fit les premières approches. Il ne prit pas même le temps de mettre en batterie l'artillerie qu'il avait amenée; il fit des ponts de bois pour franchir les fossés de la bastille, et tenta tout d'abord l'escalade. Au second assaut, pendant que la ville en alarme faisait une procession à la Vierge et que les cloches étaient en branle, la bastille fut emportée.

La grande flotte apparut enfin majestueusement, à temps pour être témoin des fêtes de la délivrance. Il en resta pour Dieppe les folles farces des *mitouries de la mi-août*, qu'on faisait dans les églises. Le Dauphin eut aussi sa fête (déjà à la Louis XI), la pendaison d'une soixantaine de vieux Bourguignons pris dans la bastille, et le lendemain encore, il passa les Anglais en revue pour bien reconnaître ceux qui lui avaient *chanté pouille* du haut des murs et les faire accrocher aux pommiers du voisinage[1].

Tout le résultat qu'eut la grande et coûteuse expédition anglaise, ce fut pour le commandant, le lord duc de Somerset, l'honneur d'une promenade

[1] Voir l'intéressant récit de M. Vitet, Histoire de Dieppe, et *Legrand, Histoire de Louis XI*, p. 41-43, *Bibliothèque royale, mss.* p. 41-43.

chevaleresque de Normandie en Anjou. Ayant réuni tout ce qu'il y avait de forces disponibles, il s'en alla sans obstacle, sans mauvaise rencontre (sauf une affaire de nuit où il tua trente hommes), assiéger la petite place de Pouancé; mais n'ayant pas été plus heureux à prendre Pouancé qu'à reprendre Dieppe, il revint à Rouen se reposer de ses travaux et prendre ses quartiers d'hiver[1].

Cet hiver, pendant que Somerset jouissait de ce victorieux repos, le Dauphin Louis traversait brusquement tout le royaume pour ruiner et détruire le meilleur ami des Anglais. Le comte d'Armagnac, mécontent de l'arrangement du Comminges, où on ne lui faisait point part, avait essayé de prendre le tout; il défendit à ses sujets de rien payer désormais au roi Charles, et leva sa bannière d'Armagnac contre la bannière de France[2]. Il comptait sur les Anglais, sur le duc de Glocester, qui voulait en effet marier Henri VI avec une fille du comte. La chose se serait peut-être arrangée pour le printemps; l'hiver même il n'y eut plus d'Armagnac; la fille et le père, tout fut pris. Le Dauphin, qui était un âpre chasseur, se chargea encore de cette chasse au loup. Il part en janvier, franchit les neiges, les fleuves grossis, et trouve la proie au gîte, tout ce qu'il y avait d'Armagnac enfermé dans une place. La place était forte; il fallait les tirer de là. Le Dauphin parla doucement, comme parent, et fit si bien que

[1] Jean Chartier.

[2] L'une des principales ressources du comte pour la guerre était la monnaie, bonne ou mauvaise, qu'il fabriquait dans tous ses châteaux. *Archives*, *Trésor des chartes*, *Registre* 177, n° 222.

son beau cousin (il l'appelait ainsi), vint se livrer avec les siens, croyant en être quitte pour cette parole, que dès lors il était au roi de France. Le Dauphin le prit au mot, emmena tous ces Armagnac et les mit sous bonne garde. Ils ne furent lâchés que deux ans après, lorsque Henri VI était marié dans la maison de France, et que l'Angleterre, occupée de ses discordes, ne pouvait ranimer les nôtres.

Glocester et le parti de la guerre avaient bien pu encourager Armagnac, mais non le défendre. Ils avaient assez de peine à se défendre eux-mêmes en Angleterre contre les évêques, contre les partisans de la paix, Winchester et Suffolk, qui avaient pris le dessus. Ceux-ci, après la vaine et ruineuse expédition de Somerset, furent décidément les maîtres, et, quoi qu'il en coûtât à l'orgueil anglais, ils négocièrent une trêve, un mariage qui rapprochât, sinon les deux peuples, au moins les deux rois.

Mais il y avait un troisième peuple bien embarrassant pendant la trêve, le peuple des gens de guerre. Que faire de cette tourbe d'hommes de toutes nations qui étaient depuis si longtemps en possession de désoler le pays? Ni les Anglais ni les Français ne pouvaient espérer de contenir les leurs. Ce qu'on pouvait, c'était de les décider à aller voler ailleurs, à quitter la France ruinée pour visiter la bonne Allemagne, pour faire un pèlerinage au concile de Bâle, aux saintes et riches villes du Rhin, aux grasses principautés ecclésiastiques.

[1] V. la rémission accordée à Armagnac en 1415. J'y trouve entre autres choses, qu'il avait jeté la bannière du roi dans le Tarn. *Archives, Trésor des chartes, Registre* 177, n° 127.

Le roi, justement alors, recevait deux propositions, deux demandes de secours, l'une de l'empereur contre les Suisses, l'autre de René, duc de Lorraine, contre les villes d'Empire. Le roi fut également favorable et promit généreusement des secours pour et contre les Allemands.

Les Allemagnes, comme on disait très-bien, toutes grandes, grosses, populeuses qu'elles étaient, semblaient pouvoir être envahies avec avantage. Le saint-empire était tombé par pièces; chaque pièce se divisait. Les Lorrains, les Suisses, par exemple, étaient en guerre, et avec les autres Allemands, et avec eux-mêmes.

Les deux demandes qu'on faisait au roi étaient au fond moins opposées qu'il ne semblait; des deux côtés il s'agissait de défendre la noblesse contre les villes et communes. Ces communes, après avoir admirablement conquis leur liberté, en usaient souvent assez mal. Metz et autres villes de Lorraine, affranchies de leurs évêques et devenues de riches républiques marchandes, soldaient les meilleurs hommes d'épée, les plus braves aventuriers du pays[1], et se trouvaient souvent compromises par eux avec les seigneurs et même avec le duc. Ceux de Metz, ayant ainsi querelle avec un gentilhomme de la duchesse Isabelle, s'en prirent à elle-même. Ils l'attendirent, entre Nancy et Pont-à-Mousson où elle allait en pèlerinage, se jetèrent sur ses bagages, ouvrirent tout, pillèrent tout, joyaux et nippes de femme, contre toute chevalerie.

[1] « Dedans laquelle ville de Metz estoient plusieurs compagnons de guerre souldoyez, ainsi que de longtemps ils ont accoustumé d'avoir. » Mathieu de Coucy, p. 538.

Cette violence particulière n'était qu'un accident d'une grande querelle qui durait toujours en Lorraine. Metz et les autres villes étaient-elles françaises ou allemandes? *Quelle était la vraie et légitime frontière de l'Empire?*

Cette question des droits de l'Empire était débattue plus violemment encore du côté de la Suisse. Les cantons comptaient s'être définitivement séparés de l'Allemagne, et néanmoins Zurich venait de s'allier de nouveau à l'empereur, duc d'Autriche; elle soutenait que la confédération suisse était toujours un membre de l'Empire. Les autres cantons tenaient Zurich assiégée, et, selon toute apparence, allaient la détruire. C'était une guerre sans quartier. Les montagnards, déjà maîtres de Greiffensee, en avaient fait passer la garnison par la main du bourreau. On assurait qu'après un combat ils avaient bu le sang de leurs ennemis et mangé leur cœur [1].

Toute cette rude histoire a été obscurcie en bien des points par les deux grands historiens qui l'ont écrite au XVIe et au XVIIIe siècle. L'honnête Tschudi, dans sa partialité naïve, a recueilli religieusement les menteries patriotiques qui circulaient de son temps sur l'âge d'or des Suisses; toutefois, il n'a

[1] Fugger, Spiegel des Erzhauses Œsterreich, p. 539.

Cet excellent chroniqueur, né en 1503, par conséquent postérieur aux événements dont il s'agit ici, ne devait pas être suivi avec une docilité servile. Il est important, comme témoin de la tradition, mais on aurait dû lui préférer les chroniqueurs contemporains. V. Egidius Tschudi's leben und schriften, von Ildephons Fuchs, St. Gallen, 1805.

Son histoire sera continuée, pour les deux derniers siècles, avec une critique supérieure, par MM. Monnard et Vullemin. M. Monnard a donné de plus une intéressante biographie de Jean de Müller. Lauzanne, 1839.

pas caché ce que leur héroïsme avait de barbare. Puis est venu le bon et éloquent Jean de Müller, grand moraliste, grand citoyen, tout occupé de ranimer le sentiment national : dans ce louable but, il choisit, il arrange ; s'il ne nie point la barbarie, il la couvre, tant qu'il peut, des fleurs de sa rhétorique. J'en suis fâché ; une telle histoire pouvait se passer d'ornements ; âpre, rude, sauvage, elle n'en était pas moins grande. Que penser d'un homme qui se chargerait de parer les Alpes !

Et il y a en Suisse quelque chose de plus grand que les Alpes, de plus haut que la Iungfrau, de plus majestueux que la majesté sombre du lac de Lucerne... Entrez dans Lucerne même, pénétrez dans ses noires archives ; ouvrez leurs grilles de fer, leurs portes de fer, leurs coffres de fer, et touchez (mais doucement) ce vieux lambeau de soie tachée... C'est la plus ancienne relique de la liberté en ce monde ; la tache est le sang de Gundolfingen, la soie c'est le drapeau où il s'enveloppa pour mourir à la bataille de Sempach.

Nous reviendrons sur tout cela, lorsque nous aurons à montrer la Suisse en lutte avec Charles le Téméraire. Qu'il nous suffise ici de dire qu'en cette histoire il faut distinguer les époques.

Au XIVe siècle, les Suisses s'affranchirent par trois ou quatre petites batailles d'éternelle mémoire. Ils firent connaître, au même temps que les Anglais, ce que pouvait le fantassin ; toutefois avec cette différente, les Anglais de loin, comme archers, les Suisses de près avec la lance ou la hallebarde ; de près, car cette lance, ils la tenaient *par le mi-*

lieu [1], c'est-à-dire d'une main sûr, c'est le secret de leurs victoires.

Depuis ces belles batailles, ce fut pour eux une ferme foi, que le Suisse en corps de canton, poussant devant lui la hallebarde, se lançant les yeux fermés, comme le taureau cornes basses, était plus fort que le cheval, et ne pouvait manquer de jeter bas le cavalier bardé de fer. Ils avaient raison de le croire; mais dans leur orgueil stupide, ils attribuaient volontiers ces grands effets d'ensemble à la force individuelle. Ils faisaient là-dessus des contes que tout le monde répétait. Les Suisses, à les entendre, avaient tant de vie et de sang, que mortellement blessés ils combattaient longtemps encore. Ils buvaient comme ils combattaient; en cela, ils étaient de même invincibles. Dans maintes guerres d'Italie, on avait, sur leur passage, pris soin d'empoisonner les vins; peine perdue, tout passait, vin et poison, les Suisses ne s'en portaient que mieux [2].

Ce brutal orgueil de la force eut son résultat naturel; ils se gâtèrent de très-bonne heure. Il ne faut pas tout croire, à beaucoup près, dans ce qu'on se plaît à dire de la pureté de ces temps. A la fin du xve siècle, le saint homme, Nicolas de Flue, pleurait dans son ermitage sur la corruption de la Suisse. Au milieu du même siècle, nous voyons leurs soldats mener avec eux des bandes de femmes et de filles [3]. Tout au moins leurs armées traînaient

[1] Tandis que généralement on tenait la lance par le bout. (Tillier.)

[2] V. les Mémoires du Loyal serviteur du chevalier sans paour et sans reprouche.

[3] Il en périt tout un bateau en 1476, dans l'expédition de Strasbourg.

beaucoup de bagages, d'embarras, de superfluité; en 1420, une armée suisse de cinq mille hommes, entreprenant de passer les Alpes par un passage alors difficile, ne s'en faisait pas moins suivre de quinze cents mulets pesamment chargés[1].

L'avidité des Suisses était l'effroi de leurs voisins. Il n'y avait guère d'années où ils ne descendissent pour chercher quelque querelle. Tout dévots qu'ils étaient (aux saints de la montagne, à Notre-Dame des Ermites[2]), ils n'en respectaient pas davantage le bien du prochain. Allemands ennemis de l'Allemagne, ayant brisé le droit de l'Empire sans en avoir d'autres, leur droit, c'était la hallebarde, pointue, crochue, qui perçait et ramenait...

De force ou d'amitié, avec ou sans prétexte, sous ombre d'héritage, d'alliance, de combourgeoisie, ils prenaient toujours. Ils ne voulaient rien connaître aux écritures, aux traités, bonnes et simples gens qui ne savaient lire... Un de leurs moyens ordinaires pour dépouiller les seigneurs voisins, c'était de protéger leurs vasseaux, c'est-à-dire d'en faire les leurs[3]; ils appelaient cela affranchir; les prétendus affranchis regrettaient souvent

[1] Tillier.

[2] Sur l'importance de ce pèlerinage, la grandeur féodale de l'abbaye dont les plus grands barons de la Suisse étaient dignitaires, etc. V. la curieuse Chronique du Moine. En 1440, la foule des pèlerins qui y venaient des Pays-Bas fut si grande, qu'on crut que c'était une armée ennemie, et l'on sonna la cloche d'alarme. Chronique d'Einsidlen, par le Religieux, p. 178-184.

[3] De très-bonne heure, la Suisse ouvrit asile aux étrangers de conditions diverses. V., entre autres preuves, Kindlinger, Hærigkeit, 296; et l'important ouvrage de Bluntschli, Histoire politique et judiciaire de Zurich, II, 414, note 161.

le maître héréditaire sous cette rude et mobile seigneurie de paysans[1].

Les magnifiques seigneurs, vachers de la montagne ou bourgeois de la plaine, se disputaient leurs sujets. Les bourgeois abusaient volontiers de ce que les montagnards, si souvent affamés dans leurs neiges, étaient obligés de venir acheter du blé aux marchés d'en bas. Souvent ils refusaient d'en vendre, dussent les autres crever de faim. « Hommes d'Uznach, disait un bourgmestre, vous êtes à nous, vous, votre pays, votre avoir, jusqu'à vos entrailles; » leur reprochant durement le pain que Zurich leur vendait.

Dans la guerre contre les autres cantons[2], Zurich avait l'alliance de l'empereur, mais non l'appui de l'Empire. Les Allemagnes ne se mettaient pas aisément en mouvement. Consultées par l'empereur, elles répondirent froidement que se mêler de ses affaires entre villes suisses, c'était « mettre la main entre la porte et les gonds[3]. »

Quelques nobles allemands se jetèrent dans la ville pour la défendre; néanmoins les autres cantons l'attaquaient avec tant d'acharnement qu'elle ne pouvait guère résister. L'empereur s'adressa au roi de France, dont son cousin Sigismond allait épouser la fille; le margrave de Bade invoqua l'appui de la reine, sa parente; la noblesse souabe en-

[1] Par exemple, les gens de Gaster et de Sargans regrettaient fort la domination autrichienne. (Müller, 1436.)

[2] Berne resta étrangère à cette guerre contre Zurich. V. les lettres du magistrat : Der Schweitzerische Geschichtforscher, VI, 321-480.

[3] Fugger.

voya près de Charles VII le plus violent ennemi des Suisses, Burckard Monck, pour lui représenter que la chose était dangereuse, qu'elle pouvait gagner de proche en proche, que toute noblesse était en danger. Le roi, le Dauphin, déjà en route, reçurent je ne sais combien d'ambassades coup sur coup, à Tours, à Langres, à Joinville, à Montbéliard, à Altkirch[1]. La chose pressait en effet, Zurich était assiégée depuis deux mois; on pouvait apprendre d'un moment à l'autre qu'elle était prise, saccagée, passée au fil de l'épée.

L'armée était en mouvement; mais ce n'était pas une opération facile que mener si loin, en toute sagesse et modestie, ce grand troupeau de voleurs. Il y avait quatorze mille Français, huit mille Anglais, des Écossais, toutes sortes de gens. Chaque nation marchait à part sous ces chefs. Le Dauphin avait le titre de commandant général. Sur le passage de ces bandes, les Bourguignons, fort inquiets, étaient sur pied, en armes et tout prêts à tomber dessus. Elles arrivèrent pourtant sans grand désordre en Alsace.

Bâle avait beaucoup à craindre. Avant-garde des cantons, elle savait de plus que le pape avait offert de l'argent au Dauphin pour que, chemin faisant, il le débarrassât du concile. Les bourgeois, les Pères, fort effrayés, avertirent les Suisses en toute hâte, énumérant les troupes de toute nation qui approchaient de la ville, et répétant les terribles histoires

[1] *Bibliothèque royale, mss. Legrand, Histoire de Louis XI. fol. 76.* Son récit est excellent, et généralement fondé *sur les actes.*

que l'on contait partout sur les brigands armagnacs. Les Suisses, tout acharnés qu'ils étaient au siége, résolurent, sans le quitter, d'envoyer quelques milliers d'hommes [1], pour voir ce qu'étaient ces gens-là.

La grande armée tournait le Jura et venait, corps par corps, à la file, vers la petite rivière (la Birse). Déjà un corps avait passé; les Suisses se ruèrent dessus; ce choc de deux ou trois mille lances à pied étonna fort des gens qui, dans leurs guerres anglaises, n'avaient jamais rencontré le fantassin que comme archer. Ils reculèrent en désordre et repassèrent l'eau, laissant leurs bagages; l'armée ainsi avertie, on détacha des troupes du côté de la ville, afin que les bourgeois ne pussent aider les Suisses, ni ceux-ci se jeter dans Bâle.

[1] Les historiens ne s'accordent pas sur le nombre; ils disent quatre mille, trois mille, seize cents, huit cents. Ces nombres peuvent se concilier; je suppose volontiers que les Suisses envoyèrent trois ou quatre mille hommes, que seize cent passèrent la rivière, que huit cents ou mille parvinrent jusqu'au cimetière et y firent résistance. Les savants traducteurs et continuateurs de Müller, MM. Monnard et Vuillemin, sont néanmoins portés à croire que le nombre total n'excédait pas deux mille hommes, et que cette petite armée donna tout entière.

Selon un chroniqueur contemporain encore inédit, ce fut une simple affaire d'avant-garde : « Ledit comte de Dampmartin qui estoit de l'avant-garde, logé à deux lyeues de monseigneur le Dauphin, estoit allé vers luy pour sçavoir quel estoit son bon plaisir qu'il voulloit que on fist contre ceulx de Balle; et à son retour, trouva que les Suisses les allèrent assaillir... Et quand ledit comte vit lesdits Suysses qui commencèrent à escarmoucher, il fist saillir sur eulx vint et ung hommes d'armes... Ledit comte... avoit à ladite journée soubz son enseigne six ou sept vingt hommes d'armes, sans d'autres qu'il envoya quérir par vingt hommes de ses archiers... » *Bibl. royale, cabinet des titres, ms. communiqué par M. Jules Quicherat.*

Les deux mille ignoraient si bien à quelles forces ils avaient affaire, qu'ils voulurent pousser en avant. On leur avait défendu en partant d'aller plus loin que la Birse; ils n'en tinrent pas compte; ces bandes étaient menées démocratiquement, les capitaines par les soldats. Un messager vint de Bâle, qui les avertit du grand nombre de leurs ennemis, les conjurant au nom de leur salut de ne point passer la rivière. Mais telle était leur ivresse et leur brutalité féroce, qu'ils tuèrent le messager [1].

Ils passèrent, furent écrasés; les gens d'armes en poussèrent cinq cents dans une prairie, d'où ils ne sortirent jamais. Mille environ, croyant gagner Bâle, se trouvèrent heureux de rencontrer une tour, un cimetière, où les haies, les vignes, une vieille muraille arrêtaient la cavalerie. Ils tinrent là en désespérés; ils n'avaient pas plus de quartier à espérer qu'ils n'en avaient fait à Greiffensee; Burckard Monck, leur ennemi, était là pour solder ce compte. Les gens d'armes, laissant leurs chevaux, forcèrent la muraille, mirent le feu à la tour. Les Suisses furent tués jusqu'au dernier.

Un historien français leur rend ce témoignage:

« Les nobles hommes qui avoient esté en plusieurs journées, contre les Anglois et autres, m'ont dit qu'ils n'avoient vu ni trouvé aucune gens de si grande défense, ni si outrageux et téméraire pour abandonner leur vie [2]. »

C'était une défaite honorable, une leçon toutefois, la seconde qu'eussent reçue les Suisses; la

[1] Tschudi.
[2] Mathieu de Coucy.

première leur avait été donnée par le Piémontais Carmagnola. Il faut voir aussi avec quels efforts, quelles adresses maladroites, quel flot de phrases et de rhétorique leurs historiens ont tâché de couvrir la réalité du fait; ils diminuent le nombre des Suisses, augmentent celui de leurs ennemis; ils tâchent de faire entendre que toute l'armée des Armagnacs fut engagée; ils peignent l'admiration du Dauphin (*qui n'y était pas*[1], et qui de sa nature n'admirait pas aisément); enfin, pour que rien ne manque au merveilleux, ils ajoutent ce petit conte. Le Souabe Burckard Monck se promenait sur le champ de bataille, riant aux éclats à la vue de ces cadavres, et se mit à dire : « Nous nageons dans les roses. » Mais, parmi tous ces gens quasi-morts, en voilà un qui ressuscite et qui, d'une pierre roidement lancée, frappe Burckard à la tête; il en meurt trois jours après[2].

Le Dauphin, ajoutent-ils, fut si effrayé de la valeur des Suisses, qu'*il se retira* à la hâte et ne leur demanda plus que leur amitié. Et justement le contraire est exact et parfaitement prouvé. Ce sont les Suisses qui brusquement *se retirèrent*, laissèrent Zurich[3] et rentrèrent dans les montagnes. Le

[1] « Le Dauphin ne se trouva point en personne à cette besogne, ny aucuns des plus grands et principaux de son conseil. » Mathieu de Coucy. — C'est l'historien *contemporain;* il a *parlé aux combattants* mêmes; historien peu suspect d'ailleurs, puisqu'il loue le courage des Suisses. Et c'est justement le seul que le savant Müller s'obstine à ignorer; il ne le cite pas une fois. Il va chercher partout ailleurs, dans les *on dit* d'Æneas Sylvius, qui n'était plus à Bâle, dans la chronique de Tschudi, écrite cent ans après, etc.

[2] Tschudi.

[3] « Ceux de Zurich disaient aux assiégeants : « Allez à Bâle

Dauphin voulut bien traiter avec Bâle et le concile; le parti que les Suisses avaient dans Bâle, et qui était tout prêt à faire main basse sur les nobles, n'osa remuer; les troupes se répandirent sans obstacle dans la Suisse, entre le Jura et l'Aar; enfin, après avoir bien vu qu'il n'y avait pas grand'chose à prendre chez leurs ennemis, elles retombèrent sur leurs amis, et se mirent à piller l'Alsace et la Souabe.

Les Allemands jetèrent les hauts cris. Mais les autres répondaient qu'on leur avait promis des vivres, une solde, et qu'ils n'avaient rien reçu[1]. Enfin le duc de Bourgogne, craignant de voir les Français s'habituer en Suisse et en Alsace, se porta pour médiateur. Le Dauphin, qui se plaignait d'avoir sauvé des ingrats, fit volontiers la paix avec les Suisses. Il sentit, en homme avisé, tout ce

faire saler des viandes; la chair ne vous manquera pas. » Les autres, ne sachant pas encore pourquoi les assiégés se réjouissaient, leur crièrent : « Le vin a donc baissé de prix chez vous, combien la mesure? — Aussi bon marché qu'à Bâle la mesure de sang. » Tschudi.

Les Autrichiens ne se réjouirent pas moins que ceux de Zurich. Ils firent sur la bataille une méchante complainte, dit le chroniqueur ennemi : « Les Suisses ont marché vers Bâle à grands cris, à grand bruit, mais ils ont trouvé le Dauphin, etc. » Tschudi.

[1] L'empereur répliquait qu'il avait demandé un secours de six mille hommes, et non de trente mille. On pouvait lui répondre que six mille hommes n'auraient servi à rien, que les Suisses n'auraient pas été intimidés, ni Zurich délivrée. V. la discussion dans *Legrand*, *Histoire de Louis XI* (*ms. de la Bibl. royale*), d'après les actes originaux.

Bibl. royale, *ms. Legrand*, folio 71.

Ceci ne se trouve, si je ne me trompe, que dans les historiens suisses, Müller, Geschichte, B. IV, c. II.

Je ne puis retrouver la source où j'ai puisé ce fait, qui n'est pas invraisemblable, mais que je n'ose garantir.

qu'on pouvait faire avec ces braves, qui se vendaient aisément, qui n'avaient peur de rien et frappaient sans raisonner. Il les encouragea à venir en France. Il se montra leur ami contre la noblesse, qu'il était venu secourir, déclarant que si les nobles de Bâle ne voulaient pas s'arranger, il se joindrait à la ville pour leur faire la guerre. Il aimait tant cette ville de Bâle, qu'il aurait voulu qu'elle fût française. De leur côté les Suisses, qui ne demandaient qu'à gagner, lui offrirent amicalement de lui louer quelques mille hommes.

Le retour du Dauphin et le bruit de l'échec des Suisses avancèrent fort les affaires de Lorraine. Les villes qui se couvraient du nom de l'Empire comprirent que si l'empereur et la noblesse allemande avaient appelé les Français au fond des pays allemands pour sauver Zurih, ils ne viendraient pas se battre contre les Français sur les marches de France. Toul et Verdun reconnurent le roi comme protecteur[1].

Metz seule résistait. Cette grande et orgueilleuse ville avait d'autres villes dans sa dépendance, et autour d'elle vingt-quatre ou trente forts. Cependant, dès le commencement, Épinal avait saisi l'occasion de s'affranchir et s'était jetée dans les bras du roi[2]. Les forts s'étant rendus ensuite, les Messins se décidèrent à négocier; ils représentèrent au roi « qu'ils n'étoient point de son royaume ni de sa seigneurie; mais que dans ses guerres avec le duc de Bourgogne et autres, ils avoient toujours

[1] *Archives, Trésor des chartes, Reg.* 177, nos 54, 55.
[2] D. Calmet.

reçu et conforté ses gens. » Alors, par ordre du roi, maître Jean Rabateau, président du parlement, proposa à l'encontre plusieurs raisons, savoir : Que le Roy prouveroit suffisamment, si besoin étoit, tant par des chartes que chroniques et histoires, qu'ils étoient et avoient été de tout temps passé sujets du Roy et du royaume; que le Roy étoit bien averti qu'ils étoient coutumiers de faire et trouver telles cauteles et cavillations, et comment, quand l'empereur d'Allemagne étoit venu à grande puissance et intention de les contraindre à obéir à lui, pour leur défense ils se disoient pour lors être *dépendans du royaume de France et tenans de la couronne;* semblablement, quand aucuns roys des prédecesseurs du Roy de France étoient venus pour les faire obéir à eux, il se disoient être *de l'Empire et sujets de l'Empereur*[1].

Le grand procès des limites de la France et de l'Empire ne pouvait se régler aussi incidemment et pendant une trêve de la guerre d'Angleterre. La chose resta indécise. Le roi se contenta de faire financer cette riche ville de Metz.

Au reste, il avait fait tout ce qu'il pouvait désirer, occupé ses troupes, relevé à bon marché la réputation des armes françaises. Les capitaines, jusque-là dispersés et à peine dépendants du roi, avaient suivi son drapeau. Le moment était venu d'accomplir la grande réforme militaire que la Praguerie avait fait ajourner.

L'opération était délicate; elle fut habilement conduite[1]; le roi chargea les seigneurs qui lui

[1] Mathieu de Coucy.

[2] On n'a pu retrouver l'ordonnance relative à cette organisation

étaient le plus dévoués de sonder les principaux capitaines et de leur offrir le commandement de quinze compagnies de gendarmerie régulière. Ces compagnies, chacune de cent lances (600 hommes), furent réparties entre les villes; mais on eut soin de les diviser, de sorte que dans chaque ville (même dans les plus grandes, Troyes, Châlons, Reims) il n'y avait que vingt où trente lances. La ville payait sa petite escouade et la surveillait; partout les bourgeois étaient les plus forts et pouvaient mettre les soldats à la raison. Les gens de guerre qui ne furent pas admis dans les compagnies se trouvèrent tout à coup isolés, sans force; il se dispersèrent. « Les marches et pays du royaume devinrent plus sûrs et mieux en paix, dès les deux mois qui suivirent, qu'ils n'avaient été trente ans auparavant[1]. »

Il y avait trop de gens qui gagnaient au désordre pour que cette réforme se fît sans obstacle. Elle en rencontra de timides, il est vrai, dans le conseil même du roi. Les objections ne manquèrent pas : les gens de guerre allaient se soulever; le roi n'était pas assez riche pour de telles dépenses, etc.

La réforme financière, qui seule rendait l'autre possible, fut due, selon toute apparence, à Jacques Cœur. Dans la belle et sage ordonnance de 1443, qui règle la comptabilité[2], on croit reconnaître,

militaire. — Quant à la taille, elle fut consentie par les états d'après l'ordonnace de 1439, sans qu'il fût spécifié qu'elle était *permanente* et *perpétuelle*. Cette grave innovation fut introduite par un *sous-entendu*. Ordonnances, XIII.

[1] Mathieu de Coucy.

[2] Les officiers de finances exercent un contrôle les uns sur les autres. Les receveurs rendront compte au receveur général tous les

comme dans celle de Colbert, la main d'un homme formé aux affaires par la pratique du commerce, et qui applique en grand au royaume la sage et simple économie d'une maison de banque.

L'argent donne la force. En 1447, le roi prend la police dans sa main; il attribue au prévôt de *Paris* la juridiction sur tous les vagabonds et malfaiteurs du *royaume* [1]. Cette haute justice prévôtale était le seul moyen d'atteindre les brigands, de les soustraire à leurs nobles protecteurs, à la connivence, à la faiblesse des juridictions locales.

On trouva ce remède dur, on se pleignit fort; mais l'ordre et la paix revinrent, les routes furent enfin praticables. « Les marchands commencèrent de divers lieux à travers de pays à autres faire leur négoce... Pareillement les laboureurs et autres gens du plat pays s'efforçoient à labourer et réédifier leurs maisons, à essarter leurs terres, vignes et jardinages. Plusieurs villes et pays furent remis sus et repeuplez. Après avoir été si longtemps en tribulation et affliction, il leur sembloit que Dieu les eût enfin pourvus de sa grâce et miséricorde [2]. »

Cette renaissance de la France fut signalée par

deux ans, celui-ci tous les ans à la chambre des comptes; les grands officiers (l'argentier, l'écuyer, le trésorier des guerres et le maître de l'artillerie) compteront tous les mois avec le roi même. Ordonnances, XIII, 377. Pour mesurer le chemin parcouru, il est curieux de rapprocher de cette vieille ordonnance l'important ouvrage de M. de Montcloux : De la Comptabilité publique, 1840.

Cette remarque judicieuse est de notre grand historien économiste M. de Sismondi, Histoire des Français, XIII, 447.

[1] Dès 1438, le roi avait nommé le prévôt de Paris « espécial et général réformateur... »

[2] Mathieu de Coucy.

une chose grande et nouvelle, la création d'une infanterie nationale.

L'institution militaire sortit d'une institution financière. En 1445, le roi avait ordonné que les *élus* chargés de répartir la taille seraient appointés par lui [1]; que ces élus ne seraient plus les juges seigneuriaux, les serviteurs des seigneurs, mais les agents royaux, les agents du pouvoir central, dépendant de lui seul, par conséquent plus libres des influences locales, plus impartiaux.

En 1448, ces *élus* reçoivent ordre d'élire un homme par paroisse, lequel sera franc et exempt de la taille, s'armera à ses frais et s'exercera les dimanches et fêtes à tirer de l'arc. Le franc archer recevra une solde seulement en temps de guerre.

Les élus devaient, selon l'ordonnance, choisir de préférence dans la paroisse « un bon compagnon qui auroit fait la guerre [1]. »

[1] « Et n'auront plus doresnavant les juges et chastellains des *Seigneurs* particuliers (ne autres juges ordinaires) la cognoissance des tailles et aides... Plusieurs juges desdictes chatellenies champêtres ne sont pas expers ne cognoissans en telles matières, ainçois sont les aucuns simples gens méchaniques qui tiennent à ferme desdicts *Sieurs* particuliers, les receptes, judicatures et prevostez de leurs seigneuries, et lesquels, soubz ombre de l'autorité qui par ce moyen leur seroit donné, se voudroient par aventure affranchir, avec les métoyers et autres familiers serviteurs, du payement des tailles et aydes, qui tourneroit à grande folle et charge des manans et habitans des chastellenies... parce qu'il y auroit moins de personnes contribuables... aussi pour ce que lesdicts juges et chastellains ne tiennent leur judicature que de quinzaine en quinzaine... et ne vouldroient laisser leurs affaires pour vacquer à l'expédition desdictes causes, se ils n'avoient gaiges ou salaires pour ce faire. » Ordonnances, XIII, 241-7.

[2] « Au cas que les commissaires et esleuz trouveront en aucune

Néanmoins on s'égaya fort sur la nouvelle milice; on prétendait que rien n'était moins guerrier; on en fit des satires; il en est resté le *Franc Archer de Bagnolet*[1].

Plus d'un en riait qui n'avait pas envie de rire. La noblesse entrevoyait combien l'innovation était grave. Ces essais plus ou moins heureux, francs archers de Charles VII, *légions* de François Ier, devaient amener le temps où la force, la gloire du pays seraient aux roturiers.

L'archer de Bagnolet n'en était pas moins l'aïeul du terrible soldat de Rocroi, d'Austerlitz.

Au reste, les francs archers semblent avoir été plus guerriers que la satire ne veut le faire croire.

bonne paroisse ung bon compaignon usité de la guerre, et qu'il n'eust de quoy se mettre sus de habillemens... et fust propice pour estre archer, lesdicts commissaires et esleuz sçauront aux habitans s'ils luy voudront aidier à soi mettre sus... — Se trois ou quatre parroissiens povoient faire un archer, ce demeure à la discrétion des commissaires et esleuz. Les parroissiens de chascune parroisse seront tenuz d'eulx donner garde de l'archer... qu'il n'ose soy absenter, vendre ou engaiger son habillement. — Le seigneur chastellain, ou son capitaine poûr luy, sera tenu de visiter tous les moys les archers de sa chastellenie, et se faulte y trouve, sera tenu de le faire savoir aux commissaires ou esleuz du Roy. » Ordonnances, XIV, 2, 5. — Selon un auteur qui paraît avoir vécu dans la familiarité de Charles VII, il y aurait eu un archer *par cinquante feux*, Amelgardus, dans les Notices des mss, I, 423.

V. la diatribe de l'historien connu sous le nom d'Amelgard, contre les compagnies d'ordonnances et les francs-archers. Notices des mss., I, 423.

[1] C'est une des meilleures satires qu'on attribue à Villon : « Apperçoit le franc-archer un espoventail... faict en façon d'un gendarme, » et il lui demande grâce :

« En l'honneur de la Passion
De Dieu, que j'aie confession!
Car, je me sens jà fort malade... »

Ils aidèrent fort utilement l'armée, qui reconquit la Normandie et la Guyenne.

Eussent-ils été inutiles, une telle institution eût toujours témoigné une grande chose, savoir que le roi n'avait rien à craindre de ses sujets; qu'ils étaient bien à lui, les petits surtout, bourgeois et bonnes gens des villages.

Le XIIIe siècle avait été celui de la *paix du roi;* il avait fallu alors qu'il défendît la guerre aux communes comme aux seigneurs; qu'il leur ôtât à tous les armes dont ils se servaient mal.

Mais maintenant la guerre sera la *guerre du roi.* Il arme lui-même ses sujets; le roi se fie au peuple, la France à la France.

Elle a retrouvé son unité au moment où l'Angleterre perd la sienne. Nous allons voir tout à l'heure (1453) le parlement anglais voter une armée, mais on n'osera la lever; ce serait convoquer la discorde de toutes les provinces, amener des soldats à la guerre civile, les mettre aux prises; ils commenceraient par se battre entre eux.

CHAPITRE III

Troubles de l'Angleterre. — Les Anglais chassés de France. 1442-1453.

C'est une opinion établie en Angleterre dès le xve siècle, adoptée par les chroniqueurs, consacrée par Shakespeare [1], que ce pays dut la perte de ses provinces de France et tous ses malheurs au malheur d'avoir eu une reine française, Marguerite d'Anjou. Historiens et poëtes, tous voient la fatalité, le mauvais génie de l'Angleterre débarquer avec Marguerite.

Qui aurait pu le soupçonner? Marguerite était une enfant, elle n'avait que quinze ans; elle sortait de l'aimable maison d'Anjou, qui plus qu'aucune autre avait contribué à rapprocher tous les princes français, à réconcilier la France avec elle-même. Cette jeune reine était la fille du plus doux des hommes, *du bon roi René*, l'innocent peintre et poëte, qui finit par vouloir se faire berger [2]; elle

[1] Disons mieux, par le nom de Shakespeare. En mettant son nom à plusieurs tragédies médiocres qu'il arrangeait un peu, le grand poëte a immortalisé toutes les erreurs et les non-sens des chroniqueurs et dramaturges du xvie siècle, qui parlent au hasard du xve.

[2] Sur cette bergerie du vieux roi et de sa jeune femme, V. Villeneuve-Bargemont.

accablée de malheurs, elle fut toujours belle et majestueuse. Le grand historien de l'époque, qui la vit à la cour de Flandre, bannie et suppliante, n'en fut pas moins frappé de cette imposante figure : « La Reine, avec son maintenir, se montroit, dit-il, un des beaulx personnages du monde, représentant dame[1]. »

Marguerite ne pouvait apparemment épouser qu'une grande infortune. Elle fut deux fois promise, et deux fois à de célèbres victimes du sort, à Charles de Nevers dépouillé par son oncle, et à ce comte de Saint-Pol avec lequel la féodalité devait finir en Grève. Elle fut mariée plus mal encore; elle épousa l'anarchie, la guerre civile, la malédiction... A tort ou à droit, cette malédiction dure encore dans l'histoire.

Tout ce quelle avait de brillant, d'éminent, et qui l'eût servie ailleurs, devait lui nuire en Angleterre. Si les reines françaises avaient toujours déplu, sous Jean, sous Édouard II, sous Richard II, combien davantage celle-ci, qui était plus que Française ! Le contraste des deux nations devait ressortir violemment. Ce fut comme un coup du soleil de Provence dans le monotone brouillard. « Les pâles fleurs du Nord, » comme les appelle leur poëte, ne purent qu'être blessées de cette vive apparition du Midi.

Avant même quelle vînt, lorsque son nom n'avait pas encore été prononcé, on travaillait déjà contre elle, contre la reine qui viendrait. Tant que

[1] Chastellain. L'ensemble du passage prouve que c'est bien du corps, de la personne physique qu'il s'agit.

le roi n'était pas marié, la première dame du royaume était Éléonore Cobham, duchesse de Glocester, femme de l'oncle du roi; l'oncle était jusque-là l'héritier présomptif du neveu. Une reine arrivant, la duchesse allait descendre à la seconde place; qu'il survînt un enfant, Glocester n'était plus l'héritier, il ne lui restait qu'à s'en aller, à mourir de son vivant, en s'enterrant dans quelque manoir. Le seul remède, c'était que le bon roi, trop bon pour cette terre, fût envoyé tout droit au ciel[1]... Dès lors, Glocester régnait, et lady Cobham, qui avait déjà eu l'habileté de se faire duchesse, se faisait reine et recevait la couronne dans l'abbaye de Westminster.

La dame, peu scrupuleuse, eut certainement ces pensées; on ne sait trop jusqu'où elle alla dans l'exécution. Elle était entourée des gens les plus suspects. Son directeur en ces affaires était un certain Bolingbroke, grand clerc[2], surtout dans les mauvaises sciences. Elle consultait aussi un chanoine de Westminster, et se servait d'une sorcière, la Margery, dont nous avons parlé.

Le but étant la mort du roi, on avait fait un roi de cire, lequel fondant, Henri fondrait aussi. Le grand magicien, Bolingbroke, siégeait pendant l'opération sur une sorte de trône, tenant en main le sceptre et l'épée de justice; des quatre coins du siége, partaient quatre épées, dirigées contre au-

[1] « Entended to destroy the King... By examination convict. » Hall and Grafton.

[2] « Notabilissimus clericus unus illorum in toto mundo. » Wyrcester.

tant d'images de cuivre [1]. Mais tout cela n'avançait pas beaucoup; la duchesse elle-même, folle de passion et de désir, s'était hasardée la nuit à entrer dans le sanctuaire de la noire abbaye... Qu'y venait-elle faire? Voulait-elle, de ses ongles, fouiller la royauté au fond des tombes, ou déjà, femme vaine, s'asseoir dans le trône sur la fameuse pierre des rois?

L'occasion était belle pour frapper Glocester, pour perdre sa femme, *infamer* [2] sa maison. Mais d'aller dans cette forte maison, parmi tant de vassaux armés et de nobles amis, chercher jusqu'à la chambre conjugale, dans les bras de Glocester, celle qu'il avait tant aimée, son épouse qui portait son nom, c'était plus de courage qu'on en eût attendu du vieux Winchester et de ses évêques. Ils ne s'y seraient pas hasardés, s'ils n'eussent été soutenus, suivis de la populace qui criait *à la sorcière!* Ce mot était terrible; il suffisait de le prononcer pour que toute une ville fût comme ivre et ne se connût plus... Le peuple, en ces moments, devenait d'autant plus furieux qu'il avait peur lui-même; il laissait tout pour faire la guerre au diable; tant que le feu n'en avait pas fait raison, il croyait sentir sur lui-même la griffe invisible...

La duchesse fut saisie et examinée par le primat, ses gens pendus, brûlés. Pour elle, par une grâce cruelle, elle fut réservée. L'ambitieuse avait rêvé

[1] C'étaient probablement les figures du roi, du cardinal et des deux princes qui avaient chance d'arriver au trône, York et Somerset.

[2] Pourquoi l'historien du XVe siècle n'emploierait-il pas un mot qui revient si souvent dans nos chroniques de ce temps?

une *entrée* solennelle, une marche pompeuse dans Londres; elle l'eut en effet. Elle fut promenée comme pénitente, et la torche au poing, par les rues, au milieu des dérisions féroces, la canaille, les *apprentis* de la Cité aboyant après... Si, comme il faut le croire, les ennemis de la victime ne lui épargnèrent pas les duretés ordinaires de la pénitence publique, elle était en chemise, tête nue, au brouillard de novembre... Elle subit l'horrible promenade par trois jours, par trois quartiers[1]. Et ensuite, comme elle n'était pas morte, on la remit à la garde d'un lord, et on l'envoya pour pleurer toute sa vie au milieu de la mer, dans l'île lointaine de Man.

On serait tenté de croire que cette scène avait été arrangée pour pousser à bout Glocester, lui faire perdre toute mesure, lui faire prendre les armes et rompre la *paix de la Cité ;* il aurait eu cette fois contre lui les gens de Londres, il eût été tué peut-être, à coup sûr perdu. Au grand étonnement de tout le monde, le duc ne bougea[2]. Ses ennemis en furent pour leur cruelle comédie. Il laissa faire, il abandonna sa femme plutôt que sa popularité, il resta pour le peuple *le bon duc.* Cette patience d'un homme si fougueux, et dans une terrible épreuve, donna fort à réfléchir; pour se contenir ainsi lui-même, il avait selon toute apparence des desseins profonds. Par deux fois il avait essayé de se faire souverain dans les Pays-Bas[3], et il avait échoué.

[1] « Tribus diebus... pertransiens cum uno cero in manu... et eria sexta cum coro... et die sabbati... simili modo. » Wyrcester.

[2] « Toke all things paciently and sayde little. » Hall and Grafton.

[3] Récemment encore, à la rupture de 1436, il s'était fait faire

Mais la chose était certainement plus facile en Angleterre; il n'était séparé du trône que par une vie d'homme, tant que le roi n'était pas marié, n'avait pas d'enfants.

Donc, il fallait marier le roi au plus vite, le marier en France, faire la paix avec la France. L'Angleterre avait assez de la sourde et terrible guerre qui déjà grondait en elle-même.

Cette raison était bonne, et il y en avait une autre non moins forte : c'est que l'Angleterre s'épuisait à faire une guerre inutile, qu'elle n'en pouvait plus, que les dépenses croissaient d'heure en heure, que les possessions françaises coûtaient, loin de rapporter. Dans un temps bien meilleur, en 1427, on en tirait 57 000 livres sterling, et l'on y dépensait 68 000[1].

Si ces provinces rapportaient, ce n'était pas au roi. Ceci demande d'être expliqué avec quelque détail.

Le régent de France, peu secouru, toujours aux expédients, ne sachant comment faire face à mille embarras, avait inféodé aux lords tous les meilleurs fiefs; il leur avait mis entre les mains les châteaux, les places, dans l'espoir qu'ils les défendraient avec leurs bandes de vassaux. Cela créait aux lords des intérêts très-divers, souvent opposés entre eux, souvent peu d'accord avec l'intérêt du roi. Ainsi, Glocester avait des places en Guyenne, et il était l'allié des Armagnacs; mais le duc de Suffolk, mariant sa nièce dans la maison rivale de Foix, fit pas-

par Henri VI, comme roi de France, le don impolitique, insensé, du comté de Flandre. (Rymer, 1436, 30 juil.)

[1] Turner, d'après un document ms.

ser au mari les fiefs de Glocester. Au nord, Talbot avait Falaise; le duc d'York, devenu régent, prit pour lui une ville capitale, royale, la grande ville de Caen.

Le pis, c'est que ces lords, sentant toujours qu'ici ils n'étaient pas chez eux, ne faisaient rien pour les fiefs qu'ils s'étaient chargés de défendre. Il laissaient tout tomber, murs et tours, en ruine. Ils n'y auraient pas mis un penny; tout ce qu'ils pouvaient tirer, extorquer, ils l'envoyaient vite au manoir, *home*... Le *home* est l'idée fixe de l'Anglais en pays étranger. Tout allait donc s'enfouir dans les constructions de ces monstrueux châteaux, aujourd'hui trop grands pour des rois. Mais les Warwick, les Northumberland, les jugeaient trop petits pour la grandeur future qu'ils rêvaient à leur famille, pour l'*aîné*, l'héritier, quand *Sa Grâce* siégerait à Noël dans un banquet de quelques mille vassaux... Ils ne devinaient guère que bientôt, père, aîné et puinés, vassaux, biens et fiefs, tout allait périr dans la guerre civile; tout, sauf le paisible et vrai possesseur de ces tours, le lierre qui dès lors commençait à les vêtir, et qui a fini par envelopper l'immensité de Warwick castle.

Quiconque parlait de traiter avec la France, allait avoir contre lui tous ces lords; ils trouvaient bon que le pays se ruinât pour leur conserver leurs fiefs du continent, leurs fermes, pour mieux dire, ils n'y voyaient rien autre chose. Il était tout simple qu'ils y tinssent. Ce qui était plus surprenant, c'est que la guerre avait tout autant de partisans parmi ceux qui n'avaient rien en France, chez ceux que la guerre ruinait; ces pauvres diables avaient sur le

continent une richesse d'orgueil, une royauté d'imagination; au moindre mot d'arrangement, le *fellow* sans chausses entrait en fureur, on voulait lui rogner son royaume de France, lui voler ce que la vieille Angleterre avait si légitimement gagné à la bataille d'Azincourt.

Les évêques régnant (Winchester, Cantorbéry, Salisbury et Chichester), dans le désir qu'ils avaient de la paix, dans leurs craintes que les dépenses de la guerre ne fissent toucher aux biens d'église, négociaient toujours, mais n'osaient conclure. Ils n'en seraient peut-être jamais venus là, s'ils n'eussent eu avec eux dans le conseil un homme d'épée, lord Suffolk, qui les entraîna; il fallait un homme de guerre pour oser faire la paix.

Suffolk n'était pas d'une famille ancienne. Les Delapole (c'était leur vrai nom) étaient de braves marchands et marins. L'aïeul fut anobli pour avoir fourni des vivres à Édouard Ier dans la guerre d'Écosse. Le grand-père, factotum du violent Richard II, le servit comme amiral, général, chancelier; loin de faire ainsi sa fortune, il fut poursuivi par le parlement et il alla mourir à Paris. Le père, pour relever sa maison, tourna court et se donna aux ennemis de Richard, se donna corps et âme; il se fit tuer, lui et trois de ses fils, pour la maison de Lancastre.

Le dernier fils, celui dont nous parlons, avait fait trente-quatre ans les guerres de France avec beaucoup d'honneur. Les revers d'Orléans et de Jargeau n'avaient fait aucun tort à sa réputation de bravoure. Cette dernière place étant forcée, il se défendait encore; enfin, se voyant presque seul, il avise un

jeune Français : « Es-tu chevalier? lui dit-il. — Non. — Eh bien! sois-le de ma main. » Ensuite il se rendit à lui.

Il revint en Angleterre, ruiné par une rançon de deux ou trois millions. Néanmoins, loin de garder rancune à la France, il conseilla la paix, s'attacha au parti de la paix; malheureusement il portait dans ce parti la dureté, l'insolence de la guerre.

La pensée du cardinal Winchester, c'eût été de faire épouser au roi d'Angleterre une fille du roi de France; pensée timide qu'il osa à peine exprimer dans les négociations[1]. La fille étant impossible, on se contenta d'une nièce. Le choix tomba sur la fille d'un prince pauvre, René, qui ne pouvait porter ombrage aux Anglais. Il y avait encore cet avantage que, si l'on était obligé, pour diminuer les dépenses, d'abandonner les deux provinces non maritimes, le Maine et l'Anjou, on les rendrait à René et à son frère, non à Charles VII, ce qui serait peut-être moins blessant pour l'orgueil anglais[2].

Le traité de mariage et de cession était raisonnable, et néanmoins d'un extrême péril pour celui qui oserait le conclure. Suffolk, qui ne l'ignorait pas, ne se contenta point de l'autorisation du conseil, il eut la précaution de se faire pardonner d'avance par le roi « les erreurs de jugement dans lesquelles il pourrait tomber. » Ce singulier pardon des fautes à commettre fut ratifié par le parlement[3].

[1] Rymer, 1433, 21 mai.

[2] Le Maine devait être remis à René, et non au roi de France; Henri VI demande expressément à Charles VII qu'il en soit ainsi par sa lettre originale du 28 juillet 1447. *Mss. Du Puy.*

[3] Le parlement anglais dégage le roi de la promesse qu'il avait

Rendre une partie pour consolider le reste, c'était faire justement ce que fit saint Louis, lorsque, malgré ses barons, il restitua aux Anglais quelques-unes des provinces que Philippe-Auguste avait confisquées sur Jean sans Terre.

Mais ici, il n'y avait même pas restitution définitive pour le Maine. Le roi d'Angleterre accordait, non la souveraineté, mais l'*usufruit viager* du Maine au frère de René. Encore, pour cet usufruit, les Français devaient payer aux Anglais qui tenaient dans ce comté des fiefs de la couronne, le *revenu de dix années*[1]; pour une possession si précaire, ces feudataires allaient recevoir une somme ronde, en argent, plus sûre, et probablement plus forte que tout ce qu'ils en auraient tiré jamais.

Suffolk de retour trouva contre lui une unanimité terrible. Jusque-là, on était divisé sur la question; bien des gens voyaient que pour garder ces possessions ruineuses, il faudrait aller jusqu'au fond de toutes les bourses, et ils ne savaient pas trop s'ils voulaient garder à ce prix : l'orgueil disait *oui*, l'avarice *non*. Le traité de Suffolk ayant tranquillisé l'avarice, l'orgueil parla seul. Les moins disposés à financer pour la guerre se montrèrent les plus guerriers, les plus indignés. Le caractère morose et bizarre de la nation ne parut jamais mieux. L'Angleterre ne voulait rien faire ni pour garder ni pour rendre avec avantage. Elle allait tout perdre sans

faite, à l'exemple du roi de France, de ne point faire de paix » sans l'aveu des trois états de la nation. » 1445. — Le 24 avril 1446, le parlement déclare que le traité a été fait du propre mouvement du roi, *sans qu'il ait été conseillé*. *Mss. Bréquigny*.

[1] « Moyennant récompensation de la valeur desdites terres pour dix ans. » Rymer, 1448, 11 mars.

dédommagement; la plus vulgaire prudence eût suffi pour le prévoir. Et le négociateur qui, pour assurer le reste, rendait une partie avec indemnité, fut haï, conspué, poursuivi jusqu'à la mort.

Tels furent les tristes auspices sous lesquels Marguerite d'Anjou débarqua en Angleterre. Elle y trouva un soulèvement universel contre Suffolk, contre la France et la reine française, une révolution toute mûre, un roi chancelant, un autre roi tout prêt. Glocester avait toujours eu pour lui le parti de la guerre, les mécontents de diverses sortes; mais voilà que tout le monde était pour la guerre, tout le monde mécontent. Lorsqu'il marchait, selon sa coutume, avec un grand cortége de gens armés qui portaient ses couleurs, lorsque les petites gens suivaient et saluaient *le bon duc*, on sentait bien que la puissance était là, que cet homme si humilié allait se trouver maître à son tour, qu'il devait régner, comme *protecteur* ou comme roi... Il en était moins loin à coup sûr que le duc d'York, qui pourtant en vint à bout plus tard.

De l'autre part, que voyait-on? de vieux prélats, riches et timides, un octogénaire, le cardinal Winchester, une reine toute jeune, un roi dont la sainteté semblait simplicité d'esprit. Les alarmes croissant, un parlement fut convoqué et le peuple requis de prendre les armes et de veiller à la sûreté du roi. Le parlement fut ouvert par un sermon de l'archevêque de Cantorbéry et du chancelier, évêque de Chichester, sur la paix et le bon conseil; le lendemain Glocester fut arrêté (11 février); on répandit qu'il voulait tuer le roi pour délivrer sa

femme. Peu de jours après, le prisonnier mourut (23 février). Sa mort ne fut ni subite ni imprévue; elle avait été préparée par une maladie de quelques jours[1]. Depuis longtemps, d'ailleurs, il était loin d'être en bonne santé, si nous en croyons un livre écrit plusieurs années auparavant par son médecin[2].

Toute l'Angleterre n'en resta pas moins convaincue qu'il avait péri de mort violente. On arrangeait ainsi le roman : la reine avait pour amant Suffolk (un amant de cinquante ou soixante ans pour une reine de dix-sept!), tous deux s'étaient entendus avec le cardinal; le soir, Glocester se portait à merveille; le matin, il était mort[3]!... Comment avait-il été tué? Ici les récits différaient; les uns le disaient étranglé, quoiqu'il eût été exposé et ne portât aucune marque; les autres reproduisaient l'histoire lugubre de l'autre Glocester, oncle de Ri-

[1] In tam arcta custodia, quod præ tristitia decideret in lectum *ægritudinis*, et *infra paucos dies* posterius secederet in fata. » Whethamstede, apud Hearne, Script. Angl. II, 365.

[2] Dans ce curieux ouvrage que le médecin adresse au duc, il lui décrit avec les plus grands détails l'état où se trouvent les divers organes de Sa Grâce. Il n'en compte pas moins de *sept* qui sont fort altérés : le cerveau, la poitrine, le foie, la rate, les nerfs les reins et genitalia. Il observe, entre autres choses, que le noble malade est épuisé par l'usage immodéré des plaisirs de l'amour, qu'il a le flux de ventre une fois par mois, etc. Quand même on supposerait que le médecin a voulu effrayer, pour obtenir un peu plus de sobriété et de modération, cet inventaire d'infirmités, de maladies naissantes, même réduit de moitié, serait encore peu rassurant. (Hearne.)

[3] « Vespere sospes et incolumis, mane (proh dolor!) mortuus elatus est et ostensus. » Hist. Croyland. Continuatio, apud Gale, I, 521. Cette version plus dramatique est reproduite servilement par tous les autres : Hall and Grafton, I, 629; Holinshed, p. 1257 (éd. 1577); Shakespeare, etc.

chard II, étouffé, disait-on, entre deux matelas. D'autres, enfin, plus cruels, préféraient l'horrible tradition d'Édouard II, et le faisaient mourir empalé.

Il est rare qu'une femme de dix-sept ans ait déjà le courage atroce d'un tel crime ; il est rare qu'un vieillard de quatre-vingts ans ordonne un meurtre, au moment de paraître devant Dieu. Je crains qu'il n'y ait ici erreur de date, qu'on n'ait jugé Winchester mourant par le Winchester d'un autre âge ; et que, d'autre part, on n'ait déjà vu dans une reine enfant, à peine sortie de la cour de René, cette terrible Marguerite, qui, dans la suite, effarouchée de haine et de vengeance, mit une couronne de papier sur la tête sanglante d'York.

Quant à Suffolk, l'accusation était moins invraisemblable. Il avait eu le tort d'autoriser d'avance tout ce qu'on pourrait dire, en se donnant, par un arrangement odieux, un intérêt pécuniaire à la mort de Glocester. Cependant, ses ennemis les plus acharnés, dans l'acte d'accusation qu'ils lancèrent contre lui de son vivant, ne font nulle mention de ce crime. On ne le lui a jamais reproché en face, mais plus tard, après sa mort, lorsqu'il n'était plus là pour se défendre.

Le crime, au reste, s'il y en eut un, ne pouvait qu'être inutile. Il restait un prétendant dans la ligne de Lancastre, le duc de Somerset ; et il en restait un hors de cette ligne, et plus légitime. Les Lancastre ne descendaient que du *quatrième* fils d'Édouard III ; et le duc d'York descendait du *troisième*. Donc son titre était supérieur, et la mort de Glocester ne faisait que produire sur la scène un prétendant plus dangereux.

Winchester, selon toute apparence, était malade au moment de la mort de Glocester, car il mourut un mois après. Sa mort fut un événement grave. Il avait été cinquante ans le chef de l'Église, et alors, tout vieux qu'il était, son nom en faisait l'unité. Suffolk n'était pas évêque pour remplacer Winchester; homme d'épée, et dans une telle crise, il ne pouvait guère suivre une politique de prêtres. Les prélats qui, pour défendre l'*Établissement*, avaient fait la royauté des Lancastres, qui s'en étaient servis et avaient régné avec elle, s'en éloignèrent à temps[1] et se résignèrent pieusement à la laisser tomber.

Pourquoi, d'ailleurs, l'Église aurait-elle mis au hasard un *Établissement* déjà fort menacé pour sauver ce qui ne servait plus, ce qui nuisait plutôt? Suffolk commençait à prendre de l'argent, aux moines d'abord, il est vrai; mais il allait en venir aux évêques. Si l'ami agissait ainsi, que pouvait faire de plus l'ennemi?

Et en effet, sa détresse augmentant, le parlement lui refusant tout, il vendit des évêchés[2]. C'é-

[1] L'évêque de Chichester ne peut plus venir au parlement pour cause de vieillesse, mauvaise vue, etc. L'évêque d'Hereford donne sa démission, etc. (Rymer, 1449, 9 et 19 décembre.)

[2] « Episcopatus et beneficia regia pro pecuniis conferendo. » Hist. Croyland. Continuatio, apud Gale, I, 521.

« A prendre sur les deniers qu'il (le roi de France) a coustume lever pour le remboursement des appatis sur les subgetz dudit très-hault et puissant nepveu du paiis de Normandie, afin que sur lesdicts deniers, lesdits subgetz d'iceluy, laissans lesdites terres (du Maine), soit par lui contemptez. » Rymer, V. 189, 1448, 11 mars. — Je n'ai pu trouver le traité original de la cession de l'Anjou et du Maine. On ne le connaît que par cet arrangement ultérieur qui tire les dédommagements d'une source odieuse, douteuse, et

tait le sûr moyen de mettre contre soi, non-seulement l'Église, mais les lords, qui souvent pouvaient payer leurs dettes avec des bénéfices, faire évêques leurs chapelains, leurs serviteurs. Les grands étaient blessés doublement à leur endroit le plus sensible; on leur ôtait leur influence sur l'Église, au moment où ils perdaient leur fiefs de France. L'indemnité promise pour les terres qu'ils avaient dans le Maine se réduisit à rien ; elle fut échangée par un nouveau traité pour certaines sommes que les marches anglaises de Normandie payaient jusque-là aux Français; le roi d'Angleterre se chargeait d'indemniser ses sujets du Maine; c'est dire assez qu'ils ne reçurent pas un sol.

Un pouvoir qui blessait les grands dans leur fortune, le peuple en son orgueil, et que l'Église ne soutenait plus, ne pouvait subsister. A qui sa ruine allait-elle profiter? c'était la question.

Les deux princes les plus près du trône étaient York et Somerset. Suffolk crut s'assurer de tous deux. Il ôta au plus dangereux, au duc d'York, l'armée principale, celle de France, et il le relégua honorablement dans le gourvernement d'Irlande. Somerset, qui, après tout, était Lancastre et proche parent du roi, eut le poste de confiance, la régence de France, l'armée la plus nombreuse. Mais il n'en fut pas moins hostile. Il crut, il dit du moins qu'on l'avait envoyé en France pour le déshonorer, pour le laisser périr sans secours, lorsque les places

en laisse la répartition à l'arbitraire du roi d'Angleterre, c'est-à-dire de Suffolk. — Les *appatis* ou *pactis* étaient ordinairement des contributions que les gens d'un pays payaient aux garnisons voisines pour labourer paisiblement. Ducange, I, 577.

étaient ruinés, démantelées, lorsque la Normandie l'était elle-même par l'abandon du Maine qui découvrait ses flancs.

Au mois de janvier 1449, le parlement reçut de Somerset une plainte solennelle : la trêve allait expirer, le roi de France, disait-il, pouvait attaquer avec soixante mille hommes[1]; sans un prompt secours, tout était perdu. Cette plainte était le testament de l'Angleterre française, les paroles dernières... Le sage parlement les accueille, mais uniquement pour nuire à Suffolk; il ne vote pas un homme, pas un shelling; ce serait voter pour Suffolk; la grande guerre maintenant est contre lui et non contre la France; périsse Suffolk, et avec lui, s'il le faut, la Normandie, la Guyenne, l'Angleterre elle-même!

Somerset avait admirablement prophétisé le soufflet qu'il allait recevoir. La trêve fut rompue. Le Maine étant livré, un capitaine aragonais, au service d'Angleterre[2], vint de cette province demander refuge aux villes normandes. Il trouva toute porte fermée, aucune garnison ne voulait s'affamer en partageant avec ces fugitifs. Alors il fallut bien que l'Aragonais devînt sa providence à lui-même; il trouva sur les marches deux petites villes, mais désertes, dépourvues; de là, la faim pressant, il se jeta, avec sa bande, sur une bonne grosse ville bretonne, sur Fougères. Voilà la guerre recommencée[3].

[1] Somerset assurait que le roi avait ordonné que chaque trentaine d'hommes en armerait un. (Rolls Parl.)

[2] « De l'ordre de la Jarretière... et signalé capitaine. » Jean Chartier.

[3] Sur la rupture de la trêve, V. la *ballade* patriotique *du bedeau de l'université d'Angers*, publiée par M. Mazure, Revue anglo-française, avril 1835 (Poitiers).

Le roi, le duc de Bretagne, s'adressent à Somerset, lui redemandent la ville, avec indemnité [1]. Mais, quand il aurait pu donner satisfaction, il n'eût osé le faire ; il avait peur de l'Angleterre encore plus que de la France. N'obtenant pas d'indemnité, les Français en prennent. Le 15 mai, ils saisissent Pont-de-l'Arche à quatre lieues de Rouen ; un mois après, Verneuil. L'armée royale, sous Dunois, entre par Évreux, les Bretons par la basse Normandie, les Bourguignons par la haute. Le comte de Foix attaquait la Guyenne. Tout le monde voulait part dans cette curée.

Le roi coupa toute communication entre Caen et Rouen, reçut la soumission de Lisieux, de Mantes, de Gournai, fit paisiblement son entrée à Verneuil, à Évreux et à Louviers, où René d'Anjou le joignit. Enfin, réunissant toutes ses forces, il vint sommer Rouen de se rendre. La ville était déjà toute rendue de cœur ; sous la croix rouge, tout était français. Quoique Somerset y fût en personne avec le vieux Talbot, il désespéra de défendre cette grande population qui ne voulait pas être défendue. Il se retira dans le château, et en un moment toute la ville eut pris la croix blanche [2]. Somerset avait

[1] Le roi de France se plaignait aussi des courses que les Anglais faisaient contre les vaisseaux de son allié le roi de Castille, et de leurs brigandages sur les grandes routes de France : « Et se nommoient les *faux visages*, à cause qu'ils se déguisoient d'habits dissolus. » Jean Chartier.

[2] Mathieu de Coucy, p. 444, et Jacques Du Clercq (qui copie Mathieu), I, 344, éd. Reiffenberg. — V. les détails de la capitulation, de l'entrée, etc., dans M. Chéruel, p. 125-134, d'après les documents authentiques. Le roi rétablissait la juridiction ecclésiastique dans les prérogatives qu'elle avait perdues sous les Anglais ; il maintenait l'Échiquier, la Charte aux Normands, la Coutume de

avec lui sa femme et ses enfants; nul espoir de sortir; les bourgeois étaient comme une seconde armée pour l'assiéger; il se décida à traiter. Pour lui, pour sa femme et ses enfants, pour sa garnison, le roi se contentait de recevoir une petite somme de 50 000 écus; c'était une bien faible rançon à cette époque; celle de Suffolk tout seul avait été de 2 400 000 francs. Somerset payait le surplus, il est vrai, de son honneur, de sa probité; pour ne pas se ruiner, il ruinait le roi d'Angleterre; il s'engageait, lui régent, à livrer aux Français le fort d'*Arques* (ce qui leur assurait Dieppe), à leur donner toute la basse Seine, *Caudebec*, *Lillebonne*, *Tancarville*, l'embouchure de la Seine, *Honfleur!*

Mais on pouvait douter qu'il eût pouvoir pour faire de tels présents; il ne le fit croire qu'en donnant mieux encore; il mit en gage son bras droit, lord Talbot, le seul homme qui inspirât confiance aux Anglais... Et il ne put le dégager, ni remplir son traité; Honfleur désobéit; en sorte que Talbot resta à la suite de l'armée française, pour être témoin de la ruine des siens[1]. Les Anglais d'Honfleur

Normandie, etc. Il ne tarda pas à déclarer les gens de Rouen « francs, quictes et exempts de la compaignie *française* et de tout ce que ceux de *Paris* peuvent demander à cette cause. » Cette guerre commerciale entre Rouen et Paris, qui durait depuis si longtemps, ne finit effectivement qu'à l'avénement de Louis XI, qui renouvela l'ordonnance de son père (communiqué par M. Chéruel, d'après les *Archives de Rouen*, II, § 2, 7 *juillet* 1450, 5 *janvier* (1461). — V. aussi sur l'*entrée* une pièce publiée par M. Mazure dans la Revue anglo-française, avril 1835 (Poitiers).

[1] A l'entrée de Charles VII dans Rouen : « Estoient aux fenestres la femme du comte de Dunois et celle du duc de Somerset pour voir le mystère et cette grande cérémonie, avec lesquelles estoient le sire de Talbot et les autres Anglois détenus en ostage, qui estoient fort pensifs, et marris. » Jean Chartier.

restèrent sans secours, ils virent en face la grosse ville d'Harfleur, bien autrement forte, forcée en plein hiver par l'artillerie de Jean Bureau (déc. 1449)[1]; alors, ayant encore appelé en vain Somerset à leur aide, ils finirent par se rendre aussi (18 fév. 1450).

Si l'on songe que la seule Harfleur avait seize cents hommes, une petite armée pour garnison, il ne semble pas que la Normandie ait été aussi dégarnie qne Somerset voulait le faire croire. Mais les troupes étaient dispersées, dans chaque ville quelques Anglais au milieu d'une population hostile. Qu'auraient-ils fait, même plus forts, contre ce grand et invincible mouvement de la France qui voulait redevenir française?

Personne ne comprenait cela en Angleterre. La Normandie avait été désarmée à dessein, trahie, vendue. N'avait-on pas vu le père de la reine dans l'armée du roi de France?... Tous les revers de cette campagne, la Seine perdue, Rouen rendue, l'épée de l'Angleterre, lord Talbot, mis en gage, toute cette masse de malheurs et de honte retomba d'aplomb sur la tête de Suffolk.

Le 28 janvier 1450, la chambre basse présente au roi une humble adresse : « Les pauvres communes du royaume sont tendrement, passionnément et de cœur portées au bien de sa personne, autant que jamais communes le furent pour leur souverain

[1] « S'abandonna et hasarda fort le roi, allant en personne ès fossez et aux mines... D'icelles artillerie et mines estoit gouverneur maître Jean Bureau, trésorier de France, lequel estoit fort subtil et ingénieux en telles matières et en plusieurs autres choses. » Ibidem.

lord[1]... » Toutes ces tendresses pour demander du sang... Dans cette étrange pièce, les choses les plus contradictoires étaient affirmées en même temps : Suffolk vendait l'Angleterre au roi de France et *au père de la reine;* il tenait un château tout plein de munitions pour l'ennemi qui devait faire une descente. Et pourquoi appelait-il les Français, les parents et amis de la reine? *Pour faire roi son fils*[2] à lui Suffolk, en renversant le roi et la reine. Cela parut logique et bien lié; John Bull n'eut pas un doute!

Le contradictoire et l'absurde étant admis comme évidents, il n'y avait rien à répondre. Suffolk essaya néanmoins. Il énuméra les services de sa famille, tous ses parents tués pour le pays; il rappela que lui-même il avait passé trente-quatre ans à faire la guerre en France, dix-sept hivers de suite sous les armes sans revoir le foyer[3], puis sa fortune ruinée par sa rançon, puis douze années dans le conseil. Était-il bien probable qu'il voulût couronner tant de services, une vie si avancée, par une trahison?

Il avait beau dire, à chaque mot de justification survenait, comme une charge de plus, quelque mauvaise nouvelle. Il n'abordait plus de bateau qu'il n'apprît un malheur, Harfleur aujourd'hui,

[1] « As lovingly, as heartily, and as tenderly... » Turner.

[2] Il avait fait épouser à son fils la fille de l'aîné des Somerset, laquelle avait le premier droit au trône, après Henri VI, dans la ligne de Lancastre. Mariée à tout autre qu'au fils du ministre, confident de la reine, cette héritière eût été infiniment dangereuse. Nul doute que ce mariage ne se soit fait par la volonté de Marguerite.

[3] Ceci fait penser à l'honorable exil de lord Collingwood, qui, pendant toute la guerre continentale, n'obtint pas la permission de mettre une fois le pied à terre ni de revoir ses filles.

Honfleur demain, puis une à une, toutes les villes de la basse Normandie; puis (chose plus sensible encore), la défense de vendre les draps anglais en Hollande [1]... Ainsi les bruits lugubres se succédaient sans intervalle; c'était comme une cloche funèbre qui de l'autre rivage sonnait la mort de Suffolk... On peut juger de la rage du peuple par une ballade du temps [2] où l'on mêle ironiquement son nom et ceux de ses amis aux paroles consacrées de l'office des morts.

La reine essaya d'un moyen pour sauver la victime; ce fut de faire prononcer par le roi contre Suffolk un bannissement de cinq années. Il sortit de Londres à grand'peine, à travers une meute altérée de sang; mais ce ne fut pas pour passer en France; il eût justifié les accusations. Il resta dans ses terres, sans doute pour attendre l'effet d'une tentative où il avait mis son dernier enjeu. Il avait fait passer trois mille hommes à Cherbourg, avec le brave Thomas Kyriel, qui devait faire tout le contraire de ce qui avait perdu Somerset, concentrer les troupes, tenter un coup. Une belle bataille eût peut-être sauvé Suffolk. Kyriel réussit d'abord; il assiégea et prit Valognes. De là, il voulait joindre Somerset en suivant le long de la mer. Mais les Français le tenaient, le comte de Clermont en queue, Richemont en tête, pour lui barrer le passage (à Formigny, 15 avril

[1] Proceedings and ordinances of the Privy Council, vol. VI, p. 69, 75, 85 (1837).

[2] Cette exécrable parodie dépasse 93; vous diriez les litanies chantées par Marat. Ritson's ancient Songs. Je regrette fort que la publication des Political Songs du savant M. Wright ne s'étende pas encore jusqu'à cette époque (1841).

1450). Kyriel se battit vaillamment et fut écrasé. On sut, à partir de ce jour, que les Anglais pouvaient être battus en plaine. Il n'y eut pas quatre mille morts[1], mais avec eux gisait l'orgueil anglais, la confiance, l'espoir; Azincourt ne fut plus dans la mémoire des deux nations *la dernière bataille.*

C'était l'arrêt de Suffolk; il le comprit et se prépara. Il écrivit à son fils une belle lettre, sans faiblesse, noble et pieux, lui recommandant seulement de craindre Dieu, de défendre le roi, d'honorer sa mère. Puis il fit venir ce qu'il y avait de gentlemen dans le voisinage, et en leur présence, jura sur l'hostie qu'il mourait innocent. Cela fait, il se jeta dans un petit bâtiment, à la garde de Dieu. Mais il y avait trop de gens intéressés à ce qu'il n'échappât point. York voyait en lui le champion intrépide de la maison de Lancastre; Somerset craignait un accusateur, au retour de sa belle campagne; l'Angleterre aurait eu à juger, entre lui et Suffolk, qui des deux avait perdu la Normandie.

Selon Monstrelet et Mathieu de Coucy, qui par les Flamands pouvaient savoir très-bien les affaires d'Angleterre, celles de mer surtout, ce fut un vaisseau des amis de Somerset qui le *rencontra*[2]. Ils lui firent son procès à bord; rien ne manqua pour que

[1] Trois mille sept cent soixante-quatorze, au dire des hérauts. D'après leur rapport, l'armée anglaise eût été forte de six à sept mille hommes, et les Français n'auraient eu que trois mille combattants. Jean Chartier, 197. Mathieu de Coucy, 45. Jacques Du Clercq, I, 366, éd. Reiffenberg. Il est vrai que, ces historiens se copiant, les trois témoignages ne peuvent guère compter que pour un seul.

[2] « Estant sur la mer, fut rencontré des gens du duc de Somerset. » Mathieu de Coucy.

la chose eût l'air d'une vengeance populaire; le pair du royaume eut pour pairs et jurés les matelots qui l'avaient pris. Ils le déclarèrent coupable, lui accordant pour toute grâce, vu son rang, d'être décapité. Ces jurés novices ne l'étaient pas moins comme bourreaux; ce ne fut qu'au douzième coup qu'ils parvinrent a lui détacher la tête avec une épée rouillée.

Cette mort ne finit rien. L'agitation, la fureur sombre qu'avait mises partout la défaite, étaient bonnes à exploiter. Les puissants s'en servirent; ils savaient parfaitement, dans ce pays déjà vieux d'expérience, tout ce qu'on pouvait faire du peuple quand il était ainsi malade; le mal anglais, l'orgueil, l'orgueil exaspéré, en faisait une bête aveugle. On pouvait, pendant cet accès, le tirer à droite ou à gauche, sans qu'il devinât la main ni la corde, sans qu'il sentît qu'on le tirât.

Avant tout, un coup de terreur fut frappé sur l'Église, un coup efficace, après lequel, toute-puissante qu'elle était, elle ne bougea plus, laissant les lords faire ce qui leur plairait. Il suffit pour cela qu'il y eût deux évêques tués, deux des prélats qui avaient gouverné avant Suffolk ou avec lui. Tués par qui? On ne le sut trop. Par leurs gens, par la populace, le *mob* des ports? A qui s'en prendre[1]?

Cela fait, on opéra en grand. On combina un

[1] Henri VI reprocha ouvertement au duc d'York d'avoir fait tuer par ses gens l'évêque de Chichester, chancelier d'Angleterre. Lingard, d'après les documents conservés par Stow, 393-395. L'auteur connu sous le nom d'Amelgard prétend, avec moins de vraisemblance, que l'évêque se fit tuer par économie, en disputant sur le prix du passage avec les matelots qui le ramenaient de France. Notice des mss., I, 417.

soulèvement, une levée *spontanée* du peuple, un de ces vagues mouvements qu'une main savante peut tourner ensuite en révolution déterminée. Les petits cultivateurs de Kent, ces masses à vues courtes, ont toujours été propres à commencer n'importe quoi; il y a là des éléments tout particuliers d'agitation, mobilité d'esprit, vieille misère, et de plus une facilité d'entraînement fanatique qu'on ne s'attendait guère à trouver sur la grande route du monde, entre Londres et Paris [1].

En tête, il fallait un meneur, un homme de paille; non pas tout à fait un fripon, le vrai fripon ne joue par si gros jeu. On trouva l'homme même, un Irlandais [2], un bâtard, qui avait fait jadis un assez mauvais coup; puis, il avait servi en France; il revenait léger et ne sachant que faire; du reste, jeune encore, brave, de belle taille [3], spirituel et passablement fol.

Cade, c'était son nom, trouva plaisant de faire le prince pour quelques jours; il déclara s'appeler Mortimer. Cela était d'une audace incroyable, le personnage était connu, et tout le monde sachant que Mortimer, le petit-fils d'Édouard III, était bien et dûment enterré. N'importe, il n'en ressuscita pas moins facilement; le nouveau Mortimer réussit à merveille, il était amusant, entraînant, il jouait son

[1] Nous les avons vus (en 1839!) suivre sans difficulté ce brave Courtney, qui leur donnait parole de ressusciter toutes les fois qu'on le tuerait.

[2] Shakespeare lui fait dire à tort qu'il est du comté de Kent. V. Proceedings and Ordinances of the Privy Council, vol. VI (1837), preface of sir Harris Nicolas, p. XXVII.

[3] « A certaine yong man of a goodly stature, and pregnant wit. » Hall and Grafton.

rôle avec la vivacité irlandaise, bon prince, ami des braves gens, mais grand justicier... Il faisait les délices du peuple.

Avec le tact parfait qu'ont souvent les fols parlant à des fols, il fit une proclamation habilement absurde, et qui fut d'un effet excellent. Il y disait, entre autres choses que, selon le bruit public, on voulait détruire tout le pays de Kent et en faire une forêt pour venger la mort de Suffolk sur les innocentes communes. Puis, venaient des prostestations de dévouement au roi ; on souhaitait seulement que ce bon roi daignât s'entourer de ses vrais lords et conseillers naturels, les *ducs d'York, d'Exeter, de Buckingham et de Norfolk*. Cela était fort clair ; on voyait d'ailleurs parmi la canaille de Kent un héraut du duc d'Exeter et un gentilhomme du duc de Norfolk, qui suivaient le mouvement et avaient l'œil à tout.

Cade eut tout d'abord vingt mille hommes, et davantage en avançant. On envoya quelques troupes contre lui ; il les abattit ; puis d'illustres parlementaires, l'archevêque de Cantorbéry, le duc de Buckingham ; il les reçut avec aplomb, sagesse et dignité, modéré dans la discussion, mais sobre de communication, inébranlable[1].

Cependant les soldats du roi criaient que le duc d'York devrait bien revenir pour s'entendre avec son cousin Mortimer, et mettre à la raison la reine et ses complices. On essaya de les calmer en leur disant qu'il serait fait justice, et l'on mit à la Tour lord Say, trésorier d'Angleterre.

Sober in communication, wise in disputyng. » Ibidem.

Le faubourg étant occupé déjà, le lord maire consulte les bourgeois : « Faut-il ouvrir la Cité? » Un seul ose dire *non*, on l'emprisonne. La foule entre... Cade, avec beaucoup de présence d'esprit! coupe lui-même de son épée les cordes du pont-levis, s'assurant qu'ainsi on ne le relèvera pas. De son épée il frappe la vieille pierre de Londres, en disant gravement : « Mortimer est lord de la Cité. » Défense de piller sous peine de mort; la défense était sérieuse, il venait de faire décapiter un de ses officiers pour désobéissance. Il se piquait fort de justice. Il tira lord Say de la Tour pour le faire mourir; mais auparavant il le fit juger dans la rue, à Cheapside, par le lord maire et les aldermen demi-morts de peur. Il était assez adroit de s'associer ainsi, de gré ou de force, le magistrat de Londres.

Après le spectacle de ce jugement de carrefour, après l'exécution, on ne pouvait empêcher les gens de Kent de se répandre par la ville. Les voilà qui courent les rues, admirent, regardent les portes closes; ils commencent à flairer le butin; les mains démangent, ils pillent. Le prince lui-même, tout prince et Mortimer qu'il est, ne peut tellement dominer ses vieilles habitudes des guerres de France, qu'il ne vole aussi tant soit peu, dans la maison où il a dîné.

Les respectables bourgeois de Londres, marchands, gens de boutique et autres, avaient jusque-là assez bien pris la chose, y compris les exécutions. Mais, quand ils virent que les chères boutiques, les précieux magasins allaient être violés, alors ils s'animèrent contre ces brigands d'une vertueuse fu-

reur. Ils prirent les armes, eux, leurs ouvriers, leurs apprentis; une furieuse batterie eut lieu dans les rues et au pont de Londres.

Les gens de Kent, rejetés au faubourg, y passèrent la nuit, un peu étourdis de l'accueil qu'ils avaient reçu dans la Cité. Ils réfléchirent, ils se refroidirent. C'était le bon moment pour parlementer avec eux; ils étaient découragés, crédules. Le primat et l'archevêque d'York passèrent de la Cité à Southwark dans un batelet, porteurs du sceau royal. Ils leur scellèrent des pardons, tant qu'ils en voulurent, et les braves gens s'en allèrent, chacun de son côté, sans dire adieu au capitaine Cade[1]. Lui, intrépide, il essaya d'abord de diriger la retraite de ceux qui lui restaient; puis, voyant qu'ils ne songeaient qu'à se battre pour le butin, il monta à cheval et s'enfuit; mais sa tête était mise à prix, il n'alla pas loin (juillet 1450).

Cette terrible farce, toute terrible qu'elle pût sembler, n'était qu'un prélude. La grossière supposition d'un Mortimer que tout le monde connaissait pour Cade avait cette utilité de donner un premier ébranlement aux esprits, de faire songer le peuple... C'était, comme dans *Hamlet*, une pièce dans la pièce pour aider à comprendre, une fiction pour expliquer l'histoire, un commentaire en action pour mettre à la portée des simples l'abstruse question de droit.

L'homme de paille ayant fini, le prétendant sérieux pouvait commencer. Le duc d'York accourt d'Irlande pour travailler sur le texte que lui four-

[1] Without bydding farewell to their capitaine. » Ibidem.

nissait Somerset. Ce triste général venait de répéter à Caen son aventure de Rouen; pour la seconde fois, il s'était fait prendre; mais cette fois la faiblesse ressemblait encore plus à la trahison. Tel fut du moins le bruit qui courut. Le régent, comme faisaient, comme font volontiers les Anglais, traînait partout avec lui sa femme et ses enfants, dangereux et trop cher bagage qui dans plus d'une occasion peut amollir l'homme de guerre, faire de l'homme une femme. Celle de Somerset, dans les horreurs du siége, lorsque les pierres et les boulets pleuvaient, vit une pierre tomber entre elle et ses enfants; elle courut se jeter aux genoux de son mari [1], le suppliant d'avoir pitié des pauvres petits... Le malheureux, dès ce moment, eut peur aussi, il voulut se rendre. Mais la ville était au duc d'York; un capitaine y commandait pour lui et prétendait défendre à toute extrémité la ville de son maître. Alors, Somerset (s'il faut en croire ses accusateurs) fit par faiblesse une chose audacieuse, coupable; il s'entendit avec les bourgeois, les encouragea sous main à demander qu'on se rendît; la ville fut livrée [2]. Le capitaine échappa et s'en alla rendre compte, non pas à Londres, mais droit en Irlande, au duc d'York. Celui-ci, brusquement et sans ordre, quitte l'Irlande, traverse l'Angleterre avec une bande armée, et présente au roi une plainte humblement insolente.

Personne ne parlait encore du droit d'York,

[1] « Kneeling on his knees, to have mercy and compassion of his smalle infantes. » Holinshed.

[2] De plus, Somerset abandonna son artilierie. (Mathieu de Coucy.)

tout le monde y pensait. La reine ne pouvait se fier qu'à un seul homme, à celui qui avait droit dans la branche de Lancastre, à l'héritier présomptif du roi. Mais cet héritier était justement Somerset; elle le fit connétable, lui mit en main l'épée du royaume au moment où il venait de rendre la sienne aux Français. Ce défenseur du roi avait assez de mal à se défendre, ayant perdu la Normandie. Il eût fallu du moins qu'il réparât; pour réparation, on perdit la Guyenne.

Charles VII, ayant complété sa Normandie par Falaise et Cherbourg[1], avait envoyé, l'hiver, son armée au midi. La milice nationale des francs archers commençait à figurer avec quelque honneur. Jean Bureau conduisait de place en place son infaillible artillerie; peu de villes résistaient. Les petits rois de Gascogne, Albret, Foix, Armagnac, voyant le roi si fort, venaient à son secours, dans leur zèle et leur loyauté; ils poussaient tant qu'ils pouvaient à cette saisie des dépouilles anglaises, prenaient, aidaient à prendre, dans l'espoir que le roi leur en laisserait bien quelque chose. Quatre siéges furent ainsi commencés à la fois.

Dans cette rapide conversion des Gascons, Bordeaux seul résistait; ville capitale jusque-là, elle

[1] L'artillerie française, toujours dirigée par Jean Bureau, fit preuve à Cherbourg d'une habileté toute nouvelle. Il établit *ses batteries dans la mer* même, au grand étonnement des Anglais : « Elle venoit là deux fois le jour; néanmoins, par le moyen de certaines peaux et graisses dont les bombardes estoient revestues, onques la mer ne porta dommage à la poudre; mais aussitost que la mer estoit retirée, les canonniers levoient les manteaux, et tiroient et jetoient, comme auparavant, contre ladite place, dequoy les Anglois estoient fort esbahis. » Jean Chartier.

ne pouvait que déchoir; les Anglais la ménageaient fort[1], ils l'enrichissaient, achetaient, buvaient ses vins; Bordeaux n'espérait pas trouver des maîtres qui en bussent davantage[2]. Aussi les bourgeois y étaient tellement Anglais qu'ils voulurent tirer l'épée pour le roi d'Angleterre, faire une sortie; ce fut, il est vrai, pour fuir à toutes jambes. Bureau, qui déjà avait pris Blaye, et dans Blaye le maire et le sous-maire de Bordeaux, fut nommé, avec Chabannes et autres, pour faire un arrangement. Il se montrèrent singulièrement faciles, ne demandant ni taxe aux villes, ni rançon aux seigneurs, confirmant, amplifiant les priviléges. Ceux qui ne voulaient pas rester Français pouvaient partir; les marchands en ce cas auraient six mois pour régler leurs affaires[3], les seigneurs transmettraient leurs fiefs à leurs enfants. Il n'y avait pas d'exemple de guerre si douce, si clémente[4]. Le roi voulut bien encore accorder un

[1] Voir, aux précieuses *Archives municipales de Bordeaux*, le livre des priviléges (depuis *la Philippine*, 1295), et le livre dit *des Bouillons* (actes et traités, depuis 1259). Celui-ci était autrefois enchaîné à une table, et il en porte encore la chaîne. J'en ai parlé déjà dans mon *Rapport au ministre de l'instruction publique sur les bibliothèques et archives du sud-ouest de la France*, 1836.

[2] De plus, la Guyenne et la Gascogne perdaient un commerce de transit; les draps anglais traversaient ces provinces pour entrer en Espagne. Amelgard.

[3] Il en partit un si grand nombre que Bordeaux en fut, dit-on, presque dépeuplé pour quelques années. (Chronique bourdeloise.)

[4] Le roi avait ordonné aux soldats de payer tout ce qu'ils prendraient; s'ils prenaient sans payer, ils devaient rendre et *perdre leur solde pour quinze jours*. Cette pénalité, fort douce, dut être plus efficace que les plus rigoureuses, parce qu'elle put être sérieusement appliquée. V. Jean Chartier et Mathieu de Coucy, p. 216, 251, 406, 432, 457, 610. Voir particulièrement *Bibl. royale, mss.*

délai à Bordeaux ; enfin, n'étant pas secourue, elle ouvrit ses portes (23 juin) ; Bayonne s'obstina et tint deux mois de plus (21 août).

La perte de ces villes dévouées, opiniâtres dans leur fidélité, et abandonnées sans secours, c'était une arme terrible pour York. Ses partisans calculaient emphatiquement qu'en perdant l'Aquitaine, l'Angleterre avait perdu trois archevêchés, trente-quatre évêchés, quinze comtés, cent deux baronnies, plus de mille capitaineries, etc., etc. Puis on rappelait la perte de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, on annonçait celle de Calais ; le traître Somerset l'avait déjà vendue, disait-on, au duc de Bourgogne.

York se crut si fort, qu'un de ses hommes, député des communes, proposa de le déclarer *héritier présomptif*. L'intention était claire, mais elle était avouée trop tôt ; il y avait encore de la loyauté dans le pays. Ce mot révolta les communes ; l'imprudent fut mis à la Tour.

Une tentative d'York à main armée ne fut pas plus heureuse ; il rassembla des troupes, et arrivé en face du roi, il se trouva faible ; il vit que les siens hésitaient, les licencia lui-même et se livra. Il savait bien qu'on n'oserait le faire périr, qu'il en serait quitte, et il le fut en effet, pour un serment de loyauté, serment solennel, à Saint-Paul, sur l'hostie. Mais qu'importe ? dans ces guerres anglaises, nous voyons les chefs de factions jurer sans cesse, et le peuple n'en paraît pas scandalisé.

La reine, en ce moment, avait l'espoir de re-

Doat, 217, *fol.* 328. *Ordre de punir les gens de guerre qui, en Rouergue, ont pris des vivres sans payer*, 29 *septembre* 1446.

gagner le cœur des Anglais, de leur prouver que la Française ne les trahissait pas ; elle voulait reprendre aux Français la Guyenne. Ce pays était déjà las de ses nouveaux maîtres ; il ne voulait point se soumettre à la loi générale du royaume, selon laquelle les villes logeaient et payaient les compagnies d'ordonnance ; il trouvait fort mauvais que le roi gardât la province avec ses troupes, qu'il ne se reposât pas sur la foi gasconne[1]. Les seigneurs aussi, qui avaient laissé leurs fiefs et qui avaient hâte de les revoir, assuraient à Londres[2] que les Anglais n'avaient qu'à se montrer en mer et que tout serait à eux. La reine et Somerset avaient grand besoin de ce succès, ils désiraient sincèrement réussir ; ils envoyèrent Talbot. Cet homme de quatre-vingts ans était, de cœur et de courage, le plus jeune des capitaines anglais, homme loyal surtout et dont la parole inspirait confiance, on lui donna pouvoir pour traiter, pardonner aussi bien que pour combattre.

Les Bordelais mirent eux-mêmes Talbot dans leur ville, lui livrant la garnison, qui ne se doutait de rien. En plein hiver, il reprit les places d'alentour. Le roi, occupé ailleurs et comptant trop sans doute sur les troubles de l'Angleterre, avait dégarni la province de troupes. Ce ne fut qu'au printemps qu'une armée vint disputer le

[1] Le pseudonyme Amelgard, tout Bourguignon de cœur et peu favorable à Charles VII, avoue toutefois que c'était là l'unique objet des plaintes de la Guyenne. A ces plaintes, les gens du roi répondaient que l'argent payé pour les troupes était dépensé par elles dans les villes mêmes qui payaient. Notices des mss., I, 432.

[2] V. le chroniqueur connu sous le nom d'Amelgard. Notice des mss., I, 431.

terrain à Talbot. Les Français, suivant la direction de Bureau, voulurent d'abord se rendre maîtres de la Dordogne et assiégèrent Châtillon, à huit lieues, de Bordeaux. Talbot les y trouva bien retranchés et dans ces retranchements une formidables artillerie. Il n'en tint pas grand compte, et les Français le confirmèrent à dessein dans ce mépris. Le matin, pendant qu'il entendait sa messe, on vient lui dire que les Français s'enfuient de leurs retranchement. « Que jamais je n'entende la messe, dit le fougueux vieillard, si je ne jette ces gens-là par terre[1] ! » Il laisse tout, messe et chapelain, pour courir à l'ennemi; un des siens l'avertit de l'erreur, il le frappe et va son chemin.

Cependant, derrière les retranchements, derrière les canons, le sage maître des comptes, Jean Bureau, attendait froidement ce paladin du moyen âge[2]. Talbot arrive sur son petit cheval, signalé entre tous par un surtout de velours rouge. A la première décharge, il voit tout tomber autour de lui; il persiste, il fait planter son étendard sur la barrière. La seconde décharge emporte l'étendard

[1] « Jamais je n'oiray la messe, ou aujourd'huy jauray rué jus la compagnie des François, estant en ce parc icy devant moy. » Mathieu de Coucy.

[2] Non pas toutefois tellement *paladin*, qu'il n'ait soigné, en véritable Anglais, ses intérêts d'argent et de fortune. Nous avons plusieurs actes relatifs aux grands biens qu'il se laissa donner : comté de Shrewsbury, comté de Clermont-en-Beauvaisis, capitainerie de Falaise, etc. V. aussi, sur les dons faits à Talbot, M. Berriat-Saint-Prix, Histoire de Jeanne-d'Arc, p. 159, d'après les Registres du Trésor des chartes, 173-175. — Ce qui n'est pas moins caractéristique, c'est qu'en arrivant à Bordeaux, Talbot commence par faire donner à Thomas Talbot (quelque petit parent, ou bâtard ?) l'office lucratif de *clerc du marchié*. Rymer, V. 1455, 17 janvier.

et Talbot. Les Français sortent; on se bat sur le corps, il est pris et repris[1]; dans la confusion, un soldat lui met, sans le connaître, sa dague dans la gorge. Le désastre des Anglais fut complet; au rapport des hérauts, chargés de compter les morts, ils en laissèrent quatre mille sur la place.

La Guyenne fut reprise, moins Bordeaux, que l'on resserra en occupant tout ce qui l'environnait. Du côté même de la mer, la flotte anglaise et bordelaise ne put empêcher celle du roi de venir fermer la Gironde. A vrai dire, il n'y avait pas de flotte royale; mais la rivale de Bordeaux, la Rochelle, avait envoyé seize vaisseaux armés[2]; la Bretagne en avait prêté d'autres, auxquels s'étaient joints quinze gros navires hollandais[3], sans compter ceux que le roi avait pu emprunter en Castille.

[1] Il fut défiguré, ce qui donna lieu à une scène touchante que l'historien français raconte dans tous ses détails avec une noble compassion : « Auquel herault de Tallebot il fut demandé : s'il voyoit son maistre, s'il le reconnoistroit bien. A quoi il respondit joyeusement, croyant qu'il fust encore vivant... Et sur ce, il fust mené au lieu... et on luy dist : Regardez si c'est là vostre maistre. Lors il changea tout à coup de couleur, sans de prime face donner encore son jugement... Neantmoins il se mit à genoux, et dit qu'incontinent on en sçauroit la vérité; et lors il lui fourra l'un des doigts de sa main dextre dans sa bouche, en disant ces mots : « Monseigneur mon maistre, Monseigneur mon maistre, ce estes-vous ! je prie Dieu qu'il vous pardonne vos meffaits ! J'ay esté vostre officier d'armes quarante ans, ou plus; il est temps que je vous le rende !... » en faisant piteux crys et lamentations, et en rendant eau par les yeux très-piteusement. Et lors, il devestit sa cotte d'armes et la mit sur son dict maistre. » Mathieu de Coucy.

[2] Arcère, Histoire de La Rochelle, I, 275.

[3] Mathieu de Coucy dit à tort que ces vaisseaux appartenaient au duc de Bourgogne; le duc avait en ce moment, ainsi qu'on le verra, des intérêts tout opposés à ceux du roi, il était fort mécontent de lui. Il est probable que les Hollandais, sujets fort indépendants de Philippe, envoyèrent ces vaisseaux malgré lui.

Cette grande ville de Bordeaux avait pour garnison toute une armée, anglaise et gasconne; mais le nombre même était un inconvénient pour une ville qui ne recevait plus de vivres; d'autre part, entre ces défenseurs l'intérêt était divers, le danger inégal; la ville prise, les Anglais ne risquaient rien autre chose que d'être prisonniers de guerre; les Cascons avaient fort à craindre d'être traités comme rebelles. Ils se méfiaient les uns des autres. Déjà les Anglais des places voisines avait fait leur traité à part[1].

Les Bordelais alarmés envoyèrent au roi, ne demandant rien de plus que les biens et la vie. Mais il voulait faire un exemple; il ne promit rien. Les députés s'en allaient assez triste, lorsque le grand maître de l'artillerie, Jean Bureau, s'approchant du roi, lui dit : « Sire, je viens de visiter tous les alentours pour choisir les places propres aux batteries; si tel est votre bon plaisir, je vous promets sur ma vie qu'en peu de jours j'aurai démoli la ville. »

Cependant le roi lui-même désirait un arrangement; la fièvre était dans son camp; il se relâcha de sa sévérité, se contenta de cent mille écus et du bannissement de vingt coupables; tous les autres avaient leur grâce; les Anglais s'embarquaient librement. La ville perdit ses priviléges[1]; mais elle

[1] Idem.

[2] Quant à son commerce, Bordeaux ne le perdit pas pour longtemps. L'esprit mercantile, plus fort chez les Anglais que l'orgueil même, ne leur permit pas de renoncer au commerce de vins de Guyenne. Ils subirent toutes les humiliations qu'on voulut. Il faut voir les conditions auxquelles les anciens maîtres du pays obtenaient de venir commercer dans leur capitale de Guyenne. Ils de-

resta une capitale; elle ne dépendit point des parlements de Paris ni de Toulouse; le parlement de Bordeaux ne tarda pas à être institué, et il étendit son ressort jusqu'au Limousin, jusqu'à la Rochelle,

L'Angleterre avait perdu en France la Normandie, l'Aquitaine, tout, excepté Calais...

La Normandie, une autre elle-même, une terre anglaise d'aspect, de productions, qu'elle devait toujours voir en face pour la regretter; — l'Aquitaine, son paradis de France, toutes les bénédictions du Midi, l'olivier, le vin, le soleil.

Il y avait presque trois siècles que l'Angleterre avait épousé l'Aquitaine avec Éléonor; plus qu'épousée, aimée, souvent préférée à elle-même. Le Prince Noir se sentait chez lui à Bordeaux; il était comme étranger à Londres.

Plus d'un prince anglais était né en France, plus d'un y était mort et avait voulu y être ensevelli. Le sage régent de France, le duc de Bedford, fut ainsi enterré à Rouen. Le cœur de Richard Cœur de lion resta à nos religieuses de l'abbaye de Fontevrault.

Ce n'était pas de la terre seulement que l'Angleterre avait perdue, c'étaient ses meilleurs souvenirs, deux ou trois cents ans d'efforts et de guerres, la vieille gloire et la gloire récente. Poitiers et Azincourt, le Prince Noir et Henri V... Il semblait

vaient porter tous ostensiblement la croix rouge; ils ne pouvaient aller dans la banlieue sans avoir la permission écrite du maire. S'ils voulaient traverser la province, aller à Bayonne, les gouverneurs les y faisaient conduire à leurs dépens, sous la garde d'un archer. *Archives*, *Supplément au Trésor des chartes*, *J.* 925.

que ces morts s'étaient jusque-là survécu en leurs conquêtes, et qu'alors seulement ils venaient de mourir.

Le coup fut si douloureusement ressenti par l'Angleterre, qu'on put croire qu'elle en oublierait ses discordes, qu'au moins elle y ferait trêve. Le parlement vota des subsides, non pour trois ans, comme c'était l'usage, mais « pour la vie du roi. Il vota une armée presque aussi forte que celle d'Azincourt, vingt mille archers.

Le difficile était de les lever. Il n'y avait partout dans le peuple qu'abattement, découragement, peur des guerres lointaines... une peur orgueilleuse qui se faisait mécontente, indignée; le cœur avait baissé, non l'orgueil. Il y avait péril à éclaircir ce triste mystère... Le parlement se rabattit de vingt mille archers à treize mille[1], et on n'en leva pas un.

La main de Dieu pesait sur l'Angleterre. Après avoir tant perdu au dehors, elle semblait au moment de se perdre elle-même. La guerre qu'elle ne faisait plus en France, elle l'avait dans son sein, une guerre sourde jusque-là, sans bataille, sans victoire pour personne; il n'y avait pas même ce triste espoir que le pays retrouvât l'unité pour le triomphe d'un parti, Somerset était fini, et York ne pouvait commencer. La royauté n'était pas abolie, mais elle tombait chaque jour davantage dans la solitude et le délaissement. Le roi, ayant distribué, engagé son domaine et ne recevant rien du parlement, était le plus pauvre homme du royaume. La

[1] Turner; Parl. Rolls.

nuit des Rois, au banquet de famille, le roi et la reine se mirent à table, et l'on n'eut rien à leur servir[1].

Le bon Henri prenait tout en patience. Humble au milieu de ses orgueilleux lords, vêtu comme le moindre bourgeois de Londres[2], ami des pauvres et charitable, tout pauvre qu'il était lui-même. Tout le temps qu'il ne passait pas au conseil, il l'employait à lire les anciennes histoires[3], à méditer la sainte Écriture. Cet âge dur le nomma un simple; au moyen âge, c'eût été un saint. Il parut généralement au-dessous de la royauté, et quelquefois il était au-dessus; en dédommagement de la prudence vulgaire qui lui manquait, il semble avoir été, en certains moments, éclairé d'un rayon d'en haut[4].

Ce fut le sort de cet homme de paix[5] de passer

[1] « A l'heure du disner, quand ils penserent seoir à table, il n'y avoit rien comme de prest, dautant que les officiers qui avoient accoustumé de les servir et faire leurs provisions ne sçavoient où avoir et recouvrer argent; car on ne vouloit plus rien leur bailler et délivrer sans argent comptant. » Mathieu de Coucy.

[2] « Obtusis sotularibus et ocreis... ad instar coloni. Togam etiam longam cum capucio rotulato, ad modum burgensis. » Blakman, De Virtutibus et Miraculis Henri VI, ap. Hearne, page 298.

[3] « Aut in regni negotiis cum consilio suo tractandis, aut in Scripturarum lectionibus vel in scriptis aut chronicis legendis. » Ibidem, p. 299.

[4] Lorsqu'il était enfermé à la Tour, il crut voir une femme qui voulait noyer son enfant; il avertit; on trouva la femme, et l'enfant fut sauvé.

[5] Cet esprit de paix se montre à merveille dans le fait suivant : « Edmond Gallet dit qu'il fut envoyé au roy d'Angleterre pour l'inviter à faire une descente en Normandie pendant que le roy de France était occupé contre son fils en Dauphiné. Sur quoy le roy d'Angleterre demanda quelle personne estoit son oncle de France,

toute sa vie au milieu des discordes, d'assister à une interminable discussion sur son propre droit. On voit, par quelques sages paroles qui restent de lui, qu'il ne rassurait sa conscience que *par la longue possession*[1]. Il avait régné quarante ans; son père avait régné avant lui et encore son grand-père Henri IV... Mais si le grand-père avait usurpé, pouvait-il transmettre? Il y avait là de quoi faire songer le saint roi, dans ses longues heures de méditation et de prière... Les revers de France n'étaient-ils pas une sorte de jugement de Dieu, un signe contre la maison de Lancastre?... Cette maison avait régné longtemps par l'Église et avec elle; mais voilà que l'Église s'en éloignait peu à peu. Dieu retirait à lui les grands prélats qui avaient gouverné le royanme, le cardinal Winchester, le chancelier évêque de Chichesters, celui enfin à qui le roi se confiait, commme à l'un des plus sages

et l'envoyé répondit qu'il ne l'avoit vu qu'une fois à cheval et luy sembla gentil prince, et une autre fois en l'abbaye de Caen, où il lisoit une chronique, et lui sembla estre le mieux lisant qu'il vist oncques. Après quoy le roi d'Angleterre dit qu'il s'étonnoit comment les princes de France avoient si grande volonté de luy faire desplaisir; » puis il ajouta : « Au fort, autant m'en font ceux de mon pays. » Déposition rapportée par Dupuy dans la notice qu'il a donnée du procès de Jean d'Alençon, à la suite de celui des templiers, in-12, p. 419.

[1] « Mon père a régné paisiblement jusqu'au bout de sa vie. Son père, mon aïeul, fut aussi roi. Et moi, dès le berceau, j'ai été couronné, reconnu par tout le royaume; j'ai porté quarante ans la couronne, et tous m'ont fait hommage... » — Au reste, quel que fût son droit, il n'eût pas consenti, pour le défendre, à la mort d'un seul homme. Entrant un jour à Londres, il vit les membres d'un traître que l'on avait exposés : « Otez, ôtez, dit-il; à Dieu ne plaise qu'un chrétien soit traité si cruellement pour moi! » Blakman, ap. Hearne.

lords, le primat d'Angleterre, archevêque de Cantorbéry.

Les pacifiques s'en allaient; mais les violents ne manquaient pas moins; Suffolk avait péri, Somerset était enfermé à la Tour, la reine était malade; elle allait mettre au monde un prince, une victime pour la guerre civile[1]. Le pauvre roi, délaissé de tous ceux qui jusque-là le soutenaient, qui voulaient pour lui, finit par s'abandonner lui-même; son faible esprit déserta et s'en alla dès lors vers de meilleures régions[2].

En cela, fort innocemment, il embarrassa ses ennemis. On sait que dans la subtile théorie de la loi anglaise le roi est parfait, qu'il ne peut ni mourir ni se tromper[3], ni oublier, ni être en démence[4]. Il fallait donc obtenir de lui un mot contre lui, tout au moins un signe[5] par lequel il semblerait approu-

[1] Je regrette de n'avoir pu consulter sur Marguerite le curieux ouvrage de miss Agnès Strickland : Lifes of the Queens of England.

[2] Tenait-il uniquement cette disposition de la folie de son grand-père, Charles VI ? Son père, Henri V, qui fit preuve d'un jugement si ferme, était toutefois fort excentrique dans sa jeunesse; on se rappelle qu'il se présenta un jour à son père dans le costume d'un fol. Son portrait a quelque chose de bizarre et de béat, si j'en juge du moins par la belle gravure que M. Endell Tyler a donnée, d'après l'original de Kensington, en tête de ses Memoirs of Henry the fifth.

[3] Sir Edward Coke admet à grand'peine que le roi, immortel *in genere*, meure pourtant *in individuo*. Howel' state trials, II, 624. — Blakstone, I, 247. Allen, Prerogative, passim.

[4] C'est comme une sorte de vertu magique, attribuée par les jurisconsultes au grand sceau royal : sa possession rendait légal tout gouvernement... Richard II, âgé de dix ans et demi, fut supposé en état de régner sans l'assistance d'une régence. (Hallam.)

[5] Il nous reste un compte terrible de tous les médicaments que le parlement employa pour essayer de remettre le roi en état d'ex-

ver la création d'un régent, et la nomination d'un primat. Chez ce peuple formaliste, il n'y avait pas moyen de passer outre; si le roi ne faisait entendre sa volonté, il n'y avait point de gouvernement civil ni ecclésiastique, point de magistrat ni d'évêque, point de *paix du roi* ni de Dieu; il n'y avait plus l'Etat, l'Angleterre était morte légalement.

Une députation de douze pairs laïques et ecclésiastiques fut envoyée à Windsor. « Ils attendirent que le roi eût dîné, et ensuite l'évêque de Chester lui présenta respectueusement les premiers articles de la demande; mais il ne répondit pas. Le prélat expliqua le reste; mais pas un mot, pas un signe. Les lamentations, les exhortations des lords n'eurent pas plus d'effet. Ils allèrent dîner, et revinrent ensuite près du roi. Ils le touchèrent, le remuèrent, sans obtenir ni parole, ni attention. Ils le firent conduire par deux hommes de cette salle dans une autre, le remuèrent encore et travaillèrent à le tirer de cette insensibilité léthargique. Tout fut inutile; la personne royale pouvait encore respirer et manger, mais elle ne parlait plus, n'entendait plus, ne comprenait plus[1]. »

Arrêtons-nous en présence de cette muette image d'expiation. Ce silence parle haut; tout homme, toute nation l'entendra : à vrai dire, il n'y a plus de nation devant de tels spectacles, ni Français, ni Anglais, mais seulement des hommes.

Si pourtant nous voulions l'envisager au point

primer une volonté : « Clisteria, suppositoria, caputpurgia, gargarismata, balnea, emplastra, emoroidarum provocationes, etc. » Rymer, 6 april, 1454.

[1] Parl. rolss.

de vue de la France, ce serait seulement pour nous demander de sang-froid, sans rancune, ce qui reste de tout ceci.

Les Anglais, nous l'avons dit, laissent peu sur le continent, si ce n'est des ruines. Ce peuple sérieux et politique, dans cette longue conquête, n'a presque rien fondé[1]. — Et avec tout cela ils ont rendu au pays un immense service qu'on ne peut méconnaître.

La France jusque-là vivait de la vie commune et générale du moyen âge autant et plus que de la sienne; elle était catholique et féodale avant d'être française. L'Angleterre l'a refoulée durement sur elle-même, l'a forcée de rentrer en soi. La France a cherché, a fouillé, elle est descendue au plus profond de sa vie populaire; elle a trouvé, quoi? la France. Elle doit à son ennemi de s'être connue comme nation.

Il ne fallait pas moins, pour nous calmer, qu'une

[1] Quelques églises, surtout en Guyenne, ont un assez grand nombre de tours et de bastilles. Les villes et bastilles anglaises sont très-reconnaissables; elles ont été fondées, non sur les montagnes, mais près des eaux, en plaine; elles se composent ordinairement de huit rues qui se coupent à angle droit; il y a au centre une place avec des portiques grillés qu'on pouvait fermer dans un danger. Telle est encore Sainte-Foix-la-Longue, et quelques petites villes du Périgord et de l'Agénois. Il semble que sous Louis XI on ait imité cette disposition. (Observation de M. Dessalles).

Voilà pour les constructions. Quant aux institutions, je n'en vois point ici qui aient le caractère anglais. Nos *francs archers* ne furent pas précisément imités des archers anglais; une institution si naturelle sortait d'elle-même du besoin de la défense. — De toutes les provinces conquises par les Anglais, la Normandie est, je crois, la seule où ils aient montré quelque esprit d'administration.

pensée si grave, que cette forte et virile consolation, lorsque souvent ramenés vers la mer, nous portions sur la plage, de la Hogue à Dunkerque, tout ce pesant passé... Eh bien! déposons-le aux marches de la nouvelle Église, sur cette pierre d'oubli, qu'une bonne et pieuse Anglaise a placée à Boulogne[1], pour relever ce qu'ont détruit nos pères. Qui de là ne dira volontiers à cette mer, aux dunes opposées : « My curse shall be forgiveness[2]! »

On voit mieux de ce point... On y voit l'Océan rouler sa vague impartiale de l'une à l'autre rive. On y distingue le mouvement alternatif de ces grandes eaux et de ces grands peuples. Le flot qui porta là-bas César et le christianisme rapporte Pélage et Colomban. Le flux pousse Guillaume, Eléonore et les Plantagenets; le reflux ramène Édouard, Henri V. L'Angleterre imite au temps de la reine Anne; sous Louis XVI, c'est la France. Hier, la grande rivale nous enseigna la liberté; demain, la France reconnaissante lui apprendra l'égalité... Tel est ce majestueux balancement, cette féconde

[1] Peu de temps avant 1830, une demoiselle anglaise vint trouver M. l'abbé Haffreingues, directeur d'un collége à Boulogne : « Monsieur l'abbé, lui dit-elle, je sais que vous songez à rebâtir la cathédrale de Boulogne; les Anglais, mes ancêtres, en ont commencé la ruine; comme Anglaise, je voudrais expier ce qu'ils ont fait, autant qu'il est en moi; voilà ma souscription, c'est bien peu de chose, vingt-cinq francs! — Mademoiselle, répondit le prêtre, votre foi me décide. Dès demain, on commencera les travaux; vos vingt-cinq francs achèteront la première pierre. » Aussitôt il commanda soixante mille francs de travaux, et depuis il y a mis cinq cent mille francs de sa fortune. V. la brochure de M. Francis Nettement : A la ville de Boulogne.

[2] « Ma malédiction sera... le pardon. » Byron.

alluvion qui alterne d'un bord à l'autre... Non, cette mer n'est pas *la mer stérile* [1].

Dure l'émulation, la rivalité ! sinon la guerre... Ces deux grands peuples doivent à jamais s'observer, se jalouser, s'imiter, se développer à l'envi : « Ils ne peuvent cesser de se chercher ni de se haïr. Dieu les a placés en regard, comme deux aimants prodigieux qui s'attirent par un côté et se fuient par l'autre; car ils sont à la fois ennemis et parents [2]. »

[1] Homère.
[2] De Maistre.

LIVRE XII

CHAPITRE PREMIER

Charles VII. Philippe le Bon.— Guerre de Flandre. 1436-1453.

Au moment où l'on apprit à la cour de Bourgogne que Talbot débarquait en Guyenne, un confident de Philippe le Bon ne put s'empêcher de dire : « Plût à Dieu que les Anglais fussent aussi bien à Rouen et dans toute la Normandie[1]. »

C'est qu'à ce moment même le roi avait à Gand des envoyés, il essayait d'intervenir entre le duc et les Flamands en armes ; sans le débarquement de Talbot, il allait peut-être, comme suzerain et protecteur, venir en aide à la ville de Gand.

Au reste, la mésintelligence avait commencé

[1] « M. de Croy lui avoit dit que M. de Bourgogne savoit certainement que se n'eusse esté l'empeschement de Bourdeaux, l'armée du Roy tournoit sur luy. Et aussi, quant les nouvelles allèrent en Flandre... que Bourdeaux estoit anglois, plusieurs chevaliers et escuyers dudit pays... dirent ces mots, au moins l'ung d'eulx, qu'on dit estre des plus prouchains de mondit seigneur de Bourgogne : Pleust à Dieu que les Anglois fussent aussi bien à Rouen et par toute Normandie comme à Bourdeaux ; car, ne n'eust esté la prinse de Bourdeaux, nous eussions eu à besogner. » *Bibl. royale, fonds Baluze, ms. A, fol.* 45.

bien avant, dès le traité d'Arras; la guerre diplomatique datait de la paix même. La maison de Bourgogne, cette branche cadette de France, devient peu à peu ennemie de la France; anglaise de volonté, bientôt elle le sera d'alliance et de sang. La duchesse de Bourgogne, la sérieuse et politique Isabelle, qui est Lancastre du côté de sa mère, viendra à bout de marier son fils à une Anglaise, Marguerite d'York; celle-ci, à son tour, donnera sa belle-fille à l'Autrichien Maximilien, qui compte des Lancastre parmi ses aïeux maternels; en sorte que leur petit-fils, l'étrange et dernier produit de ces combinaisons, Charles-Quint, Bourguignon, Espagnol, Autrichien, n'en est pas moins trois fois Lancastre[1].

Tout cela se fit doucement, lentement, un long travail de haine par des moyens d'amour, par alliances, mariages, et de femmes en femmes. Les Isabelle, les Marguerite et les Marie, ces rois en jupes des Pays-Bas (qui n'en souffraient guère d'autres), ont pendant plus d'un siècle ourdi de leurs belles mains la toile immense où la France semblait devoir se prendre[2].

Dès maintenant la lutte est entre Charles VII

[1] Le vieux chroniqueur de la maison de Bourgogne, qui en avait bien la tradition, dit au père de Charles-Quint : « Quant à la lignée de Portugal, dont le roy vostre père et vous estes issus, n'estes pas ou serez (vous ou les vostres) sans querelle du royaume d'Angleterre, et principalement de la duché de Lancastre. » Et plus loin : « Quand je pense à ce quartier d'Angleterre où par droit vous vous devez appuyer et soustenir en vos affaires... » Olivier de la Marche. Introd., ch. IV.

[2] Il est bien entendu qu'il n'y eut pas conspiration expresse, ni plan, ni dessein fixe, mais seulement action constante d'une même passion, haine et jalousie persévérante.

d'une part, de l'autre Philippe le Bon et sa femme Isabelle, lutte entre le roi et le duc, entre deux rois plutôt, et Philippe n'est pas le moins roi des deux.

Il a certainement plus de prise sur le roi que Charles VII n'en a sur lui. Il tient toujours Paris de près par Auxerre et Péronne, tandis que, tout autour, ses beaux cousins, ses chevaliers de la Toison, occupent les postes de Nemours, de Monfort et de Vendôme. Au centre même de la France, s'il y voulait entrer, le duc d'Orléans lui donnerait passage sur la Loire. Partout, les grands sont ses amis; ils l'aiment d'avantage à mesure que le roi devient maître. Où il n'agit pas, il influe; tandis que sur toute la frontière, il acquiert, prend, hérite, achète et cerne peu à peu le royaume, il est déjà partout au cœur.

Le roi, quelle arme a-t-il contre le duc de Bourgogne? Sa haute juridiction; mais les provinces françaises de son adversaire, bien loin de réclamer cette juridiction, craignent de se rattacher au royaume, de partager ses extrêmes misères. La Bourgogne, par exemple, à qui son duc ne demandait guère que des hommes, presque point d'argent, n'eût voulu pour rien au monde avoir affaire au roi [1].

Les pays, au contraire, qui se croyaient bien sûrs de n'être pas Français, qui ne craignaient pas les empiétements de la fiscalité française, hésitaient moins à recourir au roi, à invoquer, sinon sa ju-

[1] « Item, ils appellent les subjez du Roy qui vont es païs de mondit seigneur de Bourgogne : Traîtres, vilains, serfs, allez, *allez payer vos tailles*, et plusieurs autres villenies et injures. » *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 258, n° 25.

ridiction, au moins son arbritage. Liége et Gand étaient en correspondance habituelle avec la France; le roi y avait un parti, il y tenait des gens pour profiter des mouvements, pour les exciter quelquefois. Ces formidables machines populaires lui servaient, quand son adversaire avançait trop sur lui, à le tirer en arrière et l'obliger de tourner la tête.

C'était la force et la faiblesse du duc de Bourgogne d'avoir ces grosses villes, ces populations si riches, mais si agitées. Dans cette mort du xve siècle, lui, il gouvernait des vivants. Quoi de plus beau que la vie, mais quoi de plus inquiet, de plus difficile à régler?... Une vie puissante bouillonnait dans les Flandres.

Que ce pays ait contenu tant de germes de troubles, on peut s'en étonner. La Flandre, c'est le travail; le travail, n'est-ce pas la paix?... Le laborieux tisserand de Flandre semble au premier coup d'œil le frère des *humiliati* lombard, l'imitateur des pieux ouvriers de saint Antoine et de saint Pacôme, de ces bénédictins auxquels saint Benoît dit : « Être moine, c'est travailler[1]. » Quoi de plus saint et de plus pacifique?... Ce tisserand paraît presque plus moine que le moine; seul, dans l'obscurité de l'étroite rue, de la cave profonde, créature dépendante des causes inconnues, qui allongent le travail, diminuent le salaire, il se remet de tout à Dieu. Sa foi, c'est que l'homme ne peut rien par lui-même, sinon aimer et croire. On appelait ces ou-

[1] « Tunc vere monachi sunt, si laboro manum suarum vivunt. » S. Benedicti regula.

vriers *beghards* (ceux qui prient) ou *lollards*[1], d'après leurs pieuses complaintes, leurs chants monotones, comme d'une femme qui berce un enfant[2]. Le pauvre reclus se sentait bien toujours mineur, toujours enfant, et il se chantait un chant de nourrice pour endormir l'inquiète et gémissante volonté aux genoux de Dieu.

Doux et féminin mysticisme. Aussi y eut-il encore plus de béguines que de beghards. Quelques-unes, de leur vivant, furent tenues pour saintes; témoin celle de Nivelle que le roi de France, Philippe le Hardi, envoya consulter. Généralement, elles vivaient ensemble dans les béguinages où se trouvaient unis des ateliers et des écoles, et à côté il y avait l'hôpital où elles soignaient les pauvres. Ces béguinages étaient d'aimables cloîtres non cloîtrés. Point de vœux, ou très-courts; la béguine pouvait se marier; elle passait, sans changer de vie, dans la maison d'un pieux ouvrier. Elle la sanctifiait; l'obscur atelier s'illuminait d'un doux rayon de la grâce.

« Il ne faut pas que l'homme soit seul. » Cela est vrai partout, bien plus en ces contrées, dans ce pluvieux Nord (qui n'a pas la poésie du Nord des glaces), sous ces brouillards, dans ces courtes journées... Qu'est-ce que les Pays-Bas, sinon les dernières alluvions, sables, boues et tourbières, par lesquels les grands fleuves, ennuyés de leur

[1] « Lollhardus, lullhardus, lollert, lullert. » Mosheim, De Beghardis et Beguinabus, append. p. 583.

[2] En anglais, *to lull*, bercer; en suédois, *lulla*, endormir; en vieil allemand, *lullen*, *lollen*, *lallen*, chanter à voix basse; en allemand moderne, *lallen*, balbutier.

trop long cours, meurent, comme de langueur, dans l'indifférent Océan[1]?

Plus la nature est triste, plus le foyer est cher. Là, plus qu'ailleurs, on a senti le bonheur de la vie de famille, des travaux, des repos communs... Il y a peu d'air et peu de jour peut-être sous ces étages qui surplombent, et pourtant la Flamande trouve encore moyen d'y élever une pâle fleur. Il n'importe guère que la maison soit sombre, l'homme ne peut s'en apercevoir; il est près des siens, son cœur chante... Qu'a-t-il besoin de la nature? Dans qu'elle campagne verrait-il plus de soleil que dans les yeux de sa femme et de ses enfants?[2]

[1] Tout cela est peut-être plus frappant encore en Hollande qu'en Flandre. Combien la famille m'y semblait touchante, quand je voyais dans les basses prairies, au-dessous des canaux, ces doux paysages de Paul Potter, dans un pâle soleil d'après-midi ces bonnes gens si paisibles, ces bestiaux, ces vaches laitières parmi les enfants... J'aurais voulu exhausser leurs digues; je craignais que ces eaux ne se trompassent un jour, comme fit l'Océan quand il couvrit d'une nappe soixante villages, et mit à la place la mer d'Harlem... — Chose curieuse, là même où la terre manque, la famille continue. Le gros bateau hollandais (dont l'étranger inintelligent se moque) ne doit pas être jugé comme un bateau, mais bien comme une maison, une arche, où la femme, les enfants, les animaux domestiques vivent commodément ensemble. La Hollandaise y est chez elle et parfaitement établie, soignant les enfants, étendant le linge, souvent, au défaut du mari, dirigeant le gouvernail. L'être aquatique, vivant là dans une lente et perpétuelle migration, s'y est fait un monde à lui; pourvu qu'il ne compromette pas ce petit monde, peu lui importe d'aller vite; jamais il ne changera la forme (lourde, mais sûre) de cette embarcation de famille, jamais il ne se hâtera. A voir sa lenteur, vous diriez plutôt qu'il craint d'arriver. V. dans le tome XVI le chapitre sur la Hollande (Louis XIV, 1860).

[2] Douceurs infinies du travail en famille! celui-là seul les sent bien, dont le foyer s'est brisé... Cette larme sera pardonnée (à l'homme? non), à l'historien au moment où ce travail va finir, où

La famille, le foyer, c'est l'amour. Et c'est aussi là le nom d'amour ou d'*amitié* [1] qu'ils donnaient à la famille de choix, à la grande confrérie ou commune. L'on disait l'*amitié* de Lille, l'*amitié* d'Aire, etc. Cela s'appelait encore (et plus souvent) *ghilde* [2], ou contribution, sacrifice mutuel [3]. Tous pour chacun, chacun pour tous, leur mot de ralliement à Courtrai : « Mon ami, mon bouclier. »

Simple et belle organisation. Chaque homme, chaque famille est représentée dans la cité par sa maison qui paye et répond pour lui; le comte, tout comme un autre, doit avoir sa maison qui réponde

la famille elle-même est compromise dans plus d'un pays, lorsque la machine à lin va supprimer nos fileuses, celles de la Flandre (1841).

« Il y aura un rayon de soleil pour toi dans les yeux de ta grand'mère... » Je trouve ceci dans une admirable petite histoire (*la Fée hirondelle*), qui serait devenue un livre du peuple, si l'auteur ne l'eût cachée parmi ses traductions. Education familière, traduction de l'anglais, par mesdames Belloc et Montgolfier, t. IV.

[1] V. Ducange, verb. AMICITIA. Ordonn. XII, 563, etc.

[2] V. l'étrange formule du *sang versé sous la terre*, dans mes Origines du droit, p. 195, d'après une note de P. E. Muller sur le Laxdaela-Saga (1826, in-4°, p. 59 : « ... Ils vinrent au promontoire Eyrarhval, et là coupèrent une bande de gazon, assez longue pour que les deux extrémités étant attachées à la terre, le milieu pût être soutenu par un javelot ciselé dont ils touchaient le clou de leurs mains. Tous quatre, se plaçant sous le gazon, firent couler leur sang, qui se répandit sur la terre d'où le gazon avait été coupé; et lorsque le sang se fut mêlé, ils fléchirent le genou, et, unissant leurs mains droites, jurèrent par tous les dieux de venger la mort l'un de l'autre comme celle d'un frère... » — V. aussi les dissertations de Kofod Ancher (1780), de Wilda (1831), et de C. J. Fortuyn (1834).

[3] Je traduis ici avec propriété et selon le sens primitif. Le sens ordinaire est *association*, le sens primitif est *don, contribution* (præstatio). Que donne-t-on dans la forme originaire de la ghilde? soi-même, son sang.

à son petit nom d'Hanotin de Flandre. Chaque famille d'amis ou confrérie a de même sa maison qu'elle orne et pare à l'envi, qu'elle sculpte et peint au dehors, au dedans. Combien plus orneront-ils la maison de l'*Amitié* générale, la maison de ville! Nulle dépense ne coûtera, nul effort pour en élargir le portail, en exhausser le beffroi, en sorte que les villes voisines le voient de dix lieues sur les grandes plaines, et que leurs tours fassent la révérence à la dominante tour.

Telle apparaît au loin celle de Bruges, svelte et majestueuse tout ensemble, par-dessus la forte *halle* qui gardait le trésor des dix-sept nations. Telle s'étend, plus large de cent pieds que toute la longueur de Notre-Dame de Paris, l'incomparable façade de la halle d'Ypres... Celui qui rencontre dans une petite ville déserte ce monument, digne des plus puissants empires, reste muet devant une telle grandeur... Et la grandeur n'est pas ce qu'il faut admirer ici; mais bien l'identité des formes, l'harmonie, l'unité de plan, celle de volonté qui dut gouverner la ville pendant cette longue construction[1]; vous croyez y voir un peuple voulant comme un homme, une concorde persévérante, un siècle au moins d'*amitié*.

Vraie cathédrale du peuple, aussi haute que sa voisine la cathédrale de Dieu[2]. Si la première eût

[1] De 1200 à 1304. — Selon M. Lambin, archiviste d'Ypres, dans son précieux Mémoire sur l'origine de la halle aux draps (couronné par la Société des antiquaires de la Morinie), Ypres, 1836. Nous venons de perdre ce savant homme, qui sera difficilement remplacé (1841).

[2] Voir dans la cathédrale, la pierre de Jansénius, au milieu même du chœur, mais si ingénieusement dissimulée.

rempli sa destinée, si ces villes eussent suivi jusqu'au bout leur idée vitale, la maison de l'*amitié* eût fini par contenir tous les amis, toute la ville; elle n'eût pas été seulement le comptoir des comptoirs, mais l'atelier des ateliers [1], le foyer des foyers, la table des tables, de même qu'en son beffroi semblent s'être réunies les cloches des quartiers, des confréries, des *justices* [2]. Par-dessus toutes ces voix qu'il accorde et qu'il domine, se joue souverainement le carillon de la *loi*, avec son Martin ou Jacquemart. Cloche de bronze, homme de fer; celui-ci est le plus vieux bourgeois de la ville, le plus gai, le plus infatigable, avec sa femme Jacqueline... Que chantent-ils nuit et jour, d'heure en heure, de quart en quart? un seul chant, celui du psaume : « Quam jucundum est fratres habitare in unum? »

Voilà l'idéal, le rêve! un peuple travaillant dans l'amour... Mais le diable en est jaloux.

Il ne lui faut pas grand'place; il aura toujours bien un coin dans la plus sainte maison. Au sanctuaire même de piété, dans cette cellule de béguine d'où Lucas de Leyde a tiré son aimable Annoncia-

[1] C'est ce qui existait effectivement pour une partie des fabricants d'Ypres; ils travaillaient dans la halle même : « L'étage principal contenait les métiers des tisserands de draps et de serge.... Les différents locaux du rez-de-chaussée contenaient les peigneurs, cardeurs, fileurs, tondeurs, foulons, teinturiers... » Lambin.

[2] Droits de cloche, de ban, de justice, sont synonymes au moyen âge. Le carillon n'aurait-il pas été originairement la simple centralisation des cloches, c'est-à-dire des justices? Les dissonances trop choquantes auront forcé à y mettre une harmonie quelconque, qui peu à peu se sera adoucie. Le premier carillon de couvent paraît être de 1404. Buschius, Chronicon Windesemense, p. 535, anno 1404

tion), il trouvera prise. Où donc? Au petit ménage « au petit jardin [1]. » Pour le cacher, il suffirait d'une feuille de ce beau lis [2].

Moins qu'une feuille, un souffle, un chant... Dans la pieuse complainte du tisserand que nous écoutions naguère, est-il sûr que tout soit de Dieu?... Le chant qu'il se chante à lui-même ne rappelle ni les airs rituels de l'église [3], ni les airs officiels [4] des confréries... Ce solitaire de la banlieue, ce *buissonnier* [5], comme on l'appelle, quelles sont ses se-

[1] Passage charmant de Sainte-Beuve : « Nous avons tous un petit jardin, et l'on y tient souvent plus qu'au grand. » Port-Royal, I. Voir dans les discours de M. Vinet, celui qui a pour titre : *Des idoles favorites*. L'idée première est le verset : « Et le jeune homme s'en alla triste, car il avait un *petit* bien. » Dans les béguinages flamands, l'esprit d'individualité est très-marqué. « En France et en Allemagne, le béguinage était un seul couvent divisé en cellules; dans les Pays-Bas, c'était comme un village qui comptait autant de maisons isolées qu'il y avait de béguines. » Mosheim. Aujourd'hui, il y en a ordinairement plusieurs dans chaque maison, mais chaque béguine a sa petite cuisine; dans une maison où il y avait vingt filles, je remarquai (chose minutieuse à dire, mais très-caractéristique) vingt petits fourneaux, vingt petits moulins à café, etc. Je demande pardon aux saintes filles d'une révélation peut-être indiscrète.

[2] V. au musée du Louvre l'Annonciation de Lucas de Leyde.

[3] C'étaient des hymnes en langue vulgaire. (Mosheim.)

[4] Un caractère particulier de la poésie et de la musique des confréries allemandes (et, je crois, des confréries en général), c'est la servilité de la tradition. V. les règles *Falsche melodie*, *Falsche blumen*, qui proscrivent tout changement, tout embellissement : Wagenseil, De Civitate Noribergensi; accedit de Der Meister Singer Institutis liber, 1697, p. 531. Mon illustre ami J. Grimm n'a pas insisté sur ce point de vue, peu important pour l'objet particulier qu'il avait en vue. Ueber den altdeutschen Meistergesang. von Jacob Grimm, Gœttingen 1811.

[5] « Quos *dumicos* vocant. » Meyer. Je traduis *dumicos* par un mot consacré dans l'histoire du protestantisme : Écoles *buissonnieres*. — Les ouvriers *buissonniers* pourraient bien être des lollards. Le pape Grégoire XI nous représente ceux-ci comme vi-

crètes pensées? Ne peut-il pas lui arriver de lire quelque jour dans son Évangile que le plus petit sera le plus grand? Rejeté du monde, adopté de Dieu, s'il s'avisait de réclamer le monde, comme héritage de son père?... On sait qu'il menait la vie de lollard, qu'il pêchait [1], tout en rêvant, dans l'Escaut, ce Philippe Artevelde qui jeta là un matin son filet pour prendre la tyrannie des Flandres. Le roi tailleur de Leyde [2] songea, en taillant son drap, que Dieu l'appelait à tailler les royaumes... En ces ouvriers mystiques, en ces doux rêveurs, résidait un élément de trouble, vague et obcur encore, mais bien autrement dangereux que le bruyant orage communal qui éclatait à la surface; des ateliers souterrains, des caves, s'entendait, un sourd et lointain grondement des révolutions à venir.

Ce que le lollard est pour l'église et la commune, le tisserand *buissonnier* pour la confrérie [3], la cam-

vant originairement en ermites. (Mosheim.) Saint Bernard nous dit que des prêtres quittaient leur églises et leurs troupeaux pour aller vivre « Inter textores et textrices. » Serm. in Canticum cantic.

[1] Reiffenberg. Notes de son édit. de Barante, d'après Olivier de Dixmude, IV. 165.

[2] V. mes Mémoires de Luther. Toutefois l'originalité de Jean de Leyde fut de porter dans le mysticisme l'esprit antimystique de l'Ancien Testament.

[3] Nous trouvons les ouvriers de confrérie et de commune en guerre avec les *buissonniers* de la banlieue et avec les *lollards* (deux mots peut-être identiques) : ils se plaignent au magistrat de la concurrence, qu'ils ne peuvent soutenir. Le magistrat, leur élu, se prête à gêner, paralyser l'industrie des lollards. L'empereur Charles IV en dépouillant les lollards, attribue un tiers de leurs dépouilles aux *corporations* locales (universitatibus ipsorum locorum). Cf. Mosheim. Les persécutions ecclésiastiques obligèrent aussi souvent les lollards à se dire mendiants et à se réfugier sous l'abri du tiers ordre de Saint-François. Ceux d'Anvers ne se déci-

pagne en général l'est pour la ville, la petite ville pour la grande [1]. Que la petite prenne garde d'élever trop haut sa tour, qu'elle n'aille pas fabriquer ou vendre sans expresse autorisation... Cela est dur. Et pourtant, s'il en eût été autrement, la Flandre n'eût pu subsister; disons mieux, selon tout apparence, elle n'eût existé jamais.

Ceci demande explication.

La Flandre s'est formée, pour ainsi dire, malgré la nature; c'est une œuvre du travail humain. L'occidentale a été en grande partie conquise sur la mer qui, en 1251, était encore tout près de Bruges [2]. Jusqu'en 1348, on stipulait dans les ventes de terres, que le contrat serait résilié si la terre était reprise par la mer avant dix ans [3].

La Flandre orientale a eu à lutter tout autant contre les eaux douces. Il lui a fallu resserrer, diriger, tant de cours d'eaux qui la traversent. De polder en polder [4], les terres ont été endiguées, purgées, raffermies; les parties mêmes qui semblent

dèrent à vivre en commun qu'en 1445. En 1468, ils prirent l'habit de moines *et laissèrent le métier de tisserands;* c'est ce qu'on lisait sur un tableau suspendu dans leur église d'Anvers.

[1] Les preuves surabondent ici. Je remarquerai seulement que la domination des grandes villes était souvent encore appesantie par le despotisme tracassier des métiers : ainsi les tisserands de Damme étaient réglementés, surveillés par ceux de Bruges; les chandeliers de Bruges exerçaient la même tyrannie sur ceux de l'Écluse, etc. (Delpierre.)

[2] Reiffenberg. Statistique ancienne de la Belgique, dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles, VII, 34, 44.

[3] C'est du moins ce qu'affirme Guichardin dans sa Description de la Flandre.

[4] « Inclinat animus ut *Flandra*, nescio qua lingua fuisse putem *Æstuaria*, ea forma qua *poldras* vocamus. » — Je n'adopte pas l'étymologie; mais l'opinion de M. Meyer sur le fond même est considérable.

aujourd'hui les plus sèches, rappellent par leurs noms[1] qu'elles sont sorties des eaux.

La faible population de ces campagnes, alors noyées, malsaines, n'eût jamais fait à coup sûr des travaux si longs et si coûteux. Il fallait beaucoup de bras, de grandes avances, surtout pouvoir attendre. Ce ne fut qu'à la longue, lorsque l'industrie eut entassé les hommes et l'argent dans quelques fortes villes, que la population débordante put former des faubourgs, des bourgs, des hameaux, ou changer les hameaux en villes. Ainsi généralement la campagne fut créée par la ville, la terre par l'homme; l'agriculture fut la dernière manufacture née du succès des autres.

L'industrie ayant fait ce pays de rien, méritait bien d'en être souveraine[2]. Les trois grands ateliers, Gand, Ypres et Bruges, furent les trois membres de Flandre. Ces villes considéraient la plupart des autres comme leurs colonies, leurs dépendances; et en effet, à regarder ce vaste jardin où les habita-

[1] Beaucoup finissent en *dyck*, en *dam*, etc.

[2] Cela se trouva fait au XIVe siècle. Jacques Artevelde n'eut qu'à écrire cette révolution dans les lois. L'ouvrier, *l'ongle bleu* (c'est le nom que lui donnaient dans le Nord les bourgeois et les marchands), se trouva à cette époque avoir tellement multiplié, que la commune primitive fut presque absorbée dans les confréries des métiers. Le gouvernement des *arts*, comme on disait à Florence, prévalut presque partout. Je parlerai ailleurs, et tout à mon aise, de la vitalité diverse des communes. Jusqu'ici on a disserté beaucoup sur ce sujet, mais en insistant plutôt sur les formes qu'on prenait pour le fond. Sans doute, il est intéressant pour l'antiquaire de fouiller le mur primitif de la commune, le cadre de pierre qui l'entoure, plus intéressant pour l'historien d'en retrouver le cadre politique, la constitution. Mais la constitution n'est pas la vie encore. Telle commune a grandi par sa constitution, telle autre en dépit de la sienne.

tions se succèdent sans interruption, les petites villes autour d'une cité apparaissent comme ses faubourgs, un peu éloignées d'elle, mais en vue de sa tour, souvent même à portée de sa cloche. Elles profitaient de son voisinage, se couvrant de sa bannière redoutée, se recommandant de son industrie célèbre. Si la Flandre fabriquait pour le monde, si Venise d'une part, de l'autre Bergen ou Novogorod, venaient chercher les produits de ses ateliers, c'est qu'ils étaient marqués du sceau[1] révéré de ses principales villes. Leur réputation faisait la fortune du pays, y accumulait la richesse, sans laquelle on n'eût jamais pu accomplir l'énorme travail de rendre cette terre habitable, en sorte qu'elles pouvaient dire, avec quelque apparence : « Nous gouvernons la Flandre, mais c'est nous qui l'avons faite. »

Ce gouvernement, pour être une gloire, n'en était pas moins une charge. L'artisan payait cher l'honneur d'être de « Messieurs de Gand. » Sa souveraineté lui coûtait bien des journées de travail ; la cloche l'appelait aux assemblées, aux élections, fréquemment aux armes. L'assemblée armée, le *wapening*, ce beau droit germanique qu'il maintenait si fièrement, n'en était pas moins un grand trouble pour lui. Il travaillait moins, et d'autre part, dans ces populeuses villes, il payait les vivres plus cher. Aussi, quantité de ces ouvriers souverains aimaient mieux abdiquer et s'établir mo-

[1] J'ai vu encore aux archives d'Ypres le sceau réprobateur de la ville, où on lit ces mots français : « Condamné par Ypres. » — A Gand, la toile, condamnée comme défectueuse et *blâmée* par les experts, est attachée à un anneau de fer, à la tour du Marché du vendredi, puis distribuée aux hospices.

destement dans quelque bourg voisin, vivant à bon marché, fabriquant à bas prix, profitant du renom de la ville, détournant ses pratiques. Celle-ci finissait par interdire le travail à la banlieue. La population se portait plus loin, dans quelque hameau qui devenait une petite ville, dont la grande brisait les métiers[1]. De là des haines terribles, d'*inexpiables* violences, des siéges de Troie ou de Jérusalem autour d'une bicoque[2], l'infini des passions dans l'infiniment petit.

Les grandes villes, malgré les petites, malgré le comte, auraient maintenu leur domination, si elles étaient restées unies. Elles se brouillèrent pour diverses causes, d'abord à l'occasion de la direction des eaux, question capitale en ce pays. Ypres entreprit d'ouvrir au commerce une route abrégée, en creusant l'Yperlé, le rendant navigable, et dispensant ainsi les bateaux de suivre l'immense détour des anciens canaux, de Gand à Damme, de Damne à Nieuport. De son côté, Bruges voulait détourner la Lys au préjudice de Gand. Celle-ci, placée au centre naturel des eaux, au point où se rapprochent les fleuves, souffrait de toute innovation. Malgré les secours que les Brugeois tirèrent de leur comte et du roi de France, malgré la défaite des

[1] V. particulièrement la curieuse brochure de M. Altmeyer : Notices historiques sur la ville de Poperinghen, Gand, 1840; et, sur les rapports généraux des villes, la grande et importante chronique flamande (dont le savant M. Schayès a bien voulu m'éclaircir les passages les plus difficiles) : Olivier van Dixmude, uitgegeven door Lambin (1377-1443), Ypres, 1835, in-4°.

[2] La plus terrible de ces histoires n'est pas, il est vrai, flamande, mais du pays wallon : c'est la guerre de Dinan et de Bovines sur la Meuse. V. le tome suivant.

Gantais à Roosebeke, Gand prévalut sur Bruges ; elle lui donna une cruelle leçon, et elle maintint l'ancien cours de la Lys. Elle eut moins de peine à prévaloir sur Ypres ; par menace ou autrement, elle obtint du comte sentence pour combler l'Yperlé [1].

Dans cette question des eaux qui remplit le XIVe siècle, la dispute fut entre les villes ; le comte y était auxiliaire autant ou plus que partie principale. Au XVe, la lutte fut directement entre les villes et le comte ; la désunion des villes les fit succomber. Bruges ne fut point soutenue de Gand (1436), et il fallut se soumettre. Gand ne fut pas soutenue de Bruges (1453), et Gand fut brisée.

L'occasion de la révolte de 1436 fut le siége de Calais. Les Flamands, irrités alors contre l'Angleterre, qui maltraitait leurs marchands et se mettait à fabriquer elle-même, avaient pris ce siége à cœur ; ils en avaient fait une croisade populaire, y avaient été en corps de peuple, bannières par bannières, apportant avec eux quantité de bagages, de meubles, jusqu'à leurs coqs, comme pour indiquer qu'ils y *élisaient domicile* [2] jusqu'à la prise de Calais... Et tout à coup, ils étaient revenus. Ils alléguaient pour excuse, et non sans apparence, qu'ils n'avaient point été soutenus des autres sujets du comte, ni des Hollandais par mer, ni par terre de la noblesse wallonne. L'expédition ayant manqué

[1] Le comte reconnut, après enquête, qu'Ypres avait bon droit, et n'en décida pas moins qu'on planterait des pieux dans l'Yperlé, de sorte qu'il n'y pût passer qu'une petite barque. Olivier van Dixmude, ann. 1431.)

[2] C'est là le vrai sens qui n'avait pas été saisi. Le coq est un des principaux symboles de la maison, il est témoin de la vie domestique, etc. V. mes Origines du droit.

par la faute des autres, ils réclamaient leur droit ordinaire d'armement général, *une robe par homme*; on se moqua de la réclamation [1].

Les voilà irrités et honteux, accusant tout le monde. Gand mit à mort un doyen des métiers qui avait commandé la retraite. Bruges accusait ses vassaux, les gens de l'Écluse, de n'avoir pas suivi sa bannière; elle accusait la noblesse des côtes, à qui elle payait pension pour garder la mer et repousser les pirates. Loin de les repousser, les ports avaient vendu des vivres aux Anglais, au moment même où ils enlevaient dans la campagne (chose horrible) cinq mille enfants [2]; les paysans furieux mirent à mort l'amiral de Horn et le trésorier de Zélande, qui avaient assisté à la descente sans y mettre obstacle. Zélandais, Hollandais, s'étaient visiblement arrangés avec les Anglais, ils ne bougèrent point [3].

Bruges éclata; les forgerons crièrent que tout irait mal tant qu'on ne tuerait pas les grosses têtes qui trahissaient, qu'il fallait faire *comme ceux de Gand*. Ce dernier mot semblait devoir peu réussir à Bruges, où, depuis l'affaire de la Lys, on détestait les Gantais. Mais il se trouva cette fois que

[1] « Nihil accepturos; non vestem, sed restem, potius meruisse. » Meyer, fol. 286.

[2] « Puerorum quinque millia. » Meyer, fol. 286. Le mot *puer* ne peut pas être interprété autrement. Ces enlèvements d'enfants semblent au reste avoir été ordinaires dans les guerres anglaises. V. notre t. VI et Monstrelet, t. IV, p. 115.

[3] Les milices hollandaises furent appelées en vain à la défense des côtes; et M. de Lannoy ayant demandé aux États s'ils avaient un traité secret avec l'Angleterre, ils répondirent qu'ils n'avaient pas pouvoir pour s'expliquer. (Dujardin et Sellius. Histoire des Provinces Unies.)

les tout-puissants marchands de Bruges, les hanséatiques, qui ordinairement calmaient les révoltes, avaient justement alors intérêt à la révolte ; le duc leur faisait la guerre en Hollande et plus tard en Frise, ils trouvèrent bon sans doute de l'occuper en Flandre, d'unir contre lui Bruges et Gand. Ce qui est sûr, c'est que le peuple de Bruges reçut d'une seule ville de la Hanse cinq mille sacs de blé [1].

Gand avait commencé avant Bruges, elle finit avant. Une population d'ouvriers avait moins d'avances, moins de ressources qu'une ville de marchands qui, d'ailleurs, étaient soutenus du dehors. Quand les Gantais eurent chômé quelque temps, ils commencèrent à trouver que c'était trop souffrir, et pourquoi ? pour conserver à Bruges sa domination sur la côte. Les Brugeois s'étaient donné un tort, dans lequel les Gantais, gens formalistes et scrupuleux, devaient trouver prétexte pour abandonner leur parti. Le serment féodal engageait le vassal à respecter la vie de son seigneur, son corps, ses membres, sa femme, etc. Le duc, ayant compté là-dessus, s'était jeté dans Bruges et avait failli y périr. La duchesse, non moins hardie, avait cru imposer en restant, et le peuple avait arraché d'auprès d'elle la veuve de l'amiral. Nous trouvons ainsi cette princesse mêlée de sa personne dans toutes ces terribles affaires, en Hollande comme en Flan-

[1] Sur les rapports des Flamands et de la Hanse, V. l'ouvrage très-instructif de M. Altmeyer : Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe. Bruxelles, 1840. L'auteur a tiré des Archives une foule de faits curieux.

dre. Elle se chargea, en 1444, de calmer la révolte des cabéliaux, qui voulaient tuer leur gouverneur, M. de Lannoy, et ils le cherchèrent jusque sous sa robe.

Un jour donc, le doyen des forgerons de Gand plante la bannière des métiers sur le marché, et dit que, puisque personne ne s'occupe de rétablir la paix et le commerce, il faut y pourvoir soi-même. Chacun s'effraye et craint un mouvement de la populace. Mais c'était tout le contraire; près des forgerons vinrent se ranger les orfévres, les gros de la ville, les *mangeurs de foie*[1]; ils avaient imaginé de faire commencer par les pauvres une réaction aristocratique. Les tisserands mêmes, fort divisés, mais qui après tout mouraient de faim depuis que la laine anglaise ne leur venait plus, finirent par se mettre du côté de la paix à tout prix.

Un bonorable bourgeois fut fait capitaine, et ce qui flatta fort la ville, c'est qu'avec l'autorisation du comte, il exerça une sorte de dictature dans la Flandre, menant les milices vers Bruges, et lui signifiant qu'elle eût à se soumettre à l'arbitrage du comte, à reconnaître l'indépendance de l'Écluse et du Franc. Bruges indignée, par représailles, envoya des émissaires à Courtrai et autres villes dépendantes de Gand, pour les engager à s'en affranchir. Le capitaine de Gand fit décapiter ces émissaires; il défendit qu'on portât des vivres à Bruges, et donna ordre que partout où les Brugeois paraîtraient, on sonnât contre eux la cloche d'a-

[1] « Jecoris esores. » Meyer. Cette qualification haineuse désigne évidemment les gros fabricants, les entrepreneurs, les *exploiteurs d'hommes*.

larme. Il fallut bien que Bruges cédât, qu'elle reconnût le Franc pour quatrième membre de Flandre.

C'était un beau succès pour le comte d'avoir brisé l'ancienne trinité communale, un plus grand d'avoir fait cela par les mains de Gand, d'avoir créé contre elle une éternelle haine, de l'avoir isolée pour toujours. Gand restait plus faible en réalité, par suite de cette triste victoire, plus faible et plus orgueilleuse, persuadée qu'elle était que le comte n'eût jamais pacifié la Flandre sans elle. La bannière souveraine de Flandre était-elle désormais celle de Gand ou celle du comte? cela devait tôt ou tard se régler par une bataille.

Quoi qu'aient pu dire les chroniqueurs gagés de la maison de Bourgogne contre les Gantais, cette population ne paraît pas avoir été indigne du grand rôle qu'elle joua. Ces gens de métier, fort renfermés, connaissant peu le monde (en comparaison des marchands de Bruges), de plus, préoccupés des petits gains et des petites dévotions qui ne peuvent étendre l'esprit[1], n'en montrèrent pas moins souvent un véritable instinct politique, toujours du courage, assez d'esprit de suite, parfois de la modération. Gand, après tout, est le cœur, l'é-

[1] Nombre de passages que je pourrais citer prouvent que, dès ce temps, les Gantais étaient fort dévots. Dans la terrible guerre de 1453, ils ne brûlèrent pas une église, quoique les églises fussent souvent des forts dont pouvait profiter l'ennemi. — A Gand, les mœurs étaient très-pures. Nous lisons dans les registres criminels qu'un tribunal bannit un citoyen destingué, pour avoir offensé de propos indécents les oreilles d'une petite fille. — La *Keure* des savetiers de 1304 porte que celui qui vit dans une union illégitime ne peut ni concourir aux élections ni assister aux délibérations. (Lenz.)

nergie des Flandres, comme leur grand centre pour les eaux, pour les populations. Ce n'est pas sans raison que tant de rivières y viennent déposer vingt-six villes en une cité et se marier ensemble au *pont du Jugement*.

Le jugement suprême de la Flandre orientale résidait en effet dans l'échevinage de Gand. Les villes voisines, qui elles-mêmes étaient des capitales, des tribunaux supérieurs (la seule Alost pour cent soixante-dix cantons, deux principautés, une foule de baronnies[1]), étaient obligées d'y *ressortir*. Courtrai et Oudenarde, si grandes et si fortes, Alost et Dendermonde[2], fiefs dE'mpire, libres alleux ou *fiefs du soleil*[3], n'en étaient pas moins forcées d'aller défendre leurs appels à Gand, de répondre à la *loi* de Gand, de reconnaître en elle un juge, et ce juge n'était que trop souvent, comme dit la vieille formule allemande, un *lion courroucé*[4].

Chose bizarre, et qui ne s'explique que par l'extrême attachement des Flamands aux traditions de familles et de communes, ces grandes villes d'industrie, loin d'avoir la mobilité que nous voyons dans les nôtres, se faisaient une religion de rester fidèles à l'esprit du droit germanique, si peu en rapport avec leur existence industrielle et mercantile. Il ne s'agit donc pas ici, comme on pourrait croire, d'une querelle spéciale entre le comte et

[1] Sanderi Gandavensium Rerum libri sex, p. 14.

[2] Wielant, dans le recueil des Chroniqres belges, t. I, p. XLVII.

[3] Ces mots étaient souvent synonymes dans les pays allemands et wallons. Michelet, Origines du droit, p. 191-193.

[4] « Gris grimmender lœwe. » Jacob Grimm, Deutsche Rechts alterthümer, p. 763.

une ville; c'est la grande et profonde lutte de deux droits et de deux esprits.

Les hommes de basse Allemagne, comme d'Allemagne en général, n'avaient jamais eu beaucoup d'estime pour nous autres Welches, pour le droit scribe, paperassier, chicaneur, défiant, du Midi. Le leur était à les entendre, un droit simple et libre, fondé sur la bonne foi, sur la ferme croyance à la véracité de l'homme. En Flandre, les grandes assemblées judiciaires s'appelaient *vérités, franches et pacifiques vérités*[1], parce que les hommes libres y siégeaient pour chercher[2] le vrai en commun. Chacun disait ou devait dire le vrai, même contre soi. Le défendeur pouvait se justifier par sa propre affirmation, jurer son innocence, puis tourner le dos et aller son chemin. Tel était l'idéal de ce droit[3], sinon la pratique.

Le peuple ne pouvant rester toujours assemblé, les jugements se faisaient par quelques-uns du peuple que l'on appelait la *loi*. La *loi* se réunissait,

[1] *Generaele waerheden, stille waerheden* ; — *coies vérités, franches vérités, communes vérités*, ou simplement *vérités*. (Warnkœnig, trad. de Gheldoff.)

[2] Dans le droit allemand, dont le droit flamand est une émanation (au moins dans sa partie la plus originale), le juriste et le poëte ont le même nom : *Finder*, trouveur ou trouvère. Grimm, et mes Origines du droit.

[3] Cet idéal germanique s'est conservé dans la formule du franc juge westphalien. Grimm, 860. Michelet, Origines, 335 : « Si le franc juge westphalien est accusé, il prendra une épée, la placera devant lui, mettra dessus deux doigts de la main droite, et parlera ainsi : Seigneurs francs comtes, pour le point principal, pour tout ce dont vous m'avez parlé et dont l'accusateur me charge, j'en suis innocent; ainsi me soient en aide Dieu et tous ses saints! Puis il prendra un pfenning marqué d'une croix (Kreutz-pfenning), et le jettera en preuve au franc comte; ensuite il tournera le dos et ira son chemin. »

prononçait, exécutait par son *vorst* ou président, qui tenait l'épée de justice. *Vorst* est en Flandre le propre nom du comte[1]. Il ne devait présider qu'en personne; s'il commettait un lieutenant, ce lieutenant était réputé la propre personne du comte, de même que la *loi*, si peu nombreuse qu'elle fût, était comme le peuple entier. Aussi, il n'y avait point d'appel[2]; les jugements étaient exécutés immédiatement[3]. A qui eût-on appelé? au comte, au peuple? Mais tous deux avaient été présents. Le peuple même avait jugé, il était infaillible; la voix du peuple est, comme on sait, celle de Dieu.

Le comte et ses légistes bourguignons et francs-comtois ne voulaient rien comprendre à ce droit primitif. Comme il nommait les magistrats, choisissait la *loi*, il croyait la créer. Ce mot la *loi*, employé par les Flamands pour désigner simplement les hommes qui doivent attester et appliquer la coutume, le comte le prenait volontiers au sens romain, qui place la loi, le droit, dans le souverain, dans les magistrats, ses délégués. Les deux pricipes étaient contraires. Les formes ne l'étaient pas moins. Les

[1] Que les Français avaient traduit au hasard par un mot qui sonnait à peu près de même : Forestier, le forestier de Flandre.

[2] En Flandre, comme dans les autres provinces des Pays-Bas, les sentences capitales étaient sans appel ni révision, jusqu'à la fin du dernier siècle. Cf. l'importante discussion de MM. Jules de Saint-Genois et Gachard, sur le jugement d'Hugonet et Humbercourt (particulièrement Gachard, p. 43), Bruxelles, 1839.

A Gand, le condamné ne pouvait être gracié que du consentement des échevins (communiqué par M. de Lenz, de Gand).

Les affaires étaient relatées sommairement dans les Registres criminels des échevins, comme on le voit aux Archives de Gand (observation communiquée par M. de Saint-Genois).

[3] Le comte ne pouvait grâcier les condamnés par l'échevinage, qu'autant qu'ils prouvaient que la partie adverse y consentait.

procédures des Flamands étaient simples, peu coûteuses, orales le plus souvent en cela elles convenaient fort à des travailleurs qui sentaient le prix du temps. De plus, contrairement aux procédures écrites, si sèches et pourtant si verbeuses, surtout prosaïques, ces vieilles formes allemandes s'exprimaient en poétiques symboles, en petits drames juridiques où les parties, les témoins, les juges même devenaient acteurs.

Il y avait des symboles généraux et communs, employés presque partout, comme la paille rompue dans les contrats[1], la glèbe de témoignage déposée à l'église, l'épée de justice, la cloche, ce grand symbole communal auquel vibraient tous les cœurs. De plus, chaque localité avait quelques signes spéciaux, quelque curieuse comédie juridique, par exemple, à Liége, l'anneau de la porte rouge[2], le chat d'Ypres, etc.[3]. Celui qui regarde ces vieux usages fla-

[1] En Hollande, la tradition s'est faite par le fétu jusqu'en 1764. En Flandre, le maître du fonds donné ou vendu y coupait une motte de gazon de forme circulaire et large de quatre doigts; il y fichait un brin d'herbe, si c'était un pré; si c'était un champ, une petite branche de quatre doigts de haut, de manière à représenter ainsi le fonds cédé, et il mettait le tout dans la main du nouveau possesseur. « Jusqu'aujourd'hui, dit Ducange, on a conservé dans beaucoup d'églises des signes de ce genre; on en voit à Nivelle et ailleurs, de forme carrée ou semblables à des briques. » Ducange, Gloss. III, 1522. Voir aussi Michelet, Origines du droit, p. 40, 42, 191, 194, 228, 236, 245, 255, 289, 326, 441, etc., etc.

[2] Celui qui demandait justice se rendait à la porte rouge du palais de l'évêque, et, soulevant un anneau qui s'y trouvait fixé, il le faisait fortement retenir à trois reprises différentes; l'évêque devait venir et l'écouter sur-le-champ (communiqué par M. Polain de Liége).

[3] Chaque année, le premier mercredi d'août, on jetait un chat par les fenêtres d'Ypres, et le peuple le brûlait; pendant ce temps, la cloche du beffroi tintait, et tant qu'on pouvait l'entendre, les

mands du haut de la sagesse moderne n'y verra sans doute qu'un jeu déplacé dans les choses sérieuses, les amusements juridiques d'un peuple artiste, des tableaux en action, souvent burlesques, les Téniers du droit... D'autres, avec plus de raison, y sentiront la religion du passé, la protestation fidèle de l'esprit local... Ces signes, ces symboles, c'était pour eux la liberté, sensible et tangible; ils la serraient d'autant plus qu'elle allait leur échapper : Ah ! Freedom is a noble thing ![1]...

Des villages aux villes, des villes à la grande cité, de celle-ci au comte, du comte au roi, à tous les degrés, le droit d'appel était contesté; à tous il était odieux, parce qu'en éloignant les jugements du tribunal local, il les éloignait aussi de plus en plus des usances du pays, des vieilles et chères superstitions juridiques. Plus le droit montait, plus il prenait un caractère abstrait, général, prosaïque, antisymbolique; caractère plus rationnel, quelquefois moins raisonnable, parce que les tribunaux supérieurs daignaient rarement s'informer des circonstances locales, qui, dans ce pays, plus que partout ailleurs, peuvent expliquer les faits et les placer dans leur vrai jour.

La guerre de juridiction avait commencé au mo-

gens bannis de la ville trouvaient les portes ouvertes et pouvaient rentrer (comme si la victime expiatoire se fût chargée de leur faute). On a continué de jeter le chat jusqu'en 1837 (communiqué par Mme Millet van Popelen).

[1] « Ah ! la noble chose que la liberté ! » Voir ces beaux vers de Barbour dans M. de Chateaubriand, Essai sur la littérature anglaise. — Comparez les vers de Pétrarque, qui ont été retranchés de plusieurs éditions :

Libertà, dolce e desiato bene, etc.

ment où finissait la guerre des armées, le conflit après le combat (1385). Philippe le Hardi ayant vu, par son inutile victoire de Roosebeke, qu'il était plus aisé de battre la Flandre que de la soumettre, lui jura ses franchises et se mit en mesure de les violer tout doucement. Il fonda chez lui, du côté français, à Lille, un modeste tribunal [1], une toute petite chambre, deux conseillers de justice, deux maîtres des comptes pour faire rentrer les recettes arriérées (les menues sommes seulement), pour informer au besoin contre les officiers du comte, pour protéger contre les gens de guerre et les nobles, « les églises, les veuves, les pauvres laboureurs et autres personnages misérables; » enfin, pour « composer aussy les délicts *dont la vérité ne polra clairement estre enfonchié.* » Du reste, nul appareil, peu de formes, point de procureur.

Il se trouva peu à peu que la petite chambre attirait tout, que toute affaire se trouvait être de celles *dont la vérité ne pouvait être clairement enfoncée.* Mais les Flamands ne se laissaient pas faire; au lieu de débattre leurs droits contre ce tribunal français [2], ils aimaient mieux embarrasser le duc, alors tuteur du roi de France, en se faisant plus Français que lui et en disant qu'ils ressortissaient directement au parlement de Paris.

Au fond, ils ne voulaient dépendre ni de la France, ni de l'Empire. L'un et l'autre, à peu près dissous au temps de Charles VI, n'étaient guère en

[1] Wielant, dans le recueil des chroniques belges, I, LIII.

[2] « Disoient qu'ilz estoient nuement sous le parlement. » Ibid., LIV.

état de réclamer leur suzeraineté. Les embarras continuels de Jean sans Peur et de Philippe le Bon les firent longtemps serviteurs plutôt que maîtres des Flamands. Le premier pourtant, au moment où il crut avoir tué Liége aussi bien que le duc d'Orléans, en ce moment terrible de violence et d'audace, il osa aussi mettre la main sur les libertés flamandes. Il établit sa justice à Gand, un conseil suprême de justice[1], où l'on porterait les appels, qui jugerait les Flamands en flamand, mais *parlerait français à huis clos.*

Ce conseil, placé à Gand, au milieu même du peuple contre la juridiction duquel on l'établissait, ne put faire grand chose, et finit de lui-même à la mort de Jean. Mais dès que Philippe le Bon eut acquis le Hainaut et la Hollande, et qu'il tint ainsi la Flandre serrée de droite et de gauche, il ne craignit point de rétablir le conseil. Peu de gens osèrent s'y adresser; Ypres, toute déchue qu'elle était, punit une petite ville d'y avoir porté un appel.

Seigneur pour seigneur, les Flamands préféraient quelquefois le plus éloigné, le roi. Les villages en querelle avec Ypres la citèrent devant les gens du roi qui se trouvaient à Lille. Ypres et Cassel, dans une autre occasion, s'adressèrent tout droit à Paris[2]. Le duc de Bourgogne se trouva de plus en plus engagé dans un double procès avec ses deux suzerains, la France et l'Empire, procès complexe, à titre différent. L'Empire réclamait *hommage*, non *jurisdiction*. La France réclamait *juris-*

[1] « En la chambre à l'uys-clos ilz parlassent langaige franchois. » Ibid., LV.

[2] Olivier van Dixmude, 103, 123 (ann. 1423-1427).

diction, mais non *hommage* (le traité de 1435 en dispensait)[1]. Le parlement de Paris devait, selon lui, recevoir les appels de Flandre; Lyon avait reçu jadis ceux de Mâcon, Sens ceux d'Auxerre. Ces prétentions juridiques étaient d'autant plus difficiles à admettre que derrière venaient les réclamations fiscales. Le roi soutenait qu'il n'avait point abandonné sur les provinces françaises du duc les droits inaliénables de la couronne; monnaie, taille, collation et régale, ici la gabelle, là certains droits sur les vins. La Bourgogne[2] était si peu disposée à reconnaître ces droits, qu'elle tenait, dit-on, des hommes déguisés en marchands pour tuer les sergents royaux qui s'aventuraient à franchir la limite. D'autre part, les gens du roi ne permettaient plus aux Francs-Comtois de venir faucher sur les terres qu'ils avaient de ce côté-ci; ils leur faisaient payer un droit de passage. De là des plaintes, des violences, une querelle infinie, interminable, sur toute la frontière.

J'ai dit comment, après le mauvais succès de la Praguerie, Philippe le Bon avait cru embarrasser le roi en rachetant le duc d'Orléans, en lui faisant tenir l'assemblée des grands à Nevers, laquelle, faute d'audace ou de force, ne réussit qu'à présenter des doléances. A cette guerre d'intrigues contre la

[1] Wielant insiste sur la distinction de l'*hommage* et du *ressort*. Il semble pourtant que, sans le ressort, l'hommage a peu d'importance; le vassal reste à peu près indépendant.

[2] « Ils ont donné XVI ou XVIII compaignons en habiz de marchans et autres en habiz dissimulez... lesquelz ont ordonnance de tuer touz officiers du Roy qu'ilz trouveront sur les limites dudit pais de Bourgogne. » *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 258, *n*° 25, *ann*. 1445.

France, ajoutez celle des armes que le duc faisait à l'Allemagne, en se saisissant du Luxembourg[1]. Ces embarras se compliquèrent et d'une manière alarmante, en 1444, lorsque d'une part la guerre civile éclata en Hollande[2], et que de l'autre les bandes françaises et anglaises, sous la bannière du Dauphin, traversèrent les Bourgognes pour aller en Suisse.

Elles auraient bien pu ne pas aller jusqu'en Suisse, la maison d'Anjou poussait le roi à la guerre. Mais la commencer contre la Bourgogne, lorsqu'on n'était encore sûr de rien du côté de l'Angleterre, c'eût été folie. La maison d'Anjou ne pouvant agir contre son ennemi, s'arrangea avec lui comme avaient fait les ducs d'Orléans, de Bourbon et tant d'autres, comme allait faire le duc de Bretagne. La duchesse de Bourgogne eut en grande partie le mérite de ces négociations[3],

Elle obtint du roi que les appels de Flandre seraient ajournés pour neuf ans[4]. Mais les Flamands ne pouvaient lui en savoir gré, cet ajournement devant profiter au conseil du comte, à ce tribunal qui siégeait contre eux, chez eux, et duquel ils se défendaient bien plus difficilement que des empiétements lointains du parlement de Paris. L'indépen-

[1] Et en se brouillant ainsi avec les maisons d'Autriche et de Saxe.

[2] Sur les querelles infiniment diverses et compliquées des *Morues* et des *Hameçons* de Hollande, des *Marchands de graisse* et des *pêcheurs d'anguilles* de Frise (Wetkoopers, Schieringers), V. Dujardin et Sellius, IV, 28-31, Ubbo Emmius, lib. XVII-I, etc.

[3] « Elle remit grande somme au roi de Sicile. » Mathieu de Coucy.

[4] *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 257, n° 38, 4 *juillet* 1445.

dance que le comte se faisait ainsi contre la France et l'Empire, il ne l'obtenait que par des armements, des intrigues coûteuses, par des dépenses qui retombaient principalement sur la Flandre. La question de juridiction et tous les embarras qu'elle entraînait rendaient de plus en plus grave la question des subsides; tandis que la cité souffrait chaque jour dans son indépendance et son orgueil, l'individu souffrait dans ses intérêts, dans son argent, c'est-à-dire dans son travail, car les guerres, les fêtes, les magnificences, devaient ajouter des heures à la journée de l'ouvrier.

L'impôt était non-seulement lourd, mais singulièrement variable[1]; de plus, réparti entre les provinces avec une odieuse inégalité[2]. La Bourgogne et le Hainaut payaient peu d'argent; il est vrai qu'ils payaient en hommes, qu'ils fournissaient une superbe gendarmerie. Mais c'était encore là ce qui blessait les Flamands; tandis que les Wallons s'acquittaient ainsi en *aides nobles*, avec des hommes et du sang, on traitait les Flamands en manouvriers,

[1] Jusqu'à doubler ou tripler, dans les années 1436, 1440, 1443, 1445, 1452, 1457. Je dois ce renseignement et ceux qu'on trouvera plus loin, à l'extrême obligeance de M. Edward Le Glay (fils du savant archiviste), qui a bien voulu extraire pour moi les documents financiers que possèdent les *Archives de Lille*, *Chambre des comptes*, *Recette générale*.

[2] Ainsi, en 1406, au premier siége de Calais, la Flandre paye 47 000 écus et 8 000 fr., tandis que le duché de Bourgogne paye 12 000 livres, le comté de Bourgogne 3 000 livres! — Au second siége de Calais, en 1436, la Flandre, qui alla au siége en corps de peuple, et qui dut fournir énormément en nature, paya de plus 120 000 livres, tandis que les deux Bourgognes ne payèrent que 58 000 livres et 600 saluts. *Archives de Lille* (*notes communiquées par M. Edward Le Glay*).

on ne leur demandait que de l'argent, *aide servile*, qu'on tournait au besoin contre eux.

En 1439, en pleine paix, l'impôt fut énorme. C'était, disait-on, pour racheter le duc d'Orléans. La rançon du seigneur était bien un cas d'aide féodale, mais non, à coup sûr, la rançon du cousin du seigneur. Une bonne partie de l'argent se mangea dans une fête, et la fête fut pour Bruges [1], pour les marchands et les étrangers.

De là, le duc alla passer près de deux ans dans les fêtes et les tournois de Bourgogne, dans la guerre de Luxembourg. La Flandre paya pour cette guerre; elle paya pour les armements qui protégèrent la Bourgogne au passage des Armagnacs. Enfin, le duc vint à Gand, au foyer du mécontentement, tenir une solennelle assemblée de la Toison d'or, faire en quelque sorte par devant les Flamands une revue des princes et seigneurs qui le soutenaient, leur montrer quel redoutable souverain était leur comte de Flandre. Une cérémonie coûteuse étalée devant ce peuple économe, un tournoi magnifique au marché des vieux habits, la Toison d'or donnée à un de ces Zélandais qui avaient fait manquer le siége de Calais, qui aidèrent à la chute de Bruges, et bientôt

[1] Cette fête fut un triomphe pour le duc de Bourgogne sur Bruges elle-même et sur la Flandre occidentale, un triomphe en espérance sur la France, qu'il croyait désormais dominer par son union avec le duc d'Orléans. Mais ce ne fut pas moins un triomphe pour les marchands hanséatiques qui avaient profité du mouvement de la Flandre pour forcer le duc de leur sacrifier l'intérêt des Hollandais, alors leurs ennemis et leurs concurrents. Le duc avait condamné la Hollande à indemniser la hanse. Ces tout-puissants marchands du Nord parurent à la fête dans la majesté sombre de leurs vêtements rouges et noirs. (Meyer, Altmeyer, Dujardin.)

à celle de Gand, rien de tout cela, sans doute, ne pouvait calmer les esprits. Il y avait à parier qu'à la première vexation fiscale, il y aurait explosion.

Cette année même, 1448[1], le duc se crut assez fort pour risquer la chose. Il essaya d'un droit sur le sel, droit odieux pour bien des causes, mais spécialement en ceci, qu'il portait sur tous, annulait tout privilége; pour les privilégiés, noble et bourgeois, payer un tel impôt, c'était déroger.

Il faut savoir pourquoi le duc se croyait assez tranquille du côté du roi pour faire en Flandre ces tentatives hardies. C'est qu'il avait un bon ami en France pour troubler le pays, un roi en espérance, contre le roi régnant. Le Dauphin, nous l'avons dit, n'avait eu ni jeunesse ni enfance; il était né Louis XI, c'est-à-dire singulièrement inquiet, spirituel et malfaisant. Dès quatorze ans, il faisait ce qu'il fit pendant son règne, la chasse aux grands, aux Retz, aux Armagnacs. A seize ans, il voulait détrôner son père, qui le désarma et lui donna le Dauphiné. Nous l'avons vu ensuite à Dieppe, en Guyenne, en Suisse, se faisant donner le Comminges, partie du Rouergue, Château-Thierry. Cet établissement considérable, mais faible, en ce qu'il était dispersé, ne lui faisait que désirer davantage la possession d'une grande province, Normandie, Guyenne ou Languedoc, avec quoi il eût pris le reste.

Il y aurait réussi peut-être, si Charles VII n'eût eu près de lui le sage, ferme et courageux Brézé[2],

[1] Date rectifiée par M. Gachard (éd. Barante, II, 85, note 8), d'après le *Registre ms. de la collace de Gand.*

[2] Pierre de Brézé, à qui appartient la grande réforme militaire

qui, reprenant la politique de la vieille Yolande d'Anjou, le gouvernait par Agnès Sorel et lui faisait vouloir le bien du royaume. Le Dauphin, désespérant de se faire un instrument d'un tel homme, essaya en 1446 de le faire tuer [1]. Découvert, mais non convaincu, il se fortifie dans son Dauphiné, se fait protecteur du Comtat et gonfalonier de l'Église, ami, des Suisses, de la Savoie, de Gênes, qui le demande au roi pour gouverneur [2]; il se lie surtout avec le duc de Bourgogne. En 1448, il semble avoir eu le projet de venir en force avec les Bourguignons pour s'emparer du roi et du royaume [3]. Lorsque Agnès mourut, en 1450, tout le monde

et tant d'autres actes de ce règne, me paraît être l'homme le plus complet de l'époque, politique, homme de guerre, littérateur (De la Rue). Il gouverna son maître sans lui plaire (*Legrand, Hist., ms. de Louis XI*). Il ne fut point favori de Charles VII, mais l'homme du roi. Le roi mort, il alla trouver le roi, qui avait voulu l'assassiner, qui le cherchait pour lui faire couper la tête, et qui changea au point de lui donner sa confiance (V. le beau récit de Chastellain). La vie de M. de Brézé, fort difficile à écrire, recevra sans nul doute un jour nouveau des travaux de M. Jules Quicherat. M. Chéruel a extrait aussi beaucoup de documents inédits, relatifs à M. de Brézé, comme capitaine de Rouen et grand sénéchal de Normandie : *Archives de la ville de Rouen, Registres des délibérations du conseil municipal, vol. VI et VII, passim, ann.* 1449-1465.

[1] V. le détail dans *Legrand, Histoire de Louis XI, livre I, fol.* 97-105, *ms. de la Bibl. royale.*

[2] Dans cette demande adressée au roi, les Génois font du Dauphin un éloge dont son père dut être effrayé; ils s'attendent à lui voir faire des choses qu'on n'a encore vues, ni entendues, etc. *Legrand.*

[3] Le dénonciateur tomba malade, et le Dauphin tenait tant à éclaircir la chose qu'il lui envoya son médecin et son apothicaire. Le malade eut si peur du médecin de Louis XI qu'il échappa au traitement. Il se sauva à Lyon, fut amené à Paris, ne put prouver son accusation et eut la tête tranchée. *Ibidem.*

crut que le Dauphin l'avait empoisonnée. Dans cette même année, où la Normandie venait d'être reconquise, il osa la demander, non au roi, mais à elle-même, aux prélats et seigneurs normands[1]. Visiblement, il se sentait soutenu. On le vit mieux encore l'année suivante, lorsque, malgré les défenses expresses de son père, il épousa la fille du duc de Savoie[2]. Ni ce petit prince, ni le Dauphin, ne s'y seraient hasardés, s'ils n'avaient cru avoir l'appui du duc de Bourgogne.

Justement cet appui manqua. Loin de pouvoir faire la guerre au roi, Philippe le Bon lui adressait supplique pour qu'il n'évoquât point l'affaire de Gand (29 juillet 1451)[3]. Cette affaire devenait une guerre et une guerre générale de Flandre. Sans renoncer à la gabelle[4], il voulait frapper d'autres droits plus vexatoires encore : droit sur la laine, c'est-à-dire sur le travail; droit sur les consommations les plus populaires, le pain, le hareng; des péages sur les canaux entravaient les communications et mettaient tout le pays comme en état de siége. Le droit de mouture, qui indi-

[1] Bazin, évêque de Lisieux, remit la lettre du Dauphin au roi.

[2] « La veille des noces, arriva le héraut de Normandie de la part du Roy, etc. » On fit la célébration avant d'ouvrir ses lettres. *Legrand.*

[3] La lettre est très-humble : « J'escrips par devers Vous et Vous en advertis en toute humilité... Que je ne soye oy préalablement en mes raisons. » *Bibl. royale, mss. Baluze*, B. 9 675, fol. 19; 1451, 29 juillet.

[4] « Præter solis tributum, in quo mordicus persistebat, exegit vectigal tritici. » Meyer, fol. 302. De ce que ces mesures ne sont point relatées dans le registre de la collace de Gand, on ne peut conclure d'une manière absolue qu'elles n'ont pas été prises; elles frappaient plus directement les campagnes.

rectement atteignait tout le monde, directement le paysan, eut cet effet, nouveau en Flandre, de mettre les campagnes du même parti que les villes.

Le duc s'aperçut alors de sa folie, il retira sa gabelle, il donna de bonnes paroles, caressa Bruges et l'apaisa. Les marchands, comme à l'ordinaire, aidèrent à calmer le peuple. Gand resta seule, et le duc crut ne venir jamais à bout de cette éternelle résistance, s'il ne changeait la ville même en ce qu'elle avait de plus vital, s'il n'y détruisait la prépondérance qu'y avaient prise les métiers[1], s'il ne la ramenait à la constitution qu'elle avait subie pendant l'invasion de Philippe le Bel; la commune ainsi brisée, il eût brisé les confréries, y introduisant peu à peu des faux frères, des artisans des campagnes, en sorte que, non-seulement l'esprit de la cité, mais la population même changeât à la longue.

En 1449, tout cela semblait possible, parce que la guerre recommençant entre la France et l'Angleterre, le duc croyait n'avoir rien à craindre du côté du roi. Il barra les canaux, mit des garnisons autour de Gand, cassa la *loi*. La ville déclara hardiment que la *loi* serait maintenue. Le duc suivit la politique qui lui avait réussi en 1436, lorsqu'il sé-

[1] Qui pouvait s'étonner que ceux qui faisaient la force de la ville, sa grandeur, qui contribuaient le plus en argent et en hommes, eussent la part principale au pouvoir? Les deux chefs doyens des métiers influèrent peu à peu sur l'élection des échevins, et en vinrent jusqu'à juger avec eux. Sans une part à la puissance judiciaire, il n'y avait nulle puissance dans une telle ville, peut-être même nulle sûreté pour un corps et pour un parti. Voir Diericx, Mémoires sur Gand.

tait servi de Gand contre Bruges; il recourut cette fois à l'intervention des Brugeois et autres Flamands contre les Gantais. Les états de Flandre se chargèrent de *lire* les priviléges de Gand; ils y lurent que la *loi* était *nommée* par le comte; s'en tenant ainsi à la lettre morte, ils firent semblant de croire que *nommée* voulait dire *créée*.

Cette décision ne décidait rien. Les nouveaux doyens des métiers trouvèrent par enquête qu'on avait furtivement enregistré des *buissonniers* dans le métier des tisserands [1]; ils prononcèrent le bannissement des officiers qui, en introduisant ainsi des étrangers parmi les bourgeois, avaient violé le droit de cité. Le duc, par représailles, voulut bannir ceux qui avaient prononcé ce bannissement; il les cita à comparaître à Termonde.

Si les magistrats de Gand pouvaient ainsi être attirés hors de la ville, jugés pour leurs jugements, il n'y avait plus ni commune, ni magistrats. Ceux-ci néanmoins, sur la promesse que le duc se contenterait de leur comparution et leur ferait grâce, vinrent se présenter humblement à lui. Et il n'y eut point de grâce; il bannit l'un à *vingt lieues* pour *vingt années*, l'autre à *dix lieues* pour *dix années*, *etc.* [2].

Cette rude sentence indique assez que le duc ne demandait qu'une révolte, espérant écraser la ville, si le roi n'intervenait pas. Il agissait tout à la fois

[1] « Quod externos (*dumicos* vocant) quosdam cives pecunia corrupti in numerum admisissent textorum; quas quidem connivento Philippo quidam factas fuisse putabant. » Meyer, f. 30² verso. Un peu plus loin, il semble indiquer le contraire; selon toute apparence, le second passage est altéré.

[2] Ceci doit être une vieille formule de condamnation.

contre le roi et près du roi. Il lui adressait une supplique pour qu'il n'évoquât point l'affaire. Mais, par derrière, il poussait le duc de Bretagne et probablement le Dauphin. Le roi voyait et savait tout. A ce moment même, il fit arrêter Jacques Cœur (31 juillet), qui prêtait de l'argent au Dauphin[1] et qu'on soupçonnait de l'avoir délivré d'Agnès.

Si l'on en croit les Gantais, l'exaspération du duc eût été si furieuse[2] que ses députés à Gand crurent lui faire plaisir en lui préparant un massacre. La ville les lui dénonça, et sur son refus de les rappeler, elle les jugea elle-même et leur fit trancher la tête. Les résolutions de ce peuple irrité, souffrant, sans travail, devaient être violentes et cruelles. Je vois cependant qu'un ex-échevin de Gand, un grand seigneur, ayant été pris lorsqu'il coupait les canaux pour affamer la ville, le peuple ajourna son supplice, à la prière de la noblesse, et finit par lui permettre de se racheter.

Le bailli du comte ayant été rappelé et la justice ne pouvant être suspendue dans cette grande population en effervescence, on créa grand justicier un *maçon*, Lievin Boone. Si j'en juge par la guerre savante et par l'emploi des machines que firent les Gantais sous sa conduite, celui-ci devait être un

[1] Le roi fut persuadé : « Qu'il avoit intelligence avec luy, et que sous main il l'aydoit de conseil et l'*assistoit d'argent*. » Godefroy.

[2] « Depuis... ont envoyé en cette ville quatre malvaix garçons... qu'ils avoient eu propost de y faire de nuit ung cry par eulz advisé pour tuer leurs adversaires... eurent *lettres patentes*... contenant sauve-garde de leurs personnes... Les deux des quatre furent prins... et par l'absence des baillis et officiers... recognoissans leurs mauvaisetés, décapités. » Lettre des Gantais au roi, ap. Blommaert, Causes de la guerre, p. 12, (Gand. 1839).

de ces *maçons* architectes et ingénieurs, qui bâtissaient les cathédrales, de ceux que l'Italie faisait venir des loges maçonniques du Rhin pour fermer les voûtes du duomo de Milan.

Le vendredi saint (7 avril 1452), une dernière tentative fut faite auprès du duc pour le fléchir; mais il voulait qu'on désarmât. Alors le grand justicier de Gand, faisant sonner le *wapening* (l'assemblée armée), emporta tout par un moyen populaire, par la simple vue d'un signe[1]. Il montra des clefs dans un sac : « Voici, dit-il, les clefs d'Audenarde. » Audenarde, c'était l'Escaut supérieur, la route des vivres, l'approvisionnement du Midi; en même temps, une ville sujette et ennemie de Gand, dévouée au comte.

Ce mot et ce signe suffirent pour enlever trente mille hommes. Chacun rentra chez soi pour prendre ses armes et ses vivres. Toutefois, un si grand mouvement ne put se faire si vite qu'un des Lalaing ne fût averti et ne se jetât dans Audenarde avec quelques gentilshommes; il l'approvisionna à sa manière, engageant les paysans à y retirer leurs troupeaux, leurs vivres, gardant vivres et troupeaux, chassant les hommes. Il tint du 14 au 30 avril, et fut enfin secouru. Mais il en coûta un rude combat, où les chevaliers s'élançant imprudemment entre les piques, y auraient péri, si les archers de Picardie n'avaient pris les Gantais en flanc. Les vaincus furent poursuivis jusqu'aux portes de Gand, où huit cents firent tête avec intré-

[1] Olivier de la Marche, qui n'a aucune intelligence du monde allemand et flamand, défigure tout cela et le tourne en ridicule.

pidité; les chevaliers admirèrent surtout un boucher qui portait la bannière du métier, fut blessé aux jambes et se battait encore à genoux. Ces bouchers de Gand se prétendaient de meilleure maison que toute la noblesse; ils descendaient, disaient-ils, du bâtard d'un comte de Flandre; ils s'appelaient *Enfants de prince*, Prince-Kinderen.

Audenarde délivrée, le duc prit l'offensive et pénétra dans le pays de Waës, entre la Lys de l'Escaut, pays tout coupé de canaux, d'accès difficile, dont les Gantais se croyaient aussi sûrs que de leur ville. La gendarmerie y était arrêtée à chaque pas par les eaux, par les haies, derrière lesquels s'embusquaient les paysans. Dans une affaire, le brave Jacques de Lalaing ne ramena ses cavaliers engagés au delà d'un canal, qu'avec des efforts incroyables, et il eut, dit-on, cinq chevaux tués sous lui.

Néanmoins, à la longue, le duc ne pouvait manquer d'avoir l'avantage. Les Gantais ne trouvaient qu'une froide sympathie dans les Pays-Bas. Bruxelles intercéda pour eux, mais mollement. Liége leur conseilla d'apaiser leur seigneur. Mons et Malines n'étaient rien moins qu'amies; le duc y assemblait sa noblesse, y faisait ses préparatifs, expliquait aux gens de ces villes ses projets de guerre et leur demandait des secours[1]. Quant aux Hollandais, dès longtemps ennemis des Flamands, ils se réunirent sans distinction de partis[2], remontèrent l'Escaut avec une flotte, débarquèrent une armée dans

[1] Gachard, notes sur Barante, passim, d'après le *Registre ms. du conseil de la ville de Mons.*

[2] Avec le même empressement que montrèrent les Hollandais, Frisons et autres populations du Nord, en 1832.

le pays de Waës, et firent ce qu'eux seuls pouvaient faire, une guerre habile parmi les canaux.

Abandonnée des uns, accablée par les autres, Gand ne faillit point. Elle ne fit que deux choses et très-dignes. D'une part, avec douze mille hommes, traversant tout le pays en armes, elle fit une sommation dernière à la ville de Bruges. Mais rien ne bougea; la noblesse et les marchands continrent le peuple; les Brugeois se contentèrent de faire boire et manger les douze mille hommes hors de leurs murs[1].

D'autre part, Gand avait écrit au roi de France une belle et noble lettre[2], où elle exposait le mauvais gouvernement des gens du comte de Flandre; la lettre, fort obscure vers la fin, semble insinuer que le roi pourrait intervenir, mais ce qui, dans un tel péril, est héroïque et digne de mémoire, c'est qu'il n'y a pas un mot d'appel, pas un mot qui implique reconnaissance de la juridiction royale.

Cependant cet isolement, ce grand danger extérieur, produisait à l'intérieur son effet naturel; le pouvoir descendait aux petites gens, aux violents. Outre les compagnies ordinaires des *Blancs chaperons*, une confrérie s'organisa, qui s'appelait de la *Verte tente*, parce qu'une fois sortis de la ville, ils se vantaient, comme ces anciens barbares du Nord, *de ne plus coucher sous un toit*[3]. Le petit peuple avait alors pour chef un homme d'un métier infé-

[1] Le duc remercia les Brugeois. Beaucourt, Tableau fidèle des troubles (d'après les documents mss.), p. 124-125,

[2] Dans Blomaert, Causes de la guerre, p. 14.

[3] C'est une vieille vanterie germanique, celle même des Suèves dans leur guerre contre César.

rieur, un coutelier, d'un courage farouche, d'une taille et d'une force énormes. Il leur plaisait tant, qu'ils disaient : « S'il gagne, nous le ferons comte de Flandre. » L'aveugle vaillance du coutelier tourna mal; surpris, lorsqu'il croyait surprendre, accablé par les Hollandais, il fut mené au duc avec ses braves, et tous, plutôt que de crier merci, aimèrent mieux mourir.

Cette défaite, la réduction du pays de Waës, l'approche de l'armée ennemie, une épidémie qui éclata, tout donnait force aux partisans de la paix. Le peuple se rassembla au Marché des vendredis; sept mille osèrent voter pour la paix, contre douze mille qui tinrent pour la guerre. Les sept mille obtinrent que, sans poser les armes, on accepterait l'arbitrage des ambassadeurs du roi.

Le chef de l'ambassade, le fameux comte de Saint-Pol, qui commençait alors sa longue vie de duplicité, trompa tout à la fois le roi et Gand. Il avait du roi mission expresse de saisir cette occasion pour obtenir du duc le rachat des villes de la Somme[1]; mais il eût été probablement moins indé-

[1] « Se mondit sire de Bourgogne est content que lesdicts commissaires s'employent à la pacification desdictes questions... se transporteront à Gand... et leur exposeront que le Roy vouldroit faire et administrer à tous ses bons sujets toute raison et justice et les préserver et garder des oppressions, nouvelletez et inconvéniens... Se mondit sire de Bourgogne ne fust content... néanmoins lesdits ambassadeurs pourront par bons moyens faire savoir auxdits de Gand que l'entremise du Roy est de leur faire bonne justice, s'ils la luy requièrent. Et si mondit sire de Bourgogne mectoit du tout en rompture ou difficulté le faict de restitucion desdictes terres de Picardie, lesdicts ambassadeurs pourront aller par devers lesdicts de Gand... et leur signifier que le Roy a toujours esté prest de leur faire... bonne raison et justice. » (Si les deux parties refusaient de prendre le roi pour arbitre, les ambassadeurs leur défendront de

pendant dans sa Picardie; il s'obstina à n'en point parler. D'autre part, contrairement aux promesses qu'il avait faites aux Gantais, il donna, sans leur communiquer, et tout à l'avantage du duc de Bourgogne, une sentence d'arbitre[1] qui lui eût livré la ville.

Un tel arbitrage ne pouvait être accepté. Ce qui servait mieux le duc, ce qui, selon toute apparence, avait été sollicité par lui, payé peut-être aux Anglais[2], c'est qu'à ce moment même Talbot débarque en Guyenne (21 octobre 1452), Bordeaux tourne; tous les ennemis du roi, le duc, le Dauphin, la Savoie, sont sauvés du même coup.

Il faut voir ici l'insolence et les dérisions avec lesquelles furent reçus les nouveaux ambassadeurs que le roi envoya en Flandre. On les fit attendre longuement, on leur dit que le duc ne voulait point qu'ils se mêlassent de ses affaires; enfin les Bourguignons se lâchèrent en paroles aigres, comme elles viennent à des gens qui n'ont plus rien à ménager; par exemple, qu'on savait bien que le peuple de France était mécontent du roi pour les tailles et les aides, pour la *mangerie* qui s'y faisait, etc. A quoi les ambassadeurs répliquèrent que la seule

passer outre) : « le plus doucement qu'ils pourront. » *Instruction du 5 juillet 1452, Bibliothèque royale, mss. Baluze, A.* 9 675, *fol.* 77-81.

[1] Le duc leur paya leur sentence. Il leur alloua la somme, énorme alors, de 24 000 livres, « pour cause de leurs vacations, frais et dépens. » Gachard, notes sur Barante, p. 106, d'après le *Compte de la recette générale des finances de* 1452.

[2] Un peu plus tard, les ambassadeurs informent le roi que le duc va faire venir six ou huit mille Anglais en Flandre. *Mss. Dupuy*, 28 *mars* 1453.

aide du vin montait plus haut dans une ville du duc que dans deux du roi; que pour les tailles, le roi n'en mettait que pour les gens d'armes, en tout quatorze ou quinze sols par feu, ce qui était peu de chose[1].

Ce qui rendait bien triste la situation des ambassadeurs qui venaient s'interposer et comme offrir leur justice, c'est que ni d'un côté ni de l'autre on ne voulait la recevoir, pas plus la ville que le duc. Ils firent alors la ridicule et hasardeuse démarche d'envoyer sous main un barbier[2] pour tâter les gens de Gand et leur insinuer timidement qu'ils devaient envoyer à Paris *pour demander provision*. Les Gantais, impatientés de ces démarches obliques, répondirent durement « qu'ils n'estoient pas délibérez de rescripre á aucune personne du monde. »

Ainsi cette fière ville ne songeait plus qu'à combattre, seule avec son droit. L'audace croissait par le danger; les têtes se prenait d'un vertige de guerre, comme il arrive alors dans les grandes masses, toutes les émotions, la peur même, tournant en témé-

[1] « Et en parlant de plusieurs choses, le sire de Charny me dist que le peuple de France estoit mal content du Roy pour les tailles et aides qui couroient et la mangerie qui se y faisoit, et qu'il y avoit grant dengier. A quoy je lui respondy, au regart des aydes, que laide du vin ès pays de Mondit Seigneur de Bourgogne montent plus en une seule ville que toutes les aydes du Roy en deux villes; et au regart des tailles, que le Roy ne faisoit tailles que pour ses gens d'armes, qui ne montoit que à XIIII ou XVI sols par feu, qui nestoit pas grant chose; et au regart des mangeries que la provision y est bien aisée à mectre et que le Roy y avoit bonne voulonté... » *Bibliothèque royale, mss. Baluze* (décembre, 1452), *A. fol.* 45.

[2] En même temps, un Français, Pierre Moreau, vint se mettre à la solde des Gantais, leur inspira de la confiance et les mena plusieurs fois au combat.

rité. Ces vastes mouvements de peuple comprennent mille éléments divers; divers ou non, tous vont tourbillonnant ensemble. D'abord, le brutal orgueil de la force et du bras, dans les métiers où l'on frappe, forgerons, bouchers. Puis, dans les métiers populeux, chez les tisserands par exemple, le fanatisme du nombre, qui s'éblouit de lui-même, se croit infini, un vague et sauvage orgueil, comme l'aurait l'Océan de ne pouvoir compter ses flots. A ces causes générales ajoutez les accidentelles, l'élément capricieux, le désœuvré, le vagabond, le plus malfaisant de tous, peut-être, l'enfant, l'apprenti déchaîné... Cela est partout de même. Mais il y avait une chose toute spéciale dans les soulèvements de ces villes du Nord, chose originale et terrible, et qui y était indigène, c'était l'ouvrier mystique, le lollard illuminé, le tisserand visionnaire, échappé des caves, effaré du jour, pâle et hâve, comme ivre de jeûne. Là, plus qu'ailleurs, se trouve naturellement l'homme qui doit marquer alors d'une manière sanglante, celui qui, ce jour-là, se sent tout à coup hardi, court au meurtre et dit : C'est mon jour !... Un seul de ces frénétiques, un ouvrier moine, égorgea quatre cents hommes dans le fossé de Courtrai.

Dans ces moments, il suffisait qu'une bannière de métier parût sur la place, pour que toutes d'un mouvement invincible vinssent se poser à côté. Confréries, peuple, bannières, tout branlait au même son, un son lugubre qu'on n'entendait que dans les grandes crises, au moment de la bataille ou quand la ville était en feu. Cette note uniforme et sinistre de la monstrueuse cloche était : Roland !

land ! Roland[1] ! C'était alors un profond trouble, que nous ne pouvons guère le deviner aujourhui. Nous, nous avons le sentiment d'une immense atrie, d'un empire; l'âme s'élève en y songeant... lais là, l'amour de la patrie, d'une petit patrie, où haque homme était beaucoup, d'une patrie toute ocale, qu'on voyait, entendait, touchait, c'était un pre et terrible amour... Qu'était-ce donc quand elle appelait ses enfants de cette pénétrante voix de bronze; quand cette âme sonore, qui était née avec la commune, qui avait vécu avec elle, parlé dans tous ses grands jours, sonnait son danger suprême, sa propre agonie... Alors, sans doute, la vibration était trop puissant pour un cœur d'homme; il n'y avait plus en tout ce peuple ni volonté, ni raison, mais sur tous un vertige immense... Nul doute qu'ils auraient dit alors comme les Israélites à leur dieu : « Que d'autres parlent à ta place, ne parle pas ainsi toi-même, car nous en mourrons ! » Tous prirent les armes à la fois, de vingt ans jusqu'à soixante; les prêtres, les moines ne voulurent point être exceptés. Il sortit de la ville quarante-cinq mille hommes.

Ce grand peuple alla ainsi à la mort, dans sa simplicité héroïque, vendu d'avance et trahi[2]. Un homme à qui ils avaient confié la défense de leur

[1] V. t. IV.

[2] « Le bastard de Bourgongne eut moyen de parlementer secrètement à un qui estoit chef desdits Anglois et se nommoit Jehan Fallot... celuy Jehan Fallot remonstra à ses compaignons qu'ils ne pouvoient voir honneur de servir celle commune contre leur seigneur, et aussi qu'ils estoient en danger de ce puissant peuple, et que communément le guerdon du peuple est de tuer et assommer ceux qui mieux servent. » Olivier de la Marche.

château du Gavre, se chargea de les attirer. Il se sauva de la place et vint dire à Gand que le duc de Bourgogne était presque abandonné, qu'il n'avait plus avec lui que quatre mille hommes. Deux capitaines anglais, au service de la ville, parlèrent dans le même sens, et avec l'autorité que devaient avoir de vieux hommes d'armes [1]. Arrivés devant l'ennemi, les Anglais passèrent au duc en disant : « Nous amenons les Gantais, ainsi que nous l'avions promis [2]. »

Cette défection alarmante ne les fit pas sourciller; ils avancèrent en bon ordre [3], en faisant trois haltes pour mieux garder leurs rangs. L'artillerie légère du duc et ses archers les émouvaient peu encore; mais voilà qu'au milieu d'eux un chariot de poudre éclate, le chef de leur artillerie, soit prudence, soit trahison, crie : « Prenez garde ! prenez garde ! Un vaste désordre commence, les longues piques s'embarrassent; la seconde bataille, formée d'hommes alarmés, la troisième de paysans et de vieilles gens, s'enfuient à toutes jambes; les archers picards ne leur laissent d'autre route que l'Escaut; ils nagent, ils plongent, enfoncent sous leurs armes, reviennent et trouvent au rivage les archers qui,

[1] M. Lenz pense que les Flamands ont devancé toutes les autres nations au XIVe siècle pour l'organisation de l'infanterie. Ce qui est sûr, c'est que leur obstination à ne rien changer à cette organisation fut pour eux une cause de défaites à Roosebeke, peut-être à Gavre, etc.

[2] Olivier de la Marche.

[3] « Tant d'armes, tant de vaillance et d'outrage, que si telle adventure estoit advenue à un homme de bien, et que je le sceusse nommer, je m'aquiteroye de porter honneur à son hardement. » Olivier de la Marche.

etant leur arc, n'employaient plus que les massues; il était recommandé de ne prendre personne en vie.

Deux mille furent poussés dans une prairie, entourée de trois côtés par un détour de l'Escaut, par un fossé et une haie. Les Bourguignons, reçus vivement aux approches, hésitaient; le duc s'élança, son fils après lui. On dit que les pauvres gens furent saisis et s'arrêtèrent lorsque, dans ce chevalier, tout d'or, ils reconnurent *leur seigneur*, celui à qui ils avaient juré par le serment féodal de respecter *sa vie, ses membres*... Mais ils avaient eux aussi une vie à défendre, ils fondirent piques baissées. Le duc fut en danger, entouré, son cheval blessé. Les chevaliers ne furent encore cette fois sauvés que par les archers picards... Ils convinrent que ces vilains de Gand avaient bien gagné noblesse, et qu'il y avait eu parmi eux tel homme sans nom qui fit assez d'armes ce jour-là pour illustrer à jamais un *homme de bien*.

Vingt mille hommes périrent, parmi lesquels on trouva deux cents prêtres ou moines. Ce fut le lendemain une scène à crever le cœur, lorsque les pauvres femmes vinrent retourner tous les morts pour reconnaître chacune le sien, et qu'elles les cherchaient jusque dans l'Escaut. Le duc en pleura. On lui parlait de sa victoire : « Hélas ! dit-il, à qui profite-t-elle ? c'est moi qui y perds; vous le voyez, ce sont mes sujets. »

Il fit son entrée dans la ville, sur le même cheval qui, à la bataille, avait reçu quatre coups de piques. Les échevins et doyens, nu-pieds, en chemise, suivis de deux mille bourgeois en robe noire, vinrent

crier : « Merci ! » ils entendirent leur condamnation, leur grâce... La grâce était rude. Sans parler de ce qu'elle payait, la ville perdait sa juridiction, sa domination sur le pays d'alentour; elle n'avait plus de justes; ce n'était plus qu'une commune, et cette commune entrait en tutelle; deux portes à jamais murées durent lui rappeler ce grave changement d'état. La souveraine bannière de Gand, celles des confréries de métiers, furent livrées au héraut Toison d'or qui, sans autre cérémonie, les mit dans un sac et les emporta.

CHAPITRE II

Grandeur de la maison de Bourgogne. Ses fêtes. — La Renaissance.

La bataille de Gavre eut lieu le 21 juillet; Talbot avait été tué le 17 en Guyenne. Si cette nouvelle eût pu venir à temps, si les Gantais avaient su que le roi de France était vainqueur, les choses auraient bien pu se passer tout autrement.

Quoi qu'il en soit, la Flandre était soumise, la guerre finie, et mieux qu'à Roosebek. Gand, cette fois, avait été vaincue sous ses propres murs, à Gand même. Le duc de Bourgogne était décidément comte de Flandre, sans contestation et pour toujours.

Aussi l'orgueil fut sans mesure[1]. La noblesse crut avoir vaincu, non la ville de Gand, mais le roi et l'empereur; c'était à eux à se tenir paisibles, à ne

[1] Et cet orgueil alla jusqu'à la folie, si l'on en juge par le fait suivant : « Le duc, ayant été obligé, par une maladie, de se faire raser la tête, fit « Un edict, que tous les nobles hommes se feroient faire leurs testes comme lui; et se trouvèrent plus de cinq cents nobles hommes, qui, pour l'amour du duc, firent comme luy; et aussi fut ordonné messire Pierre Vacquembac et autres, qui prestement qu'ils veoyent un noble homme, lui ostoient ses cheveux. » Olivier de la Marche.

plus se mêler de la Flandre, ni du Luxembourg, à remercier Dieu de ce que monseigneur de Bourgogne était un homme doux et pacifique.

Et en effet, qu'y avait-il désormais de difficile ou d'impossible? Du côté de l'Orient ou de l'Occident, qui eût résisté?

La duchesse, qui était Lancastre par sa mère, regardait volontiers du côté de l'Angleterre, alors ouverte par la guerre civile. Elle voulait (et elle en vint à bout plus tard) marier son fils dans la branche d'York, pour unir les droits des deux branches, en sorte que l'enfant qui viendrait eût fini peut-être par tenir en une même main les Pays-Bas et l'Angleerre (plus que n'eut Guillaume III).

Ces idées, toutes hardies et ambitieuses qu'elles pouvaient être, étaient encore trop sages pour un tel moment. Le Nord brumeux, l'Angleterre, charmait peu l'imagination. Elle se tournait bien plus volontiers vers le Midi, vers les étranges et merveilleux pays dont on faisait tant de contes; elle voyageait plutôt du côté des terres d'or, des hommes d'ébène, des oiseaux d'émeraude[1]... Il y avait là bien d'autres duchés, d'autres royaumes à prendre. N'avait-on pas vu la singulière fortune des Braquemont et des Béthencourt[2]? Ce Braquemont de Se-

[1] V. au musée de Bruges, l'*Offrande de la perruche à l'enfant Jésus*, un des tableaux les plus originaux de Van Eyck. Plusieurs intermèdes du Banquet du faisan (1454) indiquent aussi que les imaginations étaient fort préoccupées des contrées nouvellement découvertes.

[2] Au XIVe siècle, les Braquemont de Sedan se marièrent aux Béthencourt de Normandie, qui prétendaient descendre d'un compagnon du Conquérant; ainsi, au XIIe siècle, les Bouillon s'étaient mariés aux Boulogne, les Ardennes à la côte, d'où vint

dan, qui n'était qu'un arrière-vassal de l'évêque de Liége, ayant passé en Espagne, couru les mers, *cherché son aventure*, avait fini par léguer à son neveu, au Normand Béthencourt, la royauté des îles Fortunées!... Plus loin encore, les pilotes de Dieppe avaient fait sur la grande terre d'Afrique,

Godefroy de Bouillon. La course de terre ou de mer dans les Marches ou le long des rivages ne suffisait pas à l'ambition de ces aventuriers. Les Braquemont, ayant transmis par mariage aux fameux *sangliers* (aux La Marck), leur tanière ardenaise, allèrent avec les Béthencourt *chercher leur aventure*, comme on disait, sous ce bon capitaine breton Duguesclin, qui aimait les gens de guerre, les laissait piller, s'enrichir, et parfois en faisait de grands seigneurs. Un Béthencourt fut tué en se battant pour Duguesclin, à Cocherel. Un Robin de Braquemont le suivit à cette belle et profitable guerre d'Espagne, où ils furent tous comblés par le bâtard de Castille qu'ils avaient fait roi. Robin devint un grand d'Espagne, épousa une Mendoza, se fit faire amiral de Castille et, comme tel, se donna le plaisir de détruire des flottes anglaises avec les vaisseaux castillans. Mais tout grand qu'il était en Espagne, devenu vieux, il voulut revoir la France, et il fit un marché avec son neveu Béthencourt qui s'ennuyait à Paris d'être chambellan d'un roi fol; Béthencourt engageait au vieux Robin ses bonnes terres de Normandie, et prenait en échange de prétendus droits de l'amiral de Castille sur les îles Fortunées; étrange marché où le jeune Normand semblait dupe, mais ce fut lui qui y gagna.

Le marché surprend moins, quand on songe que l'imagination, la puissance de foi et de croyance, fort calmée alors du côté mystique, s'étaient tournées avec une singulière vivacité vers les voyages lointains. L'*homme aux millions*, Marco Polo avait troublé les âmes par ses récits prodigieux de l'Asie. Nos Dieppois racontaient mille choses merveilleuses de l'Afrique, de la côte d'Or. Sur cette route, les îles Fortunées, les fameuses Hespérides, avaient un immense prestige; autour du pic de Ténériffe, ce géant des montagnes, on aimait à placer une population de géants. — Dans cette poétique conquête, Béthencourt montra une prudence hardie, mais froide, un admirable sens normand. Il ne s'adressa d'abord ni au roi de France, ni au roi d'Espagne; tous deux auraient peut-être prétendu quelque chose du chef de Louis La Cerda, infant de Castille et petit-fils de saint Louis, qui jadis s'était fait nommer l'*infant de la Fortune* et couronner roi des Canaries par le pape. Bé-

parmi les hommes noirs, un Rouen, un Paris[1]. Le propre frère de la duchesse de Bourgogne, dont Henri, prince moine[2], s'était bâti son couvent sur la mer, dirigeant de là ses pilotes, leur traçant la route, et dans sa longue vie, fondant peu à peu des forts portugais sur les ruines des comptoirs normands.

Cette patience n'allait pas à un si grand souverain que le duc de Bourgogne, tout cela était lent et obscur. L'Orient seul était digne de lui, l'Orient, la croisade!... Qui devait défendre la chrétienté, sinon

thencourt embarqua quelques Normands; mais, pour que l'affaire ne devînt pas toute normande, il prit aussi des gens du Languedoc, un Gadifer, entre autres, chevalier de l'ancienne roche, qui servit utilement de sa chevalerie l'habile spéculateur. Celui-ci eut à peine pris pied que, sans s'inquiéter de l'associé, il passa en Espagne et se fit reconnaître roi des Canaries sous la suzeraineté espagnole. Mais en même temps, il resta indépendant de l'Espagne sous le rapport ecclésiastique, et obtint du pape qu'il aurait un évêque à lui. Cela fait, il procéda tout doucement à l'expulsion de l'ami Gadifer, le paya de paroles, traînant en longueur les choses promises, jusqu'à ce qu'il perdit patience et retourna en Gascogne aussi léger qu'il était venu. — Béthencourt paraît avoir eu le vrai génie de la colonisation. Quand il revint chercher des hommes en Normandie, tout le monde voulait le suivre, les grands seigneurs s'offraient; il ne voulut que des laboureurs. Ce qui prouve au reste que son gouvernement était doux et juste, c'est qu'il ne craignait pas d'armer les gens du pays. Voir l'histoire de la première découverte et conquête des Canaries, faite dès l'an 1402 par messire Jean de Béthencourt, escrite par Bontier, religieux, et le Verrier, prestre, domestiques dudit sieur. In-12. 1630. M. Ferdinand Denis possède un mss. important de ce livre. — V. Godefroy, Charles VI, p. 685, sur les rapports de Louis d'Orléans avec Robert ou Robinet de Braquemont; et sur *Béthencourt* et *Gadefer de la Salle. Archives, Trésor des chartes.*, *J.* 645.

[1] Vitet.

[2] Grand maître de l'ordre d'Avis. Il avait pris pour devise ces paroles françaises que les Portugais gravèrent dans tous leurs établissements : Talent de bien faire.

le premier prince chrétien? L'Antechrist était à la porte, on ne pouvait guère en douter. Nul signe n'y manquait. Le Turc, ses effroyables bandes de renégats habillés en moines, sous leur barbare et burlesque attirail[1], ce monstre, n'était-ce pas la Bête?...

Les Grecs venaient de succomber, Constantinople avait été prise par Mahomet II, justement deux mois avant la bataille de Gavre. Quel avertissement pour les chrétiens d'en finir avec leurs discordes! quelle menace de Dieu!... Après Constantinople, que restait-il, sinon de prendre Rome?... Chaque nouveau sultan qui allait ceindre le sabre à la caserne des janissaires, quand il avait bu dans leur coupe, et la leur rendait pleine d'or, leur disait : « Au revoir, à Rome[2]! »

Les Italiens, tout tremblants, s'assemblaient et délibéraient; le pape se mourait de peur, il appelait toute la chrétienté, *le grand duc* surtout. Pour avoir son secours, il eût tout fait pour lui; il l'aurait fait roi... Mais si les Flamands prenaient cette fois Constantinople, comme ils l'avaient déjà fait sous leur comte Baudouin, leur comte allait, sans avoir besoin du pape, se trouver encore empereur, et d'un bien autre empire que celui d'Allemagne, lequel est tout simplement électif, tandis que l'em-

[1] Je parle surtout du corps qui fit la force réelle des armées turques, des janissaires; ils étaient, comme on sait, affiliés aux derviches, ils en portaient à peu près le costume. De plus, comme commensaux du sultan, ils avaient sur la tête des cuillers au lieu de plumets; le palladium de chaque corps était sa marmite, les chefs s'appelaient *cuisiniers*, *faiseurs de soupes*, etc.

[2] « Nous vous reverrons à la Pomme rouge. » C'est ainsi que les Ottomans nomment la ville de Rome. (Hammer.)

pire d'Orient est héréditaire; tous les jaloux, Allemands et Français, en crèveraient sûrement de dépit.

Et déjà, quelque part que soit le duc de Bourgogne, à Dijon, à Bruges, là est le centre du monde chrétien. Qu'il dresse sa tente dans une forêt de la Comté, les ambassadeurs des princes y viendront de l'Orient et de l'Occident, les princes eux-mêmes, les légats du saint-siége. Où trouver le roi, l'empereur? à grand'peine on pourrait le dire; dans quelque obscur manoir apparemment, Charles VII à Melun. Le rendez-vous de la chevalerie, l'*hostel de toute gentillesse*, la cour, c'est la cour du duc de Bourgogne; l'*ordre*, c'est son ordre, l'ordre galant et magnifique de la Toison d'or. Personne ne se soucie de celui qu'a fondé l'empereur, de l'ordre de la Sobriété; triste empereur, qui, lorsqu'il pleut, remet ses vieux habits. Notre Charles VII, Charles *de Gonesse*[1], comme disaient les Flamands, n'était guère plus splendide; il montait ordinairement « un bas cheval trottier d'entre deux selles. » Son serment doux et modeste était : *Sainct-Jean! Sainct-Jean!*[2] Le duc de Bourgogne jurait militairement, à l'anglaise : *Par Sainct-George!*

Pour mieux préparer la guerre, on fit à Lille une fête qui coûta autant qu'une guerre, fête nombreuse, immense et fabuleux gala, d'une dépense telle que ceux qui en avaient fait l'ordonnance en frémirent eux-mêmes.

[1] C'est le nom dérisoire qu'ils donnaient quelquefois à nos rois.

[2] Ms. anonyme, intitulé : De la Vie, Complexion et Condition dudit Roy Charles VII, ap. Godefroy, p. 1.

Ces grandes fêtes flamandes de la maison de Bourgogne ne ressemblent guère à nos froides solennités modernes. On ne savait pas encore ce que c'était que de cacher les préparatifs, les moyens de jouissances, pour ne montrer que les résultats; on montrait tout, nature et art, et tout art mêlé, tout plaisir. On jouissait, non pas tant de la petite part que chacun prend en une fête, mais bien plus de l'abondance étalée, du superflu, du trop-plein. Ostentation, sans doute, lourde pompe, sensualité barbare et par trop naïve... Mais les sens ne s'en plaignaient pas.

Dans ce prodigieux gala, les intervalles des services étaient remplis par d'étranges spectacles, chants, comédies, représentations fictives mêlées de réalités. Parmi les acteurs, il y en avait d'automates, il y avait des animaux, par exemple un ours chevauché par un fol, un sanglier par un lutin. A un poteau, l'on voyait, bien tenu par une chaîne, un lion vivant qui gardait une belle figure de femme nue, vêtue de ses cheveux par derrière, par devant enveloppée, « pour cacher où il appartenoit, d'une serviette déliée... escripte de lettres grecques[1]... » Cette figure de femme jetait de l'hypocras par la mamelle droite.

Trois tables étaient dressées dans la salle : « Sur la moyenne, une église croisée, verrée, de gente façon, où il y avoit une cloche sonnante et quatre chantres... Il y avoit un autre entremets d'un petit enfant tout nu qui pisoit eau rose continuelle-

[1] Tout ceci est d'Olivier de la Marche, qui fut un des principaux acteurs de la fête, qui fit les vers, etc.

ment[1]. » Sur la seconde table, qui devait être prodigieusement longue, on voyait neuf entremets ou petits spectacles avec leurs acteurs; l'un des neuf entremets était « un pasté, dedans lequel avoit vingt-huit personnages vifs, jouant de divers instruments. »

Le grand spectacle mondain fut celui de Jason, conquérant de la Toison d'or, domptant les taureaux, tuant le serpent, gagnant sa bataille de Gavre sur les monstres mythologiques. Cela fait, commença l'acte pieux de la fête, « l'entremets pitoyable, » comme l'appelle Olivier de la Marche.

Un éléphant entra dans la salle, conduit par un géant sarrasin... Sur son dos s'élevait une tour, aux créneaux de laquelle ou voyait une nonne éplorée, vêtue de satin blanc et noir; ce n'était pas moins que la sainte Église. Notre chroniqueur Olivier, alors jeune et joyeux compère, s'était chargé du personnage. L'Église, dans une longue et peu poétique complainte, implora les chevaliers, et les pria de *jurer sur le faisan* qu'ils viendraient à son secours. Le duc jura, et tous après lui. Ce fut à qui se signalerait par le vœu le plus bizarre; l'un jura de ne plus s'arrêter qu'il n'eût pris le Turc mort

[1] Tout le monde connaît le Mannekenpiss, chéri des gens de Bruxelles, comme *le plus vieux bourgeois* de la ville. — Nulle part l'inconvenance n'est plus frappante que dans la première miniature du magnifique Quinte-Curce, ms. de la Bibliothèque royale. Le traducteur portugais fait la dédicace du livre à Charles le Téméraire; on voit au loin la mère du duc, Portugaise aussi et protectrice du traducteur; mais la présence de cette princesse n'a pas empêché l'artiste de représenter au premier plan une fontaine dont le Mannekenpiss est un singe d'or; au-dessous un fol lappe et boit. *Bibliothèque royale, ms. n°* 6727.

ou vif; l'autre de ne plus porter d'armure au bras droit, de ne plus se mettre à table les mardis. Tel jura de ne pas revenir avant d'avoir jeté un Turc les jambes en l'air; un autre, un écuyer tranchant, voua impudemment que s'il n'avait pas les faveurs de sa dame avant le départ, il épouserait au retour la première qui aurait vingt mille écus... Le duc finit par les faire taire.

Alors commença un bal où dansèrent avec les chevaliers douze Vertus, en satin cramoisi; c'étaient les princesses elles-mêmes, les plus hautes dames. Le lendemain, le jeune comte de Charolais ouvrit un tournoi. Ces exercices, innocents dans le siècle où les armures étaient assez parfaites pour rendre l'homme invulnérable[1], inutiles aussi à une époque de grandes armées et déjà de tactique, étaient pourtant encouragés par la maison de Bourgogne. Quoique le spectacle fût peu dangereux, il n'en était pas moins une occasion de vives émotions, plus sensuelles qu'on ne croirait. Au moment même du choc, quand les trompettes se taisant

[1] Il est curieux de voir combien il y a peu de blessures et combien légères dans les interminables histoires de tournois que fait Olivier de la Marche. — Tout cela commençait à paraître assez puéril. Le pauvre Jacques de Lalaing, dernier héros de cette gymnastique, avait peine à trouver des gens qui voulussent le *délivrer de son emprise*. Son fameux pas d'armes de la Dame de pleurs auprès de Dijon, à la rencontre des routes de France, d'Italie, etc., et dans l'année du jubilé, lui fournit peu d'adversaires : « Personne n'a pitié de la Dame de plours, et n'y veut toucher. » Le bâtard de Saint-Pol a beau suspendre près de Saint-Omer l'écu de Tristan et de Lancelot du Lac, son pas de la Belle pèlerine est peu fréquenté. — Le dernier fol en ce genre, comme il est juste, est un lord anglais, qui va se poster au pont de l'Arno, pour forcer les pacifiques Toscans de se battre avec lui; cet Anglais est à peu près contemporain de Cervantès.

tout à coup, les chevaux lancés se heurtaient, quand les lances fragiles se brisaient sur l'impénétrable armure, le coup frappait ailleurs encore, les dames se troublaient et devenaient vraiment belles... Que s'il n'y avait rien de fait, s'il fallait recommencer, si le cavalier revenait à la charge, plus d'une ne se connaissait plus; il n'y avait plus alors de ménagement, de respect humain... On jetait, pour encourager celui qu'on croyait en péril, gant, bracelet, tout; on aurait jeté son cœur[1]...

Il y avait aussi des fêtes politiques, plus graves, mais non moins brillantes, les assemblées de la Toison d'or. Aux chapitres solennels de l'ordre, le duc de Bourgogne apparaissait comme chef de la noblesse chrétienne. Qui n'en eût pris cette idée, à l'assemblée de 1446 par exemple, lorsque dans l'église de Saint-Jean, majestueusement tapissée, parmi les triomphantes peintures de Van Eyck et la musique d'Ockenheim, le noble chapitre fut reçu par le clergé, et que chaque chevalier alla s'asseoir sous le large tableau où brillait son blason en vives couleurs? Les tableaux vides ou noirs indiquaient les morts ou les expulsés, les sévères justices de

[1] Ces déchirantes voluptés de la peur ont été observées de tout le monde en Espagne dans les combats de taureaux. Mais elles ne sont nulle part exprimées de façon plus naïve et plus charmante que dans le roman de Perceforêt, qui est ici une histoire : « A la fin du tournoi, les dames se trouvaient quasi nues de leurs astours, elles s'en alloient leurs cheveux d'or flottant sur leurs épaules de plus, les cottes sans manches; elles avoient jeté aux chevaliers guimpes et chaperons, mantel et camise... Quand elles se virent en ce point, elles en furent toutes honteuses; puis, chacune s'apercevant que la voisine étoit de même, elles se mirent à rire de leur aventure; elles n'avoient plus songé qu'elles alloient se trouver nues, tant elles donnoient de bon cœur! »

l'ordre. Un ciel de drap d'or marquait la place d'un membre éminent, du roi d'Aragon.

Le tableau commun de l'ordre de la Toison, son symbole, était sur l'autel, l'Agneau de Jean Van Eyck [1], qu'on venait voir des plus lointaines contrées. Le grand peintre et chimiste [2], qui fut pour la peinture un Albert le Grand, qui seul entre les hommes, eut, dit-on, la puissance d'infuser dans ses couleurs les rayons du soleil, avait laissé là l'inachevable Cologne [3], le vieux symbolisme, la rêverie allemande, et dans le plus mystique des sujets, dans l'Agneau même de saint Jean, l'audacieux génie sut introniser la nature.

[1] Son vrai nom est Jean le *Wallon*, Joannes *Gallicus*, Facius. De Viris illustribus, p. 46 (écrit en 1466). Le dessin du musée de Bruges est signé de ces mots : Johes *de* Eyck me fecit 1437. Il a écrit *de* et non *van*. C'est donc à tort qu'on l'appelle Van Eyck, ou Jean *de Bruges*. Dans son œuvre capitale de l'*Agneau*, il a placé au loin les tours de sa ville natale, pour constater qu'il était un enfant de la Meuse, et pour protester peut-être indirectement contre la Flandre, qui volait sa gloire. Né à Maas-Eyck, sur la limite même des langues, Allemand par la patience, ce violent et hardi novateur est encore bien plus Wallon.

Albert Durer alla le voir ; il en parle avec enthousiasme dans ses notes de voyages. — Ce chef-d'œuvre fut demandé en vain par Philippe II au clergé de Saint-Jean. Il le fut par les commissaires de la Convention, qui en enlevèrent quatre volets ; les huit autres furent cachés par des gens de cœur, au péril de leur vie. En 1815, les volets transportés à Paris revinrent à Gand, mais plusieurs ont été vendus et sont à Berlin.

[2] Peu importe que Van Eyck ait trouvé la peinture à l'huile. La gloire appartient à celui qui s'est emparé, par le génie, d'une chose jusque-là inutile et obscure.

[3] Voir au musée de Bruges un admirable dessin à la plume, qui représente une Vierge pensive au pied de la tour de Cologne (?) inachevée. Gœthe a dit, non sans apparence, que ce tableau était « le pivot de l'histoire de l'art ». Voir le Journal de l'art sur le Rhin, et Keversberg, Ursula, 181-182; Waagon, 182; Rumohr, vol. II, § 13, etc. etc.

Ce tableau, ce grand poëme, qui date si bien le moment de la Renaissance, est gothique encore dans sa partie supérieure [1], mais tout moderne dans le reste. Il comprend un nombre innombrables de figures, tout le monde d'alors, et Philippe le Bon, et les serviteurs de Philippe le Bon, et les vingt nations qui venaient rendre hommage à l'agneau de la Toison d'or. De cette toison vivante, de l'agneau placé sur l'autel partent des rayons qui vont illuminer la foule pieuse; par un bizarre allégorisme, les rayons touchent les hommes à la tête, les femmes au sein; leur sein semble arrondi [2], fécondé du divin rayon [3].

Cette flamboyante couleur de Van Eyck éblouit l'Italie elle-même; le pays de la lumière s'étonna de trouver la lumière au Nord. Le secret fut surpris, volé par un crime [4], le secret, mais non le

[1] Ce sont trois figures immobiles avec leurs auréoles d'or; mais dans cette immobilité rayonne déjà la vie moderne. Elle éclate dans la partie inférieure du tableau, la vie, la nature, la variété; c'est un vaste paysage et trois cents figures habilement groupées. Ainsi l'harmonie commence dans la peinture, presque en même temps que dans la musique; le moyen âge n'avait connu que l'unisson monotone ou la mélodie individuelle. Voir t. IX, la note sur la musique au moyen âge. (Réforme, 1855.)

[2] Ceci est favorisé par le costume du temps, dont les modes du nôtre se sont un moment rapprochées.

[3] C'est la pensée même de la Renaissance. Dans la femme, dans la Vierge mère, le moyen âge a surtout honoré la *virginité*, le XVe siècle la *maternité;* la Vierge alors est Notre-Dame. Voir Introduction à la Renaissance (tome VIII, 1855).

[4] Tout le monde connaît l'histoire, ou le conte, d'Antonello de Messine qui, ayant vu un tableau de Van Eyck, court à Bruges, sous le costume d'un noble amateur, et tire de lui le secret de la peinture à l'huile. De retour en Italie, ce furieux Sicilien, jaloux comme on l'est en Sicile, poignarda celui qui eût partagé avec lui sa maîtresse chérie, la peinture.

génie. Aussi les Médicis aimèrent mieux s'adresser au maître lui-même. Le roi de Naples, Alfonse le Magnanime, âme poétique, qui, dit-on, consumait ses jours dans la pure comtemplation de la Beauté[1], pria le magicien des Pays-Bas de lui doubler son plaisir, de lui reproduire une femme, les longs et doux cheveux surtout[2] que les Italiens ne savaient peindre, la toison d'or de ce beau chef, la fleur de cette fleur humaine.

Quel charme pour l'heureux fondateur de la Toison d'or, pour le bon duc, si tendre aux belles choses, d'avoir à lui[3] justement celui qui savait les saisir dans le mouvement de la vie, et les empêcher de passer! celui qui le premier fixa l'iris capricieuse qui nous flatte et nous fuit sans cesse...

Dans l'empire de ce roi de la couleur et de la lumière, venaient se pacifier les teintes voyantes, les oppositions de figures, de costumes, de races, que présentait l'hétérogène empire de la maison de Bourgogne. L'art semblait un traité dans cette

[1] C'est à un pape que nous devons le souvenir de ce pur et poétique amour. Pie II raconte que la dernière passion d'Alfonse fut une noble jeune fille, Lucrezia d'Alagna. En sa présence, il semblait hors de lui-même; ses yeux étaient toujours fixés sur elle, il ne voyait, n'entendait qu'elle; et néanmoins cette ardente passion ne coûta rien à sa vertu.

[2] « Capillis naturam vincentibus. » Keversberg.

[3] Il semble que Philippe le Bon ait montré Van Eyck aux nations étrangères, comme Philippe IV leur montrait Rubens dans les ambassades : Parmi les personnes attachées à l'ambassade qui alla chercher l'infante de Portugal, se trouvait Jehan Van Eyck, « varlet de chambre de mondit Seigneur de Bourgoingne, et excellent maistre en art de peinture, » qui peignit « bien au vif la figure de l'infante Isabelle. » V. Gachard. Documents inédits, t. II, p. 63-91, Reiffenberg, Notes sur Barante, IV, 289.

guerre intérieure de peuples mal unis. La grande école flamande des trois cents peintres de Bruges[1], avait pour maître Jean Van Eyck, un enfant de la Meuse. Et c'était tout au contraire un Flamand, Chastellain, qui, portant dans le style la violence de Van Eyck et de Rubens, domptait notre langue française, la forçait, sobre et pure qu'elle était jusque-là, de recevoir d'un coup tout un torrent de mots, d'idées nouvelles, et de s'enivrer, bon gré mal gré, aux sources mêlées de la Renaissance.

[1] C'est sans doute par ces nombreux élèves que Van Eyck fit exécuter la plupart des miniatures d'un beau ms. que M. de Paulmy croit avoir été orné entièrement de sa main. La première miniature doit être du maître. Elle représente le duc de Bourgogne, avec le collier de la Toison, recevant le ms. des mains de l'artiste agenouillé. Le peintre est sérieux, déjà âgé, mais fort. Le duc, en robe noire fourrée, plus âgé, pâle, vieux, reçoit sans regarder autre chose que sa pensée; regard politique, fin, méticuleux. Derrière, à la gauche du prince, un des officiers semble faire signe au lecteur qu'il fasse attention au grand prince devant lequel il est. A la droite, un jeune homme en robe de velours fourré doit être Charles le Téméraire, ou le grand bâtard de Bourgogne. Les autres miniatures sont bien inférieures; elles ne le sont pas moins à celle du beau Quinte-Curce de la Bibliothèque royale. Elles sont évidemment de *fabrique*. On sent que les gravures remplaceront bientôt les miniatures. *Bibliothèque de l'Arsenal, ms. de Renaud de Montauban, par Huon de Villeneuve, mis en prose sous Philippe de Valois, orné de miniatures postérieures, l'année* 1430.

CHAPITRE III

Rivalité de Charles VII et de Philippe le Bon, Jacques Cœur Le Dauphin Louis. 1452-1456.

Les brillantes et voluptueuses fêtes de la maison de Bourgogne avaient un côté sérieux. Tous les grands seigneurs de la chrétienté, y venant jouer un rôle, se trouvaient pour quelques semaines, pour des mois entiers, les commensaux, les sujets volontaires du *grand duc*. Ils ne demandaient pas mieux que de rester à sa cour. Les belles dames de Bourgogne et de Flandre savaient bien les retenir ou les ramener. Ce fut, dit-on, l'adresse d'une dame de Croy qui décida la trahison du connétable de Bourbon et faillit démembrer la France.

Le duc de Bourgogne faisait au roi une guerre secrète et périlleuse pour laquelle il n'avait même pas besoin d'agir expressément. Tout ce qu'il y avait de mécontents parmi les grands regardait vers le duc, était ou croyait être encouragé de lui, intriguait sourdement sur la foi de la rupture prochaine. Charles VII eut ainsi plus d'une secrète épine, une surtout, terrible, dans sa famille, dont il fut piqué toute sa vie et mourut à la longue.

Dans toutes les affaires, grandes ou petites, qui troublèrent, vers la fin, ce règne, se retrouve toujours le nom du Dauphin. Accusé en toutes, jamais convaincu, il reste pour tel historien (qui plus tard le traitera fort mal comme roi) le plus innocent prince du monde. Quant à lui, il s'est mieux jugé. Tout vindicatif qu'il pût être, il fit assez entendre, à son avénement, que ceux qui l'avaient désarmé et chassé de France, les Brézé et les Dammartin, avaient agi en cela comme loyaux serviteurs du roi, et il se les attacha, persuadé qu'ils serviraient non moins loyalement le roi, quel qu'il fût.

Le bon homme Charles VII aimait les femmes, et il en avait quelque sujet. Une femme héroïque lui sauva son royaume. Une femme, bonne et douce, qu'il aima vingt années[1], fit servir cet amour à l'entourer d'utiles conseils, à lui donner les plus sages ministres, ceux qui devaient guérir la pauvre France. Cette excellente influence d'Agnès a été reconnue à la longue; la Dame de beauté, mal vue, mal accueillie du peuple tant qu'elle vécut, n'en est pas moins restée un de ses plus doux souvenirs.

Les Bourguignons criaient fort au scandale, quoique, pendant les vingt années où Charles VII fut fidèle à Agnès, leur duc ait eu justement vingt maîtresses. Il y avait scandale, sans nul doute, mais surtout en ceci, qu'Agnès avait été donnée à

[1] Après la mort d'Agnès, il eut d'autres amours, moins excusables. État de 1454-5 : A mademoiselle de Villequier pour lui aider à entretenir son estat. II M livres. Beaucoup de dons à des femmes, veuves, etc. — 1454-5. A Marguerite de Salignac, damoiselle, pour don à elle fait par le roi pour lui aider à une chambre *pour sa gésine.* — 1454-5. A madame de Montsoreau pour don III C livres. *Bibliothèque royale, mss. Béthune, vol. V. n° 8442.*

Charles VII par la mère de sa femme, par sa femme peut-être. Le Dauphin se montra de bonne heure plus jaloux pour sa mère que sa mère ne l'était. On assure qu'il porta la violence jusqu'à donner un soufflet à Agnès. Quand la Dame de beauté mourut (par suite de couches, selon quelques-uns), tout le monde crut que le Dauphin l'avait fait empoisonner. Au reste, dès ce temps, ceux qui lui déplaisaient vivaient peu; témoin sa première femme, la trop savante et spirituelle Marguerite d'Ecosse, celle qui est restée célèbre pour avoir baisé en passant le poëte endormi [1].

Tous les gens suspects au roi devenaient infailliblement ami du Dauphin. Cela est frappant surtout pour les Armagnacs. Le Dauphin était né leur ennemi; il commença sa vie militaire par les emprisonner, et il devait finir par les exterminer. Eh bien! dans l'intervalle, ils lui plaisent comme ennemis de son père, il se rapproche d'eux et prend pour factotum, pour son bras droit, le bâtard d'Armagnac.

Autant qu'on peut juger cette époque assez obscure, les intrigues des Armagnacs, du duc d'Alençon, se rattachent à celle du Dauphin, aux espé-

Alain Chartier est un Jérémie pour cette triste époque. Voir, dans son Quadrilogue invectif, ce qu'il dit au nom du peuple sur la lâcheté des nobles, sur leur indiscipline, etc., p. 417, 447. Je trouve dans ses poésies peu de choses qui aient pu lui mériter d'être baisé d'une reine; peut-être le fut-il pour ces vers mélancoliques et gracieux :

Oblier ?... Las ! il n'entr'oublie
Pas ainsi son mal, qui se deult (*dolet*).
Chacun dit bien : Oblie ! oblie !
Mais il ne le fait pas qui veult !

Alain Chartier, p. 494, in-4°, 1617.

rances que leur donnait à tous cette guerre en paix du duc de Bourgogne et du roi. L'affaire même de Jacques Cœur s'y rapporte en partie; on l'accusa d'avoir empoisonné Agnès et d'avoir prêté de l'argent à l'ennemi d'Agnès, au Dauphin. Un mot sur Jacques Cœur.

Il faut visiter à Bourges la curieuse maison de ce personnage équivoque, maison pleine de mystères, comme fut sa vie. On voit, à bien la regarder, qu'elle montre et qu'elle cache; partout on y croit sentir deux choses opposées, la hardiesse et la défiance du parvenu, l'orgueil du commerce oriental, et en même temps la réserve de l'*argentier* du roi. Toutefois, la hardiesse l'emporte; ce mystère affiché est comme un défi au passant.

Cette maison, avancée un peu dans la rue, comme pour regarder et voir venir, se tient quasi toute close; à ses fausses fenêtres, deux valets en pierre ont l'air d'épier les gens. Dans la cour, de petits bas-reliefs offrent les humbles images du travail, la fileuse, la balayeuse, le vigneron, le colporteur[1]; mais, par-dessus cette fausse humilité, la statue équestre du banquier plane impérialement[2]. Dans ce triomphe à huis clos, le grand homme d'argent ne dédaigne pas d'enseigner tout le secret de sa fortune; il nous l'explique en deux devises. L'une est l'héroïque rébus : « *A vaillans* (cœurs) *riens impossible.* » Cette devise est de l'homme, de son audace, de son naïf orgueil. L'autre est la petite

[1] Je crois pouvoir appeler ainsi l'homme qui paraît tenir un hoyau, et celui qui est en manteau.

[2] *Planait* serait plus exact.

sagesse du marchand au moyen âge : « *Bouche close. Neutre. Entendre dire. Faire. Taire.* » Sage et discrète maxime, qu'il fallait suivre en la taisant. Dans la belle salle du haut, le vaillant Cœur est plus indiscret encore; il s'est fait sculpter, pour son amusement quotidien, une joute burlesque, un tournoi à ânes, moquerie durable de la chevalerie qui dut déplaire à bien des gens.

Le beau portrait que Godefroy donne de Jacques Cœur d'après l'original, et qui doit ressembler, est une figure éminemment roturière (mais point du tout vulgaire), dure, fine et hardie. Elle sent un peu le trafiquant en pays sarrasin, le marchand d'hommes. La France ne remplit que le milieu de cette aventureuse vie [1], qui commence et finit en Orient; marchand en Syrie en 1432, il meurt en Chypre amiral du saint-siége. Le pape, un pape espagnol, tout animé du feu des croisades, Calixte Borgia, l'accueillit dans son malheur et l'envoya combattre les Turcs.

C'est ce que rappelle à Bourges la chapelle funéraire des Cœur [2]. Jacques y paraît transfiguré dans les splendides vitraux sous le costume de saint Jacques, patron des pèlerins; dans ses armes, trois coquilles de pèlerinage, triste pèlerinage, les coquilles sont noires; mais entre sont postés fièrement trois cœurs rouges, le triple cœur du héros

[1] Né à Bourges, mais, je crois, originaire de Paris. — Un Jean Cuer, *monnoier à la Monnoie de Paris*, obtient rémission en 1374, pour avoir pris part à une batterie de gens de la maison du roi contre les bouchers. *Archives, Registre* J. 106, n°s 77, 207.

[2] V. la Description de l'église patriarcale, primatiale et métropolitaine de Bourges, par Romelot, p. 182-190.

marchand. Le registre de l'église ne lui donne qu'un titre : « Capitaine de l'Eglise contre les infidèles[1]. » Du roi, de l'argentier du roi, pas un mot, rien qui rappelle ses services si mal reconnus; peut-être, en son amour-propre de banquier, a-t-il voulu qu'on oubliât cette mauvaise affaire qui sauva la France[2], cette faute d'avoir pris un trop puissant débiteur, d'avoir prêté à qui pouvait le payer d'un gibet.

Il y avait pourtant dans ce qu'il fit ici une chose qui valait bien qu'on la rappelât; c'est que cet homme intelligent[3] rétablit les monnaies, inventa en finances la chose inouïe, la justice, et crut que pour le roi, comme pour tout le monde, le moyen d'être riche, c'était de payer.

[1] « 29 juin 1462 (?) obiit generosi animi Jacobus Cordis, miles, Ecclesiæ capitaneus generalis contra infideles, qui sacristiam nostram extruxit et ornamentis decoravit, aliaque plurima ecclesiæ procuravit bona. » Ibidem, 177.

[2] Il ne faut pas oublier dans quelle misère s'était trouvé Charles VII. La chronique raconte qu'un cordonnier étant venu lui apporter des souliers, et lui en ayant déjà chaussé un, s'enquit du payement, et comprenant qu'il était fort incertain, déchaussa bravement le roi et emporta la marchandise; on en fit une chanson dont voici les quatre vers :

Quand le Roy s'en vint en France,
Il feit oindre ses houssiaulx,
Et la Royne lui demande :
Où veut aller cest damoiseaulx?

La savante éditrice de Fenin et de Commines, à qui je dois cette notte, l'a tirée du *Ms.* 122 *du fonds Cangé, Bibl. royale.*

Il n'était pas le seul qui eût fait cette faute. Un bourgeois de Bourges, Pierre de Valenciennes, fournit à lui seul trois cents milliers de traits d'arbalète, etc. Le roi lui donna la haute, moyenne et basse justice à Saint-Oulechart, près Bourges. *Archives, Registre* 182, J. CLXXIX, 10 *bis*, *ann.* 1447.

[3] Le premier peut-être qui ait senti le besoin de connaître les ressources du royaume, et qui ait fait l'essai, il est vrai, inexécu-

Cela ne veut pas dire qu'il ait été fort scrupuleux sur les moyens de gagner pour lui-même. Sa double qualité de créancier de roi et d'argentier du roi, ce rôle étrange d'un homme qui prêtait d'une main et se payait de l'autre, devait l'exposer fort. Il paraît assez probable qu'il avait durement pressuré le Languedoc, et qu'il faisait l'usure indifféremment avec le roi et avec l'ennemi du roi, je veux dire avec le Dauphin. Il avait en ce métier pour concurrents naturels les Florentins qui l'avaient toujours fait. Nous savons par le journal de Pitti [1], tout à la fois ambassadeur, banquier et joueur gagé, ce que c'étaient que ces gens. Les rois leur reprenaient de temps en temps en gros, par confiscation, ce qu'ils avaient pris en détail. La colossale maison des Bardi et Peruzzi avait fait naufrage au XIVe siècle, après avoir prêté à Edouard III de quoi nous faire la guerre, cent vingt millions [2]. Au XVe, la grande maison, c'étaient les Médicis, banquiers du saint-siége, qui risquaient moins, dans leur occulte commerce de la daterie, échangeant bulles et lettres de change, papier pour papier. L'ennemi capital de Jacques Cœur, qui le ruina [3] et prit sa place, Otto

table alors, d'une statistique. — Quant aux changements qu'il fit dans les monnaies, V. Leblanc.

[1] Cité par Delécluse, Histoire de Florence, II, 362.

[2] On ne peut estimer à moins de seize millions de ce temps-là (?).

[3] En 1459, le roi accorde rémission à maître Pierre Mignon, qui, après avoir étudié ès arts et décret à Toulouse et à Barcelone, a gravé de faux sceaux et s'est occupé de magie. Il a fait à Octo Castelan, depuis argentier du roi, deux images de cire : « L'un *pour mectre feu Jacques Cuer*, nostre argentier lors, en nostre male grâce, et lui faire perdre son office d'argentier; l'autre, pour faire que ledit Octo Castellan, Guillaume Gouffier et ses

Castellani, trésorier de Toulouse, paraît avoir été parent des Médicis. Les Italiens et les seigneurs agirent de concert dans ce procès, et en firent *une affaire*. On ameuta le peuple en disant que l'argentier faisait sortir l'argent du royaume, qu'il vendait des armes aux Sarrasins[1], qu'il leur avait rendu un esclave chrétien, etc. L'argent prêté au Dauphin pour troubler le royaume fut peut-être son véritable crime. Ce qui est sûr, c'est que Louis XI, à peine roi, le réhabilita fort honorablement[2].

Un autre ami du Dauphin, encore plus dangereux, c'était le duc d'Alençon, dont la ruine entraîna, précéda du moins de bien près la sienne; Alençon fut arrêté le 27 mai 1456, et le Dauphin s'enfuit de Dauphiné, de France, le 31 août, même année.

Ce prince du sang, qui avait bien servi le roi

compagnons, fussent en nostre bonne grâce et amour. » *Archives, Registre* J. CXC, 14, *ann.* 1459.

Un Jaco de *Médicis*, de Florence, âgé de vingt-cinq ans (*parent d'Octo Castellain*, trésorier de Toulouse), sortant de l'hôtel de la Trésorerie où il exerce fait de marchandise, rencontre Bertrand Béthune, rufflan, qui le frappe, sans avoir eu auparavant nulle parole avec lui; de là un combat et une rémission accordée à Médicis. Je dois la découverte de cette pièce à M. Eugène de Stadler. *Archives, Registre* J. 179, n° 134, *déc.* 1448; V. *aussi ann.* 1467.

[1] Une telle accusation devait faire une grande impression, au moment de la prise de Constantinople. La condamnation de Jacques Cœur est justement datée du jour de la prise de cette ville, 29 mai 1453. — Jacques Cœur aurait probablement péri s'il n'eût été sauvé par les patrons de ses galères, auxquels il avait donné ses nièces ou parents en mariage. V. les rémissions accordées à Jean de Village et à la veuve de Guillaume de Gimart, tous deux natifs de Bourges. *Archives, Registre* J. 191, n°s 233, 242.

[2] « Ayans en mémoire les bons et louables services à Nous faits par ledit feu Jacques Cœur. » Lettres de Louis XI pour restitution des biens, etc. Godefroy, Charles VII, p. 862.

contre les Anglais, et qui se trouvait « petitement récompensé [1] », négociait sans trop de prudence à Londres et à Bruges; il était en correspondance avec le Dauphin. Tout cela, pour avoir été nié, n'en paraît pas moins indubitablé [2]. Il avait des places en Normandie, une artillerie plus forte, selon lui, que celle du roi. Il s'offrait au duc d'York [3], qui pour le moment était trop occupé par la guerre civile, mais qui, s'il eût trouvé un moment de répit, s'il eût pu faire une belle course ici, par exemple occuper Granville, Alençon, Domfront et le Mans, qu'on se faisait fort de lui livrer, n'aurait plus eu besoin de guerre civile pour prendre là-bas la couronne; l'Angleterre tout entière se serait levée pour la lui mettre sur la tête.

Le Dauphin, même après l'affaire d'Alençon,

[1] Il semble même qu'il ait eu contre le roi une haine personnelle : « Icellui seigneur se complaignit à lui qui parle, en lui disant qu'il savoit bien que le Roy ne l'aimeroit jamais et qu'il estoit mal content de lui... Si je pouvais avoir *une pouldre* que je sçais bien et la mettre en la buée où les draps-linges du roy seroient mis, je le ferois *dormir tout sec...* » — Le duc avait envoyé à Bruges pour faire acheter chez un pharmacien de cette ville une herbe appelée martagon, qui avait, disait-il, de nombreuses et merveilleuses propriétés, mais on n'était point parvenu à se procurer cette herbe. *Procès du duc d'Alençon, dépositions de son valet de chambre anglais et du premier témoin entendu.*

[2] Les dépositions des témoins au *Procès* sont pleines de détails naïfs qui ne peuvent guère être inventés.

[3] Robert Holgiles, natif de Londres et héraut d'armes du duc d'Excestre, dépose que le duc d'Alençon lui dit qu'il pouvoit dès ce moment mettre à la disposition du roi d'Angleterre « plus de *neuf cent bombardes, canons et serpentines;* mais qu'il feroit ses efforts pour en avoir mille ; qu'il faisoit construire, entre autres pièce d'artillerie, deux bombardes, les plus belles du roiaulme de France, dont l'une estoit de mestail, lesquelles il donneroit au duc d'York avec deux coursiers... que monseigneur le *Dauphin lui devoit envoier...* » Ibidem.

croyait tenir en Dauphiné. Il était en correspondance intime et tendre avec son oncle de Bourgogne[1]. Il comptait sur la Savoie, un peu sur les Suisses. Il se faisait reconnaître par le pape, et lui faisait hommage des comtés de Valentinois et de Diois. Enfin, chose hardie, il ordonna une levée générale, de dix-huit ans jusqu'à soixante.

Cela lui tourna mal. Le Dauphiné était fatigué; ce tout petit pays, qui n'était pas riche, devenait, sous une main si terriblement active, un grand centre de politique et d'influence[2], insigne honneur, mais un peu cher. Tout le pays était debout, en mouvement; l'impôt avait doublé; une foule d'améliorations s'étaient faites[3], il est vrai, plus que le pays n'en voulait payer. La noblesse, qui ne payait pas, aurait soutenu le Dauphin; mais, dans son impatience de se faire des créatures, d'abaisser les uns, d'élever les autres, il faisait tous les jours des

[1] Il venait de lui envoyer des arbalètes en présent; le duc de Bourgogne, à qui probablement le roi en écrivit, crut devoir s'excuser. Ce détail et presque tous ceux qui suivent sont tirés du savant ouvrage inédit où j'ai puisé si souvent : *Bibliothèque royale, mss. Legrand, Histoire de Louis XI, livre II, folio* 89.

Rien ne caractérise mieux l'ardente ambition de ces Savoyards que l'aveu qu'ils en firent au duc de Milan : « Nous deistes : Par le saint Dyex! ne reurra un an que je ayra plus de païs que not mais nul de mes encesseurs, et qu'il sera plus parlé de moy que ne fut mais de nul de notre lignage, ou que je mourrai en la poine! » Lettre de Galéas Visconti à Amédée VI, 1373. Cibrario e Promis, Documenti, monete et sigilli, 289.

[2] Les Anglais disaient que de tous les hommes de France, le Dauphin était celui qu'ils redoutaient le plus. *Procès du duc d'Alençon, déposition de son émissaire, le prêtre Thomas Gillet.*

[3] Voir le Registre Delphinal de Mathieu Thomassin, fait par commandement du Dauphin Louis, 1456, *Bibliothèque royale, mss. Colbert*, 3657 (*sous le titre de Chronique du Dauphiné*).

nobles; il en fit d'innombrables, force gentilshommes qui pouvaient, sans déroger, commercer, labourer la terre. Ce mot : *Noblesse du Dauphin Louis*, est resté proverbial. Elle ne venait pas toujours par de nobles moyens; tel, disait-on, n'avait pour titre que d'avoir tenu l'échelle, élargi la haie par où le Dauphin entrait la nuit chez la dame de Sassenage.

L'intervention du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne, suffirent plus tard pour sauver le duc d'Alençon; mais le Dauphin était trop dangereux. Nulle intervention n'y fit, ni celle du roi de Castille, qui écrivit pour lui et même approcha de la frontière, ni celle du pape, qui eût sans doute parlé pour son vassal, s'il en eût eu le temps. Le Dauphin comptait peut-être aussi mettre en mouvement le clergé. Nous avons vu son étrange démarche auprès des évêques de Normandie. Dans son dernier danger, il fit maint pèlerinage et envoya des vœux, des offrandes aux églises qu'il ne pouvait visiter, Saint-Michel, Cléry, Saint-Claude, Saint-Jacques de Compostelle. Et à peine eut-il passé chez le duc de Bourgogne qu'il écrivit à tous les prélats de France.

C'était un peu tard. Il avait inquiété l'Église en empiétant sur les droits des évêques du Dauphiné. Ses ennemis, Dunois, Chabannes, jugèrent avec raison qu'il ne serait point soutenu, que ni son oncle de Bourgogne, ni son beau-père le Savoyard, ni ses sujets du Dauphiné, ni ses amis secrets de la France, ne tireraient l'épée pour lui. Ils agirent avec une vivacité extrême, frappèrent coup sur coup.

D'abord, le 27 mai (1456) le duc d'Alençon fut arrêté par Dunois lui-même, la terreur imprimée

dans les marches d'ouest, la porte fermée au duc d'York, que les malveillants auraient appelé sans nul doute *in extremis*.

Un second coup (7 juillet) frappé sur les Anglais, mais tout autant sur le duc de Bourgogne, fut la réhabilitation de la Pucelle d'Orléans [1], condamnation implicite de ceux qui l'avaient brûlée, de celui qui l'avait livrée. Ce ne fut pas une œuvre médiocre de patience et d'habileté d'amener le pape à faire révi-

[1] Le peuple ne pouvait croire à la mort de la Pucelle; elle ressuscita plusieurs fois. — En attendant la publication intégrale que prépare M. Jules Quicherat, voir les extraits d'Averdy (Notices des mss., t. III). Note de 1841.

En 1436, une fausse Pucelle se fit reconnaître par les deux frères de Jeanne à Metz. Elle s'attacha à la comtesse de Luxembourg, puis suivit à Cologne le comte de Wirnembourg. Là elle se conduisit si mal que l'inquisiteur la fit arrêter; mais le comte intercéda; elle revint en Lorraine, où elle se maria à un seigneur des Harmoises. Elle alla à Orléans, où la ville lui fit des présents. Symphorien Guyon, Histoire d'Orléans (1650), IIe partie, p. 465. — « En celluy temps (1440) en amenèrent les gens d'armes une, laquelle fut à Orléans très-honorablement receue, et quand elle fut près de Paris, la grant erreur recommença de croire fermement que c'estoit la Pucelle, et pour cette cause on la fit venir à Paris et fut monstrée au peuple au palays sur la pierre de marbre et là fut preschée, et dit qu'elle n'estoit pas pucelle et qu'elle avoit été mariée à ung chevalier, dont elle avoit eu deux filx, et avec ce disoit qu'elle avoit faît aucune chose dont il convint qu'elle allast au saint-père, comme de main mise sur son père ou mère, prestre ou clerc violentement. Elle y alla vestue comme un homme, et fut comme souldoyer en la guerre du saint-père Eugène, et fist homicide en ladite guerre par deux foys, et quand elle fut à Paris encore retourna en la guerre, et fust en garnison et puis s'en alla. » Journal du Bourgeois de Paris, 185-6, ann. 1440. — La troisième Pucelle, amenée à Charles VII en 1441, le reconnut à une botte faulve qu'il portait alors pour un mal de pied. Le roi lui dit : « Pucelle, ma mie, vous soyez la très-bien venue, au nom de Dieu qui sçet le secret qui est entre vous et moi. » Elle se jeta à genoux en lui avouant son imposture. » *Exemple de hardiesse, mss. Bibliothèque royale*, n° 180, cité par Lenglet, II, 155.

ser le procès et les juges d'Église à réformer un jugement d'Église, de renouveler ainsi ce souvenir peu honorable pour le duc de Bourgogne, de le désigner aux rancunes populaires, comme ami des Anglais, ennemi de la France.

Ces actes de vigueur avertirent tout le monde. Les nobles de l'Armagnac et du Rouergue comprirent que le Dauphin, avec ses belles paroles, ne pourrait les soutenir, et ils se déclarèrent loyaux et fidèles sujets. Le beau-père du Dauphin, le duc de Savoie, voyant venir une armée du côté de la France, rien du côté de la Bourgogne, écouta les paroles qui lui furent portées par l'ancien *écorcheur* Chabannes, qui avait pris joyeusement la commission de recors dans cette affaire et se faisait fort d'*exécuter* le Dauphin. Chabannes exigea du Savoyard qu'il abandonnât son gendre, et pour plus de sûreté il en tira un gage, la seigneurie de Clermont en Génevois. Ainsi le Dauphin restait seul, et il voyait son père avancer vers Lyon. La bonne volonté ne lui faisait pas faute pour résister, on peut l'en croire lui-même : « Si Dieu ou fortune, écrivait ce bon fils[1], m'eût donné d'avoir moitié autant de gens d'armes comme le roi mon père, son armée n'eût pas eu la peine de venir; je la fusse allé combattre dès Lyon[2]. »

[1] Lorsqu'il sollicitait Dammartin d'enlever Charles VII, quelques années auparavant, il ajoutait : « Et y veux estre en personne, car chacun craint la personne du roi quand on le voit; et quand je n'y seroye en personne, je doute que le cœur ne faillit à mes gens, quand ils le verroient, et en ma présence chacun fera ce que je voudrai. » Déposition de Dammartin. (Duclos.)

[2] Ces détails et tous ceux qui concernent même indirectement Chabannes, se trouvent, avec les lettres originales (fol CCXCVIICCCII), dans : La Chronique Martinienne de tous les papes qui furent ja-

La levée en masse qu'il avait ordonnée contre son père n'ayant rien produit, les nobles ne remuant pas plus que les autres, il ne lui restait qu'à fuir, s'il pouvait. Chabannes croyait ne rien faire en prenant le Dauphiné, s'il ne prenait le Dauphin; il lui avait dressé une embuscade et croyait bien le tenir. Mais il échappa par le Bugey, qui était à son beau-père; sous prétexte d'une chasse, il envoya tous ses officiers d'un côté, et passa de l'autre. Lui septième il traversa au galop le Bugey, le Val-Romey, et par cette course de trente lieues il se trouva à Saint-Claude en Franche-Comté, chez le duc de Bourgogne.

mais et finist jusques au pape Alexandre derrenier décédé en 1503, et avecques ce les additions de plusieurs chroniqueurs. (Et à la fin :) Imprimée à Paris pour Antoyne Vérard, marchant libraire.

CHAPITRE IV

Suite de la Rivalité de Charles VII et de Philippe le Bon. 1456-1461.

Charles VII dit, en apprenant la fuite du Dauphin et l'accueil qu'il avait trouvé chez le duc de Bourgogne : « Il a reçu chez lui un renard qui mangera ses poules. »

C'eût été en effet un curieux épisode à ajouter au vieux roman de Renard. Cette grande farce du moyen âge tant de fois reprise, rompue, reprise encore, après avoir fourni je ne sais combien de poëmes[1], semblait se continuer dans l'histoire. Ici, c'était Renard chez Isengrin, se faisant son hôte et son compère, Renard amendé, humble et doux, mais tout doucement observant chaque chose, étudiant d'un regard oblique la maison ennemie.

D'abord, ce bon personnage, tout en laissant à ses gens l'ordre de tenir ferme contre son père[2], lui avait écrit respectueusement, pieusement :

[1] Roman du Renart, publié par Méon, 1826, 4 vol. Supplément, par Chabailles, 1835. Reinardus Vulpes, carnem epicum seculis IX et XII conscriptum, ed. Mone, 1832. Reinard Fuchs, von Jacob Grimm, 1834.

[2] Il retint prisonnier et voulait faire mourir un gentilhomme dont le neveu avait rendu une de ses places au roi. *Ms. Legrand.*

« Qu'étant, avec l'autorisation de son seigneur et père, gonfalonier de la sainte Église romaine, il n'avait pu se dispenser d'obtempérer à la requête du pape, et de se joindre à son bel oncle de Bourgogne, qui allait partir contre les Turcs pour la défense de la foi catholique. » Par une autre lettre adressée à tous les évêques de France, il se recommandait à leurs prières pour le succès de la sainte entreprise.

A l'arrivée, ce fut entre lui, la duchesse et le duc un grand combat d'humilité[1]; ils lui cédaient partout et le traitaient presque comme le roi; lui, au contraire, de se faire d'autant plus petit et le plus pauvre homme du monde. Il les fit pleurer au récit lamentable des persécutions qu'il avait endurées. Le duc se mit à sa disposition, lui, ses sujets, ses biens, toutes choses[2], sauf la chose que voulait le Dauphin, une armée pour rentrer dans le royaume et mettre son père en tutelle. Le duc n'avait nulle envie d'aller si vite; il se faisait vieux; ses États, ce vaste et magnifique corps, ne se portaient pas bien non plus; il était toujours endolori du côté de la Flandre, et il avait mal à la Hollande. Ajoutez que ses serviteurs, qui étaient ses maîtres, MM. de Croy, ne l'auraient pas laissé faire la guerre. Elle eût ramené les grosses taxes[3], les révoltes. Et qui eût

[1] Reiffenberg, Mémoire sur le séjour du Dauphin Louis XI aux Pays-Bas, dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. V, p. 10-15.

[2] Il se contenta d'intercéder quelquefois assez aigrement. Il dit au roi, dans une lettre, que le Dauphin a fait demandes bonnes et raisonnables... « et a escript que lui aviez faict bien estrange response. » *Mss. Baluze.*

[3] Sous l'influence pacifique des Croy, de 1453 à 1461, les taxes

onduit cette guerre? l'héritier, le jeune et violent omte de Charolais, c'est-à-dire que tout fût tombé ans les mains de sa mère, qui aurait chassé les roy.

Les conseillers de Charles VII n'ignoraient rien le tout cela. Ils étaient si persuadés que le duc n'oerait faire la guerre, que si le roi les eût crus, ils uraient hasardé un coup de main pour enlever le Dauphin au fond du Brabant. Ils avaient décidé le roi à marier sa fille au jeune Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, issu de la maison de Luxembourg, et à occuper le Luxembourg comme héritage de son gendre. Déjà le roi avait déclaré prendre Thionville et le duché sous sa protection. Déjà l'ambassade hongroise était à Paris, et elle allait emmener la jeune princesse, lorsqu'on apprit que Ladislas venait de mourir.

Ce hasard ajournait la guerre[1], que d'ailleurs les deux ennemis étaient loin de désirer. Ils s'en firent une qui allait mieux à deux vieillards, une aigre petite guerre d'écrits, de jugements, de conflits de tribunaux. Avant d'entrer dans ce détail, il faut expliquer, une fois pour toutes, ce que c'était que la puissance de la maison de Bourgogne et faire connaître en général le caractère de la féodalité de ce temps.

diminuent sensiblement. Comptes annuels (communiqués par M. Edward Le Glay). *Archives de Lille, Chambre des comptes. Recette générale.*

[1] Le roi ne lâcha pas prise; il acheta du duc de Saxe les droits sur le Luxembourg qu'il tenait de l'héritière de Ladislas. Voir les détails dans *Legrand, fol.* 31-24, *mss. de la Bibliothèque royale.*

Voir les instructions données à Thierri de Lenoncourt. *Bibliothèque royale, mss. Du Puy*, 760; 6 avril 1458.

Le duc de Bourgogne était chez lui, était en France même, le chef d'une féodalité politique qui n'avait rien de vraiment féodal. Ce qui avait fait le droit de la féodalité primitive, ce qui l'avait fait respecter, aimer, de ceux même sur qui elle pesait, c'est qu'elle était profondément *naturelle*, c'est que la famille seigneuriale, née de la terre, y était enracinée, qu'elle vivait d'une même vie, qu'elle en était, pour ainsi parler, le *genius loci*[1]. Au XVe siècle, les mariages, les héritages, les dons

[1] C'est elle, le plus souvent, qui avait en quelque sorte fait la terre; elle y avait bâti des murs, un asile contre les païens du Nord, où l'agriculteur pouvait se retirer, ramener ses troupeaux. Les champs avaient été défrichés, cultivés aussi loin qu'on pouvait voir la tour. La terre était fille de la seigneurie, et le seigneur était fils de la terre; il en savait la langue et les usages, il en connaissait les habitants, il était des leurs. Son fils, grandissant parmi eux, était l'enfant de la contrée. — Le blason d'une telle famille devait être compris du moindre paysan. Il n'était ordinairement autre chose que l'histoire même du pays. Ce *champ* héraldique était visiblement le champ, la terre, le fief; ces tours étaient celles que le premier ancêtre avait bâties contre les Normands; ces besans, ces têtes de Mores, étaient un souvenir de la fameuse croisade où le seigneur avait mené ses hommes et qui faisait l'entretien du pays.

Mêmes blasons au XVe siècle, tout autres familles. Il serait facile de prendre tous les fiefs de France et de montrer que la plupart sont alors entre les mains de familles étrangères, que tous les noms, tous les blasons sont faux. *Anjou n'est pas Anjou;* ce ne sont plus les Foulques, les infatigables batailleurs de la lande bretonne; ce ne sont plus les Plante genêts, plantés dans la Loire, transplantés glorieusement en Normandie, en Aquitaine, en Angleterre. *Bretagne n'est pas Bretagne;* la race indigène du vieux clan, Noménoé, s'est mariée en Capet, et les Capets bretons en Montfort; vrai vaisseau de Thésée, où toute pièce change et le nom subsiste. *Foix n'est plus Foix;* la dynastie des Phébus, gracieuse, spirituelle, à la béarnaise, ce sont les rudes Graillis de Buch, farouches capitaines, mêlés à l'âpreté des landes et d'orgueil anglais.

es rois ont tout bouleversé. Les familles féodales, ui avaient intérêt à fixer et concentrer les fiefs, ont ravaillé elles-mêmes à leur dispersion. Séparées ar de vieilles haines, elles se sont rarement alliées u voisin; le voisin, c'est l'ennemi; elles ont plutôt herché, jusqu'au bout du royaume, l'alliance du lus lointain étranger. De là des réunions de fiefs, izarres, étranges, comme Boulogne et Auvergne; l'autres même odieuses; ainsi, dans la France du Nord, où les Armagnacs ont laissé tant d'affreux souvenirs, où leur nom même est un blasphème, ils s'y sont établis, y ont acquis le duché de Nemours.

Ces rapprochements de populations diverses, hostiles, sous une même dénomination, ne sont nulle part plus choquants que dans cet étrange empire de la maison de Bourgogne. Nulle part, pas même en Bourgogne, le duc n'était vraiment le seigneur *naturel*[1]. Ce mot si fort au moyen âge et qui imposait tant de respect, était ici trop visiblement un mensonge. Les sujets de cette maison la regrettèrent tombée; mais tant qu'elle fut debout,

[1] Le blason de la maison de Bourgogne n'a nul rapport à ses destinées, ni à son caractère. La croix de Saint-André rappelait des souvenirs austères, l'époque de ferveur où un duc, se faisant moine de Cluny, malgré le pape, trente de ses vassaux prirent l'habit, l'époque où Citeaux prêchant la croisade par toute la terre, les princes bourguignons allèrent combattre le Cid et fonder des royaumes sur la terre des Maures. — Le lion noir sur or de la Flandre rappelait aux Flamands leurs vieux comtes, qui fortifièrent les villes, tracèrent le fossé entre France et Empire, fondèrent la paix publique, ou bien encore leur aimable dynastie de Hainaut, qui sut dire aussi bien que *faire*, qui fit et conta la croisade, s'y dévoua deux fois et couronna la tour de Bruges du dragon de Sainte-Sophie.

elle ne maintint guère que par force ce discordant assemblage de pays si divers, cette association d'éléments indigestes.

Partout d'abord deux langues, et chacune de vingt dialectes, je ne sais combien de patois français, que les Français n'entendent pas; quantité de jargons allemands, inintelligibles aux Allemands; vraie Babel, où, comme dans celle de la Genèse, l'un demandant la pierre, on lui donnait le plâtre; dangereux quiproquo, où les procès flamands se traduisant bien ou mal en wallon ou en français[1], les parties s'entendant peu, le juge ne comprenant pas, il pouvait, en bonne conscience, condamner, pendre, rouer l'un pour l'autre.

Ce n'est pas tout. Chaque province, chaque ville ou village, fier de son patois, de sa coutume, se moquant du voisin; de là force querelles, batteries de kermesses, haines de villes, interminables petites guerres.

Entre les Wallons seuls, que de diversités! De Mézières et Givet à Dinan, par exemple, du féodal Namur à la république épiscopale de Liége. Du côté de la langue allemande, on peut juger de la violence des antipathies par l'empressement avec lequel les Hollandais, au moindre signe, accouraient armés dans les Flandres.

Chose étrange qu'en ces contrées uniformes et monotones, sur ces terres basses, vagues, où toute différence s'adoucit et se pacifie, où les fleuves languissants semblent s'oublier plutôt que finir, que là, justement dans l'indistinction géographique, les

[1] Je parle surtout du conseil supérieur.

oppositions sociales se prononcent si fortement!

Mais les Pays-Bas n'étaient point le seul embarras du duc de Bourgogne. Le mariage qui fit la fortune de son grand-père l'avait établi à la fois sur la Saône, la Meuse et l'Escaut. Du même coup, il s'était trouvé triple, multiple à l'infini. Il avait acquis un empire, mais aussi cent procès, procès pendants, procès à venir, relations avec tous, discussions avec tous, tentations d'acquérir, occasions de batailler, de la guerre pour des siècles. Il avait, en ce mariage, épousé l'incompatibilité d'humeur, la discorde, le divorce permanent... Mais cela ne suffisait pas. Les ducs de Bourgogne allèrent augmentant toujours et compliquant l'imbroglio : « Plus ils étoient embrouillés, plus ils s'embrouilloient[1]. »

Par le Luxembourg, la Hollande et la Frise, ils avaient entamé un interminable procès avec l'Empire, avec les Allemagnes, les vastes, lentes et pesantes Allemagnes, dont on pouvait se jouer longtemps, mais pour perdre à la fin, comme dans toute dispute avec l'infini.

Du côté de la France, les affaires étaient bien

[1] Ils essayèrent pourtant de simplifier par des moyens violents, par exemple en dépouillant la maison de Nevers. Voir surtout *Bibliothèque royale, mss. S. Victor*, 1080. *fol.* 53, 96. — Sur la politique de cette absorbante maison de Bourgogne, il est curieux de lire aussi le procès d'un bâtard de Neufchâtel, qui, dans l'intérêt de cette maison, fabriquait des actes contre Fribourg. Der Schweitzerische Geschichtforscher, I. 403.

La ruine de Liége, en 1468, me donnera occasion d'en parler au long. Quand aux rapports de nos rois avec les La Marck, voir, entre autres choses, l'autorisation que Charles VII leur donne de fortifier Sedan, novembre 1455. *Bibliothèque royale, mss. Du Puy*, 435, 570.

plus mêlées encore. Par la Meuse, par Liége et les La Marck, la France remuait à volonté une petite France wallonne entre le Brabant et le Luxembourg. Vers la Flandre, le parlement avait droit de justice; il le faisait sentir rarement, mais rudement.

La France avait encore sur le duc une prise plus directe. Avec quoi ce cadet de France, créé par nous, guerroyait-il la France? avec des Français. Il demandait de l'argent aux Flamands, mais s'il s'agissait d'un conseil ou d'un coup d'épée, c'était aux Wallons, aux Français qu'on avait recours. Les conseillers principaux, Raulin, Hugone, Humbercourt, les Granvelle, furent toujours des deux Bourgognes. Le valet confident de Philippe le Bon, Toustain, était un Bourguignon; son chevalier, son Roland, Jacques de Lalaing, était un homme du Hainaut.

Si le duc de Bourgogne n'emploie que des Français, que feront-ils? Ils contreferont la France. Elle a une chambre des comptes; ils font une chambre des comptes. Elle a un parlement; ils font un parlement ou conseil supérieur. Elle parle de rédiger ses coutumes (1453); vite, ils se mettent à rédiger les leurs (1459).

Comment se fait-il que cette France pauvre, pâle, épuisée, entraîne cette fière Bourgogne, cette grosse Flandre, dans son tourbillon?... Cela tient sans doute à la grandeur d'un tel royaume, mais bien plus à son génie de centralisation, à son instinct généralisateur, que le monde imite de loin. De bonne heure chez nous la langue, le droit, ont tendu à l'unité. Dès 1300, la France a tiré de cent dialectes une langue dominante, celle de Joinville

et de Beaumanoir. En même temps, tandis que l'Allemagne et les Pays-Bas erraient au gré de leur rêverie par les mille sentiers du mysticisme, la France centralisait la philosophie dans la scolastique, la scolastique dans Paris.

La centralisation des coutumes, leur codification, éloignée encore, était préparée lentement, sûrement, sinon par la législation, au moins par la jurisprudence. De bonne heure, le parlement déclara la guerre aux usages locaux, aux vieilles comédies juridiques, aux symboles matériels si chers à l'Allemagne et aux Pays-Bas; il avoua hautement ne connaître nulle autorité au-dessus de l'équité et de la raison [1].

[1] Le caractère rationnaliste et *anti symbolique* de nos légistes n'est marqué nulle part plus fortement que dans l'acte suivant adressé à la ville de Lille : « Clarissima virtutum justitia, qua redditur unicuique quod suum est, si judiciali quandoque indigeat auctoritate fulciri, non *frivolis* aut *inanibus* tractari, mediis *ratione carentibus*, et quibus a recto possit diverti tramite, sed in viâ veritatis suæ fidelis ministræ, debet fideliter exhiberi. Si vero contrarium quodvis antiquitas aut *consuetudo* tenuerit, regalis potentia corrigere seu reformare tenetur. Ea propter notum facimus... quod cum ex parte... scabinorum, burgensium, communitatis, et habitorum villæ nostræ Insulensis, nobis fuerit declaratum quod in dicta villa ab antiquo viguit observantia seu *consuetudo* talis : Quod si quis clamorem exposuerit, seu legem petierit dictæ villæ contra personam quamcunque super debito vel alias de mobili quæ denegetur eidem, dicti scabini (ad excitationem baillivi vel præpositi nostri...) per judicium juxta prædictam legem antiquam pronunciant quod actor et reus procedant ad Sancta, proferendo verba... : « Nescimus aliquid propter quod non procedant ad Sancta, si sint ausi. » Et ordinatio, seu modus procedenti ad dicta Sancta, quod est dictu facile, juramentum fieri solet ab utraque partium, sub certis *formulis* ac in idiomate extraneis, et insuetis, ac difficillimis observari. Super quibus... si quoquo modo defecerit in idiomate, vel in forma, sive fragilitate linguæ, juranti sermo labatur, sive *manum solito plus elevet*, *aut*

Telle fut l'invincible attraction de la France; le duc de Bourgogne, qui s'efforçait de s'en détacher, de devenir Allemand, Anglais, fut de plus en plus Français malgré lui. Vers la fin, lorsque les évêchés impériaux d'Utrecht et de Liége repoussèrent ses évêques, la Frise appela l'empereur, Philippe le Bon céda définitivement à l'influence française. Il tomba sous la domination d'une famille picarde, des Croy, et leur confia, non-seulement la part principale au pouvoir, mais ses places frontières, les clefs de sa maison, qu'ils purent à volonté ouvrir au roi de France. Enfin, il reçut, pour ainsi dire, la France elle-même, l'introduisit chez lui, se la mit au cœur et se l'inocula en ce qu'elle avait de plus inquiet, de plus dangereux, de plus possédé du démon de l'esprit moderne.

Cet humble et doux Dauphin, nourri chez Philippe le Bon des miettes de sa table, était justement l'homme qui pouvait le mieux voir ce qu'il y avait de faible dans le brillant échafaudage de la maison de Bourgogne. Il avait bien le temps d'observer, de songer, dans son humble situation : il attendait patiemment à Genappe, près Bruxelles. Malgré la pension que lui payait son hôte, à grand'peine pou-

in palma pollicem firmiter non teneat, et alia plura frivola et inania... non observet, causam suam penitus amittit. Nos considerantes quod talis observantia seu consuetudo, nulla potest ratificari temporem successione longæva, sed quanto diutius justitiæ paravit insidias, tanto debet attentius radicitus exstirpari, Constituimus... aboleri... ordinantes quod ad faciendum ad sancta Dei Evangelia juramentum solemne modo et formâ quibus in Parlamento nostra, Parisiis et aliis regni nostri curiis, est fieri consuetum... per dictos scabinos admittantur. Anno 1350, mense martii. » Ord. II, 399-400.

vait-il subsister, avec tant de gens qui l'avaient suivi. Il vivotait de sa dot de Savoie, d'emprunts faits aux marchands; il tendait la main aux princes, au duc de Bretagne, par exemple, qui refusa sèchement. Avec cela, il lui fallait rire et faire rire, être bon compagnon, jouer aux petits contes, en faire lui-même, payer sa part aux Cent Nouvelles et dérider ainsi son tragique cousin Charolais.

Les Cent Nouvelles, les contes salés renouvelés des fabliaux, lui allaient mieux que les Amadis et tous les romans que l'on traduisait de nos poëmes chevaleresques [1] pour Philippe le Bon. La pesante rhétorique [2] devait peu convenir à un esprit net et vif comme celui du Dauphin. Et tout était rhétorique dans cette cour : il y avait, non-seulement dans les formes du style, mais dans le cérémonial et l'étiquette [3], une pompe, une enflure ridicules. Les

[1] Le faible mérite de ces romans, chroniques, etc., ne doit diminuer en rien notre reconnaissance pour Philippe le Bon et pour son fils, qui ont été les véritables fondateurs de la précieuse Bibliothèque de Bourgogne. Un contemporain écrit en 1443 : « Nonobstant que ce soit le prince sur tout autres, garni de la plus riche et noble librairie du monde, si est il enclin et désirant de chaqcun jour l'accroistre comme il fait; pourquoi il a journellement et en diverses contrées, grands clercs, orateurs, translateurs et escripvains à ses propres gages occupez, etc. » Chronique de David Aubert, *Bibliothèque royale, mss.* 5766, cité par Laserna-Santander Mémoire sur la Bibliothèque de Bourgogne (1809), p. 11. Voir aussi sur le même sujet la Notice de M. Florian-Frocheur, 1839; et l'Histoire des Bibliothèques de la Belgique, par M. Namur. 1840.

[2] C'est le défaut du plus grand écrivain de l'époque, de l'éloquent Chastellain. Commines, tout autrement fin et subtil; ne put tenir à la cour de Bourgogne; il alla prendre sa place naturelle, près de Louis XI.

[3] Cette étiquette, toute différente du cérémonial symbolique des temps anciens, n'en a pas moins servi de modèle à toutes les

villes imitaient la cour; partout il se formait des confréries bourgeoises de parleurs et de beaux diseurs qui s'intitulaient naïvement de leur vrai nom : *Chambres de rhétorique*[1]. Les vaines formes, l'invention d'un symbolisme vide [2], étaient bien peu de saison, au moment où l'esprit moderne, jetant ses enveloppes, les signes, les symboles, éclatait dans l'imprimerie [3]. On conte qu'un rêveur errant

cours modernes. On en trouve le détail dans les Honneurs de la cour, écrits par une grande dame, et imprimés par Sainte-Palaye, à la suite de ses Mémoires sur l'ancienne chevalerie, II, 171-267. Le fait suivant montre combien l'étiquette était inflexible. Au mariage du duc de Bourgogne : « Je vis que madame d'Eu souffrit que monsieur d'Antony, son père (Jean de Melun, sire d'Antoing), à nue tête lui tint la serviette, quand elle lava devant souper, et s'agenouillât presque jusqu'à terre devant elle; dont j'ouis dire aux sages que c'étoit folie à monsieur d'Antony de le faire et encore plus grande à sa fille de le souffrir. » Cérémonial de la cour de Bourgogne, édit. de Dunod, p. 747.

[1] Les *Rederiker*, comme Grimm l'a parfaitement établi, ne sont pas des *Meistersaenger*. Leurs chambres n'offrent qu'un travestissement des mœurs françaises; leurs noms des fleurs semblent empruntés à nos jeux Floraux. Dans le Meistergesang, point de prix proposé; point de hiérarchie; au contraire, les chambres de rhétorique avaient des empereurs, des princes, des doyens, etc. Elles proposaient des prix à ceux qui amèneraient le plus de monde à leurs fêtes, aux poëtes qui improviseraient à genoux sans se relever, etc. Laserna-Santander, Bibliothèque de Bourgogne, 152-200. Jacob-Grimm, Ueber den altdeutschen Meistergesang, 156.

[2] Rien ne caractérise mieux le triste esprit de cette époque que les devises en rébus. La ville de Dôle met un soleil d'or dans ses armes, supposant que *Dôle* rappelle *Délos*, l'île du soleil. La maison de Bourbon ajoute à ses armes le *chardon* (cher don). Batissier, Bourbonnais, II, 264. Un Vergy qui possède les terres de Valu, Vaux et Vaudray, prend pour divise : j'ai valu, vaux et vaudray. Reiffenberg, Histoire de la Toison d'or, p. 2-4. Voir aussi mes Origines du droit trouvées dans les formules et symboles, p. 214-222.

[3] Au milieu du siècle, lorsqu'on se remit, après les guerres, à songer, à chercher, à lire, des livres commencèrent à circuler

au vent du nord dans une pâle forêt de Hollande, vit l'écorce ridée des chênes se détacher en lettres mobiles et vouloir parler[1]. Puis, un *chercheur* des bords du Rhin trouva le vrai mystère; le profond génie allemand communiqua aux lettres la fécondité de la vie; il en trouva la génération : il fit qu'elles s'engendrassent et se fécondassent de mâle en femelle, de poinçons en matrices : le monde, ce jour-là, entra dans l'infini.

Dans l'infini de l'examen. Cet art humble et mo-

qu'on croyait encore manuscrits, mais d'une régularité d'écriture extraordinaire, de plus, à bon marché, en grand nombre : plus on en achetait, plus il en venait. Ils se trouvaient (chose merveilleuse) identiques, c'est-à-dire que les acheteurs en comparant leurs Bibles, leurs psautiers, y trouvaient mêmes formes, mêmes ornements, mêmes initiales sanglantes, comme la griffe du diable. Mais, tout au contraire, c'était la moderne révélation de l'esprit de Dieu. Le Verbe attaché d'abord aux murailles, fixé aux fresques byzantines, s'était de bonne heure détaché en tableaux, en images de Christ, décalqué de Véronique en Véroniques. L'esprit était muet encore; captif dans la peinture, il faisait signe, il ne parlait pas. De là d'incroyables efforts, de gauches essais pour faire dire aux images ce qu'elles ne peuvent dire; la rêveuse Allemagne surtout subit la torture d'un symbolisme impuissant. Van Eyck finit par s'en lasser; il laissa les Allemands suer à peindre l'esprit, se mit à peindre naïvement des corps, et s'enfonça dans la nature. La peinture étant convaincue en ceci d'impuissance, un art nouveau devenait nécessaire pour exprimer l'esprit, pour le suivre dans ses transformations, ses analyses, ses poursuites variées. Je reprendrai ailleurs cette grande histoire.

[1] C'est la tradition hollandaise que je ne crois devoir ni adopter ni rejeter.

V. Lambinet, Daunou, Schwaab et d'autre part Meerman, Léon Delaborde, etc. Au reste, des deux découvertes (la mobilité des caractères et la fonte), la première était une chose naturelle, nécessaire, amenée par un progrès invincible, ainsi que je le montrerai. La grande invention, c'est la fonte; là fut le génie, la révolution féconde.

deste, sans forme ni parure, agit partout, remua tout avec une puissance rapide et terrible. Il avait beau jeu sur un monde brisé. Toute nation l'était, l'Église autant qu'aucune nation; il fallait que tous fussent brisés pour se voir au fond et bien se connaître. Grain d'orge ne saurait, sans la meule, ce qu'il a de farine [1].

Notre Dauphin Louis, liseur insatiable, avait fait venir sa librairie de Dauphiné en Brabant [2]; il dut y recevoir les premiers livres imprimés. Nul n'aurait mieux senti l'importance du nouvel art, s'il était vrai, comme on l'a dit, qu'à son avénement il eût envoyé à Strasbourg pour faire venir des imprimeurs. Ce qui est sûr, c'est qu'il les protégea contre ceux qui les croyaient sorciers [3].

Ce génie inquiet reçut en naissant tous les instincts modernes, bons et mauvais, mais par-dessus tout l'impatience de détruire, le mépris du passé; c'était un esprit vif, sec, prosaïque, à qui rien n'imposait, sauf un homme peut-être, le fils de la fortune, de l'épée et de la ruse, Francesco Sforza [4]. Pour les radotages chevaleresques de la maison de Bourgogne, il n'en tenait grand compte; il le montra dès qu'il fut roi.

Au grand tournoi que le duc de Bourgogne donna

[1] On connaît la ballade anglaise du martyre de *Grain d'orge*, moulu, noyé, rôti, etc.

[2] *Ms. Legrand.*

[3] Taillandier, Résumé historique de l'introduction de l'imprimerie à Paris, Mémoires des antiquaires de France, t. XIII. Académie des inscriptions, t. XIV, p. 247.

[4] Sforza et le Dauphin, son admirateur, s'entendaient à merveille. Sforza ne dédaigna point de faire un traité avec ce fugitif (6 octobre 1460). *Ms. Legrand.*

à Paris, quand tous les grands seigneurs eurent couru, jouté, paradé, un inconnu parut en lice, un rude champion, payé tout exprès, qui les défia tous et les jeta par terre. Louis XI, caché dans un coin, jouissait du spectacle.

Revenons à Genappe. Dans cette retraite, il partageait son loisir forcé entre deux choses, désespérer son père et miner tout doucement la maison qui le recevait. Le pauvre Charles VII se sentait peu à peu entouré d'une force inquiète et malveillante; il ne trouvait plus rien de sûr[1]. Cette fascination alla si loin que, son esprit s'affaiblissant, il finit par s'abandonner lui-même[2]. De crainte de mourir empoisonné, il se laissa mourir de faim[3].

Le duc de Bourgogne ne mourut pas encore;

[1] *Lire* dans la Chronique Martinienne, si curieuse pour ce règne, une lettre que le Dauphin écrivait, pour qu'elle tombât entre les mains de son père : « J'ai eu des lectres du comte de Dampmartin que je faingtz de hayr. Dictes luy qu'il me serve toujours bien. »

[2] Quelques-uns disent que Charles VII songeait à placer la couronne sur la tête de son second fils. Le comte de Foix assura néanmoins qu'il n'a pas même voulu lui donner la Guyenne en apanage. Il écrivit à Louis XI à son avénement : « L'année passée, estant le Roy vostre père à Mehun, les ambassadeurs du Roy d'Espagne y estoient qui traictoient le mariage de mondit sieur vostre frère avec la sœur du roy d'Espagne; il fut ouvert que les Espagnols requéroient que le Roy vostre père donnast et transportast le duché de Guyenne à monsieur vostre beau-frère; à quoy le Roy vostre dit père respondist qu'il ne luy sembloit pas bien raisonnable et que vous estiez absent, que estiez frère aisné et que estiez celuy à qui la chose touchoit le plus près après lui. » Lenglet.

[3] Charles VII fut singulièrement regretté des gens de sa maison : « Et disoit on lors que lung desditz paiges avoit esté par quatre jours entiers sans boire et sans manger. » Chronique Martinienne.

mais il n'en était guère mieux. Il devenait de plus en plus maladif de corps et d'esprit. Il passait sa vie à mettre d'accord les Croy avec son fils et sa femme. Le Dauphin pratiquait les deux partis; il avait un homme sûr près du comte de Charolais. Son exemple (sinon ses conseils) suscitait au duc un ennemi dans son propre fils; les choses en vinrent au point, entre le fils et le père, que l'impétueux jeune homme faillit imiter le Dauphin, et fit demander à Charles VII s'il le recevrait en France.

La lutte du duc et du roi n'est donc pas près de finir. Que Charles VII meure, que Louis XI soit ramené en France par le duc, sacré par lui à Reims, il n'importe, la question restera la même. Ce sera toujours la guerre de la France aînée, de la grande France homogène contre la France cadette, mêlée d'Allemagne. Le roi (qu'il le sache ou non), c'est toujours le roi du peuple naissant, le roi de la bourgeoisie, de la petite noblesse, du paysan, le roi de la Pucelle, de Brézé, de Bureau, de Jacques Cœur. Le duc est surtout un haut suzerain féodal, que tous les grands de la France et des Pays-Bas se plaisent à reconnaître pour chef; ceux qui ne sont pas ses vassaux ne veulent pas moins dépendre de lui, comme du suprême arbitre de l'honneur chevaleresque. Si le roi a contre le duc sa juridiction d'appel, son instrument légal, le parlement[1], le duc a sur les grands seigneurs de France une action

[1] V. entre autres pièces curieuses, l'assignation au comte d'Armagnac qui aurait tenu ses enfants en prison jusqu'à leur mort pour s'emparer de leur bien. *Bibliothèque royale, mss. Doat*, 218, *fol.* 128.

moins égale, mais peut-être plus puissante, dans sa cour d'honneur de la Toison d'or.

Cet ordre de confrérie, d'égalité entre seigneurs, où le duc, tout comme un autre, venait se faire admonester, *chapitrer*[1], ce conseil auquel il faisait semblant de communiquer ses affaires[2], c'était au fond un tribunal où les plus fiers se trouvaient avoir le duc pour juge, où il pouvait les honorer, les déshonorer par une sentence de son ordre. Leur écusson répondait d'eux; appendu à Saint-Jean de Gand, il pouvait être biffé, noirci. C'est ainsi qu'il fit condamner le sire de Neufchâtel et le comte de Nevers, refuser, exclure, comme indignes, le prince d'Orange et le roi de Danemark. Au contraire, le duc d'Alençon, condamné par le parlement, n'en fut pas moins maintenu avec honneur parmi les membres de la Toison d'or. Les grands se consolaient aisément d'être dégradés à Paris par des procureurs, lorsqu'ils étaient glorifiés chez le duc de

[1] La plus curieuse remontrance est celle que fit l'Ordre à Charles le Téméraire et qu'il écouta avec beaucoup de patience : « Que Monseigneur, saulf sa bénigne correctiou et révérence, parle parfois un peu aigrement à ses serviteurs, et se trouble aulcune fois, en parlant des princes. Qu'il prend trop grande peine, dont fait à doubter qu'il en puist pis valoir en ses anciens jours. Que, quand il faict ses armées, lui pleust tellement drechier son faict que ses subjects ne fuissent plus ainsi travaillez ne foulez, comme ils ont été par ci-devant. Qu'il veuille estre bénigne et attrempé et tenir ses pays en bonne justice. Que les choses qu'il accorde lui plaise entretenir, et estre véritable en ses paroles. Que le plus tard qu'il pourra il veuille mettre son peuple en guerre et qu'il ne le veuille faire sans bon et meur conceil. » Reiffenberg.

[2] Les chevaliers avaient entrée au conseil. En 1491, ils se plaignent de ce que le duc ne les appelle pas à délibérer sur ses affaires. (Raynouard.)

Bourgogne, dans une cour chevaleresque, où siégeaient des rois.

Le chapitre de la Toison le plus glorieux, le plus complet peut-être et qui marque le mieux l'apogée de cette grandeur, est celui de 1446. Tout semblait paisible. Rien à craindre de l'Angleterre. Le duc d'Orléans, racheté par son ennemi, par le duc de Bourgogne, siégeait près de lui en chapitre; personne ne se souvenait de la vieille rivalité. Orléans et Bourgogne devenant confrères, et le duc de Bretagne entrant aussi dans l'ordre, la France, d'ailleurs fort occupée, devait être trop heureuse qu'on la laissât tranquille. Les Pays-Bas l'étaient, entre les deux éruptions de Bruges et de Gand. Dans ce même chapitre, le duc de Bourgogne, armant chevalier l'amiral de Zélande, semblait finir les vieilles disputes de Zélande, marier les deux moitiés ennemies des Pays-Bas, et consolider sa puissance sur les rivages du Nord.

Le bon Olivier de la Marche conte avec admiration comment, alors tout jeune et simple page, il suivit de point en point tout ce long cérémonial, dont le vieux roi d'armes de la Toison d'or voulait bien lui expliquer les mystères. Chacun des chevaliers allait en grande pompe à l'offrande, les absents même et les morts par représentants.

Avant tous, le duc fut appelé à l'autel où l'attendait son carreau de drap d'or. « Le poursuivant d'armes, Fusil, prit le cierge du duc, fondateur et chef, le baisa et le donna au roi d'armes de la Toison d'or, lequel, en s'agenouillant par trois fois, vint devant le duc et dit :

« Monseigneur le duc de Bourgogne, de Letrich,

de Brabant, de Lembourg et de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin de Hollande, de Zélande et de Namur, marquis du Sainct Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, chef et fondateur de la noble ordre de Toison d'or, allez à l'offrande! »

Ce jour même, au banquet de l'ordre, lorsque tous les chevaliers, « en leurs manteaux, en la gloire et solennité de leur estat, » allaient s'asseoir à la table de velours étincelante de pierreries, lorsque le duc, « qui sembloit moins duc qu'empereur, » prenait l'eau et la serviette de la main d'un de ses princes, un petit homme en noir jupon se trouva là, on ne sait comment, et se jetant à genoux, lui présenta à lire... une supplique?... non, un exploit[1]! un exploit, bien en forme, du parlement de Paris, un ajournement en personne pour lui, pour son neveu, le comte d'Étampes, pour toute la haute baronnie qui se trouvait là... Et cela, pour un quidam, dont le parlement déclarait évoquer l'affaire... Comme si l'huissier fût venu dire : « Voici le fléau de cette fière élévation que vous avez prise, qui vous vient corriger ici, pincer, montrer qui vous êtes[2]! »

Une autre fois, c'est encore un de ces hardis ser-

[1] « Iceluy huissier, gardant son exploit jusque au jour Saint-Andrieu, le jour principal de la feste de son ordre... » George Chastellain.

[2] Quelque effronté que l'huissier puisse sembler au chroniqueur, je ne puis à cette occasion m'empêcher d'admirer l'intrépidité des hommes qui se chargeaient de tels messages, qui sans armes, en jaquette noire, n'ayant pas, comme le héraut, la protection de la cotte armoriée et du blason de leur maître, s'en allaient remettre au plus fier prince du monde, au baron le plus féroce, à un Armagnac, à un Retz, dans son funèbre donjon, le tout petit parchemin

gens qui s'en vient dans Lille, le duc étant en cette [illegible], battre et rompre à marteau de forge la porte de la prison, pour en tirer un prisonnier.

Grand [illegible] et clameur du peuple; il fallut que le duc vînt : « Le gracieux exploitant toujours [illegible] et frappoit; il avoit déjà rompu les serrures et grosses barres[1] ». Le duc se retint et ne parla pas, il arrêta ses gens qui voulaient jeter l'homme à la rivière.

Cette apparition de l'homme noir au banquet de la Toison d'or, qu'était-ce, sinon le *memento mori* d'une faible et fausse résurrection de la féodalité? Et ce marteau de forge, dont l'homme de loi frappait si ferme, que brisait-il, sinon le fragile, l'artificiel, l'impossible empire, formé de vingt pièces ennemies, qui ne demandaient qu'à rentrer dans leur dispersion naturelle?

qui brisait les tours... Remarquez que l'huissier ne réussissait guère à faire un bon ajournement, régulier, légal, *en personne*, qu'en cachant sa qualité et risquant d'autant plus sa vie. Il fallait qu'il pénétrât comme marchand, comme valet; il fallait que sa figure ne le fît point deviner, qu'il eût mine plate et bonasse, dos de fer et cœur de lion... Ces gens étaient, je le sais, puissamment encouragés par cette ferme croyance que chaque coup leur reviendrait en argent; mais cette foi au *tarif* ne suffit pas pour expliquer en tant d'occasions ces dévouements audacieux, cet abandon de la vie. Il y a là aussi, si je ne me trompe, le fanatisme de la loi.

Sur l'histoire héroïque des huissiers, voir entre autres choses : Information sur un excès fait à Courtray en la personne d'un sergent du Roy. *Archives du royaume*, J. 573, *ann.* 1457.

[1] Chastellain.

LIVRE XIII

CHAPITRE PREMIER

Louis XI. 1461-1463.

Ce roi mendiant, si longtemps nourri par le duc de Bourgogne, ramené sur ses chevaux, mangeant encore dans sa vaisselle au sacre[1], fit pourtant voir dès la frontière qu'il y avait un roi en France, que ce roi ne connaîtrait personne, ni Bourgogne, ni Bretagne, ni ami, ni énnemi.

L'ennemi, c'étaient ceux qui avaient gouverné, le comte du Maine, le duc de Bourbon, le bâtard d'Orléans, Dammartin et Brézé; l'ami, c'était celui qui croyait gouverner désormais, le duc de Bourgogne. Au premier, le roi ôta tout d'abord la Normandie, le Poitou, la Guyenne, c'est-à-dire la côte, la facilité d'appeler l'Anglais. Quant au duc de Bourgogne, son tuteur officieux, il commença par faire arrêter un Anglais[2] qui venait, sans sauf-

[1] « Se dire il se soeffre... » Chastellain, p. 135, 142. On sent que, sous cette fausse réserve, le cœur bourguignon tressaille d'aise.

[2] C'était le duc de Somerset qui débarquait avec toute une

conduit royal, négocier avec lui. Lui-même, il fit bientôt alliance avec les intraitables ennemis de la maison de Bourgogne, avec les Liégeois.

Les grands pleurèrent le feu roi; ils se pleuraient eux-mêmes. Les funérailles de Charles VII étaient leurs funérailles[1]; avec lui finissaient les ménagements de l'autorité royale. Le cri : Vive le roi! crié sur le cercueil, ne trouva pas beaucoup d'écho chez eux. Dunois, qui avait vu et fait tant de guerres et de guerres civiles, ne dit qu'un mot à voix basse : « Que chacun pense à se pourvoir. »

Chacun y songeait sans le dire, mais en prenant au plus vite les devants près du roi, en laissant là le mort pour le vivant. Celui qui galopa le mieux fut le duc de Bourbon, qui avait en effet beaucoup à perdre, beaucoup à conserver[2]; il lui manquait

charge de lettres pour les grands du royaume. Il fut pris à table par l'habile Jean de Reilhac, qui avait rencontré, dépassé le messager du comte de Charolais; quand ce messager arriva, tout ce qu'il obtint de Reilhac, ce fut de saluer Somerset. *Bibl. royale. mss. Legrand, preuves, carton* 2, 3 *août* 1461. Je dois reconnaître ici, je reconnaîtrai souvent, mais jamais assez, tout ce que je dois à la patience de Legrand, dont la volumineuse collection nous permet de voir ce grand règne en pleine lumière. Malheureusement les pièces qu'il a recueillies sont des copies souvent très-fautives, dont il faut chercher les originaux, soit dans la précieuse collection Gaignières de la Bibliothèque royale, soit au Trésor des chartes, etc. Pour l'histoire que Legrand a tirée de ces pièces, elle est plus savante qu'intelligente : elle eût pu néanmoins mieux guider Lenglet et Duclos. J'aurais voulu attendre les publications, tout autrement sérieuses, de Mlle Dupont et de M. Jules Quicherat.

[1] Tanneguy Duchâtel (neveu de l'autre), ne trouvant pas la cérémonie digne de son maître, y mit du sien trente mille écus. Thuani, Hist. liv. XXVI ann. 1560. Louis XI les lui fit rembourser en 1470; les mandats subsistent.

[2] De Bordeaux jusqu'en Savoie, il était chez lui. Duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Forez, seigneur de Dombes, de Beaujo-

l'épée de connétable, il croyait l'aller prendre. Ce qu'il trouva, tout au contraire, c'est qu'il avait perdu son gouvernement de Guyenne.

Les grands s'étaient crus forts, mais le roi, pour leur lier les mains, n'eut qu'à parler aux villes. En Normandie, il remet Rouen à la garde de Rouen[1]; en Guyenne, il appelle les notables[2]; en Auvergne, en Touraine, il autorise les gens de Clermont[3] et de Tours à s'assembler « par cri public », sans consulter personne. En Gascogne, son messager, en passant, fait ouvrir des prisons. A Reims, et dans plus d'une ville, le bruit court que sous le roi Louis il n'y aura plus ni taxe ni taille[4].

Dès son entrée dans le royaume, sur la route, et sans perdre de temps, il change les grands officiers; en arrivant, tous les sénéchaux et baillis, les juges d'épée. Il fait poursuivre son ennemi Dammartin[5],

lais, etc., il était de plus gouverneur de Guyenne. Un de ses frères était archevêque de Lyon, un autre évêque de Liége.

[1] Dès le 29 juillet fut apportée à Rouen une lettre du roi, qui confiait la garde de la ville, châteaux et palais, à douze notables; les lieutenants de Brézé leur remirent les clefs qu'ils gardèrent jusqu'au 1er octobre, époque des révoltes de Reims, d'Angers, etc. (Communiqué par M. Chéruel.) *Archives de Rouen, registres du conseil municipal, vol.* VII, *fol.* 189.

[2] « Faites assembler tous les habitants, nobles, gens d'église et autres... De ce que fait aura esté, nous faictes faire réponse par deux des plus notables bourgeois des principales villes de Guyenne. » Maubeuge, 27 juillet (Lenglet). La lettre adressée aux gens de Rouen doit être aussi du 26 ou 27, puisqu'elle arriva à Rouen le 29. Charles VII était mort le 22. L'arrestation de Somerset est du 3 août.

[3] Ordonnances, XV, XVIII.

[4] Voir plus bas les révoltes des villes. — « Ses povres subjects cuidoient avoir trouvé Dieu par les pieds... » Chastellain.

[5] Voir le beau et naïf récit dans les preuves de Commines, de Lenglet-Dufresnoy. — Rien de plus curieux. Les sots croient le pauvre

l'ancien chef d'*écorcheurs*, qui avait fait tous les capitaines royaux et pouvait tout sur eux. M. de Brézé, grand sénéchal de Normandie et de Poitou, n'était pas moins puissant du côté de la mer; lui seul tenait en main le fil brouillé des affaires anglaises; il avait toujours des agents là-bas qui suivaient la guerre civile, assistaient aux batailles[1]. Les Anglais l'estimaient parce qu'il leur avait fait beaucoup de mal. Il aurait fort bien pu, se voyant perdu, les faire descendre dans sa Normandie, où il avait à commandement les évêques et les seigneurs[2].

Il se trouvait justement que l'Angleterre pouvait agir. La Rose rouge venait d'être abattue à Towton; que restait-il à faire au vainqueur pour affermir la Rose blanche? Ce qui avait consacré la Rouge et le droit de Lancastre, une belle descente

décidément à terre, et ils se mettent à piaffer dessus; le très-fin Reilhac, qui connaît mieux le maître, sait bien que la rancune cédera à l'intérêt, qu'un homme si utile sera relevé tôt ou tard; il accueille le messager du proscrit, secrètement, bien entendu, et sans se compromettre.

[1] Particulièrement son agent Doucereau, qui fut pris à la bataille de Northampton. *Mss. Legrand.*

[2] Surtout (selon toute apparence) les évêques de Bayeux et de Lisieux. — Un de ceux qui poursuivaient Brézé écrit au roi : « Je trouve par information... que ledit sénéchal a esté en la terre du patriarche (*évêque de Bayeux*), et que là il y a esté recélé, et que depuis il s'en est retourné enmy les bois de Mauny, et que là *est venu devers luy ledit patriarche en habit dissimulé*... Maistre Guy parle du mariage du filx de M. de Calabre et de la fille de M. de Charolais, et aussi parle du mariage du filx dudit sénéchal et de la fille de M. de Croy... (Le sénéchal) s'est adressé au maistre d'escole dudit lieu, et lui a dit, comme en confession, qu'il estoit le comte de Maulevrier, et qu'il se estoit eschappé du chasteau de Vernon, mais qu'il ne se vouloit point monstrer, *tant qu'il eust assemblé* ses gens... » *Bibl. royale, mss. Legrand, preuves*, c. 2; 19 *nov.* 1461, 9 *janvier* 1462.

en France. Il fallait seulement que le jeune Édouard, ou son *faiseur de rois*, Warwick, trouvât un moment pour passer à Calais. Il n'y eut pas eu grand obstacle : le vieux duc de Bourgogne, hôte et ami d'Édouard, et qui lui élevait ses frères, eût fait comme Jean sans Peur, il eût réclamé plutôt que résisté. L'Anglais, tout en parlementant, eût avancé jusqu'à Abbeville, jusqu'à Péronne, jusqu'à Paris peut-être... Que cette route des guerres où les haltes s'appellent Azincourt et Crécy, que notre faible gardienne, la Somme, eût elle-même pour gardien le duc de Bourgogne, l'ami de l'ennemi, c'était là une terrible *servitude*... Tant que la France était ainsi ouverte, à peine pouvait-on dire qu'il y eût une France.

Le roi de ce royaume si mal gardé dehors n'avait lui-même nulle sûreté au dedans. Il apprit de bonne heure à connaître non la malveillance de ses ennemis, mais celle de ses amis. Ses intimes, ceux qui l'avaient suivi, n'étaient rien moins que sûrs[1]. Ceux qu'il gracia à son avénement, les Alençon, les Armagnac, furent bientôt contre lui. Dès le commencement, et de plus en plus, il sentit bien qu'il était seul, que, dans le désordre où l'on voulait tenir le royaume, le roi serait l'ennemi commun, partant qu'il ne devait se fier à personne. Tous les grands étaient au fond contre lui, et les petits même allaient

[1] Voir les Preuves de Duclos, IV, 281. On peut tirer la même induction du rapport d'un agent du roi : « Ledit sénéchal... sçavoit par eulx toutes nouvelles de vostre maison. » Ibidem. *Eulx* veut dire ici le comte du Maine, M. de Chaumont, etc. ; mais eux-mêmes ne pouvaient guère savoir ces nouvelles que par les gens de la maison du Dauphin.

tourner contre dès qu'il demanderait de l'argent.

La première charge du nouveau règne, la plus lourde à porter, c'était l'amitié bourguignonne. Dans ce roi qu'ils ramenaient, les gens du duc de Bourgogne ne voyaient qu'un homme à eux, au nom duquel ils allaient prendre possession du royaume. Comment leur eût-il rien refusé? N'était-il pas leur ami et leur compère? N'avait-il pas causé avec celui-ci, chassé avec celui-là[1]?... C'étaient là, sans nul doute, des titres à tout obtenir; seulement il fallait se hâter, demander des premiers... Chacun montait à cheval.

Le duc y était bien monté, malgré son âge; il se sentait tout rajeuni pour cette expédition de France. Il voyait arriver tout ce qu'il y avait de nobles de Bourgogne et des Pays-Bas; il en venait d'Allemagne. Ils n'avaient pas besoin d'être sommés de leur service féodal, ils accouraient d'eux-mêmes. « Je me fais fort, disait-il, de mener le roi sacrer à Reims avec cent mille hommes. »

Le roi trouvait que c'était trop d'amis, il n'avait pas l'air de se soucier qu'on lui fît tant d'honneur. Il dit assez sèchement à l'homme de confiance du duc, au sire de Croy : « Mais pourquoi bel oncle veut-il donc amener tant de gens? Ne suis-je pas roi? De quoi a-t-il peur? »

Au fait, il n'était pas besoin d'une croisade ni d'un Godrefoy de Bouillon.

[1] L'honnête Chastellain avoue lui-même l'insupportable exigence des Bourguignons : « Moult en y avoit des pays du duc qui estoient gens importuns, gens sots et hardis, demandant sans discrétion... pour aulcune privauté que avoient, chaçant ou *vollant* aveucques lui... » Chastellain, p. 156.

La seule armée qu'on risquait de rencontrer à la frontière et sur toute la route, c'était celle des harangueurs, complimenteurs et solliciteurs qui accouraient au-devant, barraient le passage. Le roi avait assez de mal à s'en défendre. Aux uns, il faisait dire de ne pas approcher; les autres, il leur tournait le dos. Tel qui avait sué à préparer une docte harangue, n'en tirait qu'un mot : « Soyez bref. »

Il semble pourtant avoir écouté patiemment un de ses ennemis personnels, Thomas Bazin, évêque de Lizieux[1], qui a écrit depuis une histoire, une satire de Louis XI. Le malveillant prélat lui fit un grand sermon sur la nécessité d'alléger les taxes, c'est-à-dire de désarmer la royauté, comme le souhaitaient les grands. Le roi n'en reçut pas moins bien la leçon, et pria l'évêque de la lui coucher par écrit, afin qu'il pût la lire en temps et lieu, et s'en rafraîchir la mémoire.

Le sacre de Reims fut le triomphe du duc de Bourgogne; le roi n'y brilla que par l'humilité. Le duc, du haut de son cheval et dominant la foule de ses pages, de ses archers à pied, « avoit la mine d'un empereur »; le roi, pauvre figure et pauvrement vêtu, allait devant, comme pour l'annoncer. Il semblait être là pour faire valoir par le contraste cette pompe orgueilleuse. On démêlait à peine les nobles bourguignons, les gras Flamands, enterrés

[1] « Écrivain, dit fort bien Legrand (*Hist. ms. IV.* 9) très-envenimé contre Louis XI et qui, pour ses désobéissances continuelles, fut obligé de se démettre de son évêche » Sa chronique est celle qu'on connaît sous le nom d'Amelgard; c'est ce que doit prouver M. Jules Quicherat dans une dissertation encore inédite. *Bibl. royale mss, Amelgardi*, nos 5962, 5963

qu'ils étaient, hommes et chevaux, dans leurs épais velours, sous leurs pierreries, sous leur pesante orfévrerie massive. En tête, à la première entrée, sonnaient des sonnettes d'argent au col des bêtes de somme, habillées elles-mêmes de velours aux armes du duc; ses bannières flottaient sur cent quarante chariots magnifiques qui portaient la vaisselle d'or, l'argenterie, l'argent à jeter au peuple, et jusqu'au vin de Beaune qui devait se boire à la fête[1]. Dans le cortége figurait, marchant et vivant, le banquet du sacre, petits moutons d'Ardennes, gros bœufs de Flandre; la joyeuse et barbare pompe flamande sentait quelque peu sa kermesse.

Le roi, tout au revers, semblait homme de l'autre monde. Il se montrait fort humble, pénitent, âpre-ment dévot. Dès minuit, la veille du sacre, il alla ouïr matines, communia. Le matin il était au chœur, il attendait la sainte ampoule qui devait venir de Saint-Remi, apportée sous un dais. A peine sut-il qu'elle était aux portes, vite il y courut « et se rua à genoux ». A deux genoux, mains jointes, il adora. Il accompagna le saint vase jusqu'à l'autel, et « il se rua encore à genoux ». L'évêque de Laon le relevait pour la lui faire baiser, mais trop grande était sa dévotion, il restait sur les genoux, toujours en oraison, les yeux fixés sur la sainte ampoule.

Il endura en roi chrétien tous les honneurs du sacre. Les pairs prélats et les pairs princes l'ayant

[1] Ces détails et tous ceux qui suivent sont tirés de Chastellain. Il s'excuse à chaque instant avec une modestie amusante (p. 148, 154) de parler de ces belles choses : il baisse les yeux hypocritement. Mais on voit bien que le grand chroniqueur est ébloui, comme le peuple.

placé entre des rideaux, il fut dépouillé, puis, dans sa naturelle figure d'Adam, présenté à l'autel. « Il s'y rua à genoux, » et reçut l'onction des mains de l'archevêque; il fut, selon le rituel, oint au front, aux yeux, à la bouche, de plus au pli des bras, au nombril, aux reins. Alors ils lui passèrent la chemise, l'habillèrent en roi et l'assirent sur son siége royal.

Ce siége était élevé à la hauteur de vingt-sept pieds. Tous se tinrent un peu en arrière, sauf le premier pair, le duc de Bourgogne, « lequel lui assit en tête son bonnet; puis il prit la couronne, et, la levant en haut à deux mains afin que chacun la vît, la soutint un peu longuement au-dessus de la tête du roi, puis lui assit bien doucement au chef, criant : « Vive le roi! Montjoie Saint-Denis! » La foule cria après le duc de Bourgogne.

Toute la cérémonie se faisait par le duc de Bourgogne, « comme de le mener à l'offrande, de lui ôter et remettre sa couronne à l'heure du lever-Dieu, puis de le descendre en bas et de le ramener au grand autel ». Longue et laborieuse cérémonie; le plus pénible, c'est que le roi, voulant faire des chevaliers, dut l'être d'abord de la main de son oncle. Il fallut qu'il se mît à genoux devant lui, qu'il reçût de lui le coup de plat d'épée... « Le roi enfin se tanna. »

Au banquet, il dîna couronne en tête; mais comme cette couronne du sacre était large et ne tenait pas juste, il la mit tout bonnement sur la table, et, sans faire attention aux princes, il causa tout le temps avec Philippe Pot, qui était au dos de sa chaise, un gentil et subtil esprit. Cependant à grand bruit arrivèrent, au travers du banquet, des

gens chargés qui portaient des « nerfs, drageoir et tasses d'or »; c'était le don que faisait le duc de Bourgogne pour le joyeux avénement. Il ne s'en tint pas là; il voulut faire hommage au roi de ce qu'il avait au royaume, et promit service même pour ce qui était terre d'Empire [1]. Il risquait peu de faire hommage à celui chez qui il avait garnison si près de Paris.

Et Paris même n'était-il pas à lui? Quoiqu'il n'y eût pas été depuis vingt-neuf ans, le vieux quartier des halles, où il avait son hôtel d'Artois, ne l'avait jamais oublié. A l'entrée, un boucher lui cria: « O franc et noble duc de Bourgogne, soyez le bienvenu en la ville de Paris! il y a longtemps que vous n'y fûtes, quoiqu'on vous ait bien désiré. »

Le duc fit justice à Paris par son maréchal de Bourgogne, et sans appel; mais il fit bien plus grâce et plaisir. Il donna tant à tant de gens, qu'on aurait dit qu'il était venu acheter Paris et le royaume. Tous venaient demander, comme si Dieu fût descendu sur terre. C'étaient de bonnes dames ruinées, des églises en mauvais état, des couvents de mendiants, tout ce qu'il y avait de souffreteux chez les nobles et les gens d'Eglise. On voyait comme une procession à la porte de l'hôtel d'Artois; à toute heure, table ouverte, et trois chevaliers pour recevoir tout le monde honorablement. Cet hôtel

[1] « ... Vous en promets obéissance et service, et non-seulement d'icelles, mais de la duchié de Brabant, de Luxembourg, de Lauthrich, Limbourg, de la comté de Bourgoingne, de Haynault, de Zélande, de Namur et de toutes les terres, lesquelles ne sont point du royaulme de France, et que je ne tiens point de vous. » Jacques Du Clercq, liv. IV, c. XXXII.

était une merveille pour les meubles, la riche vaisselle, les belles tapisseries. Le peuple de Paris de toute condition, dames et demoiselles, depuis le matin jusqu'au soir, y venait à la file, voyait, béait... Il y avait, entre autres choses, la fameuse tapisserie de Gédéon, la plus riche de toute la terre, le fameux pavillon de velours, qui contenait salle, vestibule, oratoire et chapelle.

Toutes ces magnificences flamandes étaient trop à l'étroit; il fallut, pour déployer la splendeur de la maison de Bourgogne et des princes du Nord, un grand et solennel tournoi. Rare bonheur pour les Parisiens. Le duc de Bourgogne y enleva les cœurs. Au départ de l'hôtel d'Artois, son cheval n'étant pas prêt, il monta sans façon sur la haquenée de sa nièce, la duchesse d'Orléans, ayant sa nièce derrière lui, mais devant (le joyeux compère) une fille de quinze ans, qui était à la duchesse et qu'elle avait prise pour sa jolie figure.

Il trotta ainsi jusqu'aux lices de la rue Saint-Antoine. Tout le peuple criait : « Et velà un humain prince! velà un signeur dont le monde seroit heureux de l'avoir tel! Que benoît soit-il et tous ceux qui l'aiment! Et que n'est tel notre roi et ainsi humain, qui ne se vète que d'une pauvre robe grise avec un méchant chapelet, et ne hait rien que joie [1]. »

Ils avaient tort, le roi Louis avait ses joies aussi. Quand le comte de Charolais, messire Adolphe de Clèves, le bâtard de Bourgogne, Philippe de Crèvecœur, toute la haute seigneurie flamande et wallonne,

[1] Chastellain.

eurent jouté et ravi la foule, un rude homme d'armes parut, que le roi payait tout exprès, sauvagement « houssé et couvert, homme et cheval, de peaux de chevreuils armés de bois, » mais fièrement monté, lequel « vint riflant parmi les jouteurs... et ne dura rien devant lui ». Le roi regardait, caché, à une fenêtre, derrière certaines dames de Paris.

Il était étrange qu'il ne se montrât pas; le tournoi se donnait justement à sa porte, tout contre les Tournelles où il résidait. Apparemment le triste hôtel s'égayait peu de ces bruits de fêtes. Le roi y vivait seul et chichement; petit état, froide cuisine. Il avait eu la bizarrerie de s'en tenir aux quelques serviteurs qu'il amenait de Brabant; il vivait là comme à Genappe. Au fait, il n'avait pas besoin d'établissement; sa vie devait être un voyage, une course par tout le royaume. A peine roi, il prit l'habit de pèlerin, la cape de gros drap gris, avec les housseaux de voyage, et il ne les ôta qu'à la mort. Campé plus que logé dans ce vaste hôtel des Tournelles, s'agitant[1], s'ingéniant de mille sortes, « subtiliant jour et nuit nouvelles pensées, » personne ne l'eût pris pour l'héritier dans la maison de ses pères. Il avait plutôt l'air d'une âme en peine qui, à regret, hantait le vieux logis; à regret, loin d'être un revenant, il semblait bien plutôt possédé du démon de l'avenir.

S'il sortait des Tournelles, c'était le soir, en hibou, dans sa triste cape grise. Son compère, compagnon et ami (il avait un ami), était un certain

[1] On aurait pu l'appeler, comme on appelait cet Auguste de Thou, à qui Richelieu coupa la tête : *Votre inquiétude*. — C'est le vrai nom de l'esprit moderne.

Bische, qu'il avait mis jadis comme espion près de son père et qu'alors il tenait près du comte de Charolais pour lui faire trahir aussi son père, le duc de Bourgogne, pour faire consentir le vieux duc au rachat des places de la Somme. Louis XI aimait incroyablement ce fils, il le choyait, le couvait. Bische, qui avait plus d'un talent, les menait la nuit, tous les deux, le comte et le roi, voir les belles dames. Ce cher Bische, l'intime ami du roi, pouvait entrer chez lui jour et nuit; les sergents et huissiers en avaient l'ordre pour lui; pour nul autre; c'était le seul homme pour qui le roi fût toujours visible, pour qui il ne dormît jamais.

Ce qui l'empêchait de dormir, c'étaient les villes de la Somme. De Calais, qui alors était Angleterre, le duc de Bourgogne pouvait amener l'ennemi sur la Somme en deux jours; les logis étaient prêts, les étapes prévues. Par cela seul que le duc avait ces places, il commandait, menaçait sans mot dire, tenait l'épée levée. Comment espérer que jamais il voulût la rendre, cette épée? Qui eût osé lui donner le conseil de se dessaisir d'une telle arme, de lâcher cette forte prise par où il tenait le royaume. Le roi ne désespéra pas; il s'adressa au fils, au favori, il tâta le sire de Croy, le comte de Charolais. Il offrit, donna des choses énormes, terres, pensions, charges de confiance. Dès son avénement, il nomma Croy grand maître de son hôtel, livrant la clef de sa maison pour avoir celle de la France, hasardant presque le roi pour l'affranchissement du royaume. Quant au comte de Charolais, il lui fit faire un voyage triomphal dans les pays du

centre[1], lui donna à Paris hôtel et domicile[2], lui assigna une grosse pension de trente-six mille livres; il alla jusqu'à lui donner (de titre au moins) le gouvernement de la Normandie, et flatta sa vanité d'une royale entrée dans Rouen[3].

La grande affaire intérieure ne pouvait que mûrir lentement; il fallait attendre. Mais il s'en présentait d'autres autour du royaume, où il semblait qu'il y eût à gagner.

La maison d'Anjou se chargeait de continuer, dans ce sage xve siècle, les folies héroïques du moyen âge. Le monde ne parlait que du frère et de la sœur, de Jean de Calabre et de Marguerite d'Anjou, de leurs fameux exploits, qui finissaient toujours par des défaites; la sœur traînant dans vingt batailles son pacifique époux, dressant les échafauds au nom d'un saint, s'acharnant malgré lui à lui regagner son royaume. Le frère en réclamait quatre ou cinq à lui seul, les royaumes de Jérusalem, de Naples, de Sicile, de Catalogne et d'Aragon; es-

[1] Le roi alla jusqu'à lui laisser exercer le droit de grâce. En passant à Troyes, le comte de Charolais donne des lettres de rémission à Pierre Servant qui, le jour précédent, a tué son beau-père. *Archives du royaume, J. registre* 198, n° 81.

[2] L'hôtel de Nesle. (*Archives, Mémoriaux de la chambre des comptes*, III, 18 septembre 1461).

[3] Le 19 décembre 1461, notable compagnie va à sa rencontre, de par la ville, ainsi que le roi l'avait avertie. On lui porte trois penchons de vin, l'un de Bourgogne, l'autre de Paris et le troisième de vin blanc de Beaune; de plus, trois draps, l'un écarlate, l'autre pers, le troisième gris, tous trois faits à Rouen... Communiqué par M. Chéruel, d'après les Délibérations du conseil de ville. *Archives de Rouen, vol.* VII, *fol.* 197. Le vin ne s'offrait qu'au seigneur. V., dans Chastellain, l'indignation qu'excitèrent les Croy en se faisant donner le vin à Valenciennes.

prit mobile, d'espérance légère, partout appelé, partout chassé, courant, sans argent ni ressources, d'une aventure à l'autre... Louis XI parut prendre intérêt à ces guerres romanesques, dont il comptait bien profiter. Les chevaliers, les paladins plaisaient à l'homme d'affaires, comme des *prodigues* sur lesquels on pouvait faire de beaux bénéfices. De toutes parts il y avait à gagner avec eux. Gênes était un si beau poste vers l'Italie, Perpignan une si bonne barrière vers l'Espagne; mais quoi! si l'on eût pris Calais!

Calais était une trop belle affaire; on osait à peine espérer. Pour que la fière Marguerite en vînt à vendre ce premier diamant de la couronne, à trahir l'Angleterre, il fallait que, de misère ou de fureur, elle perdît l'esprit. Louis XI crut avoir ce bonheur. Le parti de Marguerite fut exterminé à Towton; elle n'eut plus de ressource que chez l'étranger.

Cette bataille de Towton n'avait pas été, comme les autres, une rencontre de grands seigneurs; ce fut une vrai bataille, et la plus sanglante peut-être que l'Angleterre ait livrée jamais. Il resta sur la place trente-six mille sept cent soixante-seize morts[1]. Ce carnage indique assez qu'ici le peuple combattit pour son compte, non pas tant pour York ou pour Lancastre, mais chacun pour soi. Marguerite, l'année d'avant, pour accabler son ennemi, avait appelé à la guerre, au pillage, les bandits du *Border*[2], les affamés d'Écosse; dans une course

[1] Hall; Turner.

[2] Il semble que le parti d'Henri VI ait essayé de rejeter sur celui d'York l'odieux de cet appel aux hommes du Nord. Le conseil privé écrit, au nom d'Henri, que le roi a connaissance « que les

d'York à Londres, ils raflèrent tout, jusqu'aux vases d'autel. Alors la forte Angleterre du midi, tout ce qui possédait, se leva et marcha au nord, Édouard et Warwick en tête; tous aimaient mieux périr que d'être pillés une seconde fois. Nulle grâce à faire ni demander; et c'était pourtant la semaine sainte... Le temps était celui d'un vrai printemps anglais, affreux; la neige aveuglait, on ne voyait goutte à midi, on se tuait à tâtons. Ils n'en continuèrent pas moins consciencieusement leur sanglante besogne, le jour, la nuit et tout le second jour. L'idée fixe de la propriété en péril, le *home and property* les tint inébranlables. Au soir enfin, les gens de la Rose sanglante, quand les bras leur tombaient, virent venir encore un gros bataillon de pâles Roses, et ils comprirent qu'ils étaient morts; ils reculèrent lentement, mais ils reculaient dans une rivière; le Corck roulait derrière eux.

Édouard fut roi. Dès lors celui qui l'avait fait roi, Warwick, se fiant peu à sa reconnaissance, regarda au dehors et se mit à calculer s'il trouverait mieux son compte à le servir ou à le vendre.

Louis XI avait une sincère estime pour les hommes de ruse, pour ceux du moins qui réussissaient; il semblait avoir aimé Warwick, à sa manière, comme il aimait Sforza. L'Anglais, selon toute apparence, reçut de solides gages de cette amitié. Qui fouillerait bien Warwickcastle trouverait peut-être dans cette royale fondation l'argent de Louis XI. On le croirait volontiers quand on voit celui-ci peu in-

gens du Nord, outrageux et sans frein, accourent pour votre destruction et le bouleversement de votre pays. » Rot. Parl., vol. V. p. 307-310, 28 jan. 1461.

quiet de l'immense armement que l'Angleterre faisait contre lui, deux cents vaisseaux, quinze mille hommes; Henri V n'en avait guère eu davantage pour conquérir la France. Mais le roi savait longtemps d'avance le jour où Warwick ferait sortir sa flotte. Il alla paisiblement voyager dans tout le Midi, ne craignit pas d'engager une armée en Catalogne et fit fort à son aise sa belle affaire de Roussillon[1].

Il se passait en Espagne une tragédie qui promettait d'être lucrative, elle devait sourire à Louis XI. Le monde en pleurait; des peuples entiers avaient couru aux armes, d'indignation et de pitié. Un père remarié, don Juan d'Aragon, pour plaire à la marâtre, avait dépouillé son fils[2], don Carlos de Viana, héritier de Navarre; il l'avait emprisonné, tué de chagrin, peut-être de poison. Le pauvre prince, qui, vivant, ne s'était guère plaint, se plaignit mort; les Catalans l'entendaient la nuit dans les

[1] L'expédition avait été résolue le 13 février. Le 20 mars, Warwick se fait donner les pouvoirs les plus étendus; par exemple, il peut traiter avec toute place de la côte de France, pour en tirer rançon ou tribut : « Auctoritatem quæcumque loca *appatisandi*. » Il peut prendre un fort et le *perdre*, sans avoir à craindre d'être inquiété, ni poursuivi. Rymer, t. V (3e édit.), p. 110, 20 mars 1462.

« Faites que vous ayez achevé devant que le comte de Warwick soit sur la mer, qui sera *le premier jour de may*. » Lettre de Louis XI, écrite au comte de Foix avant l'expédition de Roussillon. *Bibliothèque royale, mss. Legrand, preuves*, c. II.

[2] Et quel fils! Un des hommes les plus aimables de l'Espagne, qui respecta toujours son père, même en luttant contre lui, et qui, si son parti l'eût permis, aurait laissé là la Navarre, comme il refusa le trône de Naples, oubliant le monde, avec son Homère et son Platon, dans un monastère au pied de l'Etna. — Il était poëte, ami des poëtes du temps; il a traduit l'Éthique d'Aristote et fait une chronique de Navarre. (Prescott.)

rues de Barcelone. Le mauvais père eut tous les cœurs soulevés contre lui ; il vit comme « la terre se soulever et crier les pierres du chemin... » Le misérable eut peur; il appela les Français, puis, ayant peur des Français, il appela les Anglais contre eux. Son gendre, le comte de Foix, qui, avec ses grandes espérances d'Espagne, n'en avait pas moins jusque-là tout son bien en France, ne pouvait s'adresser qu'au roi ; sans son aide, il ne pouvait guère hériter de l'autre côté des monts. Il avertit donc Louis XI, qui profita de l'avis pour son compte. Les Catalans, encouragés sous main[1], vinrent à Paris dire au roi que don Carlos de Viana, poursuivi par son père, ainsi qu'il l'avait été lui-même par Charles VII, le priait en mourant d'avoir pitié d'eux, de prendre leur défense. Le roi accepta ce legs pieux, et déclara qu'il défendrait envers et contre tous les sujets de son ancien ami.

La partie était bien engagée ; seulement il fallait des avances, une armée, de l'argent, de l'argent à l'heure même. Il fallait, pour joyeuses prémices du nouveau règne, frapper des taxes, et au moment où les bonnes gens, pleins d'espérance, disaient qu'on ne payerait plus rien, au moment où le duc de Bourgogne priait solennellement le roi de ména-

[1] Le roi lui-même semble l'avouer; il écrit aux Catalans : « Avant (même) la réception de vos lettres, nous avons envoyé par devers vous nostre amé et féal conseiller et maistre de nostre hôtel... qui est l'un de nos serviteurs à qui nous avons plus grande confidence, comme les aucuns de vous savent assez. » Octobre 1461. *Bibl. royale, mss. Legrand, preuves*, c. II. Il est probable qu'averti par Juan II, en septembre, de la mort de son fils, il avait espéré s'emparer de tous les États catalans, mais qu'il se rabattit sagement sur le Roussillon.

ger le pauvre peuple, tout en exigeant de grosses pensions pour les grands.

Le roi, aux expédients, s'en prit à la vendange qu'on allait faire, et mit un impôt sur les vins, pour être perçu aux portes des villes. Reims, Angers, d'autres villes encore n'en voulurent rien croire[1] et soutinrent que l'édit était controuvé. A Reims, les vignerons, le petit peuple et les enfants, pillèrent les receveurs, brûlèrent les registres et les bancs des élus[2]. Le roi, sans bruit, coula des soldats déguisés dans la ville, fit justice, puis vendit son pardon. Il pardonna lorsqu'on eut coupé les oreilles aux uns, la tête aux autres, sans compter les pendus. Et ils pendent encore au clocher de la cathédrale, où leur triste effigie, registres au col, fut mise aux frais de la ville, en mémoire de la clémence du roi[3].

Une taxe sur les vins, assez mal payée, était peu de chose. Les villes n'étaient pas riches. Les campagnes étaient aux seigneurs. Le clergé seul eût pu aider. Au lieu de disputer avec les bénéficiers pour quelque faible don gratuit, le roi imagina de mettre la main sur les bénéfices mêmes, de s'arranger avec

[1] Voir le détail fort naïf dans les lettres de rémission : Ordonnances, XV, 297-301, déc. 1461.

[2] « Un tailleur attacha un écrit à la porte du receveur, disant que si la justice de Reims ne cessoit, on brûleroit toutes les maisons que les bourgeois ont à la campagne. » Il semble, d'après les autres dépositions, que les *enfants* aient tout fait, brûlé le siége et les papiers des élus, dévasté l'hôtel du receveur. (*Bibl. royale, mss. Legrand*, c. I, 1461, *septembre*). — Ceci me rappelait les bizarres et sinistres figures de gamins qui soufflètent Jésus dans les tapisseries du sacre que l'on garde à Reims.

[3] V. les *mss. de Rogier*, et les preuves de la savante histoire de M. Varin.

le pape pour faire entre eux les nominations[1]. La Pragmatique, les élections où dominaient les grands, il les supprima hardiment par une simple lettre. Il comptait avoir près de lui un légat de Rome, au moyen duquel il disposerait des bénéfices[2], les emploierait à acquitter ses dettes, à contenter ses serviteurs, payant, par exemple, le chancelier d'un évêché, le président d'une abbaye, parfois un capitaine d'une cure ou d'un canonicat.

L'abolition de la Pragmatique fut une bonne scène. Le roi, en parlement, devant le comte de Charolais et les grands du royaume, déclara que cette horrible Pragmatique, cette guerre au saint-siége, pesait trop à sa conscience, qu'il ne voulait plus seulement en entendre le nom. Il exhiba ensuite la bulle d'abolition, la lut dévotement, l'admira, la baisa, et dit qu'à tout jamais il la garderait dans une boîte d'or[3].

Il avait préparé cette farce dévote par une autre, impie et tragique, où le mauvais cœur n'avait que trop paru. Il crut ou parut croire que son père était damné pour la Pragmatique; il pleura sur cette

[1] Le roi espérait aussi que Pie II l'aiderait à reprendre Gênes. Tout ce qu'il tira du spirituel pontife, ce fut une épée bénite et quatre vers à sa louange.

[2] Le cardinal évêque d'Arras, pour décider le roi à abolir la Pragmatique, « lui avoit promis que le pape envoieroit un légat en France qui donneroit les bénéfices ». *Bibl. royale, mss. Legrand, preuves*, c. 1. — Pie II lui écrivait : « Si les prélats et universités désirent quelque chose de nous, c'est à vous qu'ils doivent s'adresser. » Pii secundi epist., 2 oct. 1461.

[3] « Tuas litteras... admiratur et osculatur... Intra thesauros suos in aurea arcula recludi jussit, exemplariaque per Galliam totam disseminari. » *Lettre du cardinal d'Arras au pape, nov.* 1461. *Legrand, Ibidem.*

pauvre âme[1]. Le mort, à peine refroidi, eut à Saint-Denis l'outrage public d'une absolution pontificale; il fut, qu'il le voulût ou non, absous sur sa tombe par le légat. Acte grave, qui désignait au simple peuple, comme damnés d'avance, tous ceux qui avaient été pour quelque chose dans la Pragmatique : or c'étaient à peu près tous les grands et prélats du royaume, c'étaient tous les bénéficiers nommés sous ce régime, c'étaient toutes les âmes qui, depuis vingt ans, auraient reçu la nourriture spirituelle d'un clergé entaché de schisme. Il était difficile de produire une plus générale agitation.

Le parlement réclamait, Paris était ému. D'autre part, le duc de Bourgogne s'en allait fort mal content[2] : le roi semblait s'être moqué de lui; il l'avait

[1] « Et sy diet-on qu'il pleura moult tendrement. » Jacques Du Clercq, liv. IV, c. XXXII. — « In quo non modo defuncti cineres infamavit, quatenus in se erat, ac sepulchrum, sed et universam pene Gallicanam Ecclesiam hac ignominia percellebat. » Amelgardus, cité dans les Libertez de l'Église gallicane, Preuves, I, 148. Cf. *Bibl. roy.*, *Amelgardi mss.*, nos 5962, 5963.

[2] Les compagnons de l'exil semblent s'être entendus avec Bureau et autres pour éconduire les Bourguignons : « En la ville de Paris, deux jours avant le partement du Roi, M. de Montauban et le Bastard d'Armignac, estoient de plain jour en une allée derrière l'eschançonnerie... Ledit de Montauban dit : « Ces Bourguignons cuident... le Roi, ainsi qu'ils l'ont gouverné par de là, mais non feront. » Et en outre dirent que le duc de Bourgogne n'avoit que M. de Ch(*arolais*) et que pourroit avenir telle chose qu'ils ne seroient pas si grand maistres... Et incontinent appelèrent Me Jehan Bureau ausquel ils dirent : « Venez ça; nous autres, bons..., nous avons conclu... » Et il leur répondit : « Vraiment oui, je serai... » *Rapport de Jean le Denois dit Trasignies, soit-disant écuyer*, etc., *Bibl. royale, mss. Legrand, preuves*, c. I, 1461 (septembre ?) — Le roi donna-t-il au duc de Bourgogne les enclaves du Mâconnais et de l'Auxerrois, lui paya-t-il effectivement les anciennes dettes, comme quelques-uns le disent? J'en croirais plus volontiers Chastellain, selon lequel il ne donna que des paroles.

remercié, caressé, comblé, accablé; mais rien que des paroles, pas un effet. Il lui fit par honneur nommer vingt-quatre conseillers au parlement, dont aucun ne siégea. Il lui accorda le libre cours des marchandises d'une frontière à l'autre; mais le parlement n'enregistra point. Il lui donna la grâce d'Alençon, mais en gardant au gracié ses places et ses enfants. Ainsi le magnifique duc, de sa croisade de Reims et de Paris, ne rapportait rien que l'honneur. Pour l'honorer encore, dès qu'il fut hors Paris, le capitaine de la Bastille courut après lui dans les champs, et lui offrit de la part du roi les clefs du fort. C'était un peu tard.

Le duc de Bourgogne était resté assez pour voir à Paris ses ennemis de Liége[1], et le roi traiter avec eux. Ces rudes Liégeois s'étaient mal conduits avec Louis XI quand il était Dauphin. Devenu roi, il avait dit contre eux de grosses paroles, envoyé même des troupes du côté de Liége; il voulait seu-

[1] Qu'on juge s'ils avaient sujet de l'être. « Nostre évesque fut mandé par le duc Philippe à la Haye... où il alla en bon estat et fust reçeu par le duc à la manière de la cour, et après l'avoir esté quelque espace de temps, faisant bonne chère sans autre chose, demanda congé de revenir à Liége, ce qui lui fut *refusé* et il *fut contraint*, avant de partir, de lui promettre et jurer de résigner l'évesché au profit de Louis de Bourbon. » *Chronique ms, de Jean de Stavelot, ann.* 1455, n° 183 *de la Bibliothèque de Liége*. — Je lis dans un autre manuscrit de la même bibliothèque qu'Heinsberg résigna « au proffit de noble sieur Louys de Bourbon, quy estoit jeune et bel homme; quelques jours après qu'il eust ce fait, il pensa à ce qu'il avoit fait en pleurant amèrement, puis retourna à Liége; mais quand la commune sceut sa résignation, ils furent moult désolés et en menèrent grand deuil, et à lui fut demandé pour quelle raison il avoit ce fait et s'il avoit esté contraint. Mais il leur répondit qu'il l'avoit fait de son bon gré. » *Bibl. de Liége, mss.* 180, *fol.* 152.

lement leur montrer qu'il avait les bras longs, qu'il était fort. Les Liégeois l'aimèrent d'autant plus; ils envoyèrent à Paris, et les envoyés furent reçus à merveille. Le roi dit qu'il était leur compère, qu'il les protégerait envers et contre tous.

A force de pousser ainsi la maison de Bourgogne, il était probable qu'elle finirait par se rapprocher de la maison de Bretagne. Il ne manquait pas de gens pour s'entremettre de ce rapprochement, sous les yeux mêmes du roi. Il n'imagina d'autre moyen pour l'empêcher que de nommer le duc de Bretagne son lieutenant pour huit mois (pendant sa tournée du Midi) dans les provinces entre Seine et Loire; c'était lui mettre entre les mains moitié de la Normandie qu'il avait fait semblant de donner tout entière au comte de Charolais.

Il essayait du même moyen pour brouiller les maisons de Bourbon et d'Anjou. La Guyenne, qu'il retirait au duc de Bourbon, il la donna au comte du Maine, frère de René d'Anjou, et comme ce comte était un homme peu à craindre, il lui donna encore le Languedoc. Tout cela, au reste de titre et d'honneur; quant à la force, il croyait la garder : il était sûr des grandes villes de la plaine, Toulouse et Bordeaux; il avait acheté l'amitié des deux maisons de la montagne, Armagnac et Foix; enfin, dans la Guyenne, dans le Comminges, il avait mis un homme à lui, qui n'était que par lui, le bâtard d'Armagnac.

Toutes choses ainsi préparées, avant de mettre la main aux affaires du Midi, il commença par le vrai commencement, par Dieu et ses saints, les intéressant dans ses affaires, leur faisant part d'a-

vance, par de belles offrandes qui témoignaient partout de la dévotion du roi très-chrétien : offrandes à sainte Pétronille de Rome pour aider à bâtir l'église ; offrandes à saint Jacques en Galice ; offrandes à saint Sauveur de Redon, à Notre-Dame de Boulogne. Notre-Dame ne fut pas ingrate, comme on verra plus tard.

Les pèlerinages bretons, hantés d'une si grande foule et si dévote, avaient pour Louis XI un merveilleux attrait. Situés, la plupart, sur les marches de France, il lui donnaient l'occasion de rôder tout autour, au grand effroi du duc de Bretagne. Tantôt c'était Saint-Michel-en-Grève qu'il voulait visiter, tantôt Saint-Sauveur de Redon. Cette fois, de Redon il alla à Nantes, et le duc crut qu'il voulait enlever la douairière de Bretagne, la marier, s'approprier son bien[1].

Le moyen pourtant de se défier? le pèlerin voyageait presque seul, ne voulant pas être troublé dans ses dévotions[2]. Au départ (18 déc.), il s'était débarrassé un peu rudement de l'amour des sujets, en faisant crier à son de trompe que personne ne s'avisât de suivre le roi sous peine de mort. Pour aller remercier son patron, saint Sauveur de Redon, qui l'avait protégé dans ses infortunes, il voulait

[1] Du moins en le donnant à un prince de Savoie dont il voulait se servir. Legrand s'obstine à en douter, pour l'honneur de Louis X, malgré Lobineau, XVIII, 678, malgré D. Morice, XII, 78.

[2] « Que nul, sus peine de mort, ne s'avanchast de le sieuvir. » Chastellain, p. 189. — « Pour considération de la grant dévocion que de tous temps nous avons eue à monsieur Saint-Sauveur, lequels nous avons tous jours par cy devant prié et réclamé en tous noz faiz et affaires. » *Archives du royaume, J. registre* 198, 91, 14 *octobre* 1461.

cheminer tel qu'il avait été alors, comme un pauvre homme, avec cinq pauvres serviteurs, mal vêtus comme lui, tous six portant au col de grosses patenôtres de bois. Si sa garde suivait, c'était de loin; de loin suivaient aussi canons et coulevrines[1], paisiblement, sans bruit, sous Jean Bureau, le bon maître des comptes. Tout cela filait vers le Midi. Le roi allait toujours. De Nantes, il voulut voir cette petite république de La Rochelle. A La Rochelle, il eut envie de voir Bordeaux, une belle ville; mais comme il la regardait du côté de la Gironde, il fut lui-même aperçu d'un vaisseau anglais qui heureusement ne put suivre son batelet dans les eaux basses. Pour voir et savoir par lui-même, il hasardait tout.

Sur le chemin, de Tours jusqu'à Bayonne, il allait confirmant, augmentant les franchises des villes, caressant les bourgeois, anoblissant les consuls, les échevins; pour tous, enfin, bon homme et facile[2]. Les gens de la Guyenne, traités par Charles VII à peu près comme Anglais, eurent lieu d'être surpris de la bonté de Louis XI. Dès son avénement, il avait appelé à lui leurs notables; venu chez eux lui-même,

[1] Cette artillerie était formidable, à en juger par l'inventaire qu'on en fit l'année suivante : « *Inventaire de l'artillerie du Roy et déclaration des lieux où elle est de présent, fait en aoust* 1463 : Et premièrement à Paris, bombardes : La grosse bombarde de fer, nommée Paris, la volée de La plus du monde; de la Daulphine, de la Réalle, de Londres, de Montreau, la volée Médée, la volée Jason. Canons : Barbazan, La Hyre (de fer d'une pièce), Flavy, Boniface (de fer de deux pièces etc., etc. » *Bibl. royale, mss. Legrand, preuves*, c. I, *août* 1493.

[2] Cette facilité remplit dans le recueil des Ordonnances de cent à deux cents pages in-folio, et tout n'est pas imprimé à beaucoup près. Ordonnances, XV, p. 137, 212, 332, 360 — 458, 649, etc., etc.

il sembla se remettre à eux, rendit à Bordeaux toutes ses libertés. Il dit de plus qu'il n'était pas juste que Bordeaux plaidât à Toulouse, qu'il voulait que désormais on vînt plaider chez elle de toute la Guyenne, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Quercy, du Limousin. Il fit de Bayonne un port franc. Il rappela le comte de Candale, Jean de Foix, banni comme ami des Anglais; il lui rendit ses biens.

Ayant ainsi assuré ses derrières, il put agir sérieusement vers l'Espagne. Il avait déjà traité, chemin faisant, avec le gendre du roi d'Aragon, le comte de Foix, en avait pris des arrhes. Le beau-père, troublé de sa mauvaise conscience, tergiversait, appelait, renvoyait les Français, les menaçait de la descente anglaise. Le roi, pour en finir, écrivit durement au gendre qu'il savait tout, que les Anglais se moquaient de lui; que quand même ils viendraient, ils ne resteraient pas, tandis que le roi de France « sera toujours là pour le châtier... Il faut que vous sachiez sa volonté, qu'il ne nous amuse pas jusqu'à ce que le comte de Warwick soit en mer... Au reste, le comte de Warwick ne nous peut déranger; notre artillerie est toute à la Réole. »

Il avançait toujours, et plus il avançait, plus les Catalans encouragés serraient leur roi; il n'en pouvait plus [1]. La marâtre, avec ses enfants, s'était jetée

[1] Un capitaine de Louis XI lui fait peu après une triste peinture de l'Aragonais, même après le secours qu'il reçut : « Je vous certifie par ma foy que c'est grand pitié de les veoir, tant sont deffaiz et a pié la plupart. Vous êtes bien en voye d'avoir Roy, Reyne et filz sur les bras, se vous n'y donnez bon remède. » Lettre de Garguesalle au Roy de France. *Bibl. royale, mss. Legrand*, c, II, 15 *nov.* 1462. — Voir sur tout ceci Zurita, Anales de la Corona d'Aragon, XVII, 30 et seq.]

dans Girone; elle y fut assiégée, affamée. Il fallut bien alors que don Juan vînt où l'attendait Louis XI (3 mai); il engagea pour un secours le Roussillon, qui n'était pas à lui, mais bien aux Catalans. L'horreur du pacte, c'est que, pour échapper à la punition d'un premier crime, le coupable en faisait un autre; après avoir tué son fils, il tuait sa fille, la livrait à l'autre fille, du second lit, à la comtesse de Foix. La pauvre Blanche, héritière de Navarre après don Carlos, fut attirée par son père, qui voulait, disait-il, lui faire épouser le frère de Louis XI, et elle épousa un cachot du donjon d'Orthez, où sa sœur l'empoisonna bientôt.

L'Aragonais ne désespérait pas de duper Louis XI, d'avoir le secours sans remettre le gage. Mais le roi, qui connaissait son homme, ne fit rien sans être nanti. « Maréchal, écrivit-il, avant tout, requérez au roi d'Aragon Perpignan et Collioures; s'il les refuse, allez les prendre[1]. »

Ainsi se fit l'affaire de Roussillon. Elle était assurée et le roi revenu dans le Nord, quand s'ébranla enfin la fameuse flotte anglaise. Cette flotte avait attendu qu'il eût le loisir de s'occuper d'elle. Des falaises, il la vit passer, lui fit la conduite par terre, en Normandie et jusqu'en Poitou. Tout le long de la côte, les villes étaient garnies, gardées, tout le monde armé. Les Anglais, voyant ce bel ordre, crurent prudent de rester en mer[2]. Seulement War-

[1] Il ajoute : « Je voudrois qu'il m'eust cousté dix millee scus, et que j'eusse la possession des deux chasteaux et le roy d'Arragon eust fait son appointement et vous fussiez par deça sains et sauves. » *Bibl. royale, mss. Legrand*, c. I (14 *août* 1462).

[2] Pas un mot dans Lingard, ni dans Turner.

wick, pour qu'il ne fût pas dit qu'il n'eût rien fait, fit une petite descente à côté de Brest. De tout cet orage qui devait écraser Louis XI, ce qui tomba, tomba sur le duc de Bretagne; les Bretons en restèrent furieux contre les Anglais.

Une lettre que le roi écrit vers cette époque, après sa capture du Roussillon, respire la joie sauvage du chasseur. Pas un mot de Warwick, qui apparemment l'inquiétait peu : « Je m'en vais bien bagué, dit-il, je n'ai pas perdu mon estoc; je pique des deux; il faut que je me récompense de la peine que j'ai eue, que je fasse bonne chère!... La reine d'Angleterre est arrivée[1]... »

La *bonne chère*, c'eût été de reprendre Calais, de le reprendre au moins par mains anglaises, au nom d'Henri VI et de Marguerite. La triste reine d'Angleterre, malade de honte et de vengeance, depuis sa grande défaite, suivait partout le roi, à Bordeaux, à Chinon, mendiant un secours. Elle n'avait rien à attendre de son père ni de son frère, qui, à ce moment, perdaient l'Italie. Louis XI le savait bien et n'en faisait que mieux la sourde oreille : il la laissait languir[2]... Qu'avait-elle à donner? rien que

[1] Il écrit à l'amiral : « ... Que, incontinent mes lettres reçues, vous en veniez à Amboise, là où vous me trouvererz. Car je m'en vais délibéré de faire bonne chère et de me récompenser de la payne que j'ay eu tout cest yver en ce pays .. La Royne d'Angleterre est arrivée... Je vous prie que vous faciez diligence, pour adviser ce que j'aye à faire... Je m'en vais mardi, et picqueré bien. Se vous avez rien de beau à mectre en foire, se le déployez; car je vous asseure que je m'en voys bien bagué... Je me semble que je n'ay pas perdu mon estoc. » *Bibl. royale, mss. Legrand*, c. II, 1462.

[2] « J'ay appris de vous, monsieur, qu'il faut manger les viandes » lorsqu'elles sont mortifiées, et profiter sur les hommes, quand

l'honneur et l'espérance. Elle promit pour quelque argent que, si jamais elle reprenait Calais, elle en nommerait capitaine un Anglo-Gascon qui était au roi et qui [1], à défaut de payement, remettrait le gage au prêteur. Nul doute qu'en signant ce contrat de Shylock, cette dernière folie de joueur, elle n'ait senti qu'elle mettait contre elle ses amis, comme sa conscience, qu'elle périssait, et, qui pis est, méritait de périr.

Tout en tirant de Marguerite ce gage contre les Anglais, le roi ne voulait pas se fâcher avec l'Angleterre, avec son bon ami Warwick. Il ne donnait rien à Marguerite, il prêtait. Et combien? Vingt mille livres, une aumône, du neveu à la tante; il est vrai qu'il lui fit donner soixante mille écus par la Bretagne. Il ne lui donnait pas un soldat; qu'elle en levât si elle voulait. Par qui en levait-elle? Par un homme qui passait pour l'ennemi du roi, par M. de Brézé, naguère grand sénéchal de Normandie, qui sortait à peine de prison. Sans mission et comme aventurier, il menait en Écosse les nobles et les marins normands; c'était une affaire nor-

» ils sont attendris par leurs misères. » D'Aubigné, Confession de Sancy.

[1] Cet Anglo-Gascon était Jean de Foix, comte de Candale, que Louis XI venait d'acheter. Nos archives du royaume possèdent l'acte : « Nos Margareta, regina... fatemur nos recepisse... vigenti milia libras... ad quorum solutionem... obligamus villam et castrum Calesie... Quam cito rex Angliæ recuperaverit antedictam villam... constituet ibi prædilectum fratrem nostrum comitem Pembrochie vel dilectum consanguineum nostrum, *Johannem de Foix, comitem de Kendale* in capitaneum, qui jurabit et promittet tradere antedictam villam in manus... cognati nostri Francie infra annum. » Jun. 23, 1462. *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 648, 2.

gagna (pour cela il ne fallait pas moins qu'un miracle du diable) Lancastre même contre Lancastre, je veux dire Somerset, qui était de cette branche, qui avait intérêt à la défendre, puisque par elle il avait droit au trône. Il l'amena à combattre son droit, son honneur, le drapeau qu'il tenait depuis quarante ans. Puis le misérable changea encore, et on lui coupa la tête.

Les affaires du roi de France allaient mal. Il avait provoqué l'Angleterre, manqué Calais. Ses plus faibles ennemis s'enhardissaient, jusqu'au roi d'Aragon. Le Roussillon se refit espagnol. Il fallut que le roi y courût en personne : il reprit Perpignan[1], intimida l'Aragonais, qui envoya vite faire des soumissions. Louis XI menaçait de régler l'Espagne à ses dépens, de concert avec la Castille; il parlait d'occuper la Navarre[2]. Il avait acheté, homme à

de France j'estois taillé de mettre le royaume d'Écosse en perdition... Le roy Henry désiroit, pour la seureté de sa personne, venir en ma place de Saint-Andry, là où il fust bien recueilli, selon ma petite puissance..., et tout ce luy feis pour l'honneur dudit très-chrestien Roy de France... lequel m'avoit sur ce très-gracieusement écrit et requis, et si, savoye bien que ledit roy Henry n'avoit de quoy me récompenser... Et après toutes ces choses, nous avons entendu comme ledit très-chrestien Roy de France avoit prins abstinence de guerre avec ledit roy Édouard, sans que ledit royaume y fust compris. *Bibliothèque royale, mss. Baluze*, n° 475.

[1] Le roi se fit envoyer les habitants suspects d'avoir commencé la révolte. Il écrit : « Vous pourrez adviser ceux de qui vous avez suspection, et incontinent me les envoyer sous ombre de se venir excuser... et aussi bien de chiefs de peuple que seroient gens de mestier ; n'ayez point de honte d'envoyer devers moy soit paillars ou autres, sous couleur de se venir excuser. » *Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves*, c. II, 1463.

[2] «... Leur dira qu'ils essayent que le roi d'Aragon soit content qu'ils se viennent *loger en Navarre*... Si ce n'estoit trop le dom-

homme, tout le conseil du roi de Castille, Henri l'*Impuissant*. Ils le lui amenèrent jusqu'en France, de ce côté de la Bidassoa. Ce fut un étrange spectacle. De toute la plaine on vit sur une éminence les deux rois, l'Impuissant dans un faste incroyable, entouré des grandesses, de sa brillante et barbare garde moresque, et à côté, houssé de sa cape grise, siégeait le roi de France, partageant les royaumes (23 avril 1463).

Les envoyés d'Angleterre, de Milan et de Bourgogne attendaient curieusement, pour voir comment il se tirerait de cet imbroglio d'Espagne. Il s'en tira par un partage. C'était par un partage qu'il eût voulu finir l'affaire de Naples [1], qu'il avait fini celle de Catalogne en détachant le Roussillon. Cette fois il coupait la Navarre, en donnait part à la Castille. La Navarre cria d'être coupée; l'Aragon cria de n'avoir pas tout; combien plus le comte de

mage du roy d'Aragon, tâcheront de s'y venir loger. » *Mémoire pour MM les comtes de Foix, de Comminges, sénéchal de Poitou, de Monglat et autres chefs de guerre, estant en Aragon de par le roy. Bibl. royale, ibidem*, c. I, 1463 (janvier ?).

[1] Il avait proposé une sorte de partage du royaume de Naples entre la maison d'Anjou, le neveu du pape et le fils naturel d'Alphonse. Cette combinaison effraya le duc de Milan, qui s'unit au pape, et tous deux, en vrais Italiens, appuyèrent le candidat qui semblait le moins dangereux, le fils naturel. Ce fait curieux n'est, je crois, que dans Legrand; mais ordinairement il parle d'après les actes. *Ibidem, Histoire, livre* IV, p. 52.

Rien ne fait mieux comprendre la situation de l'Italie à cette époque que les Commentaires de Pie II. Voir surtout le passage où le pape explique si bien à Côme de Médicis pourquoi Florence aurait tort d'aider les Français contre Ferdinand le Bâtard, bien moins dangereux pour l'indépendance italienne. Côme, vieux, goutteux, égoïste, se résigne volontiers à l'inaction et finit par demander le chapeau de cardinal pour son neveu. Gobellini Commentarii, lib. IV, p. 96.

Foix, qui avait si bien travaillé pour le roi dans l'affaire du Roussillon! Ce Roussillon, Louis XI, au grand étonnement de tout le monde, parut n'y pas tenir; il le donna au comte de Foix. Il le lui donna par écrit, s'entend, lui laissant, pour l'amuser, la jouissance d'un beau morceau de Languedoc[1].

Il était dans un moment de générosité admirable. Il donna au Dauphiné exemption des règlements sur la chasse; à Toulouse incendiée exemption de tailles pour cent années[2]. En passant à Bordeaux, il fit grâce de la mort à Dammartin, qui vint se jeter à ses genoux[3]. Ce qui surprit bien plus, c'est qu'il fit à un ennemi, à celui qui chassait d'Italie la maison d'Anjou, à celui qui détenait le patrimoine des Visconti contre la maison d'Orléans, il fit, dis-je, à Sforza, cadeau de Savone et de Gênes[4]; lui

[1] Le roi engage Carcassonne au comte de Foix, jusqu'à ce qu'il l'ait mis en possession du Roussillon. *Archives, registre*, 199, 23 mai 1463.

[2] D. Vaissette.

[3] « Voulez-vous justice ou grâce? dit le roi à son ennemi. — Justice. — Eh bien! je vous bannis, et vous donne 1500 écus d'or pour aller en Allemagne. » Dammartin venait d'être condamné à mort par le parlement; ce qu'il avait acquis ou volé fut en partie rendu aux héritiers de sa victime, Jacques Cœur, en partie volé par son juge et commissaire, Charles de Melun. (Bonamy.) L'ancien *écorcheur*, qui était un homme ferme, ne se tint pas pour battu, il ne laissa pas le champ libre à ses ennemis. Au lieu de se rendre en Allemagne, il vint se remettre en prison, et il attendit.

[4] Un agent de Sforza s'était avancé jusqu'à Vienne en Dauphiné et attendait les nouvelles d'Espagne. Il lui écrit le 10 mai que le roi de Castille a quitté assez brusquement le roi de France, que tout n'est pourtant pas rompu; que Louis XI, malgré les affaires de Naples, n'est pas éloigné de traiter avec le duc de Milan, et même de lui céder Savone; que le duc doit au plus vite désavouer toute relation avec Philippe de Savoie et se faire appuyer du maréchal de Bourgogne auprès du roi. 1463, 10 mai. Le 28, Sforza

permettant en outre de racheter Asti au vieux Charles d'Orléans, fils de Valentine. C'était se fermer l'Italie, en même temps qu'il semblait se fermer l'Espagne. Tout cela de sa tête, sans consulter personne. Ses conseillers étaient désespérés.

Et rien pourtant n'était plus raisonnable.

Une crise allait éclater dans le Nord; l'Angleterre, la Bourgogne et la Bretagne[1] semblaient près de s'unir. Le roi devait tourner le dos au Midi : seulement, aux Pyrénées, tenir le Roussillon; aux Alpes, s'assurer de la Savoie, qu'il pratiquait de longue date, obtenir que le duc de Milan ne s'en mêlerait point. Sforza, s'avouant son vassal pour Gênes et Savone, allait lui prêter ses excellents cavaliers lombards. Le roi avait besoin du tyran

suit ce conseil. Le 21 novembre, il prie le duc de Bourgogne et Croy de l'aider auprès du roi pour l'affaire d'Asti; le 21 et le 23, il écrit au roi même que, lui ayant tant d'obligations pour Gênes et Savone, il donnera au duc d'Orléans deux cent mille ducats pour Asti; mais il lui faut du temps pour payer. Le 22 décembre, l'ambassadeur de Sforza lui fait savoir qu'il a reçu hier du roi l'investiture de Gênes et de Savone. *Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves*, c. II.

[1] C'est le rapport et la créance de messire Guillaume de Menypeny : « Les ambassadeurs d'Écosse ont rapporté que le duc de Bretagne requiéroit (les Anglois), qu'ils lui voulsissent aider de six mille archiers, en cas que le Roy lui feroit guerre, et aussi offroit le duc de Bretagne au roi Édouard, que quand il voudroit venir en France et y amener armée, il lui donneroit passaige et entrée par toutes ses terres pour ce faire... Et à la parfin, *les Anglois ont accordé au duc de Bretagne trois mille archiers*... dont le sieur de Montaigu devoit avoir la charge de mille archiers, James Douglas de mille... Le sieur de Montaigu a refusé... pour ce que le comte de *Warwick, son frère, ne veut pas* qu'il se désempare du royaume d'Angleterre, s'il ne voit les choses... (lacune). » Il ajoute ce bruit absurde, que Louis XI, mécontent des Écossais, disait qu'il aiderait les Anglais à les soumettre. *Bibl. royale, mss. Baluze*, n° 475.

italien, dans un moment où il fallait peut-être qu'il périt lui-même ou devînt tyran.

Il prit ainsi son parti vivement, contre l'avis de tout le monde. Cette résolution hardie, cette générosité habile, si différente de la petite politique chicaneuse du temps[1], lui donna une grande force; il pesa d'autant plus au nord. Il emporta d'emblée son affaire capitale, le rachat de la Somme.

[1] Elle fut admirée de Sforza. Son remercîment, tout emphatique qu'il est et quelque intéressée qu'y soit la flatterie, ne laisse pas d'avoir un côté sérieux. Le froid et ferme esprit, italien pourtant, et, comme tel, artiste en politique, dut prendre plaisir à voir une politique si nouvelle : « Animi magnitudine, sapientia, justitia, felicitate et mente prope cœlesti... » *Archives. Trésor des chartes*, J. 496.

CHAPITRE II

Louis XI. Sa révolution. 1462-1464.

Depuis longtemps, il suivait l'affaire de la Somme avec une ardente passion, si ardente qu'elle se nuisait et manquait son but. Il caressait, tourmentait le vieux duc, pressait les Croy. Si le vieil homme, d'asthme ou de goutte, leur mourait dans les mains, tout était fini. On le crut un moment, quand le duc revenu de Paris, las de fêtes, de repas et de faire le jeune homme, tomba tout d'un coup et se mit au lit[1]. Son excellente femme sortait du béguinage où elle vivait, pour soigner son mari; le fils pour soigner son père. Ils le soignèrent si bien, que s'il ne se fût remis, les Croy périssaient, et les affaires du roi devenaient fort malades.

Le duc avait beaucoup à faire entre son fils et

[1] Le duc tomba malade au plus tard en janvier (1462). Le 11 mars, le conseil de ville de Mons nomme une députation pour aller le complimenter sur son rétablissement. Note de Gachard sur Barante, t. II, p. 195 de l'édition belge, d'après les *Archives de Mons, deuxieme registre aux résolutions du conseil de ville.* — Cependant, selon Du Clercq : « Il fut *plus de demi an* ams qu'il feut guéry ; et se tint tousdis la duchesse avec luy; et *la laissa ledict duc gouverner* avec sondict fils; et par ainsy ladicte duchesse laissa son hermitage. » Jacques Du Clerq. liv, IV, c. XL.

Louis XI, deux tyrans. Le roi, mécontent pour Calais, impatient pour la Somme, le vexait, le rendait misérable, réveillant toutes les vieilles querelles de salines, de juridiction[1]. Par cette imprudente âpreté, il compromettait ainsi ses amis de Flandre, comme il avait fait de ceux d'Angleterre. L'un des Croy vint à Paris se plaindre, et parla durement, comme peut faire un homme indispensable[2]. Le roi eut le bon esprit de bien reçevoir la leçon; il se mit à l'amende, cédant au duc le peu qu'il avait dans le Luxembourg; au duc toutefois moins qu'aux Croy, lesquels occupèrent les places par eux ou par des gens à eux.

Ce qui les rendait si forts près du vieux maître, c'est qu'il avait peur de retomber sous le gouvernement de ses garde-malades, de son fils et de sa femme; celle-ci, une sainte sans doute, mais avec

[1] Il lui fit une sorte de petite guerre sur toutes ses frontières. Du côté de la comté, il défendit qu'on achetât du sel à ses salines. En Bourgogne, il poussa âprement contre lui la vieille chicane des juridictions, lui volant ses sujets, comme. *bourgeois royaux*. Au Nord, il fit crier des ordonnances royales dans les pays cédés aux duc. Le président de Bourgogne vint se plaindre au parlement, on lui rit au nez; il insista, on le jeta en prison; le pauvre homme y serait resté, si les Bourguignons n'eussent enlevé un lieutenant du bailli de Sens; il sortit de prison, mais malade, et il en mourut. Voir sur ces brutalités de Louis XI les lamentations des Bourguignons, Chastellain, Du Clercq, etc.

[2] « Et sy disoit-on que le roy Loys de prime face dict au seigneur de Chimay... : « Quel homme est-ce le duc de Bourgoingne? Est-il aultre ou d'aultre nature et métail que les autres princes et seigneurs du royaulme d'environ? » A quoi ledict seigneur de Chimay lui répondit... que oui, et que le duc estoit d'aultre métail..., car il l'avoit gardé, porté et soustenu contre la vollonté du roy Charles, son père, et touts ceux du royaulme... Prestement que le Roy ouyt ces paroles, sy se partit sans mot dire et rentra dans sa chambre. » Du Clercq.

toute sa dévotion et son béguinage, la mère du Téméraire, la fille des violents bâtards de Portugal ou cadets de Lancastre[1]. La mère et le fils prirent le moment où le malade, à peine rétabli, n'avait pas la tête bien forte, pour le faire consentir à la mort d'un valet de chambre favori[2], qu'ils prétendaient vouloir empoisonner le fils. Ceci n'était qu'un commencement. Le valet tué, on allait essayer davantage; on accusa bientôt le comte d'Étampes. Les Croy voyaient venir leur tour. Heureusement pour eux, leur ennemi alla trop vite; on prit le secrétaire du comte de Charolais qui courait la Hollande et, profitant de la haine hollandaise contre les favoris wallons[3], engageait doucement les villes à prendre le fils pour seigneur du vivant du père[4].

Mais on connaissait trop d'avance ce que serait le nouveau maître pour laisser aisément l'ancien. Le

[1] Fille de Jean le Bâtard, roi de Portugal, et de Philippe de Lancastre. Voyez notre sixième volume, livre XII, chapitre I, et celui-ci, plus bas.

[2] C'était un valet, serf d'origine, grossier, et qui, sans doute par sa grossièreté même, délassait le duc de la fadeur des cours. Le comte de Charolais vint se jeter aux pieds de son père, le pria de sauver son fils unique que ce valet voulait empoisonner. Il lui arracha ainsi son consentement à la mort du pauvre diable, et fit exécuter en même temps (chose étrange) celui qui l'avait dénoncé. Voir le récit de Chastellain, récit violent, âcre, horriblement passionné contre le parvenu.

[3] La rivalité normande et bretonne indisposait de longue date les Hollandais et Flamands de la côte contre la France, et par suite contre le gouvernement des favoris français. Voir dans les mss. *Legrand, la Response faicte aux ambaxeurs de M. de Bourgoingne, juillet* 1450.

[4] Philippe le Bon témoigna son mécontentement en transférant à Bruxelles la chambre des comptes de la Haye. *Archives générales de Belgique; Brabant, n° 3, folio* 155, *lettres du* 24 *mai et* 22 *juin* 1463.

peuple, dès qu'il le sut malade, montra une extrême frayeur. Dans certaines villes, la nouvelle étant arrivée la nuit, tout le monde se releva; on courut aux églises, on exposa les reliques; beaucoup pleuraient. Cela faisait assez entendre ce qu'on pensait du successeur. Quand le bonhomme un peu remis fut montré en public, conduit de ville en ville, une joie folle éclata; on fit des feux, comme à la Saint-Jean, des danses. Il fallait se hâter de danser et de rire; un autre allait venir, rude et sombre, sous lequel on ne rirait guère. Le malade, ayant perdu ses cheveux, avait exprimé la fantaisie bizarre de ne plus voir que des têtes tondues; à l'instant chacun se fit tondre: on se serait vieilli volontiers pour le rajeunir. C'est que celui-ci était l'homme du bon temps qui s'en allait, l'homme des fêtes et des galas passés; en voyant ce bon vieux mannequin de kermesse[1] qu'on promenait encore et qui bientôt ne paraîtrait plus, on croyait voir la paix elle-même, souriante et mourante, la paix des anciens jours.

Que de choses pendaient à ce fil usé! La vie des Croy d'abord. Ils le savaient. Sûrs de ne pas vivre plus que le vieillard, ils suivaient leur chance en désespérés, jouaient serré, à mort, contre l'héritier. Ils ne s'amusaient plus à prendre de l'argent; ils prenaient des armes pour se défendre, des places où se réfugier. Leur péril les forçait d'augmenter leur péril, de devenir coupables; ils périssaient s'ils restaient loyaux sujets du duc. Mais s'ils devenaient ducs eux-mêmes? S'ils défaisaient à leur pro-

[1] Est-il nécessaire de rappeler la tendresse des Flamands pour leurs poupées municipales, leurs géants d'osier, leurs mannekenpiss, etc.?

fit la maison qui les avait faits?... Certainement le démembrement des Pays-Bas, une petite royauté wallonne qui, sous la sauvegarde du roi, se serait étendue le long des marches, laissant la Hollande aux Anglais [1], la Picardie et l'Artois aux Français, c'eût été chose agréable à tous. Ce qui est sûr, c'est que les Croy l'avaient déjà presque, cette royauté; ils occupaient toutes les marches, l'allemande, le Luxembourg, l'anglaise, Boulogne et Guines, la française enfin sur la Somme. Leur centre, le Hainaut, la grosse province aux douze pairs, était tout à fait dans leurs mains; à Valenciennes, ils se faisaient donner le vin royal et seigneurial.

Presque tout cela leur était venu en deux ans, coup sur coup; le roi y avait poussé violemment [2]; sous son souffle invisible, ils avançaient sans respirer; c'était comme un ouragan de bonne fortune. Volant plutôt qu'ils ne marchaient, ils se trouvèrent un matin sur le précipice où il fallait sauter, sinon s'appuyer, tout autre appui manquant, sur la froide main de Louis XI.

A quel prix? Cette main ne faisait rien gratis. Il fallait tout d'abord qu'ils se déclarassent, demandant

[1] « Voix couroit par toutes terres que le duc, en ordonnant de son voyage que faire debvoit en Turquie, devoit lessier les pays et seignories de dechà la mer en la main du Roy et en la gouvernance du seigneur de Cymay dessoubs ly, et les pays de Hollande et Zellande en la main du roy Éduard d'Angleterre. » Chastellain, c. LXXIX, p. 295.

[2] « En 1461, il leur donne Guisnes; en 1462, il leur livre ce qu'il a dans le Luxembourg; en 1463, il ajoute à Guisnes, Ardre, Angle, et ce que le comte de Guisnes avait sur Saint-Omer, etc. Dans la même année (mai 1463), il leur donne encore Bar-sur-Aube. » *Archives du royaume, J. Registres* 193-199, *et Mémoriaux de la Chambre des comptes*, III, 91.

protection du roi et s'avouant de lui. Ce pas fait, tout retour impossible, il exigeait d'eux les villes de la Somme. Comme ils faisaient encore les difficiles et les vertueux, le roi sut lever leurs scrupules. Il profita du mécontentement qu'excitaient les nouveaux impôts. L'Artois était inquiet de ce qu'on avait demandé à ses états de voter les tailles pour dix ans [1]. Les villes de la Somme, jusque-là ménagées, caressées, habituées à ne donner presque rien, s'étonnaient fort qu'on leur parlât d'argent [2]. La colérique et formidable Gand, sans doute bien travaillée en dessous, ne voulait plus payer et prenait les armes [3]. Le roi avait trouvé moyen de

[1] « Il requéroit au pays d'Artois, *dix ans durant*, chacun an deux tailles, avec l'aide ordinaire qu'on prendroit pour la *gabelle* du sel... Laquelle requestre ne luy feut point accordée, mais on luy accorda lever seulement deux aydes pour ledict an, desquels le comte de Charollois auroy demy ayde pour luy et à son prouffit. » Du Clercq, liv. IV, c. XLIV.

[2] « Ledit de Reliac m'a dit qu'on lui a dit que M. de Bourgogne a remis les impositions et quatrième ès païs qu'il tient en gaige qui sont de vostre couronne. » *Lettre de Vauveau au Roi*, 31 *octobre*, *Bibl. royale*, *mss. Legrand*, *preuves*, c. I.

[3] Les chroniqueurs n'en font pas mention, mais la chose est constatée par celui même qui avait le plus d'intérêt à le savoir, et qui probablement l'avait préparée, je veux dire par Louis XI. D'après ses instructions, le comte de Saint-Pol et autres commissaires chargés du rachat des places de la Somme : « Se transporteront à Gand... et leur exposeront comment le Roy a été adverty *des* questions et débats d'entre M. de Bourgoingne et lesdits de Gand, et comment ils se sont *mis en armes* les uns contre les autres, et que jà y a eu de grandes *invasions et voyes de fait*... Et si M. de B. mettoit du tout en rompture et difficulté le fait de restitution des terres de Picardie, ou si M. de B. ne vouloit entendre à la pacification de luy et desdits de Gand, pourront aller par devers lesdits de Gand et leur présenter des lettres closes du Roy, et leur signifier que le Roy a toujours esté et est prest de leur faire et administrer bonne raison et justice. » *Instruction du Roy*, *Bibl. royale*, *mss. Du Puy*, 762.

gagner (pour un temps) le principal capitaine et seigneur des marches picardes, le mortel ennemi des Croy, le comte de Saint-Pol. Ce fut lui qu'il leur détacha, pour les terrifier, en leur dénonçant que le roi se portait pour arbitre, pour juge, entre le duc et Gand.

Les Croy perdirent cœur entre ces deux dangers; leur ami Louis XI, leur ennemi le comte de Charolais, agissaient à la fois contre eux. Celui-ci, au moment même, commençait un affreux procès de sorcellerie contre son cousin, Jean de Nevers. La terreur gagnait; évidemment le violent jeune homme voulait le sang de ses ennemis; s'il demandait la mort d'un prince du sang, son parent, les pauvres Croy avaient bien sujet d'avoir peur.

Livrés au roi par cette peur, bridés par lui et sous l'éperon, ils allèrent en avant. Ils tâchèrent de faire croire au duc qu'il était de son intérêt de perdre le plus beau de son bien, de laisser le roi reprendre la Somme. Il n'en crut rien, et il y consentit, à la longue, vaincu d'ennui, d'obsession; il signa, on lui mena la main. Encore, s'il signa, c'est qu'il espérait que l'affaire traînerait, que l'argent ne pourrait venir. Il ne fallait pas moins de quatre cent mille écus : où trouver tant d'argent?

Louis XI en trouva ou en fit. Il courut, mendia par les villes, mendia en roi, mettant hardiment la main aux bourses. Les uns s'exécutèrent de bonne grâce; Tournai, à elle seule, donna vingt mille écus. D'autres, comme Paris, se firent tirer l'oreille; les bourgeois avaient tous des raisons de ne pas payer, tous avaient privilége. Mais le roi ne voulait rien entendre. Il ordonna à ses trésoriers de trouver

l'argent, disant que, sur une telle affaire, on prêterait sans difficulté ; s'il manquait quelque chose, il lui semblait qu'on dût le trouver *en un pas d'âne*[1]... Ce pas, c'était d'aller à Notre-Dame, d'en fouiller les caveaux, d'en tirer les dépôts de confiance que l'on faisait au parlement et qu'il déposait lui-même sous l'autel à côté des morts[2].

Le premier payement arriva en un moment, à la grande surprise du duc (12 septembre), le second suivit (8 octobre), chaque fois deux cent mille écus sonnants et bien comptés. Il n'y avait rien à dire; il ne restait qu'à recevoir. Le duc s'en prit doucement à ses gouverneurs : « Croy, Croy, disait-il, on ne peut servir deux maîtres. » Et il emboursait tristement.

[1] Étienne Chevalier, chargé du payement, écrit au trésorier : « Il a despêché M. l'amiral et moy tant légièrement et à si petite délibération que à grand'peine avons-nous eu loisir de prendre nos housseaulx, et m'a dit que puisqu'il y a bon fonds, il scet bien que ne lui faudriez point et que vous luy presteriez ce que vous aurez, et aussy que nous trouverons des gens à Paris qui nous presteront. Et, pour abréger, c'est tout ce que j'en ai pu tirer de lui, et lui semble que lesdits 35 000 francs d'une part, et 10 000 d'autre, se doivent trouver en ung pas d'âne. » (Communiqué par M. J. Quicherat.) *Lettre de Me Estienne Chevalier à M. Bourré, maître des comptes*, 19 *mai* 1463; *Bibl. royale, mss. Gaignieres, fol.* 92.

« Magnam auri quantitatem pro viduis, pupillis, litigatoribus, aliisque variis causis apud ædem sacram Parisiensem publice ex ordinatione justitiæ Curiarum supremarum regni depositam. » *Bibl. royale, mss. Amelgardi*, lib. XXI, 121-122.

[2] Louis XI s'en excuse fort habilement dans sa commission du 2 novembre (Preuves de Commines, éd. Lenglet Dufresnoy). Il explique qu'il s'est épuisé pour acquérir le Roussillon, qu'il n'a pu trouver le premier payement du rachat des places de la Somme qu'en retenant un trimestre de la solde des gens de guerre, que, s'ils ne sont payés, ils vont piller le pays, etc. A vrai dire, il s'agissait de la rançon de la France.

Les bons amis de Louis XI régnaient en Angleterre, comme aux Pays-Bas : ici les Croy, là-bas les Warwick. Ceux-ci avaient pris le dessus, sans doute avec l'appui de l'épiscopat, des propriétaires, de ceux qui ne voulaient pas payer la guerre plus longtemps. Edouard savait ce qu'il en avait coûté à la fin aux Lancastre pour n'avoir plus ménagé l'*établissement*. Il caressa les évêques, reconnut l'indépendance de leurs justices [1], et laissa l'évêque d'Exeter, frère de Warwick, traiter d'une trêve à Hesdin. La trêve, ménagée par les Croy, fut signée entre Edouard et Louis XI par-devant le duc de Bourgogne (27 octobre 1463).

En signant une trêve, Louis XI commençait une guerre. Rassuré du côté de l'étranger, il agissait d'autant plus hardiment à l'intérieur, heurtant la Bretagne après la Bourgogne, et de cette querelle bretonne faisant un vaste procès des grands, des nobles, de l'Eglise, moins un procès qu'une révolution.

La Bretagne, sous forme de duché et, comme telle, classée parmi les grands fiefs, était au fond tout autre chose, une chose si spéciale, si antique, que personne ne la comprenait. Le fief du moyen âge s'y compliquait du vieil esprit de clan. Le vasselage n'y était pas un simple rapport de terre, de service militaire, mais une relation intime entre le chef et ses hommes, non sans analogie avec le *cousinage* fictif des *highlanders* écossais. Dans une relation si personnelle, nul n'avait rien à voir. Chaque seigneur, tout en rendant hommage et service, sen-

[1] Rymer, 2 nov. 1462.

tait au fond qu'il *tenait* de Dieu [1]. Le duc, à plus forte raison, ne croyait *tenir* de nul autre : il s'intitulait duc par la grâce de Dieu. Il disait : « Nos pouvoirs *royaux* et ducaux [2]. » Il le disait d'autant plus hardiment que l'autre royauté, la grande de France, avait été sauvée, à en croire les Bretons, non par la Pucelle, mais par leur Arthur (Richemont). Le duc de Bretagne, ayant raffermi la couronne, portait couronne aussi; il dédaignait le chapeau ducal. Cette majesté bretonne, ayant son parlement de barons, ne souffrait pas l'appel au parlement du roi; comment pouvait-elle prendre ce que lui soutenait Louis XI, que la haute justice ducale devait être jugée par les simples baillis royaux de la Touraine et du Cotentin?

Cette question de juridiction, de souveraineté, n'était pas simplement d'honneur ou d'amour-propre; c'était une question d'argent. Il s'agissait de savoir si le duc payerait au roi certains droits que le vassal, en bonne féodalité, devait au suzerain, l'énorme droit de rachat, par exemple, dû par ceux qui succédaient en ligne collatérale, de frère à frère, d'oncle à neveu, et le cas s'était présenté plusieurs fois dans les derniers temps; cette famille de Bretagne, comme la plupart des grandes familles d'alors, tendait à s'éteindre; peu d'enfants, et qui mouraient jeunes.

Ce n'est pas tout : les évêques de Bretagne, à raison de leur temporel, siégeaient parmi les barons du pays; étaient-ils vraiment barons, vassaux

[1] « Sicut heremita in deserto, » dit admirablement le cartulaire de Redon

[2] C'était l'un des principaux griefs du roi. (*Mss. Legrand.*)

du duc et lui devant hommage? ou bien, comme le roi le prétendait, les évêques étaient-ils égaux au duc, et relevaient-ils du roi seul? Dans ce cas le roi, ayant supprimé la Pragmatique et les élections, aurait conféré les évêchés de Bretagne comme les autres, donné en Bretagne, comme ailleurs, les bénéfices vacants en régale, administré dans les vacances, perçu les fruits, etc. Il soutenait l'évêque de Nantes qui refusait l'hommage au duc. Le duc, sans se soucier du roi, s'adressait directement au pape pour mettre son évêque à la raison.

La plus grande affaire du royaume était sans nul doute celle de l'Eglise et des biens d'Eglise. En supprimant les élections où dominaient les grands, Louis XI avait cru disposer des nominations d'accord avec le pape[1]. Mais ce pape, le rusé Silvio (Pie II), ayant une fois soustrait au roi l'abolition de la Pragmatique, s'était moqué de lui, réglant tout sans le consulter, donnant ou vendant, attirant les appels, voulant juger entre le roi et ses sujets, entre le parlement et le duc de Bretagne. Le roi, au retour des Pyrénées, chemin faisant et de halte en halte (24 mai, 19 juin, 30 juin), lança trois ou quatre ordonnances, autant de coups sur le pape et sur ses amis. Il y reproduit et sanctionne en quelque sorte du nom royal les violentes invectives du parlement contre l'avidité de Rome, contre l'émi-

[1] Louis XI, si l'on en croit les parlementaires, leur demanda lui-même des remontrances sur les inconvénients de l'abolition : « En obéissant... au bon plaisir du Roi, notre Sire, qui... *a mandé* puis naguères à sa Cour de Parlement, l'advertir des plaintes et doléances que raisonnablement on pourroit faire... » Remonstrances faites au roi Louis XI en 1465 (et non en 1461). Libertez de l'Église gallicane, t. I, p. 1.

gration des plaideurs et demandeurs qui désertent le royaume, passent les monts par bandes et portent tout l'argent de France au grand marché spirituel. Il déclare hardiment que toutes questions de possessoire en matière ecclésiastique seront réglées par lui-même, par ses juges; que pour les bénéfices donnés en régale (conférés par le roi pendant la vacance d'un évêché), on ne plaidera qu'au parlement, autant dire devant le roi même. Ainsi le roi prenait et, si l'on contestait, le roi jugeait qu'il avait bien pris.

Quelque vifs et violents que fussent en tout ceci les actes du roi, personne ne s'étonnait; on n'y voyait qu'une reprise de la vieille guerre gallicane contre le pape. Mais au 20 juillet un acte parut qui surprit tout le monde, un acte qui ne touchait plus le pape ni le duc de Bourgogne, mais tout ce qu'il y avait d'ecclésiastiques, une foule de nobles.

A ce moment, le roi se sentait fort, il avait bien regardé tout autour, il croyait tenir tous les fils des affaires par Warwick, Croy et Sforza; il venait de s'assurer des soldats italiens, il pratiquait les Suisses.

Ordre aux gens d'Eglise de donner sous un an déclaration des biens d'Eglise[1], « en sorte qu'ils n'empiètent plus sur nos droits seigneuriaux et ceux de nos vassaux ». Ordre aux vicomtes et receveurs

[1] Ordonnances, XVI, 45; 20 juillet 1463. Selon Amelgard, il voulait un cadastre exact des biens du clergé, où auraient figuré jusqu'aux plus petits morceaux de terre : *Minimas vel minutissimas partes*, avec les titres de propriété, les preuves d'acquisitions, les rentes qu'on en tirait, etc. *Bibl. royale, mss. Amelgardi lib.* I, c. XXII, *fol.* 123.

de percevoir les fruits des fiefs, terres et seigneuries, « qui seront mis en main du roi, faute d'hommage et droits non payés ». Ces grandes mesures furent prises par simple arrêt de la chambre des comptes. Celle qui regardait les gens d'Eglise devint une ordonnance adressée (sans doute comme essai) au prévôt de Paris. Quant à l'autre, le roi envoya dans les provinces des commissaires pour faire recherche de la noblesse[1], c'est-à-dire apparemment pour soumettre les faux nobles aux taxes, pour s'enquérir des fiefs qui devaient les droits, pour s'informer des nouveaux acquêts, des rachats, etc., pour lesquels on oubliait de payer.

Cette nouveauté au nom du vieux droit, cette audacieuse inquisition, produisit d'abord un effet. On crut que celui qui osait de telles choses était bien fort; les Croy se donnèrent ouvertement à lui, comme on a vu, et lui livrèrent la Somme; le duc de Savoie se jeta dans ses bras, les Suisses lui envoyèrent une ambassade, le frère de Warwick vint traiter avec lui. On crut l'embarrasser en lançant dans la Catalogne un neveu de la duchesse de Bourgogne, D. Pedro de Portugal, qui prit le titre de roi et vint tâter le Roussillon[2]; mais rien ne bougea.

Il allait grand train dans sa guerre d'Église[3].

[1] *Ms. Legrand.*

[2] Ce neveu de la duchesse de Bourgogne se plaignait assez ridiculement à Louis XI de ce qu'il ne laissait pas entrer en Roussillon les Bourguignons et Picards que sa tante et son cousin lui envoyaient. *Bibl. royale, ms. Legrand, Histoire, liv. VII, fol.* 5, 17 *février* 1464. Les Catalans, dit-il, voulant se mettre *en république*, il vaudrait mieux leur donner un roi, etc. *Ibidem, Preuves*, 28 *février*.

[3] Peut-être cet esprit inquiet, qui remuait tout, songeait-il à

près de lui tout ce qu'il y avait de princes ou princesses de Savoie; il fit enfin venir le vieux duc en personne. Des princes savoyards, un lui manquait, et le meilleur à prendre, le jeune et violent Philippe de Bresse, qui, d'abord chassé par lui, avait tourné au point de chasser de Savoie son père, beau-père de Louis XI. Il attira l'étourdi à Lyon, et, le mettant sous bonne garde, il le loga royalement à son château de Loches.

Au moyen d'une de ces Savoyardes, il comptait faire une belle capture, rien moins que le nouveau roi d'Angleterre. Ce jeune homme, vieux de guerres et d'avoir tant tué, voulait vivre enfin. Il fallait une femme. Non pas une Anglaise, ennuyeusement belle, mais une femme aimable qui fît oublier. Une Française eût réussi, une Française de montagnes, comme sont volontiers celles de Savoie, gracieuse, naïve et rusée. Une fois pris, enchaîné, muselé, l'Anglais, tout en grondant, eût été ici, là, partout où le roi et le *faiseur de rois* auraient voulu le mener.

A cette Française de Savoie, le parti Bourguignon opposa une Anglaise de Picardie, du moins dont la mère était Picarde, sortant des Saint-Pol de la maison de Luxembourg[1]. La chose fut évidemment pré-

[1] La mère d'Élisabeth Rivers était fille du comte de Saint-Pol; elle avait épousé à dix-sept ans le duc de Bedford qui en avait plus de cinquante. A sa mort, elle s'en dédommagea en épousant, malgré tous ses parents et amis, un simple chevalier, le beau Rivers, qui était son *domestique*. V. Du Clercq, liv. V, c. XVIII. Le comte de Charolais envoya aux noces l'oncle de la reine, frère du comte de Saint-Pol et de la duchesse de Bretagne, Jacques de Luxembourg. Cet oncle, qui avait été élevé en Bretagne et qui était capitaine de Rennes (Chastellain, p. 308), doit avoir été le

parée, et d'une manière habile; on arrangea un hasard romanesque, une aventure de chasse où ce rude chasseur d'hommes vint se prendre à l'aveugle. Entré dans un château pour se rafraîchir, il est reçu par une jeune dame en deuil qui se jette à genoux avec ses enfants; ils sont, la dame l'avoue, du parti de Lancastre; le mari a été tué, le bien confisqué, elle demande grâce pour les orphelins. Cette belle femme qui pleurait, cette figure touchante de l'Angleterre après la guerre civile, troubla le vainqueur; ce fut lui qui pria... Néanmoins, ceci était grave; la dame n'était pas de celles qu'on a sans mariage. Il fallait rompre la négociation commencée par Warwick, rompre avec Warwick, avec ce grand parti, avec Londres même; le lord maire avait dit: « Avant qu'il l'épouse, il en coûtera la vie à dix mille hommes. » Mais dût-il lui en coûter la vie à lui-même, il passa outre, il épousa. C'était se jeter dans la guerre, dans l'alliance du comte de Charolais contre Louis XI. Le comte, pour le faire savoir à tous et le dire bien haut, envoya aux noces l'oncle de la reine, Jacques de Luxembourg, frère du comte de Saint-Pol et de la duchesse de Bretagne, avec une magnifique troupe de cent chevaliers.

Ainsi, quelque part qu'il se tournât, en Angleterre, en Bretagne, en Espagne, le roi trouvait toujours devant lui le comte de Charolais. Que lui servait donc d'avoir les Croy, de gouverner par eux le duc de Bourgogne? Il voulut faire un grand effort,

principal intermédiaire entre le comte de Charolais, le duc de Bretagne et l'Angleterre. Les historiens anglais n'ont rien vu de tout ceci.

s'emparer lui-même de l'esprit du vieux duc et, s'étant rendu maître du père, avec le père écraser le fils.

Il ne bougea plus guère de la frontière du Nord, allant, venant le long de la Somme, poussant jusqu'à Tournai[1], puis se confiant, s'en allant tout seul chez le duc en Artois, lui rendant à tout moment visite, l'attirant par la douce et innocente séduction de la reine, des princesses et des dames. Elles vinrent surprendre un matin le bonhomme, réchauffèrent le vieux cœur, l'obligèrent de se montrer galant, de leur donner des fêtes. Il en fut si aise et si rajeuni qu'il les retint trois jours de plus que le roi ne le permettait.

Charmé d'être désobéi, il prit ce bon moment près de l'oncle, accourut à Hesdin, l'enveloppa, tournant tout autour, l'éblouissant de sa mobilité, avec cent jeux de chat ou de renard... A la longue, le croyant étourdi, fasciné, il se hasarda à parler, il demanda Boulogne. Puis, la passion l'emportant, il avoua l'envie qu'il aurait d'avoir Lille... C'était dans une belle forêt; le roi promenait le duc, qui le laissa causer... Enfin, enhardi par sa patience, il lâcha le grand mot: « Bel oncle, laissez-moi *mettre à la raison* beau-frère de Charolais; qu'il soit en Hollande ou en Frise, par la Pâque-Dieu, je vous le ferai venir à commandement... » Ici il allait

[1] Tournai se montre singulièrement français en haine des Flamands et Bourguignons. Trois cents notables en robes blanches reçoivent le roi, lesquelles robes « chascun fit faire à ses dépens, sur lesquelles furent faites deux grandes fleurs de lys de soye et de brodure, l'une sur le lez de devant au costé dextre, et l'autre par derrière... » *Archives de Tournay, extrait du registre intitulé Registre aux Entrées.*

trop loin; le mauvais cœur avait aveuglé le subtil esprit. Le père se réveilla, et il eut horreur... Il appela ses gens pour se rassurer, et sans dire adieu il prit brusquement un autre chemin de la forêt[1].

Au reste, on ne négligeait rien pour augmenter ses défiances et l'éloigner de la frontière. On lui assurait que s'il restait à Hesdin, il y mourrait, les astres le disaient ainsi; le roi, qui le savait, était là pour guetter sa mort. Son fils lui donnait avis, en bon fils, de bien prendre garde à lui, le roi voulant s'emparer de sa personne. Rien de moins vraisemblable; Louis XI apparemment n'avait pas hâte de détrôner les Croy pour faire succéder Charolais.

Une chose, à vrai dire, accusait le roi, c'est qu'il venait d'établir gouverneur entre Seine et Somme, sur cette frontière reprise d'hier, l'ennemi capital de la maison de Bourgogne, cet homme noir, ce sorcier, cet *envoûteur;* c'étaient les noms que le comte de Charolais donnait à son cousin Jean de Nevers, dit le comte d'Étampes, et mieux dit Jean *sans Terre.*

[1] Chastellain embellit probablement la scène. Il suppose que Louis XI amusait le vieillard maladif du grand voyage d'outre-mer, des souvenirs du vœu du faisan. Il lui fait dire : « Bel oncle, vous avez entrepris une haute, glorieuse et sainte chose; Dieu vous la laisse bien mettre à fin! je suis joyeux, à cause de vous, que l'honneur en revienne à votre maison. Si j'avois entrepris la même chose, je ne la ferois que sous confiance de vous, je vous constituerois régent, vous gouverneriez mon royaume; et que n'en ai-je pour vous les confier! J'espère bien aussi que vous en ferez autant si vous partez; laissez-moi gouverner vos pays, je vous les garderai comme miens, et vous en rendrai bon compte. » — A quoi le duc aurait répondu assez froidement : « Il n'est besoin, monseigneur. Quand il faudra que je m'en aille, je les recommanderai à Dieu et à la bonne provision que j'y aurai mise. »

Jean était né dans un jour de malheur, le jour de la bataille d'Azincourt, où son père fut tué. Son oncle, Philippe le Bon, se hâta d'épouser la veuve pour avoir la garde des deux orphelins qui restaient. Cette garde consista à les frustrer de la succession du Brabant, en leur assignant une rente qu'ils ne touchèrent point, puis, à la place de la rente, Étampes, Auxerre, Péronne enfin, qu'on ne leur donna pas [1]. Ils n'en servirent pas moins leur oncle avec zèle; l'un lui conquit le Luxembourg, l'autre lui gagna sa bataille de Gavre. Pour récompense, le comte de Charolais voulait encore, sur leur pauvre héritage de Nevers et de Rethel, avoir Rethel, fort à sa convenance. Puis il voulut leur vie, celle de Jean du moins, auquel il intenta cette horrible accusation de sorcellerie. Il le jeta ainsi, comme les Croy, dans les bras de Louis XI, qui le mit à son avant-garde, et qui dès lors, par Nevers, par Rethel, par la Somme, montra à la maison de Bourgogne, sur toutes ses frontières, un ennemi acharné.

Ce n'étaient pas des guerres seulement qu'on avait à craindre de haines si furieuses, c'étaient des crimes. Il ne tenait pas au comte de Charolais que les Croy ne fussent tués, Jean de Nevers brûlé. Le duc de Bretagne essayait de perdre le roi par une atroce calomnie; dans un pays tout plein encore de l'horreur des guerres anglaises, il l'accusait d'appeler les Anglais, tandis que lui-même il leur demandait sous main six mille archers. Pour appuyer les archers par des bulles, il faisait venir de Rome un nonce du pape qui devait juger entre le roi et

[1] Quelquefois le revenu, mais non la possession.

lui; ce juge fut reçu, mais comme prisonnier; expédié au parlement pour siéger, mais sur la sellette. Le roi fit arrêter en même temps, à la prière du duc de Savoie, son fils Philippe qui l'avait chassé. Il eût bien voulu que le duc de Bourgogne lui fît la même prière. Mais, à ce moment même, un événement s'était passé qui rompait tout entre eux.

Sur la frontière de la Picardie, dans ce pays de désordres, à peine revenu au roi, et où l'homme du roi, Jean de Nevers, ramassait les gens de guerre, les *bravi* du temps, il y en avait un, un bâtard, un aventurier amphibie, qui, rôdant sur la marche ou vaguant par la Manche, cherchait son aventure. Ce bandit était de bonne maison, frère d'un Rubempré, cousin des Croy. Un jour, prenant au Crotoy un petit baleinier, il s'en alla, non pêcher la baleine, mais prendre, s'il pouvait, en mer un faux moine, un Breton déguisé qui portait le traité de son duc avec les Anglais. Ayant manqué son moine et revenant à vide, cet homme de proie, plutôt que de ne rien prendre, se hasarda à flairer le gîte même du lion, un château de Hollande où se tenait le grand ennemi des Croy, de Jean de Nevers, du roi, le comte de Charolais. Le bâtard n'avait que quarante hommes; ce n'était pas avec cela qu'il aurait emporté la place. Il laissa ses gens, débarqua seul, entra dans les tavernes, s'informa : Le comte allait-il quelquefois se promener en mer? Sortait-il bien accompagné? A quelle heure?... Et il ne s'en tint pas à cette enquête, il alla au château, entra, monta sur les murailles, reconnut la côte. Il en fit tant qu'il fut remarqué et suivi; jusque-là

sottement hardi, il prit sottement peur, s'accusa lui-même en se jetant à quartier dans l'église. Interrogé, il varia pitoyablement; il revenait d'Écosse, il y allait, il passait pour voir sa cousine de Croy; il ne savait que dire.

Le comte de Charolais eût acheté l'aventure à tout prix; elle le servait à point contre Louis XI; le roi semblait avoir voulu l'enlever, comme le prince de Savoie. Il envoya vite son serviteur Olivier de la Marche avertir son père du danger qu'il avait couru, l'effrayer pour lui-même. Cela réussit si bien que le vieux duc manqua au rendez-vous du roi, quitta la frontière et ne se crut en sûreté que lorsqu'il fut dans Lille.

La grande nouvelle, l'enlèvement du comte, l'infamie du roi, furent partout répandus, criés, comme à son de trompe, prêchés en chaire, à Bruges, par un frère prêcheur; ces mendiants étaient fort utiles pour colporter et crier les nouvelles. Le roi, qui sentit le coup, se plaignit à son tour; il demanda réparation, somma le duc de condamner son fils. Les Croy auraient voulu qu'il laissât assoupir l'affaire; cela allait à leurs intérêts, non à ceux du roi, qui se voyait perdu d'honneur. Il envoya au contraire une grande ambassade pour accuser, récriminer hautement. D'une part, le chancelier Morvilliers, de l'autre le comte de Charolais, plaidèrent en quelque sorte par-devant le vieux duc. Le chancelier demandait si l'on pouvait dire que le bâtard, avec sa barque, fût armé, équipé comme il fallait pour un tel coup, si c'était avec quelques hommes qu'il aurait emporté un fort, saisi un tel seigneur au milieu d'un monde de gens qui l'entouraient.

Puis, le prenant de haut, il disait que le duc aurait dû s'adresser au roi pour avoir justice du bâtard. On ne pouvait lui donner satisfaction, à moins de lui livrer ceux qui avaient semé la nouvelle, défiguré l'affaire, Olivier de la Marche et le frère prêcheur[1].

Le chancelier allait loin, dans l'excès de son zèle. Il accusait le comte même du crime de lèse-majesté, pour avoir traité avec le duc de Bretagne et le roi d'Angleterre, pour appeler l'Anglais. Plus il avait raison, plus le bouillant jeune homme s'irrita; au départ, il dit à l'un des ambassadeurs, à l'archevêque de Narbonne : « Recommandez-moi très-humblement à la bonne grâce du roi, et dites-lui qu'il m'a bien fait laver la tête par le chancelier, mais qu'avant qu'il soit un an, il s'en repentira[2]. »

Il n'eût pas laissé échapper cette violente parole s'il ne se fût cru en mesure d'agir. Déjà, selon toute apparence, les grands s'étaient donné parole. Le moment semblait bon. Les trêves anglaises

[1] Le duc, bien instruit, répondit que le bâtard avait été pris en pays non sujet au roi, qu'il ne savait pas certainement, mais par ouï-dire, quels bruits Olivier avait pu répandre; quant au moine, il n'en pouvait connaître, n'étant que prince séculier; il respectait l'Église. Puis il ajouta en badinant : « Je suis parti d'Hesdin par un beau soleil, et le premier jour n'ai été qu'à Saint-Pol, ce n'est pas signe de hâte... Le Roi, je le sais bien, est mon souverain seigneur; je ne lui ai point fait faute, ni à homme qui vive, mais peut-être parfois aux dames. Si mon fils est soupçonneux, cela ne lui vient pas de moi; il tient plutôt de sa mère; c'est la plus méfiante que j'aie jamais connue. » Jacques Du Clercq, livre V, ch. XV.

[2] Commines, livre I, ch. I. On y trouve cette circonstance essentielle, omise dans le procès-verbal des ambassadeurs, éd. Lenglet-Dufresnoy, II, 417-40.

allaient expirer; Warwick baissait; Croy baissait. Warwick avait perdu son pupille; Croy gardait encore le sien, commandait toujours en son nom, et peu à peu l'on n'obéissait plus, tous regardaient vers l'héritier. En France, l'héritier présomptif était jusque-là le jeune frère du roi; le roi prétendait que la reine était grosse; s'il naissait un fils, le frère descendait et devenait moins propre à servir les vues des seigneurs; il fallait se hâter.

Si l'on en croit Olivier de la Marche, chroniqueur peu sérieux, mais qui enfin joua alors, comme on l'a vu, son petit rôle :

« Une journée fut tenue à Notre-Dame de Paris, où furent envoyés les scellés de tous les seigneurs qui voulurent faire alliance avec le frère du roi; et ceux qui avoient les scellés secrètement portoient chacun une aiguillette de soie à la ceinture, à quoi ils se connoissoient les uns les autres. Ainsi fut faite cette alliance dont le roi ne put rien savoir; et toutefois il y avoit plus de cinq cents, que princes que dames et damoiselles et escuyers, qui estoient tous acertenés de cette alliance. »

Que les agents de la noblesse se soient réunis dans la cathédrale de Paris, dont le roi avaient récemment méconnu la franchise, enlevé les dépôts, cela en dit beaucoup. L'évêque[1] et le chapitre ne peuvent guère avoir ignoré qu'une telle réunion eût lieu dans leur église. Louis XI venait de fermer son parlement aux évêques; il devait peu s'éton-

[1] L'un des agents principaux de Louis XI lui écrit ces paroles significatives : « Plust à Dieu que le pape eust translaté l'évesque de Paris en l'évesché de Jérusalem. » Preuves de Commines, éd. Lenglet-Dufresnoy, II, 334.

ner qu'ils ouvrissent leurs églises aux ligués[1].

Ce roi qui, pour donner les bénéfices, s'était passé d'abord des élections de chapitres, puis des nominations pontificales, qui d'abord avait au nom du pape condamné le clergé du pape, puis saisi le nonce du pape, les cardinaux, eut naturellement le clergé contre lui, non-seulement le clergé, mais tout ce qu'il y avait de conseillers clercs, juges clercs, au parlement, dans tous les siéges de judicature, tous les clercs de l'université[2], tout ce qui dans la bourgeoisie, par confréries, offices, par petits profits, comme marchands, clients, parasites, mendiants honorables, tenait à l'Église; tout ce que le clergé confessait, dirigeait... Or, c'était tout le monde.

Dans les longs siècles du moyen âge, dans ces temps de faible mémoire et de demi-sommeil, l'Église seule veilla; seule elle écrivit, garda ses écritures. Quand elle ne les gardait pas, c'était tant mieux; elle refaisait ses actes en les amplifiant[3].

[1] Le parlement décida évidemment sous l'influence du roi, que les évêques « *n'entreroient point au conseil* sans le congé des chambres, ou si mandez n'y estoient, excepté les pairs de France et ceux qui par privilége ancien doivent et ont accoustumé y entrer ». *Archives du royaume, Registre du parlement, Conseil, janvier* 1461.

[2] Louis XI, à son avénement, avait ôté les sceaux à l'archevêque de Reims, et avait supprimé deux places de conseillers clers. *Ibidem*, 1461.

[3] La plupart des actes ecclésiastiques qu'on a taxés de faux et qui sont d'une écriture postérieure à leur date me paraissent être, non précisément faux, mais *refaits* ainsi. Des actes refaits sans contrôle, peut-être de mémoire, devaient être aisément altérés, amplifiés, etc. — V. Marini, I, Papiri, p. 2; Scriptores rerum Fr., VI, 461, 489, 523, 602, etc. VIII, 422, 423, 428, 429, 443, etc. Voir aussi la Diplomatique des bénédictins, et les Éléments de

Les terres d'Église avaient cela d'admirable qu'elles allaient gagnant toujours; les haies saintes voyageaient par miracle. Puis l'antiquité venait tout couvrir de prescription, de vénération. On sait la belle légende : Pendant que le roi dort, l'évêque, sur son petit ânon, trotte, trotte, et toute la terre dont il fait le tour est pour lui; en un moment, il gagne une province. On éveille le roi en sursaut : « Seigneur, si vous dormez encore, il va faire le tour de votre royaume[1]. »

Ce brusque réveil de la royauté, c'est précisément Louis XI. Il arrête l'Église en train d'aller; il la prie d'indiquer ce qui est à elle, autrement dit, de s'interdire le reste. Ce qu'elle a, il veut qu'elle prouve qu'elle a le droit de l'avoir.

Avec les nobles, autre compte à régler. Ceux-ci n'auraient jamais pensé qu'on osât compter avec eux. De longue date ils ne savaient plus ce que c'étaient qu'aides nobles, que rachats dus au roi.

Ils se faisaient payer de leurs vassaux, mais ne donnaient plus rien au suzerain. A leur grand étonnement, ce nouveau roi s'avise d'attester la loi féodale. Il réclame, comme suzerain et seigneur des seigneurs, les droits arriérés, non ce qui vient d'échoir seulement, mais toute somme échue, en remontant. Il présenta ainsi un compte énorme au duc de Bretagne.

Si les nobles, les seigneurs des campagnes, n'*ai-*

M. Natalis de Wailly, qui, sous ce titre modeste, sont un livre plein de science et de recherches.

[1] V. le texte dans ma Symbolique du droit (Origines, etc., p. XXIV et 79.

daient plus le roi, qui donc aidait? Les villes. Et cela était d'autant plus dur qu'elles payaient fort inégalement, au caprice de tous ceux qui ne payaient pas. Ceux qui savent de quel poids pesaient au xve siècle la noblesse et l'Église ne peuvent douter que les bourgeois *élus* pour répartir les taxes n'aient obéi sans souffler, rayant du rôle quiconque tenait de près ou de loin à ces hautes puissances, parent ou serviteur, cousin de cousin, bâtard de bâtard. Au reste, les *élus* étaient récompensés de leur docilité, en ce qu'ils n'étaient plus vraiment *élus*, mais toujours les mêmes et de mêmes familles; ils formaient peu à peu une classe, une sorte de noblesse bourgeoise, unie à l'autre par une sorte de connivence héréditaire. Entre nobles et notables bourgeois, la rude affaire des taxes se réglait à l'amiable et comme en famille; tout tombait d'aplomb sur le pauvre, tout sur celui qui ne pouvait payer.

Charles VII avait essayé de remédier à ces abus en nommant les élus lui-même; mais probablement il n'avait pu nommer que les hommes désignés par les puissances locales. Louis XI n'eut point d'égard à ces arrangements. Il déclare durement dans son ordonnance « que tous les *élus* du royaume sont destitués par leurs fautes et négligences ». Par grâce, il les commet encore pour un an. Nommés désormais d'année en année, ils sont responsables devant la chambre des comptes. Ils décident, mais on appelle de leurs décisions aux généraux des aides. Leur importance tombe à rien; leur dignité de petites villes est annulée.

Il ne faut pas s'étonner si les gens d'Église, les

hommes d'épée, les notables bourgeois, se trouvèrent ligués avant d'avoir parlé de ligue. Les gens même du roi étaient contre le roi, ses amés et féaux du parlement, ces hommes qui avaient fait la royauté, pour ainsi dire, aux XIIIe et XIVe siècles, qui l'avaient suivie par delà leur conscience, par delà l'autel, ils s'arrêtèrent ici. Ce n'était pas là le roi auquel ils étaient accoutumés, le roi grave et rusé, le roi des précédents, du passé, de la lettre, qu'il maintenait, sauf à changer l'esprit. Celui-ci ne s'en informait guère, il allait seul, sans consulter personne, par la voie scabreuse des nouveautés, tournant le dos à l'antiquité, s'en moquant. Aux solennelles harangues de ses plus vénérables représentants, il riait, haussait les épaules.

C'est ce qui arriva à l'archevêque de Reims, chancelier de France, qui le complimentait à son avénement; il l'arrêta au premier mot. Le pape, imaginant faire sur lui grand effet, lui avait envoyé son fameux cardinal grec Bessarion, la gloire des deux Églises. Le docte byzantin lui débitant sa pesante harangue, Louis XI trouva plaisant de le prendre à la barbe, à sa longue barbe orientale... Et pour tout compliment, il lui dit un mauvais vers technique de la grammaire[1], qui renvoyait le pauvre homme à l'école.

Il y renvoya l'université elle-même, en lui fai-

[1] Barbara græca genus retinent quod habere solebant.

Brantôme, qui rapporte ce fait, n'est pas une autorité grave. Mais nous avons à l'appui le témoignage contemporain du cardinal de Pavie (lettre du 20 octobre 1473) : « Regi cœpit esse suspectus, progredi ad eum est vetitus, menses duos ludibrio habitus...; uno atque eodem ingrato colloquio finitur legatio. »

sant défendre par le pape de se mêler désormais des affaires du roi et de la ville, d'exercer son bizarre *veto* de fermeture des classes [1]. L'université finit comme corps politique; elle finissait d'ailleurs comme école, perdant ce qui avait été son âme, sa vie : l'esprit de dispute.

Si Louis XI aimait peu les scolastiques, ce n'était pas seulement par mépris pour leur radotage, mais c'est qu'il connaissait la tendance de tous ces tonsurés à se faire valets des seigneurs, des patrons des églises, pour avoir part aux bénéfices. Il les affranchit malgré eux de cette servitude en supprimant les élections ecclésiastiques, que leurs nobles protecteurs réglaient à leur gré. Les élections étaient le point délicat où les parlementaires eux-mêmes, naguère si âpres contre les grands, semblaient faire leur paix avec eux. Sous le nom de *libertés gallicanes*, ils se mirent à défendre de toute leur faconde la tyrannie féodale sur les biens d'Église; ils y trouvèrent leur compte. Les deux noblesses, d'épée et de robe, se rapprochaient pour le profit commun.

Louis XI, tout en se servant des parlementaires contre le pape, ménagea ces rois de la basoche. Il limita leur royauté, d'abord en proclamant l'indépendance, la souveraineté rivale de l'honnête et paisible chambre des comptes [2]. Puis il restreignit les juridictions monstrueusement étendues des

[1] Félibien, Histoire de Paris, Preuves du t. II, partie III, p. 707. Cette pièce si importante, qui est l'extrait mortuaire de l'université, ne se trouve pas dans la grande Histoire de l'université, par Du Boulay.

[2] Ordonnances, XVI, 7 février 1464.

parlements de Paris et de Toulouse, étendues jusqu'à l'impossible; des appels qu'il fallait porter à cent lieues, à cent cinquante lieues dans un pays sans routes, ne se portaient jamais. Le roi ramena ces vastes souverainetés judiciaires à des limites plus raisonnables; aux dépens de Paris et de Toulouse, il créa Grenoble et Bordeaux, auxquelles d'heureuses acquisitions ajoutèrent Perpignan, Dijon, Aix, Rennes. L'Échiquier de Normandie reçut, nonobstant toute clameur normande, son procureur du roi[1].

Ce n'était pas seulement les primitives vieilleries du moyen âge, c'étaient les parlements et universités, secondes antiquités, ennemies des premières, que ce rude roi maltraitait. Naguère importants, redoutables, ces corps se voyaient écartés, bientôt peut-être, comme outils rouillés, jetés au garde-meuble... Les machines révolutionnaires les plus utiles aux siècles précédents risquaient fort d'être à la réforme sous un roi qui était lui-même la révolution en vie.

Et pourtant de les laisser là, de repousser (dans un temps où tout était priviléges et corps) les corps et les privilégiés, c'était vouloir être tout seul. Méfiant, non sans cause, pour les gens classés, les *hon-*

[1] Le 6 septembre 1463, Louis XI crée et donne à Cérisay, vicomte de Carentan, « l'office du procureur général du Roy en son eschiquier, ès assemblée des estats et conventions, et par tous les siéges et auditoires de son pays de Normandie où il se trouveroit et besoing seroit ». Les avocats et procureurs du Roi près les bailliages se lèvent tous ensemble et protestent, disant « que la création dudit office estoit nouvelle... » A quoi Guillaume de Cérisay répondit « qu'il protestoit au contraire; que ce n'estoit point création nouvelle, mais y en avoit eu anciennement ». *Registres de l'échiquier.* Floquet. Histoire du parlement de Normandie I, 246.

nêtes gens, il lui fallait, dans la foule inconnue, trouver des hommes, y démêler quelque hardi compère, de ces gens qui, sans avoir appris, réussissent d'instinct, ayant plus d'habileté que de scrupules, jamais d'hésitation, marchant droit, même à la potence. Pour tant de choses nouvelles qu'il avait en tête, il voulait de tels hommes, tout neufs et sans passé. Il n'aimait que ceux qu'il créait, et qui autrement n'étaient point; pour lui plaire, il fallait n'être rien, et que de ce rien il fît un homme, une chose à lui, où, tout étant vide, il remplît tout de sa volonté.

Au défaut d'un homme neuf, un homme ruiné, perdu, ne lui déplaisait pas; souvent, tel qu'il avait défait, il trouvait bon de le refaire. Il releva ainsi ses deux ennemis capitaux qui l'avaient chassé du royaume, Brézé et Dammartin. Ils avaient un titre auprès de cet homme singulier, d'avoir été assez forts pour lui faire du mal; il estimait la force[1]. Quand il eut bien prouvé la sienne à ceux-ci, qu'il leur eut fait sentir la griffe, il crut les tenir et les employa.

Parfois, quand il voyait un homme en péril et

[1] Louis XI savait oublier à propos. Rien n'indique qu'il ait été rancuneux, au moins dans cette première époque. Il se réconcilia, dès qu'il y eut intérêt, avec tous ceux dont il avait eu à se plaindre, avec Liége et Tournai, qui, pour plaire à son père, s'étaient mal conduites avec lui pendant son exil. Il s'arrangea sans difficulté avec Sforza, qui, depuis deux ans, tenait en échec la maison d'Anjou et l'empêchait lui-même de reprendre Gênes; il lui livra Savone et lui céda ses droits sur Gênes même, etc. — A peine fut-il sur le trône que les chanoines de Loches, croyant lui faire leur cour, le prièrent de faire enlever le monument de leur bienfaitrice Agnès Sorel. « J'y consens, dit-il, mais vous rendrez tout ce que vous tenez d'elle. » Ils n'insistèrent plus.

qui enfonçait, il prenait ce moment pour l'acquérir, il le soulevait de sa puissante main, le sauvait, le comblait. Un homme d'esprit et de talent, un légiste habile, Morvilliers, avait une fâcheuse affaire au parlement; ses confrères croyaient le perdre en l'accusant de n'avoir pas les mains nettes. Louis XI se fait remettre le sac du procès; il fait venir l'homme : « Voulez-vous justice ou grâce? — Justice. » — Sur cette réponse, le roi jette le sac au feu, et dit : « Faites justice aux autres, je vous fais chancelier de France. » C'était chose incroyable de remettre ainsi les sceaux à un homme non lavé, de faire ainsi siéger un accusé parmi ses juges et au-dessus. Le roi avait l'air de dire que tout droit était en lui, dans sa volonté, et cette volonté, il la mettait à la place suprême de justice dans l'odieuse figure de son âme damnée.

Avec cette manière de choisir et placer ses hommes, qui parfois lui réussissait, parfois aussi il se trouvait avoir pris des gens de sac et corde, des voleurs. Ne pouvant les payer, il les laissait voler; s'ils volaient trop, on dit qu'il partageait[1]. Il n'était pas difficile sur les moyens de faire de l'argent[2]; il se trouvait toujours à sec. Avec la faible ressource d'un roi

[1] Par exemple, si l'on en croit le faux Amelgard, il aurait partagé avec un certain Bores, qui faisait et expédiait les collations d'office et en tirait profit : « Et communiter ferebatur talium emolumentorum ipsum regem inventorem atque participem fore. » *Bibl. royale, mss. Amelgardi*, lib. I, c. VII, 108.

[2] « Touchant Jehan Marcel, nous le tenons au petit Chastellet, et n'est jour que les commissaires n'y besognent; et touchant ses biens-meubles, j'ay entendu dire que l'inventaire se monte à dix ou douze mille livres parisis, et *se Dieu veut qu'il soit condamné*, Sire, on en trouvera beaucoup plus... A mon souverain Seigneur, le bailly de Sens (Charles de Melun). » Lenglet Dufresnoy.

du moyen âge, il avait déjà les mille embarras d'un gouvernement moderne; mille dépenses, publiques, cachées, honteuses, glorieuses. Peu de dépenses personnelles; il n'avait pas le moyen de s'acheter un chapeau, et il trouva de l'argent pour acquérir le Roussillon, racheter la Somme.

Ses serviteurs vivaient comme ils pouvaient, se payaient de leurs mains. A la longue, un jour de bonne humeur, ils tiraient de lui quelque confiscation[1], un évêché, une abbaye. Maintes fois, n'ayant rien à donner, il donnait une femme. Mais les héritières ne se laissaient pas toujours donner; la douairière de Bretagne échappa; une riche bourgeoise de Rouen, dont il voulait payer un sien valet de chambre, ajourna, éluda, en Normande[2].

Ces procédés violents sentaient leur tyran d'Italie. Louis XI, fils de sa mère bien plus que de Charles VII, était par elle de la maison d'Anjou, c'est-à-dire, comme tous les princes de cette maison, un peu Italien. De son Dauphiné, il avait longtemps regardé, par-dessus les monts, les belles tyrannies lom-

[1] Le roi avait promis à Charles de Melun de lui donner les biens de Dammartin si celui-ci était condamné. La chose ne pouvait manquer, Charles de Melun était un des commissaires qui jugeaient. Cependant il ne put pas attendre le jugement pour entrer en possession; il enleva tous les biens-meubles de l'accusé, jusqu'à une grille de fer qu'il emporta sur des charrettes et qu'il fit servir à sa maison de Paris. La comtesse de Dammartin fut contrainte de vivre chez un de ses fermiers pendant trois mois. (Lenglet.)

[2] La réponse de la mère au roi est jolie et adroite; son mari est absent, dit-elle, « à la foire du Lendit ». Elle remercie très-humblement « de ce qu'il Vous a plu nous inscripre de l'advencement de nostre dicte fille; toutefois, Sire, il y a longtemps que... elle a faict response qu'elle n'avoit aucun vouloir de soy marier... »

bardes, la gloire du grand Sforza[1]. Il admirait, comme Philippe de Commines, comme tout le monde alors, la sagesse de Venise. La *Dominante* était, au XVe siècle, ce que l'Angleterre devint au XVIIIe, l'objet d'une aveugle imitation. Dès son avénement, Louis XI avait fait venir deux *sages* du sénat de Venise, selon toute apparence, deux maîtres en tyrannie[2].

Ces Italiens différaient du Français en bien des choses, en une surtout : ils étaient patients. Venise alla toujours lentement, sûrement; le sage et ferme Sforza ne se hâta jamais. Louis XI, moins prudent, moins heureux, plus grand peut-être comme révolution, aurait voulu, ce semble, dans son impatience, anticiper sur la lenteur des âges, supprimer le temps, cet indispensable élément, dont il faut toujours tenir compte. Il avait ce grave défaut en politique, d'avoir la vue trop longue, de trop prévoir : par trop d'esprit et de subtilité, il voyait comme présentes et possibles les choses de lointain avenir.

Rien n'était mûr alors; la France n'était pas l'Italie. Celle-ci, en comparaison, était dissoute, en poudre; il y avait des classes et des corps en apparence : en réalité, ce n'était plus qu'individus.

[1] Si l'on en croit un de ses ennemis, il aurait exprimé un jour dans son exil, en présence des chanoines de Liége, *combien* il enviait à Ferdinand le Bâtard et à Édouard IV leurs immenses confiscations, l'extermination des barons de Naples et d'Angleterre, etc. (*Ms. Amelgardi.*)

[2] « Fist deux chevaliers de Venise à grand mistère venir. » Chastellain.

[3] C'est l'histoire de l'illustre et infortuné Jean de Witt, qui vit très-bien dans l'avenir que la Hollande finirait par n'être qu'une chaloupe à la remorque de l'Angleterre, et qui, tout préoccupé de cette idée lointaine, s'obstina à croire que la France suivrait son véritable intérêt, qu'elle ménagerait la Hollande.

La France, au contraire, était toute hérissée d'agglomérations diverses, fiefs et arrière-fiefs, corps et confréries. Si par-dessus ces associations, gothiques et surannées, mais fortes encore, par-dessus les priviléges et tyrannies partielles, on essayait d'élever une haute et impartiale tyrannie (seul moyen d'ordre alors), tous allaient s'unir contre; on allait voir immanquablement les discordances concorder un instant, et la ligue unanime contre un pouvoir vivant de tous ceux qui devaient mourir.

Nous avons dit combien, en un moment, il avait déjà séquestré, amorti dans ses mains de seigneuries et de seigneurs, de bénéfices et de bénéficiers, de choses et d'hommes. Chacun craignait pour soi; chacun, sous ce regard inquiet, rapide, auquel rien n'échappait, se croyait regardé. Il semblait qu'il connût tout le monde, qu'il sût le royaume, homme par homme... Cela faisait trembler.

Le moyen âge avait une chose dont plusieurs remerciaient Dieu, c'est que, dans cette confusion obscure, on passait souvent ignoré; bien des gens vivaient, mouraient inaperçus... Cette fois, l'on crut sentir qu'il n'y aurait plus rien d'inconnu, qu'un esprit voyait tout, un esprit malveillant. La science qui, à l'origine du monde, apparut comme diable, reparaissait telle à la fin.

Cette vague terreur s'exprime et se précise dans l'accusation que le fils du duc de Bourgogne porta contre Jean de Nevers, l'homme de Louis XI, qui, disait-il, sans le toucher, le faisait mourir, fondre à petit feu, lui perçait le cœur[1]... Il se sentait ma-

[1] Les actes ne donnent rien qui s'écarte de la forme banale de

lade, impuissant, lié et pris de toutes parts au filet invisible « de l'universelle araignée [1] ».

Cette puissance nouvelle, inouïe, le roi, ce dieu? ce diable? se trouvait partout. Sur chaque point du royaume il pesait du poids d'un royaume. La paix qu'il imposait à tous à main armée leur semblait une guerre. Les batailleurs du Dauphiné (*l'écarlate des gentilshommes*) ne lui pardonnèrent pas d'avoir interdit les batailles. La même défense souleva le Roussillon; Perpignan déclara vouloir garder ses bons usages; la franchise de l'épée, la liberté du couteau, surtout cette belle justice qui donnait pour épices au noble juge le tiers de l'objet disputé.

Les compagnies, les confréries non nobles, ne furent guère plus amies que les nobles. Pourquoi, au lieu d'avoir recours à celles de Dieppe ou de La Rochelle, se mêlait-il de construire des vaisseaux, d'avoir une marine [2]? Pourquoi, dans sa malignité pour l'université de Paris, en fondait-il une autre à Bourges qui arrêtait comme au passage tous les écoliers du Midi? Pourquoi faisait-il venir des ouvriers étrangers dans le royaume, des marchands de tous pays à ses nouvelles foires de Lyon, supprimant pour les Hollandais et Flamands le droit

ces accusations; un moine noir, des images de cire baptisées « d'une eau bruiant d'un sault de molin, » l'une percée d'aiguilles, etc. *Bibl. royale*, *mss. Baluze*, 165.

[1] Ce mot violent est de Chastellain. Il fait dire au lion de Flandre : « J'ay combattu l'universel araigne. »

[2] « Simon de Phares, qui vivoit alors, dit que le vice-amiral de Louis XI, Coulon, n'acquit pas moins de réputation par mer que Bertrand Duguesclin par terre. » *Ms. Legrand.*

d'aubaine, qui jusque-là les empêchait de s'établir en France?

On lui avait reproché en Dauphiné la foule des nobles qu'il avait tirés de la basoche, de la gabelle, de la charrue peut-être, ces *nobles du Dauphin*, ayant pour fief la *rouillarde* au côté. Que dut-on penser, quand on le vit dès son premier voyage décrasser tout un peuple de rustres, qui, comme consuls des bourgades, des moindres bastilles du Midi [1], venaient le haranguer; lorsqu'il jeta la noblesse aux marchands, « à tous ceulx qui voudroient marchander au royaulme ». Toulouse, la vieille Rome gasconne, se crut prise d'assaut quand elle vit des soudards entrer de par le roi dans ses honorables corporations, des maréchaux ferrants, des cordonniers, monter au Capitole [2].

Anoblir les manants, c'était désanoblir les nobles. Et il osa encore davantage. Sous prétexte de réglementer la chasse, il allait toucher la *seigneurie* même en son point le plus délicat, gêner le noble en sa plus chère liberté, celle de vexer le paysan.

Rappelons ici le principe de la seigneurie, ses formules sacramentelles : « Le seigneur enferme ses manants, comme sous portes et gonds, du ciel à la terre... Tout est à lui, forêt chenue, oiseau dans l'air, poisson dans l'eau, bête au buisson,

[1] Voir présent vol., liv. XI, ch. III.

[2] Les états du Languedoc se plaignent en 1567 de ce que le roi nomme aux charges « des cordonniers, maréchaux et arbalétriers ». Paquet, Mémoire sur les institutions provinciales, communales, et les corporations à l'avénement de Louis XI (couronné par l'Académie des inscriptions).

l'onde qui coule, la cloche dont le son au loin roule[1]... »

Si le seigneur a droit, l'oiseau, la bête ont droit, puisqu'ils sont du seigneur. Aussi était-ce un usage antique et respecté que le gibier seigneurial mangeât le paysan. Le noble était sacré, sacrée la noble bête. Le laboureur semait; la semence levée, le lièvre, le lapin des garennes, venaient lever dîme et censive. S'il réchappait quelques épis, le manant voyait, chapeau bas, s'y promener le cerf féodal. Un matin, pour chasser le cerf, à grand renfort de cors et de cris, fondait sur la contrée une tempête de chasseurs, de chevaux et de chiens, la terre était rasée.

Louis XI, ce tyran qui ne respectait rien, eut l'idée de changer cela. En Dauphiné, il avait hasardé de défendre la chasse[2]. A son avénement, il trahit imprudemment l'intention d'étendre la défense au royaume, sauf à vendre sans doute les permissions à qui il voudrait. Le sire de Montmorency, ayant l'honneur de recevoir le roi chez lui, voulait le régaler d'une grande chasse, et pour cela il avait rassemblé de toutes parts des filets, des

[1] Ces lignes résument les formules allemandes; elles disent avec plus de poésie ce qui, du reste, se retrouvait partout. V. Grimm, Deutsche Rechts Alterthümer, 46. Voir aussi ma Symbolique du droit : Origines, etc., p. 42 et 228-30.

[2] Il révoqua la défense, à l'approche de sa grande crise : « Naguère, par le maistre des eaux et forests... a esté faicte deffense générale audit pays de chasser à aucunes bestes... S'il vous appert que lesdiz nobles ayent de toute ancienneté accoustumé chasser et pescher en nostre dit pays de Dauphiné, que les habitants ayent droit ou leur ait autrefois par nous esté permis de chasser et pescher, moyennant le payement de ladicte rente ou droicts... permettez et souffrez... » Ordonnances, XVI, I; 11 juin 1463.

épieux, toutes sortes d'armes, d'instruments de ce genre. Au grand étonnement de son hôte, Louis XI fit tout ramasser en un tas, tout brûler.

Si l'on en croit deux chroniqueurs hostiles, mais qui souvent sont très-bien instruits, il aurait ordonné que sous quatre jours tous ceux qui avaient des filets, des rets ou des piéges, eussent à les remettre aux baillis royaux; il aurait interdit les forêts « aux princes et seigneurs », et défendu expressément la chasse aux personnes *de toute condition*, sous peines corporelles et pécuniaires. L'ordonnance peut avoir été faite, mais j'ai peine à croire qu'il ait osé la promulguer[1]. Les mêmes chroniqueurs assurent qu'un gentilhomme de Normandie ayant, au mépris de la volonté du roi, chassé et pris un lièvre, il le fit prendre lui-même et lui fit couper l'oreille. Ils ne manquent pas d'assurer que le pauvre homme n'avait chassé que sur sa propre terre, et pour rendre l'histoire plus croyable, ils

[1] Elle ne se trouve point. — « Unum edixit, quod, sub pœna confiscationis corporis et bonorum..., omnes qui plagas, retia, vel laqueos quoscumque venatorios haberent... baillivis deferrent... Ipse in domo domini de Momorensi... » *Bibliothèque royale, ms. Amelgardi*, lib. I, XXI, 122. Chastellain parle comme si l'ordre du roi eût été exécuté; il se sert du mot *harnois* qui indiquerait plus que les instruments de chasse, et il ajoute une circonstance grave, l'*interdiction des forêts* : « Par toutes villes et pays fit brûler et ardoir et consumer en feu *tous les harnois* du royaulme, et fit *défendre toutes forests* à tous princes et seigneurs, et toutes manières de chasses à qui qu'elles fussent, sinon soubs son congé et octroy. » Chastellain, p. 215. Du Clercq affirme la même chose, mais avec une mesure judicieuse : il dit que le roi : « Feit *par toute l'Isle de France* et environ brusler tous les rests, etc. Et pareillement, comme on disoit, avoit faict faire par tout son royaulme et *là où il avoit esté;* et moy estant à Compiègne, en veis plusieurs ardoir. » Du Clercq, liv. V, ch. I.

ajoutent cette glose absurde, que le roi Louis aimait tant la chasse qu'il voulait désormais chasser seul dans tout le royaume.

Que les gens du roi, comme on le dit encore, aient fait ce que le roi défendait aux seigneurs, qu'ils aient vexé les pauvres gens, c'est chose assez probable. Ce qui est authentique et certain, ce sont les articles suivants qu'on lit dans les comptes de Louis XI (dans le peu de registres qui en restent encore) : « Un écu à une pauvre femme dont les lévriers du roi ont étranglé la brebis; — à une femme dont le chien du roi a tué une oie; — à une autre dont les chiens et lévriers ont tué le chat. Autant à un pauvre homme dont les archers ont gâté le blé en traversant son champ [1]. »

Ces petits articles en disent beaucoup. D'après de telles réparations aux pauvres gens, d'après les nombreuses charités qu'on trouve dans les mêmes comptes, on serait tenté de croire que ce politique

[1] « Au Roy nostre seigneur, baillé par le sire de Montaigu, un escu pour donner à ung pouvre home, de qui ledit Seigneur fist prandre de lui ung chien, au mois de décembre derrenier passé; et ung escu pour donner à une pouvre femme, de qui les lévriers dudit Seigneur estranglèrent une brebis, près Notre-Dame-de-Vire. — Ung escu pour donner à une femme, en récompense d'une oye, que le chien du Roy, appelé Muguet, tua auprès de Blois. — Au Roy encores, baillé par Alexandre Barry, homme d'armes des archiers de la garde pour donner à ung pouvre homme près le Mans, en récompense de ce que les archiers de sa garde avoient gasté son blé, en passant par ung champ, pour eulx aller joindre droit au grand chemin, ung escu. — Au Roy, un escu, pour donner à une pouvre femme, en récompensé de ce que ses chiens et lévriers lui tuèrent ung chat près Montloys, à aller de Tours à Amboise. » (Communiqué par M. Eugène de Stadler.) *Archives du royaume, registres des comptes*, R. 294, fol. 15, 13, 48, 49-50, *années* 1469-1470.

avisé aura eu souvent velléité, dans sa guerre contre les grands, de se faire le roi des petits. Ou bien faudrait-il supposer que dans ses spéculations dévotes, où il prenait pour associés les saints et Notre-Dame, tenant avec eux compte ouvert et travaillant ensemble à perte et gain, il aura cru, par des charités, de petites avances, les intéresser dans quelque grosse affaire? Peut-être enfin, et cette explication en vaut une autre, le méchant homme était parfois un homme[1], et parmi ses iniquités politiques, ses cruelles justices royales, il se donnait la récréation d'une justice privée, qui après tout ne coûtait pas grand'chose.

Quoi qu'il en soit, d'avoir menacé le droit de chasse, touché à l'épée même, cela suffisait pour le perdre. C'est, selon toute apparence, ce qui donna aux princes une armée contre lui. Autrement, il est douteux que les nobles et petits seigneurs eussent suivi contre le roi la bannière des grands, une bannière depuis bien des années roulée, poudreuse. Mais ce mot, *plus de chasse*, les forêts in-

[1] Il faut distinguer les époques. Louis XI n'était pas alors ce qu'il fut depuis; c'était encore un homme. Il aimait beaucoup sa mère, et la pleura sincèrement. Il avait annoncé des intentions douces et pacifiques. « On lui a souvent entendu dire que, comme il tiroit beaucoup de ses peuples, ils vouloit, en épuisant leurs bourses, *épargner leur sang.* » *Legrand, Hist. mss.*, IV, 31. Pie II, dans son éloge (il est vrai, fort intéressé, énumère toutes les vertus de Louis XI, son *humanité*, etc. Après avoir rappelé son enfance studieuse, ses malheurs, il ajoute : « Audiamus quid agat Ludovicus in paterno solio collocatus. An ludit et choreis indulget, an vino madet, an crapula dissolvitur, an marcet voluptatibus. An rapinas meditatur, *an sanguinem sitit?* Nihil horum... O beatum Franciæ regnum cui talis rex præsidet! ô felix exilium quod talet remisit præsidium! Ænea Silvii opera, p. 859, 17 martii 1462.

terdites, l'historiette surtout de l'oreille coupée[1], c'était un épouvantail à faire sortir de chez lui le plus paresseux hobereau; il se voyait attaqué dans sa royauté sauvage, dans son plus cher caprice, chassé lui-même sur sa terre, déjà forcé au gîte... Quoi, aux dernières marches, aux landes de Bretagne ou d'Ardenne, partout le roi, toujours le roi! Partout, à côté du château, un bailli qui vous force à descendre, à répondre aux clabauderies d'en bas, qui poussera au besoin vos hommes à parler contre vous... jusqu'à ce que, de guerre lasse, vous ayez tué chiens et faucons, renvoyé vos vieux serviteurs!..

Dès lors, ni cor, ni cris, toujours même silence, sauf la grenouille du fossé qui coasse après vous... Toute la joie du manoir, tout le sel de la vie, c'était la chasse : au matin le réveil du cor; le jour, la course au bois et la fatigue; au soir, le retour, le triomphe, quand le vainqueur siégeait à longue table avec sa bande joyeuse. Cette table où le chasseur posait la tête superbement ramée, la hure énorme, où il refaisait son courage avec la chair des nobles bêtes[2] tuées à

[1] Le dernier souvenir de la liberté féodale (qui était pourtant la servitude du peuple) s'est rattaché d'une manière assez bizarre au règne qui précéda celui de Louis XI. Charles VII est devenu ainsi le roi de l'âge d'or. Lire les charmants vers de Martial de Paris, charmants, absurdes historiquement : « Du temps du *feu* Roy, etc. »

V. dans les notes de mon Introduction à l'Histoire universelle, la traduction des chansons de chasse, de l'appel des chasseurs, etc. C'est la fraîcheur de l'aube.

[2] Telle est partout la croyance barbare ou héroïque. Achille fut, comme on sait, nourri de la moelle des lions. Les Caraïbes mangeaient de la chair humaine, malgré leur répugnance, afin de s'approprier la bravoure de leurs plus braves ennemis. V. aussi le sublime chant grec, où l'aigle dialogue avec la tête du clephte dont il se repaît : « Mange, oiseau, c'est la tête d'un brave, mange

son péril, qu'y servir désormais ?... Qu'il fasse donc pénitence, le triste seigneur, qu'il descende aux viandes roturières, ou bien qu'il mange la chair blanche [1] avec les femmes et vive de basse-cour...

Qui s'y fût résigné se serait senti déchu de noblesse. Quiconque portait l'épée devait tirer l'épée.

ma jeunesse, mange ma vaillance, etc. » J'ai traduit ce chant dans une note de mon Introduction à la Symbolique du droit (Origines du droit trouvées dans les formules et symboles).

[1] Le héros ne doit manger que de la viande rouge, afin d'avoir le cœur rouge, comme l'ont les braves. Le lâche a le cœur pâle, dans les traditions barbares.

LIVRE XIV

CHAPITRE PREMIER

Contre-révolution féodale : Bien public. 1465.

Louis XI voyait venir la crise[1], et il se trouvait seul, seul dans le royaume, seul dans la chrétienté.

Il fallait qu'il sentît bien son isolement pour aller chercher, comme il le fit, l'alliance lointaine du Bohémien et de Venise; alliance contre le Grand Turc, assez bizarre dans un pareil moment. Mais en réalité, si les affaires n'eussent marché trop vite, le Bohémien eût probablement attaqué le Luxembourg[2], Venise eût fourni des galères[3].

[1] A ce moment solennel, il se fait comme un silence dans les monuments de l'histoire. Pas une ordonnance royale en dix mois, de mars 1464 en mai 1465 (sauf deux ordonnances sans date qu'on a placées là sans raison). Les trois années précédentes viennent de remplir un énorme volume.

[2] Comme il offrit de faire plus tard.

[3] Pour juger ce traité, il faut peut-être encore tenir compte du droit du moyen âge, qui (dans l'esprit du peuple au moins) n'était pas encore effacé : c'était chose injuste, impie, d'attaquer un croisé. Louis XI se mettait sous la protection de ce droit, en déclarant s'unir contre le Turc avec Venise et la Bohême. — Dans cet acte curieux, les parties contractantes semblent prétendre à faire un triumvirat de l'Europe; elles parlent hardiment pour des alliés

Nos grands amis et alliés, les Écossais, nous menacèrent, loin de nous secourir, et les Anglais semblaient près d'attaquer. Warwick seul peut-être sauva à la France une descente anglaise et à Édouard la folie d'une guerre après la guerre civile; folie trop vraisemblable, au moment où nos ennemis venaient de marier ce jeune Édouard, de placer à son lit et à son oreille une douce solliciteuse pour mettre la France à feu et à sang.

Louis XI craignait fort que le pape, lui gardant rancune, n'autorisât la ligue. Il se hâta de lui écrire que ses ennemis étaient ceux du saint-siége, que les princes et les seigneurs voulaient, par-dessus tout, rétablir la Pragmatique, les élections, disposer à leur gré des bénéfices. Le pape, sans se déclarer, lui répondit gracieusement et lui envoya, pour lui et la reine, des *Agnus Dei*[1].

Les seuls secours que reçut Louis XI lui vinrent de Milan et de Naples. Sforza et Ferdinand le Bâtard[2] comprirent très-bien que si les Proven-

qui n'en savent rien, pour leurs ennemis même. Venise pour les Italiens, le Bohémien pour les Allemands, Louis XI pour les princes français. Et ce n'est pas une ligne temporaire : c'est le plan d'une confédération durable qui règle déjà le vote entre les nations et dans chaque nation; on pourrait y voir une ébauche des fameux projets de république chrétienne, de paix européenne. Preuves de Commines, éd. Lenglet, II, 431.

[1] Lettre de maître Pierre Gruel au Roy. *Mss Legrand*, 14 septembre 1465.

[2] Les intelligences que le roi entretenait avec Ferdinand, en opposition aux intérêts de Jean de Calabre, furent une des causes de la ligue : « Un messager du royaume allait de par le Roy, lequel au roy Fernand rescrivoit que de lui ne se donna soulcy au duc Jean, il ne l'aideroit mye. Le messager fut arrestez; on trouva sur luy la lettre, qui de la main du roy Louys estoit signée. » La chronique de Lorraine, Preuves de D. Calmet, III,

çaux suivaient Jean de Calabre, comme ils prétendaient le faire, à la conquête de la France, le tour de l'Italie viendrait. Sforza envoya dans le Dauphiné son propre fils Galéas avec huit cents hommes d'armes et quelque mille piétons. Ferdinand fit croiser des galères qui, passant et repassant le long des côtes, tinrent les Provençaux en alerte. Faibles secours, indirects, mais non sans efficacité.

Les Italiens de Lyon rendirent au roi un autre service : ce fut de fournir des armures aux gentilshommes qui lui venaient du Dauphiné[1], de Savoie et de Piémont; ces armures se tiraient surtout de Milan. Il est probable aussi que les Médicis lui firent passer quelque argent par leurs commis de Lyon[2]. La flatteuse lettre à Pierre de Médicis, son « ami et féal conseiller », où il lui permet de mettre les lis de France dans ses armes, a bien l'air d'une quittance.

XLIII. Pierre Gruel, président au parlement de Grenoble, écrit au roi : « Sire, ce pays du Dauphiné est esmeu pour le retournement qu'ont fait ses seigneurs de Velai, et aussi pour ce que tout le pais de Provence est en armes, et l'on doubte, pour ce qu'ilz ont monseigneur de Calabre comme leur Dieu, combien que avons nouvelles que l'armée du roy Fernand par mer a couru la costière de Provence. » (Communiqué par M. J. Quicherat). *Bibl. royale, mss. Du Puy*, 596, 14 *septembre* 1465.

[1] « S'ils ont besoin de harnois et de brigandines, qu'ils en facent bailler par les marchands qui les ont, et le receveur en respondra. » *Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves*, 1465.

[2] Autrement, je ne vois pas trop pourquoi il aurait pris ce moment pour parer de nos fleurs de lis les boules des *medici*. Le roi ne donne qu'un motif peu sérieux : « Ayans en mémoire la grande, louable et recommandable renommée que feu Cosme de Medici a eue en vivant..., et en obtempérant à la supplication et requeste qui faite nous est de la part de nostre amé et féal conseiller Pierre de Medici... » *Archives du royaume, J. Registre* 194 n° 23, *mai* 1465.

Au dedans, les ressources du roi étaient faibles, incertaines. Sur les vingt-sept provinces du royaume, il n'en avait que quatorze; dans ces quatorze même, il était probable que l'appel féodal du ban et de l'arrière-ban grossirait l'armée des princes plutôt que la sienne. Il avait çà et là des francs archers; il avait quelques compagnies d'ordonnance bien armées, bien montées et lestes. Seulement, ces compagnies, formées par Dunois, Dammartin et autres ennemis du roi, ne reconnaîtraient-elles pas en bataille la voix de leurs vieux chefs?... Il venait de faire une belle ordonnance qui protégeait l'homme d'armes contre la tyrannie du capitaine, l'habitant contre celle de l'homme d'armes. Mais ce bon ordre même semblait tyrannie.

Autre nouveauté peu agréable aux troupes. Il mit près d'elles des inspecteurs qui tous les trois mois inspecteraient hommes, chevaux et armes, et qui informeraient le roi de tout, principalement « des dispositions et volontés [1] ».

Le premier besoin, dans une telle crise, c'était de savoir tout, de savoir vite. Il établit la poste [2] :

[1] Ils devaient noter les absents, informer le roi et du nombre et de l'état matériel, et *des dispositions et volontés*. Défense aux capitaines d'affaiblir leurs compagnies en laissant aller leurs hommes, de profiter sur les absents, de recevoir la paye des soldats sur papier. L'homme d'armes est protégé contre son capitaine, qui ne peut plus lui faire de retenue, l'habitant contre l'homme d'armes qui ne loge plus qu'en payant. Le commissaire des guerres doit faire signer ses rôles par le juge du lieu. Ordonnance du 6 juin 1464, *Bibl. royale*, *Legrand*, *Hist. mss.*, VII, 55.

[2] Non plus la poste de tortue, les messagers boiteux, au moyen desquels l'université traînait ses écoliers. La poste royale était plutôt imitée des anciennes postes de l'empire romain. Louis XI assure le service en payant au maître de poste le prix, alors

de quatre lieues en quatre lieues un relais où l'on fournirait des chevaux aux courriers du roi, à nul autre, sous peine de mort. Grande et nouvelle chose ! dès lors, tout allait retentir au centre; le centre pouvait réagir à temps[1].

A l'appui de ces moyens matériels, il ne dédaigna pas d'en employer un moral, tout nouveau, et qui parut étrange : il fit sa justification publique, s'adressa à l'opinion, au peuple. Mais alors y avait-il un peuple ?

Outre la prétendue tentative d'enlèvement, on l'accusait d'un crime absurde, d'un guet-apens envers lui-même. On disait, on répétait qu'il appelait l'Anglais dans le royaume. Pour se laver de ses imputations, il convoqua à Rouen les envoyés des villes du Nord, surtout des villes de la Somme. Il fit son apologie par devant ses bourgeois; il en tira promesse qu'ils se fortifieraient et se défendraient. Seulement ils stipulèrent qu'on ne les appellerait pas hors de leurs murs, qu'ils seraient dispensés du ban et de l'arrière-ban.

La Guyenne, si bien traitée par Louis XI, se montra assez froide. Les Bordelais prirent ce moment pour

énorme, de dix sols par cheval pour une course de quatre lieues. (Duclos, 19 juin 1464.)

[1] Pour la poste, pour l'armée, pour mille besoins, il fallait de l'argent. N'osant augmenter les taxes, il voulut assurer les rentrées, y suppléer par des expédients. Il rétablit le haut tribunal des finances, la cour des aides. Il essaya (d'abord en Languedoc) une meilleure répartition d'impôts; il obligea les clercs et les nobles qui acquéraient des biens roturiers, à payer la taille, mesure fiscale mais fort utile; les gens exempts d'impôts, achetant avec avantage des biens qui devenaient exempts, auraient fini par tout acheter. Le bourgeois n'aurait plus rien possédé, pas même sa banlieue.

écrire que le frère du roi n'était pas suffisamment appanagé; ils n'osaient dire expressément qu'il fallait refaire un roi d'Aquitaine, un autre Prince Noir, dont Bordeaux eût été la capitale. Plus tard, craignant de s'être compromis, ils adressèrent au roi une lettre touchante, lui offrirent deux cents arbalétriers, « payés pour un quartier, » s'offrirent eux-mêmes et restèrent chez eux.

Si les villes furent peu sensibles à l'apologie royale, combien moins les princes! Il les assembla pourtant, leur parla comme à ses parents, avec une effusion à laquelle ils ne s'attendaient guère. Il rappela toute sa vie, son exil, sa misère, jusqu'à son avénement. Il dit que le roi son père avait laissé, vers la fin, tellement appauvrir la chose publique qu'il devait bien remercier Dieu de l'avoir pu relever. Il n'ignorait pas ce que pesait la couronne de France, et que, sans les princes qui en étaient les appuis naturels, il n'y avait roi pour la soutenir. Au reste, il n'oubliait pas ce qu'il avait juré à son sacre : « De garder ses sujets, les droits aussy et prérogratives de sa couronne, *et de faire justice*[1]. »

Dans ce discours et dans ses manifestes, il prend les princes à témoin de la sécurité et du bon ordre qu'il a établis; il a étendu le royaume, l'a augmenté du Roussillon et de la Cerdagne; il a racheté les villes de Somme [2], « grandes fortifica-

[1] Voir les lettres, manifestes et discours de Louis XI dans Du Clercq, livre V, chap XXIII, dans les Preuves de Commines, édition Lenglet-Dufresnoy, II, 445, et dans les actes de Bretagne, éd. D. Morice, II, 90.

[2] Mémoire à dire et remonstrer de par le Roy aux prélats, nobles et villes d'Auvergne : « Ils donnent à entendre au peuple

tions à la couronne ». Tout cela « *sans tirer du peuple plus que ne faisoit le roi son père* ». Enfin, « grâce à Notre-Seigneur, il a peiné et travaillé, en visitant toutes les parties de son royaume plus que ne fit jamais, en si peu de temps, aucun roi de France, depuis Charlemagne ».

Ce discours éloquent était très-propre à confirmer les princes dans leur mauvais vouloir. Il avait, disait-il, relevé la royauté; mais c'était là justement ce qu'ils lui reprochaient tout bas. Le comte de Saint-Pol ne lui savait aucun gré apparemment d'avoir repris la Picardie, ni les Armagnacs d'avoir mis à côté d'eux, au-dessus d'eux, le parlement de Bordeaux.

Il avait prouvé dans ses discours que le vrai coupable, celui qui appelait l'Anglais, c'était le duc de Bourgogne. Nul n'alla à l'encontre; seulement, le vieux Charles d'Orléans, enhardi par son âge, hasarda quelque excuse en faveur du duc son neveu. Le pauvre poëte n'était plus de ce monde, s'il en avait été jamais; cinquante ans auparavant, son corps avait été retiré de dessous les morts d'Azincourt; son bon sens y était resté. Louis XI ne lui répondit qu'un mot, mais tel que le faible vieillard, frappé au cœur, en mourut quelques jours après.

Les autres, mieux appris, applaudirent le roi :

qu'ilz veuillent le descharger de tailles et aydes... Faict bien à considérer ces autres divisions, passées tant du Roy de Navarre, des Maillets (*Maillotins*), et ce qui feut dict et semé par avant l'an 1418... Le peuple depuis s'en trouva deceu... Au regard des tailles et aydes, n'y a esté *riens mis ny creu de nouvel*, qui ne fust du temps du Roy son père. » *Bibl. royale, ms. Legrand, Preuves, avril?* 1465.

« On n'avoit jamais vu un homme parler en françois mieux ni plus honnestement... Il n'y en avoit pas de dix l'un qui ne plorast. » Tous ces pleureurs avaient en poche leur traité contre lui [1]... Ils lui jurèrent, par la voix du vieux René [2], qu'ils étaient à lui corps et biens.

Cependant le duc de Bretagne, pour endormir encore le roi quelques moments, lui envoya une grande ambassade, son favori en tête. Le roi caressa fort le favori, et il croyait l'avoir gagné lorsqu'il apprit que cet honnête ambassadeur était parti, lui enlevant son frère, un mineur, un enfant.

Le petit prince, charmé d'être important, était entré de tout son cœur dans le rôle qu'on lui faisait jouer. Le roi lui avait pourtant donné le Berri, et promis mieux; il venait d'ajouter à sa pension dix mille livres par an.

Des lettres, des manifestes coururent sous le nom du jeune duc, où il faisait entendre que son frère, dont il était l'unique héritier, en voulait à sa vie [3]. Il disait que le royaume, faute de bon gouver-

[1] Le faux Amelgard, l'ami des princes, nous apprend lui-même que le vieux Dunois refusait d'aller négocier en Bretagne pour le roi, la goutte le retenait : à peine parti, il se trouva si bien que personne ne montra plus d'activité pour faire entrer tout le monde dans la ligue : « Per varios nuntios et epistolas, etc. »

[2] René d'Anjou répondit pour tous, avec beauconp de chaleur. L'innocent acteur répétait la pièce toute faite que lui avait appris son faiseur, l'évêque de Verdun, payé par le roi.

[3] Le roi répond : « Comme chascun peu connoistre et a veu par expérience, le Roi, depuis son advénement à la couronne, n'a *monstré aucune cruauté* à personne, quelque faute ou offense qu'on eust faite envers luy. » — Lenglet. Cependant, dans une lettre de Louis XI où il parle de la fuite de son frère, il lui échappe ce mot sinistre, qui semble une menace : « S'il a bien fait, *il le trouvera.* » Du Clercq.

nement, de justice et de police, allait se perdre, à moins que lui (ce garçon de dix-huit ans) n'y apportât remède. Il sommait ses vassaux de prendre les armes « pour faire des remontrances ». Il invitait les princes et seigneurs à pourvoir (par l'épée) au soulagement du pauvre peuple, « au bien de la chose publique ».

Le manifeste du duc de Berri est du 15 mars; le 22, le Breton se déclare ennemi du Bourguignon, « sans en excepter Monseigneur le roi ». Dès le 12, le comte de Charolais avait fini le règne des Croy, saisi le pouvoir. Longtemps ballotté par l'hésitation du malade, qui se livrait aujourd'hui à son fils, demain aux Croy, il perdit patience, leur déclara la guerre à mort dans un manifeste qu'il répandit partout. Il fit dire au dernier, qui s'obstinait à rester encore, que s'il ne partait au plus vite, « il ne lui en viendroit bien ». Croy se sauve aux genoux du vieux maître, qui s'emporte, prend un épieu, sort, crie... Mais personne ne vient. Son fils, son maître désormais, voulut bien pourtant lui demander pardon. Le vieillard pardonna, pleura... Tout est fini pour Philippe le Bon; nous n'avons à parler maintenant que de Charles le Téméraire.

Ce Téméraire ou ce Terrible, comme on l'appela d'abord, commença son violent règne par le procès et la mort d'un trésorier de son père, par une brusque demande aux états, une demande du 24 avril pour payer en mai. Ordre à toute la noblesse de Bourgogne et des Pays-Bas d'être présente et sous bannière au 7 mai... Et pourtant, peu firent faute, on savait à quel homme on avait affaire. Il eut quatorze cents gens d'armes, huit mille archers, sans

compter tout un monde de couleevriniers, cranequiniers, les coutiliers, les gens du charroi, etc.

Il fallut du temps au duc de Bretagne pour faire entendre l'affaire aux têtes bretonnes; il en fallut à Jean de Calabre pour ramasser ses hommes des quatre coins de la France. Le duc de Bourbon trouva si peu de zèle dans sa noblesse qu'il put à peine bouger.

Louis XI avait vu parfaitement que la grosse et incohérente machine féodale ne jouerait pas d'ensemble; il crut qu'il aurait le temps de la briser, pièce à pièce. Il comptait que, s'il arrêtait seulement deux mois le Bourguignon sur la Somme, le Breton sur la Loire, il pourrait accabler le duc de Bourbon, l'étouffer comme dans un cercle, le serrant entre ses Italiens, ses Dauphinois et ce qu'on lui enverrait du Languedoc; les Gascons d'Armagnac portaient le dernier coup, et le roi revenait à temps pour combattre le Bourguignon seul, pendant que le Breton était encore en route. Tout cela supposait une célérité inouïe; mais le roi la rendait possible par l'ordre qu'il mettait dans les troupes[1].

Le duc de Bourbon croyait que le roi allait, selon la vieille routine de nos guerres, s'embourber devant Bourges, qu'il s'endormirait au siége, n'osant laisser derrière lui une telle place. Donc, le duc

[1] « Au regard de son armée, elle n'est pas trop grande, mais pour douze ou treize cents combatants, je croy que oncques homme ne vit le semblable, ne garder plus bel ordre, tant en bataille en forme de chevaucher, que à ne dommaiger point le peuple; ne il n'y a laboureur qui s'enfuie, ne homme d'église, ne marchand, et est tout le monde en son ost, comme il seroit en la ville de Paris... Oncques ne fut si gracieuse. » *Lettre de Cousinot au chancelier, Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves, 24 juin* 1465.

garnit Bourges. Mais le roi passa à côté, poussa en Bourbonnais, emporta Saint-Amand. Le commandant de Saint-Amand s'enfuit à Montrond, et il y est pris en vingt-quatre heures. Montrond était une place réputée très-forte et qui devait arrêter. Avant qu'ils se remettent de leur surprise, le roi, en vingt-quatre heures encore, prend Montluçon, malgré sa résistance; il n'en traite pas moins la ville avec douceur, renvoie les troupes avec armes et bagages. Cette douceur tente et gagne Sancerre. Au bout d'un mois de guerre, au 13 mai, tout semble fini en Bourbonnais, en Auvergne, en Berri, moins Bourges; et tout était fini effectivement, si le maréchal de Bourgogne n'était venu garder Moulins avec douze cents cavaliers.

Le roi attendait encore les Gascons, qui n'arrivaient pas. Il comptait sur eux. Dès le 15 mars, il avait écrit au comte d'Armagnac, et le Gascon avait répondu vivement que les comtes d'Armagnac avaient toujours bien servi la couronne de France; que certes il ne dégénérerait pas; seulement, il avait encore peu de gens et mal habillés; il allait assembler ses états.

Louis XI avait fait beaucoup de bien à la Guyenne et aux Gascons. Il se fiait en eux beaucoup trop. Dans son premier voyage du Midi, il n'avait voulu confier sa personne qu'à une garde gasconne. Il avait eu quinze ans pour compagnon et confident le bâtard d'Armagnac; il lui avait donné le Comminges, tant disputé entre Armagnac et Foix, de plus les deux grands gouvernements de Guyenne et de Dauphiné, nos frontières des Pyrénées et des Alpes. Il avait, dès son avénement, signé au comte

d'Armagnac une grâce de tous ses crimes, qui elle-même était un crime; il avait, sans souci du droit ni de Dieu, accordé abolition complète à cet homme effroyable, condamné pour meurtre et pour faux, marié publiquement avec sa sœur. Et au bout d'un an, le brigand mettait les Anglais dans ses places, si le roi n'en eût pris les clefs.

Tout cela n'était rien en comparaison des folies qu'il avait faites pour les cadets d'Armagnac, se dépouillant pour leur faire une monstrueuse fortune, détachant du domaine en leur faveur ce qui avait été donné à la branche de Champagne-Navarre en dédommagement de tant de provinces : le duché de Nemours. Sous le nom de Nemours, c'étaient des biens infinis autour de Paris, et dans tout le Nord[1]. Mais ce ne fut pas assez; ce qui avait suffi à un roi ne suffit pas au favori gascon; il fallut que Nemours devînt duché-pairie, que ce duc d'hier eût siége entre Bourgogne et Bretagne. Le parlement réclama, résista; le roi s'entêta à croire que ce grand domaine royal serait mieux dans des mains si dévouées.

Ce Nemours, cet ami du roi tant attendu, arrive enfin. Il arrive, mais à distance. Il lui faut une sûreté, un sauf-conduit; il envoie au camp royal comme pour le demander, mais en réalité pour s'entendre avec l'évêque de Bayeux. Celui-ci, qui était le prêtre le plus intrigant du royaume, était venu comme pour voir la guerre; il s'était fait soldat du roi, pour le livrer. Normand et Gascon,

[1] Dans les diocèses de Meaux, de Châlons, de Langres, de Sens, etc.

ils s'entendent entre eux, et avec le duc de Bourbon, avec M. de Châteauneuf, un intime de Louis XI, qui de longue date vendait ses secrets. Ils se faisaient fort de le surprendre dans Montluçon; si les habitants avaient remué pour lui, l'évêque aurait prêché de la fenêtre et juré que tout se faisait par ordre de Sa Majesté. Le duc de Bourbon trouvant le plan trop hardi, le bon évêque ouvrit l'avis étrange de mettre le feu aux poudres; mais les hommes d'épée eurent horreur de l'idée du prêtre, ils se rabattirent sur une autre; ils crurent qu'ils pourraient faire peur au roi, lui remontrer qu'il avait trop d'ennemis, qu'il n'échapperait pas, qu'il lui fallait se livrer lui-même avec l'Ile-de-France au duc de Nemours, donner la Normandie à Dunois, la Picardie à Saint-Pol, la Champagne à Jean de Calabre, Lyon et le Nivernais au duc de Bourbon. Le roi eût été mis sous la tutelle d'un conseil ainsi composé : deux évêques (dont l'évêque de Bayeux), huit maîtres des requêtes et douze chevaliers[1].

Pour rêver un pareil traité, il fallait qu'ils se crussent vainqueurs, et le roi sans ressources. Tout le monde, en effet, le jugea perdu, lorsque, après la trahison de Nemours, on vit le comte d'Armagnac amener aux princes son armée de six mille Gascons. Chose remarquable, celle du roi n'en fut

[1] Legrand, (*Histoire ms.* VIII, 48) tire tout ceci, dit-il, d'une chronique favorable à Dammartin et peut-être trop hostile à ses ennemis. Cette observation ne me paraît pas suffire pour faire rejeter un récit aussi vraisemblable, d'après la connaissance que nous avons d'ailleurs du caractère des acteurs, de l'évêque de Bayeux, de Châteauneuf, etc

point découragée. Il alla son chemin, prit Verneuil, le rasa, emporta Gannat en quatre heures, atteignit les princes à Riom et leur offrit bataille. Ils furent bien étonnés. Le duc de Bourbon alla se cacher dans Moulins. Les Armagnacs s'en tirèrent en jurant, comme d'habitude, en protestant de leur fidélité. Ils ménagèrent une trêve générale du Midi, jusqu'en août; tout devait alors s'arranger à Paris. Jusque-là personne ne pouvait porter les armes contre le roi.

Cette petite campagne, qui n'avait réussi que par miracle, devait bien donner à penser. Si le duc de Nemours avait trahi, tous devaient trahir.

Le roi était dans les mains de deux hommes peu sûrs, du duc de Nevers et du comte du Maine. Il pouvait périr, avec tout son succès du Midi, si l'un n'arrêtait quelque temps les Bourguignons, l'autre les Bretons; si l'ennemi, opérant sa jonction, entrait avant lui dans Paris.

Le comte du Maine s'était payé d'avance, en se faisant donner les biens de Dunois. Il avait gardé la meilleure part de l'argent qu'il recevait pour armer la noblesse; et avec tout cela, il agit mollement, à moitié, à regret. Il n'avait garde de faire la guerre dans l'Anjou, sur les terres de sa famille; il recula tout le long de la Loire devant le duc de Bretagne, en sorte que les Bretons qui servaient dans l'armée royale, voyant toujours en face la bannière bretonne, leurs parents et amis, leur seigneur *naturel*, finirent par aller le rejoindre.

Le duc de Nevers ne défendit pas mieux la Somme. Il se souvint qu'après tout il était de la maison de Bourgogne, neveu de Philippe le Bon,

cousin du comte de Charolais. Il crut sottement qu'il ferait sa paix à part. Avant même que la campagne commençât, dès le 3 mai, il envoya prier pour lui. C'était décourager tout le monde; les villes qui se fortifiaient furent refroidies; les grands seigneurs terriens craignirent pour leurs terres et s'y tinrent, ou bien ils allèrent trouver le comte de Charolais. Tout ce que ce malheureux Nevers tira du comte, ce fut un ordre de ne pas mettre garnison dans Péronne, c'est-à-dire de se laisser prendre. Il avisa alors un peu tard que son cousin était son ennemi mortel, son persécuteur, son accusateur, et il n'osa se livrer à lui; il n'eut pas même le courage de sa lâcheté.

Le comte de Charolais avançait avec sa grosse armée, sa formidable artillerie, mais sans trouver sur qui tirer[1]. Les villes ouvraient sans peine[2], recevaient ses gens, en petit nombre il est vrai, et leur donnaient des vivres pour leur argent. Il ne prenait rien sans payer. Partout, sur son passage, il faisait crier qu'il venait pour le bien du royaume; qu'en sa qualité de lieutenant du duc de Berri, il abolissait les tailles, les gabelles. A Lagny, il ouvrit les greniers à sel, brûla les registres des taxes. Ce fut le plus grand exploit de cette armée qui, le 5 juillet, occupa Saint-Denis.

Le 10, les ducs de Berri et de Bretagne étaient encore à Vendôme. Le 11, le roi, qui revenait en toute hâte, n'avait atteint que Cléry. Il était à croire qu'avant l'arrivée des uns et des autres le Bour-

[1] Excepté à Beaulieu, près Nesle.

[2] Tournai, cette sentinelle avancée du royaume, perdue en pays ennemi, resta obstinément fidèle.

guignon finirait tout, que le roi n'arriverait jamais à temps pour sauver Paris.

Paris voulait-il être sauvé? c'était douteux. Le roi lui avait refusé une exemption qu'il accordait aux villes de la Somme. Il eut beau écrire du Bourbonnais mille tendresses pour cette chère ville : il voulait, disait-il, confier la reine aux Parisiens, et qu'elle accouchât chez eux; il aimait tant Paris qu'il perdrait plus volontiers moitié du royaume. Paris fut peu touché. L'université, pressée d'armer ses écoliers, maintint son privilége. Ce qu'on accorda libéralement, ce furent des processions, des sermons; on sortit la châsse de sainte Geneviève; le fameux docteur l'Olive prêcha, recommanda de prier pour la reine, pour le fruit de la reine, pour les fruits de la terre... Ce n'était sermon de croisade.

Voilà les Bourguignons devant Paris. Commines, qui y était, avoue avec une naïveté malicieuse la confiance, l'outrecuidance de cette jeune armée[1], qui n'avait jamais vu la guerre, mais qui se sentait invincible sous le plus grand prince du monde. A peine à Saint-Denis, ils voulurent faire peur à la ville; ils mirent en batterie deux serpentines, firent grand bruit, « un beau *hurtibilis* ». Le len-

[1] La plupart n'étaient jamais venus en France; c'était pour eux un voyage de découvertes. — Voir les vers cités par Jehan de Haynin (imprimé dans le Barante de M. de Reiffenberg, t. VI) :

De Dommartin en Goalle
On voit de France la plus belle,
On voit Paris, et Saint-Dems,
Et Clermont-en-Beauvoisis;
Et qui ung peu plus haut monteroit
Saint-Estienne de Meaux verroit.

demain, étonnés de voir que Paris n'envoyait pas les clefs, ils imaginèrent une fallacieuse tentative. Quatre hérauts vinrent pacifiquement à la porte Saint-Denis et demandèrent vivres et passage, « Monseigneur de Charolais n'étant venu attaquer personne, ni prendre aucune ville du roi, mais pour aviser avec les princes au bien public, et pour qu'on lui livrât deux hommes[1] ». Pendant que les capitaines bourgeois, Poupaincourt et Lorfèvre, écoutent à la porte Saint-Denis, les Bourguignons attaquent à Saint-Lazare. Grande alarme dans la ville. Cependant ils avaient trouvé à qui parler; le maréchal de Rouault, qui s'était jeté dans Paris, les repoussa rudement.

Cela les fit songer. Ils trouvèrent qu'ils étaient loin de chez eux, qu'ils avaient laissé bien du pays derrière, bien des rivières, la Somme, l'Oise. M. de Charolais en avait assez; il avait tenu sa journée devant Paris, et personne n'avait osé sortir en bataille. S'il n'en faisait davantage, c'était la faute des Bretons qui n'étaient pas venus. Mais le roi venait, et au plus vite; on le savait pour sûr, une grande dame l'avait écrit de sa main.

La retraite ne convenait pas aux intérêts du grand meneur Saint-Pol, qui avait poussé à la guerre pour se faire connétable[2]. Il n'avait pas conduit le comte de Charolais jusqu'à Paris pour retourner si vite.

[1] Probablement le duc de Nevers et le chancelier Morvilliers, qui avait manqué au comte de Charolais.

[2] Les confédérés voulaient « faire un régent, ensemble un connétable. » *Response faite par le sieur de Crevecœur, prisonnier, aux interrogations à luy faites par M. l'admiral. Bibliothèque royale, mss. Legrand,* cartons 1 et 5.

Au défaut des Bretons qui n'arrivaient pas, il avait près du comte un homme pour dire qu'ils arrivaient, un Normand très-avisé, vice-chancelier du duc de Bretagne, qui, ayant des blancs-seings de son maître, les remplissait pour lui et le faisait parler; chaque jour le duc venait demain, après-demain, il ne pouvait tarder.

Saint-Pol gagna; il obtint qu'on irait au-devant, qu'on passerait la Seine; aussi bien cette dévorante armée ne pouvait rester là sans vivres[1]. Il prit le pont de Saint-Cloud.

Les Parisiens, effrayés de n'avoir plus la basse Seine, de ne pouvoir plus compter sur les arrivages d'en bas, se sentaient déjà « la faim aux dents ». Ils trouvèrent bon dès lors qu'on reçût les hérauts, qu'on envoyât des gens honorables à qui M. de Charolais déclarerait en confidence pourquoi il était

[1] « Mondit seigneur n'a pas finé, n'y peu avoir d'eux (*de ceux de Paris*) pour un denier de vivres, et se ne fussent ceulx de Saint-Denys, l'on eust eu faute de pain. L'on a grand disette d'aveine... Car il n'est point à croire la compagnie de chevaux qui est en cette armée. Escrit hastivement à Saint-Clou. » *Preuves de Legrand*, 15 *juillet*. — Le 14, le comte de Charolais écrit à son père en partant de Saint-Cloud : « Jacoit ce, mon très-redouté seigneur, que dernièrement je vous eusse escrit que je passerois pas outre ledit passaige de Saint-Clou jusqu'à tant que j'aurois nouvelles de vous, touchant les cent mille escus... dont par plusieurs mes lettres vous ay escrit, espérant que vous aurez pitié de nous tous... » — Il ajoute de sa main : « Nous assemblerons cette semaisne à M. de Berry et à beau cousin de Bretagne; pour quoy, se, en leur compagnie, le payement nous failloit, sans le dangier qui en pourroit avenir, vous pouvez penser quel deshonneur, esclandre et honte ce seroit, premièrement à vous et à toute la compagnie. » — Autre lettre du même jour à ses secrétaires : « Qu'ils l'avertissent *à tue cheval*, quand ils auront assemblé les cent mille escus. » *Bibl. royale, mss. Du Puy*, 595, 14 *juillet* 1465.

venu. Longuement, lentement parlementaient les hérauts à la porte Saint-Honoré, sous mille prétextes; ils demandaient à acheter du papier, du parchemin, de l'encre, puis du sucre, puis des drogues. Les gens du roi furent obligés de faire fermer la porte.

Le roi, qui savait tout, se hâtait d'autant plus. Il écrivit le 14 qu'il arrivait le 16. Il accourait pour se jeter dans Paris, sentant qu'avec Paris, quoi qu'il arrivât, il serait encore roi de France[1]. Il aimait mieux ne pas combattre, s'il pouvait, mais à tout prix il voulait passer. Il prévoyait que les Bourguignons, plus forts que lui d'un tiers, se mettraient entre lui et la ville. Il avait mandé de Paris deux cents lances (mille ou douze cents cavaliers); son lieutenant général, Charles de Melun, devait les lui envoyer avec le maréchal de Rouault[2]. Les Bourguignons campaient fort éloignés les uns des autres; leur avant-garde était vers Paris, à deux lieues des autres corps. Si le roi les prenait d'un côté, Rouault de l'autre, ils étaient détruits; détruits ou non, le roi passait.

[1] « Il disoit que « S'il y pouvoit entrer le premier, il se sauveroit et avec sa couronne sur la tête. » « Plusieurs fois, m'a-t-il dit, que s'il n'eust pu entrer dans Paris, et qu'il eust trouvé la ville murée, il se fust retiré vers les Suisses, ou devers le duc de Milan, Francisque, qu'il réputoit son grand amy. » Commines. — Le duc de Bedford disait déjà : « De la possession de cette ville despend cette seigneurie (de France). »

[2] Charles de Melun empêcha « le maréchal Rouault de sortir de Paris, *quoique le roy luy eust escrit que le* LENDEMAIN IL DONNEROIT BATAILLE *au comte de Charolais, et qu'il vinst avec deux cens lances, pour prendre l'ennemi par derrière...* » Lenglet. La note de Louis XI qui termine l'accusation de Charles de Melun prouve assez que ce n'était pas une vaine imputation de ses ennemis.

Arrivé à Montlhéry le matin, il voit la route occupée par l'avant-garde bourguignonne que le reste rejoint en toute hâte. Rouault ne paraît pas. Le roi attend sur la hauteur, occupant la vieille tour, se couvrant d'une haie et d'un fossé. Il attend deux heures, quatre heures (de six à dix), mais Rouault ne vient pas.

Le roi avait de meilleures troupes, plus aguerries, mais il n'était nullement sûr des chefs. Le fossé seul faisait leur loyauté; ils n'osaient le passer sous l'œil du roi. Mais une fois passé, M. de Brézé, qui menait l'avant-garde, eût fort bien pu se trouver Bourguignon, auquel cas le comte du Maine, qui avait l'arrière-garde, fût peut-être tombé sur le roi[1]. Que Paris se déclarât, qu'on vît venir seulement cent cavaliers de ce côté, tous étaient loyaux et fidèles.

Le roi envoie à Paris en toute hâte; il est en présence, il n'y a pas un moment à perdre. Charles de Melun répond froidement que le roi lui a confié Paris, qu'il en répond, qu'il ne peut dégarnir sa place[2]. Les messagers, en désespoir de cause, s'adressent aux bourgeois, courent les rues, crient que le roi est en danger, qu'il faut aller au secours. Chacun ferme sa porte et reste chez soi[3].

Les Bourguignons, rangés en bataille, avaient, comme le roi, des raisons pour attendre. Leurs

[1] Commines ne croit pas que le comte du Maine ni Charles de Melun aient trahi, mais Louis XI le croit. Commines, qui était alors un jeune homme de dix-huit ans, a pu ne pas bien connaître les faits de ce temps.

[2] Ce sont du moins les excuses qu'il fit valoir au procès.

[3] « Mais oncques pour cris qu'ils fissent, la commune ne se bougea. » Du Clercq.

amis, dans l'armée royale, ne se décidaient pas. Brézé, le comte du Maine, restaient immobiles. Celui-ci reçut en vain un héraut de Saint-Pol.

Les Bourguignons sentaient qu'à la longue cette grande ville qu'ils avaient à dos pourrait bien s'ébranler; ils résolurent de forcer la main à leurs amis, d'aller à eux, puisqu'ils n'osaient venir. Ils marchèrent sur Brézé, lequel, docile à cet appel, descendit en bataille, contre l'ordre du roi.

Le roi croyait pourtant avoir gagné Brézé. Il venait de lui rendre l'autorité en Normandie, de le faire de nouveau capitaine de Rouen, grand sénéchal, et plus grand que jamais, ses jugements étant désormais sans appel[1]. Il se l'était attaché de très-près, lui donnant une de ses sœurs, fille naturelle de Charles VII, pour son fils, avec une dot royale[2].

Un moment avant la bataille, il le fait venir, et lui demande s'il est vrai qu'il a donné sa signature aux princes. Brézé, qui plaisantait toujours, répond en souriant[3] :

[1] Chartes du 7 janvier 1465 (communiqué par M. Chéruel). *Archives municipales de Rouen, registre* V-2, *fol.* 89.

[2] Payement de 4 500 livres à compte, 26 mai 1464. *Archives du royaume*, 26 *mai* 1464, K, 70.

[3] « Et le dit en gaudissant, car ainsi estoit-il accoustumé de parler. Au moment de la bataille, il dit encore : « Je les mettray » aujourd'hui si près l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les » pourra desmesler. » Commines. — Allait-il combattre pour ou contre Louis XI, quand il fut tué? rien ne l'indique. Peut-être ne le savait-il pas lui-même, les chances étant assez égales. Ce politique indifférent, qui avait tant vu et tant fait, n'en était que plus disposé à se moquer de tout. On cite un autre mot qu'il dit un jour au roi, le voyant monté sur un petit cheval : « Votre Majesté est très-bien montée; car je ne pense pas qu'il se puisse trouver cheval de si grande force que cette haquenée. — Comment cela? dit le roi. — Pour ce que elle porte Votre Majesté et tout son conseil. » Lenglet.

« Ils ont l'écrit, le corps vous restera. » Il resta en effet; il fut le premier homme tué [1].

Le mouvement donné, il fallait suivre; le roi chargea, il renversa Saint-Pol qui, trouvant un bois derrière lui, s'y enfonça, se réserva et attendit la fin. Le comte de Charolais, avec le gros de la bataille, ramena le roi vers la hauteur; puis, passant à côté, il chargea violemment, sans s'arrêter, une aile du roi, tout à la débandade; le comte du Maine, au lieu de soutenir, avait emmené l'arrière-garde, huit cents hommes.

Le comte de Charolais alla, alla toujours, jusqu'à ce qu'il eût passé d'une demi-lieue Montlhéry et le roi; deux traits d'arc plus loin, il était pris. Et le retour ne fut pas sans danger; un piéton serré de trop près lui porta un coup dans l'estomac. Puis, voilà des hommes d'armes qui tombent sur lui, il reçoit un coup d'épée dans la gorge. Il était reconnu, entouré, saisi, quand un de ses cavaliers, homme lourd et sur un lourd cheval, donna tout au travers, et le dégagea. Il se trouva que ce libérateur était un Jean Cadet, fils d'un médecin de Paris, qui s'était donné au comte; il le fit chevalier sur place [2].

[1] Justice de Dieu, aidée de Louis XI? (V. *Amelgard*)... J'ai déjà parlé au tome précédent de cet important personnage, politique, général, législateur; du moins il voulait l'être : sous Charles VII, il s'était fait donner un mémoire pour réformer la procédure. Il était poëte aussi. De la Rue, III, 327. — Voir à la cathédrale de Rouen le noble tombeau, simple et grave, à côté du monument théâtral de Louis de Brézé, en face du triomphant sépulcre des Amboise. Il y a là deux siècles d'histoire. — L'inscription, qui n'existe plus, est dans M. Deville, Tombeaux de Rouen, p. 60.

[2] Olivier de la Marche le nomme autrement : « Le fils de son médecin nommé Robert Cotereau. »

La situation était bizarre. Le roi était sur Montlhéry, n'ayant plus que sa garde, le comte dans la plaine, si mal accompagné qu'il lui eût fallu fuir s'il était venu seulement cent hommes contre lui. Les deux princes étaient restés, les deux armées s'étaient enfuies.

Qui avait vaincu? on n'eût pu le dire. Des Bourguignons, ralliés en petit nombre, serrés et clos de leurs charrois, voyaient à côté les feux ennemis, et croyaient le roi en force. Plutôt que de rester ainsi sans vivres, entre le roi et Paris, ils voulaient partir, brûler les bagages. Saint-Pol lui-même, qui avait tant poussé en avant, revenait à cet avis. Ce fut une grande joie quand on sut que le roi avait délogé [1].

Le roi, fort alarmé de l'immobilité de Paris, et ne sachant plus même pour qui était la ville, n'eut garde de s'y mettre. Il alla attendre à Corbeil, s'informa. Si, dans ce moment décisif, le comte de Charolais eût osé aborder Paris, il finissait la guerre, selon toute apparence. Il aima mieux prouver que le champ lui restait; il en prit possession, à la vieille manière féodale et chevaleresque, faisant sonner et crier aux carrefours du camp : « Que, s'il

[1] Le récit de Commines est bien plus malicieux : « Environ minuit, revindrent ceulx qui avoient esté dehors, et vous pouvez penser qu'ils n'estoient point allés loin; et rapportèrent que le Roy estoit logé à ces feux. Incontinent on y envoya d'autres, et se remettoit chascun en estat de combattre, mais la plupart avoient mieux envie de fuir. Comme vint le jour, ceux qu'on avoit mis hors du camp rencontrèrent un chartier qui apportoit une crusche de vin du village, et leur dit que tout s'en estoit allé... Dont la compagnie eut grant'joie; et y avoit assez de gens qui disoient lors qu'il falloit aller après, lesquels faisoient bien maigre chère une heure devant. » Commines, I, 4.

estoit quelqu'un qui le requist de bataille, il estoit près de le recepvoir. » Il passa le temps à enterrer les morts; il reçut, en vainqueur clément, la supplique de ceux qui réclamaient le corps de M. de Brézé.

Paris resta immobile; le roi y rentra et fut encore roi. Tous revinrent à lui peu à peu, tous protestèrent de leur fidélité. Il reçut les excuses, ne fit mauvaise mine à personne, fit semblant de croire. En arrivant, il alla souper tout d'abord chez son fidèle Charles de Melun, avec force bourgeois et bourgeoises. Il leur conta la bataille à sa manière, comment il avait attaqué le premier, gagné la journée. Les Parisiens, de leur côté, se félicitaient d'avoir achevé la victoire [1]. En effet, la bataille finie, ils étaient allés, plein d'ardeur, tomber sur les fuyards, ramasser les bagages : « Chariots, bahus, malles, boistes. » Le greffier chroniqueur dit que ce jour ils sortirent trente mille.

Le roi avait beau se dire vainqueur; on l'avait vu revenir bien mal accompagné, cela enhardit la haute bourgeoisie. Tous les *honnêtes* gens, serviteurs et valets des seigneurs devinrent audacieux contre le roi. Ils l'obligèrent de garder pour lieutenant ce Charles de Melun, qui l'avait laissé sans secours à Montlhéry [2]. L'évêque, des conseillers, des

[1] C'est le triomphant bulletin de la ville de Paris. Lire les deux autres opposés entre eux, mais également triomphants, celui du comte de Charolais (vraiment homérique) : Preuves de Commines, éd. Lenglet, II, 484-488, et celui de Louis XI; Lettres et bulletins des armées de Louis XI, adressées aux officiers municipaux d'Abbeville et publiés par Louandre, 1837 (Abbeville).

[2] Charles de Melun avait de longue date capté la popularité « Nous rencontrasmes au droit de l'hostel où pend l'enseigne du

gens d'Église, vinrent le trouver aux Tournelles et le prièrent tout doucement de laisser conduire désormais les affaires « par bon conseil. » Ce conseil devait lui être donné par six bourgeois, six conseillers du parlement, six clercs de l'université. Le roi accorda tout, se montra confiant, plus même que les bourgeois ne voulaient, assurant qu'il allait les armer et prendre dix hommes par dizaine.

Ce fut son salut que pendant tout ce temps ses ennemis ne surent rien faire. Le comte de Charolais n'approcha pas de Paris; il était occupé à garder son champ de bataille, à sonner la victoire, à défier l'air. Les ducs de Berri et de Bretagne, jeunes princes, de santé délicate, venaient à petites journées. La jonction se fit à Étampes. Étampes devait plaire au duc de Bretagne; c'était son apanage de jeunesse dont il avait longtemps porté le nom, en dépit des cadets de Bourgogne qui le portaient aussi. On s'y arrêta quinze jours à y attendre le duc de Bourbon et les Armagnacs. Puis il fallut attendre le maréchal de Bourgogne, qui, ayant été battu en route, traînait, boitait. L'on attendit encore le duc de Calabre et les Lorrains, qui ne venaient pas; ce n'était pas leur faute, suivis de

Dieu d'amour en la rue Saint-Antoine... (*Maître... demanda :*) Qui nous avoit meus requérir qu'il plust au Roy laisser à Paris messire Charles de Melun, pour lors son lieutenant, attendu qu'il avoit esté délibéré dans ladite ville le contraire. A quoy maistre Henry respondit que ce qui en avoit esté faict avoit esté faict cuidans faire le proufit de la ville, pource que ledit Charles de Melun avoi esté moien envers le Roy de faire abattre partie des aydes que ledit sieur prenoit en icelle ville. » *Déposition de maistre Henry de Livres et de Jehan de Clerbourg. Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves, juillet* 1465.

près par les troupes du roi, ils avaient été obligés d'éviter la Champagne et de faire le tour par Auxerre[1].

Les voilà réunis, et leur réunion leur apprend une chose, la difficulté de rester ensemble. Il n'y avait pas moyen de nourrir en même lieu cette immense cohue de cavalerie; il fallut tout d'abord, pour ne pas s'affamer, qu'ils se tournassent le dos, et s'en allassent, comme Abraham et Lot, paître l'un à l'orient, l'autre à l'occident. Ils se répandirent dans la Brie, jusqu'à Provins, jusqu'à Sens et plus loin.

Avant d'avoir rien fait, ils semblaient avoir hâte de se quitter. Dès le premier coup d'œil, tous déplaisaient à tous. Le monde féodal, dans cette dernière revue qu'il faisait de lui-même, s'était trouvé tout autre qu'il ne se figurait, étrange, baroque et monstrueux. Ces quatre ou cinq armées étaient autant de peuples; mais dans chaque armée même, la variété de races et de langues, les bigarrures d'habits, d'armures et d'armoiries, réveillaient les vieilles querelles. Sous le seul nom de Bourguignons, le comte de Charolais amenait une Babel, tout ce qu'il y avait de diversités, d'oppositions, de la Frise au Jura. Ceux qu'on appelait les Calabrais, du nom de Jean de Calabre, c'étaient tout à la fois

[1] Le bâtard de Vendôme côtoya si bien l'armée du duc de Calabre et du maréchal de Bourgogne, qui les empêcha d'entrer en Champagne, et les obligea d'aller passer près d'Auxerre. Il menait avec lui « un couturier qui faisoit les hoquetons blancs et rouges, à deux écus pièce, et donnoit le douzième audit bâtard (sans doute pour engager sur la route les francs archers à recevoir cet uniforme royal et à grossir sa troupe). » *Archives, Trésor des chartes. Procédures criminelles faites par Tristan l'Ermite*, J, 950.

des Provençaux, des Lorrains, des Allemands, de barbares hallebardiers et coulevriniers suisses[1], aux hoquetons bariolés[2], écorchant l'allemand à faire frémir l'Allemagne, à quoi répondaient dans leur douceur suspecte des Italiens masqués d'acier.

Armagnacs et Bourguignons, ces noms juraient ensemble. La rancune de parti était-elle éteinte? on peut en douter. Une chose, à coup sûr, subsistait, l'aversion instinctive du Nord et du Midi, le contraste des habitudes. Les Gascons d'Armagnac, sales piétons, sans paye ni discipline, demi-soldats, demi-brigands, semblèrent si sauvages et si effrénés que personne ne voulut les souffrir près de soi; il leur fallut camper à part.

Mais l'opposition la plus dangereuse, et qui pouvait d'un moment à l'autre mettre les alliés aux prises, c'était celle des Bourguignons et des Bretons, des deux grands peuples et des deux grands princes. Les Bretons venaient tard, après la bataille, et de mauvaise humeur. Leur vieille réputation souffrait de la jeune gloire des Bourguignons. Ceux-ci avaient parfaitement oublié leur fuite à Montlhéry[3]; ils triomphaient de bonne foi. Depuis que le comte de Charolais, resté seul dans la plaine, avait cru gagner la bataille, on ne le reconnaissait point; ce n'était plus un homme, ou, si c'en était

[1] Le greffier les appelle des « *Lifrel ofres* calabriens et suisses » Jean de Troyes, octobre 1465.

« Estoient communément trois Suisses ensemble, un piquenaire, un coulevrinier et un arbalétrier. » Olivier de la Marche, Collection Petitot, X, 245.

[2] Voir les vitraux de l'arsenal de Lucerne, et tant d'autres monuments.

[3] Cependant, au moment même, le duc écrivait « aux baillis

un, c'était Nemrod, Nabuchodonosor. Il parlait à peine, ne riait plus, tout au plus, quand on lui disait que les jeunes ducs de Berri et de Bretagne portaient par délicatesse des cuirasses de soie qui simulaient le fer[1]. Les Bretons, peu plaisants, se demandaient entre eux s'ils ne feraient pas bien de tomber sur ces Bourguignons, de s'en défaire, de ne pas partager dans ce grand butin du royaume; car enfin, à qui le royaume, sinon à ceux qui amenaient avec eux le futur régent ou le futur roi?

Et comme tel, le duc de Berri était suspect à tous; pour tous ses confédérés, alliés et amis, il était déjà l'ennemi commun. Le roi dont ils se défiaient, c'était celui qui ne l'était pas encore, qui pouvait l'être; ils semblaient avoir oublié Louis XI. Cela alla si loin que, malgré l'aversion mutuelle, le Bourguignon fit secrètement une ligue partielle avec le Breton (24 juillet), et lui paya comptant le secours qu'il en pourrait tirer un jour contre le duc de Berri. C'est-à-dire que, tout en le faisant, ils s'occupaient à le défaire. Cette folle imagination domina le comte de Charolais au point qu'il envoyait déjà demander secours aux Anglais contre ce roi possible.

Le vrai roi, pendant ce temps, se remettait et ressaisissait Paris. Il eut d'abord deux cents lances, puis quatre cents lances, puis le comte d'Eu, un

de Courtray, d'Ypres, d'Hesdin, au trésorier de Boulonnais, et autres officiers, pour la confiscation des biens de ceux qui se sont enfouis à la journée de Montlhéry. » *Compte de la recette générale des finances*, 18 septembre 1465. Barante, éd. Gachard, II, 24.

[1] « Armés de petites brigandines fort légères. Encore disoient aucuns qu'il n'y avoit que de petits clous dorés par dessus le satin afin de moins leur peser. » Commines.

prince du sang, qu'il mit à la place de Charles de Melun. Il dédommagea celui-ci magnifiquement, ne pouvant encore lui couper la tête.

Il avait fait venir de Normandie des francs archers; mais la noblesse ne venait pas, contenue qu'elle était sans doute par les grands seigneurs et les évêques. Le roi prit le parti d'aller lui-même chercher les Normands (10 août); résolution hardie; Paris branlait; mais justement, pour assurer Paris il fallait avoir un point d'appui ailleurs. Au reste, les ligués, égarés dans la Brie, dans la Champagne et jusqu'en Auxerrois, avaient bien l'air, avec leurs longs détours, de n'arriver jamais.

Ils se rapprochèrent néanmoins, plus tôt qu'on n'aurait cru, avertis sans doute du départ du roi par leurs bons amis de Paris. Dès qu'ils furent à Lagny, les parlementaires et notables bourgeois ne manquèrent pas de tâter le nouveau lieutenant royal, le comte d'Eu, le priant d'envoyer aux princes et de moyenner une bonne paix. A quoi il répondit que c'était son devoir, et que, le cas échéant, il n'enverrait pas, il irait lui-même.

Bientôt arrivent aux portes les hérauts du duc de Berri, avec quatre lettres, aux bourgeois, à l'université, à l'Eglise, au parlement. Les princes, venant pour aviser au bien du royaume, demandent que la ville leur envoie six notables. Elle en envoya douze le jour même; en tête, l'évêque Guillaume Chartier, le lieutenant civil, le fameux doyen de Paris, Thomas Courcelles (l'un des pères de Bâle et des juges de la Pucelle), le prédicateur L'Olive, les trois Luillier, le théologien, l'avocat, le changeur; sur douze députés, six chanoines. Celui

qu'on mettait en avant et qui devait parler, c'était l'évêque, un peu idiot.

La pacifique députation, prêtres et bourgeois, fut admise devant le duc de Berri au château de Beauté-sur-Marne. Il les reçut assis, mais debout près de lui se tenait le farouche vainqueur de Montlhéry, armé de toutes pièces. Pour surcroît de terreur, le héros populaire des guerres anglaises, Dunois, tout vieux et goutteux qu'il était, traita ces pauvres gens comme eut fait Suffolk ou Talbot. Il leur signifia que si la ville avait le malheur de ne pas recevoir les princes avant dimanche (on était au vendredi), ils protestaient contre elle de tout ce qui pouvait en advenir, mais que le lundi, sans faute, on donnerait un assaut général.

Le samedi de bonne heure, grande assemblée à l'hôtel de ville. Le lieutenant civil répète mot pour mot la terrible menace. L'effroi gagne; plusieurs opinent que ce serait manquer au respect qu'on doit à la personne des princes du sang, que de leur fermer malhonnêtement les portes de la ville; on ne pouvait se dispenser de les recevoir eux-mêmes, bien entendu, et non leur armée, seulement une petite garde, quatre cents hommes pour chacun des quatre princes, en tout seize cents hommes d'armes.

Ce qui donnait le courage d'ouvrir un tel avis, c'est qu'on voyait sous les fenêtres de l'hôtel de ville les archers et arbalétriers de Paris, rangés en bataille, « pour garder les oppinants d'oppression. » Ils étaient dans la Grève. Mais plus loin que la Grève, les troupes royales faisaient, le jour même, une grande revue devant le comte d'Eu; le

prévôt des marchands en fit part au conseil de la ville, pour guérir la peur par la peur; ce n'était pas moins que cinq cents bonnes lances (3 000 cavaliers), quinze cents piétons, archers à cheval, archers à pied normands, etc. Il fallait prendre garde de rien faire sans l'aveu du lieutenant royal; autrement, on courait risque de causer dans Paris une horrible boucherie!

Cela rendit les bourgeois bien pensifs. Mais que devinrent-ils quand ils entendirent dans la rue le petit peuple, qui courait, criait, cherchant, pour leur couper la gorge, ces traîtres députés qui voulaient mettre les pillards dans Paris?... Les députés, plus morts que vifs, se laissèrent renvoyer aux princes, et parlèrent, non plus pour la ville, mais pour le comte d'Eu; l'évêque dit ces propres paroles : « Il ne plaît point aux *gens du roi* qui sont à Paris de prendre response, qu'ils n'aient su quel est le plaisir du roi. » Dunois répéta qu'alors il y aurait donc assaut le lendemain... Il n'y eut rien du tout; ce furent, tout au contraire, les troupes royales qui sortirent, allèrent reconnaître l'ennemi, et ramenèrent soixante chevaux.

Il était temps que le roi arrivât. Le 28 août, il rentra avec toute une armée, douze mille hommes, soixante chariots de poudre et d'artillerie, sept cents muids de farine. Il connaissait Paris; il eut soin que rien n'y manquât pendant tout ce temps, ni pain, ni vin, aucune sorte de vivres. Les arrivages furent toujours abondants; deux cents charges de marée en une fois, jusqu'à des pâtés d'anguille qu'il fit venir de Nantes et vendre à la criée du Châtelet.

C'étaient les assiégeants qui mouraient de faim. N'ayant su, avec leur grand nombre, s'assurer la Seine d'en haut, ni même celle d'en bas, loin d'affamer Paris, ils ne pouvaient se nourrir. Les malheureux erraient, vendangeant en août les raisins verts. Il aurait fallu que les assiégés eussent la charité de les nourrir. Le comte du Maine envoya à son neveu de Berri une charge de pommes, de choux et de raves. Lorsqu'il y eut trêve, le Parisien allait à Saint-Antoine vendre des vivres, et rançonnait sans pitié l'assiégeant [1].

Le roi était résolu de laisser faire la faim et la division. Mais avec ses deux mille cinq cents hommes d'armes et des milliers d'archers, il fallait bien qu'il eût l'air de vouloir combattre. Il alla à Sainte-Catherine prendre l'oriflamme des mains du cardinal abbé de Saint-Denis; il en reçut l'instruction d'usage en pareil cas, ouït la messe et resta longtemps en prière. En sortant, il remit la fameuse bannière, non au porte-étendard, mais à son aumônier, pour la bien serrer aux Tournelles.

La prière de Louis XI, selon toute apparence, c'était de pouvoir diviser ses ennemis, les gagner un à un, et se moquer de tous : « Ce qui est, dit Commines, une grant grâce que Dieu faict au prince qui le sçait faire. » Les négociations, publiques et secrètes, allaient leur train; sous mille prétextes,

[1] Ils ne marchandaient pas : « Les joues velues, pendantes de malheureuseté, sans chausses ni souliers, pleins de poux et d'ordure... ils avoient telle rage de faim aux dents qu'ils prenoient fromage sans peler, mordoient à même. » Jean de Troyes. — « La cité de Paris... fist grandement son proffit de l'armée. » Olivier de la Marche.

on parlait et parlementait sans cesse entre Charenton et Saint-Antoine. On appela ce lieu le marché; là, en effet, on marchandait les hommes, on brocantait les serments, on tâtait les fidélités. Un jour, il en passait dix du côté du roi, le lendemain autant du côté des seigneurs. Le roi avait quelque raison de croire qu'au total il gagnerait à ce négoce. Humble en paroles et en habits, donnant beaucoup, promettant davantage, achetant ou rachetant, sans marchander, ceux dont il avait besoin, « et ne les ayant en nulle haine pour les choses passées. »

Il y parut à son retour; les bourgeois de Paris, voyant le tyran revenir en force, attendaient des vengeances de Marius et de Sylla. Tout se borna à mettre hors de la ville deux ou trois députés qui, dans son absence, avaient si bien travaillé à faire qu'il n'y revînt jamais. Quant à l'évêque, le roi ne lui dit pas un mot sa vie durant; seulement, quand il mourut, il lui fit de sa main une malicieuse épitaphe. Ses sévérités tombèrent sur des espions qu'il fit noyer. Au grand amusement du populaire, « on fouetta et battit au cul d'une charrette un paillard de sergent à verge, » qui, lors de la première alarme, avait couru les rues, en criant que l'ennemi était rentré, de quoi plus d'une femme accoucha de peur.

On croyait le roi si peu rancuneux, que les premiers qui lui envoyèrent ambassade furent justement ceux dont il avait le plus à se plaindre, les Armagnacs. Eux-mêmes se plaignaient des princes qui, les tenant éloignés de Paris, montraient assez qu'ils voulaient se passer d'eux et faire leur petite

part au butin. Après les Armagnacs vint le comte de Saint-Pol, qui avait tout mis en mouvement, mais qui au fond ne voulait qu'une chose, l'épée de connétable; il causa longuement avec le roi, et sans doute en tira parole. Jean de Calabre n'était pas loin de faire aussi son traité à part, comme lui conseillait son père, et de laisser là les deux tyrans de la ligue, le Bourguignon et le Breton.

Ce qui aidait à rendre bien des gens pacifiques, c'est qu'après tout, les plus terribles ne faisaient pas grand'chose. Une fois, un capitaine vient tirer à leurs tranchées et leur tuer un canonnier. Tous s'arment, Jean de Calabre d'abord, et le comte de Charolais; ils descendent en plaine, armés, bardé de fer, le duc de Berri lui-même, tout faible qu'il était. Le temps est un peu obscur, mais les éclaireurs ont vu nombre de lances; ce sont toutes les bannières du roi, toutes celles de Paris; un avis qu'ils avaient reçu les portait d'ailleurs à le croire. L'affaire devenant sûre, Jean de Calabre, comme tout héros de romans ou d'histoire[1], harangue sa chevalerie. « Nos chevaucheurs, dit Commines, avaient repris cœur un petit, voyant que les autres étaient faibles et qu'ils ne bougeaient pas. » Le jour s'éclaircissant, les lances se trouvèrent n'être que des chardons. Les seigneurs, pour se consoler de la bataille, s'en allèrent ouïr messe et dîner.

Le roi ne voulait nullement d'une bataille devant Paris. Il faisait la guerre de plus loin. Dès le mois

[1] C'est à ce prince chevaleresque qu'est dédié le Petit Jehan de Saintré. C'est lui-même qui l'avait fait écrire. L'auteur, Antoine De la Salle, lui dit : « Pour obéir à vos prières qui me sont entier commandemens...

de juin, il avait traité avec les Liégeois; le 26 août, il leur fit passer de l'argent, et le 30, ils défièrent le duc de Bourgogne à feu et à sang. Le contre-coup fut ressenti à Paris. Le 4, le 10 septembre, les princes demandèrent trêve, prolongation de trêve. On songea à la paix; mais d'abord ils demandaient des choses exorbitantes : pour le duc de Berri, la Normandie ou la Guyenne, une Guyenne arrondie à leur façon, l'ancien royaume d'Aquitaine; le comte de Charolais voulait toute la Picardie.

Les négociations traînant, il devait arriver, ou que les princes découragés se laisseraient gagner aux belles paroles du roi, ou bien que les amis si nombreux qu'ils avaient dans les villes s'enhardiraient à travailler pour eux et trouveraient moyen de leur livrer les places qui entouraient Paris, et Paris peut-être. Le roi, dans chaque ville, avait des soldats, mais les seigneurs y avaient les habitants, du moins les principaux; ils y pesaient de leur antiquité, de leurs grands biens, de leurs serviteurs, *domestiques* et protégés; leur protection onéreuse y était acceptée de longue date. La gent routinière des bourgeois les servait, quoi qu'ils fissent; vexée remerciait, battue baisait la main.

Tout cela, sans doute, faisait croire aux habiles que les princes et seigneurs prévaudraient sur le roi, qu'avec tout son esprit, toute sa vigueur, il n'en était pas moins un homme perdu. Le 21 septembre, un gentilhomme qui commandait à Pontoise écrit au maréchal de Rouault qu'il vient d'ouvrir sa place aux princes; il le prie de l'excuser près du roi, il a fait la chose à regret. En même temps, le comte du Maine, sans quitter le parti du

roi, croit pourtant devoir s'assurer ses charges, en se les faisant donner par le duc de Berri. Le sage Doriole, général des finances, serviteur spécial du roi, quel qu'il fût, crut que le roi, c'était dès lors le frère du roi, et il alla soigner ses finances.

Louis XI croyait tenir Rouen. Madame de Brézé, qui gardait le château, venait de lui écrire qu'elle en avait fait sortir des gens suspects qui l'auraient livré. Dans la ville, un homme avait une grande influence, l'ancien général des finances de Normandie, un homme de Dieu, qui, disait-on, ne couchait jamais dans un lit, portait la haire à nu, et se confessait tous les jours. L'évêque de Bayeux, patriarche de Jérusalem, et qui de plus était des Harcourt, fit tout ce qu'il voulut de la veuve et du dévot financier; ils livrèrent le château et la ville; le duc de Bourbon entra sans coup férir (27 septembre)[1].

Rouen entraîna Évreux, puis Caen; puis, indirectement, ce qui tenait encore sur la Somme. Le comte de Nevers, qui jusque-là attendait, enfermé dans Péronne, n'hésita plus; il n'ouvrit pas les portes, mais il se fit escalader, surprendre, emmener prisonnier (7 octobre).

Ce que n'avaient pu tous les princes de France avec une armée de cent mille hommes, un prêtre,

[1] Il semble qu'il y ait eu dans tout cela un reste de patriotisme normand : « Le lendemain que Pontoise fut pris par Loys Sorbier, Lancelot de Haucourt envoia un cordelier de Paris devers madame la grand'sénéchale... Lancelot dit qu'il estoit normand... avoir fait serment sur l'autel Sainte-Anne à Quétenville. » *Bibl. royale, ms. Legrand, Preuves*, 1465.

une femme, une trahison, l'avaient accompli. A vrai dire, l'évêque de Bayeux et madame de Brézé mirent fin à la guerre du Bien public.

Le roi se hâta de traiter; autrement Paris suivait Rouen. Le jour où le château de Rouen fut livré, la Bastille de Paris se trouva ouverte, des canons encloués. La Bastille était dans les mains très-suspectes du père de Charles de Melun.

Qui agissait ici contre le roi? personne et tout le monde. L'Eglise de Paris ne disait plus rien, depuis l'étrange démarche qu'elle avait fait faire par son évêque. Le parlement, le Châtelet[1], ne parlaient pas non plus; mais de temps à autre, tel et tel, un conseiller, un notaire, un procureur, passaient aux princes. Sous les masses sombres et muettes du palais et de Notre-Dame, remuaient, frétillaient, chaque jour plus hardis, les enfants perdus, procureurs, petits clercs tonsurés et non tonsurés, qui disaient haut ce que pensaient leurs maîtres; tout cela parlait, rimait contre le roi. La Ménippée, le Lutrin, Voltaire même, sont, comme on sait, nés dans cette ombre humide et sale, tout près de la sainte Chapelle. Le roi avait là, dans Paris, une armée pour tirer sur lui par derrière[2]. Les chan-

[1] Les gens du roi, les officiers royaux, semblaient les plus malveillants. Obligé dans son besoin pressant de leur demander un emprunt, il n'en tira pas grand'chose. Ils auraient plutôt donné à l'ennemi. Un conseiller au parlement et un avocat allèrent joindre le duc de Berri. Le clerc d'un autre conseiller était allé, avec un notaire, chercher le duc jusqu'en Bretagne; clerc et notaire furent noyés pour l'exemple.

[2] Et par devant quelquefois. La personne du roi ne leur imposait guère, à en juger par le petit récit du greffier chroniqueur. Un jour qu'il revenait de conférer avec les princes, il dit à ceux

sons, les ballades satiriques, couraient la ville; on les envoyait même aux princes, comme encouragement, deux pièces entre autres, très-âcres, qu'on croirait écrites au temps de la Ligue.

Le roi avait pourtant fait de grandes caresses aux Parisiens. Quoique l'université eût refusé d'armer pour lui, il lui rendit ses priviléges. Il se fit frère et compagnon « de la grand'confrérie aux bourgeois de Paris ». Il appela les quarteniers, cinquanteniers, et six notables par quartier, à ouïr, avec le parlement et les grands corps, les conditions que proposaient les princes.

La ville n'en était pas moins mécontente, agitée. Ces Normands que le roi avait mis dans Paris pourraient-ils bien jusqu'au bout contenir leurs mains normandes? On craignait le pillage. Une nuit, les rues s'illuminent; partout des feux; les bourgeois s'arment et courent à leurs bannières. Qui a donné l'ordre, personne ne peut le dire. Le roi mande « sire Jehan Luillier, clerc de la ville [1] », lequel dit

qui gardaient la barrière que désormais les Bourguignons leur donneraient moins de mal, qu'il saurait bien les en garder. Sur quoi, un procureur du Châtelet dit hardiment : « Voire, Sire, mais en attendant, ils vendangent nos vignes et mangent nos raisins, sans y sçavoir remédier. » « Mieux vaut, répliqua Louis XI, qu'ils vendangent vos vignes que de venir prendre ici vos tasses et l'argent que vous cachez dans vos caves et celliers. »

[1] Jean de Troyes dit pourtant que le roi, loin de laisser piller les Normands, fit punir sévèrement ceux d'entre eux qui avaient manqué en parples à la dignité de la ville de Paris : « Vint à Paris plusieurs des nobles de Normandie et injurièrent les Parisiens; et, veue la plainte des bourgeois, le principal malfaicteur et prononceur desdites parolles fut condemné à faire amende honorable devant l'hostel de ladite ville, teste nue, desceint, une torche au poing, en disant par luy que faulsement et mauvaisement il avoit menty en disant lesdictes parolles... Et après eut la langue percée, et ce fait, fut banny. »

froidement et sans rien excuser, que tout cela se fait de bonne intention. Le roi fait dire, de rue en rue, qu'on éteigne et qu'on aille se coucher; personne n'obéit, tout reste armé. Une batterie n'était pas improbable entre les bourgeois et les troupes. Déjà l'on avait attaqué le soir l'évêque Balue, le factotum du roi [1].

Il n'y avait pas un moment à perdre. Le roi demanda une entrevue, alla trouver le comte de Charolais [2] et lui dit que la paix était faite : « Les Normands veulent un duc; eh bien! ils l'auront ».

Céder la Normandie, c'était se ruiner. Cette province payait à elle seule le tiers des impôts du royaume [3]; seule, elle était riche et de toute richesse, pâturage, labourage et commerce. La Normandie était comme la bonne vache nourricière qui allaitait tout à l'entour.

[1] Ce drôle d'évêque, qui était propre à tout, servait au besoin de capitaine. Il avait mécontenté les Parisiens, en se mettant une nuit à la tête du guet, et le menant tout autour des murs, à grand renfort de clairons et de trompettes. Au moment où il fut attaqué, il sortait de chez une femme.

[2] Dans une première entrevue, le roi avait essayé de ramener le comte de Charolais; il lui dit : « Mon frère, je cognois que estes gentilhomme, et de la maison de France. — Pourquoy, Monseigneur? — Pour ce que, quant j'envoyay mes ambassadeurs à l'Isle devers mon oncle, votre père et vous, et que ce fol Morvillier parla si bien à vous, vous me mandastes par l'archevesque de Narbonne (qui est gentilhomme, et il le monstra bien, car chascun se contenta de luy), que je me repentiroye des parolles que vous avoit dict ledict Morvillier, avant qu'il fust le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, et encores beaucoup plus tost que le bout de l'an... Avec telz gens veulx-je avoir à besongner, qui tiennent ce qu'ilz promettent. » « Et désavoua ledict Morvillier... » Commines.

[3] Attesté par Louis XI lui-même, dans une lettre au comte de Charolais. *Bibl. royale, mss. Legrand, Histoire*, VIII, 28.

Le roi, du même trait de plume, livrait aux amis de l'Anglais nos meilleurs marins, comme si, de sa main, il eût comblé, détruit Dieppe et Honfleur. L'ennemi débarquait dès lors à volonté, trouvait la Seine ouverte, « la grand'rue qui mène à Paris. » Il pouvait se promener en long et en large, par la Seine, par la côte, de Calais jusqu'à Nantes. Sur tout ce rivage, l'Anglais n'eût rencontré que des amis ou des vassaux de l'Angleterre.

Le Bourguignon acquérait Boulogne et Guines pour toujours; les villes de Somme, sous la condition d'un rachat lointain, improbable. Le duc de Bretagne, maître chez lui désormais, maître de ses évêques, comme de ses barons, devenait un petit roi, sous protection anglaise. Il demandait, en outre, la Saintonge pour les Écossais [1], c'est-à-dire pour les Anglais, qui dans ce moment gouvernaient l'Écosse. Dans ce cas, la Rochelle, prise à dos, n'au-

[1] Les Écossais, appelés par les Bretons, vinrent, la guerre faite, au partage des dépouilles; ils prirent ce moment pour réclamer *leur* comté de Saintonge, un don absurde de Charles VII, qui, dans sa détresse, avait donné une province pour une armée d'Écosse, mais l'armée ne vint pas. — Instruction du roi d'Écosse à ses envoyés : « Vous direz que vous doubtez que si on ne fait droict au roi d'Écosse et délivrance de ladicte comté, pourroit estre occasion de plus grant mal... et plus briefvement que on ne cuide. » Suivent des menaces, au cas que le roi de France attaque la duchesse de Bretagne, parente du roi d'Écosse et de la plupart des nobles écossais. — Un conseiller de Louis XI fait observer, dans une note qui suit, que le don était conditionnel, etc. Il adresse ce conseil à son maître : « Se vostre plaisir estoit de prendre le duc d'Albanie en vostre service... n'aroit jamais nul de la nation qui osast riens faire contre vous que l'autre ne le fist pendre, ou luy fist cousper la teste incontinent, et par ainsi romperiés toutes les trafiques et petites alliances qu'ils ont en Angleterre, Bretagne et ailleurs. » *Bibl. royale, mss. Baluze*, 475, 13 *nov.* 1465.

ıit pas tenu longtemps, la Guyenne eût suivi, tout Ouest.

En créant un duc de Normandie, chacun des rinces croyait travailler pour lui-même. Jeunes aient le duc et le duché, ils avaient besoin d'un ıteur. Chacun prétendait l'être. Divisés sur ce oint, ils s'entendaient mieux pour enrichir leur réation. Ils dotaient, douaient paternellement enfant nouveau-né. Chaque jour ils arrachaient uelque chose au roi pour y ajouter encore. Il falıt qu'il dépouillât le comte du Maine, le comte 'Eu, de ce qu'ils avaient dans le duché. Le derıer, tout pair qu'il était, dépendit de la Normandie t ressortit de l'Echiquier. Le comte d'Alençon, ui, par ses trahisons du moins, avait bien gagné ue les ennemis du roi le ménageassent, fut ajouté omme accessoire à cet insatiable duché de Normandie[1].

Ce n'était pas seulement le royaume qui était au illage, c'était la royauté, les droits royaux. Le Normand eut les fruits des régales et la nomination ux offices, le Breton les régales et les monnaies. Le Lorrain ne rendit point hommage pour la marche de Champagne que le roi lui cédait.

On exigeait de lui qu'il livrât, non pas ses sujets seulement, mais ses alliés. Le duc de Lorraine se

[1] Les élus d'Alençon devaient payer à leur duc une pension sur les taxes et aides, montrer aux gens du duc de Normandie ce qui restait et le leur livrer. — Serait-ce à la vieille résistance d'Alençon contre la Normandie que faisait allusion la devise des archers d'Alençon : « Avoient jacquetes où estoient dessus escript de broderie : *Audi partem?* » Ce qui, je crois, veut dire ici : « Écoutez aussi l'autre partie. » Jean de Troyes, samedi 10 août 1465.

fit donner la garde des trois évêchés [1], la garde d ceux qui depuis des siècles se gardaient contre lui

Le roi faisait bonne mine, mais il était inquiet Pendant qu'il donnait tout, on prenait encore Beauvais, Péronne, furent surpris pendant les né gociations.

Où les exigences s'arrêteraient-elles? on ne pou vait le dire. Chaque jour on s'avisait d'un articl oublié, on l'ajoutait. Le comte de Charolais eut peine conclu son traité pour Boulogne et la Somme qu'il en exigea un pour la cession des trois prévôté qui lui étaient indispensables, disait-il, pour assurer la possession d'Amiens. Et il ne s'en alla pa encore, qu'il n'eût extorqué autre chose. Le 3 novembre, au moment où le roi lui disait adieu à Villers-le-Bel, il lui fit signer un étrange traité de mariage entre lui Charolais, qui avait trente ans, et la fille aînée du roi qui en avait deux. Elle devait apporter en dot la Champagne, avec tout ce qu'on peut y rattacher de près ou de loin, Langres et Sens, Laon et le Vermandois! Pour consoler l'époux d'attendre si longtemps sa future, le roi dès ce moment lui donnait le Ponthieu.

Les ligués, en partant, n'oubliaient que deux choses, les deux principales, la grande question ecclésiastique [2] et les états généraux.

[1] Du moins, de Toul et de Verdun. Quant à Metz, le *roi semble* avoir promis verbalement au duc de Lorraine de l'aider à la réduire. On lit dans le projet du traité: « Cent mille escus d'or comptant, pour employer à la conqueste de Naples et de ceulx de Metz. » Preuves de Commines, éd. Lenglet, II, 499.

[2] Le roi, dans une instruction qu'il donne à ses ambassadeurs près du pape, présente l'abolition de la Pragmatique comme la cause principale de la guerre du Bien public. Il prouve par la

De Pragmatique, plus un mot[1]. Les princes, devenant roi chez eux, pensaient, comme le roi l'avait pensé pour lui, qu'il valait mieux s'entendre avec le pape pour la collation des bénéfices que de courir les chances des élections.

Les grands sacrifièrent sans difficulté les intérêts de la noblesse, ceux de la haute bourgeoisie, ceux des parlementaires, qui n'arrivaient guère que par les élections à la jouissance des biens d'église.

Point d'états généraux[2]. Seulement trente-six

trahison de l'évêque de Bayeux, qui a terminé cette guerre, qu'il importe infiniment de savoir à qui l'on confie les évêchés. Le roi, dit-il, a, dès son avénement, restitué obédience au siége apostolique : « Quæ res peperit secretiora in Regem odia et illas flammas incendit, ex quibus ortum est flebile regni incendium... ; allicere nitebantur parlamentos, *quasi reducturi Pragmaticam*, fingentes omnes Franciæ pecunias exhauriri... Excusabunt mandatum quoddam publicatum in regno; illud nempe dolis et fraude Bajocensis episcopi surreptum... ; perfidus apostolicæ Sedi, vulneravit illius auctoritatem, quo tempore... insperatus hostis erupit ac sceleratissimus proditor... Quantopere intersit Regis promotum iri in regno suo prælatos spectatæ et exploratæ in ipsum fidei, jam satis constat ob id quod unius Bajocensis episcopi scelus potuit totam Normanniam et pene regni statum nuper perverere, ob munitissimas arces, præclara oppida et inexpugnabiles locorum situs quos plerique in Francia prælati possident... Flagitabunt obnixe quatenus in metropolitanis ecclesiis ac excellentioribus episcopatibus eminentioribusque abbatiis... expectare dignetur regas preces. »

[1] La seule mention qu'on en trouve se rencontre dans le projet, et ne se retrouve dans aucun des traités. Lenglet, II, 249. Au reste, le plus puissant des confédérés, le comte de Charolais, avait besoin du pape pour l'affaire de Liége. Dans son traité avec le roi, il exige que le roi se soumette. « Pour l'accomplissement des choses dessus dictes..., à la cohertion et contrainte de nostre sainct Père le Pape. » Ibidem, 504.

[2] Les princes avaient jeté vaguement cette promesse; on ne la trouve nettement exprimée que dans la sommation adressée par le frère du roi au duc de Calabre. Il veut, dit-il, « oster et faire cesser les aydes, impositions, quatriesme, huitiesme et toutes autres

notables, présidés par Dunois, doivent aviser au bien public, ouïr les remontrances, décider « les réparations[1]. » Leurs décisions sont souveraines, absolues; le roi les sanctionnera (pour la forme) quinze jours, sans faute, après qu'elles auront été rendues. Ce règne des trente-six doit durer deux mois.

Voilà le roi bien lié. Pour plus de sûreté, il a des gardes : le Bourguignon à Amiens, le Gascon à Nemours, le Breton à Étampes, à Montfort-l'Amaury. Il était ainsi serré dans Paris, et il avait à peine Paris, n'en tirant rien depuis l'abolition des taxes. Il ne pouvait guère donner ni vendre de charges; le parlement désormais se recrutait lui-même, présentant au roi les candidats parmi lesquels il devait choisir[2].

charges, oppressions et exactions, *sur le pauvre peuple*, fors seulement la taille ordinaire des gens d'armes, laquelle aura tant seulement cours, jusqu'à ce que les *estats du royaume, que brief espérons assembler...*, soit advisé. » Preuves de Commines, éd. Lenglet, II, 45. Les autres princes s'en tiennent à des expressions plus générales : « *Meus de pitié et compassion du pauvre peuple*, etc. » Ibidem, 444. Ce qui est singulier, c'est qu'ils accusent le roi de *les avoir attaqués*, lorsqu'ils venaient réformer le royaume : « Aucuns induisent le Roy à prendre inimitié... contre les seigneurs de son sang... pour grever et dommager... ainsy que par effect l'a, à son pouvoir, montré par l'invasion qu'il fist à puissance d'armes le 16e jour de juillet dernier passé à Montlhéry sur nous qui, pour aider à pourvoir au bien du royaume et de la chose publique d'iceluy... venions joindre avec nostre très-redouté seigneur monseigneur de Berry, ledit beau cousin de Bretaigne et autres seigneurs du sang. » Ibidem, 490.

[1] « Lesquels avis, délibérations et conclusions, le Roi veut et ordonne estre gardez, comme se luy-même en sa persone les avoit faicts; et d'abondant, dedans quinze jours, il les autorisera... et ne seront baillées par le Roy lettres à l'encontre... et se elles estoient baillées, ne sera obéy. » Ibidem, 514-515.

[2] Ordonnances, XVI, 12 novembre 1465.

On ne voyait pas trop d'où il allait tirer les monstrueuses pensions qu'il promettait aux grands. Il était dans la position d'un pauvre homme saisi, qui ne peut se relever ni payer, ayant chez lui, pour livre à discrétion, des huissiers, garnisaires et *mangeurs d'office*.

Mais, tout abattu qu'il parût et décidément ruiné, les ligués prirent contre lui en partant une étrange précaution; ils lui firent écrire que désormais il ne pourrait les contraindre de venir le trouver, et que s'il allait les voir, il les préviendrait trois jours au moins d'avance. Cela fait, ils crurent pouvoir aller en repos se cantonner chez eux.

Auparavant, le comte de Charolais promena le roi, venu sans garde, aimable et souriant, par devant les seigneurs et toute cette grande armée, de Charenton jusqu'à Vincennes, et il dit : « Messieurs, vous et moi, nous sommes au roi, mon souverain seigneur, pour le servir, toutes les fois que besoin sera. »

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SEPTIÈME

LIVRE XI

CHAPITRE II

Pages.

RÉFORME ET PACIFICATION DE LA FRANCE, 1439-1458..... 1
1439. (2 nov.) Ordonnance pour la réforme des gens de guerre..... 2
Conseillers de Charles VII : Brézé, Bureau, Jacques Cœur, etc..... 4
Influence de la reine Yolande, d'Agnès la Sorelle.... 6
1440. Mécontentement des grands; le Dauphin Louis : Pragnerie..... 9
1441. Le roi reprend Pontoise sur les Anglais..... 14
1442. et impose aux mécontents assemblés chez le duc de Bourgogne..... 17
1443-1444. Il intervient dans les Pyrénées, frappe les Armagnacs alliés des Anglais, reprend et garde Dieppe.. 18
Il fait écouler les bandes françaises et anglaises vers la Lorraine et la Suisse..... 22
Des Suisses au XVe siècle; combat de Saint-Jacques.. 31
Metz, Toul et Verdun reconnaissent le roi pour protecteur..... 34
1443-1448. Réforme financière, réforme militaire; gendarmerie régulière, francs archers..... 36

CHAPITRE III

TROUBLES DE L'ANGLETERRE. — LES ANGLAIS CHASSÉS DE FRANCE, 1442-1453..... 41
Marguerite d'Anjou; caractère de la maison d'Anjou.. 42
1442. État de l'Angleterre; querelles de Winchester et de Glocester; la duchesse de Glocester condamnée comme sorcière..... 45

Pages.
Nécessité d'un rapprochement entre l'Angleterre et la France..... 1[illegible]
1445-1447. Winchester et Suffolk négocient le mariage du roi et une restitution partielle avec indemnité..... [illegible]
1447-1448. Mort de Glocester et de Winchester..... [illegible]
1449-1450. Administration de Suffolk; Somerset prend la Normandie et accuse Suffolk, qui est mis à mort... [illegible]
Le faux prétendant, Cade..... 66
Le vrai prétendant, York..... 70
1451. Charles VII prend la Guyenne..... 71
1452. La perd et la reprend; mort de Talbot... 74
1453. Réduction de Bordeaux et de Bayonne..... [illegible]
Les Anglais ne conservent en France que Calais..... [illegible]
1454. Impuissance de l'Angleterre; Henri VI devient idiot.. [illegible]
La rivalité des deux nations a été leur vie même..... 85

LIVRE XII

CHAPITRE PREMIER

CHARLES VII. — PHILIPPE LE BON. — GUERRE DE FLANDRE, 1436-1453..... 87
Rivalité des maisons de France, de Bourgogne et de Bourgogne-Autriche-Espagne, pendant le XVe et le XVIe siècles..... 88
Guerre pacifique de Charles VII et de Philippe le Bon; puissance et faiblesse de celui-ci..... 89
Les Flandres; le travail, travail solitaire, travail en famille; confréries, ghildes et *amitiés* communales... 90
et néanmoins individualisme profond, mysticisme révolutionnaire..... 95
La Flandre elle-même étant une création de l'industrie, l'industrie devait y régner..... 99
Au XIVe siècle, querelles entre les villes (pour la direction des eaux)..... 101
Au XVe siècle, querelles entre les villes et le comte... 101
1436. Expédition de Calais; soulèvement de Bruges; Gand aide le comte à réduire Bruges..... 102
Gand, désormais isolée, aura à défendre les libertés de la Flandre, son droit symbolique, etc..... 104
Lutte des comtes contre les juridictions inférieures des villes, et contre les juridictions supérieures de la France et de l'Empire..... 106
1448-1451. Philippe le Bon, croyant le roi embarrassé par le Dauphin, frappe la Flandre d'impôts vexatoires.. 117
1449-1450. Le duc fait agir la Flandre contre Gand..... 121
1451-1452. Insurrection de Gand, guerre de Flandre..... 122
Intervention timide du roi..... 127
1453. (Juillet.) Défaite des Gantais à Gavre, et leur soumission..... 131

CHAPITRE II

Pages.

GRANDEUR DE LA MAISON DE BOURGOGNE. — SES FÊTES. — LA RENAISSANCE. 135
État du monde : Occident, Normands et Portugais, Béthencourt et don Henri..... 136
1453. (29 mai.) Orient; le Turc; prise de Constantinople.. 140
Grandeur de Philippe le Bon; projet de croisade..... 140
1454. (9 fév.) Vœu du faisan..... 143
Chapitres de la Toison d'or..... 147
Le tableau de l'Agneau; école de Bruges..... 145
Centralisation dans l'art; Jean van Eyck, Chastellain, etc..... 148

CHAPITRE III

RIVALITÉ DE CHARLES VII ET DE PHILIPPE LE BON. — JACQUES CŒUR. — LE DAUPHIN LOUIS, 1452-1456..... 149
Lu duc de Bourgogne s'appuie en France sur le Dauphin; lutte du Dauphin contre Brézé, Agnès, etc... 150
Ruine des amis du Dauphin..... 151
1452. Ruine de Jacques Cœur..... 152
1456. — du duc d'Alençon..... 156
— du Dauphin lui-même, qui se retire chez le duc de Bourgogne..... 159

CHAPITRE IV

SUITE DE LA RIVALITÉ DE CHARLES VII ET DE PHILIPPE LE BON, 1456-1461..... 163
Tentative de Charles VII sur le Luxembourg..... 165
Splendeur et faiblesse du duc de Bourgogne; il était le chef d'une féodalité qui n'était plus féodale..... 166
Le souverain d'un empire hétérogène qui ne pouvait acquérir d'unité..... 168
Il céda, malgré lui, de plus en plus à l'attraction de la France..... 170
Ses ministres français; le Dauphin son hôte..... 172
Énergie critique de l'esprit français, influence de l'imprimerie, etc..... 175
Le parlement; la Toison d'or, comme cour d'honneur. 180

LIVRE XIII

CHAPITRE PREMIER

LOUIS XI, 1461-1463..... 183
1461. Il change les grands officiers, les sénéchaux, bail-

Pages.
lis, etc. 186
Sacre de Louis XI 190
Maison de Bourgogne; le duc à Paris 192
Maison d'Anjou 195
Révolutions d'Angleterre 197
Révolutions d'Espagne 199
Pauvreté du roi; il abolit la Pragmatique 202
1462. Il occupe le Roussillon 209
neutralise l'Angleterre 211
1463. et règle les affaires d'Espagne 215

CHAPITRE II

LOUIS XI, SES TENTATIVES DE RÉVOLUTION, 1462-1464 219
1462. Il profite de la lutte des Croy et des Charolais 221
pour racheter les villes de la Somme 223
Il menace la féodalité et le clergé 226
le duc de Bretagne 227
le duc de Bourgogne, qui s'appuie sur l'Angleterre. 235
1464. Rupture, accusation d'enlèvement 239
Assemblée secrète à Notre-Dame 242
Irritation du clergé, des nobles, du parlement 244
Esprit novateur du roi 245
Il essaye d'abolir le droit de chasse, etc. 256

LIVRE XIV

CONTRE-RÉVOLUTION FÉODALE : BIEN PUBLIC, 1465 263
1465. Isolement du roi 263
Son apologie aux villes, aux grands 267
Mars. Désertion de son frère, chute de Croy 270
Mai. Il accable Bourbon, trahison des Armagnacs 272
trahisons de Maine, Nevers, Brézé, Melun 276
16 juillet. Bataille de Montlhéry 282
Les ligués devant Paris, leurs divisions 287
Août. Le roi en Normandie, Paris presque livré 290
Diversion de Liége 296
27 septembre. Rouen livré 297
Octobre. Le roi subit le traité de Conflans, perd la Normandie, etc. 302

FIN DE LA TABLE DU TOME SEPTIÈME.

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

A LA MÊME LIBRAIRIE

ŒUVRES DE L. JACOLLIOT

ÉTUDES INDIANISTES

La Bible dans l'Inde. 1 vol. in-8°..... 6 fr.
Christna et le Christ. 1 vol. in-8°..... 6 fr.
Fétichisme, — Polythéisme, — Monothéisme. 1 vol. in-8°..... 6 fr.
Les Fils de Dieu. 1 vol. in-8°..... 6 fr.
La Genèse de l'Humanité. 1 vol. in-8°..... 6 fr.
Histoire des Vierges. 1 vol. in-8°..... 6 fr.
Les Législateurs religieux : Manou, — Moïse, — Mahomet. — 1 vol. in-8°..... 6 fr.
Le Spiritisme dans le monde. 1 vol. in-8°..... 6 fr.
Le Pariah dans l'Humanité. 1 vol. in-8°..... 6 fr.
Les Traditions Indo-Asiatiques. 1 vol. in-8°..... 6 fr.
Les Traditions Indo-Européennes et Africaines. 1 vol. in-8°.. 6 fr.
La Femme dans l'Inde. 1 vol. in-8°..... 6 fr.
Rois, Nobles et Guerriers dans les sociétés antiques. 1 vol. in-8°. 6 fr.
La Devadassi (Bayadère), comédie en 4 parties, traduite du tamoul. 1 vol. in-8°..... 1 fr.
Voyage sur les rives du Niger, illustré de gravures par MOULLION. 1 vol. in-18..... 3 fr. 50

ŒUVRES DE L'ABBÉ ***

Le Maudit. 3 vol. in-12..... 9 fr.
La Religieuse. 2 vol. in-12..... 6 fr.
Le Jésuite. 2 vol. in-12..... 6 fr.
Le Curé de Campagne. 2 vol. in-12..... 6 fr.
Le Confesseur. 2 vol. in-12..... 6 fr.
Le Moine. 1 vol. in-12..... 3 fr.

ŒUVRES DE E. ZOLA

L'Assommoir, édition illustrée..... 6 fr.
Le Ventre de Paris. — id. — ..... 5 fr. 50
Thérèse Raquin. 1 vol. in-18..... 3 fr. 50
Madeleine Férat. 1 vol in-18..... 3 fr. 50
La Confession de Claude. 1 vol. in-18..... 3 fr. 50

Paris. — *Imprimerie* Vve P. LAROUSSE et Cie, rue Montparnasse, 19.

947
M. L. 3 M

HISTOIRE
DE FRANCE

PAR

J. MICHELET

Nouvelle édition revue et augmentée

VIII

LOUIS XI

ET

CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

PARIS
C. MARPON ET E. FLAMMARION
LIBRAIRES
1 à 7, galeries de l'Odéon et rue Rotrou, 4
A. LACROIX ET Cie, ÉDITEURS

1879

HISTOIRE

DE FRANCE

VIII

Romanic Lang.

HISTOIRE DE FRANCE

LIVRE XIV

CHAPITRE PREMIER

Louis XI reprend la Normandie. — Charles le Téméraire ruine Dinant et Liége. 1466-1468.

Un royaume à deux têtes, un roi de Rouen[1] et un roi de Paris, c'était l'enterrement de la France. Le traité était nul[2]; personne ne peut s'engager à nourir.

[1] Les Normands ne demandaient pas mieux que de l'entendre insi. Ils firent lire au duc dans leurs Chroniques : « Que jadis y t ung roy de France qui voulut ravoir la Normandie (*donnée en panage à son plus jeune frère*); ceux de la dicte duché guerroyèent tellement le dict roy que par puissance d'armes ils mirent n exil le roy de France et firent leur duc roy. » Jean de Troyes. — Le 28 déc., Jean de Harcourt livre à M. le duc les Chroniques le Normandie que l'on conservait à la maison de ville; il s'engage . les rendre à la ville, quand Monseigneur les aura lues, sous eu de jours (communiqué par M. Chéruel). *Archives munic. de Rouen, Reg. des délibérations.*

[2] Le parlement avait protesté contre les traités; ils n'avaient as été légalement enregistrés, ni publiés. Les ligués eux-mêmes vaient fait leurs réserves contre certains articles; par exemple, : duc de Bretagne contre celui des trente-six réformateurs. Quant

Il était nul et inexécutable. Le frère du roi, les ducs de Bretagne et de Bourbon, intéressés à divers titres dans l'affaire de la Normandie, ne purent jamais s'entendre.

Le 25 novembre, six semaines après le traité, le roi, alors en pèlerinage à Notre-Dame de Cléry[1], reçut des lettres de son frère. Il les montra au duc de Bourbon : « Voyez, dit-il, mon frère ne peut s'arranger avec mon cousin de Bretagne; il faudra bien que j'aille à son secours, et que je reprenne mon duché de Normandie. »

Ce qui facilitait la chose, c'est que les Bourguignons venaient de s'embarquer dans une grosse affaire qui pouvait les tenir longtemps; ils s'en allaient en plein hiver châtier, ruiner Dinant et Liége. Le comte de Charolais, levant le 3 novembre son camp de Paris, avait signifié à ses gens, qui croyaient retourner chez eux, « qu'ils eussent à se trouver le 15 à Mézières, sous peine de la hart ».

aux régales, le roi, un mois avant le traité, avait eu la précaution de les donner pour sa vie à la sainte Chapelle : les détourner de là, c'était un cas de conscience. (Ordonnances, XVI, 14 septembre 1465.)

[1] Pensant qu'il n'aurait jamais échappé à de tels périls sans l'aide de Notre-Dame de Cléry, il alla lui rendre grâces. C'est probablement à elle qu'il offre à cette époque un Louis XI d'argent : « Paié à André Mangot, nostre orfévre... reste de certain vœu d'argent, représentant nostre personne. » *Bibl. royale, mss. Legrand*, 17 *mars* 1466. — Autre œuvre pie : le 31 oct. 1466, il exempte d'impôts tous les chartreux du royaume. Ordonn., XVI. — Il devient tout à coup bon et clément; il accorde rémission à un certain Pierre Huy, qui a dit : « Que Nous avions destruit et » mengé nostre pais du Dauphiné et que nous destruisions tout » nostre royaume, et n'estions que ung follatre, et que nous avions » ung cheval qui nous portoit et tout nostre conseil. » *Archives., Trésor des chartes, J. registre,* CCVIII, *ann.* 1466.

Liége, poussée à la guerre par Louis XI, allait payer pour lui. Quand il eût voulu la secourir, il ne le pouvait. Pour reprendre la Normandie malgré les ducs de Bourgogne et de Bretagne, il lui fallait au moins regagner le duc de Bourbon, et c'était justement pour rétablir le frère du duc de Bourbon, évêque de Liége, que le comte de Charolais allait faire la guerre aux Liégeois.

J'ai dit avec quelle impatience, quelle âpreté, Louis XI, dès son avénement, avait saisi de gré ou de force le fil des affaires de Liége. Il les avait trouvées en pleine révolution, et cette révolution terrible, où la vie et la mort d'un peuple étaient en jeu, il l'avait prise en main, comme tout autre instrument politique, comme simple moyen d'amuser l'ennemi.

Il m'en coûte de m'arrêter ici. Mais l'historien de la France doit au peuple qui la servit tant, de sa vie et de sa mort, de dire une fois ce que fut ce peuple, de lui restituer (s'il pouvait!) sa vie historique. Ce peuple, au reste, c'était la France encore, c'était nous-mêmes. Le sang versé, ce fut notre sang.

Liége et Dinant, notre brave petite France de Meuse [1], aventurée si loin de nous dans ces rudes

[1] Une des grâces de la France, qui en a tant, c'est qu'elle n'est pas seule, mais entourée de plusieurs Frances. Elle siége au milieu de ses filles, la Wallonne, la Savoyarde, etc. La France mère a changé; ses filles ont peu changé (au moins relativement); chacune d'elles représente encore quelqu'un des âges maternels. C'est chose touchante de revoir la mère toujours jeune en ses filles, d'y retrouver en face de celle-ci, sérieuse et soucieuse, la gaieté, la vivacité, la grâce du cœur, tous les charmants défauts dont nous nous corrigeons et que le monde aimait en nous, avant que nous fussions des sages.

marches d'Allemagne, serrée et étouffée dans un cercle ennemi de princes d'Empire, regardait toujours vers la France. On avait beau dire à Liége qu'elle était allemande et du cercle de Westphalie, elle n'en voulait rien croire. Elle laissait sa Meuse descendre aux Pays-Bas[1]; elle, sa tendance était de remonter. Outre la communauté de langue et d'esprit, il y avait sans doute à cela un autre intérêt, et non moins puissant, c'est que Liége et Dinant trafiquaient avec la haute Meuse, avec nos provinces du Nord; elles y trouvaient sans doute meilleur débit de leurs fers et de leurs cuivres, de leur taillanderie et *dinanderie*[2], qu'elles n'auraient eu dans les pays allemands, qui furent toujours des pays de mines et de forges. Un mot d'explication.

La fortune de l'industrie et du commerce de Liége date du temps où la France commença d'acheter. Lorsque nos rois mirent fin peu à peu à la vieille misère des guerres privées et pacifièrent les campagnes, l'homme de la glèbe, qui jusque-là vivait, comme le lièvre, entre deux sillons, hasarda de bâtir; il se bâtit un âtre, inaugura la crémaillère[3], à laquelle il pendit un pot, une marmite de

[1] Il est juste de dire que la Meuse reste française tant qu'elle peut. Elle tourne à Sedan, à Mézières, comme pour s'éloigner du Luxembourg. Entraînée par sa pente, il lui faut bien couler aux Pays-Bas, se mêler, bon gré mal gré, d'eaux allemandes; n'importe, elle est toujours française jusqu'à ce qu'elle ait porté sa grande Liége, dernière alluvion de la patrie.

[2] Ce mot de *dinanderie* indique assez que nous ne tirions guère la chaudronnerie d'ailleurs. V. Carpentier, *Dynan*, usité en 1401.

[3] Cérémonie importante dans nos anciennes mœurs. — Le chat, comme on sait, ne s'attache à la maison que lorsqu'on lui a soigneusement frotté les pattes à la crémaillère. — La sainteté du foyer au moyen âge tient moins à l'âtre qu'à la crémaillère qui y

fer, comme les colporteurs les apportaient des forges de Meuse. L'ambition croissant, la femme économisant quelque monnaie à l'insu du mari, il arrivait parfois qu'un matin les enfants admiraient dans la cheminée une marmite d'or, un de ces brillants chaudrons tels qu'on les battait à Dinant.

Ce pot, ce chaudron héréditaire, qui pendant de longs âges avaient fait l'honneur du foyer, n'étaient guère moins sacrés que lui, moins chers à la famille. Une alarme venant, le paysan laissait piller, brûler le reste; il emportait son pot, comme Enée ses dieux. Le pot semblait constituer la famille dans nos vieilles coutumes; ceux-là sont réputés parents qui vivent « à un pain et à un pot [1] ».

Ceux qui forgeaient ce pot ne pouvaient manquer d'être tout au moins les cousins de France. Ils le prouvèrent lorsque, dans nos affreuses guerres anglaises, tant de pauvres Français affamés s'enfuirent dans les Ardennes, et qu'ils trouvèrent au pays de Liége un bon accueil, un cœur fraternel [2].

Quoi de plus français que ce pays wallon? Il faut bien qu'il en soit ainsi, pour que là justement, au plus rude combat des races et des langues, parmi le bruit des forges, des mineurs et des armuriers,

est suspendue. « Les soldats se détroupèrent pour piller et griffer, n'épargnant ny aage, ny ordre, ny sexe, femmes, filles et enfans, *s'attachans à la crémaillère des cheminées, pensans échapper à leur fureur.* » Mélart, Hist. de la ville et du chasteau de Huy.

[1] V. Laurière, I, 220; II, 171. Michelet, Origines du droit, p. XCI, 47, 268. Voir particulièrement pour le Nivernais : Guy Coquille, question 58; M. Dupin, Excursion dans la Nièvre; le Nivernais, par MM. Morellet. Barat et Bussière.

[2] Omnes pauperes, a regno profugos propter inopiam, liberalissime sustentasse. » C'est l'aveu même du roi de France. Zantfliet, ap. Martène.

éclate, en son charme si pur, notre vieux génie mélodique[1]. Sans parler de Grétry, de Méhul, dès le xve siècle, les maîtres de la mélodie ont été les enfants de chœur de Mons ou de Nivelle[2].

Aimable, léger filet de voix, chant d'oiseau le long de la Meuse... Ce fut la vraie voix de la France,

[1] Comme mélodistes, les Wallons et les Vaudois, Lyonnais. Savoyards, semblent se répondre de la Meuse aux Alpes. Rousseau a son écho dans Grétry. Même art, né de sociétés analogues ; Genève et Lyon, comme Liége, furent des républiques épiscopales d'ouvriers. — Si les Wallons ont semblé plus musiciens que littérateurs dans les derniers siècles, n'oublions pas qu'au xive. Liége eut ses excellents chroniqueurs, Jean d'Outre-Meuse, Lebel et Hemricourt. (Voir dans celui-ci l'amusant portrait de ce magnifique et vaillant chanoine Lebel.) Froissart déclare lui-même avoir copié Lebel dans les commencements de sa chronique. — Le xviie siècle n'a pas eu de plus savants hommes ni de plus judicieux que Louvrex ; on sait que Fénelon, en procès avec Liége pour les droits de son archevêché, se désista sur la lecture d'un mémoire du jurisconsulte liégeois. — De nos jours, MM. Lavalleye, Lesbroussart, Polain et d'autres encore, ont prouvé que cet heureux et facile esprit de Liége n'en était pas moins propre aux grands travaux d'érudition.

[2] Les plus anciens de ces musiciens sont : Josquin des Prez, doyen du chapitre de *Condé;* Aubert Ockergan, du *Hainaut*, trésorier de Saint-Martin de Tours (m. 1515); Jean le Teinturier, de *Nivelle* (qui vivait encore en 1495), appelé par Ferdinand, roi de Naples, et fondateur de l'école napolitaine; Jean Fuisnier, d'*Ath*, directeur de musique de l'archevêque de Cologne, précepteur des pages de Charles-Quint; Roland de Lattre, né à *Mons* en 1520, directeur de la musique du duc de Bavière (Mons lui éleva une statue), etc. On sait que Grétry était de *Liége*, Gossec de *Vergnies* en Hainaut, Méhul de *Givet*. Le physicien de la musique, Savart, est de *Mézières*. — Quant à la peinture, c'est la Meuse qui en a produit le rénovateur : Jean le Wallon (Joannes Gallicus), autrement dit Jean de Eyck, et très-mal nommé Jean de Bruges. Il naquit à *Maseyck*, mais probablement d'une famille wallonne. Voir notre tome VI. — V. Guicchardin, Description des Pays-Bas; Lascrna, Bibliothèque de Bourgogne, p. 102-208; Fétis, Mémoire sur la musique ancienne des Belges, et la Revue musicale, 2e série, t. I, 1830, p. 230.

la voix même de la liberté... Et sans la liberté, qui eût chanté sous ce climat sévère, dans ce pays sérieux? Seule elle pouvait peupler les tristes clairières des Ardennes. Liberté des personnes, ou du moins servage adouci [1]; vastes libertés de pâtures, immenses communaux, libertés sur la terre, sous la terre, pour les mineurs et les forgerons [2].

Deux églises, le pèlerinage de Saint-Hubert [3] et

[1] Les guerres continuelles donnaient une grande valeur à l'homme et obligeaient de le ménager. La culture, déjà fort difficile, ne pouvait avoir lieu qu'autant que le serf même serait, en réalité, à peu près libre. Le servage disparut de bonne heure dans certaines parties des Ardennes. — La coutume de Beaumont (qui du duché de Bouillon se répandit dans la Lorraine et le Luxembourg) accordait aux habitants le libre usage des eaux et des bois, la faculté de se choisir des magistrats, de vendre à volonté leurs biens, etc. — Au commencement du XIIIe siècle (1236), le seigneur d'Orchimont affranchit ses villages de Gerdines, *selon les libertés de Renwez* (Concessi, ad legem Renwex, libertatem); il réduit tous ses droits au terrage, au cens, à un léger impôt de mouture. Saint-Hubert et Mirwart suivirent cet exemple. — Originaire moi-même de Renwez, j'ai trouvé avec bonheur dans le savant ouvrage de M. Ozeray cette preuve des libertés antiques du pays de ma mère. Ozeray, Histoire du duché de Bouillon, p. 74-75, 110, 114, 118.

[2] Les grands propriétaires qui attaquent les communes aux Ardennes ou ailleurs devraient se rappeler que, sans les plus larges priviléges communaux, le pays fût resté désert. Ils demandent partout des titres aux communes, et souvent les communes n'en ont pas, justement parce que leur droit est très-antique et d'une époque où l'on n'écrivait guère. — Vous demanderez bientôt sans doute à la terre le titre en vertu duquel elle verdoie depuis l'origine du monde.

[3] L'image naïve de l'Église transformant en hommes, en chrétiens, les bêtes sauvages de ces déserts, se trouve dans les légendes des Ardennes. Le loup de Stavelot devient serviteur de l'évêque; ce loup ayant mangé l'âne de saint Remacle, le saint homme fait du loup son âne et l'oblige de porter les pierres dont il bâtit l'église : dans les armes de la ville, le loup porte la crosse à la patte. — Au bois du cerf de Saint-Hubert fleurit la croix du Christ; le chevalier auquel il apparaît est guéri des passions

l'asile de Saint-Lambert, c'est là le vrai fonds des Ardennes. A Saint-Lambert de Liége, douze abbés, devenus chanoines, ouvrirent un asile, une ville aux populations d'alentour, et dressèrent un tribunal pour le maintien de la paix de Dieu. Ce chapitre se fit, en son évêque, le grand juge des marches. La juridiction de l'*anneau* fut redoutée au loin. A trente lieues autour, le plus fier chevalier, fût-il des quatre fils Aymon, tremblait de tous ses membres quand il était cité à la ville noire, et qu'il lui fallait comparaître au *péron* de Liége[1].

Forte justice et liberté, sous la garde d'un peuple qui n'avait peur de rien, c'était, autant que la bonne humeur des habitants, autant que leur ardent eindustrie, le grand attrait de Liége; c'est pour cela que le monde y affluait, y demeurait et voulait y vivre. Le voyageur qui, à grand'peine, ayant franchi tant de pas difficiles, voyait enfin fumer au loin la grande forge, la trouvait belle et rendait grâce à Dieu. La cendre de houille, les scories de fer lui semblaient plus douces à marcher que les prairies de Meuse... L'Anglais Mandeville, ayant fait le tour du monde, s'en vint à Liége et s'y trouva si

mondaines. — Le pèlerinage de Saint-Hubert était, comme on sait, renommé pour guérir de la rage. Nos paysans de France, comme ceux des Pays-Bas, allaient en foule, mordus ou non mordus, se faire greffer au front d'un morceau de la sainte étole. Les parents de saint Hubert, qui vivaient toujours dans le pays, guérissaient aussi avec quelques prières. Délices des Pays-Bas (éd. 1785), IV, p. 50, 172.

[1] Le *péron* était, comme on sait, la colonne au pied de laquelle se rendaient les jugements. Elle était surmontée d'une croix et d'une pomme de pin (symbole de l'association dans le Nord, comme la grenade dans le Midi). Je retrouve la pomme de pin à l'hôtel de ville d'Augsbourg et ailleurs.

bien qu'il n'en sortit jamais[1]. Doux lotos de la liberté!

Liberté orageuse, sans doute, ville d'agitations et d'imprévus caprices. Eh bien, malgré cela, pour cela peut-être, on l'aimait. C'était le mouvement, mais, à coup sûr, c'était la vie (chose si rare dans cette langueur du moyen âge!), une forte et joyeuse vie, mêlée de travail, de factions, de batailles : on pouvait souffrir beaucoup dans une telle ville, s'ennuyer? jamais[2].

Le caractère le plus fixe de Liége, à coup sûr, c'était le mouvement. La base de la cité, son *tréfoncier* chapitre, était, dans sa constance apparente, une personne mobile, variée sans cesse par l'élection, mêlée de tous les peuples, et qui s'appuyait contre la noblesse indigène d'une population d'ouvriers non moins mobile et renouvelée[3].

[1] Comme le disait son épitaphe : « Qui, toto quasi orbe lustrato, Leodiidiem vitæ suæ clausit extremum, anno Domini MCCCLXXI. » Ortelius, apud Boxhorn. De rep. Leod. auctores præcipui, p. 57.

[2] Cette terrible histoire n'en est pas moins très-gaie. V. Hemricourt, Miroir des nobles de Hasbaye, p. 139, 288, 350, etc.

« Défense de violer les demeures des citoyens : « En *lansant*, *ferrant* ou *jettant* aux maisons, ou personnes extantes en icelles, à peine d'un voiage de S. Jacques. » Le régiment des bastons, 1442, apud Bartollet, Consilium juris, etc., artic. 34. Je dois la possession de ce précieux opuscule, qui donne l'analyse de presque toutes les chartes liégeoises, à l'obligeance de M. Polain, conservateur des archives de Liége.

[3] « In stylo curiarum sæcularium Leod., c. v., art. 8, c. XIII, art. 20, et alibi, *seigneurs* TRESFONCIERS dicuntur ii quorum propria sunt decimæ, reditus, census, justicia, prædium, licet alii sint usufructuarii. » — « TREFFONCIERS et lansagers peuvent deminuer pour faute de relief. » Cout. de Liége, c. XV, art. 17. — « Et est à savoir que cil qui ara suer l'iretage le premier cens, l'on apele le TREFFONS. » Usatici urbis Ambianensis, mss. Ducange, verbo TREFFUNDUS.

Hemricourt se plaint (vers 1390?) de ce que le *quart* de la po-

Curieuse expérience dans tout le moyen âge : une ville qui se défait, se refait, sans jamais se lasser. Elle sait bien qu'elle ne peut périr; ses fleuves lui rapportent chaque fois plus qu'elle n'a détruit; chaque fois la terre est plus fertile encore, et du fond de la terre la Liége souterraine, ce noir volcan de vie et de richesse[1], a bientôt jeté, par-dessus les ruines, une autre Liége, jeune et oublieuse, non moins ardente que l'ancienne et prête au combat.

Liége avait cru d'abord exterminer ses nobles; le chapitre avait lancé sur eux le peuple, et ce qui en restait s'était achevé dans la folie d'un combat à outrance[2]. Il avait dit que l'on ne prendrait plus les magistrats que dans les métiers[3], que, pour

pulation de Liége, loin d'être né dans la ville, n'est pas même de la principauté. Patron de la temporalité, cité par Villenfagne, Recherches (1817), p. 53.

[1] On tire la houille de dessous Liége même. Un ange a indiqué la première houillère. Une de celles du Limbourg s'appelle vulgairement *Heemlich*, autrefois *Hemelryck* (royaume du ciel), à cause de sa richesse. — Ernst., Histoire du Limbourg (éd. de M. Lavalleye, I, 119. V. aussi le mémoire de l'éditeur sur l'époque de la découverte.

[2] Voir, à la suite du Miroir des nobles de Hasbaye, le beau récit de la guerre des Awans et des Waroux, si bien préparé par les généalogies qui précèdent et par la curieuse préface de ces généalogies.

[3] Les exemples abondent dans Hemricourt, pour les changements de condition, pour les alliances de bas en haut et de haut en bas, etc. — En voici deux prises au hasard. — Corbeau Awans (l'un des principaux chefs dans cette terrible guerre des nobles) épouse la fille de « M. Colar Barkenheme, chevalier quy fut sornomeis delle Crexhan, par tant qu'il demoroit en la maison con dit le Crexhan à Liége, en la quelle *ilh avoit longtemps vendut vins* (car ilh est *viniers*), anchois qu'il presist l'ordenne de chevalerie. » — Ailleurs, le très-noble et vaillant Thomas de Hemricourt s'excuse d'entrer dans la guerre civile, sur ce qu'il est marchand de vin; et il est visible qu'il s'agit d'un véritable commerce,

être consul, il faudrait être charron, forgeron, etc. Mais voilà que des métiers même pullulent des nobles innombrables, de nobles drapiers et tailleurs, d'illustres marchands de vin, d'honorables houillers[1].

Liége fut une grande fabrique, non de drap ou de fer seulement, mais d'hommes; je veux dire une facile et rapide initiation du paysan à la vie urbaine, de l'ouvrier à la vie bourgeoise, de la bourgeoisie à la noblesse. Je ne vois pas d'ici l'immobile hiérarchie des classes flamandes[2]. Entre les villes du Liégeois, les rapports de subordination ne sont pas non plus si fortement marqués. Liége n'est pas, ainsi que Gand ou Bruges, la ville mère de la contrée, qui pèse sur les jeunes villes d'alentour, comme mère ou marâtre. Elle est pour les villes

et non d'une vente fortuite, comme les étudiants avaient le privilége d'en faire dans notre université de Paris. Ce Thomas « de plusieurs gens estoit acoincteis par tant qu'il estoit *vinier*... Ilh répondit que c'estoit un *marchands* et qu'il pooit très mal laissier sa chevanche por entrer en ces werres... » Hemricourt, Miroir des nobles de Hasbaye, p. 256, 338, et p. 55, 141, 165, 187, 189, 225, 235, 277, 296, etc.

[1] Au commencement du XVe siècle, époque de la proscription de Wathieu d'Athin, ses amis paraissent être des propriétaires de houillères. V. dans M. Polain un récit très-net de cette affaire, si obscure partout ailleurs.

[2] Autre différence essentielle entre les deux peuples : si les révolutions de Liége semblent montrer plus de mobilité, moins de persévérance et d'esprit de suite que celles de la Flandre, il est pourtant juste de dire qu'en plusieurs points la constitution de Liége reçut des développements qui manquèrent à celles des villes flamandes : par exemple, l'élection populaire du magistrat et la responsabilité ministérielle. Nul ordre de l'évêque n'avait force s'il n'était signé d'un ministre auquel le peuple pût s'en prendre. — Je dois cette observation à M. Lavalleye, aussi versé dans l'histoire des Pays-Bas en général que dans celle de Liége.

liégeoises une sœur du même âge ou plus jeune, qui, comme église dominante, comme armée toujours prête, leur garantit la paix publique. Quoiqu'elle ait elle-même par moments troublé cette paix, abusé de sa force, on la voit, dans telles de ses institutions juridiques les plus importantes, limiter son pouvoir et s'associer les villes secondaires sur le pied de l'égalité[1].

Le lien hiérarchique, loin d'être trop fort dans ce pays, fut malheureusement faible et lâche; faible entre les villes, entre les fiefs ou les familles, au sein de la famille même[2]. Ce fut une cause de ruine. Le chroniqueur de la noblesse de Liége, qui écrit tard et comme au soir de la bataille du XIVe siècle pour compter les morts, nous dit avec simplicité un mot profond qui n'explique que trop l'histoire de Liége (et bien d'autres histoires!) : » Il y avait dans ce temps-là, à Visé-sur-Meuse, un

[1] Les vingt-deux institués en 1372 pour juger les cas de force et violence, furent composés de *quatre* chanoines (qui étaient indifféremment indigènes ou étrangers), de quatre nobles et de quatre bourgeois (*huit indigènes liégeois*), enfin, de *deux* bourgeois de Dinant et *deux* d'Huy; Tongres, Saint-Trond et quatre autres villes envoyaient *chacune un* bourgeois.

[2] Mélart en donne un exemple curieux. La petite ville de Ciney, qui devait porter ses appels aux échevins d'Huy, finit par obtenir d'en être dispensée. Huy, à son tour, prétend qu'un de ses évêques lui a donné ce privilége, qu'aucun de ses bourgeois ne pût être jugé par les échevins de Liége; et cet autre, qu'ils ne seraient tenus d'aller en guerre (*en ost banni*), à moins que les Liégeois ne les eussent précédés de huit jours. Mélart, Histoire de la ville et du chasteau de Huy, p. 7 et 22.

Hemricourt dit qu'à partir de la fin de la grande guerre des nobles (1335), ils négligèrent généralement leurs parents pauvres, n'ayant plus besoin de leur épée. Miroir de la noblesse de Hasbaye, p. 267.

prud'homme qui faisait des selles et des brides, et qui peignait des blasons de toute sorte. Les nobles allaient souvent le voir pour son talent et lui demandaient des blasons. Ce qu'il y avait d'étrange, c'est que les frères ne prenaient pas les mêmes, mais de tout contraires d'emblèmes et de couleurs; pourquoi? je ne le sais, si ce n'est que chacun d'eux *voulait être chef* de sa branche, et que l'autre n'eût pas seigneurie sur lui. »

Chacun *voulait être chef*, et chacun périssait[1]. Au bout d'un demi-siècle de domination, la haute bourgeoisie est si affaiblie qu'il lui faut abdiquer (1384). Liége présenta alors l'image de la plus complète égalité qui se soit peut-être rencontrée jamais; les petits métiers votent comme les grands, les ouvriers comme les maîtres; les apprentis même ont suffrage[2]. Si les femmes et les enfants ne votaient pas, ils n'agissaient pas moins. En émeute, parfois même en guerre, la femme était terrible, plus violente que les hommes, aussi forte, endurcie à la peine, à porter la houille, à tirer les bateaux[3].

[1] « Ils ne voloyent nient que nus deauz awist sor l'autre sangnorie, ains voloit cascuns d'eaz estre chief de sa branche. » Hemricourt, p. 4. Voir les passages relatifs aux continuels changements d'armes, p. 179, 189, 197, etc. Aussi dit-il : « A poynes soit-on al jour-duy queis armes, ne queille blazons ly nobles et gens de linage doyent porteir. » Ibidem, p. 355.

[2] Hemricourt, Patron de la temporalité, cité par Villenfagne. Recherches (1817), p. 54.

[3] On sait le proverbe sur Liége : *Le paradis des prêtres, l'enfer des femmes* (elles y travaillent rudement), *le purgatoire des hommes* (les femmes y sont maîtresses). — Plusieurs passages des chroniques de Liége et des Ardennes témoignent du génie viril des femmes de ce pays, entre autres la terrible défense de la tour

La chronique a jugé durement cette Liége ouvrière du XIVe siècle; mais l'histoire, qui ne se laisse pas dominer par la chronique et qui la juge elle-même, dira que jamais peuple ne fut plus entouré de malveillances, qu'aucun n'arriva dans de plus défavorables circonstances à la vie politique. S'il périt, la faute en fut moins à lui qu'à sa situation, au principe même dont il était né et qui avait fait sa subite grandeur.

Quel principe? Nul autre qu'un ardent génie d'action, qui, ne se reposant jamais, ne pouvait cesser un moment de produire sans détruire.

La tentation de détruire n'était que trop naturelle pour un peuple qui se savait haï, qui connaissait parfaitement la malveillance unanime des grandes classes dû temps, le prêtre, le baron et l'homme de loi. Ce peuple enfermé dans une seule ville, et par conséquent pouvant être trahi, livré en une fois, avait mille alarmes, et souvent fondées. Son arme en pareil cas, son moyen de guerre légal contre un homme, un corps qu'il suspectait, c'était que les métiers *chômassent* à son égard, déclarassent qu'ils ne voulaient plus travailler pour lui. Celui qui recevait cet avertissement, s'il était prudent, fuyait au plus vite.

Liége, assise au travail sur sa triple rivière, est comme on sait dominée par les hauteurs voisines. Les seigneurs qui y avaient leurs tours, qui d'en

de Crèvecœur. Galliot, Hist. de Namur, III, 272. — « Prés Treit, aucunes femmes Liégeoises vindrent en habits d'homme, avec les armes, et firent au pays si grandes thirannies qu'elle surmontoient les hommes en excès. » *Bibl. de Liége, ms.* 180, *Jean de Stavelot, fol.* 159.

haut épiaient la ville, qui ouvraient ou fermaient à volonté le passage des vivres, lui étaient justement suspects. Un matin, la montagne n'entendait plus rien de la ville, ne voyait ni feu ni fumée; le peuple *chômait*, il allait sortir, tout tremblait... Bientôt, en effet, vingt à trente-mille ouvriers passaient les portes, marchaient sur tel château, le défaisaient en un tour de main et le mettaient en plaine[1]; on donnait au seigneur des terres en bas, et une bonne maison dans Liége.

L'un après l'autre descendirent ainsi tours et châteaux. Les Liégeois prirent plaisir à tout niveler, à démolir eux-mêmes ce qui couvrait leur ville, à faire de belles routes pour l'ennemi, s'il était assez hardi pour venir à eux. Dans ce cas, ils ne se laissaient jamais enfermer; ils sortaient tous à pied, sans chevaliers, n'importe. De même que la ville de pierre n'aimait point les châteaux autour d'elle, la ville vivante croyait n'avoir que faire de ces pesants gendarmes, qui, pour les armées du temps, étaient des tours mouvantes. Ils n'en allaient pas moins

[1] C'est ce qui arriva au chevalier Radus. Au retour d'un voyage qu'il avait fait avec l'évêque de Liége, il chercha son château des yeux, et ne le trouva plus : « Par ma foi! s'écria-t-il, sire évêque, ne sais si je rêve ou si je veille, mais j'avois accoutumance de voir d'ici ma maison sylvestre, et ne l'aperçois point aujourd'hui. — Or, ne vous courroucez, mon bon Radus, répliqua doucement l'évêque; de votre châtean, j'ai fait faire un moustier; mais vous n'y perdrez rien. — Jean d'Outre-Meuse, cité par M. Polain, dans ses Récits historiques. — Voir aussi dans le même ouvrage comment ce brave évêque, venant baptiser l'enfant du sire de Chèvremont, fit entrer ses hommes d'armes couverts de chapes et de surplis, s'empara de la place, etc. — « Les Dinantais entre eux divisés à l'occasion de Saint-Jean de Vallé, chevalier, duquel ils furent contraints de destruire la thour et chasteaux. » *Bibl. de Liége, ms.* 183, *Jean de Stavelot, ann.* 1464.

gaiement, lestes piétons, dans leurs courtes jaquettes, accrocher, renverser les cavaliers de fer.

Et pourtant, que servait cette bravoure? Ce vaillant peuple, rangé en bataille, pouvait apprendre qu'il était, lui et sa ville, donné par une bulle à quelqu'un de ceux qu'il allait combattre, que son ennemi devenait son évêque. Dans sa plus grande force et ses plus fiers triomphes, la pauvre cité était durement avertie qu'elle était terre d'église. Comme telle, il lui fallut maintes fois s'ouvrir à ses plus odieux voisins; s'ils n'étaient pas assez braves pour forcer l'entrée par l'épée, ils entraient déguisés en prêtres.

Le nom suffisait, sans le déguisement. On donnait souvent cette église à un laïque, à tel jeune baron, violent et dissolu, qui prenait évêché comme il eût prit maîtresse, en attendant son mariage. L'évêché lui donnait droit sur la ville. Cette ville, ce monde de travail, n'avait de vie légale qu'autant que l'évêque autorisait les juges. Au moindre mécontentement, il emportait à Huy, à Maestricht[1], le bâton de justice, fermait églises et tribunaux : tout ce peuple restait sans culte et sans loi.

Au reste, la discorde et la guerre où Liége va s'enfonçant toujours ne s'expliqueraient pas assez, si l'on n'y voulait voir que la tyrannie des uns,

[1] Maestricht était sous la souveraineté indivise de l'évêque de Liége et du duc de Brabant, comme il résulte de la vieille formule :

Een heer, geen heer (*un seigneur, point de seigneur*),
Twen heeren, een heer, (*deux seigneurs, un seigneur*),
Trajectum neutri domino, sed paret utrique.

V. Polain, De la Souveraineté indivise, etc., 1831 ; et Lavalleye, extrait d'un mém. de Louvrex sur ce sujet, à la suite du tome III de l'Histoire du Limbourg, de Ernst.

l'esprit brouillon des autres. Non, il y a à cela une cause plus profonde. C'est qu'une ville qui se renouvelait sans cesse devait perdre tout rapport avec le monde immobile qui l'environnait. N'ayant plus d'intermédiaire avec lui[1], ni de langue commune, elle ne comprenait plus, n'était plus comprise. Elle repoussait les mœurs et les lois de ses voisins, les siennes même peu à peu. Le vieux monde (féodal ou juriste), incapable de rien entendre à cette vie rapide, appela les Liégeois *haï-droits*[2], sans voir qu'ils avaient droit de haïr un droit mort, fait pour un autre Liége, et qui était pour la nouvelle le contraire du droit et de l'équité.

Apparaissant au dehors comme l'ennemie de l'antiquité, comme la *nouveauté* elle-même, Liége déplaisait à tous. Ses alliés ne l'aimaient guère plus que ses ennemis. Personne ne se croyait obligé de lui tenir parole.

[1] Les chevaliers leur faisaient faute en paix plus encore qu'en guerre. S'agissait-il d'envoyer une ambassade à un prince, ils ne savaient souvent qui employer. Louis XI les priant de lui envoyer des ambassadeurs avec qui il pût s'entendre, ils répondent qu'ils ont peu de noblesse du parti de la cité, et que ce peu de nobles est occupé à Liége dans les emplois publics. *Bibl. royale, mss. Baluze*, 165, 1er août 1467.

[2] Dans les deux poëmes de la Bataille de Liége, et les Sentences de Liége, ils sont nommés *hé-droits*. Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, I, 375-376. Les chefs des *haï-droits* sous Jean de Bavière sont : un écuyer, un boucher qui avait été bourgmestre, un licencié en droit civil et canonique, un paveur à la chaux. Zantfliet, ap. Martène, Ampliss, Collect. V, 363. Au reste, les ennemis du droit strict trouvaient de quoi s'appuyer dans la loi même, puisque la Paix de Fexhe (1316) portait que les Liégeois devaient être traités par jugement d'échevins ou d'*hommes*, et que le changement dans les lois qui peuvent être ou trop larges, ou trop roides, ou trop étroites, doit être *attempéré par le sens du pays*. Dewez, Droit public, t. V des Mém. de l'Acad. de Bruxelles.

Politiquement, elle se trouva seule et devint comme une île. Elle le devint encore sous le rapport commercial, à mesure que tous ses voisins, se trouvant sujets d'un même prince, apprirent à se connaître, à échanger leurs produits, à soutenir la concurrence contre elle. Le duc de Bourgogne, devenu en dix ans maître de Limbourg, du Brabant et de Namur, se trouve être l'ennemi des Liégeois, et comme leur concurrent pour les houilles et les fers, les draps et les cuivres [1]. Étrange rapprochement des deux esprits féodal et industriel! Le prince chevaleresque, le chef de la croisade, le fondateur de la Toison d'or, épouse contre Liége les rancunes mercantiles des forgerons et des chaudronniers.

Il ne fallait pas moins qu'une alliance inouïe d'états et de principes jusque-là opposés, pour accabler un peuple si vivace. Pour en venir à bout, il fallait que de longue date, de loin et tout autour, on fermât les canaux de sa prospérité, qu'on le fît peu à peu dépérir. C'est à quoi la maison de Bourgogne travailla pendant un demi-siècle.

[1] Il semblerait, d'après les devises, que la guerre de Louis d'Orléans et de Jean sans Peur peut se rattacher à la concurrence du charbon de bois et de la houille, du Luxembourg et des Pays-Bas : Monseigneur d'Orléans, *Je suis mareschal de grand renommée, Il en appert bien, j'ay forge levée :* Monseigneur de Bourgogne, *Je suis charbonnier d'étrange contrée, J'ai assez charbon pour faire fumée. Bibl. rogale, mss. Colbert* 2 403, *regius* 9 681-5.

Les tisserands du Liégeois n'étaient pas moins anciens que ceux de Louvain. La chronique de Saint-Trond nous montre des tisserands en 1133, à Saint-Trond, à Tongres, etc. » Est genus mercenariorum quorum officium ex lino et lana tecere telas; hoc procax et superbum supra alios mercenarios vulgo reputatur. » Spicilegium, II, 704 (éd. in-folio).

« Survint une grosse guerre entre les Bourguignons et les Dinantois, pour la marchandise de cuivre. » *Bibl. de Liége, ms.* 180, *Jean de Stavelot, f.* 152 *verso.*

D'abord elle tint à Liége, trente ans durant, un évêque à elle, Jean de Heinsberg, parasite, *domestique* de Philippe le Bon. Ce Jean, par lâcheté, mollesse et connivence, énerva la cité en attendant qu'il la livrât. Lorsque le Bourguignon, ayant acquis les pays d'alentour et presque enfermé l'évêché, commença d'y parler en maître, Liége prit les armes; l'évêque invoqua l'arbitrage de son archevêque, celui de Cologne, et souscrivit à sa sentence paternelle, qui ruinait Liége au profit du duc de Bourgogne, la frappant d'une amende monstrueuse de deux cent mille florins du Rhin (1431)[1].

Liége baissa la tête, s'engagea à payer tant par terme; il y en avait pour de longues années. Elle se fit tributaire, afin de travailler en paix. Mais c'était pour l'ennemi qu'elle travaillait, une bonne part du gain était pour lui. Ajoutez qu'elle vendait bien moins; les marchés des Pays-Bas se fermaient pour elle, et la France n'achetait plus, épuisée qu'elle était par la guerre.

Il résulta de cette misère une misère plus grande. C'est que Liége, ruinée d'argent, le fut presque de cœur. Voir à chaque terme le créancier à la porte,

[1] Mélart lui-même, si partial pour les évêques, avoue que cette paix a été « infâme, et où l'évesque s'est abaissé trop vilement, blasmé en cela de... s'avoir laissé mettre la chevestre au col. » Mélart, Histoire de la ville et chasteau de Huy, p. 245.

Cet argent venait à point pour cette maison, si riche et si nécessiteuse, dont la recette (sans parler de certaines années extraordinaires, et vraiment accablantes) paraît avoir flotté : de 1430 à 1442, entre 200 000 et 300 000 écus d'or, — de 1442 à 1458 entre 300 000 et 400 000. C'est du moins ce que je crois pouvoir induire du budget annuel qui m'a été communiqué par M. Adolphe Le Gay. *Archives de Lille, Comptes de la recette générale des finances des ducs Jean et Philippe.*

qui gronde et menace si vous ne payez, cela met bien bas les courages. Cette malheureuse ville, pour n'avoir pas la guerre, se la fit à elle-même; le pauvre s'en prit au riche, proscrivant, confisquant, faisant ressource du sang liégeois, alléché peu à peu aux justices lucratives[1]. Et tout cela pour gorger l'ennemi.

La France voyait périr Liége, et semblait ne rien voir. Ce n'est pas là ce qui eût eu lieu au XIIIe ou XIVe siècle; les deux pays se tenaient bien autrement alors. A travers mille périls, nos Français allaient visiter en foule le grand saint Hubert. Les Liégeois, de leur part, n'étaient guère moins dévots au roi de France, leur pèlerinage était Vincennes. C'est là qu'ils venaient faire leurs lamentations, leur terribles histoires des nobles brigands de Meuse, qui, non contents de piller leurs marchands, mettaient la main sur leurs évêques, témoin celui qu'ils lièrent sur un cheval et firent courir à mort... Parfois, la terreur lointaine de la France suffisait pour protéger Liége; en 1276, lorsque toute la grosse féodalité des Pays-Bas s'était unie pour l'écraser, un mot du fils de saint Louis les fit reculer tous. Nos rois, enfin, s'avisèrent d'avoir sur la Meuse contre ces brigands un brigand à eux, le sire de La Marche, prévôt de Bouillon pour l'évêque, quelquefois évêque lui-

[1] C'est là, selon toute apparence, la triste explication qu'il faut donner de l'affaire si obscure de Wathieu d'Athin, de la proscription de ses amis, les maîtres des houillères, d'où résulta un conflit déplorable entre les métiers de Liége et les ouvriers des forges voisines. La ville, déjà isolée des campagnes par la ruine de la noblesse, le devint encore plus lorsque l'alliance antique se rompit entre le houiller et le forgeron.

même, par la grâce de Philippe le Bel ou de Philippe de Valois.

Ce fut aussi La Marche qu'employa Charles VII. N'ayant repris encore ni la Normandie ni la Guyenne, il ne pouvait rien, sinon créer au Bourguignon une petite guerre d'Ardennes, de lui lancer le Sanglier[1]. Lorsque ce Bourguignon insatiable, ayant presque tout pris autour de Liége, prit encore le Luxembourg, comme pour fermer son filet, La Marche mit garnison française dans ses châteaux, défia le duc. Qui n'aurait cru que Liége eût saisi cette dernière chance d'affranchissement? Mais elle était tellement abattue de cœur ou dévoyée de sens, qu'elle se laissa induire par son évêque à combattre son allié

[1] Il serait curieux de suivre l'action progressive de la France dans les Ardennes, depuis un temps où un fils du comte de Rethel fonda Château-Renaud. Nos rois, de bonne heure, achetèrent Mouzon à l'archevêque de Reims. Suzerains de Bouillon, et de la France, ils y prirent pour agents les La Marche (et non La Mark, puisque La Marche est en pays wallon), les fameux *Sangliers*. Nous les tenions par une chaîne d'argent, et nous les lâchions au besoin. Ils grossirent peu à peu de la bonne nourriture qu'ils tirèrent de la France. Par force ou par amour, par vol ou par mariage, ils eurent les châteaux des montagnes. Lorsque Robert de Braquemont quitta la Meuse pour la Normandie (la mer et les Canaries), il vendit Sedan aux La Marche, qui le fortifièrent, et en firent un grand asile entre la France et l'Empire. De ce fort, ils déflaient hardiment un Philippe le Bon, un Charles-Quint. Le terrible ban de l'Empire les terrifiait peu. Ces *Sangliers*, comme on les appelait du côté allemand, donnèrent à la France plus d'un excellent capitaine; sous François Ier, le brave Flemanges qui, avec ses lansquenets, fit justice des Suisses. Par mariage enfin, les La Marche aboutissent glorieurement à Turenne. — En 1320, Adolphe de La Marche, évêque de Liége, reconnaît recevoir du roi 1 000 livres de rentes; 1337, il donne quittance de 15 000 livres, et promet secours contre Édouard III. En 1344, Engilbert de La Marche fait hommage au roi, puis en 1354, pour 2 000 livres de rente, qu'il réduit à 1 200 en 1268. *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 527.

naturel[1], à détruire celui qui, par Bouillon et Sedan, lui gardait la haute Meuse, la route de la France (1445).

L'évêque, désormais moins utile et sans doute moins ménagé, semble avoir regretté sa triste politique. Il eut l'idée de relever La Marche, lui rendit le gouvernement de Bouillon[2]. Le Bourguignon, voyant bien que son évêque tournait, ne lui en donna pas le temps; il le fit venir et lui fit une telle peur qu'il résigna en faveur d'un neveu du duc, le jeune Louis de Bourbon[3]. Au même moment, il forçait l'élu d'Utrecht de résigner aussi en faveur d'un sien bâtard, et ce bâtard, il l'établissait à Utrecht par la force des armes, en dépit du chapitre et du peuple[4].

Le duc de Bourgogne ne sollicita pas davantage pour son protégé le chapitre de Liége, qui pourtant était non-seulement électeur naturel de l'évêque, mais le plus originairement souverain du pays et prince avant le prince. Il s'adressa au pape, et

[1] Sous le prétexte que si Liége n'aidait le duc, il garderait pour lui ces châteaux qui étaient des fiefs de l'évêché. Zantfliet, ap. Martène, Ampliss. Coll., V, 453. Voir aussi Adrianus de Veteri Bosco, Du Clercq, Suffridus Petrus, etc.

[2] La Marche se présenta au chapitre pour faire serment le 8 mars 1455; date importante pour l'explication de tout ce qui suit. Explanatio uberior et Assertio juris in ducatum Bulloniensem, pro Max, Henrico, Bavariæ duce, episc. Leod. 1681, in-4°, p. 121.

[3] Plusieurs disent qu'on le menaça de la mort, qu'on amena un confesseur, etc. Ce qui est sûr, c'est que pour faire croire qu'il était libre, on le fit résigner, non chez le duc, mais dans une auberge, « Hospitium de Cygno. Et juravit quod nunquam contraveniret, sub obligatione omnium bonorum suorum. » Adrianus de V. Bosco, Ampliss. Coll. IV, 1226.

[4] Meyer, si partial pour le duc, dit lui-même : « Metu potentissimi ducis. » Meyer, Annal. Flandr., f. 318 verso.

obtint sans difficulté une bulle de Calixte Borgia.

Liége fut peu édifiée de l'entrée du prélat : celui qu'on lui donnait pour père spirituel était un écolier de Louvain; il avait dix-huit ans. Il entra avec un cortége de quinze cents gentilshommes, lui-même galamment vêtu, habit rouge et petit chapeau[1].

On voyait bien, au reste, d'où il venait : il avait un Bourguignon à droite et un à gauche. Tout ce qui suivait était Bourguignon, Brabançon; pas un Français, personne de la maison de Bourbon. Autre n'eût été l'entrée si le Bourguignon lui-même fût entré par la brèche.

S'ils ne crièrent pas *Ville prise!* ils essayèrent du moins de prendre ce qu'ils purent, coururent à l'argent, au trésor des abbayes, aux comptoirs des Lombards; ils venaient, disaient-ils, emprunter *pour le prince.* Après avoir si longtemps extorqué

[1] « Indutus veste rubea, habens unum parvum pileum. » Adrianus de Veteri Bosco, ap. Martène, Amplissima Collectio, IV, 1230. Comment se fait-il que cet excellent continuateur des Chroniques de saint Laurent, témoin oculaire et très-judicieux, ait été généralement négligé? Parce qu'on avait sous la main, dans le recueil de Chapeauville, l'abréviateur Suffridus Petrus, *domestique* de Granvelle, lequel écrit plus d'un siècle après la révolution, sans la comprendre, sans connaître Liége. Un seul mot peut faire apprécier l'ineptie de l'abréviateur : il suppose que Raes de Linthres fait jurer d'avance aux Liégeois d'obéir au régent quelconque qu'il pourra nommer; il lui fait dire que ce régent (le frère du margrave de Bade) est aussi puissant que le duc de Bourgogne! etc. — Outre Commines et Du Clercq, les sources sérieuses sont, pour Liége, Adrien de Vieux-Bois, pour Dinant, la correspondance de ses magistrats dans les Documents publiés par M. Gachard. La petite ville a conservé ses archives mieux que Liége elle-même. Nous aurons bientôt une traduction d'Adrien, et une traduction excellente, puisqu'elle sera de M. Lavalleye.

l'argent par tribut, l'ennemi voulait, par emprunt, escamoter le reste.

L'évêque de Liége résidait partout plutôt qu'à Liége; il vivait à Huy, à Maestricht, à Louvain. C'est là qu'il eût fallu lui envoyer son argent, en pays étranger, chez le duc de Bourgogne. La ville n'envoya point; elle se chargea de percevoir les droits de l'évêché, droits sur la bière, droits sur la justice, etc.

L'évêque seul avait le bâton de justice, le droit d'autoriser les juges. Il retint le bâton, laissant les tribunaux fermés, la ville et l'évêché sans droit ni loi. De là de grands désordres[1]; une justice étrange s'organise, des tribunaux burlesques; partout, dans la campagne, de petits compagnons, des garçons de dix-huit ou vingt ans se mettent à juger; ils jugent surtout les agents de l'évêque[2]. Puis, la licence croissant, ils tiennent cour au coin de la rue, arrêtent le passant et le jugent : on riait, mais en tremblant, et pour être absous, il fallait payer.

Le plus comique (et le plus odieux), c'est qu'apprenant que Liége allait faire rendre gorge aux procureurs de l'évêché, l'évêque vint en hâte... intercéder? — non, mais demander sa part. Il siégea de bonne grâce avec les magistrats, jugea

[1] Moins cruels pourtant que la justice de l'évêque, à en juger par l'effroyable supplice infligé à deux hommes ivres, dont l'un avait proféré des menaces contre l'évêque, l'autre avait approuvé : « Quod factum fuit ad incuttendum timorem, versum fuit in horrorem. » Adrianus de Veteri Bosco, Ampliss. Coll., IV, 1234.

[2] « Qui se vocaverunt *dy Clupslagher*, et fecerunt fieri pro signo unum vagum virum cum fuste in manu, quem ponebant in vexillo, et in pecia papyri depictum portabant, affixum super brachia et pilea sua. » Ibidem, 1242.

avec eux ses propres agents, et en tira profit; il lui donna les deux tiers des amendes[1].

En tout ceci, Liége était menée par le parti français; plusieurs de ses magistrats étaient pensionnés de Charles VII. La maison de Bourbon, puissante sous ce règne, avait, selon toute apparence, ménagé cet étrange compromis entre la ville et Louis de Bourbon. Le duc de Bourgogne patientait, parce qu'il avait alors le Dauphin chez lui, et croyait que Charles VII mourant, son protégé arrivant au trône, la France tomberait dans sa main et Liége avec la France.

On sait ce qui en fut. Louis XI, à peine roi, fit venir les meneurs de Liége, leur fit peur[2], les força

[1] « Sedendo cum eis, juvit dictare, sicut aiebant, sententias. » Ibidem, 1244.

[2] La scène est jolie dans Adrien. De Dinant, on vient dire à Liége qu'il y a à Mouzon beaucoup de gens d'armes français, qu'ils vont envahir le pays. Le capitaine déclare qu'en effet il a ordre d'attaquer, si les Liégeois ne sont avant tel jour à Paris. Les magistrats de Liége hésitent fort à partir. Ils demandent un sauf-conduit, qui leur est refusé. Arrivés près de Paris, tout contre le gibet royal, survient un messager de l'évêque de Liége, qui dit à l'un d'eux, Jean le Ruyt : « O mon cher seigneur, où allez-vous, retournez, je vous en prie, que voulez-vous faire? Voilà Jean Bureau qui s'est constitué prisonnier jusqu'à ce qu'il ait prouvé ce dont on vous accuse. — Eh! quoi! dites-vous bien vrai? — Oui, c'est comme je vous dis. » A quoi Jean le Ruyt répliqua : « Ah! ah! ah! Domine Deus (*Jérémie*)! Je sais bien qu'il me faut mourir une fois; le pis qu'il me puisse arriver, c'est de finir à ce gibet. Donc, en avant!... » La première personne qu'ils rencontrèrent, ce fut Jean Bureau qu'on leur avait dit s'être constitué prisonnier. Cependant le roi, apprenant leur arrivée, envoie les chercher, une fois, deux fois. Introduits, ils se mettent à genoux, le roi les fait relever. Bérard, l'envoyé des nobles, fit en leur nom une belle harangue. Puis le roi : « Gilles d'Huy est-il ici? — Oui, sire. — Et Gilles de Mès? — Sire, me voici. — Et celui que mon père, le roi Charles, a fait chevalier? — Sire, c'est moi, dit Jean

de mettre la ville sous sa sauvegarde; mais il n'en fit pas davantage pour eux. Préoccupé du rachat de la Somme, il avait trop de raison de ménager le duc de Bourgogne. S'il servit Liége, ce fut indirectement, en achetant les Croy, qui, comme capitaines et baillis du Hainaut, comme gouverneurs de Namur et du Luxembourg, auraient certainement vexé Liége de bien des manières, s'ils n'eussent été d'intelligence avec le roi.

Dans cette situation même, Liége, sans être attaquée, pouvait mourir de faim. L'évêque, s'éloignant de nouveau, avait jeté l'interdit, enlevé la clef des églises et des tribunaux. Cette affluence de plaideurs, de gens de toute sorte, que la ville attirait à elle, comme haute cour ecclésiastique, avait cessé. Ni plaideurs, ni marchands, dans une ville en révolution. Les riches partaient un à un, quand ils pouvaient; les pauvres ne partaient pas, un peuple innombrable de pauvres, d'ouvriers sans ouvrage.

État intolérable, et qui néanmoins pouvait durer. Il y avait dans Liége une masse inerte de modérés, de prêtres. Saint-Lambert, avec son vaste cloître,

le Ruyt. » Alors le roi leur parla du bruit qui courait, qu'ils avaient promis à son père de le ramener en France. Il chargea Jean Bureau de faire à ce sujet une enquête. — Ils cherchèrent pendant trois jours l'évêque de Liége, et en furent reçus assez mal. Il ne retint avec lui que leur orateur, l'envoyé des nobles. Le lendemain, comme ils entraient au palais du roi, celui qui ouvrait la porte leur dit : « Votre orateur est là, qui parle contre vous. » Cependant le roi les tint pour excusés, et dit qu'on ne parlât plus de rien. Puis il dit à Gilles de Mès : « Voulez-vous que je vous fasse chevalier? — Mais, sire, je n'ai ni terre, ni fief... » — Voyant ensuite l'avoué de Lers avec un simple collier d'argent : « Voulez-vous la chevalerie? — Sire, je suis bien vieux. — N'importe, qu'on me donne une épée. » Il le fit chevalier, et un autre encore. Alors, les envoyés prièrent le roi de prendre la ville en sa sauvegarde. Ibidem, 1247-1250.

son asile, son *avoué* féodal, sa bannière redoutée était une ville dans la ville, une ville immobile, opposée à tout mouvement. Les chanoines ne voulaient point, quelque prière ou menace que leur fît la ville, officier malgré l'interdit de l'évêque. D'autre part, comme *tréfonciers*, c'est-à-dire propriétaires du fond, comme souverains originaires de la cité, ils ne voulaient point la quitter, et n'obéissaient nullement aux injonctions de l'évêque, qui les sommait d'abandonner un lieu soumis à l'interdit.

A toute prière de la ville, le chapitre répondait froidement : « Attendons. » De même, le roi de France disait aux envoyés liégeois : « Allons doucement, attendons; quand le vieux duc mourra... » Mais Liége mourait elle-même, si elle attendait.

Dans cette situation, le rôle des modérés, des anciens meneurs, agents de Charles VII, cessait de lui-même. Un autre homme surgit, le chevalier Raes, homme de violence et de ruse, d'une bravoure douteuse, mais d'une grande audace d'esprit. Peu de scrupule; il avait, dit-on, commencé (à peu près comme Louis XI) par voler son père et l'attaquer dans son château.

Raes, tout chevalier qu'il était et de grande noblesse[1] (les modérés qu'il remplaçait étaient au contraire des bourgeois), se fit inscrire au métier des *febves* ou forgerons. Les batteurs de fer, par le nombre et la force, tenaient le haut du pavé dans la ville; c'était le *métier-roi*. Ils prirent à grand honneur d'avoir à leur tête *un chevalier aux éperons*

[1] Raes de Heers ou de Lintres, fils de Charles de la Rivière et d'Arschot, et de Marie d'Haccour, d'Hermalle, de Wavre, etc.

d'or, qui, dans ses armes, avait trois grosses fleurs de lis[1].

Il s'agissait de refaire la loi dans une ville sans loi, d'y recommencer le culte et la justice (sans quoi les villes ne vivent point). Avec quoi fonder la justice ? avec la violence et la terreur? Raes n'avait guère d'autres moyens.

La légalité dont il essaya d'abord ne lui réussit pas. Il s'adressa au supérieur immédiat de l'évêque de Liége, à l'archevêque de Cologne; il eut l'adresse d'en tirer sentence pour lever l'interdit. Simple délai : le duc de Bourgogne, tout-puissant à Rome, fit confirmer l'interdit par un légat; puis, Liége appelant du légat, le pape fit plaider devant lui; plaider pour la forme, tout le monde savait qu'il ne refuserait rien au duc de Bourgogne.

Raes, prévoyant bien la sentence, fit venir des docteurs de Cologne[2] pour rassurer le peuple, et en tira cet avis qu'on pouvait appeler du pape au pape mieux informé. Il essayait en même temps d'un spectacle, d'une machine populaire, qui pouvait faire effet. Il gagna les mendiants, les enfants perdus du clergé, leur fit dresser leur autel sous le ciel, dire la messe en plein vent.

Le clergé, le noble chapitre, qui n'avaient pas coutume de se mettre à la queue des mendiants, s'enveloppèrent de majesté, de silence et de mépris.

[1] Je suppose qu'il les avait dès cette époque. La fleur de lis se trouve fréquemment dans les armoiries liégeoises. Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liége, p. 169, in-folio, 1720.

[2] « *Des jurisconsultes*, dit le jésuite Fisen, pour déguiser la dissidence de l'autorité ecclésiastique. »

Les portes de Saint-Lambert restèrent fermées, les chanoines muets; il fallait autre chose pour leur rendre la voix.

Le premier coup de violence fut frappé sur un certain Bérart, homme double et justement haï, qui, envoyé au roi par la ville, avait parlé contre elle. Les échevins le déclarèrent banni *pour cent ans*, les forgerons détruisirent de fond en comble une de ses maisons.

Bérart était un ami de l'évêque. Peu de mois après, c'est un ennemi de l'évêque qui est arrêté, un des premiers auteurs de la révolution, des violents d'alors, des modérés d'aujourd'hui. Ce modéré, Gilles d'Huy, est décapité sans jugement régulier, sur l'ordre de l'*avoué* ou capitaine de la ville, Jean le Ruyt, un de ses anciens collègues, qui prêtait alors aux violents son épée et sa conscience.

Pour mieux étendre la terreur, Raes s'avisa de rechercher ce qu'était devenue une vieille confiscation qui datait de trente ans. Bien des gens en détenaient encore certaines parts. Un modéré, Baré de Surlet, qui de ce côté ne se sentait pas net, passa aux violents, se cachant pour ainsi dire parmi eux, et dépassa tout le monde, Raes lui-même, en violence.

Ces actes, justes ou injustes, eurent du moins cet effet que Raes se trouva assez fort pour rétablir la justice, l'appuyant sur une base nouvelle, inouïe dans Liége : l'autorité du peuple. Un matin, les forgerons dressent leur bannière sur la place et déclarent que le métier *chôme*, qu'il chômera jusqu'à ce que la justice soit rétablie. Ils somment les échevins d'ouvrir les tribunaux. Ceux-ci, simples magistrats municipaux, assurent qu'ils n'ont point ce

pouvoir. A la longue, un des échevins, un vieux tisserand, s'avise d'un moyen : « Que les métiers nous garantissent indemnité, et nous vous donnerons des juges. » Sur trente-deux métiers, trente signèrent; la justice reprit son cours.

Raes emporta encore une grande chose, non moins difficile, non moins nécessaire dans cette ville ruinée : le séquestre des biens de l'évêque. Le roi de France donnait bon exemple. Cette année même, il saisissait des évêchés, des abbayes, le temporel de trois cardinaux; il demandait aux églises la description des biens.

Louis XI se croyait très-fort, et sa sécurité gagnait les Liégeois. Il avait du côté du Nord une double assurance : en première ligne, sur toute la frontière le duc de Nevers, possesseur de Mézières et de Rethel, gouverneur de la Somme, prétendant du Hainaut. En seconde ligne, du côté bourguignon, il avait les Croy, grands baillis de Hainaut, gouverneurs de Boulogne, de Namur et de Luxembourg. Il avait dans la main Nevers pour attaquer, les Croy pour ne point défendre. Le duc vivant, les Croy continuaient de régner; le duc mourant, on espérait que les Wallons, les hommes des Croy, fermeraient leurs places à ce violent Charolais, l'ami de la Hollande [1]. Une chose bizarre arriva, imprévue et la pire pour les Croy et pour Louis XI, c'est que le

[1] Où il s'était retiré. Voyez aussi vol. VI page 235 Cette rivalité éclate partout, spécialement à l'occasion de Montlhéry. Les Hollandais soutinrent, contre les Bourguignons et Wallons, qu'eux seuls avaient décidé la bataille, en criant : *Bretagne!* et faisant croire que les Bretons arrivaient. Reineri Snoi Goudini Rer. Batavic. I. VII.

duc mourut sans mourir; je veux dire qu'il fut très-malade et désormais mort aux affaires. Son fils les prit en main. Tel gouverneur ou capitaine, qui peut-être eût résisté au fils, n'eut pas le cœur de déchirer la bannière de son vieux maître qui vivait encore, et reçut le fils comme lieutenant du père.

Le 12 mars tombèrent les Croy; le comte de Charolais entra dans leurs places sans coup férir, changea leurs garnisons. Au même moment, Louis XI, reçut les manifestes et les défis des ducs de Berri, de Bretagne et de Bourbon. Terribles nouvelles pour Liége. La guerre infaillible, l'ennemi aux portes; l'ami impuissant, en péril, peut-être accablé.

La campagne s'ouvrait, et la ville, loin d'être en défense, avait à peine un gouvernement; si elle ne se donnait un chef, elle était perdue. Il lui fallait non plus un simple capitaine, comme avaient été les La Marche, mais un protecteur efficace, un puissant prince qui l'appuyât de fortes alliances. La France ne pouvant rien, il fallait demander ce protecteur à l'Allemagne, aux princes du Rhin. Ces princes, qui voyaient avec inquiétude la maison de Bourgogne s'étendre et venir à eux, devaient saisir vivement l'occasion de prendre poste à Liége.

Raes court à Cologne. L'archevêque était fils du palatin Louis le Barbu, qui avait vaincu en bataille la moitié de l'Allemagne; et néanmoins il n'osa accepter. Voisin comme il était des Pays-Bas, il eût donné une belle occasion à cette terrible maison de Bourgogne d'établir la guerre dans les électorats ecclésiastiques. Il connaissait trop bien d'ailleurs ce qu'on lui proposait; il avait été voir de près ce peuple ingouvernable. Il aimait mieux un bon traité,

une bonne pension du duc de Bourgogne que d'aller se faire le capitaine en robe des terribles milices de Liége.

Raes, au défaut des palatins, se rabattit sur Bade, leur rival naturel, et s'en assura. Le 24 mars, il convoque l'assemblée et pose la question : Faut-il faire un régent? — Tous disent *oui*. La Marche seul, qui était présent, s'obstina à garder le silence. « Eh bien, dit Raes, je suis prêt à jurer que celui que je vais nommer est, de tous, le meilleur à prendre dans l'intérêt de la patrie ; c'est le seigneur Marc de Bade, frère du margrave, qui a épousé la sœur de l'empereur, le frère de l'archevêque de Trèves et de l'évêque de Metz. Marc de Bade était Français par sa mère, fille du duc de Lorraine. Il fut nommé sans difficulté. La Marche, qui se figurait avoir un droit héréditaire à commander dans la vacance, passa du côté de Louis de Bourbon.

Raes n'avait pu brusquer l'affaire qu'en trompant des deux parts. D'un côté il faisait croire aux Liégeois que l'Allemand serait soutenu de ses frères, les puissants évêques de Trèves et de Metz, qui, au au contraire, firent tout pour l'éloigner de Liége. De l'autre, il parlait au margrave au nom du roi de France [1], et lui promettait son appui. Loin de là, Louis XI proposait aux Liégeois de prendre pour régent son homme, Jean de Nevers [2], leur voisin par Mézières, et que le sire de La Marche eût peut-être accepté.

La *joyeuse entrée* du Badois n'eut rien qui pût le

[1] Suffridus Petrus.
[2] Adrianus de Veteri Bosco.

rassurer. Peu de nobles, point de prêtres. Les cloches ne sonnèrent point. A Saint-Lambert, rien de préparé, pas même un baldaquin; Raes en envoya chercher un à une autre église. Plusieurs chanoines sortirent du chœur.

Cependant, la sentence du pape contre Liége avait été publiée[1], les délais qu'elle accordait expirent. Au dernier jour, le doyen de Saint-Pierre essaye de s'enfuir, est pris aux portes, à grand'peine sauvé du peuple, qui voulait l'égorger. Raes et les maîtres des métiers le mènent à la Violette (hôtel de ville). le montrent au balcon, et là, devant la foule, Raes l'interroge : « Cette bulle qui parle des excès de la ville, sans dire un mot des excès de l'évêque, qui l'a faite ? qui l'a dictée? Est-ce le pape lui-même? » — Le doyen répondit : Ce n'est pas le pape en personne, c'est celui qui a charge de ces choses. — Vous l'entendez, ce n'est pas le pape! » Une clameur terrible partit du peuple. « La bulle est fausse, l'interdit est nul. » Ils coururent de la place aux maisons des chanoines; toutes celles dont on trouva les maîtres absents furent pillées. La nuit, plusieurs se tenaient en armes aux portes des couvents pour écouter si les moines chanteraient matines. Malheur à qui n'eût pas chanté! Les chanoines chantaient en protestant. Plusieurs s'enfuirent. Leurs biens furent vendus, moitié pour le régent, moitié pour la cité.

Cependant la guerre commence. Dès le 21 avril, le roi courant au midi, au duc de Bourbon, veut s'assurer la diversion du nord. Il reconnaît Marc de Bade pour régent de Liége, s'engage à le faire con-

[1] La bulle est tout au long dans Suffridus Petrus.

firmer par le pape, « à ne prester aucune obéissance à nostre très-saint-Père, » jusqu'à ce qu'il l'ait confirmé. Il payera et soldoyera aux Liégeois deux cents lances complètes (1200 cavaliers). Les Liégeois entreront en Brabant, le roi en Hainaut (21 avril 1465)[1].

Le roi croyait que Jean de Nevers, prétendant de Hainaut et de Brabant, avait, dans ces provinces, de fortes intelligences qui n'attendaient qu'une occasion pour se déclarer. Nevers l'avait trompé (ou s'était trompé) sur cela et sur tout[2]. La noblesse picarde, dont il répondait, lui manqua au moment. Ce conquérant des Pays-Bas n'eut plus qu'à s'enfermer dans Péronne; dès le 3 mai, il demandait grâce au comte de Charolais.

D'autre part, les Allemands, si peu solides à Liége, n'avaient pas hâte d'attirer sur eux la grosse armée destinée pour Paris. Pour qui d'ailleurs allaient-ils guerroyer en Brabant? Pour le duc de Nevers, pour celui que le roi avait conseillé aux Liégeois de nommer régent, de préférence à Marc de Bade.

Le roi avait beau gagner la partie au midi, il la

[1] *Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 527.

[2] Dans sa lettre au roi, il montre une confiance extraordinaire : En Picardie, les sieurs de Crèvecœur et de Miraumont, mes serviteurs... besoigneux en toute diligence... J'ay trouvé et trouve moyen de me fortifier tant de mes amis que d'austres estrangers et de leurs places... Et dedans six jours espère cy avoir *ung nommé* Jehan de la Marche (*ung nommé!* que dirait de ceci l'illustre maison d'Aremberg?) qui s'est envoyé offrir à moy, et aussy aucuns députés des Liégeois qui désirent fort à moy faire plaisir. Jay en cestuy païs de Rethelois de bien bonnes et fortes places, etc. Escript en ma ville de Mézières-sur-Meuse, le 19e jour de mars 1465. » *Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves*, c. I.

perdait au nord. Le 16 mai, de Montluçon, qu'il vient d'emporter l'épée à la main, il écrit encore au régent, qui ne bouge.

Les Badois ne voulaient point armer, même pour leur salut, à moins d'être payés d'avance. Sans doute aussi, dans leur prudence, voyant que le roi n'entrait pas en Hainaut, ils voulaient n'entrer en Brabant que quand ils sauraient l'armée bourguignonne loin d'eux, très-loin, et qu'il n'y aurait plus personne à combattre. Ils ne se décidèrent à signer le traité que le 17 juin, et alors même ils ne firent rien encore ; ils songèrent un peu tard qu'ils n'avaient que des milices, point d'artillerie ni de troupes réglées, et le margrave partit pour en aller chercher en Allemagne.

Le 4 août, grande nouvelle du roi. Il mande à ses bons voisins de Liége que, grâce à Dieu, il a pris Mont-le-Héry, défait son adversaire ; que le comte de Charolais est blessé, tous ses gens enfermés, affamés ; s'ils ne se sont pas rendus encore, sans faute ils vont se rendre. Tout cela proclamé par un certain Renard (que le roi avait fait chevalier pour porter la nouvelle), et par un maître Petrus Jodii, professeur en droit civil et canonique, qui, pour faire l'homme d'armes, brandissait toujours un trait d'arbalète.

Comment ne pas croire ces braves ? Ils arrivaient les mains pleines : argent pour la cité, argent pour les métiers, sans compter l'argent à donner sous main. Louis XI, dans sa situation désespérée, avait ramassé ce qui lui restait pour acheter, à tout prix, la diversion de Liége.

Jamais fausse nouvelle n'eut un plus grand effet.

Il n'y eut pas moyen de tenir le peuple; malgré ses chefs, il sortit en armes : ce fut un mouvement tumultuaire, nul ensemble; métier par métier, les vignerons d'abord; puis les drapiers, puis tous. Raes courut après eux pour les diriger sur Louvain, où ils auraient peut-être été accueillis par les mécontents; ils ne l'écoutèrent pas et s'en allèrent follement brûler leurs voisins du Limbourg. Limbourg ou Brabant, l'essentiel pour le roi était qu'ils attaquassent; ses deux hommes suivaient pour voir de leurs yeux si la guerre commençait. Au premier village pillé, brûlé, l'église en feu : « C'est bien, enfants, dirent-ils, nous allons dire au roi que vous êtes des gens de parole; vous en faites encore plus que vous ne promettez. »

Ils n'en faisaient que trop. Plus fiers de cette belle bataille du roi que s'ils l'avaient gagnée, ils envoient leur héraut dénoncer la guerre au vieux duc de Bruxelles, une guerre à feu et à sang. Autre provocation, telle que Louis XI (s'il n'y eut part) la demandait sans doute à Dieu, une provocation propre à rendre la guerre implacable et *inexpiable :* les menus métiers de Dinant, les compagnons, les apprentis, firent pour Montléry des réjouissances furieuses, un affreux sabbat d'insultes des Bourguignons.

Tout cela, en réalité, était moins contre lui que pour faire dépit à Bouvignes, ville du duc, qui était en face, de l'autre côté de la Meuse. Il y avait des siècles que Dinant et Bouvignes aboyaient ainsi l'une et l'autre : c'était une haine envieillie. Dinant n'avait pas tout le tort; elle paraît avoir été la première établie; dès l'an 1112, elle avait fait du mé-

tier de battre le cuivre un art qu'on n'a point surpassé [1]. Elle n'en avait pas moins vu, en face d'elle, sous la protection de Namur, une autre Dinant ouvrir boutique, ses propres ouvriers, probablement ses apprentis, fabriquer sans maîtrise, appeler la pratique, vendre au rabais [2].

Une chose qui devait rapprocher avait tout au contraire multiplié, compliqué les haines. A force de se regarder d'un bord à l'autre, les jeunes gens des deux villes s'aimaient parfois et s'épousaient. Le pays d'alentour était si mal peuplé qu'ils ne pouvaient guère se marier que chez leurs ennemis [3]. Cela amenait mille procès, par-dessus la querelle publique. Se connaissant tous et se détestant, ils passaient leur vie à s'observer, à s'épier. Pour voir dans l'autre ville et prévoir les attaques, Bouvignes s'avisa, en 1321 [4], de bâtir une tour qu'elle baptisa du nom de Crève-Cœur; en réponse, l'année suivante, Dinant dressa sa tour de Montorgueil. D'une

[1] On admire encore à Saint-Barthélemy de Liége les fonts baptismaux où pendant huit siècles tous les enfants de Liége ont reçu le baptême. « Lambert Patras, *le batteur de Dinant*, les fit en l'an 1212. » Jean d'Outre-Meuse, cité par M. Polain, Liége pittoresque, ou Description historique, etc., p. 204-205. C'est à Dinant que fut fondue, au XVIIe siècle, la statue de bronze que Liége éleva à son bourgmestre Beeckmann. Le même, Esquisses, p. 311.

[2] Rivalité sans doute analogue à celle des drapiers d'Ypres et de Poperinghen, de Liége et de Verviers. Ceux de Liége reprochaient aux autres : « Que leurs marchandises de drapperie n'estoient ni fidelles ny loyalles ny aulcunement justifiées. »

[3] « Et si ne fesoient gueres de mariaiges de leurs enfans, sinon les ungz avec les aultres : car ils estoient loing de toutes aultres bonnes villes. » Commines.

[4] La date est importante. L'historien du Namurois, naturellement favorable à Bouvignes, avoue pourtant qu'elle bâtit la première sa tour de Crève-Cœur. (Galliot.)

tour à l'autre, d'un bord à l'autre. ce n'était qu'outrages et qu'insultes.

Le comte de Charolais n'avait pas encore commencé la campagne que déjà Bouvignes tirait sur Dinant, lui plantait deux pieux dans la Meuse, pour rendre le passage impraticable de son côté (10 mai 1465)[1]. Ceux de Dinant ne commencèrent pourtant la guerre qu'en juin ou juillet, poussés par les agents du roi. Vers le 1er août, quand il fit dire à Liége qu'il avait gagné la bataille, quelques compagnons de Dinant, menés par un certain Conart le *clerc* ou le *chanteur*[2], passent la Meuse avec un mannequin aux armes du comte de Charolais; le mannequin avait au cou une clochette de vache; ils dressent devant Bouvignes une croix de Saint-André (c'était, comme on sait, la croix de Bourgogne), pendent le mannequin, et, tirant la clochette, ils crient aux gens de la ville : « Larronailles, n'entendez-vous pas votre M. de Charolais qui vous appelle? que ne venez-vous?... Le voilà, ce faux traître! Le roi l'a fait ou fera pendre, comme vous le voyez... Il se disait fils de duc, et ce n'était qu'un fils de prêtre, bâtard de notre évêque... Ah! il croyait donc mettre à bas le roi de France! » Les Bouvignois, furieux, crièrent du haut des murs mille injures contre le roi, et, pour venger dignement la pendaison du

[1] Dinant s'en plaint au duc dans sa lettre du 16 juillet.

[2] *Le clerc, conart, le chanteur*, ces deux mots rappellent l'*abbé des cornards*, qu'on trouve dans d'autres villes des Pays-Bas. Celui-ci peut fort bien avoir été un chanteur ou ménétrier, un fol patenté de la ville, comme ceux qui jouaient, chantaient et *ballaient*, quand on proclamait un traité de paix ou qu'on faisait quelque autre acte public (?).

Charolais de paille, ils envoyèrent, au moyen d'une grosse bombarde, dans Dinant même, un Louis XI pendu [1].

Cependant on commençait à savoir partout la vérité sur Montlhéry, et que Paris était assiégé. A Liége, quoique l'argent de France opérât encore, l'inquiétude venait, les réflexions, les scrupules. Le peuple craignait que la guerre n'eût pas été bien déclarée en forme, qu'elle ne fût pas régulière, et il voulut qu'on accomplît, pour la seconde fois, cette formalité. D'autre part, les Allemands se firent conscience d'assister aux violences impies des Liégeois, à leurs saccagements d'églises; ils crurent qu'il n'était pas prudent de faire plus longtemps la guerre avec ces sacriléges. Un de leurs comtes dit à Raes : « Je suis chrétien, je ne puis voir de telles choses [2]... » Leurs scrupules augmentèrent encore quand ils surent que le Bourguignon négociait un traité avec le palatin et son frère, l'archevêque de Cologne. A la première occasion, dès qu'ils se virent un peu observés, régent, margrave [3], comtes, gens d'armes, ils se sauvèrent tous.

Telle était, avec tout cela, l'outrecuidance de ce peuple de Liége, que, délaissés des Allemands, sans espoir du côté des Français, ils s'acharnaient encore au Limbourg et refusaient de revenir. L'ennemi

[1] Du Clercq, livre V, ch. XLV. « Amplissant ung doublet plain de feur, couvert d'un manteau armoiet des armes dudit sieur, et mettant au-desseur un clockin de vache... » Documents publiés par M. Gachard, II, 221, 252. — V. aussi ibid., lettres du 5 nov. 1465 et du 23 sept.

[2] Adrianus de Veteri Bosco.

[3] « Qui vir prudens erat. » Suffridus Petrus.

approchait, une nombreuse noblesse qui, sommée par le vieux duc comme pour un outrage personnel, s'était hâtée de monter à cheval. Raes n'eut que le temps de ramasser quatre mille hommes pour barrer la route. Cette cavalerie leur passa sur le ventre, il n'en rentra pas moitié dans la ville (19 octobre 1465).

Cependant un chevalier arrive de Paris : « Le roi a fait la paix; vous en êtes[1]. » Puis vient aussi de France un magistrat de Liége : « Le comte a dicté la paix; il est maître de la campagne : je n'ai pu revenir qu'avec son sauf-conduit. » — Tout le peuple crie : « La paix! » On envoie à Bruxelles demander une trêve.

Grande était l'alarme à Liége, plus grande à Dinant. Les maîtres fondeurs et batteurs en cuivre, qui, par leurs forges, leurs formes, leur pesant matériel, étaient comme scellés et rivés à la ville, ne pouvaient fuir comme les compagnons; ils attendaient, dans la stupeur, les châtiments terribles que la folie de ceux-ci allait leur attirer. Dès le 18 septembre, ils avaient humblement remercié la ville de Huy, qui leur conseillait de punir les coupables[2]. Le 5 novembre, ils écrivent à la petite ville de Ciney d'arrêter ce maudit Conard, auteur de tout le mal, qui s'y était sauvé. Le même jour, insultés, attaqués par les gens de Bouvignes, mais n'osant plus

[1] Le roi avait peut-être intercédé de vive voix; mais dans le traité, il n'y a rien pour eux, sauf que le roi avoue qu'ils ont agi par suite des : « Sollicitiations d'aulcuns nos serviteurs. » Lenglet. Il leur écrit : « Audict appointement estes comprins... Seroit difficile à nous de vous secourir. » *Mss. Legrand.*

[2] Documents publiés par M. Gachard.

bouger, immobiles de peur, ils s'adressent au gouverneur de Namur, et le prient de les protéger contre la petite ville. Le 13, ils supplient les Liégeois de venir à leur secours; ils ont appris que le comte de Charolais embarque son artillerie à Mézières pour lui faire descendre la Meuse.

Il arrivait, en effet, ce Terrible, comme on l'appela bientôt, la saison ne l'arrêtait pas. Les folles paroles du *chanteur* de Dinant, ces noms de *bâtard* et de *fils de prêtre*[1], avaient été charitablement rapportés par ceux de Bouvignes au vieux duc et à Madame de Bourgogne. Celle-ci, prude et dévote dame et du sang de Lancastre, prit aigrement la chose; elle jura, s'il faut en croire le bruit qui courut[2], que « s'il luy devoit couster tout son vaillant, elle feroit ruyner ceste ville en mettant toutes personnes à l'espée. » Le duc et la duchesse pressèrent leur fils de revenir en France, sous peine d'encourir leur indignation[3]. Lui-même en avait hâte; le trait, jeté au hasard par un fol, n'avait que trop porté; le comte n'était pas bâtard, il est vrai, mais bien notoirement petit-fils de *bâtard* du côté maternel[4]. La bâtardise était le côté par où cette

[1] « Pfaffenkind. » Nulle injure plus grave. Grimm, Rechtsalterthümer, 476. Michelet, Origines du droit, 68.

[2] Nous apprenons, disent les Dinantais, qu'elle est à l'Écluse, attendant des gens d'armes de divers pays. » Documents Gachard.

[3] « Sub pœna paternæ indignationis. » *Ms. pseudo Amelgardi.*

[4] Voyez tome sixième. Il est curieux de voir les efforts maladroits du bonhomme Olivier de la Marche (Préface) pour rassurer là-dessus son jeune maître Philippe, petit-fils de Charles le Téméraire : « J'ay entrepris de vous monstrer que vostre lignée du costé du Portugal *n'est pas seule issue de bastards*... Jephté est mis au nombre des saincts, et toutefois il estoit fils *d'une femme publique*... De Salmon et de Raab, *femme publique*,

fière maison de Bourgogne, avec sa chevalerie, sa croisade et sa Toison d'or, souffrait sensiblement. Les Allemands là-dessus étaient impitoyables; le fils du fondateur de la Toison n'aurait pu entrer dans la plupart des ordres ou chapitres d'Allemagne. Aussi, ce mot de *bâtard*, entendu pour la première fois, entendu dans le triomphe même, au moment où il dictait la paix au roi de France, était profondément entré... Il se croyait sali tant que les vilains n'avaient pas ravalé leur vilaine parole, lavé cette boue de leur sang.

Donc il revenait à marches forcées avec sa grosse armée qui grossissait encore. Sur le chemin, chacun accourait et se mettait à la suite; on tremblait d'être noté comme absent. Les villes de Flandre envoyaient leurs archers; les chevaliers picards, flottants jusque-là, venaient pour s'excuser. Tels vinrent même de l'armée du roi.

On tremblait pour Dinant, on la voyait déjà réduite en poudre; et l'orage tomba sur Liége. Le comte, quelle que fût son ardeur de vengeance, n'était pas encore le Téméraire; il se laissait conduire. Ses conseillers, sages et froides têtes, les Saint-Pol, les Contay, les Humbercourt, ne lui permirent pas d'aller perdre de si grandes forces contre une si petite ville. Ils le menèrent à Liége; Liége réduite, on avait Dinant.

Encore se gardèrent-ils d'attaquer immédiatement. Ils savaient ce que c'était que Liége, quel

fut fils Booz... » Puis arrivent Alexandre, Bacchus, Perseus, Minos, Hercules, Romulus, Artus, Guillaume de Normandie, Henri, roi d'Espagne, Jean, roi de Portugal, père de Madame de Bourgogne.

terrible guêpier, et que si l'on mettait le pied trop brusquement dessus, on risquait, fort ou faible, d'être piqué à mort. Ils restèrent à Saint-Trond, d'où le comte accorda une trêve aux Liégeois[1]. Il fallait, sur toute chose, ne pas pousser ce peuple colérique, le laisser s'abattre et s'amortir, languir l'hiver sans travail ni combat; il y avait à parier qu'il se battrait avec lui-même. Il fallait surtout l'isoler, lui fermant la Meuse d'en haut et d'en bas, lui ôter le secours des campagnes[2] en s'assurant des seigneurs, le secours des villes, en occupant Saint-Trond, regagnant Hui, amusant Dinant, bien entendu sans rien promettre.

Le comte avait dans son armée les grands seigneurs de l'évêché, les Horne, les Meurs et les La Marche, qui craignaient pour leurs terres; il défendit aux siens de piller le pays, laissant plutôt piller, manger les États de son père, les sujets paisibles et loyaux.

Dès le 12 novembre, les seigneurs avaient préparé

[1] Quand on connaît la violence de ces princes de la maison de Bourgogne, rien ne frappe plus que la modération de leurs paroles officielles. On y sent partout l'esprit cauteleux des conseillers qui les dirigeaient, des Raulin, des Humbercourt, des Hugonet, des Carondelet. Dans la campagne de France, le comte de Charolais avait toujours assuré qu'il venait seulement conseiller le roi, s'entendre avec les princes. Pourquoi le roi l'avait-il attaqué à Montlhéry? Il s'en plaint dans l'un de ses manifestes. — De même, lorsque les Liégeois défient le duc, comme ennemi du roi, leur allié, il répond froidement : « Ceci ne me regarde pas; portez-le à mon fils. » Et encore : « Pourquoi me ferait-on la guerre? jamais je n'ai fait le moindre mal ni au régent, ni aux Liégeois. » V. Duclercq, livre V, ch. XXXIII, et Suffridus Petrus, ap, Chapeauville, III, 153.

[2] Il est probable que la banlieue elle-même n'était pas sûre, depuis que les forgerons de la ville avaient battu les houillers.

la soumission de Liége; ils avaient minuté pour elle un premier projet de traité où elle se soumettait à l'évêque et indemnisait le duc. Ce n'était pas le compte de celui-ci, qui, pour idemnité, ne voulait pas moins que Liége elle-même; de plus, pour guérir son orgueil, il lui fallait du sang, qu'on lui livrât des hommes, que Dinant surtout restât à sa merci. A quoi la grande ville ne voulait pour rien consentir[1]; il ne lui convenait pas de faire comme Huy, qui obtint grâce en s'exécutant elle-même et en faisant elle-même ses noyades. Liége ne voulait se sauver qu'en sauvant les siens, ses concitoyens, ses amis et ses alliés. Le 29 novembre, lorsque la terre tremblait sous cette terrible armée, et qu'on ne savait encore sur qui elle allait fondre, les Liégeois promirent secours à Dinant.

Pour celle-ci, il n'était pas difficile de la tromper; elle ne demandait qu'à se tromper elle-même, dans l'agonie de peur où elle était. Elle implorait tout le monde, écrivait de toutes parts des supplications, des amendes honorables, à l'évêque, au comte (18, 22 nov.). Elle rappelait au roi de France qu'elle n'avait fait la guerre que sur la parole de ses envoyés. Elle chargeait l'abbé de Saint-Hubert et autres grands abbés d'intercéder pour elle, de prier le comte pour elle, comme on prie Dieu pour les mourants... Nulle réponse. Seulement, les seigneurs de l'armée, ceux même du pays, endormaient de paroles la pauvre ville tremblante et

[1] « Concluserunt cives quod neminem darent ad voluntatem... Ministeriales petebant pacem, sed nolebant aliquos homines dare ad voluntatem. » Adrianus de Veteri Bosco, Ampliss. Coll., IV, 1284.

crédule, s'en jouaient; tel essayait d'en tirer de l'argent[1].

Dinant avait reçu quelques hommes de Liége, elle avait foi en Liége, et regardait toujours de ce côté si le secours ne venait pas. Elle ne l'avait pas encore reçu au 2 décembre. Elle était consternée... C'est qu'à Liége, comme en bien d'autres villes, il ne manquait pas d'*honnêtes gens*, de modérés, de riches, pour désirer la paix à tout prix, au prix de la foi donnée, au prix du sang humain. S'obstiner à protéger Dinant, à défendre Liége, c'était s'imposer de lourdes charges d'argent. Aussi, dès que les notables virent que le peuple commençait à s'abattre, ils prirent cœur, se firent fort d'avoir un bon traité, et obtinrent des pouvoirs pour aller trouver le comte de Charolais.

Ils n'étaient pas trop rassurés en allant voir ce redouté seigneur, ce fléau de Dieu... Mais les premières paroles furent douces, à leur grande surprise; il les envoya dîner; puis (chose inattendue, inouïe, dont ils furent confondus), lui-même, ce grand comte, les mena voir son armée en bataille... Quelle armée! vingt-huit mille hommes à cheval (on ne comptait pas les piétons), et tout cela couvert de fer et d'or, tant de blasons, tant de couleurs, les étendards de tant de nations... Les pauvres gens furent terrifiés; le comte en eut pitié et leur dit

[1] Rien de plus odieux. Jean de Meurs, après avoir d'abord bien reçu l'abbé de Florines, qui vient intercéder, lui prend ses chevaux et le taxe outrageusement à la petite rançon d'un marc d'argent. Louis de La Marche écrit aux gens de Dinant : « Fault acquérir amis, tant par dons que par biaux langaiges, ceulx quy de ce s'entremelleront, récompenser de leurs labeurs. » Documents Gachard, II, 263-264.

pour les remettre : « Avant que vous ne nous fissiez la guerre, j'ai toujours eu bon cœur pour les Liégeois; la paix faite, je l'aurai encore. Mais comme vous avez dit que tous mes hommes avaient été tués en France, j'ai voulu vous en montrer le reste. »

Au fond, les députés le tiraient d'un grand embarras. L'hiver venait dans son plus dur (22 décembre); peu de vivres; une armée affamée qu'il fallait laisser se diviser, courir pour chercher sa vie, puisqu'on ne lui donnait rien.

Les députés de Liége n'en signèrent pas moins le traité tel que le comte l'eût dicté, s'il eût campé dans la ville devant Saint-Lambert. Ce traité est justement nommé dans les actes la *pitieuse paix de Liége :* Liége fait amende honorable, et bâtit chapelle en mémoire perpétuelle de l'amende. Le duc et ses hoirs à jamais sont, comme ducs de Brabant, *avoués* de la ville, c'est-à-dire qu'ils y ont l'épée. Liége n'a plus sur ses voisins le ressort et la haute cour, ni la cour d'évêché, ni celle de cité, ni *anneau*, ni *péron*. Elle paye au duc 390 000 florins, au comte 190 000, cela pour eux seuls; quant aux réclamations de leurs sujets, quant à l'indemnité de l'évêque, on verra plus tard. La ville renonce à l'alliance du roi, livre les lettres et actes du traité. Elle restitue obédience à l'évêque, au pape. Défense de fortifier le Liégeois du côté du Hainaut, pas même de villettes murées. Le duc passe et repasse la Meuse, quand et comme il veut, avec ou sans armes; quand il passe, on lui doit les vivres. Moyennant cela, il y aura paix entre le duc et tout le Liégeois, *excepté Dinant;* entre le comte et tout le Liégeois, *excepté Dinant.*

Ce n'était pas une chose sans péril que de rapporter à Liége un tel traité.

Le premier des députés, celui qui se hasarda à parler, Gilles de Mès, était un homme aimé dans le peuple, un bon bourgeois, fort riche; jadis pensionnaire de Charles VII, il commença le mouvement contre l'évêque et avait eu l'honneur d'être armé chevalier de la main de Louis XI.

Il monte au balcon de la Violette et dit sans embarras :

« La paix est faite; nous ne livrons personne; seulement quelques-uns s'absenteront pour un peu de temps, je pars avec eux, si l'on veut, et que je ne revienne jamais, s'ils ne reviennent!... Après tout, que faire? Nous ne pouvons résister.

Alors un grand cri s'élève de la place : « Traîtres! vendeurs de sang chrétien! » Dans ce danger, les partisans de la paix essayaient de se défendre par un mensonge : « Dinant pourrait avoir la paix; c'est elle qui n'en veut pas[1]. »

Gilles n'en fut pas moins poursuivi. Les métiers voulurent qu'on le jugeât; mais comme c'était un homme doux et aimé, tous les juges trouvaient des raisons pour ne pas juger, tous se récusaient.

Faute de juges, il aurait peut-être échappé, au moins pour ce jour. Malheureusement ce pacifique Gilles avait dit jadis une parole guerrière, violente, il y avait dix ans, mais l'on s'en souvint : « Si l'évê-

[1] Il n'y a pas un mot de cela dans les documents authentiques de Dinant. Tout porte à croire le contraire. On ne peut faire ici grand cas de l'assertion du Liégeois Adrien, généralement judicieux, mais ici trop intéressé à justifier sa patrie.

que ne nomme plus de juges, nous aurons l'*avoué* (le capitaine de la ville)[1]. »

Ce mot servit contre lui-même. On força ce capitaine de juger, et de juger à mort.

Alors le pauvre homme se tournant vers le peuple: « Bonnes gens, j'ai servi cinquante ans la cité, sans reproche. Laissez-moi vivre aux chartreux ou ailleurs... Je donnerai, pour chaque métier, cent florins du Rhin, je vous referai, à mes dépens, les canons que vous avez perdus... » Son juge même se joignait à lui : « Bonnes gens, grâce pour lui, miséricorde!... »

Au plus haut de l'hôtel de ville, à une fenêtre, se tenaient Raes et Bare, qui avaient l'air de rire. Un des bourgmestres, qui était leur homme, dit durement : « Allons, qu'on en finisse; nous ne vendrons pas les franchises de la cité. » On lui coupa la tête. Le bourreau lui-même était si troublé qu'il n'en pouvait venir à bout.

La tête tombée, la trompette sonne, on proclame la paix dont on vient de tuer l'auteur, et personne ne contredit.

Pendant ces fluctuations de Liége, ce long combat de la misère et de l'honneur, le comte de Charolais se morfondait tout l'hiver à Saint-Trond. Il ne pouvait rien finir de ce côté, et chaque jour il recevait de France les plus mauvaises nouvelles. Chaque jour il lui venait des lettres lamentables du nouveau duc de Normandie que le roi tenait à la gorge... Ce duc avait à peine *épousé sa duché*[2], que déjà Louis XI

[1] Adrianus de Veteri Bosco.

[2] A l'inauguration du nouveau duc, on renouvela toutes les formes anciennes : l'épée, tenue par le comte de Tancarville,

travaillait au divorce, y employant ceux même qui avaient fait le mariage, les ducs de Bretagne et de Bourbon.

Il n'avait pas marchandé avec ceux-ci. Pour obtenir du Breton qu'il ne bougeât pas, il lui donna un mont d'or, cent vingt mille écus d'or.

Quant au duc de Bourbon, qui, plus que personne, avait fait le duc de Normandie [1], et sans y rien gagner, il eut, pour le défaire, des avantages énormes [2]. Le roi le nomma son lieutenant dans tout le Midi. A ce prix, il l'emmena et s'en servit pour ouvrir une à une les places de Normandie, Evreux, Vernon, Louviers.

Il avait déjà Louviers le 7 janvier (1466). Rouen

connétable *hérédital* de Normandie, l'étendard que portait le comte d'Harcourt, maréchal *hérédital*, l'anneau ducal que l'évêque de Lisieux, Thomas Bazin, passa au doigt du prince, le fiançant avec la Normandie. *Registres du chapitre de Rouen*, 10 *déc.* 1465, cités par Floquet, Hist. du parlement de Normandie, I, 250.

[1] Le duc de Bourbon s'était montré l'un des plus acharnés, l'un de ceux qui craignaient le plus qu'on ne se fiât au roi. V. ses Instructions à M. de Chaumont : « Que Monseigneur et les autres princes... se gardent bien d'entrer dans Paris... De nouvel, avons sceu par gens venant de Paris l'intention que le Roy a de faire faire aucun excès ou vois de fait... Le Roy a faict serment de jamais ne donner grace ou pardon... mais est délibéré de soy en venger par quelque moyen que ce soit, voire tout honneur et seureté arrière mise. » *Bibliotheque royale, ms. Legrand, Preuves*, 12 *oct.* 1465. Quant à la haine des Bretons, il suffirait, pour la prouver, du passage où ils veulent jeter à la mer les envoyés de Louis XI : « Velà les François; maudit soit-il qui les espargnera! » Actes de Bretagne, éd. D. Morice, II, 83.

[2] Le roi ébranla d'abord le duc de Bourbon, en lui faisant peur d'une attaque de Sforza en Lyonnais et Forez. (Bernardino Corio.) Quant au Breton, le roi le prit aigri, fâché, lorsque ses amis les Normands l'avaient mis hors de chez eux, lorsqu'il regrettait amèrement d'avoir refait un duc de Normandie à qui la Bretagne devrait hommage.

tenait encore; mais de Rouen à Louviers, tous venaient, un à un, faire leur paix, demander sûreté. Le roi souriait et disait : « Qu'en avez-vous besoin? Vous n'avez point failli [1]. »

Il excepta un petit nombre d'hommes, dont quelques-uns, pris en fuite, furent décapités ou noyés [2]. Plusieurs vinrent le trouver, qui furent comblés et se donnèrent à lui, entre autres son grand ennemi Dammartin, désormais son grand serviteur.

Le comte de Charolais savait tout cela et n'y pouvait rien. Il était fixé devant Liége; il écrivit seulement au roi en faveur de Monsieur, et encore bien doucement, « en toute humilité [3]. » Tout doucement aussi, le roi lui écrivit en faveur de Dinant.

Il fallut un grand mois pour que le traité revînt de Liége au camp, pour que le comte, enfin délivré, pût s'occuper sérieusement des affaires de Normandie [4]. Mais alors tout était fini. Monsieur était en fuite; il s'était retiré en Bretagne, non en Flandre, préférant l'hospitalité d'un ennemi à celle d'un si froid protecteur. Celui-ci perdait pour toujours la

[1] « Les gens de nostre bonne ville de Rouen... nous ont remonstré que ladicte entrée fut faicte par nuyt et à leur desceu et très-grant desplaisance, et si soubsdain qu'ils n'eurent temps ne espace de povoir envoyer devers nous pour nous en advertir. » (Communiqué par M. Chéruel, d'après l'original, aux *Archives municipales de Rouen, tir.* 4, *n°* 7, 14 *janvier* 1466.

[2] Où Désormeaux prend-il cette folle exagération? « Il périt presque autant de gentilshommes par la main du bourreau que par le sort de la guerre. »

[3] *Mss. Baluze*, 9675 B, 15 *janvier* 1466.

[4] Le comte de Charolais y envoya Olivier, qui raconte lui-même sa triste ambassade : « Si passay parmy Rouen, et parlay au Roy, *qui me demanda où j'alloye...* » Olivier de la Marche, liv. I, ch. XV.

précieuse occasion d'avoir chez lui un frère du roi, un prétendant qui, dans ses mains, eût été une si bonne machine à troubler la France.

Le 22 janvier, cent notables de Liége lui avaient rapporté la *pitieuse paix*, scellée et confirmée. Il semblait que le froid, la misère, l'abandon, eussent brisé les cœurs...

Quand le peuple vit cette lugubre procession des cent hommes emportant le testament de la cité, il pleura en lui-même. Les cent partaient armés, cuirassés, contre qui? Contre leurs concitoyens, contre les pauvres bannis de Liége[1], qui, sans toit ni foyer, erraient en plein hiver, vivant de proie, comme des loups.

Alors, il se fit dans les âmes, par la douleur et la pitié, une vive réaction de courage. Le peuple déclara que si Dinant n'avait pas la paix, il n'en voulait pas pour lui-même, qu'il résisterait.

Le comte de Charolais se garda bien de s'enquérir du changement. Il ne pouvait pas tenir davantage : il licencia son armée sans la payer (24 janvier), et emporta, pour dépouilles opimes, son traité à Bruxelles.

Il y reçut une lettre du roi[2], lettre amicale, où le roi, pour le calmer, lui donnait la Picardie, qu'il avait déjà. Quant à la Normandie, il exposait la nécessité où il s'était vu d'en débarrasser son frère qui l'avait désiré lui-même. Il n'avait pu légalement donner la Normandie en apanage, cela étant positivement défendu par une ordonnance de Char-

[1] Duclercq.
[2] *Legrand, Hist. ms. de Louis XI, livre IX, fol.* 37.

les V. Cette province portait près d'un tiers des charges de la couronne. Par la Seine, elle pouvait mettre directement l'ennemi à Paris. Au reste, Rouen ayant été pris en pleine trêve, le roi avait bien pu le reprendre. Il s'était remis de toute l'affaire à l'arbitrage des ducs de Bretagne et de Bourbon. Il avait fait des efforts inimaginables pour contenter son frère; si les conférences étaient rompues, ce n'était pas sa faute; il en était bien affligé... Affligé ou non, il entrait dans Rouen (7 février 1466).

CHAPITRE II

— SUITE —

Sac de Dinant. — 1466.

La Normandie nous coûta cher. Pour la reprendre, pour sauver la royauté et le royaume, Louis XI fit sans scrupule ce qui se faisait aux temps anciens dans les grandes extrémités, un sacrifice humain. Il immola, ou du moins laissa immoler, périr, un peuple, une autre France, notre pauvre petite France wallonne de Dinant et de Liége.

Il était lui-même en péril. Il avait repris Rouen, et il était à peine sûr de Paris. Il attendait une descente anglaise.

Il ne savait pas seulement s'il avait la Bastille. Ces tours dont il voyait le canon sur la tête, de l'hôtel des Tournelles, elles étaient encore entre les mains de Charles de Melun, de l'homme qui, au moment critique, le roi étant devant l'ennemi, avait hardiment méconnu ses ordres, et qui, autant qu'il était en lui, l'avait fait périr. Néanmoins, le roi n'avait pu lui retirer la garde de la Bastille[1]; il la

[1] Ni la garde de Melun. Jean de Troyes, ann. 1466, fin mai.

gardait si bien qu'une certaine nuit les portes se trouvèrent ouvertes, les canons encloués, il ne tenait qu'aux princes d'entrer. Ce ne fut que six mois après, à la fin de mai, que « maistre Jehan le Prévost, notaire et secrétaire du roy, entra dedans la Bastille Saint-Antoine, *par moyens subtils* », et mis dehors le gouverneur.

D'avoir si *subtilement*, si vivement, repris la Normandie, c'était, dans ce siècle de ruse, un tour à faire envie à tous les princes. Ils n'en étaient que plus mortifiés. Le Breton même, payé pour laisser faire, quand il vit la chose faite, fut plus en colère que les autres. Breton et Bourguignon, ils recoururent à un remède extrême qui, depuis nos affreuses guerres anglaises, faisait horreur à tout le monde ; ils appelèrent l'Anglais.

Jusque-là, deux choses rassuraient le roi. D'abord, son bon ami Warwick, gouverneur de Calais, tenait fermée la porte de la France. Puis, le comte de Charolais étant Lancastre par sa mère et ami des Lancastre, il y avait peu d'apparence qu'il s'entendît avec la maison d'York, avec Édouard.

Toutefois, on a vu qu'Édouard avait épousé une nièce des Saint-Pol (serviteurs du duc de Bourgogne), épousé malgré Warwick, dont il eût voulu se débarrasser. Ce roi d'hier, qui déjà reniait son auteur et créateur, Warwick, aliénait son propre parti, et voyait dès lors son trône porter sur le vide, entre York et Lancastre. Sa femme et les parents de sa femme, pour qui il hasardait l'Angleterre, avaient hâte de s'appuyer sur l'étranger. Ils faisaient leur cour au duc de Bourgogne; ils présentaient aux Flamands, aux Bretons, l'appât d'un traité de com-

merce[1]. Madame de Bourgogne elle-même, bien plus homme que femme, immola la haine pour York qu'elle avait dans le sang, à une haine plus forte, celle de la France. Elle fit accueillir les démarches d'Édouard, agréa pour son fils la jeune sœur de l'ennemi, comptant bien la former, la faire à son image. La digne bru d'Isabelle de Lancastre, Marguerite d'York, doit former à son tour Marie, grand'mère de Charles-Quint.

Louis XI, qui savait que ce mariage se brassait contre lui, armait en hâte; il fondait des canons, prenait des cloches pour en faire. Ce qui lui manquait le plus, c'était l'argent. On était épouvanté des monstrueuses sommes qu'il lui fallait pour préparer la guerre ou acheter la paix, dans le royaume, hors du royaume. Le peuple, qui n'avait bien su ce que les princes voulaient dire avec leur Bien public[2], ne le comprit que trop quand il lui fallut payer les dons et les gratifications, pensions indemnités, qu'ils avaient extorqués. Les trésoriers du roi, sommés par lui de payer l'impossible, trouvèrent au défaut d'argent du courage, et lui dirent « qu'ils avaient ouï dire à Messieurs (c'étaient les Trente-six nommés pour réformer l'État) *qu'il perdrait son peuple*, le fonds même d'où il tirait l'argent...; que la paroisse, qui payait jusque-là deux cents livres, allait être obligée d'en payer six cents; que cela ne se pouvait faire[3] ! » Il ne s'arrêta point à

[1] Rymer, 22 mars 1466. Le même jour, Édouard donne pouvoir pour traiter d'un double mariage entre sa sœur et le comte de Charolais, entre la fille du comte et son frère Clarence.

[2] « Sy ne sçavoient la pluspart la cause pourquoy ne quy les mouvoit. » Du Clercq.

[3] Au soir, le Roy me parla et se cooroussa de ce qu'on ne vouloit

cela et dit : « Il faut doubler, tripler les taxes sur villes, et que la répartition s'étende au plat pays. » Le plat pays, les campagnes, c'étaient généralement les terres de l'Église, qui ne payait pas, et celles des seigneurs, à qui l'on payait.

On ne peut se dissimuler une chose, c'est qu'il fallait périr, ou, contre l'Angleterre, contre les maisons de Bourgogne et de Bretagne, acheter l'alliance des maisons de Bourbon, d'Anjou, d'Orléans, de Saint-Pol.

L'alliance des Bourbons, frères de l'évêque de Liége, était à bien haut prix. Elle impliquait une condition misérable et déshonorante, une honte terrible à boire : l'abandon des Liégeois. Et pourtant, sans cette alliance, point de Normandie, plus de France peut-être. La dernière guerre avait prouvé de reste qu'avec toute la vigueur et la célébrité possibles le roi succomberait s'il avait à combattre à la fois le Midi et le Nord, que pour faire tête au Nord, il lui fallait une alliance fixe avec le fief central[1], le duché de Bourbon.

Grand fief, mais de tous les grands le moins dangereux n'étant pas une nation, une race à part, comme la Bretagne ou la Flandre, pas même une province, comme la Bourgogne, mais une agrégation artificielle des démembrements de diverses provinces, Berri, Bourgogne, Auvergne. Peu de

faire délibérer selon son imagination, et je lui diz que j'avois oy dire à MM. qu'il perdoit son peuple... » Lettre de Reilhac à M. le contrerolleur, maître Jehan Bourré. *Bibl. royale, mss. Legrand*, 22 *septembre* 1466.

[1] Le centre géométrique de la France est marqué par une borne romaine, dans le Bourbonnais, près d'Alichamp, à trois lieues de Saint-Amand.

cohésions dans le Bourbonnais ; moins dans ce que le duc possédait au dehors (Auvergne, Beaujolais et Forez). Le roi ne craignait pas de lui confier, comme à son lieutenant, tous les pays du centre, sans contact avec l'étranger, la France dormante des grandes plaines (Berri, Sologne, Orléanais), la France sauvage et sans route des montagnes (Vélay et Vivarais, Limousin, Périgord, Quiercy, Rouergue). Si l'on ajoute le Languedoc, qu'il lui donna plus tard, c'était lui mettre entre les mains la moitié du royaume[1].

Ce qui excuse un peu Louis XI d'une si excessive confiance, c'est d'abord que, par l'immensité d'un tel établissement, il s'assurait le duc, qui ne pouvait jamais rien espérer d'ailleurs qui en approchât. De plus, on avait vu, et dans la Praguerie, et dans la dernière guerre, qu'un duc de Bourbon, même en Bourbonnais, ne tenait pas fortement au sol, comme un duc de Bretagne; par deux fois, il avait été en un moment dépouillé de tout, il pouvait grandir sans être plus fort, n'ayant de racine nulle part.

Personnellement aussi, Jean de Bourbon rassurait le roi[2]. Il était sans enfant, sans intérêt d'avenir. Il

[1] Les étrangers semblent dès lors mettre le duc de Bourbon au niveau du roi : « Contentione suborta inter regem Francie et J. ducem Borbonii ex uno latere, et Karolum Burgundie ex altero. » Hist. patriæ Monumenta, I, 642.

[2] Ces Bourbons, quoique assez remuants, n'avaient pas encore le sang de Gonzague, de Foix et d'Albret. La devise sur l'épée : *Penetrabit*, ne fut adoptée que par le connétable. — Le fameux : *Qui qu'en grogne*, qu'on attribue aussi aux ducs de Bretagne, fut dit (vers 1400?) par Louis II de Bourbon, contre les bourgeois qui s'alarmaient de la construction de sa tour. Ibidem, II, 201.

avait des frères, il est vrai, des sœurs, que Philippe le Bon avait élevés et avancés, comme ses enfants. Mais justement parce que la maison de Bourgogne avait fait beaucoup pour eux, parce qu'ils en avaient tiré ce qu'ils pouvaient tirer, ils regardaient désormais vers le roi. C'était beaucoup sans doute pour Charles de Bourbon d'être archevêque de Lyon, légat d'Avignon; mais si le roi le faisait cardinal! Louis de Bourbon devait, il est vrai, à Philippe le Bon, le titre d'évêque de Liége; mais pour qu'il eût la réalité, pour qu'il rentrât dans Liége, il fallait que le roi ne défendît point les Liégeois. Le roi fit le bâtard de Bourbon amiral de France, capitaine d'Honfleur, lui donna une de ses filles, avec beaucoup de bien; — fille bâtarde, mais il y en avait de légitimes; l'aînée, Anne de France, était toujours un enjeu des traités, on lui faisait épouser à deux ans, tantôt le fils du duc de Calabre, tantôt celui du duc de Bourgogne; on prévoyait sans peine que ces mariages par écrit en restaient là; que, si le roi prenait un gendre, il le prendrait petit, une créature docile et prête à tout, comme pouvait être Pierre de Beaujeu, le cadet de Bourbon. Ce cadet se donna à Louis XI, le servit en ses plus rudes affaires, jusqu'à la mort et au delà, dans sa fille Anne, autre Louis XI, dont Pierre fut moins l'époux que l'humble serviteur.

Le roi rallia ainsi à lui d'une manière durable toute la maison de Bourbon. Pour celles d'Anjou et d'Orléans, il les divisa.

Le fils de René d'Anjou, Jean de Calabre, alors comme toujours, avait besoin d'argent. Ce héros de roman, ayant manqué la France et l'Italie, se

tournait vers l'Espagne pour y chercher son aventure. Les Catalans le voulaient pour leur roi, pour roi d'Aragon[1]. Louis XI, le voyant dans ce besoin et cette espérance, lui envoie vingt mille livres d'abord, puis cent mille, un à-compte sur la dot de sa fille. Au fond, sous couleur de dot, c'était un salaire; il fallait qu'à ce prix Jean de Calabre se chargeât du triste office d'aller en Bretagne réclamer, prendre au corps le frère du roi; celui-ci n'était pas fâché que le renommé chevalier se montrât aux Bretons comme recors ou sergent royal.

Quant à la maison d'Orléans, le roi détacha de ses intérêts le glorieux bâtard, le vieux Dunois, dont il maria le fils à une de ses nièces de Savoie. Le nom du vieillard donnait beaucoup d'éclat à la commission des Trente-six, qui, sous sa présidence, devaient réformer le royaume. Le roi les convoqua lui-même en juillet. Les choses avaient tellement changé en un an que cette machine inventée contre lui devenait maintenant une arme dans sa main. Il s'en servit comme d'une ombre d'états qu'il faisait parler à son gré, donnant leur voix pour la voix du royaume.

C'était beaucoup d'avoir ramené si vite tant d'ennemis. Restait le plus difficile de tous, le général même de la ligue, celui qui avait conduit les Bourguignons jusqu'à Paris, qui les avait fait persister jusqu'à Montlhéry, qui s'était fait faire par le roi connétable de France. Le roi, si durement humilié par lui, se prit pour lui d'une grande passion, il n'eût plus de repos qu'il ne l'eût acquis.

[1] Leur roi, D. Pedro de Portugal, neveu de la duchesse de Bourgogne, était mort le 20 juin 1466.

Saint-Pol, devenu ici connétable, mais de longue date établi de l'autre côté, ayant son bien et ses enfants chez le duc, et une nièce reine d'Angleterre, devait y regarder avant d'écouter le roi. Il était comme ami d'enfance pour le comte de Charolais, il avait sa confiance, l'avait toujours mené ; il semblait peu probable qu'un tel homme tournât... Il tourna, s'il faut le dire, parce qu'il fut amoureux; il l'était de la belle-sœur du duc de Bourgogne, sœur du duc de Bourbon, épris de la demoiselle, plus épris du sang royal, d'une si haute parenté. L'amoureux avait cinquante ans, du reste grand air, haute mine, faste royal, un grand luxe d'habits au-dessus de tous les hommes du temps. Avec tout cela, il n'était plus jeune, il avait un jeune fils. Elle eût aimé Saint-Pol pour beau-père. Il réclamait l'appui du comte de Charolais, qui n'aidait que faiblement à la chose, trouvant sans doute que son ami, à peine connétable, voulait monter bien vite.

Dans ce moment où Saint-Pol, mortifié, s'apercevait qu'il avait cinquante ans, voici venir à lui le roi, les bras ouverts, qui l'aime, et veut le marier, et non-seulement lui, mais son fils et sa fille. Il donne au père, au fils, ses jeunes nièces de Savoie; la fille de Saint-Pol épousera le frère des deux nièces, le neveu du roi [1]. Voilà toute la famille placée, alliée au même degré que le roi à la maison souveraine de Savoie et de Chypre.

Le roi avait un si violent désir d'avoir Saint-Pol, qu'il lui promit la succession d'un prince du sang

[1] Historiæ patriæ Monumenta, Chronica Sabaudiæ, ann. 1466 t. I, p. 639.

qui vivait encore, de son oncle, le comte d'Eu. Il le fortifia en Picardie, lui donnant Guise; il l'établit en Normandie, confiant à cet ennemi, à peine réconcilié, les clefs de Rouen [1], le faisant capitaine de Rouen, tout à l'heure gouverneur de la Normandie.

Ce grand établissement de Saint-Pol signifiait une chose, c'est que le roi, ayant repris la Normandie, voulait reprendre la Picardie. Le comte de Charolais faisait semblant de rire; au fond, il était furieux. La Picardie pouvait lui échapper. Les villes de la Somme regrettaient déjà de ne plus être villes royales [2]. Combien plus y eurent-elles regret, lorsque le comte, ne sachant où prendre de l'argent pour sa guerre de Liége, rétablit la gabelle, ce dur impôt du sel qu'il venait d'abolir, qu'il avait promis de ne rétablir jamais.

Tout était à recommencer du côté des Liégeois. Le glorieux traité que tout le monde célébrait devenait ridicule, n'étant en rien exécuté. A grand'peine, par instance et menace, on obtint ce qui couvrait au moins l'orgueil : l'amende honorable. Elle se fit à Bruxelles, devant l'hôtel de ville, le vieux duc étant au balcon. L'un des envoyés, celui du chapitre, le pria « de faire qu'il y eût bonne paix, spécialement entre le seigneur Charles son fils *et les gens de Dinant.* » A quoi le chancelier répondit : « Monseigneur accepte la soumission de

[1] Ses lieutenants reçurent effectivement les clefs du château, du palais, de la tour du pont. (Communiqué par M. Chéruel.) *Archives municipales de Rouen. Délibérations, vol. VII, fol.* 259-260.

[2] « Estoient courrouciés qu'ils n'estoient plus au roy de France. » Du Clercq.

ceux qui se présentent; pour ceux qui font défaut, il poursuivra son droit. »

Pour le poursuivre, il fallait une armée. Il fallait remettre en selle la pesante gendarmerie, tirer du coin du feu des gens encore tout engourdis d'une campagne d'hiver, des gens qui la plupart ne devaient que quarante jours de service féodal et qu'on avait tenus neuf mois sous le harnais sans les payer, parfois sans les nourrir. Ils n'avaient pas eu le tiers de ce qu'on leur devait. Tel, renvoyé de l'un à l'autre, reçut quelque chose, à titre d'aumône, « en considération de sa pauvreté[1]. »

A moins de frais et d'embarras, l'ennemi, qui n'avait ni feu ni foyer, s'était mis en campagne. Au premier chant de l'alouette, les enfants de la *Verte tente*[2] couraient déjà les champs, pillaient, brûlaient, mettant leur joie à désespérer, s'ils pouvaient, « le vieux monnart de duc et son fils Charlotteau. »

Il fallut endurer cela jusqu'en juillet, et alors même il n'y avait rien de prêt. Le duc, profondément blessé, devenait de plus en plus sombre. Il ne manquait pas de gens autour de lui pour l'aigrir. Un jour qu'il se mettait à table, il ne voit pas ses mets accoutumés; il mande les gens de sa dépense: « Voulez-vous donc me tenir en tutelle? — Mon-

[1] *Registres de Mons*, cités par M. Gachard, dans son éd. de Barante, t. II, p. 256, n° 2.

[2] V. plus loin, p. 69, 72, et les Documents Gachard, II, 435; sur la *Verte tente* de Gand en 1453, Monstrelet, éd. Buchon, p. 387. Sur les *Galans de la feuillée* en Normandie, *Legrand*, *Hist. ms.*, *livre IX*, *fol.* 87-88, ann. 1466. Cf. mes Origines du droit sur le *banni;* et sur l'*outlaw* anglais, sur Robin Hood, une curieuse thèse de M. Barry, professeur d'histoire.

seigneur, les médecins défendent... » Alors, s'adressant aux seigneurs qui sont là : « Mes gens d'armes partent-ils donc enfin? — Monseigneur, petite est l'apparence; ils ont été si mal payés qu'ils ont peur de venir; ce sont des gens ruinés, leurs habits sont en pièces, il faut que les capitaines les rhabillent. » Le duc entra dans une grande colère : « J'ai pourtant tiré de mon trésor deux cent mille couronnes d'or. Il faudra donc que je paye mes gens d'armes moi-même!... Suis-je donc mis en oubli? » En disant cela, il renversa la table et tout ce qui était dessus, sa bouche se tordit, il fut frappé d'apoplexie, on croyait qu'il allait mourir... Il se remit pourtant un peu, et fit écrire partout que chacun fût prêt, « sous peine de la hart. »

La menace agit. On savait que le comte de Charolais était homme à la mettre à effet. Pour moins, on lui avait vu tuer un homme (un archer qu'il trouva mal en ordre dans une revue). Tout le monde craignait sa violence, les grands comme les petits. Ici surtout, dans une guerre dont le père et le fils faisaient une affaire d'honneur, une querelle personnelle, il y eût eu danger à rester chez soi.

Tous vinrent; il y eut trente mille hommes. Les Flamands, de bon cœur, rendirent à leur vieux seigneur le dernier service féodal dans une guerre wallonne. Les Wallons eux-mêmes du Hainaut, les nobles du pays de Liége, ne se faisaient aucun scrupule de concourir au châtiment de la ville maudite. La noblesse et les milices de Picardie furent amenées par Saint-Pol; marié par le roi le 1er août, il se trouva le 15 à l'armée de Namur, avec toute sa famille, ses frères et ses enfants.

Le comte de Charolais venait d'apprendre, avec le mariage de Saint-Pol, trois nouvelles du même jour, non moins fâcheuses, trois traités du roi avec les maisons de Bourbon, d'Anjou et de Savoie. En partant de Namur, il donna cours à sa colère, écrivant au roi une lettre furieuse, où il l'accusait d'appeler l'Anglais, de lui offrir Rouen, Dieppe, Abbeville[1]...

Toute cette fureur contre le roi allait tomber sur Dinant. Il y avait pourtant, en bonne justice, une question dont il eût fallu avant tout s'enquérir. Ceux qu'on allait punir, étaient-ce bien ceux qui avaient péché? N'y avait-il pas plusieurs villes en une ville? La vraie Dinant n'était-elle pas innocente? Lorsque dans un même homme nous trouvons si souvent l'*homme double* (et multiple!), était-il juste d'attribuer l'unité d'une personne à une ville, à un peuple?

Pourquoi Dinant était-elle Dinant pour tout le monde? Par ses batteurs en cuivre, par ce qu'on appelait le *bon métier de la batterie*. Ce métier avait fait la ville et la constituait; le reste des habitants, quelque nombreux qu'il fût, était un accessoire, une foule attirée par le succès et le profit. Il y avait, comme partout, des bourgeois, des petits marchands qui pouvaient aller et venir, vivre ailleurs. Mais les batteurs en cuivre devaient, quoi qu'il pût arriver, vivre là, mourir là; ils y étaient

[1] Duclos, Preuves, IV, 279. Il s'agissait de rendre le roi odieux, il lui écrit peu après que les sergents du bailliage d'Amiens *oppriment le peuple*, qu'il faut en choisir de meilleurs, que le roi confirmera : « Et avec ce, ferez grant bien et soulaigement *au pouvre peuple.* » *Bibl. royale, mss. Baluze*, 9675 *D.*, 16 *oct.* 1466.

fixés, non-seulement par leur lourd matériel d'ustensiles, grossi de père en fils, mais par la renommée de leurs fonds, achalandés depuis des siècles, enfin par une tradition d'art, unique, qui n'a point survécu. Ceux qui ont vu les fonts baptismaux de Liége et les chandeliers de Tongres se garderont bien de comparer les *dinandiers* qui ont fait ces chefs-d'œuvre à nos chaudronniers d'Auvergne et de Forez. Dans les mains des premiers, la batterie du cuivre fut un art qui le disputait au grand art de la fonte. Dans les ouvrages de fonte, on sent souvent, à une certaine rigidité, qu'il y a eu un intermédiaire inerte entre l'artiste et le métal. Dans la batterie, la forme naissait immédiatement sous la main humaine[1], sous un marteau vivant comme elle, un marteau qui, dans sa lutte contre le dur métal, devait rester fidèle à l'art, battre juste, tout en battant fort; les fautes en ce genre de travail, une fois imprimées du fer au cuivre, ne sont guère réparables.

Ces dinandiers devaient être les plus patients des hommes, une race laborieuse et sédentaire. Ce n'étaient pas eux, à coup sûr, qui avaient compromis la ville. Pas davantage les bourgeois propriétaires. Je doute même que les excès dussent être imputés aux maîtres des petits métiers, qui faisaient le troi-

[1] Pour apprécier la supériorité de la *main* sur les moyens mécaniques, lire les discours, pleins de vues ingénieuses et fécondes, que M. Belloc a prononcés aux distributions de prix de son école. L'*École gratuite de dessin*, dirigée (disons mieux, créée par cet excellent maître), a déjà renouvelé, viviflé dans Paris tous les genres d'industrie qui ont besoin du dessin : orfévrerie, serrurerie, menuiserie, etc. Sous une telle impulsion, ces métiers redeviendront des arts. (*Note de* 1844.)

sième membre de la cité. De telles espièglerie, selon toute apparence, n'étaient autre chose que des farces de compagnons ou d'apprentis. Cette jeunesse turbulente était d'autant plus hardie qu'en bonne partie elle n'était pas du lieu, mais flottante, engagée temporairement, selon le besoin de la fabrication[1].

Légers de bagage et plus légers de tête, ces garçons étaient toujours prêts à lever le pied. Peut-être, enfin, les choses les plus hardies furent-elles l'œuvre voulue et calculée des meneurs gagés de la France ou des bannis errants sur la frontière.

Dans l'origine, les gens paisibles crurent sauver la ville en arrêtant les cinq ou six qu'on désignait le plus. Un d'eux, qu'on menait en prison, ayant crié : « A l'aide! aux franchises violées! » la foule s'émut, brisa la prison et faillit tuer les magistrats. Ceux-ci, qui avaient à leur tête un homme intrépide, Jean Guérin, ne s'effrayèrent pas; ils assemblèrent le peuple, et d'un mot le ramenèrent au respect de la loi : « Quant aux fugitifs, nous ne les retiendrions pas d'un fil de soie; mais nous nous en prenons à ceux qui ont forcé les prisons de la cité. » Sur ce mot, plusieurs de ceux qui avaient délivré

[1] « Savoir faisons... Nous avoir esté humblement exposé de la partie de Estienne la Mare *dynan*, ou potier darain, simple homme, chargié de femme et de plusieurs enfans, que comme environ la Chandeleur qui fut mil CCC,IIIIXX et cinq; icelluy suppliant se *feust louez* et convenanciez à un nommé Gauthier de Coux, *dynan*, ou potier darain, *pour le servir jusques à certain temps*, lors à venir, et parmi certain pris sur ce fait, et pour païer le vin dudit marchié... » *Archives, Trésor des chartes, reg.* 159, *pièce* 6, *lettre de grâce d'août* 1404.

les coupables coururent après, les reprirent, les remirent eux-mêmes en prison[1].

Justice devait se faire. Mais pouvait-elle se faire par un souverain étranger, à qui la ville eût livré, non les prisonniers seulement, mais elle-même, son plus précieux droit, son épée de justice?

Cette terrible question fut discutée par le petit peuple, si près de périr, avec une gravité digne d'une grande nation, digne d'un meilleur sort[2]. Mais bientôt il n'y eut plus à délibérer. La ville ne fut plus elle-même, envahie qu'elle était par un peuple d'étrangers. Un matin, voilà tout le flot des pillards, des bandits, qui remonte la Meuse, et qui, de Loss en Huy, de Huy en Dinant, de plus en plus grossi d'écume, vient finalement s'engouffrer là.

Comment ce peuple de sauvages, sans loi, sans patrie, s'était-il formé? Nous devons l'expliquer, d'autant plus que c'est justement leur présence à Dinant, leurs ravages dans les environs, qui mirent tout le monde contre elle et firent de cette guerre une sorte de croisade.

[1] Lettre de Jehan de Gerin et autres magistrats de Dinant, 8 nov. 1465. Documents Gachard, II, 336.

[2] Sur les trois membres de la cité, les batteurs (aidés des bourgeois) déclarent qu'ils veulent traiter. Ils demandent au troisième membre, composé des petits métiers, s'ils croient résister, lorsque la ville de Liége, lorsque le roi de France *ont fait la paix?*... Ils ne se plaignent de personne; ils n'attestent point le droit qu'ils auraient eu d'ordonner, dans une ville qui, après tout, était née de leur travail, et qui, sans eux, n'était rien. Ils invoquent seulement le droit de la majorité, celui de deux membres, d'accord contre un troisième. Ce troisième résiste. Il demande si l'on veut, sous ce prétexte, le mettre en servitude : « Mais quelle servitude plus grande, répliquent les autres, que la guerre, la ruine de corps et de biens? Dans un navire en péril ne faut-il pas jeter quelque chose pour sauver le reste? n'abat-on pas un mur pour sauver la maison en feu? »

De longue date, la violence des révolutions politiques avait peuplé de bannis les campagnes et les forêts. Chassés une fois, il ne rentraient guère, parce que, leurs biens étant partagés ou vendus, il y avait trop de gens intéressés à leur fermer la porte. Beaucoup, plutôt que d'aller chercher fortune au loin, erraient dans le pays. Les déserts du Limbourg, du Luxembourg, du Liégeois, les *sept forêts d'Ardennes*, les cachaient aisément; ils menaient sous les arbres la vie de charbonniers; seulement, quand la saison devenait trop dure, ils rôdaient autour des villages, demandaient ou prenaient. Cette vie si rude, mais libre et vagabonde, tentait beaucoup de gens; l'instinct de vague liberté[1] gagnait de plus en plus, dans un pays où l'autorité elle-même avait supprimé le culte et la loi. Il gagnait l'ouvrier, l'apprenti, l'enfant, de proche en proche. Ceux qui commencèrent à courir le pays, quand l'évêque retira ses juges, et qui s'amusaient à juger, étaient des garçons de dix-huit à vingt ans; ils portaient aux bras, au bonnet, au drapeau, une figure de sauvage.

Beaucoup d'hommes, se lassant de traîner dans les villes une vie ennuyeuse, laissaient leurs ménages, couraient les bois. Mais la femme, quelle que soit sa misère, ne s'en va pas ainsi, elle reste, quoi qu'il arrive, avec les enfants. Les Liégeoises, dans cet abandon, montraient beaucoup d'énergie; n'ayant, par le droit du pays, que *Dieu et leur fuseau*[2], elles

[1] Très-fort chez nous autres Français. Les missionnaires remarquent qu'au Canada les sauvages se francisaient peu; mais les Français prenaient volontiers la vie errante des sauvages.

[2] Voyez plus haut la page 15, note 1. Les Liégeoises devaient

prenaient, au défaut du fuseau, les travaux que laissaient les hommes; elles leur succédaient aussi sur la place, s'intéressaient autant et plus qu'eux aux affaires publiques. Beaucoup de femmes marquèrent dans les révolutions, celle de Raes entre autres. Tout le monde à Liége les femmes, comme les hommes, connaissait les révolutions antérieures; on lisait le soir les chroniques en famille[1], Jean Lebel, Jean d'Outremeuse; la mère et l'enfant savaient par cœur ces vieilles bibles politique de la cité.

L'enfant marchait à peine qu'il courait à la place. Il y déployait l'étrange précocité française pour la parole et la bataille. Après la *pitieuse paix*, lorsque les hommes se taisaient, les enfants se mirent à parler[2], personne n'osait plus nommer ni Bade ni Bourbon; les enfants crièrent hardiment *Bade*, ils relevèrent ses images; ils semblaient vouloir prendre en main le gouvernement; les hommes et les jeunes gens ayant gouverné, les enfants prétendaient avoir aussi leur tour.

Les Liégeois finirent par s'en alarmer. Ne pouvant contenir ces petits tyrans, on s'adressa à leurs parents pour les obliger d'abdiquer. C'était chose bizarre, effrayante en effet, de voir le mouvement,

leur influence, non à la loi, mais à leur caractère énergique et violent. Les Flamandes devaient la leur, au moins en grande partie, à la faculté qu'elles avaient de disposer plus librement de leur bien.

[1] On trouve encore, après tant de révolutions, un grand nombre de ces chroniques de famille. (Observation de M. Levalleye)

[2] Ils étaient probablement poussés par Raes et autres meneurs, qui voulaient encore essayer de leur Allemand. — Voir le détail si curieux dans Adrianus de Veteri Bosco, Ampliss. Collectio, IV. 1291-2.

au lieu de rester à la surface, descendre toujours et gagner... atteindre le fond de la société, la famille elle-même.

Si les Liégeois eurent peur de ce profond bouleversement, combien plus leur voisins! lorsque surtout ils virent, après l'amende honorable de Liége, tout ce qu'il y avait de gens compromis quitter les villes, aller grossir les bandes de la Verte tente, tout ce peuple sauvage prendre Dinant pour repaire et pour fort... Ne pouvant bien s'expliquer l'apparition de ce phénomène, on était disposé à y voir une *manie* diabolique ou une malédiction de Dieu. La ville était excommuniée; le duc en avait la bulle et l'avait fait afficher partout. Le grave historien du temps affirme que si le roi eût secouru « cette vilenaille » condamnée des princes de l'Église, il aurait mis contre lui la noblesse même de France[1].

Les terribles hôtes de Dinant, non contents de piller et brûler tout autour, arrangèrent une farce outrageuse qui devait irriter encore le duc contre la ville et la perdre sans ressource. Sur un bourbier plein de crapauds (en dérision des Pays-Bas et du roi des eaux sales?), ils établirent une effigie du duc, ducalement habillé aux armes de Philippe le

[1] « Fait bon à croire que ung roi de France... doigt et peut bien tenir une longue suspense entre dire et faire, avant que... soy former ennemy... *contre ung bras constitué champion de l'Eglise*... Quand il l'auroit aidié à destruire par tels vilains, si eût-il accru sa honte et son propre domage en perdition de tant de noblesse que le duc y avoit, *lequel fesoit encore à craindre à ung roy de France pour mettre sa noblesse... contre ly*, par adjonction à fière vilenaille, que tous roys et princes doivent hayr pour la conséquence. » Chastellain.

Bon; et ils criaient : « Le voilà, le trône du grand crapaud! » Le duc et le comte l'apprirent; ils jurèrent que s'ils prenaient la ville, ils en feraient exemple, comme on faisait aux temps anciens, la détruisant et labourant la place, y semant le sel et le fer.

Les insolents ne s'en souciaient guère. Des murs de neuf pieds d'épaisseur, quatre-vingts tours, c'était un bon refuge. Dinant avait été assiégée, disait-on, dix-sept fois, et par des empereurs et des rois, jamais prise. Si le bourgeois eût osé témoigner des craintes, ceux de la Verte tente lui auraient demandé s'il doutait de ses amis de Liége; au premier signal, il en aurait quarante mille à son secours.

Leur assurance dura jusqu'au mois d'août. Mais quand ils virent cette armée si lente à se former, cette armée impossible, qui se formait pourtant et qui s'ébranlait de Namur, plus d'un, de ceux qui criaient le plus fort, s'en alla doucement. Ils se rappelaient un peu tard le point d'honneur des enfants de la Verte tente, qui, conformément à leur nom, se piquaient de ne pas loger sous un toit.

Il y eut deux sortes de personnes qui ne partirent point. D'une part, les bourgeois et batteurs en cuivre, incorporés en quelque sorte à la ville par leurs maisons et leurs vieux ateliers, par leur important matériel; ils calculaient que leurs formes seules valaient cent mille florins du Rhin. Comment laisser tout cela? comment le transporter?... Ils restaient là, sans se décider, à la garde de Dieu. — Les autres, bien différents, étaient des hommes terribles, de furieux ennemis de la maison de

Bourgogne, si bien connus et désignés qu'ils n'avaient pas chance de vivre ailleurs, et qui peut-être ne s'en souciaient plus.

Ceux-ci, d'accord avec la populace[1], étaient prêts à faire tout ce qui pouvait rendre le traité impossible. Bouvignes, pour augmenter la division dans Dinant, avait envoyé un messager; on lui coupa la tête; puis un enfant avec une lettre; l'enfant fut mis en pièces.

Le lundi 18 août arriva l'artillerie; le sire de Hagenbach fit ses approches en plein jour et abattit moitié des faubourgs. Ceux de la ville, sans s'étonner, allèrent brûler le reste. Sommés de se rendre, ils répondirent avec dérision, criant au comte que le roi et ceux de Liége le délogeraient bientôt.

Vaines paroles. Le roi ne pouvait rien. Il en était à tripler les taxes. La misère était extrême en France, la peste éclatait à Paris. Tout ce qu'il put, ce fut de charger Saint-Pol de rappeler que Dinant était sous sa sauvegarde. Or c'était en grande partie pour cela qu'on voulait la détruire.

Mais si le roi ne faisait rien, Liége pouvait-elle manquer à Dinant dans son dernier jour? Elle avait promis un secours, dix hommes de chacun des trente-deux métiers, en tout trois cent vingt hommes[2], la plupart ne vinrent pas. Elle avait donné à Dinant un capitaine liégeois qui la quitta

[1] Dans un récit, au reste très-hostile, on voit que cette populace noya des prêtres qui refusaient d'officier. (Du Clercq; Suffridus Petrus.)

[2] C'est ce qu'on lit dans les actes. Les chroniqueurs disent 4 000! 40 000, etc.

bientôt. Le 19 août arrive à Liége une lettre où Dinant rappelle que sans l'espoir d'un secours efficace, elle ne se serait pas laissé assiéger. Les magistrats disent au peuple, en lisant la lettre : « Ne vous souciez ; si nous voulons procéder avec ordre, nous ferons bien lever le siége. » Autre lettre de Dinant le même jour, mais elle ne fut pas lue.

Le comte de Charolais ne songeait point à faire un siége en règle. Il voulait écraser Dinant avant que les Liégeois eussent le temps de se mettre en marche. Il avait concentré sur ce point une artillerie formidable, qui, avec ses charrois, se prolongeait sur la route pendant trois lieues. Le 18, les faubourgs furent rasés. Le 19, les canons, mis en batterie sur les ruines des faubourgs, battirent les murs presque à bout portant. Le 20 et le 21, ils ouvrirent une large brèche. Les Bourguignons pouvaient donner l'assaut le samedi ou le dimanche (23-24 août). Mais les assiégés se battaient avec une telle furie, que le vieux duc voulut attendre encore, craignant que l'assaut ne fût trop meurtrier.

La promptitude extraordinaire avec laquelle le siége était conduit montre assez qu'on craignait l'arrivée des Liégeois. Cependant, du 20 au 24, rien ne se fit à Liége. Il semble que pendant ce temps on attendait quelque secours des princes de Bade ; il n'en vint pas, et le peuple perdit du temps à briser leurs statues. Le dimanche 24 août, pendant que Dinant combattait encore, les magistrats de Liége reçurent deux lettres, et le peuple décida que le 26 il se mettrait en route. Il n'y avait qu'une

difficulté, c'est qu'il ne sortait jamais qu'avec l'étendard de Saint-Lambert, que le chapitre lui confiait; le chapitre était dispersé. Les autres églises, consultées sur ce point, répondirent que la chose ne les regardait point. Telle à peu près fut la réponse de Guillaume de la Marche, que l'on priait de porter l'étendard. Tout cela traîna et fit remettre le départ au 28.

Mais Dinant ne pouvait attendre. Dès le 22, les bourgeois avaient demandé grâce, éperdus qu'ils étaient dans cet enfer de bruit et de fumée, dans l'horrible canonnade qui foudroyait la ville... Mêmes prières le 24, et mieux écoutées; le duc venait d'apprendre que les Liégeois devaient se mettre en mouvement; il se montrait moins dur. L'espoir rentrant dans les cœurs, tous voulant se livrer, un homme réclama, l'ancien bourgmestre Guérin; il offrit, si l'on voulait combattre encore, de porter l'étendard de la ville : « Je ne me fie à la pitié de personne; donnez-moi l'étendard, je vivrai ou mourrai avec vous. Mais, si vous vous livrez, personne ne me trouvera, je vous le garantis! » La foule n'écoutait plus; tous criaient : « Le duc est un bon seigneur; il a bon cœur, il nous fera miséricorde. » Pouvait-il ne pas faire grâce, dans un jour comme celui du lendemain? c'était la fête de son aïeul, du bon roi saint Louis (25 août 1466).

Ceux qui ne voulaient pas de grâce s'enfuirent la nuit; les bourgeois et les batteurs en cuivre, débarrassés de leurs défenseurs, purent enfin se livrer[1]. Les troupes commencèrent à occuper la

[1] Un auteur, très-partial pour la maison de Bourgogne, avoue

ville le lundi à cinq heures du soir, et le lendemain à midi le comte fit son entrée. Il entra, précédé des tambours, des trompettes, et (conformément à l'usage antique) des fols et farceurs d'office, qui jouaient leur rôle aux actes les plus graves, traités, prises de possession [1].

Le plus grand ordre était nécessaire. Quelques obstinés occupaient encore de grosses tours où l'on ne pouvait les forcer. Le comte défendit de faire aucune violence, de rien prendre, même de rien recevoir, excepté les vivres. Quelques-uns, malgré sa défense, se mettant à violer les femmes, il prit trois des coupables, les fit passer trois fois à travers le camp, puis mettre au gibet.

Le soldat se contint assez tout le mardi, le mercredi matin. Les pauvres habitants commençaient à se rassurer. Le mercredit 27, l'occupation de la ville étant assurée, rien ne venant du côté de Liége, le duc examina en conseil à Bouvignes ce qu'il fallait faire de Dinant. Il fut décidé que, tout devant être donné à la justice et à la vengeance, à la majesté outragée de la maison de Bourgogne, on ne tirerait rien de la ville, qu'elle serait pillée le jeudi et le vendredi, brûlée le samedi (30 août), démolie, dispersée, effacée.

Cet ordre dans le désordre ne fut pas respecté, à la grande indignation du vieux duc. On avait trop irrité l'impatience du soldat par une si longue at-

que les batteurs en cuivre abrégèrent la défense : « Ad hanc victoriam tam celeriter obtinendam auxilium suum tulerunt fabri cacabarii. » Suffridus Petrus, ap. Chapeauville, III, 158.

[1] « Cum tubicinis, *mimis* et tympanis. Adrianus de Veteri Bosco, ap. Martène IV, 1295. Voir aussi plus haut, p. 147, note 3.

tente. Le 27 même, après le dîner, chacun se levant de table, met la main sur son hôte, sur la famille avec qui il vivait depuis deux jours : « Montre-moi ton argent, ta cachette, et je te sauverai. » Quelques-uns, plus barbares, pour s'assurer des pères, saisissaient les enfants...

Dans le premier moment de violence et de fureur, les pillards tiraient l'épée les uns contre les autres. Puis ils firent la paix; chacun s'en tint à piller son logis, et la chose prit l'ignoble aspect d'un déménagement; ce n'étaient que charrettes, que brouettes qui roulaient hors la ville. Quelques-uns (des seigneurs et non des moindres) imaginèrent de piller les pillards, se postant sur la brèche et leur tirant des mains ce qu'ils avaient de bon.

Le comte prit pour lui ce qu'il appelait sa justice; des hommes à noyer, à pendre. Il fit tout d'abord, au plus haut, sur la montagne qui domine l'église, mettre au gibet le bombardier de la ville, pour avoir osé tirer contre lui. Ensuite, on interrogea les gens de Bouvignes, les vieux ennemis de Dinant, on leur fit désigner ceux qui avaient prononcé les *blasphèmes* contre le duc, la duchesse[1] et le comte. Ils en montrèrent, dans leur haine acharnée, huit cents, qui furent liés deux à deux et jetés à la Meuse[2]. Mais cela ne suffit pas aux gens de justice

[1] Un auteur assure qu'au commencement du siége, madame de Bourgogne, se faisant scrupule d'une vengeance si cruelle, vint elle-même intercéder. Mais l'épée était tirée, ce n'était plus une affaire de femme. On ne l'écouta pas. Je ne puis retrouver la source où j'ai puisé ce fait.

[2] Le moine Adrien se tait sur ce point, sans doute par respect pour le duc de Bourgogne, oncle de son évêque. Jean de Hénin (à la suite de Barante, éd. Reiffenberg) dit effrontément : « Je ne

qui suivaient l'enquête; ils firent cette chose odieuse, impie, de prendre les femmes, et par force ou terreur, de les faire témoigner contre les hommes, contre leurs maris ou leurs pères.

La ville était condamnée à être brûlée le samedi 30. Mais on savait que les Liégeois devaient tous, en corps de peuple, de quinze ans à soixante, partir le jeudi 28 août; ils seraient arrivés le 30. Il fallait, pour être en état de les recevoir, tirer le soldat de la ville, l'arracher à sa proie subitement, le remettre, après un tel désordre, en armes et sous drapeaux. Cela était difficile, dangereux peut-être, si l'ont voulait user de contrainte. Des gens ivres de pillage n'auraient connu personne.

Le vendredi 30, à une heure de nuit, le feu prend au logis du neveu du duc, Adolphe de Clèves, et de là court avec furie... Si, comme tout porte à le croire, le comte de Charolais ordonna le feu[1], il n'avait pas prévu qu'il serait si rapide. Il gagna en un moment les lieux où l'on avait entassé les trésors des églises. On essaya en vain d'arrêter la flamme. Elle pénétra dans la maison de ville où étaient les poudres. Elle atteignit aux combles, à la

sçay que à sang froid on aye tuée nelluy. » Mais Commines (édit. de mademoiselle Dupont, liv. II, ch. I, t. I, p. 117), Commines, témoin oculaire et peu favorable aux gens de Dinant, dit expressément : « Jusques à *huict cens noyés*, devant Bouvynes, à la grand requeste de ceulx dudict Bouvynes. » Je trouve aussi dans un manuscrit : « Environ *huict cens noyés* en la rivière de Meuse. » L'auteur ne s'en tient pas là; il prétend que le comte « mit à mort femmes et enfants ». *Bibliothèque de Liége. Continuateur de Jean de Stavelot, ms.* 183, *ann.* 1.664.

[1] Jacques Du Clerc tâche d'obscurcir la chose pour lui donner quelque ressemblance avec la ruine de Jérusalem, et faire croire que : « Ce estoit le plaisir de Dieu qu'elle fust destruite. »

forêt de l'église Notre-Dame, où l'on avait enfermé, entre autres choses précieuses, de riches prisonniers pour les rançonner. Hommes et biens, tout brûla. Avec les tours brûlèrent les vaillants qui y tenaient encore.

Avant que la flamme enveloppât toute la ville, on avait fait sortir les prêtres, les femmes et les enfants[1]. On les menait vers Liége, pour y servir de témoignage à cette terrible justice, pour y être un vivant *exemple*... Quand ces pauvres malheureux sortirent, ils se retournèrent pour voir encore une fois la ville où ils laissaient leur âme, et alors ils poussèrent deux ou trois cris seulement, mais si lamentables, qu'il n'y eut pas de cœur d'ennemi qui n'en fût saisi « de pitié, d'horreur[2]. »

Le feu brûla, dévora tout, en long, en large et profondément. Puis, la cendre se refroidissant peu à peu on appela les voisins, les envieux de la ville, à la joyeuse besogne de démolir les murs noircis, d'emporter et disperser les pierres. On les payait par jour; ils l'auraient fait pour rien.

[1] Une partie des hommes passa en Flandre, à Middelbourg, d'autres en Angleterre; il semble que le duc ait fait cadeau de cette colonie à son ami Édouard. On transplanta les hommes, mais non l'art, selon toute apparence; les artistes devinrent des ouvriers; du moins on n'a jamais parlé de la *batterie* de Middelbourg ni de Londres. — Les Dinantais, à peine à Londres, prirent contre Édouard le parti de Warwick, qui était le parti français, dans leur incurrable attachement pour le pays qui les avait si peu protégés! (Lettres patentes d'Édouard IV, février 1470).

[2] Je me trompe; Jean de Hénin trouve que : « La ville de Dynant fust plus doucement traictée qu'elle n'avoit desservy. » — J'ai rencontré aussi les vers suivants, sotte et barbare plaisanterie des vainqueurs, que je ne rapporte que pour faire connaître le goût du temps : « Dynant, ou soupant, Le temps est venu Que le

Quelques malheureuses femmes s'obstinaient à revenir. Elles cherchaient... Mais il n'y avait guère de vestiges. Elles ne pouvaient pas même reconnaître où avaient été leurs maison[1]. Le sage chroniqueur de Liége, moine de Saint-Laurent, vint voir aussi cette destruction qu'il lui fallait raconter. Il dit : « De toute la ville, je ne retrouvai d'entier qu'un autel; de plus, chose merveilleuse, une image que la flamme n'avait pas trop endommagée, une bien belle Notre-Dame qui restait toute seule au portail de son église[2]. »

Dans ce vaste sépulcre d'un peuple, ceux qui fouillaient trouvaient encore. Ce qu'ils trouvaient, ils le portaient aux receveurs qui se tenaient là pour enregistrer, et qui revendaient, brocantaient sur les ruines. D'après leur registre, les objets déterrés sont généralement des masses de métal, hier œuvres d'art, aujourd'hui lingots. Quelques outils subsistaient sous leurs formes, des marteaux, des enclumes; l'ouvrier se hasardait parfois à venir les reconnaître, et rachetait son gagne-pain.

Ce qui étonne en lisant ces comptes funèbres, c'est que parmi les matières indestructibles (qui

tant et quant Que t'as, mis avant Souvent et menu, Te sera rendu, Dynant, ou soupant. » *Bibliothèque de Bourgogne, ms.*, n° 11033.

[1] « Les femmes mesmes quy y alloient pour trouver leurs maisons ne sçavoient cognoistre... Tellement y feut besoigné que, quatre jours après le feu prins, ceux qui regardoient la place où la ville avoit esté pooient dire : Cy feut Dynant! » Du Clercq, liv. V, ch. LX-LXI. En 1472, le duc autorisa la reconstruction de l'église de Notre-Dame *au lieu appelé Dinant*. Gachard, Analectes Belgique, p. 318-320.

[2] « Non inveni in toto Dyonanto nisi altare S. Laurentii integrum, et valde pulchram imaginem B. V. Mariæ in porticu ecclesiæ suæ; etc. » Adrianus de Veteri Bosco, ap. Martène, IV, 1296.

seules, ce semble, devaient résister), entre le plomb, le cuivre et le fer, on trouva des choses fragiles, de petits meubles de ménage, de frêles joyaux de femmes et de famille... Vivants souvenirs d'humanité, qui sont restés là pour témoigner que ce qui fut détruit, ce n'étaient pas des pierres, mais des hommes qui vivaient, aimaient[1].

Je trouve, entre autres, cet article : « *Item*. Deux petites tasses d'argent, deux petites tablettes d'ivoire (dont une rompue), deux oreillers, avec couvertures semées de menues paillettes d'argent, un petit peigne d'ivoire, un chapelet à grains de jais et d'argent, une pelote à épingles de femme, *une paire de gants d'épousée.* »

Un tel article fait songer... Quoi! ce fragile don de noces, ce pauvre petit luxe d'un jeune ménage, il a survécu à l'épouvantable embrasement qui fondait le fer! il aura été sauvé apparemment, recouvert par l'éboulement d'un mur... Tout porte à croire qu'ils sont restés jusqu'à la catastrophe, sans se décider à quitter la chère maison; autrement, n'auraient-il pas emporté aisément plusieurs de ces légers objets? Ils sont restés, elle du moins, la nature des objets l'indique. Et alors, que sera-t-elle devenue?... Faut-il la chercher parmi celle dont parle notre Jean de Troyes, qui mendiaient sans asile, et qui, contraintes par la faim et par la misère, s'abandonnaient, hélas! pour avoir du pain[2]?

[1] Unes patrenostres de gaiet, où il a des patrenostres d'argent entre deux... Une paire de gans d'espousée... un boutoir à mettre espingles de femmes... » — Puis il passe à autre chose : « Item un millier de fer... Item un millier de plomb. » *Recepte des biens trouvez-en ladite plaiche de Dinant.* Documents Gachard, II, 381.

[2] « Et à cause d'icelle destruction, devindrent les pauvres habi-

Ah! madame de Bourgogne, quand vous avez demandé cette terrible vengeance, vous ne soupçonniez pas sans doute qu'elle dût coûter si cher! Qu'auriez-vous dit, pieuse dame, si vers le soir, vous aviez vu, de votre balcon de Bruges, la triste veuve traîner dans la boue, dans les larmes et dans le péché?

tants d'icelle mendians, et aucunes jeunes femmes et filles abandonnées à tout vice et pesché, pour avoir leur vie. » Jean de Troyes.

CHAPITRE III

Alliance du duc de Bourgogne et de l'Angleterre. Reddition de Liége. 1466-1467.

La prise de Dinant étonna fort. Personne n'eût deviné que cette ville, qu'on croyait approvisionnée pour trois ans, avec ses quatre-vingts tours, ses bonnes murailles et les vaillantes bandes qui la défendaient, pût être emportée en six jours. On connut pour la première fois la célérité des effets de l'artillerie.

Le 28 août, à midi, un homme arrive à Liége; on lui demande : « Qu'y a-t-il de nouveau? — Ce qu'il y a, c'est que Dinant est pris. » On l'arrête. A une heure, un autre homme : « Dinant est pris, tout le monde tué... » Le peuple court aux maisons de Raes et des chefs pour les égorger; il n'en trouva qu'un, qui fut mis en pièces. Heureusement pour les autres, arriva ce brave Guérin de Dinant, qui dit magnanimement : « Ne vous troublez... Vous ne nous auriez servi en rien, et vous auriez bien pu périr. » Le peuple se calma et, tout en prenant les armes, il envoya au comte pour avoir la paix.

Malgré sa victoire, et pour sa victoire même, il ne pouvait la refuser. Une armée, après cette af-

freuse fête du pillage, ne se remet pas vite; elle en reste ivre et lourde. Celle-ci, qui n'était pas payée depuis deux ans, s'était garnie les mains, chargée et surchargée. Quand les Liégeois, sortis de leurs murs, les rencontrèrent à l'improviste, ils auraient eu bon marché de cette armée de porteballes [1].

Mais ce premier moment passé, l'avantage revenait au comte. Les Liégeois demandaient un sursis, et rompirent leurs rangs. Les *sages* conseillers du comte voulaient qu'on profitât de ce moment pour tomber sur eux. Saint-Pol s'adressa à son honneur, à sa chevalerie [2]. S'il eût exterminé Liége après Dinant, il se serait trouvé plus fort que Saint-Pol ne le désirait.

Cet équivoque personnage, grand meneur des Picards et tout-puissant en Picardie, devait inquiéter le comte tout en le servant. Il était venu au siége, mais il s'était abstenu du pillage, retenant ses gens sous les armes, « pour protéger les autres, disait-il, en cas d'événements. » On lui avait donné à rançonner une ville pour lui seul, et il n'était pas satisfait. Il pouvait, s'il y trouvait son compte, faire tourner pour le roi la noblesse de Picardie. Le roi avait pris ce moment où il croyait le comte embarrassé pour le chicaner sur ses empiétements, sur le serment qu'il exigeait des Picards. Il avait une menaçante ambassade à Bruxelles, des troupes soldées et régulières qui pouvaient agir, Saint-Pol

[1] « Ceste nuict estoit l'ost des Bourguignons en grant trouble et double... Aulcuns d'eulx eurent envie de nous assaillir; et mon adviz est qu'ils en eussent eu du meilleur. » Commines.

[2] Commines. — Agente plurimum et pro miseris interveniente comite Sancti Pauli. » Amelgard, Amplis. Coll. IV, 752.

aidant, lorsque l'armée féodale du comte de Charolais se serait écoulée comme à l'ordinaire.

Ce n'est pas tout. Les trente-six réformateurs du Bien public, bien dirigés par Louis XI, vont aussi tourmenter le comte. Ils lui envoient un conseiller au parlement pour réclamer auprès de lui, et l'interroger, en quelque sorte, sur son manque de foi à l'égard du seigneur de Nesles qu'il a promis de laisser libre et qu'il tient prisonnier. La réponse était délicate, dangereuse, l'affaire intéressant tous les arrière-vassaux, toute la noblesse. Le comte suivit d'abord les prudentes instructions de ses légistes, il équivoqua. Mais le ferme et froid parlementaire le serrant de proche en proche, respectueux, mais opiniâtre, il perdit patience, allégua la conquête, le droit du plus fort. L'autre ne lâcha pas prise et dit hardiment : « Le vassal peut-il conquérir sur le roi son suzerain[1]?... » Il ne lui laissait qu'une réponse à faire, savoir qu'il reniait son suzerain, qu'il n'était point vassal, mais souverain lui-même et prince étranger. Il fût sorti alors de la position double dont les ducs de Bourgogne avaient tant abusé; il eût laissé au roi, naguère attaqué par la noblesse, le beau rôle de protecteur de la noblesse française, du royaume de France, contre l'étranger.

Contre l'ennemi... Il fallait qu'il s'avouât tel pour s'arracher de la France. Or, cela était hasardeux, ayant tant de sujets français; cela était odieux, ingrat, dur pour lui-même... Car il avait

[1] Il dit gravement aussi que le roi pourrait bien le poursuivre en dommages et intérêts. *Bibliothèque royale, ms. Du Puy*, 762, *procès-verbal du 27 septembre* 1466.

beau faire, il était Français, au moins d'éducation et de langue. Son rêve était la France antique, la chevalerie française, nos preux, nos douze pairs de la Table ronde[1]. Le chef de la *Toison* devait être le miroir de toute chevalerie. Et cette chevalerie allait commencer par un acte de félonie! Il fallait que Roland fût d'abord Ganelon de Mayence!...

Pour ne plus dépendre de la France, il lui fallait se faire antifrançais, anglais. Jean sans Peur, qui n'avait pas peur du crime, hésita devant celui-ci. Son fils le commit par vengeance, et il en pleura. La France y faillit périr; elle était encore, trente ans après, dépeuplée, couverte de ruines. Un pacte avec les Anglais, un pacte avec le diable, c'était à peu près même chose dans la pensée du peuple. Tout ce qu'on pouvait comprendre ici, de l'horrible mêlée des deux Roses, c'est que cela avait l'air d'un combat de damnés.

Les Flamands, qui, pour leur commerce, voyaient sans cesse les Anglais et de près, se représentent le chef des lords comme « un porc sanglier sauvage, » mal né, « mal sain, » et ils appellent l'alliance du roi et de Warwick « un accouplement monstrueux, une conjonction déshonnête... » — « Telle est cette nation, dit le vieux Chastellain, que jamais bien ne s'en peut écrire, *sinon en péché.* » Il ne faut pas s'étonner si le comte de Charolais, tout Lancastre qu'il était par sa mère, réfléchissait longtemps avant de faire un mariage anglais.

Par cela même qu'il était Lancastre, il n'en

[1] « S'appliquoit à lire et faire lire devant luy du commencement les joyeux comptes et faicts de Lancelot et de Gauvain. » Olivier de la Marche.

avait que plus de répugnance à tendre la main à Édouard d'York, à abjurer sa parenté maternelle. Dans cette alliance deux fois dénaturée, oubliant, pour se faire Anglais, le sang français de son père et de son grand-père, il ne pouvait pas même être Anglais selon sa mère, selon la nature.

Il n'avait pas le choix entre les deux branches anglaises. Édouard venait de se fortifier de l'alliance des Castillans, jusque-là nos alliés, et ceux-ci, par un étrange renversement de toutes choses, étaient priés d'alliance et de mariage par leur éternel ennemi, le roi d'Aragon; mariage contre nous, dont on eût pris la dot de ce côté des Pyrénées. L'idée d'un partage du royaume de France leur souriait à tous. La sœur de Louis XI, duchesse de Savoie, négociait dans ce but avec le Breton, avec Monsieur, et se faisait déjà donner pour la Savoie tout ce qui va jusqu'à la Saône.

Pour relier et consolider le cercle où l'on voulait nous enfermer, il fallait ce sacrifice étrange qu'un Lancastre épousât York, et ce sacrifice se fit. Un mois après la mort de son père, le comte de Charolais, non sans honte et sans ménagement, franchit le pas... Il envoya son frère, le grand bâtard, à un tournoi que le frère de la reine d'Angleterre ouvrait tout exprès à Londres. Le bâtard emmenait avec lui Olivier de la Marche, qui, le traité conclu, devait le porter au Breton et le lui faire signer.

Le mariage était facile, la guerre difficile. Elle convenait à Edouard, mais point à l'Angleterre. Sans vouloir rien comprendre à la visite du bâtard de Bourgogne, sans s'informer si leur roi veut la

guerre, les évêques et les lords font la paix pour lui. Ils envoient, en son nom, leur grand chef Warwick à Rouen [1]. Ce riche et tout-puissant parti, possesseur de la terre et ferme comme la terre, n'avait pas peur qu'un roi branlant osât le désavouer.

Louis XI reçut Warwick, comme il eût reçu les rois-évêques d'Angleterre, pour lesquels il venait. Il fit sortir à sa rencontre tout le clergé de Rouen, pontificalement vêtu, la croix et la bannière [2]. Le démon de la guerre des Roses entra, parmi les hymnes, comme un ange de paix. Il alla droit à la cathédrale faire sa prière, de là à un couvent, où le roi le logea près de lui. C'était encore trop loin au gré du roi; il fit percer un mur qui les séparait, afin de pouvoir communiquer de nuit et de jour. Il l'avait reçu en famille, avec la reine et les princesses. Il faisait promener les Anglais par la ville, chez les marchands de draps et de velours; ils prenaient ce qui leur plaisait et l'on payait pour eux. Ce qui leur agréait le plus, c'était l'or; et le roi

[1] Cette explication ne surprendra pas ceux qui savent quels étaient les vrais rois d'Angleterre. La trêve expirait. Warwick se fit sans doute sceller des pouvoirs pour la renouveler, par son frère, l'archevêque d'York, chancelier d'Angleterre, *contre le gré du roi*. Ce qui est sûr, c'est qu'après le départ de Warwick, Édouard, furieux, alla avec une suite armée reprendre les sceaux chez l'archevêque qui se disait malade; il lui ôta deux manoirs de la couronne, et il prit cette précaution auprès du nouveau garde des sceaux, que, s'il voyait qu'un ordre royal pût préjudicier au roi : « Then he differe the expedition... » Rymer, Acta.

[2] « Was receyvid into Roan with procession and grete honour into Our Lady chirch. » Fragment, édité par Hearne à la suite des Th. Sprotti Chronica, p. 297. L'auteur a reçu tous les détails de la bouche d'Édouard IV : « I have herde of his owne mouth. » Ibidem, p. 298.

vilain, » monté, sans qu'on s'en aperçût, vient, lui aussi, se mettre à la fenêtre à côté du prince. Là, levant son gantelet noir, il frappe un grand coup sur le balcon pour qu'on fasse silence, et sans crainte ni respect il dit : « Mes frères qui êtes là-bas, vous êtes venus pour faire vos doléances à votre prince ici présent, et vous en avez de grandes causes. D'abord, ceux qui gouvernent la ville, qui dérobent le prince et vous, vous voulez qu'ils soient punis? Ne le voulez-vous pas? — Oui, oui, cria la foule. — Vous voulez que la cuillotte soit abolie? — Oui, oui! — Vous voulez que vos portes condamnées soient rouvertes et vos bannières autorisées? — Oui, oui! — Et vous voulez encore ravoir vos châtellenies, vos blancs chaperons, vos anciennes manières de faire, n'est-il pas vrai? — Oui, crièrent-ils de toute la place. » — Alors, se tournant vers le duc, l'homme dit : « Monseigneur, voilà en un mot pourquoi ces gens-là sont assemblés; je vous le déclare, et ils m'en avouent, vous l'avez entendu; veuillez y pourvoir. Maintenant, pardonnez-moi, j'ai parlé pour eux, j'ai parlé pour le bien. »

Le sire de la Gruthuse et son maître « s'entre-regardoient piteusement ». Ils s'en tirèrent pourtant avec quelques bonnes paroles et quelques parchemins. Tout ce grand mouvement, si terrible à voir, était au fond peu redoutable. Une grande partie de ceux qui le faisaient, le faisaient malgré eux. Pendant l'émeute [1], plusieurs métiers, les

[1] Lire le récit de Chastellain, plus naïf, mais tout aussi grand que les plus grandes pages de Tacite. — Cf. les détails donnés par le *Registre d'Ypres*, et par celui de *la Colace de Gand*, ap. Ba-

bouchers et les poissonniers, se trouvant près du duc, lui disaient de n'avoir pas peur, de prendre patience, qu'il n'était pas temps de se venger *des méchantes gens*... Il se passa à peine quelques mois, et les plus violents, effrayés eux-mêmes, allèrent demander grâce. On croyait que toutes les villes imiteraient Gand, mais il n'y eut guère d'agité que Malines. La noblesse de Brabant se montra unanime pour contenir les villes et repousser le prétendant du roi, Jean de Nevers, qui se remuait fort, croyant l'occasion favorable. Le duc, comme porté sur les bras de ses nobles, se trouva au-dessus de tout. Loin que ce mouvement l'affaiblît, il n'en fut que plus fort pour retomber sur Liége [1].

Il me faut dire la fin de Liége; je dois raconter cette misérable dernière année, montrer ce vaillant peuple dans la pitoyable situation du débiteur sous le coup de la contrainte par corps.

Deux hommes avaient écrit le pesant traité de 1465, « deux solemnels clercs » bourguignons que le comte menait dans ses campagnes, maître Hugonet, maître Carondelet. Ces habiles gens n'avaient rien oublié, rien n'avait échappé à leur science, à leur pré-

rante-Gachard, II, 275-277. — V. aussi Recherches sur le seigneur de La Gruthuyse, et sur ses mss. (par M. Van Praet). 1831, in-8.

Malgré l'autorité de Wiellant, j'ai peine à croire que deux hommes tels que Commines et Chastellain, témoins de ces événements, se soient trompés de deux ans sur l'époque de la soumission. Je croirais plutôt que Gand se soumit et demanda son pardon dès le mois de décembre 1467, qu'elle ne l'obtint qu'en janvier 1469, et que l'amende honorable n'eut lieu qu'au mois de mai de la même année.

[1] Il accusait les Liégeois d'avoir soulevé Gand. *Bibl. de Liége, ms. Bertholet*, n° 81, *fol.* 444.

voyance[1], aucune des *exceptions* dont Liége eût pu se prévaloir, aucune, hors une seule, c'est qu'elle était tout à fait insolvable.

Ils étaient partis de ce principe, que *qui perd doit payer*, et *qui ne peut payer doit payer davantage*, acquittant, par-dessus la dette, les frais de saisie. Liége devait donner tant en argent et tant en hommes qui payeraient de leurs têtes. Mais, comme elle ne voulait pas livrer de têtes, pour que justice fût satisfaite, ils ajoutèrent encore en argent la valeur de ces têtes, tant pour monseigneur de Bourgogne, tant pour M. de Charolais.

Cette terrible somme devait être rendue à Louvain, de six mois en six mois, à raison de soixante mille florins par terme. Si tout le Liégeois eût payé, la chose était possible ; mais d'abord les églises déclarèrent qu'ayant toujours voulu la paix, elles ne devaient point payer la guerre. Ensuite, la plupart des villes, quoique leurs noms figurassent au traité, trouvèrent moyen de n'en pas être. Tout retomba sur Liége, sur une ville alors sans commerce, sans ressources, très-populeuse encore, d'autant plus misérable.

Ce peuple aigri, ne pouvant se venger sur d'autres, prenait plaisir à se blesser lui-même. Il devenait cruel. Ses meneurs l'occupaient de supplices. On s'étouffait aux exécutions, les femmes comme les hommes. Il fallut hausser l'échafaud

[1] « Renonçons à tous droits, allégations, exceptions, deffenses, priviléges, fintes, cautelles, à toutes récisions, dispensations de serment... et *au droit disant que général renonciation ne vault, se l'espécial ne précède.* » Lettre qu'on fit signer aux Liégeois le 22 décembre 1465. Documents Gachard, II, 311.

pour que personne n'eût à se plaindre de ne pas bien voir. Une scène étrange en ce genre fut la *joyeuse entrée* qu'ils firent à un homme qui, disait-on, avait livré Dinant; ils le firent *entrer* à Liége, comme le comte avait fait à Dinant, avec trompettes, musiques et fols, pour lui couper la tête.

Il n'y avait plus de gouvernement à Liége, ou si l'on veut, il en avait deux : celui des magistrats qui ne faisaient plus rien, et celui de Raes qui expédiait tout par des gens à lui, les plus pauvres en général et les plus violents, qu'il avait (par respect pour la loi qui défendait les armes) armés de gros bâtons. Raes n'habitait point sa maison, trop peu sûre. Il se tenait dans un lieu de franchise, au chapitre de Saint-Pierre, lieu d'ailleurs facile à défendre. Que cet homme tout-puissant dans Liége occupât un lieu d'asile, comme aurait fait un fugitif, cela ne peint que trop l'état de la cité!

La fermentation allait croissant. Vers Pâques, le mouvement commence, d'abord par les saints; leurs images se mettent à faire des miracles. Les enfants de la Verte tente reparaissent, ils courent les campagnes, font leurs justices, égorgent tel et tel. Les gens d'armes de France vont arriver; les envoyés du roi l'assurent. Pour hâter le secours, ceux du parti français mènent hardiment les envoyés à la colline de *Lottring*, à *Herstall* (le fameux berceau des Carlovingiens), et là, avec notaire et témoins, leur font *prendre possession* [1]...

[1] « Iverunt super collem de Lottring, et *acceperunt possessionem* pro comite Nivernensi et rege Franciæ. Similiter in Bollan et circum, et sequenti die in Herstal. » Adrianus de Veteri Bosco, Ampliss. Coll. IV, 1309 (23 jul. 1467). — Le roi semble avoir tâté

Possession de Liége? Il semble qu'ils n'aient osé le dire, la chose n'ayant pas réussi. Tels étaient la force de l'habitude et le respect du droit chez le peuple qui semblait entre tous l'ami des nouveautés; les Liégeois pouvaient battre ou tuer leur évêque et leurs chanoines, mais ils soutenaient toujours qu'ils étaient sujets de l'Église, et croyaient respecter les droits de l'évêché.

Quoiqu'il y eût déjà des hostilités des deux parts et du sang versé, ils prétendaient ne rien faire contre leur traité avec le duc de Bourgogne. « Nous pouvons bien, disaient-ils, sans violer la paix, faire payer Huy et reprendre Saint-Trond, qui est une des filles de Liége. » L'évêque était dans Huy : « N'importe, disaient-ils, nous n'en voulons point à l'évêque. »

L'évêque ne s'y fia point. Comme prêtre, et par sa robe dispensé de bravoure, il exigea que les Bourguignons envoyés au secours sauvassent sa personne plutôt que la ville. Le duc fut hors de lui quand il les vit revenir... Tristes commencements d'un nouveau règne, de voir ses hommes d'armes s'enfuir avec un prêtre, et d'avoir été lui-même à la merci des va-nu-pieds de Gand!

Il n'hésita plus et franchit le grand pas. Il fit venir

Louis de Bourbon à ce sujet : « Et pour ce qu'il estoit nécessaire de savoir le vouloir de ceulx de la cité, et s'ils se voudroient par mondit seigneur (de Liége) *soumettre à vous.* » Lettre de Chabannes et de l'évêque de Langres au roi. *Bibl. royale*, mss. *Legrand*, *Preuves*, *ann.* 1467. — C'est là sans doute la véritable raison pour laquelle les Liégeois refusent d'envoyer au roi; ils craignent de s'engager. L'excuse qu'ils donnent est bien faible : « La raison si est qu'il at en ceste cité très-petit nombre de nobles hommes... » *Bibl. royale*, *mss. Baluze*, 676 A, *fol.* 21, 1er août 1467.

des Anglais, cinq cents d'abord [1]. Édouard en avait envoyé deux mille à Calais et ne demandait pas mieux que d'en envoyer davantage; mais le duc, qui voulait rester maître chez lui, s'en tint à ces cinq cents. Ils lui suffisaient comme épouvantail, du côté du roi.

Le nombre n'y faisait rien. Cinq cents Anglais, un seul Anglais, dans l'armée de Bourgogne, c'était, pour ceux qui avaient de la mémoire, un signe effrayant... La situation était plus dangereuse que jamais; l'Angleterre et ses alliés, l'Aragonais, le Castillan et le Breton, s'entendaient mieux qu'autrefois et pouvaient agir d'ensemble, sous une même impulsion; ajoutez qu'il y avait en Bretagne un prétendant tout prêt, qui déjà signait des traités pour partager la France.

Le roi connaissait parfaitement son danger. Dès qu'il sut que le vieux duc était mort et que désormais il aurait affaire au duc Charles, il fit ce qu'il eût fait si une flotte anglaise eût remonté la Seine; il arma la ville de Paris [2].

Rendre à Paris ses armes et ses bannières, l'organiser en une grande armée, cela pouvait paraître hardi, quand on se rappelait la douteuse attitude des Parisiens pendant la dernière guerre. Charles VI les avait jadis désarmés; Charles VII, *roi de Bourges*, ne s'était jamais fié beaucoup à eux. Louis XI, à qui ils avaient failli au besoin, ne se fit pas moins

[1] Commines. — « Si le Roy se feust mellé réalement de la guerre des Liégeois en son contraire, il avoit deux mille Anglois à Calais, venus tout prests pour les faire venir en Liége, et trente mil francs là envoyés pour les payer en cas de besoing. » Chastellain.

[2] Ordonnances, XVI, juin 1467.

Parisien tout à coup; son danger après Montlhéry lui avait appris qu'avec Paris, et la France de moins, il serait encore roi de France; il résolut de regagner Paris, quoi qu'il coûtât, de le ménager, de le fortifier, dût-il écraser tout le reste.

Il l'avait exempté de taxes dans la crise; il maintint cette exemption, malgré le terrible besoin d'argent où il était[1]. Cela lui assurait surtout le Paris commerçant, les halles, le nord de la ville. La cité et le midi n'avaient jamais payé grand'chose, n'étant guère habités que de privilégiés, gens de robe et d'Église, étudiants ou suppôts de l'université.

Saint-Germain, Saint-Victor, les Chartreux, entouraient et gardaient en quelque sorte le Paris du midi. Le roi les exempta des droits d'amortissement.

La Cité, c'était Notre-Dame et le palais, le parlement et le chapitre. Louis XI s'était mal trouvé de n'avoir pas respecté ces puissances. Il s'amenda, reconnut la haute justice féodale des chanoines. Quant aux parlementaires, leur grande affaire était de pouvoir se passer tout doucement leurs offices de main en main, comme propriétés de famille, en couvrant leurs arrangements d'un semblant d'élection. Le roi ferma les yeux, les laissa s'élire entre eux, fils, frères, neveux, cousins; il promit de respecter les élections et de laisser les offices dans les mêmes mains.

[1] « Ordre au trésorier du Dauphiné de payer à Dunois, etc.; aux gens de l'Auvergne de payer au duc de Bretagne, etc.; à ceux du Languedoc de payer au duc de Bourbon, etc. 1466-1467. » *Archives du royaume*, K. 70, 27 *février et* 4 *oct.* 1466, 14 *janvier* 1467.

Le seul point où il n'entendit à aucun privilége, ce fut l'armement. Le parlement et le Châtelet, la chambre des comptes, les gens de l'hôtel de ville, les pacifiques généraux des aides et des monnaies, tous durent monter à cheval ou fournir des hommes. Les églises mêmes furent tenues d'en solder. Il n'y avait rien à objecter, quand on voyait un évêque, un cardinal de Rome, le vaillant cardinal Balue, cavalcader devant les bannières et passer les revues.

Le roi et la reine vinrent voir; c'était un grand spectacle; soixante et quelques bannières, soixante à quatre-vingt mille hommes armés [1]. Il y en avait depuis le Temple jusqu'à Reuilly, jusqu'à Conflans, et de là, en revenant le long de la Seine, jusqu'à la Bastille. Le roi avait eu l'attention paternelle d'envoyer et faire défoncer quelques tonneaux de vin.

Il était devenu vrai bourgeois de Paris. C'était plaisir de le voir s'en aller par les rues, souper tout bonnement chez un bourgeois, un élu, Denis Hesselin; il est vrai qu'ils étaient compères, le roi lui ayant fait l'honneur de lui tenir son enfant sur les fonts. Il envoyait la reine avec madame de Bourbon et Perette de Châlons (sa maîtresse), souper, baigner (c'était l'usage) chez Dauvet, premier président. Il consultait volontiers les personnes notables, parlementaires, procureurs, marchands. Il n'y avait pas désormais à se jouer des gens de Paris, le roi n'eût pas entendu raillerie; un moine normand s'étant avisé d'accuser deux bourgeois, sans preuves, le roi le fit noyer. Tellement il était devenu ami chaud de la ville!

[1] Si le greffier n'a pas vu double, dans son ardeur guerrière. (Jean de Troyes, 15 septembre 1467.)

Toute grande qu'elle était, il la voulait plus grande et plus peuplée. Il fit proclamer à son de trompe que toutes gens de toutes nations qui seraient en fuite pour vol ou pour meurtre, trouveraient sûreté ici. Dans un petit pèlerinage qu'il fit à Saint-Denis, comme il s'en allait devisant par la plaine avec Balue, Luillier et quelques autres, trois ribauds vinrent se jeter à genoux, criant grâce et rémission; ils avaient été toute leur vie voleurs de grand chemin, larrons et meurtriers; le roi leur accorda bénignement ce qu'ils demandaient.

Il n'y avait guère de jour qu'on ne le vît à la messe à Notre-Dame, et toujours il laissait quelque offrande[1]. Le 12 octobre, il y avait été à vêpres, puis, pour se reposer, chez Dauvet, le président; au retour, comme il était nuit noire, il vit au-dessus de sa tête une étoile, et l'étoile le suivit jusqu'à ce qu'il fût rentré aux Tournelles.

Il avait bien besoin de croire à son étoile. Le coup qu'il attendait était porté. Le Breton avait envahi la Normandie, et déjà il était maître d'Alençon et de Caen (16 oct.). Le roi n'avait pu le prévenir. S'il eût bougé, le Bourguignon lui jetait en France une armée anglaise. Il avait envoyé quatre fois au duc en quatre mois, tantôt offrant d'abandonner Liége, et tantôt réclamant pour elle.

Il essaya de l'intervention du pape, qu'il avait regagné, en faisant enregistrer l'abolition de la pragmatique. Il obtint à ce prix que le saint-siége, qui avait naguère excommunié les Liégeois, prierait aussi pour eux. Mais le duc voulut à peine voir le

[1] *Mss. Legrand, Preuves, octobre* 1467.

légat, et encore à condition qu'il ne parlerait de rien.

Le connétable, envoyé par le roi, fut reçu de manière à craindre pour lui-même. Il venait parler de paix à un homme qui déjà avait l'épée tirée, le bras prêt à frapper... Le duc lui dit durement : « Beau cousin, si vous êtes né connétable, vous l'êtes de par moi. Vous êtes né chez moi, et vous avez chez moi le plus beau de votre vaillant. Si le roi vient se mêler de mes affaires, ce ne sera pas à votre profit. » Saint-Pol, pour l'apaiser, lui garantit pour douze jours que rien ne remuerait du côté de la France. Sur quoi, il dit en montant à cheval : « J'aurai dans trois jours la bataille; si je suis battu, le roi fera ce qu'il voudra du côté des Bretons. » Il se moquait sans doute[1]; il ne pouvait guère ignorer qu'au moment même (19 octobre) Alençon et Caen devaient être ouvertes au duc de Bretagne.

Qui eût pu l'arrêter, lancé comme il était par la colère? Il avait fait défier les Liégeois, à la vieille manière barbare, avec la torche et l'épée. Il eut un moment l'idée de tuer cinquante otages qui étaient entre ses mains. Les pauvres gens avaient répondu de la paix sur leurs têtes. Un des vieux conseillers (jusque-là des plus sages) était d'avis de les faire mourir. Heureusement, le sire d'Humbercourt, plus modéré et plus habile, sentit tout le parti qu'on pouvait tirer de ces gens.

Les deux armées se rencontrèrent devant Saint-Trond. La place était gardée pour Liége par Renard de Rouvroy, homme d'audace et de ruse, attaché

[1] Commines ne l'a pas senti, parce qu'il n'a pas rapproché les dates.

au roi, et qui lui avait servi, comme on a vu, à jouer la comédie de la fausse victoire de Montlhéry. Dans l'armée des Liégeois, qui venait au secours de Saint-Trond, on remarquait le bailli de Lyon, qui depuis un mois leur promettait du secours et qui les trompait d'autant mieux que le roi le trompait lui-même[1].

Selon Commines, qui put les voir de loin, ils auraient été trente mille; d'autres disent dix-huit mille. L'étendard était porté par le sire de Bierlo. Bare de Surlet était à leur tête, avec Raes et la femme de Raes, madame Pentecôte d'Arkel. Cette vaillante dame, qui suivait partout son mari, s'était déjà signalée au combat d'Huy. Ici, elle galopait devant le peuple et l'animait bien mieux que Raes n'eût su faire[2].

La confiance pourtant n'était pas générale. Les églises s'étaient prêtées de mauvaise grâce à escorter l'étendard de Saint-Lambert, comme l'usage le voulait; tel couvent, pour s'en dispenser, avait déguisé des laïques en prêtres. Encore cette escorte, à peine à deux lieues, voulait revenir. L'honneur de porter l'étendard fut offert au bailli de Lyon, qui n'accepta pas. Bare de Surlet, le jour du départ, voulant mon-

[1] Rien n'indique qu'il y eût d'autres Français. — Dammartin, que Meyer y fait venir avec quatre cents hommes d'armes, six mille archers! (Annales Flandr., p. 341), n'avait pas bougé de Mouzon. Le bailli de Lyon, fort embarrassé à Liége, faisait tout au monde pour le faire venir; sa lettre au capitaine Salazar (*Bibl. royale, mss. Legrand, Preuves*) est bien naïve. « Se nul inconvéniant leur sorvient, y diront que le Roy et vous et moy qui les ay conseglez, an somes cause... Les genz d'armes seront plus ayses icy que là, et tout le pays s'apreste vous fere très-grand chière, etc. »

[2] « Plus quam vir ejus fecisset. » Adrianus.

ter un cheval de bataille que venait de lui vendre l'abbé de Saint-Laurent, trouva qu'il était mort la nuit.

L'armée liégeoise arriva le soir à Brusten, près Saint-Trond; les chefs la retinrent dans le village et la forcèrent d'attendre le lendemain (28 oct.).

Au matin, le duc, « monté sur un courtaut, » passait devant ses lignes, un papier à la main; c'était son ordonnance de bataille, tout écrite, telle que ses conseillers l'avaient arrêtée la nuit. Qu'adviendrait-il de cette première bataille qu'il livrait comme duc? c'était une grande question, un important augure pour tout le règne. Il y avait à craindre que son bouillant courage ne mît tout en hasard. Il paraît qu'on trouva moyen de le tenir dans un corps qui ne bougea pas. La cavalerie, en général, resta inactive pendant la bataille; dans cette plaine fangeuse, coupée de marais, elle eût pu renouveler la triste aventure d'Azincourt.

Vers dix heures, les gens de Tongres, impatients, inquiets, ne purent plus supporter une si longue attente; ils marchèrent à l'ennemi. Les Bourguignons les repoussèrent, criblèrent de flèches et de boulets ceux qui gardaient le fossé, gagnèrent le fossé, les canons. Puis, comme ils n'avaient plus de quoi tirer, les Liégeois reprirent l'avantage. De leurs longues piques, ils chargèrent les archers : « Et en une troupe, tuèrent quatre ou cinq cents hommes en un moment; et branloient toutes nos enseignes, comme gens presque déconfits. Et sur ce pas, fit le duc marcher les archers de sa bataille que conduisoit Philippe de Crèvecœur, homme sage, et plusieurs autres gens de bien, qui avec un grand *hu!*

assaillirent les Liégeois, qui en un moment furent desconfitz. »

Il paraît qu'on fit croire au duc qu'il leur avait tué six mille hommes. Commines le répète et s'en moque lui-même. Il assure que la perte était peu de chose, que, sur un si grand peuple, il n'y paraissait guère. Renard de Rouvroy, ayant tenu encore trois jours dans Saint-Trond, Raes et le bailli avaient le temps de mettre Liége en défense. Mais il aurait fallu abattre autour des murs certaines maisons qui étaient aux églises et elles n'y consentaient pas.

De cœur et de courage, sinon de force, la ville était tuée. On avait beau dire aux peuples que les envoyés du roi négociaient, que le légat allait venir pour tout arranger; chacun commençait à songer à soi, à vouloir faire la paix avant les autres; d'abord les petites gens de la rivière, les poissonniers. Puis les églises s'enhardirent et déclarèrent qu'elles voulaient traiter. On les laissa faire, et elles traitèrent non-seulement pour elles, mais pour la cité.

Ce qu'elles obtinrent, et qui n'était rien moins qu'une grâce, ce fut de rendre tout, « à volonté, » sauf le feu et le pillage. Les prêtres, n'ayant rien à craindre pour eux-mêmes, se contentèrent d'assurer ainsi les biens, sans s'inquiéter des personnes.

Cet arrangement fut accepté, l'égoïsme gagnant, comme il arrive dans les grandes craintes. On choisit trois cents hommes, dix de chaque métier, pour aller demander pardon. La commission était peu rassurante. Le duc avait pris dix hommes de Saint-Trond et dix hommes de Tongres, auquel il avait fait couper la tête.

Trois cents suffiraient-ils ? L'ennemi une fois dans la ville n'en pendrait-il pas d'autres ?... Cette crainte se répandit et devint si forte que les portes ne s'ouvrirent pas. Le vaillant Bierlo, qui avait porté l'étendard, qui l'avait défendu et sauvé, se mit aussi à défendre les portes, s'obstinant à les tenir fermées, à moins que la sûreté des personnes ne fût garantie.

Le duc attendait les trois cents sur la plaine. Sa position était mauvaise : « On étoit en fin cœur d'hiver, et les pluies plus grandes qu'il n'est possible de dire, le pays fangeux et mol à merveille. Nous étions (c'est Commines qui parle) en grande nécessité de vivres et d'argent, et l'armée comme toute rompue. Le duc n'avoit nulle envie de les assiéger, et aussi n'eût-il su. S'ils eussent attendu deux jours à se rendre, il s'en fût retourné. La gloire qu'il reçut en ce voyage lui procéda de la grâce de Dieu, contre toute raison. Il eut tous ces honneurs et biens pour la grâce et bonté dont il avait usé envers les otages, dont vous avez ouï parler. »

Croyant qu'il n'y avait qu'à rentrer dans la ville, le duc avait envoyé, pour entrer le premier, Humbercourt, qu'il en avait nommé gouverneur et qui n'y était point haï. Porte close. Humbercourt se logea dans l'abbaye de Saint-Laurent, tout près des murs de la ville, dont il entendait tous les bruits[1].

[1] Cette curieuse scène de nuit avait deux témoins très-intelligents qui l'ont peinte, un jeune homme d'armes bourguignon, Philippe de Commines, et un moine, Adrien de Vieux-Bois. Tout le couvent, en alarme, s'occupait à cuire du pain pour ceux qui viendraient, quel que fût leur parti.

Il n'avait que deux cents hommes; nul espoir de secours en cas d'attaque. Heureusement il avait avec lui quelques-uns des otages, qui lui servirent merveilleusement pour travailler la ville et l'amener à se rendre : « Si nous pouvons les amuser jusqu'à minuit, disait-il, nous aurons échappé; ils seront las et s'en iront dormir. » Il détacha ainsi deux otages aux Liégeois, puis le (bruit redoublant dans la ville) quatre autres, avec une bonne et amicale lettre; il leur disait : « Qu'il avait toujours été bon pour eux, que pour rien au monde il ne voudrait consentir à leur perte; naguère encore, il était des leurs, du métier des *fèves* et maréchaux, il en avait porté la robe, etc. » La lettre vint à temps; ceux de la porte parlaient d'aller brûler l'abbaye et Humbercourt dedans. Mais : « Tout incontinent, dit Commines, nous ouïmes sonner la cloche d'assemblée, dont nous eûmes grande joie, et s'éteignit le bruit que nous entendions à la porte. Ils restèrent assemblés jusqu'à deux heures après minuit, et enfin conclurent qu'au matin ils donneroient une des portes au seigneur d'Humbercourt. Et tout incontinent s'enfuit de la ville messire Raes de Lintre et toute sa séquelle[1]. »

Au matin, les trois cents, en chemise, furent menés dans la plaine, se mirent à genoux dans la boue et crièrent merci. Le bon ami du roi, le légat,

[1] Voir dans Adrien a scène intérieure de Liége, l'abandon du tribun. On lui en voulait de ne s'être pas fait tuer, comme Bare de Surlet. On prétendait qu'après la bataille il avait passé la nuit dans un moulin, etc. Ce qui est sûr, c'est qu'une fois rentré dans Liége, il montra beaucoup de fermeté et ne quitta qu'au dernier moment.

qui venait intercéder, se trouva là justement pour ce piteux spectacle. Quoi qu'il pût dire, le duc y fit peu d'attention. Le sage Humbercourt eût voulu qu'il se servît de ce légat pour le faire entrer avant lui dans la ville, pour bénir et calmer le peuple, l'endormir, rendre l'entrée plus sûre.

Loin de là, le duc, tenant à faire croire qu'il entrait de force, « à portes renversées, » fit à l'instant mettre le marteau aux murs et détacher les portes de leurs gonds. C'était l'ancien usage, quand le vainqueur n'entrait pas par la brèche, qu'on lui couchât les portes sur le pavé, afin qu'il les foulât et marchât dessus.

Le 17 novembre au matin, les troupes entrèrent, puis le duc accompagné de l'évêque, puis des troupes, et toujours des troupes, jusqu'au soir. Il n'était pas sans émotion en se voyant enfin dans Liége; le matin, il avait pu à peine manger.

La foule à travers laquelle il passait offrait l'aspect de deux peuples distincts, des élus et des réprouvés, en ce jour de jugement; à droite, les élus, c'est-à-dire le clergé en blanc surplis, avec les gens qui tenaient au clergé ou voulaient y tenir, tous ayant à la main des cierges allumés, comme les Vierges sages; à gauche, sans cierge, aussi bien que sans armes, l'épaisse et sombre file des bourgeois, gens de métiers et menu populaire, portant la tête basse.

Ils roulaient en eux-mêmes la terrible sentence, encore inconnue, et tout ce que peut contenir pour celui qui se livre ce mot vague, infini : A volonté. Personne, tant qu'il n'était pas expliqué, ne savait qui était vivant et qui était mort.

L'attente fut prolongée jusqu'au 26 novembre. Ce jour-là sonna la cloche du peuple pour la dernière fois. Sur l'estrade, devant le palais, au lieu consacré et légal où jadis siégeait le prince-évêque, s'assit le maître et juge... Près de lui, Louis de Bourbon, et en bas le condamné, le peuple, pour ouïr la sentence. D'illustres personnages avaient place aussi sur l'estrade, comme pour représenter la chrétienté : un Italien, le marquis de Ferrare, un Suisse, le comte de Neufchâtel (maréchal de Bourgogne), enfin Jacques de Luxembourg, oncle de la reine d'Angleterre.

Un simple secrétaire et notaire lut « haut et clair » l'arrêt...

Arrêt de mort pour Liége. Il n'y avait plus de cité, plus de murailles, plus de loi, plus de justice de ville ni de justice d'évêque; plus de corps de métiers.

Plus de loi; des échevins nommés par l'évêque, assermentés au duc, jugeront *selon droit et raison escripte*[1], d'après le mode que fixeront le seigneur duc et le seigneur évêque.

Liége n'est plus une ville, n'ayant ni portes, ni murs, ni fossé; tout sera effacé et mis de niveau, en sorte qu'on puisse y entrer de partout « comme en un village ».

La voix de la cité, son bourgmestre, l'épée de la cité, son avoué, lui sont ôtés également. L'avoué,

[1] « Sans avoir regart aux malvais stieles, usaiges et coustumes selon lesquelz lesdits eschevins ont aultrefois jugiet. » Documents Gachard, II, 447. — Adrien, ordinairement fort exact, ajoute : « Et modum per dominum ducem et dominum episcopum ordinandum. » Ampliss. Coll., IV, 1322.

le défenseur désormais, c'est l'ennemi; le duc, comme avoué suprême, siége et lève son droit dans la ville, au pont d'Amercœur.

Loin qu'il y ait un corps de ville, il n'y a plus de corps de métiers. Liége perd les deux choses dont elle était née, dont elle eût pu renaître : les métiers et la cour épiscopale; ses fameuses justices de l'Anneau et de la paix de Notre-Dame[1].

Elle ne juge plus et elle est jugée, jugée par ses voisines, ses ennemis, Namur, Louvain, Maestricht, Les appels seront maintenant portés dans ces trois villes.

Maestricht est franche, indépendante et ne paye plus rien. Liége paye, par-dessus les six cent mille florins du premier traité, une rançon de cent quinze millions.

C'est-à-dire qu'elle se ruine pour se racheter, prisonnière qu'elle est. Et tout en se rachetant, il faut qu'elle livre douze hommes pour la prison ou pour la mort; le duc décidera.

L'acte lu, le duc déclara que c'était bien là sa sentence. Son chancelier, s'adressant à ceux qui étaient dans la place, leur demanda s'ils acceptaient tous ces articles et voulaient s'y tenir... L'on constata qu'ils avaient accepté, que pas un n'avait contredit, qu'ils avaient dit, bien distinctement, *Oy, oy*. Le chancelier se tourna ensuite vers l'évêque et vers le chapitre, qui répondirent *Oy*, comme le peuple. Et

[1] Le peuple perd son antique et joyeux privilége de danser dans l'église, etc. — « Sera abolie l'abusive coustume de tenir les consiaux en l'église de Saint-Lambert, du marchiet de plusseurs denrées, des danses et jeuz et aultres négociations illicites que l'on y a accoustumé de faire. » Documents Gachard, II, 453.

alors le duc, s'adressant à la foule, daigna dire que, s'ils tenaient parole, il leur serait un bon protecteur et gardien.

Cette bonté n'empêcha pas que, quelques jours après, l'échafaud ne fût dressé. On amena les *douze* qui avaient été livrés; *trois*, mis sur l'échafaud, y reçurent grâce; *trois fois* trois furent décapités. La terreur qu'inspira ce spectacle eut tant d'effet que cinq mille hommes achetèrent leur pardon.

Il y avait dans Liége une chose qui était aussi chère aux Liégeois que leur vie : c'était le principal monument de la ville et son palladium, ce qu'ils appelaient leur *péron*, une colonne de bronze au pied de laquelle le peuple, pendant tant de siècles, avait fait les lois, les actes publics. Cette colonne, qui avait assisté à toute la vie de Liége, semblait Liége elle-même. Tant qu'elle était là, rien n'était perdu; la cité pouvait toujours revivre. Le duc mit dans son arrêt ce terrible article : « Le *péron* sera enlevé, sans qu'on puisse le rétablir jamais, pas même en refaire l'image dans les armes de la ville. »

Il emporta en effet la colonne avec lui, la plaça, comme au pilori, à la bourse de Bruges, et sur le triste monument furent gravés des vers en deux langues, où on le fait parler (comme si Liége parlait à la Flandre) :

Ne lève plus un sourcil orgueilleux!
Prends leçon de mon aventure.
Apprends ton néant pour toujours!
J'étois le signe vénéré de Liége, son titre de noblesse,
La gloire d'une ville invaincue...

Aujourd'hui exposé (le peuple rit et passe) !
Je suis ici pour avouer ma chute;
C'est Charles qui m'a renversé[1].

[1] Un historien du XVIIe siècle ajoute : « Le duc fit abattre la statue de Fortune, que les Liégeois avoient dressée sur le marché pour marque de leur liberté et fiché un clou à sa roue, afin qu'elle ne tournast. » Mélart. C'est la traduction de l'inscription latine donnée par Meyer, fol. 342. Voir la très-plate inscription française dans D. Plancher et Salazar. Histoire de Bourgogne, IV, 358.

CHAPITRE IV.

Péronne. — Destruction de Liége. 1468.

Une foule inquiète attendait le duc de Bruxelles : solliciteurs, suppliants, envoyés de tous pays. Il y avait, entre autres, de pauvres gens de Tournai qui étaient là, à genoux, pour excuser je ne sais quelle plaisanterie des enfants de la ville; le duc ne parlait de rien moins que de les marquer au front d'un fer rouge aux armes de Bourgogne[1].

A sa violence, à son air sombre, on voyait bien que la fin de cette affaire de Liége n'était pour lui qu'un commencement. Il remuait en pensée plus de choses qu'une tête d'homme n'en pouvait contenir. On eût pu lire sur son visage sa menaçante devise : « Je l'ay *empris*[2]. » Il allait *entreprendre*, avec quel

[1] Il l'aurait fait si ses nobles n'avaient intercédé. (Poutrain.) — Tournai, enfermée de toutes parts et s'obstinant à rester française, se trouvait dans un état de siége perpétuel. Les Flamands, quand ils voulaient, la faisaient mourir de faim, et par représailles elle se moquait fort de ses pesants voisins, trop bien nourris.

[2] C'est l'expression du formidable portrait attribué à Van Eyck. Celui qu'on voyait à Gand dans une précieuse collection (vendue en 1840) est sombre, violent, bilieux; le teint accuse l'origine anglo-portugaise. Il a été souvent copié.

succès ! Dieu le savait. Une comète qui parut à son avénement donnait fort à penser : « J'entrai en imagination (dit Chastellain)... Je m'attends à tout... La fin fera le jugement. »

Ce qu'on pouvait prévoir sans peine, c'est qu'avec un tel homme il y aurait beaucoup à faire et à souffrir, que ses gens auraient peu de repos, qu'il lasserait tout le monde avant de se lasser. Jamais on ne surprit en lui ni peur ni fatigue. « Fort de bras, fort d'échine, de bonnes fortes jambes, de longues mains, un rude joûteur à jeter tout homme par terre, le teint et le poil bruns, la chevelure épaisse, *houssue*... »

Fils d'une si *prude femme* et si *béguine*, lisant insatiablement dans sa jeunesse les vieilles histoires des preux, on avait cru qu'il serait un vrai miroir de chevalerie[1]. Il était dévot, disait-on, particulièrement à la vierge Marie. On remarquait qu'il avait les yeux « angéliquement clairs. »

Les Flamands, Hollandais, tous les gens du Nord et de langues allemandes avaient mis un grand espoir dans leur jeune comte. Il parlait leur langue, puisait au besoin dans leur bourse, vivait avec eux et comme eux sur les digues, à voir la mer, qu'il aimait fort, ou bien à bâtir sa tour de Gorckum.

[1] Il eut « l'entendement et le sens si grand qu'il résistoit à ses complexions, tellement qu'en sa jeunesse ne fut trouvé plus doux, ne plus courtoy que luy. Il apprenoit à l'école moult bien, etc. » Olivier de la Marche. Le portrait capital est celui de Chastellain. On y voit qu'il avait l'esprit très-cultivé, beaucoup de faconde et de subtilité : « *Il parloit de grand sens* et parfond, et continuoit longuement au besoin. » Ce qui contredit le mot de Commines : « Trop *peu* de malice et *de sens*, » etc. La contradiction n'est qu'apparente; on peut être discoureur, logicien et peu judicieux.

Dès qu'il fut maître, on aperçut qu'il y avait encore en lui un tout autre homme qu'on ne soupçonnait pas, homme d'affaires, d'argent et de calcul. « Il prit le mors aux dents, veilla et estudia en ses finances. » Il visita le trésor de son père[1], mais pour le bien fermer, voulant vivre et suffire à tout avec son domaine et ce qu'il tirerait de ses peuples. L'argent de Liége et tout l'extraordinaire ne devaient point le soulager, mais rester dans les coffres. En tout un ordre austère. La joyeuse maison du bon duc devint comme un couvent[2]; plus de grande table commune où les officiers et seigneurs mangeaient avec le maître. Il les divisa et parqua en tables différentes, d'où, le repas fini, on les faisait défiler devant le prince, qui notait les absents : l'absent perdait les gages du jour.

Nul homme plus exact, plus laborieux. Il était le matin au conseil et il y était le soir, « se travaillant soy et ses gens, outrageusement ». Ses gens, ceux du moins qu'il employait le plus, c'étaient des gens de langue française et de droit romain, des hommes

[1] Selon Olivier de la Marche : Quatre cent mille écus d'or, soixante-douze mille marcs d'argent, deux millions d'or en meubles, etc. En 1460, Philippe le Bon avait ordonné à ses officiers de rendre leurs comptes dans les quatre mois qui suivraient l'année révolue. (Notice de Gachard sur les anciennes chambres des comptes, en tête de son Inventaire.) En 1467-8, le duc Charles crée une chambre des domaines, règle la comptabilité, en divise les fonctions entre le receveur et le payeur, etc. *Archives gén. de Belgique, Reg. de Brabant* n° 4, *fol.* 42-46.

[2] « Se délitoit en beau parler, et en amonester ses nobles à vertu, comme un orateur... assis en haut-dos paré. — Il mist sus une audience, laquelle il tint trois fois la semaine, après disner...; les nobles de sa maison estoient assis devant ly en bancs, chascun selon son ordre, sans y oser faillir..., souvent toutesfois à grand'tannance des assis. » Chastellain.

de lôi bourguignons ou comtois. Le règne des Comtois[1], commencé sous Philippe le Bon par Raulin, continué sous son fils par le De Goux, les Rochefort, les Carondelet, éclate dans l'histoire par la tyrannie des Granvelle. Leurs traditions d'impérialisme romain, de procédures secrètes, etc., furent pourtant connues dès l'époque où le chancelier Raulin, armé d'un simple billet de son maître absent, fit étouffer le sire de Granson entre deux matelas[2].

On reconnaît, dans la sentence de Liége, la main de ces légistes, à cet article surtout où, substituant le *droit écrit* à la coutume, ils ajoutent à ce mot déjà si vague un arbitraire illimité : « Selon le mode que fixeront le seigneur duc et le seigneur évêque. »

[1] Ce que nous disons ici des ministres de la maison de Bourgogne contraste avec le remarquable esprit de mesure qui caractérise la Franche-Comté. A portée de tout, et informés de tout, les Comtois eurent de bonne heure deux choses, savoir faire, savoir s'arrêter. Savants et philosophes (Cuvier, Jouffroy, Droz), légistes, érudits et littérateurs (Proudhon et ses collègues de la Faculté de Paris, Dunod, Weiss, Marmier), tous les Comtois distingués se recommandent par ce caractère. Nodier lui-même, qui a donné l'élan à la jeune littérature, ne l'a pas suivie dans ses excentricités. Les devises franc-comtoises sont modestes et sages : Granvelle, *Durate;* Olivier de la Marche, *Tant a souffert;* Besançon, *Plût à Dieu.* — J'attends beaucoup, pour l'étude de la Franche-Comté, des documents qu'elle publie dans ses excellents mémoires académiques, et de la savante et judicieuse histoire de M. Clerc.

Ces familles de légistes se poussaient à la fois dans la robe et dans l'épée. Un Carondelet est tué à Montlhéry, un Rochefort y commande cent hommes d'armes; en récompense, il est fait maître des requêtes; plus tard, il devient chancelier de France. Son père avait eu ses biens confisqués *pour une petite rature* qu'il fit à son profit dans un acte. Le faux n'est pas rare en ce temps. Cf. le fameux procès du bâtard de Neufchâtel, Der Schweitzerische Geschichtforscher, I, 403.

[2] Dunod.

Après Liége, la Flandre. Dès le lendemain de la bataille, une lettre fut écrite par le duc, une menace *contre tous les fieffés* de Flandre qui ne rendraient pas le service militaire. Cette expression semblait étendre l'obligation du service à une foule de petites gens qui tenaient, à titre de fiefs, des choses minimes pour une minime redevance. L'effroi fut grand[1], l'effet subit; beaucoup aimèrent mieux laisser là fief et tout et passer la frontière. Il fallut que le duc s'expliquât; il dit dans une nouvelle lettre, non plus *tous les fieffés*, mais : « Nos féaux vassaux et sujets, *tenus et accoutumés* de servir et *fréquenter* les armes. »

Le mot d'*aide* ne prêtait pas moins que celui de *fief* au malentendu. Sous ce mot féodal (aide de joyeuse entrée, aide de mariage), il demanda un impôt régulier annuel, pour seize ans. Le total semblait monstrueux : pour la Flandre, douze cent mille écus; pour le Brabant, huit cent mille livres; cent mille livres pour le Hainaut. « Il n'y eut personne qui ne fût perplexe durement et frappé au front, d'ouïr nommer cette horrible somme de deniers à prendre sur le peuple. »

Par ses violentes chicanes pour changer ses vassaux en sujets, pour devenir de suzerain féodal souverain moderne, le duc de Bourgogne n'en restait pas moins, dans l'opinion de tous et dans la sienne, le prince de la chevalerie. Il en gardait les formes, et elles devenaient souvent dans ses

[1] La menace est du 5 novembre, et l'explication du 20 décembre; en six semaines, l'émigration avait commencé : « Se partent et absentent, ou sont à voulenté d'eux partir et absenter. » Gachard.

mains une arme politique. Juge de l'honneur chevaleresque, comme chef de la Toison d'or, il somma son ennemi, le duc de Nevers, de comparaître au chapitre de l'ordre[1], le fit condamner comme contumax, biffer son nom, noircir son écusson [2].

Ceux même que le roi avait cru s'attacher et qu'il avait achetés le plus cher tournaient au duc de Bourgogne, comme au chef naturel des princes et seigneurs.

Un nouveau *Bien public* se préparait, plus général et dans lequel entreraient ceux qui s'étaient abstenus de l'autre. René devait en être, quoique le roi aidât alors son fils en Espagne. Deux femmes y poussaient, la douairière de Bourbon, aux enfants de qui il avait confié moitié du royaume, et la propre sœur de Louis XI, qui, il est vrai, lui ressemblait trop pour subir aisément sa protection tyrannique; plus il faisait pour elle, plus elle travaillait contre lui.

L'Anglais n'avait pu être du premier *Bien public;* on l'invitait au second. Le Bourguignon épousait la sœur d'Édouard, et le Breton épousait en quelque sorte l'Angleterre elle-même, voulant l'établir à côté de lui, en Normandie. Le roi, les voyant tous appeler l'Anglais, s'avisa d'un ex-

[1] Le duc fit lire et adopter à ce chapitre une ordonnance qui mettait dans sa main toute la juridiction de l'ordre. V. le texte dans Reiffenberg, Histoire de la Toison d'or, p. 50.

[2] Il le déshonorait après l'avoir dépouillé. Sur cette terrible iniquité de la maison de Bourgogne, sur la cession forcée (qu'Hugonet extorqua), sur le courage du notaire qui glissa dans l'acte même (au pli du parchemin où posait le sceau), une toute petite protestation. V. Preuves de Commines.

pédient qu'ils n'avaient pas prévu, il appela la France.

Il convoqua les états généraux (avril), les trois ordres; soixante villes envoyèrent leurs députés[1]. Il leur posa simplement la vraie question : « Le royaume veut-il perdre la Normandie? » La confier au jeune frère du roi, qui n'était rien que par les ducs de Bourgogne et de Bretagne, c'était la leur donner, ou plutôt y mettre les Anglais.

Ce n'était pas la faute du duc de Bretagne si les Anglais n'y étaient pas. Ils n'avaient pas besoin d'y prendre une place, comme Henri V avait dû le faire; on leur en offrait douze. Chose étrange! pour leur faire accepter ces villes, il fallait les payer, ils chicanaient sur la solde... Le fait est qu'ils avaient grand'peine à venir; Édouard n'osait bouger de chez lui.

Que l'offre eût été faite, cela n'était pas douteux. Warwick (par conséquent Louis XI) en avait copie[2]. Les états, quand on leur fit cette révélation, en eurent horreur... Qu'il y eût un Français pour recommencer les guerres anglaises, l'égorgement de la France!... Tous ceux qui étaient là, même les princes et les seigneurs qui chancelaient la veille,

[1] Chaque ville envoya trois députés, un prêtre et deux laïques. — La relation du greffier Prévost, imprimée dans les collections (Isambert, etc.), se trouve plus complète dans un ms. de Rouen; es dates et certains détails y sont plus exactement indiqués. On y voit un seul bourgeois porter la parole au nom de plusieurs villes. (Communiqué par M. Chéruel, d'après le ms. des *Archives municipales de Rouen*.)

[2] Dépêche de Menypeny au roi, *Legrand, Hist. de Louis XI (ms. de la Bibl. royale), liv. XI, p.* 1. 16 *janvier* 1468. V. aussi Rymer, 3 août.

retrouvèrent du cœur, et offrirent au roi leurs biens et leurs vies.

« La chose, dit lui-même le noble historien de la maison de Bourgogne, touchoit la *perpétuité* du royaume, et le roy n'y a que son *voyage*. » Tous le sentirent. Le vœu des états, porté au duc à Cambrai, venait avec autorité. Le mépris qu'il en fit, soigneusement répandu par le roi, mit beaucoup de gens contre lui. Les plus pacifiques eurent une velléité de guerre. Il y eut à Paris un tournoi des enfants de la ville[1], et même plus sérieux que ces exercices ne l'étaient alors; ceux-ci, dans leur inexpérience, y allèrent trop vivement, et ils se blessèrent.

Le mouvement fut fort contre le duc de Bourgogne. Ce qui le prouverait, c'est que l'homme le plus flottant et qui jusque-là s'était le plus ménagé, Saint-Pol, devint audacieux tout à coup et s'en alla à Bruges où était le duc, fit une entrée bruyante, avec force fanfares et faisant porter devant lui l'épée de connétable. Aux plaintes qu'on en fit, il ne répondit rien, sinon que Bruges était du royaume, qu'il était connétable de France et que c'était son droit d'aller partout ainsi.

Le duc attendait à Bruges sa future épouse, Marguerite d'York. Il y avait là un monde complet de toutes nations, une foule d'étrangers venus pour la fête. Le duc en profita pour montrer solennellement quel rude justicier il était, quel haut seigneur, combien indépendant et au-dessus de tout. Il fit,

[1] Ici le greffier Jean de Troyes se redresse, enfle la voix et donne tout au long le noble détail.

sans forme de procès, couper la tête à un jeune homme de grande maison qui avait fait un meurtre. Toute la noblesse eut beau prier; l'exécution ne s'en fit pas moins à la veille du mariage.

Ce mariage anglais contre la France fut fort sérieux, dans la bizarre magnificence de ses fêtes guerrières, plein de menace et de sombre avenir. Les mille couleurs de tant de costumes et de bannières étaient attristées des couleurs du maître, qui dominaient tout, le noir et le violet [1].

La sœur des trois fratricides, Marguerite d'York, apportait avec elle cent cinquante ans de guerre entre parents. Ses archers anglais descendirent sa litière au seuil de l'hôtel de Bourgogne, où la reçut la douairière Isabelle. Des archers, peu ou point de lords [2]; un évêque anglais qui avait mené la chose, malgré tous les évêques.

Au mariage assistèrent deux cardinaux, Balue, l'espion du roi, et un légat du pape qui venait demander pour la pauvre ville de Liége un sursis au payement. Les malheureux étaient déjà tellement ruinés, deux ans auparavant, que pour un premier terme il leur avait fallu dépouiller leurs femmes, leur ôter leurs anneaux, leurs ceintures; le duc fut inflexible. Cette dureté dans un tel moment ne pouvait porter bonheur au nouveau mariage. Les mariés à peine au lit, le feu prit... ils faillirent brûler [3].

[1] « My-parti de noir et de violet » selon Jean de Hénin et Olivier de la Marche.

[2] Sauf les lords de la façon d'Édouard, les parents de sa femme et un cadet des Talbot.

[3] « Wen they were both in bedde... » Fragment publié par Hearnes, à la suite des : Th. Sprottii Chronica (in-8°, 1719, p. 296).

Le tournoi fut celui de l'arbre ou *péron* d'or, apparemment pour rappeler celui de Liége[1]. Aux intermèdes, parmi une foule d'allusions, on vit le saint anglais, le saint par lequel le duc jurait toujours, saint Georges, qui tuait le dragon[2]. Deux héros, deux amis, Hercule et Thésée (Charles et Édouard?) désarmèrent un roi qui se mit à genoux et se fit leur serf. Le duc figura en personne au tournoi, combattit; puis tout à coup laissa la mariée, s'en alla en Hollande pour lever l'*aide* de mariage.

Le roi crut que cette fête de guerre, ces menaces, ce brusque départ annonçaient un grand coup. Depuis trois mois, il s'y attendait. En mai, le chancelier d'Angleterre avait solennellement annoncé une descente, et le roi pour la retarder avait jeté en Angleterre un frère d'Henri IV. Il voyait un camp immense se faire contre lui près de Saint-Quentin, Il y avait à parier qu'au 15 juillet, la trêve avec la Bourgogne expirant, l'ouiguignon, reton, Anglais, tous agiraient d'ensemble.

[1] Olivier de la Marche lui donne les deux noms; à la fin de la fête, le *péron* d'or est jeté à la mer.

[2] Rien de plus magnifique et de plus fantasque (V. Olivier), parfois avec quelque chose de barbare; par exemple le duc portant son écu « couvert de florins branlants; » par exemple, le couplet brutal : « Faites-vous l'âne, ma maîtresse? » — La tour que le duc bâtissait en Hollande ne manqua pas de se trouver à la fête de Bruges; du plus haut de la tour, par un jeu bizarre, des bêtes musiciennes, loup, bouc ou sanglier, sonnaient, chantaient aux quatre vents. — Autre merveille, et plus étrange (féerie hollandaise ou anglaise?) : la bête de l'océan du Nord, la baleine, entre et nage à sec. De son ventre sortent des chevaliers, des géants, des sirènes ; sirènes, géants et chevaliers combattent et font la paix, comme si l'Angleterre finissait sa guerre des deux Roses. Le monstre alors, ravalant ses enfants, nage encore et s'écoule.

La chose semble avoir en effet été convenue ainsi. Le Breton seul tint parole, agit, et porta seul les coups. Le roi le serra à la fois par le Poitou et par la Normandie, lui reprit Bayeux, Vire et Coutances. Il cria au secours et n'obtint du Bourguignon que cinq ou six cents hommes pour garder Caen. Celui-ci était jaloux, il se souciait peu d'affermir le Breton en Normandie. Tard, bien tard, sur son instante prière, ayant reçu une lettre suppliante, écrite de sa main, il consentit à passer la Somme, mais pacifiquement encore et sans tirer l'épée. Si peu soutenu, il fallut bien que le Breton traitât, abandonnant le frère du roi et remettant ce qu'il avait en Normandie à la garde du duc de Calabre, qui alors était tout au roi (traité d'Ancenis, 10 septembre). Le roi avait gagné la partie.

Ce qui sans doute avait contribué à ralentir le duc de Bourgogne, c'est qu'il voyait une révolution se faire derrière lui. Depuis son cruel refus de donner un sursis à Liége, cette misérable ville, tout écrasée et sanglante qu'elle était, remuait son cadavre... Dès les premiers jours d'août s'ébranla dès Ardennes une foule hideuse, sans habits, des massues pour armes, de vrais sauvages qui depuis longtemps vivaient dans les bois[1]. Ces malheureux bannis, entendant dire qu'il y aurait un coup de désespoir, voulurent en être, et pour mourir, aimèrent mieux, après tout, mourir chez eux.

Le 4 août, ils avaient essayé déjà de prendre Bouillon. Ils avancèrent toujours en grossissant leur

[1] « Inermes ac nudi, sylvestribus tantum truncis et fundi lapidibusque armati. » J. Piccolomini, Comment., lib. III, p. 400, et apud Freher, t. III, p. 273.

troupe, et, le 8 septembre, ils entrèrent dans Liége en criant : Vive le roi! de sorte que le duc de Bourgogne put apprendre en même temps la révolution de Liége et la soumission du Breton (10 septembre).

Le duc, qui avait peu de forces à Liége, les en avait retirées, comme on l'en priait depuis longtemps au nom de l'évêque. Il avait ruiné de fond en comble, non-seulement la ville, mais les églises, obligées de répondre pour la ville. Plus de cour spirituelle, plus de juridiction ecclésiastique, plus d'argent à tirer des plaideurs. Le lieutenant du duc de Bourgogne, Humbercourt, laissé à Liége comme receveur et percepteur, était seul maître; l'évêque n'était rien. Les gens qui gouvernaient celui-ci, à leur tête le chanoine Robert Morialmé, prêtre guerrier qu'on voyait souvent armé de toutes pièces, eurent recours, pour se délivrer des Bourguignons, au dangereux expédient de rappeler les bannis de France[1]. Il se figurait sans doute que le roi y joindrait ses troupes et soutiendrait l'évêque, frère du duc de Bourbon, contre le duc de Bourgogne.

Les bannis, rentrant dans Liége, n'y trouvèrent point l'évêque; mais, pour toute autorité, le légat du pape. Le légat eut grand'peur quand il se vit au milieu de ces gens presque nus et qu'on aurait pris pour des bêtes fauves, tant les cheveux et le poil leur avaient crû[2]... L'aspect était horrible, les

[1] « Magister Robertus habebat nomen, quod ipse scripsisset litteras, nomine domini, fugitivis de Francia *quod redirent*, quia omnes dicebant quod fuissent remandati. » Adrianus de Veteri Bosco, Coll. ampliss., IV, 1337.

[2] « Capillorum et barbarum promissione, sylvestrium hominum instar. » Piccolomini. ap. Freher, II, 274.

paroles furent douces et touchantes. Ils s'adressèrent au vieux prêtre romain comme à un père, le supplièrent d'intercéder pour eux : « Ce sont, disaient-ils, nos dernières prières que nous vous confions. Qu'on nous laisse revenir, reprendre nos travaux; nous ne voulons plus vivre dans les bois, la vie y est trop dure... Si l'on ne nous écoute, nous ne répondons plus de ce que nous allons faire... » Le légat leur demandant s'ils voulaient poser les armes pour le laisser arranger tout avec l'évêque, ils fondirent en larmes et dirent qu'ils ne demandaient qu'à rentrer en grâce, à revenir avec leurs pères, leurs mères et leurs enfants.

Le légat prévint de grands désordres et peut-être sauva la ville en leur donnant ces bonnes paroles. Plusieurs avaient fait d'abord de terribles menaces, disant que tout le mal venait des prêtres, et ils commençaient à faire main basse sur eux. Il les calma, emmena les chefs à Maestricht, où était l'évêque, et lui conseilla de revenir. L'évêque n'osait; il avait peur et des bannis et du duc de Bourgogne, qui lui écrivait qu'il arrivait dans un moment. Cette dernière peur fut apparemment la plus forte, car il reprit ses chaînes et s'en alla docilement à Tongres retrouver Humbercourt, lieutenant du duc de Bourgogne, contre lequel ses chanoines avaient rappelé les bannis.

Le duc n'avait pas tort d'annoncer qu'il pourrait agir. Le roi, qui, débarrassé des Bretons, eût pu, ce semble, le mener rudement, le priait au contraire, lui faisait la cour, voulait lui payer les frais de la campagne. L'armée royale, bien supérieure à l'autre, plus aguerrie surtout, ne comprenait rien à

cela et n'était pas loin d'accuser le roi de couardise... C'est qu'on ne voyait pas, derrière, que le duc de Bourgogne occupait toujours Caen, qu'un beau-frère d'Edouard lui tenait une armée à Portsmouth et n'attendait qu'un signe pour passer. Ce coûteux armement anglais, annoncé en plein parlement, préparé tout l'été, serait-il en pure perte? rien de moins vraisemblable; le roi n'avait en ce moment nul moyen d'empêcher la descente; tout au plus pouvait-il, en revanche, lancer aux Anglais Marguerite d'Anjou qu'il avait à Harfleur.

Il était donc en ces perplexités, allant, venant, devant le duc de Bourgogne. Celui-ci, ferme dans ses grosses places de la Somme, dans un camp immense (une ville plutôt) qu'il s'était bâti, mettait son orgueil à ne bouger d'un pas; le Breton l'avait abandonné, mais que lui importait, seul n'était-il pas assez fort?... Ainsi, tout restait là; le roi, qui se mourait d'impatience, s'en prenait à ceux qui traitaient pour lui. Chaque jour plus soupçonneux (et déjà maladif), il ne se fiait plus à personne, jusqu'à hésiter d'armer ses gens d'armes; dans une lettre, il ordonne de porter les lances sur des chariots, et de ne les donner qu'au besoin.

Une chose lui donnait espoir du côté du duc de Bourgogne, c'est que tout le monde venait lui dire qu'il était dans une furieuse colère contre le Breton. S'il en était ainsi, le moment était bon; cette colère contre un ami pouvait le disposer à écouter un ennemi. Le roi le crut sans peine, et parce qu'il avait grand besoin qu'il en fût ainsi, et parce qu'il était justement lui-même dans cette disposition. Trahi successivement par tous ceux à qui il s'était

fié, par Du Lau, par Nemours, par Melun, il n'avait trouvé de sûreté que dans un ennemi réconcilié. Dammartin, celui qui jadis l'avait chassé de France; il lui avait mis en main son armée, le commandement en chef au-dessus des maréchaux.

Il ne désespérait donc pas de regagner son grand ennemi. Mais pour cela il ne fallait pas d'intermédiaire; il fallait se voir et s'entendre. Tout est difficile entre ceux qu'on envoie, qui hésitent, qui sont responsables; entre gens qui font eux-mêmes leurs affaires, souvent tout s'aplanit d'un mot. Il semblait d'ailleurs que si l'un des deux pouvait y gagner, c'était le roi, tout autrement fin que l'autre, et qui, renouvelant l'ancienne familiarité de jeunesse, pouvait le faire causer, peut-être, en le poussant un peu, violent comme il était, en tirer justement les choses qu'il voulait le moins dire.

Quant au péril que quelques-uns voyaient dans l'entrevue, le roi n'en faisait que rire. Il se rappelait sans doute qu'au temps du Bien public le comte de Charolais, causant et marchant avec lui entre Paris et Charenton, n'avait pas craint parfois de s'aventurer loin de ses gens; il s'était si bien oublié un jour qu'il se trouva au dedans des barrières.

Les serviteurs influents des deux princes ne semblent pas avoir été contraires à l'entrevue. D'une part le sommelier du duc[1], de l'autre Ba-

[1] « Ledict duc envoya devers ledict seigneur un sien valet de chambre, homme fort privé de luy. Le roi y print grant fiance, et eust vouloir de parler audict duc. » Commines. — « Un sommelier du corps du duc... fut mandé par le roy de France, et par le congé du duc y alla; et tant parlementèrent ensemble, et fit ledict (sommelier) tant d'alées et de venues, que le duc assura le roy. » Olivier de la Marche.

lue[1], se remuaient fort pour avancer l'affaire. Saint-Pol s'y opposait d'abord, et cependant il semble que ce soit sur une lettre de lui que le roi ait pris son parti et franchi le pas.

Tout porte à croire que le duc ne méditait point un guet-apens. Selon Commines, il se souciait peu de voir le roi; d'autres disent qu'il le désirait fort[2]. Je croirais aisément tous les deux; il ne savait peut-être pas lui-même s'il voulait ou ne voulait pas; c'est ce qu'on éprouve dans les commencements obscurs des grandes tentations.

Quoi qu'il en soit, le roi ne se confia pas à la légère; il fit accepter au duc la moitié de la somme offerte, et ne partit qu'en voyant l'accord négocié déjà en voie d'exécution. Il recevait pour l'aller et le retour les paroles les plus rassurantes. Rien de plus explicite que les termes de la lettre et du sauf-conduit que lui envoya le duc de Bourgogne. La lettre porte : « Vous pourrez seurement venir, aler et retourner... » Et le sauf-conduit : « Vous y pouvez venir, demeurer et séjourner, et Vous en retourner seurement ès lieux de Chauny et de Noyon, à vostre bon plaisir, toutes les fois qu'il vous plaira, sans que aucun empeschement soit donné à Vous,

[1] Le billet du duc au cardinal (*ms. Legrand*) est bien caressant, d'une familiarité bien flatteuse : « Très-cher et especial amy... Et adieu, cardinal, mon bon amy. » Voir (*ibidem*) la lettre de Saint-Pol, qui semblerait perfidement calculée pour pousser le roi par la vanité.

[2] C'est ce que Saint-Pol dit dans cette lettre, et ce que disaient d'autres encore : « L'on dit que M. de Bourgogne a grande envie de le veoir. » Néanmoins, il ajoute : « Hier, sur le soir, vint le vidame d'Amiens, qui amena un homme qui affirme sur sa vie que Bourgogne ne tend à cette assemblée, sinon pour faire quelque échec en la personne du roy. »

pour quelque cas qu'il soit, ou puisse advenir [1]. » (8 oct. 1468.) Ce dernier mot rendait toute chicane impossible; quand même on eût pu craindre quelque chose d'un prince qui se piquait d'être un preux des vieux temps, qui chevauchait fièrement sur la parole donnée, se vantant de la tenir mieux que ne voulaient ses ennemis. Tout le monde savait que c'était là son faible, par où on le prenait. Au Bien public, quand il effectua sa menace avant le bout de l'an, le roi, pour le flatter, lui dit : « Mon frère, je vois bien que vous êtes gentilhomme et de la maison de France. »

Donc, comme gentilhomme et chez un gentilhomme, le roi arriva seul ou à peu près. Reçu avec respect par son hôte, il l'embrassa longuement, par deux fois, et il entra avec lui dans Péronne [2], lui tenant, en vieux camarade, la main sur l'épaule. Ce laisser-aller diminua fort quand il sut qu'au moment même entraient par l'autre porte ses plus dangereux ennemis, le prince de Savoie, Philippe de Bresse, qu'il avait tenu trois ans en prison, dont il

[1] L'original du sauf-conduit fut reconnu pour *écrit de sa main*, par son frère, le grand bâtard, par ses serviteurs intimes, Bitche et Crèvecœur, et son ancien secrétaire, Guillaume de Cluny. Cette pièce si précieuse est conservée à la *Bibliothèque royale*.

[2] « Quand Monseigneur vint près du roy, il s'inclina tout bas à cheval. Lors le print le roy entre ses bras la teste nue, et le tint longuement acolé, et Monseigneur pareillement. Après ces acolemens, le roy nous salua, et quand il ot ce fait, il rembrasa Monseigneur, et Monseigneur lui, la moittié plus longuement qui n'avoient fait. Tout en riant, ils vindrent en ceste ville, et descendy à l'ostel du receveur, et devoit venir (?) à l'après dîner *logier au chasteau... Messire Poncet*, avecq M. le bastard sont *logié au chastel*. » Le dernier mot ferait croire qu'il se trouva au château sous la garde d'un de ses ennemis. (Documents Gachard.)

venait de marier la sœur malgré lui, et le maréchal de Bourgogne, sire de Neufchâtel, à qui le roi avait donné puis retiré Épinal, deux hommes très-ardents, très-influents près du duc, et qui lui amenaient des troupes.

Le pis, c'est qu'ils avaient avec eux des gens singulièrement intéressés à la perte du roi, et fort capables de tenter un coup; l'un était un certain Poncet de la Rivière, à qui le roi donna sa maison à mener à Montlhéry, et qui, avec Brézé, lui brusqua la bataille pour perdre tout. L'autre, Du Lau, sire de Châteauneuf, ami de jeunesse du roi en Dauphiné et dans l'exil, avait eu tous ses secrets et les vendait; il avait essayé de le vendre lui-même et de le faire prendre, mais c'était le roi qui l'avait pris. Cette année même, se doutant bien qu'on le ferait échapper, Louis XI avait, de sa main, dessiné pour lui une cage de fer. De Lau, averti et fort effrayé, trouva moyen de s'enfuir; il en coûta la vie à tous ceux qui l'avaient gardé, et par contre-coup à Charles de Melun, dont le roi fit expédier le procès de peur de pareille aventure.

Ce Du Lau, ce prisonnier échappé qui avait manqué la cage de si près, le voilà qui revient hardiment de lui-même, par-devant le roi, avec Poncet, avec d'Urfé, tous se disant serviteurs et sujets du frère du roi, tous fort intéressés à ce que ce frère succède au plus vite[1].

Le roi eut peur. Que le duc eût laissé venir ces gens, qu'il reçût ces traîtres tout à côté de lui, c'é-

[1] V. le curieux livre de M. Bernard sur cette spirituelle et intrigante famille des d'Urfé.

tait chose sinistre et qui sentait le pont de Montereau... Il crut qu'il y avait peu de sûreté à rester dans la ville; il demanda à s'établir au château, sombre et vieux fort, moins château que prison; mais enfin c'était le château du duc même, sa maison, son foyer; il devenait d'autant plus responsable de tout ce qui arriverait.

Le roi fut ainsi mis en prison sur sa demande; il ne restait plus qu'à fermer la porte. Qu'il manquât de bons amis pour y pousser le duc, on ne peut le supposer. Ces arrivants qui trouvaient la chose en si bon train, qui voyaient leur vengeance à portée, leur ennemi sous leur main, qui, à travers les murs sentaient son sang... croira-t-on qu'ils aient été si parfaits chrétiens que de parler pour lui? Nul doute qu'ils n'aient fait des efforts désespérés pour profiter d'une telle occasion; que, tournant autour du duc de toutes les manières, ils ne lui aient fait honte de ses scrupules; qu'ils n'aient dit que ce serait pour en rire à jamais, si la proie venant d'elle-même au chasseur, il n'en voulait pas... N'était-ce pas un miracle d'ailleurs, un signe de Dieu que cette venimeuse bête se fût livrée ainsi? Lâchez-la, avec quoi croyez-vous la tenir? quel serment, quel traité possible? quelle autre sûreté qu'un cul de basse-fosse?

A quoi le duc ému, tremblant de vouloir et de ne vouloir pas, mais maître de lui pourtant et faisant bonne contenance, aura noblement répondu que « tout cela n'y faisait rien, que sans doute l'homme était digne de tout châtiment, mais qu'une exécution ne lui allait pas, à lui duc de Bourgogne; la Toison qu'il portait était jusqu'ici nette, grâce à Dieu; ayant promis, signé, pour deux royaumes de

France, il ne ferait rien à l'encontre... La veille encore il avait reçu l'argent du roi. Garder l'homme pour garder l'argent, était-ce leur conseil?... Il fallait être bien osé pour lui parler ainsi! »

Tel fut le débat, et plus violent encore; la plus simple connaissance de la nature humaine porterait à le croire, quand même tout ce qui suit ne le mettrait pas hors de doute.

Mais on peut croire aussi, non moins fermement, que le duc en serait resté là, malgré toute la véhémence du combat intérieur, sans pouvoir en sortir, si les intéressés n'eussent, à point nommé, trouvé une machine qui, poussée vivement, démontât sa résolution.

Il n'ignorait certainement pas (au 10 octobre) que les bannis étaient rentrés dans Liége le 8 septembre. Dès la fin d'août, Humbercourt, retiré à Tongres avec l'évêque, les observait et en donnait avis[1]. Le mouvement était accompagné, encouragé par des gens du roi. Le duc le savait avant l'entrevue de Péronne, et dit qu'il le savait [2].

[1] « In fine Augusti dicebatur scripsisse litteras ut apponerent diligentiam ad custodiendum passagia. » Adrian., Amplis., Coll., IV, 1328.

[2] Le duc se plaignait dès lors de ce que : « Les Liégeois fesoient mine de se rebeller, à cause de deux ambassadeurs que le Roy leur avoit envoyez, pour les solliciter de ce faire... A quoy respondit Ballue que lesdictz Liégeois ne l'oseroient faire. » Commines (éd. Dupont), I, 151. Ceci ne peut être tout à fait exact. Ni le duc, ni Ballue ne pouvait ignorer que les Liégeois étaient *rebellés* depuis un mois. Ce qui reste du passage de Commines, c'est que le duc savait parfaitement, avant de recevoir le roi, que les envoyés du roi travaillaient Liége. — Les dates et les faits nous sont donnés ici par un témoin plus grave que Commines en ce qui concerne Liége, *par Humbercourt lui-même*, qui était tout près, qui en faisait son unique affaire, et qui a bien voulu éclairer

Il était facile à prévoir que les Liégeois tenteraient un coup de main sur Tongres pour ravoir leur évêque et l'enlever aux Bourguignons; Humbercourt le prévit[1]. Le duc, en apprenant que la chose était arrivée, pouvait être irrité sans doute; mais pouvait-il être surpris?... Il fallait donc, si l'on voulait que cette nouvelle eût grand effet sur lui, l'amplifier, l'orner tragiquement. C'est ce que firent les ennemis du roi, ou, si l'on veut que le hasard ait été seul auteur de la fausse nouvelle, on avouera que le hasard les servit à commandement.

« Humbercourt est tué, l'évêque est tué, les chanoines sont tués. » Voilà comme la nouvelle devait arriver pour faire effet; et telle elle arriva.

Le duc entra dans une grande et terrible colère, — non pour l'évêque, sans doute, qui périssait pour avoir joué double, — mais pour Humbercourt, pour l'outrage à la maison de Bourgogne, pour l'audace de cette canaille, pour la part surtout que pouvaient avoir à tout cela les envoyés du roi.

C'était un grand malheur, mais pour qui? Pour le roi; qu'un mouvement encouragé par lui eût abouti à l'assassinat d'un évêque, d'un frère du duc de Bourbon, cela le mettait mal avec le pape, qui jusque-là lui était favorable dans les affaires de Liége; de plus, il risquait d'y perdre l'appui du seul prince sur lequel il comptât, du duc de Bour-

le moine chroniqueur Adrien sur ce que Adrien n'a pu voir lui-même : « Dominus de Humbercourt, *ex cujus relatu* ista scripta sunt. » Ampliss., Collectio, IV, 1338.

[1] Deux fois il demanda une garde : « Petivit custodiam vigiliarum... Iterum misit. » Ibidem, 1334.

bon, à qui il avait mis en main les plus importantes provinces du centre et du Midi... Le duc de Bourgogne, que risquait-il? que perdait-il en tout cela (sauf Humbercourt)? on ne peut le comprendre.

Ce qui pouvait nuire à ses affaires, ce n'était pas que les Liégeois eussent tué leur évêque, mais qu'ils l'eussent repris, rétabli dans Liége, qu'ils se fussent réconciliés avec lui, et que l'évêque lui-même, appuyé par le légat du pape, priât le duc de Bourgogne de ne plus se mêler d'une ville qui relevait du pape et de l'Empire, mais nullement de lui.

Le fait est que l'évêque était bien portant. Humbercourt aussi (relâché sur parole). La bande qui ramena de Tongres à Liége l'évêque et le légat, tua plusieurs chanoines qui avaient trahi Liége, l'excitant, puis l'abandonnant; mais pour l'évêque, ils lui témoignèrent le plus grand respect, tellement que quelques-uns des leurs ayant hasardé un mot contre lui, ils les pendirent eux-mêmes à l'instant. L'évêque, fort effrayé et de ces violences et de ces respects, accepta l'espèce de triomphe qu'on lui fit à sa rentrée dans Liége : « Enfants, dit-il, nous nous sommes fait la guerre; je vois que j'étais mal informé; eh bien! suivons de meilleurs conseils... C'est moi qui désormais serai votre capitaine. Fiez-vous en moi, je me fie en vous. »

Revenons à Péronne, et répétons encore que le mouvement des Liégeois sur Tongres, si probable et si naturel, ne devait guère surprendre le duc; que la mort de l'évêque, après sa conduite équivoque, cette mort, mauvaise au roi (donc bonne au duc), ne put lui faire mener grand deuil, ni faire tout ce grand bruit. De croire que le roi, qui n'y

gagnait rien et y perdait tant, eût provoqué la chose, lorsqu'il laissait au frère du mort tant de provinces en main, une vengeance si facile, lorsqu'il venait de se mettre lui-même à la merci du duc de Bourgogne, c'était croire le roi fol, ou l'être soi-même.

La distance au reste n'est pas si immense entre Liége et Péronne. Le roi entra à Péronne et les Liégeois à Tongres le même jour, dimanche 9 octobre [1]. La fausse nouvelle parvint le 10 au duc [2]; mais le 11, le 12, le 13, durent arriver, avec des renseignements exacts, les Bourguignons que les Liégeois avaient trouvés dans Tongres et renvoyés exprès. C'est le 14 seulement qu'on fit signer au roi le traité par lequel on lui faisait expier la mort de l'évêque, que l'on savait vivant.

La colère du duc dans le premier moment, pour un événement qui rendait sa cause très-bonne, qui le fortifiait et tuait le roi, cette colère bizarre fut-elle une comédie? Je ne le crois pas. La passion a des ressources admirables pour se tromper, s'animer en toute bonne foi lorsqu'elle y a profit. Il lui était utile d'être surpris, il le fut; utile de se croire trahi, il le crut. Il fallait que sa colère fût extrême, effroyable, aveugle, pour qu'il oubliât tout à fait le fatal petit mot du sauf-conduit : *Quelque cas qui*

[1] Jour de *la Saint-Denis;* ces deux entreprises hasardeuses furent risquées le même jour, peut-être pour le même motif, parce que c'était *la Saint-Denis*, et dans la confiance que le patron de la France les ferait réussir. On sait le fameux cri d'armes : « En avant, Montjoie Saint-Denis! » Louis XI était superstitieux, et les Liégeois fort exaltés.

[2] Cette célérité remarquable s'explique en ce que les Liégeois firent leur coup vers minuit; la nouvelle eut pour venir à Péronne les vingt-quatre heures du 9 octobre et une partie du 10.

soit ou puisse advenir. Effroyable en effet fut cette colère, et comme elle eût été si le roi lui avait tué sa mère, sa femme et son enfant... Terribles les paroles, furieuses les menaces... Les portes du château se fermèrent sur le roi, et il eut dès lors tout loisir de songer, « se voyant enfermé *rasibus* d'une grosse tour, où jadis un comte de Vermandois avait fait mourir un roi de France ».

Louis XI, qui connaissait l'histoire, savait parfaitement qu'en général les rois prisonniers ne se gardent guère (il n'y a pas de tour assez forte); voulût-on garder, on n'en est pas toujours le maître, témoin Richard II à Pomfret; Lancastre eût voulu le laisser vivre qu'il ne l'aurait pu. Garder est difficile, lâcher est dangereux : « Un si grant seigneur pris, dit Commines, ne se délivre pas. »

Louis XI ne s'abandonna point ; il avait toujours de l'argent avec lui, pour ses petites négociations; il donna quinze mille écus d'or à distribuer; mais on le croyait si bien perdu, et déjà on le craignait si peu, que celui à qui il donna garda la meilleure part.

Une autre chose le servit davantage, c'est que les plus ardents à le perdre étaient des gens connus pour appartenir à son frère, et qui déjà « se disoient au duc de Normandie ». Ceux qui étaient vraiment au duc de Bourgogne, son chancelier de Goux, le chambellan Commines qui couchait dans sa chambre et qui l'observait dans cette tempête de trois jours, lui firent entendre probablement qu'il n'avait pas grand intérêt à donner la couronne à ce frère, qui depuis longtemps vivait en Bretagne. Risquer de faire un roi quasi Breton, c'était un pauvre résultat

pour le duc de Bourgogne ; un autre aurait le gain, et lui, selon toute apparence, une rude guerre. Car, si le roi était sous clef, son armée n'y était pas, ni son vieux chef d'écorcheurs, Dammartin[1].

Il y avait un meilleur parti. C'était de ne pas faire un roi, — d'en défaire un plutôt, de profiter sur celui-ci tant qu'on pouvait, de le diminuer et l'amoindrir, de le faire, dans l'estime de tous, si petit, si misérable et si nul, qu'en le tuant on l'eût moins tué.

Le duc, après de longs combats, s'arrêta à ce parti, et il se rendit au château : « Comme le duc arriva en sa présence, la voix luy tremblait, tant il estoit esmeu et prest de se courroucer. Il fit humble contenance de corps, mais son geste et parole estoit aspre, demandant au roy s'il vouloit tenir le traicté de paix... » Le roi « ne put celer sa peur, » et signa l'abandon de tout ce que les rois avaient jamais disputé aux ducs[2]. Puis, on lui fit promettre de donner à son frère (non plus la Normandie), mais la Brie, qui mettait le duc presque à Paris, et la Champagne, qui reliait tous les États du duc, lui donnant toute facilité d'aller et venir entre les Pays-Bas et la Bourgogne.

Cela promis, le duc lui dit encore : « Ne voulez-vous pas bien venir avec moi à Liége, pour venger la trahison que les Liégeois m'ont faite à cause de

[1] Lequel venait d'*écorcher* Charles de Melun, en avait la peau, et devait tout craindre si les amis de Melun prévalaient.

[2] C'est toute une longue suite d'ordonnances datées du même jour (14 octobre), de concessions croissantes qu'on dirait arrachées d'heure en heure. Elles remplissent trente-sept pages in-folio. Ordon., XVII.

vous? L'évêque est votre parent, étant de la maison de Bourbon. » La présence du duc de Bourbon, qui était là, semblait appuyer cette demande, qui d'ailleurs valait un ordre, dans l'état où se trouvait le roi[1].

Grande et terrible punition, et méritée, du jeu perfide que Louis XI avait fait de Liége, la montrant pour faire peur, l'agitant, la poussant, puis retirant la main... Eh bien, cette main déloyale, prise en flagrant délit, il fallait qu'aujourd'hui le monde entier la vît égorger ceux qu'elle poussait, qu'elle déchirât ses propres fleurs de lis qu'arboraient les Liégeois, que Lous XI mît dans la boue le drapeau du roi de France... Après cela, maudit, abominable, infâme, on pouvait laisser aller l'homme, qu'il allât en France ou ailleurs.

Seulement, pour se charger de faire ces grands exemples, pour se constituer ainsi le ministre de la justice de Dieu, il ne faut pas voler le voleur au gibet... C'est justement ce qu'on tâcha de faire.

Le salut du roi tenait surtout à une chose, c'est qu'il n'était pas tout entier en prison. Prisonnier à Péronne, il était libre ailleurs en sa très-bonne armée, en son autre lui-même, Dammartin. Son intérêt visible était que Dammartin n'agît point, mais qu'il restât en armes et menaçant. Or Dammartin reçut coup sur coup deux lettres du roi, qui lui

[1] Le faux Amelgard, dans son désir de laver le duc de Bourgogne, avance hardiment contre Commines et Olivier, témoins oculaires, que ce fut le roi qui demanda d'aller à Liége : « Et de hoc quidem minime a Burgundionum duce rogabatur, qui etiam optare potius dicebatur, ut propriis servatis finibus de ea re non se fatigaret. » Amelgardi Excerpta, Ampliss. Coll. IV, 757.

commandaient tantôt de licencier, tantôt d'envoyer l'armée aux Pyrénées, c'est-à-dire de rassurer les Bourguignons, de leur laisser la frontière dégarnie et libre pour entrer s'ils voulaient après leur course de Liége.

La première lettre semble fausse, ou du moins dictée au prisonnier, à en juger par sa fausse date [1], par sa lourde et inutile préface, par sa prolixité; rien de plus éloigné de la vivacité familière des lettres de Louis XI.

La seconde est de lui, le style l'indique assez. Le roi dit, entre autres choses, pour décider Dammartin à éloigner l'armée : « Tenez pour sûr que je n'allai jamais de si bon cœur en nul voyage comme en celui-ci... M. de Bourgogne me pressera de partir, tout aussitôt qu'il aura fait au Liége, et désire plus mon retour que je ne fais. »

Ce qui démentait cette lettre et lui ôtait crédit, c'est que le messager du roi qui l'apportait était gardé à vue par un homme du duc, de peur qu'il ne parlât. Le piége était grossier, Dammartin en fit honte au duc de Bourgogne, et dit que s'il ne renvoyait le roi, tout le royaume irait le chercher.

Le roi devait écrire tout ce qu'on voulait. Il était toujours en péril. Son violent ennemi pouvait rencontrer quelque obstacle qui l'irritât et lui fît déchirer le traité, comme il avait fait le sauf-conduit. En supposant même que le duc se tînt pour satis-

[1] On a eu soin de le faire dater du jour où le roi arrivait et était encore libre, du 9 octobre. On lui fait dire que les Liégeois *ont pris* l'évêque; il fut pris le 9 à Tongres, on ne pouvait le savoir le 9 à Péronne. La lettre dit encore que le traité *est fait*; il ne fut fait que le 14.

fait, il y avait là des gens qui ne l'étaient guère, les serviteurs de son frère, qui n'avaient rien à attendre que d'un changement de règne. Le moindre prétexte leur eût suffi pour revenir à la charge auprès du duc, réveiller sa fureur, tirer de lui peut-être un mot violent qu'ils auraient fait semblant de prendre pour un ordre[1]. Le roi, qui ne meurt point, comme on sait, eût seulement changé de nom; de Louis qu'il était, il fût devenu Charles.

Liége n'avait plus, pour résister, ni murs, ni fossés, ni argent, ni canons, ni hommes d'armes. Il lui restait une chose, les fleurs de lis, le nom du roi de France; les bannis, en rentrant, criaient : Vive le roi! Que le roi vînt combattre contre lui-même, contre ceux qui combattaient pour lui, cette nouvelle parut si étrange, si follement absurde, que d'abord on n'y voulait pas croire... Où, s'il fallait y croire, on croyait des choses plus absurdes encore, des imaginations insensées; par exemple que le roi menait le duc à Aix-la-Chapelle pour le faire empereur!

Ne sachant plus que croire, et comme fols de fureur, ils sortirent quatre mille contre quarante mille Bourguignons. Battus, ils reçurent pourtant au faubourg l'avant-garde ennemie qui, s'était hâtée afin de piller seule, et qui ne gagna que des coups.

Le légat sauva l'évêque et tâcha de sauver la ville.

[1] Comme le mot qui tua Thomas Becket, le mot qui tua Richard II, etc.

[2] A en croire l'absurde et malveillante explication des Bourguignons, ce légat, qui était vieux, malade, riche, un grand seigneur romain, n'aurait fait tout cela que pour devenir évêque lui-même. Cette opinion a été réfutée par M. de Gerlache.

Il fit croire au peuple qu'il fallait laisser aller l'évêque pour prouver qu'on ne le tenait pas prisonnier. Lui-même, il alla se jeter aux pieds du duc de Bourgogne, demanda grâce au nom du pape, offrit tout, sauf la vie. Mais c'était la vie qu'on voulait cette fois[1]...

Une si grosse armée, deux si grands princes, pour forcer une ville tout ouverte, déjà abandonnée sans espoir de secours, c'était beaucoup et trop. Les Bourguignons, du moins, le jugeaient ainsi; ils se croyaient trop forts de moitié, et se gardaient négligemment... Une nuit, voilà le camp forcé, on se bat aux maisons du duc et du roi; personne d'armé, les archers jouaient aux dés; à peine, chez le duc, y eut-il quelqu'un pour barrer la porte. Il s'arme, il descend, il trouve les uns qui crient : « Vive Bourgogne ! » les autres : « Vive le roi, et tuez !... » Pour qui était le roi ? on l'ignorait encore... Ses gens tiraient par les fenêtres et tuaient plus de Bourguignons que de Liégeois.

Ce n'étaient pourtant que six cents hommes (d'autres disent trois cents), qui donnaient cette alerte, des gens de Franchimont, rudes hommes des bois, bûcherons ou charbonniers, comme ils sont tous; ils étaient venus se jeter dans Liége quand tout le monde s'en éloignait[2]. Peu habitués à s'en-

[1] N'oublions pas que le duc avait lui-même rappelé Humbercourt, qu'il avait laissé venir les bannis lorsqu'il pouvait, avec quelque cavalerie, les disperser à leur sortie des bois; nous ne serions pas loin de croire qu'il désirait une dernière provocation pour ruiner la ville.

[2] On varie sur le nombre : « Quatre cents hommes portant la couleur et livrée du duc. » *Bibliothèque de Liége, ms. Bertholet, n°* 183, *fol.* 465.

fermer, ils sortirent tout d'abord; montagnards et lestes à grimper, ils grimpèrent la nuit aux rochers qui dominent Liége, et trouvèrent tout simple d'entrer, eux trois cents, dans un camp de quarante mille hommes, pour s'en aller, à grands coups de pique, réveiller les deux princes... Ils l'auraient fait certainement, si, au lieu de se taire, ils ne s'étaient mis, en vrais Liégeois, à crier, à faire un grand « *hu !...* » Ils tuèrent des valets, manquèrent les princes, furent tués eux-mêmes, sans savoir qu'ils avaient fait, ces charbonniers d'Ardennes, plus que les Grecs aux Thermopyles.

Le duc, fort en colère d'un tel réveil, voulut donner l'assaut. Le roi préférait attendre encore; mais le duc lui dit que si l'assaut lui déplaisait, il pouvait aller à Namur. Cette permission de s'en aller au moment du danger n'agréa point au roi; il crut qu'on en tirerait avantage pour le mettre plus bas encore, pour dire qu'il avait saigné du nez... Il mit son honneur à tremper dans cette barbare exécution de Liége.

Il semblait tenir à faire croire qu'il n'était point forcé, qu'il était là pour son plaisir, par pure amitié pour le duc. A une première alarme, deux ou trois jours auparavant, le duc semblant embarrassé, le roi avait pourvu à tout, donné les ordres. Les Bourguignons, émerveillés, ne savaient plus si c'était le roi ou le duc qui les menait à la ruine de Liége.

Il aurait été le premier à l'assaut, si le duc ne l'eût arrêté. Les Liégeois portant les armes de la France, lui, roi de France, il prit, dit-on, il porta la croix de Bourgogne. On le vit sur la place de Liége, pour achever sa triste comédie, crier : « Vive Bour-

gogne!... » Haute trahison du roi contre le roi.

Il n'y eut pas la moindre résistance[1]. Les capitaines étaient partis le matin, laissant les innocents bourgeois en sentinelle. Ils veillaient depuis huit jours, ils n'en pouvaient plus. Ce jour-là, ils ne se figuraient pas qu'on les attaquât, parce que c'était dimanche. Au matin, cependant, le duc fait tirer pour signal sa bombarde et deux serpentines, les trompettes sonnent, on fait les approches... Personne, deux ou trois hommes au guet; les autres étaient allés dîner : « Dans chaque maison, dit Commines, nous trouvons la nappe mise. »

L'armée, entrée en même temps des deux bouts de la ville, marcha vers la place, s'y réunit, puis se divisa pour le pillage en quatre quartiers. Tout cela prit deux heures, et bien des gens eurent le temps de se sauver. Cependant, le duc, ayant conduit le roi au palais, se rendit à Saint-Lambert, que les pillards voulaient forcer; ils l'écoutaient si peu qu'il fut obligé de tirer l'épée et il en tua un de sa main.

Vers midi, toute la ville était prise, en plein pillage. Le roi dînait au bruit de cette fête, en grande joie, et ne tarissant pas sur la vaillance de son bon frère; c'était merveille, et chose à rapporter au duc, comme il le louait de bon cœur!

Le duc vint le trouver, et lui dit : « Que ferons-nous de Liége? » Dure question pour un autre, et où tout cœur d'homme aurait hésité... Louis XI

[1] Dans tout ceci, je suis Commines et Adrien de Vieux-Bois, deux témoins oculaires. Le récit de Piccolomini, si important pour le commencement, n'est, je crois, pour cette fin, qu'une amplification.

répondit en riant, du ton des Cent Nouvelles : « Mon père avait un grand arbre près de son hôtel, où les corbeaux faisaient leur nid; ces corbeaux l'ennuyant, il fit ôter les nids, une fois, deux fois; au bout de l'an, les corbeaux recommençaient toujours. Mon père fit déraciner l'arbre, et depuis il en dormit mieux. »

L'horreur, dans cette destruction d'un peuple, c'est que ce ne fut point un carnage d'assaut, une furie de vainqueurs, mais une longue exécution[1] qui dura des mois. Les gens qu'on trouvait dans les maisons étaient gardés, réservés; puis, par ordre et méthodiquement, jetés à la Meuse. Trois mois après, on noyait encore[2]!

Même le premier jour, le peu qu'on tua (deux cents personnes peut-être) fut tué à froid. Les pillards, qui égorgèrent aux Mineurs vingt malheureux à genoux qui entendaient la messe, attendirent que le prêtre eût consacré et bu, pour lui arracher le calice.

[1] Antoine de Loisey, licencié en droit, l'un de ceux apparemment qui restaient là pour continuer cette besogne fort peu juridique, écrit le 8 novembre au président de Bourgogne : « L'on ne besoingne présentement aucune chose en justice, senon que tous les jours l'on fait noyer et pendre tous les Liégeois que l'on trouve, et de ceulx que l'on a faits prisonniers qui n'ont pas d'argent pour eulx rançonner. Ladite cité est bien butinée, car il n'y demeure riens que après feuz, et pour expérience je n'ay peu finer une feulle de papier pour vous escripre au net... mais pour riens je n'en ay peu recouvrer que en ung viez livre. » Lenglet.

[2] C'est le témoignage d'Adrien. Pour Angelo, il me paraît mériter peu d'attention; son poëme est, je crois, une amplification en vers de l'amplification de Piccolomini. Il fait dire à un messager « qu'il a vu noyer *deux mille* personnes, égorger *deux mille*.» L'exagération ne s'arrête pas là : « Monsterus escrit qu'en la cité furent tuez 40 000 hommes, et 12 000 femmes et filles noyeez. » *Bibliothèque de Liége, ms. Bertholet, n°* 183.

La ville aussi fut brûlée en grand ordre. Le duc fit commencer à la Saint-Hubert, anniversaire de la fondation de Liége. Un chevalier du voisinage fit cette besogne avec des gens de Limbourg. Ceux de Maestricht et d'Huy, en bons voisins, vinrent aider et se chargèrent de démolir les ponts. Pour la population, il était plus difficile de la détruire, elle avait fui, en grande partie, dans les montagnes. Le duc ne laissa à nul autre le plaisir de cette chasse. Il partit le jour des premiers incendies, et il vit en s'éloignant la flamme qui montait... Il courut Franchimont, brûlant les villages, fouillant les bois. Ces bois sans feuilles, l'hiver, un froid terrible lui livraient sa proie. Le vin gelait, les hommes aussi; tel y perdit un pied, un autre deux doigts de la main. Si les poursuivants souffrirent à ce point, que penser des fugitifs, des femmes, des enfants? Commines en vit une, morte de froid, qui venait d'accoucher.

Le roi était parti un peu avant le duc, mais sans se montrer pressé, et seulement quatre ou cinq jours après qu'on eut pris Liége. D'abord, il l'avait tâté par ses amis; puis il lui dit lui-même : « Si vous n'avez plus rien à faire, j'ai envie d'aller à Paris faire publier notre appointement en parlement... Quand vous aurez besoin de moi, ne m'épargnez pas. L'été prochain, si vous voulez, j'irai vous voir en Bourgogne; nous resterons un mois ensemble, nous ferons bonne chère. » Le duc consentit, « toujours murmurant un petit, » lui fit encore lire le traité, lui demanda s'il y regrettait rien, disant qu'il était libre d'accepter, « et lui faisant quelque peu d'excuse de l'avoir mené là.

Ainsi s'en alla le roi à son plaisir, » heureux et étonné de s'en aller sans doute, se tâtant et trouvant par miracle qu'il ne lui manquait rien, tout au plus son honneur peut-être.

Fut-il pourtant de tout point insensible, je ne le crois pas; il tomba malade quelque temps après. C'est qu'il avait souffert à un endroit bien délicat, dans l'opinion qu'il avait lui-même de son habileté. Avoir repris deux fois la Normandie si vite et si subtilement, pour s'en aller ensuite faire ce pas de jeune clerc!... Tant de simplesse, une telle foi naïve aux paroles données, il y avait de quoi rester humble à jamais... Lui, Louis XI, lui, maître en faux serments, pouvait-il bien s'y laisser prendre?.. La farce de Péronne avait eu le dénoûment de celle de Patelin : l'habile des habiles, dupé par Agnelet... Tous en riaient, jeunes et vieux, les petits enfants, que dis-je? les oiseaux causeurs, geais, pies et sansonnets, ne causaient d'autre chose; ils ne savaient qu'un mot, Pérette[1].

S'il avait une consolation, dans cette misère, c'était probablement de songer et de se dire tout bas qu'il avait été simple, il est vrai, mais l'autre encore plus simple de le laisser aller. Quoi! le duc

[1] Double allusion; ce nom, qui était celui de la maîtresse du roi, rappelait celui de Péronne. Il paraît qu'il y eut à cette occasion un débordement de plaisanteries. « Il fit défendre que personne vivant ne feust si osé de rien dire à l'opprobre du Roi, feust de bouche, par escript, signes, painctures, rondeaulx, ballades, virelaiz, libelles diffamatoires, chançons de geste, ne aultrement... Le mesme jour, furent prinses toutes les pies, jais et chouettes, pour les porter devant le Roy, et estoit escript le lieu où avoient été prins lesdits oiseaux, et aussi tout ce qu'ils savoient dire. » Jean de Troyes.

pouvait croire que, le sauf-conduit n'ayant rien valu, le traité vaudrait? Il l'a retenu contre sa parole, et il le laisse aller sur une parole!

Vraiment le duc n'était pas conséquent. Il crut que la violation du sauf-conduit, bien ou mal motivée, lui ferait peu de tort[1]; c'est ce qui arriva. Mais en même temps il s'imaginait que la conduite double de Louis XI à Liége, l'odieux personnage qu'il y fit, le ruinerait pour toujours[2]. Cela n'arriva pas. Louis XI ne fut point ruiné, perdu, mais seulement un peu ridicule; on se moqua un moment du trompeur trompé, ce fut tout.

Personne ne connaissait bien encore toute l'insensibilité du temps. Les princes ne soupçonnaient pas eux-mêmes combien peu on leur demandait de foi et d'honneur[3]. De là beaucoup de faussetés pour rien, d'hypocrisies inutiles; de là aussi d'étranges erreurs sur le choix des moyens. C'est le ridicule de Péronne, où les acteurs échangèrent les rôles, l'homme de ruse faisant de la chevalerie, et le chevalier de la ruse.

[1] Les Français même en parlent assez froidement. Gaguin seul articule l'accusation d'un guet-apens prémédité : « Vulgatum est Burgundum diu cogitasse de rege capiendo et inde in Brabatiam abducendo, sed ab Anthonio fratre ejus notho dissuasum abstinuisse. » R. Gaguini Compendium (ed 1500), fol. 147. La Chronique, qui prétend traduire Gaguin (voir le dernier feuillet), n'ose pas donner ce passage : Chronique Martiniane, fol. 338-339.

[2] C'est ce qu'espèrent le faux Amelgard et Chastellain; le dernier pourtant s'apitoie : « C'est le roi le plus humilié qu'il y ait eu depuis mille ans, etc. »

[3] Sans doute, la moralité n'a pas péri alors (ni alors, ni jamais), seulement elle est absente des rapports politiques; elle s'est réfugiée ailleurs, comme nous verrons. Je ne puis m'arrêter ici pour traiter un si grand sujet. V. Introduction à la Renaissance.

Tous les deux y furent attrapés, et devaient l'être. Une seule chose étonne. C'est que les conseillers du duc de Bourgogne, ces froides têtes qu'il avait près de lui, l'aient laissé relâcher le roi sans demander nul garantie, nul gage, qui répondît de l'exécution. La seule précaution qu'ils imaginèrent, ce fut de lui faire signer des lettres par lesquelles il autorisait quelques princes et seigneurs à se liguer et s'armer contre lui, s'il violait le traité; autorisation bien superflue pour des gens qui, de leur vie, ne faisaient autre chose que conspirer contre le roi [1].

Si les conseillers du duc se contentèrent à si bon marché, il faut croire que le roi, qui fit avec eux le voyage, n'y perdit pas son temps. Il obtint, en allant à Liége, l'un des principaux effets qu'il s'était promis de la démarche de Péronne. Il se fit voir de près, prit langue, et s'aboucha avec bien des gens qui jusque-là le détestaient sur parole. On compara les deux hommes, et celui-ci y gagna, n'étant pas fier comme l'autre, ni violent, ni outrageux. On le trouva bien « saige », et l'on commença à songer qu'on s'arrangerait bien d'un tel maître. On lui savait d'ailleurs un grand mérite, c'était de donner largement, de ne pas marchander avec ceux qui s'attachaient à lui; le duc au contraire donnait peu à beaucoup de gens, et partant n'obligeait per-

[1] Il donna cette autorisation au duc d'Alençon et aux Armagnacs, qui étaient en conspiration permanente; il la donna au duc d'Orléans qui avait six ans, et au duc de Bourbon, qui, ne pouvant espérer d'une ligue la moindre partie des avantages énormes que lui avait faits le roi, n'avait garde de hasarder une telle position. — Les lettres du roi existent à Gand (Trésorerie des chartes de Flandre).

sonne. Ceux qui voyaient de loin, Commines et d'autres (jusqu'aux frères du duc), entrèrent « en profonds pensements »; ils se demandèrent s'il était probable que le plus fin joueur perdît toujours[1]. Qu'adviendrait-il? on ne le savait trop encore, mais, en servant le duc, le plus sûr était de se tenir toujours une porte ouverte du côté du roi.

[1] Un mot, pour finir, sur les sources. Je n'ai pas cité l'auteur le plus consulté, Suffridus; il brouille tout, les faits, les dates; il suppose qu'il y avait dans Liége des troupes françaises pour la défendre contre Louis XI. Il croit que si Tongres fut surpris, c'est qu'on y fêtait, dès le 9, la paix qui ne fut conclue que le 14, etc., etc. Chapeauville, III, 171-173. Piccolomini est important tant qu'il suit le légat, témoin oculaire; il est inutile pour la fin. L'auteur capital pour Péronne est Commines, pour Liége, Adrien, témoin oculaire (éclairé d'ailleurs *par Humbercourt*), qui écrit sur les lieux, au moment où les choses se passent, et qui donne toute la série des dates, jour par jour, souvent heure par heure. N'ayant pas connu cet auteur, et ne pouvant établir les dates, Legrand n'a pu y rien comprendre, encore moins son copiste Duclos, et tous ceux qui suivent.

LIVRE XVI

CHAPITRE PREMIER

Diversions d'Angleterre. Mort du frère de Louis XI. Beauvais. 1469-1472.

L'histoire du xve siècle est une longue histoire, longues en sont les années, longues les heures. Elles furent telles pour ceux qui les vécurent, elles le sont pour celui qui est obligé de les recommencer, de les revivre.

Je veux dire pour l'historien, qui, ne faisant point un jeu de l'histoire, s'associerait de bonne foi à la vie des temps écoulés... Ici, où est la vie? Qui dira où sont les vivants et où sont les morts?

A quel parti porterais-je intérêt? Entre ces diverses figures, en est-il une qui ne soit louche et fausse? une où l'œil se repose, pour y voir nettement exprimés les idées, les principes dont vit le cœur de l'homme[1]?

Nous sommes descendus bien bas dans l'indifférence et la mort morale. Et il nous faut descendre encore. Que Sforza et autres Italiens aient professé

[1] Celui qui, à tâtons, traverse ces limbes obscurs de l'histoire, se dit bien que là-bas le jour commence à poindre, que ce xve siè-

la trahison, que Louis XI, Saint-Pol, Armagnac, Nemours, aient toute leur vie juré et parjuré, c'est un spectacle assez monotone à la longue. Mais maintenant les voici surpassés; pour la foi mobile et changeante, la France et l'Italie vont le céder au peuple grave qui a toujours prétendu à la gloire de l'obstination. C'est un curieux spectacle de voir ce hardi comédien, le comte de Warwick, mener si vivement la prude Angleterre d'un roi à l'autre, et d'un serment à l'autre, lui faisant crier aujourd'hui : *York pour toujours!* et demain : *Lancastre pour toujours!* sauf à changer demain encore.

Cet imbroglio d'Angleterre est une partie de l'histoire de France. Les deux rivaux d'ici se firent la guerre là-bas, guerre sournoise, d'intrigue et d'argent. Les fameuses batailles shakspeariennes des Roses furent souvent un combat de l'argent français contre l'argent flamand, le duel des écus, des florins.

Ce qui fit faire à Louis XI l'imprudente démarche de Péronne, pour brusquer le traité, c'est qu'il crut le duc de Bourgogne tellement maître de l'Angleterre qu'il pouvait d'un moment à l'autre lui mettre à dos une descente anglaise.

Le duc pensait comme le roi; il croyait tenir

cle est un siècle chercheur qui se trouve lui-même à la longue, que la vie morale, pour être déplacée alors et malaisée à saisir, n'en subsiste pas moins. Et en effet, un observateur attentif qui la voit peu sensible dans les rapports politiques, la retrouvera, cette vie, forte au foyer et dans les rapports de famille. La famille dépouille peu à peu la dureté féodale, elle se laisse humaniser aux douces influences de l'équité et de la nature. — Et c'est peut-être pour cela justement que les petits regardent d'un œil si indifférent se jouer, en haut, sur leur tête, le jeu des politiques.

l'Angleterre et pour toujours, l'avoir épousée. Son mariage avec Marguerite d'York n'était pas un caprice de prince; les peuples aussi étaient mariés par le grand commerce national des laines, par l'union des hanses étrangères qui gouvernaient à la fois Bruges et Londres. Une lettre du duc de Bourgogne était reçue à Londres avec autant de respect qu'à Gand. Il parlait l'anglais et l'écrivait, il portait la Jarretière comme Edouard la Toison; il se vantait d'être meilleur Anglais que les Anglais.

D'après tout cela, il n'était pas absurde de croire qu'une telle union durerait. Cette croyance, partagée sans doute par les conseillers du duc de Bourgogne, lui fit faire une faute grave, qui le mena à la ruine, à la mort.

Louis XI était au plus bas, humilié, malade; il semblait prendre chrétiennement son aventure, enregistrait le traité avec résignation.

L'ami de Louis XI, Warwick, n'allait pas mieux que lui. Il s'était compromis avec le commerce de Londres en contrariant le mariage de Flandre, et le mariage s'était fait, et l'on avait vu le grand comte figurer tristement à la fête, mener la fiancée dans Londres [1], cheminer par les rues devant elle, comme Aman devant Mardochée.

Donc, Louis XI allant si mal, Warwick si mal, l'Angleterre étant sûre, le moment semblait bon pour s'étendre du côté de l'Allemagne, pour acquérir la Gueldre au bas du Rhin, en haut le landgra-

[1] « Rode behynde the erle Warwick. » Fragment d'une chronique contemporaine, publiée par Hearne, à la suite des Thomæ Sprotii Chronica (1719), page 296.

viat d'Alsace. La Franche-Comté y eût gagné [1]. Les principaux conseillers du duc étant Comtois, durent lui faire agréer les offres du duc d'Autriche, qui lui voulait engager ce qu'il avait d'Alsace et partie de la Forêt-Noire. Seulement, c'était risquer de se mettre sur les bras de grosses affaires, avec les ligues suisses, avec les villes du Rhin, avec l'Empire... Le duc ne s'arrêta pas à cette crainte, et dès qu'il se fut engagé dans cet infini obscur « des Allemagnes », l'Angleterre, à laquelle il ne songeait plus, tant il croyait la bien tenir, lui tourna dans la main.

L'Angleterre, et de plus la France. Il s'était cru bien sûr d'établir le frère du roi en Champagne, entre ses Ardennes et sa Bourgogne, ce qui lui eût donné passage d'une province à l'autre, et relié en quelque sorte les deux moitiés isolées de son bizarre empire.

Le roi, qui ne craignait rien tant, fit pour éviter ce péril une chose périlleuse; il se fia à son frère; il lui mit dans les mains la Guyenne et presque toute l'Aquitaine, lui rappela qu'il était son unique héritier (héritier d'un malade), et il lui donna un royaume pour attendre.

Du même coup il l'opposait aux Anglais, qui réclamaient cette Guyenne, le rendait suspect au Breton [2], l'éloignait du Bourguignon, dont il eût dépendu s'il eût accepté la Champagne.

[1] Voir, entre autres ouvrages, l'Esquisse des relations qui ont existé entre le comté de Bourgogne et l'Helvétie, par Duvernoy (Neufchâtel, 1841), et les Lettres sur la guerre des Suisses, par le baron de Gingins-la-Sarraz (Dijon, 1840).

[2] C'est dans ce moment où le roi crut les avoir divisés pour toujours qu'il voulut forcer le duc de Bretagne d'accepter son

Troc admirable, pour un jeune homme qui aimait le plaisir, de lui donner tout ce beau Midi, de le mettre à Bordeaux[1]. C'est ce que lui fit sentir son favori Lescun, un Gascon intelligent qui n'aimait pas les Anglais, qui trouvait là une belle occasion de régner en Gascogne, et qui fit peur à son maître de la Champagne Pouilleuse.

Ce n'était pas l'affaire du duc de Bourgogne. Il voulait, bon gré mal gré, l'établir en Champagne, l'avoir là et s'en servir. « Tenez bien à cela, écrivait-on au duc, ne cédez pas là-dessus; avec le frère du roi, vous aurez le reste. » Le donneur d'avis n'était pas moins que Balue, l'homme qui savait tout et faisait tout, un homme que le roi avait fait de rien, jusqu'à exiger de Rome qu'on le fît cardinal. Balue, ayant alors du roi ce qu'il pouvait avoir, voulut aussi profiter de l'autre côté; s'il vendit son maître à Péronne, c'est ce qui ne fut point constaté; mais pour le frère du roi, il voulait le mettre chez le duc, il l'écrivit lui-même. Sa qualité nouvelle le rendait hardi; il savait que le roi ne ferait jamais mourir un cardinal. Louis XI, qui avait beaucoup de faible pour lui, voulut voir ce qu'il avait à dire, quoique la chose ne fût que trop claire. Le drôle n'avouant rien, et s'enveloppant contre le roi de sa robe rouge et de sa dignité de prince de l'Église,

ordre nouveau de Saint-Michel, qui l'aurait mis dans sa dépendance. — Sur la fondation de cet ordre, rival de la Toison et de la Jarretière, V. Ordonnances, XVII, 236-256, 1er août 1469, et Chastellain, cité par M. J. Quicherat, Bibliothèque de l'École des chartes, IV, 65.

[1] Le duc de Guyenne fut très-reconnaissant; les deux frères eurent une entrevue fort touchante; ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, tout le monde pleurait de joie. (Lenglet.)

on mit ce prince en cage[1]; Balue avait dit lui-même que rien n'était plus sûr que ces cages de fer pour bien garder un prisonnier.

Le 10 juin, le frère du roi, réconcilié avec lui, s'établit en Guyenne. Le 11 juillet, une révolution imprévue commence pour l'Angleterre. L'Angleterre se divise, la France se pacifie un moment, deux coups pour le duc de Bourgogne.

Le 11 juillet, Warwick, venu avec Clarence, frère d'Édouard, dans son gouvernement de Calais, lui fait brusquement épouser sa fille aînée [2], celle qu'il destinait à Édouard quand il le fit roi et dont Édouard n'avait pas voulu.

[1] A la grande joie du peuple, qui en fit des chansons. Au reste, on n'avait pas attendu sa chute pour le chansonner (Ballade et caricature contre Balue, Recueil des chants historiques de Leroux de Lincy, II, 347). Pour effrayer les plaisants, il fit ou fit faire une chanson, où l'on sent la basse cruauté du coquin tout-puissant; le refrain est atroce : « On en fera du civet aux poissons. » *Bibl. du roi, ms.* 7687, *fol.* 105, cité dans la Bibliothèque de l'École des chartes, t. IV, p. 566, août 1843.

On a cru à tort qu'il avait inventé ces cages; il n'eut que le mérite de l'importation. Elles étaient fort anciennes en Italie : « Et post paucos dies conducti fuerunt in palatio communis Veronæ, et in *gabiis* carcerati. » Chron. Veronense, apud Murat, VIII, 624, ann. 1230. — « Posuerunt ipsum in quadam *gabbia de ligno*. » Chron. Astense, apud Murat, XI, 145. — « In cosi tenebrosa, è stretta gabbia rinchiusi fummo. » Petrarcha, part. I, son. 4. — Même usage en Espagne : « D. Jacobus per annos *tres* et ultra in tristissimis et durissimis carceribus fuit per regem Aragonum, et in gabia *ferrea* noctibus et diebus, cum dormire volebat, reclusus. » Vetera acta de Jacobo ultimo rege Majoricarum. Ducange, verbo GABIA. — On conserve encore la cage de Balue dans la porte forteresse du pont de Moret. Bulletin du Comité hist. des arts et monuments, 1840, n° 2, rapport de M. Didron, p. 50. Cette cage était placée à Amboise, dans une grand salle qu'on voit encore.

[2] Rien de plus curieux ici que le témoignage de Jean de Vaurin. Warwick vint voir le duc et la duchesse, « qui doulcement le

Ce fut un grand étonnement; on n'avait rien prévu de semblable. Ce qu'on avait craint, c'était que Warwick, chef des lords et des évêques peut-être, par son frère l'archevêque, ne travaillât avec eux pour Henri VI. Récemment encore, pour rendre cette ligue impossible, on avait obligé Warwick de juger les Lancastriens révoltés, de se laver avec du sang de Lancastre.

Aussi ne s'adressa-t-il pas à cet implacable parti. Pour renverser York, il ne chercha d'autre moyen qu'York, le propre frère d'Édouard. Le mariage fait, vingt révoltes éclatent, mais sous divers prétextes et sous divers drapeaux; ici contre l'impôt, là en

recueilla. » Mais personne ne devinait le but de la visite. Il semble que le bon chroniqueur ait espéré que le grand politique, par vanité, ou pour l'amour des chroniques, lui en dirait davantage : « Et moy, acteur de ces cronicques, désirant sçavoir et avoir matières véritables pour le parfait de mon euvre, prins congié au duc de Bourgoigne, adfin de aller jusques à Callaix, lequel il me ottroia, pource qu'il estoit bien adverty que ledit comte de Warewic m'avoit promis que, si je le venois veoir à Callaix, qu'il me feroit bonne chière, et me bailleroit homme qui m'adresche-roit à tout ce que je voldroie demander. Si fus vers lui, où il me tint IX jours en me faisant grant chière et honneur, mais de ce que je quéroies me fist bien peu d'adresse, combien qu'il me promist que se, au bout de deux mois, je retournoie vers luy, il me furniroit partie de ce que je requéroie. Et au congié prendre de luy, il me défréa de tous poins, et me donna une belle haquenée. Je veoie bien qu'il estoit embesongnié d'aulcunes grosses matières; et c'estoit le mariage quy se traitoit de sa fille au duc de Clarence... lesqueles se partirent V ou VI jours après mon partement, dedens le chastel de Callaix, où il n'avoit guères de gens. Si ne dura la feste que deux jours... Le dimence ensievent, passa la mer, pour ce qu'il avoit eu nouvelles que ceulx de Galles estoient sur le champ à grant puissance. » *Jean de Vaurin* (ou *Vavrin*) *sire de Forestel*, *ms.* 6759. *Bibliothèque royale*, *vol.* VI, *fol.* 275. Dans les derniers volumes de cette Chronique, Vaurin est contemporain, et quelquefois témoin oculaire. Ils méritent d'être publiés.

haine des favoris du roi, des parents de la reine, là pour Clarence, ailleurs pour Henri VI. En deux mois, Édouard est abandonné et se trouve tout seul; pour le prendre, il suffit d'un prêtre, du frère de Warwick, archevêque d'York [1]. Voilà Warwick qui tient deux rois sous clef, Henri VI à Londres, Édouard IV dans un château du Nord, sans compter son gendre Clarence, qui n'avait pas beaucoup de gens pour lui. L'embarras était de savoir au nom duquel des trois Warwick commanderait. Les lancastriens accouraient pour profiter de son hésitation.

Une lettre du duc de Bourgogne trancha la question [2]. Il écrivit aux gens de Londres qu'en épousant

[1] Édouard aimait ses aises et était dormeur, il fut pris au lit : « Quant l'archevesque fut entré en la chambre où il trouva le Roy couchié, il luy dit prestement : Sire, levez-vous. De quoy le Roy se voult excuser, disant que il n'avoit ancores comme rien reposé. Mais l'archevesque... luy dist la seconde fois : Il vous faut lever, et venir devers mon frère de Warewic, car à ce ne pouvez vous contrester. Et lors, le Roy, doubtant que pis ne luy en advenist, se vesty, et l'archevesque l'emmena sans faire grant bruit. » *Ibidem, fol.* 278. Dans la miniature, le prélat parle à genoux, *fol.* 277.

[2] « Le duc de Bourgoigne escripvit prestement au mayeur et peuple de Londres; si leur fist avec dire et remonstrer comme il s'estoit alyez à culx en prenant par mariage la seur du roy Édouard, parmi laquele alyance, luy avoient promis, estre et demourer à tousjours bons et loyaulx subjetz au roi Édouard... et s'ilz ne luy entretenoient ce que promis avoient, il sçavoit bien ce qu'il en devoit faire. Lequel, maisre de Londres, aiant reche[illegible] lesdistes lettres du duc, assambla le commun de la Cité, et là les fist lire publiquement. Laquele lecture oye, le commun respondy comme d'une voye, que voirement vouloient-ils entretenir ce que promis lui avoient et estres bons subjetz au roy Édouard... Warewic, faignant qu'il ne sceust riens desdites lettres, dist un jour au roy que bon seroit qu'il allast à Londres pour soy monstrer au peuple et visiter la royne sa femme .. » *Vaurin, fol.* 278. L'orgueil national semble avoir décidé tous les chroniqueurs

la sœur il avait compté qu'ils seraient loyaux sujets du frère. Tous ceux qui gagnaient au commerce de Flandre crièrent pour Édouard. Warwick n'eut rien à faire qu'à le ramener lui-même à Londres, disant qu'il n'avait rien fait contre le roi, mais contre ses favoris, contre les parents de la reine, qui prenaient l'argent du pauvre peuple.

Warwick devait succomber. Il avait bâti sa prodigieuse fortune, celle de ses deux frères, sur des éléments très-divers qui s'excluaient entre eux. Un mot d'explication :

Les Nevill (c'était leur vrai nom) étaient des cadets de Westmoreland. Il faut croire que leur piété fut grande sous la pieuse maison de Lancastre, car Richard Nevill, celui dont il s'agit, trouva moyen d'épouser la fille, l'héritage et le nom de ce fameux Warwick, le lord selon le cœur de Dieu, l'homme des évêques, celui qui brûla la Pucelle, et qui fit d'Henri VI un saint. Ce beau-père mourut régent de France, et avec lui bien des choses qu'espéraient les Nevill. Alors ils firent volte-face, cultivèrent la Rose blanche, la guerre civile, qui, au défaut de la France, leur livrait l'Angleterre. Le produit fut énorme; Richard Nevill et ses deux frères se trouvèrent établis partout par successions, mariages,

anglais à supprimer le fait si grave d'une lettre menaçante et presque impérative du duc de Bourgogne. Ce qui confirme le récit de Vaurin, c'est que le capitaine de Calais fit serment à Édouard, *dans les mains de l'envoyé du duc de Bourgogne*, qui était Commines (éd. Dupont, I, 236). Le continuateur de Croyland, p. 552, attribue uniquement l'élargissement d'Édouard à la crainte que Warwick avait des lancastriens, et au refus du peuple de s'armer, s'il ne voyait le roi libre. Polydore Virgile (p. 657), et les autres après lui, ne savent que dire : l'événement reste inintelligible.

nominations, confiscations; ils eurent les comtés de Warwick, de Salisbury, de Northumberland, etc., l'archevêché d'York, les sceaux, les clefs du palais, les charges de chambellan, chancelier, amiral, lieutenant d'Irlande, la charge infiniment lucrative de gouverneur de Calais. Celles de l'aîné seul lui valaient par an vingt mille marcs d'argent, deux millions d'alors qui feraient peut-être vingt millions d'aujourd'hui. Voilà pour les charges; quant aux biens, qui pourrait calculer?

Grand établissement, et tel qu'en quelque sorte il faisait face à la royauté [1]. Là pourtant n'était pas la vraie puissance de Warwick. Sa puissance était d'être, non le premier des lords, des grands propriétaires, mais le roi des ennemis de la propriété, pillards de la frontière et corsaires du détroit.

Le fonds de l'Angleterre, sa bizarre duplicité au moyen âge, c'est, par-dessus et ostensiblement, le pharisaïsme légal, la superstition de la loi, et par-dessous l'esprit de Robin Hood. Qu'est-ce que Robin Hood? L'*out-law*, l'*hors la loi*. Robin Hood est naturellement l'ennemi de l'homme de loi, l'adversaire du shériff. Dans la longue succession des ballades dont il est le héros, il habite d'abord les vertes forêts de Lincoln. Les guerres de France l'en font sortir [2]; il laisse là le shériff et les daims du roi, il vient à la mer, il passe la mer... Il est resté marin.

[1] Je crois avoir lu sur le tombeau d'un de ces Warwick, dans leur chapelle ou leur caveau : *Regum nunc subsidium, nunc invidia*. Je cite de mémoire.

[2] Ce nom de Robin est encore populaire au XVe siècle. C'est celui que les communes du Nord, soulevées en 1468, donnèrent à leur chef. — « A cap'tain, whom they had named *Robin* of Riddisdale. » The Chronicle Fabian (in-folio, 1559), fol. 498. Vaurin a tort de

Ce changement se fait aux XVe et XVIe siècles, sous Warwick, sous Élisabeth.

Tous les compagnons de Robin Hood, tous les gens brouillés avec la justice, trouvaient leur sécurité en ceci, que Warwick était (par lui et par son frère) juge des marches de Calais et d'Écosse, juge indulgent et qui avait si bon cœur qu'il ne faisait jamais justice. S'il y avait au *border* un bon compagnon qui, ne trouvant plus à voler, n'eût à manger « que ses éperons [1], » il allait trouver ce grand juge des marches; l'excellent juge, au lieu de le faire pendre, lui donnait à dîner.

Ce que Warwick aimait et honorait le plus en ce monde, c'était la ville de Londres. Il était l'ami du lord maire, de tous les gros marchands, leur ami et leur débiteur, pour mieux les attacher à sa fortune. Les petits, il les recevait tous à portes ouvertes, et les faisait manger, tant qu'il s'en présentait. L'ordinaire de Warwick, quand il était à Londres, était de six bœufs par repas; quiconque entrait emportait de la viande « tout ce qu'il en tenait sur un long poignard [2]. » L'on disait et l'on répétait que ce bon lord était si hospitalier, que dans toutes ses terres et châteaux il nourrissait trente mille hommes.

dire : « Ung villain, nommé Robin Rissedale. » *Bibl. royale, ms.* 6759, fol. 276.

Sur le cycle de ballades, sur les transformations qu'y subit le personnage de Robin Hood, V. la très-intéressante dissertation de M. Barry, professeur d'histoire à la faculté de Toulouse.

[1] C'était l'usage au *border* que, quand le cavalier avait tout mangé et qu'il n'y avait plus rien dans la maison, sa femme lui servait dans un plat une paire d'éperons.

[2] Stow (p. 421) a recueilli ces traditions. Voir aussi Olivier de la Marche, II, 276.

Warwick fut, autant et plus que Sforza et que Louis XI, l'homme d'affaire et d'action comme on le concevait alors. Ni peur, ni honneur, ni rancune; fort détaché de toute chevalerie. Aux batailles, il mettait ses gens aux mains, mais se faisait tenir un cheval prêt, et si l'affaire allait mal, partait le premier. Il n'eût pas fait le gentilhomme, comme Louis XI à Liége.

Froid et *positif* à ce point, il n'en eut pas moins une parfaite entente de la comédie politique, telle que la circonstance pouvait la demander.

Ce talent éclata lorsque, après le terrible échec de Wakefield, ayant perdu son duc d'York et n'ayant plus dans les mains qu'un garçon de dix-huit ans, le jeune Édouard, il le mena à Londres, et de porte en porte sollicita pour lui. L'affreuse histoire du diadème de papier, la litanie de l'enfant mis à mort, la beauté surtout du jeune Édouard, *la blanche rose d'York*, aidaient à merveille le grand comédien. Il le montrait aux femmes; ce beau jeune roi à marier les touchait fort, leur tirait des larmes, souvent de l'argent. Il demandait un jour dix livres à une vieille : « Pour ce visage-là, lui dit-elle, tu en auras vingt. »

Ce n'était pas une médiocre difficulté pour Warwick de concilier ses deux rôles opposés, d'être ami des marchands, par exemple, et protecteur des corsaires du détroit. Ces grands repas, qui faisaient l'étonnement des bonnes gens de Londres, durent être maintes fois donnés à leurs dépens; le marchand risquait fort de reconnaître à table, dans tel de ces convives « au long poignard, » son voleur de Calais.

Si Warwick parvenait à tromper Londres, il ne donnait pas le change au duc de Bourgogne. Le duc,

qui aimait la mer, qui avait longtemps vécu près des digues, que voyait-il de là le plus souvent? Les vaisseaux d'Angleterre prenant les siens... Grâce à ce voisinage, les ports de Flandre et de Hollande étaient comme bloqués. L'homme qu'il haïssait le plus était Warwick. Nous avons vu comme, avec une simple lettre, il lui ôta Londres et sauva Édouard. Warwick, après deux nouvelles tentatives, perdit terre et passa à Calais (mai 1470).

Tout un peuple se jeta à la mer pour le suivre; il y en eut à remplir quatre-vingts vaisseaux. Mais le lieutenant de Warwick à Calais ne voulut pas le recevoir avec cette flotte; il lui ferma la porte et tira sur lui, lui faisant dire sous main qu'il l'éloignait pour le sauver, que, s'il fût entré à Calais, il était perdu, assiégé qu'il eût été bientôt par toutes les armées d'Angleterre et de Flandre. Warwick se réfugia donc en Normandie, avec son monde d'écumeurs de mer, qui, pour leur coup d'essai, prirent au duc quinze vaisseaux et les vendirent hardiment à Rouen[1].

Le duc furieux refusa les réparations qu'offrait le roi; il fit arrêter tout ce qu'il y avait de marchands français dans ses États, réunit contre Warwick les vaisseaux hollandais et anglais, le bloqua, l'affama, dans les ports de la Normandie, et l'obligea ainsi à jouer le tout pour le tout, et ressaisir, s'il pouvait, l'Angleterre.

Il y avait grandi par l'absence. Il était plus présent que jamais au cœur du peuple; le nom du

[1] La lettre du duc à sa mère est visiblement destinée à être répandue, une sorte de pamphlet

grand comte était dans toutes les bouches[1]. Cette royale hospitalité, cette table généreuse ouverte à tous, laissait bien des regrets. Le foyer de Warwick, ce foyer de tous ceux qui n'en avaient pas, qu'il fût éteint à la fois dans tant de comtés, c'était un deuil public... D'autre part, les lords et les évêques[2] sentaient bien que sans un tel chef ils ne se défendraient pas aisément contre l'avidité de la basse noblesse dont s'était entouré Édouard[3]. Ils offraient à Warwick de l'argent; pour des hommes, il n'avait pas à s'en inquiéter, disaient-ils, il en trouverait assez en débarquant. Seulement, il fallait que la nouvelle révolution se fît au nom de Lancastre.

Warwick et Lancastre! ces noms seuls ainsi rapprochés semblaient avoir horreur l'un de l'autre; infranchissable était la barrière qui les séparait! barrière de sang et barrière d'infamie... Les échafauds et les carnages, les meurtres à froid, les parents tués, la boue, l'outrage lancés de l'un à l'autre. Warwick menant Henri VI garrotté dans Londres, affichant la reine à Saint-Paul, la faisant mettre au prône « comme ribaude, ahontie de son

[1] Solem excidisse sibi e mundo putabant... Illud unum, loco cantilenæ, in ore vulgi... resonabat. Polyd. Virgil., p. 659-660.

[2] Dès 1465, ils rappelaient Marguerite. (Croyland.)

[3] L'élévation des parents de la reine, des Wideville, fut subite, violente; elle se fit surtout par des mariages forcés. Cinq sœurs deux frères, un fils de la reine, raflèrent les huit héritages les plus riches de l'Angleterre. La vénérable duchesse Norfolk, à quatre-vingts ans, fut obligée de se laisser épouser par le fils de la reine (du premier lit), qui avait vingt ans. « Maritagium diabolicum, » dit un contemporain, et un autre outrageusement : « Juvencula octoginta annorum! »

corps, et mauvaise lisse, » et son enfant bâtard, adultérin, un enfant de la rue...

Elle devait rougir, à entendre seulement nommer Warwick. Lui parler de le revoir, c'était chose qui semblait impossible. Exiger qu'elle oubliât tout et qu'elle s'oubliât elle-même au point de mettre la famille de cet homme dans la sienne, et qu'en unissant leurs enfants, Marguerite, pour ainsi dire, épousât Warwick! cela était impie. Nul homme, excepté Louis XI, ne se fût fait l'entremetteur de ce monstrueux accouplement.

Ajoutez qu'en faisant cet effort et ce sacrifice, chacun d'eux ne pouvait vouloir que tromper un moment. Warwick, qui venait de marier son aînée à Clarence en lui promettant le trône, mariait la seconde au jeune fils de Marguerite avec la même dot. Il avait ainsi deux rois à choisir et de quoi détruire la maison de Lancastre lorsqu'il l'aurait rétablie. La haine et la méfiance duraient dans le mariage même. Il n'en plaisait que plus à Louis XI, qui y voyait deux ou trois guerres civiles.

Warwick se moqua du blocus des Flamands et passa sous l'escorte des vaisseaux du roi (septembre). Ses deux frères l'accueillirent, Édouard n'eut que le temps de se jeter dans un vaisseau qui le mit en Hollande. Warwick put à son aise rentrer dans Londres, prendre Henri à la Tour, promener l'innocente figure, édifier le peuple, s'accusant humblement du péché d'avoir détrôné un saint.

Le contre-coup fut fort ici. Le roi assembla les notables, leur conta tous les méfaits du duc de Bourgogne, et par acclamation ils décidèrent qu'il était

quitte de tous ses serments de Péronne[1]. Amiens revint au roi (février). Le duc vit avec surprise tous les princes tourner contre lui. Au fond, ils ne voulaient pas sa ruine, mais le forcer à donner sa fille au duc de Guyenne, de sorte que l'Aquitaine et les Pays-Bas se trouvant un jour dans les mêmes mains, la France eût été serrée du Nord et du Midi, étranglée entre Somme et Loire.

La perte d'Amiens, les avis de Saint-Pol, qui, pour faire peur au duc, lui disait en ami qu'il ne pourrait jamais résister, la fuite de son propre frère, un bâtard de Philippe le Bon, qui vint se donner au roi[2], enfin la renonciation des Suisses à l'alliance de Bourgogne, tout cela semblait les signes d'une grande et terrible débâcle. Le duc regrettait de n'avoir pas comme le roi une armée permanente. Il leva des troupes en peu de temps; mais il employa aussi d'autres moyens, les moyens favoris du roi : il rusa, il mentit, il tâcha de tromper, d'endormir.

Il écrivit deux lettres, l'une au roi, un billet de six lignes écrit de sa main, où il s'humiliait et regrettait une guerre à laquelle il avait été poussé, disait-il, par la ruse et l'intérêt d'autrui.

L'autre lettre, fort bien calculée, s'adressait aux Anglais; envoyée à Calais, au grand entrepôt des

[1] On ne parlait de rien moins que de confisquer ce que le duc tenait de la couronne. Des commissaires étaient nommés pour saisir la Bourgogne et le Mâconnais. *Archives de Pau*, 5 *janvier* 1470.

[2] Et celle d'un Jean de Chassa, qui porta contre le duc les plus sales, les plus invraisemblables accusations. Voir surtout Chastellain.

laines, elle rappelait aux marchands que « tout l'entre-cours de la marchandise étoit non pas seulement avec le Roy, mais *avec le royaulme.* ». Le duc avertissait « ses très-chers et grands amis » de Calais qu'on se disposait à leur envoyer d'Angleterre beaucoup de gens de guerre, fort inutiles pour leur sûreté. S'ils viennent, ajoutait-il, « vous ne pourrez pas être maîtres d'eux, ni les empêcher d'entreprendre sur nous. »

A cette lettre, il avait ajouté de sa main une bravade, une flatterie sous forme de menace, comme d'un dogue qui flatte en grondant : il ne s'était jamais mêlé des royales querelles d'Angleterre; il lui fâcherait d'être obligé, à cause d'un seul homme, d'avoir noise avec un peuple qu'il avait tant aimé!... « Eh bien, mes voisins, si vous ne pouvez souffrir mon amitié, commencez... Par saint Georges, qui me sait meilleur Anglais que vous, vous verrez si je suis du sang de Lancastre! »

La lettre fit bien à Calais et à Londres. Les gros marchands, dans la bourse desquels Warwick était obligé de puiser, l'empêchèrent d'envoyer des archers à Calais [1], et d'y passer lui-même, comme il allait le faire, pour accabler le duc, de concert avec Louis XI.

Celui-ci, qui se fiait à Warwick bien plus qu'à Marguerite, et qui savait qu'au moment même elle négociait avec le duc de Bourgogne, ne se pressait pas de la faire partir; il voulait sans doute donner

[1] Deux mille le 18 février, et jusqu'à dix mille qu'il aurait conduits en personne. Lettre de l'évêque de Bayeux au roi. Warwick ajoute un mot de sa main pour confirmer cette promesse. *Bibl. royale, mss. Legrand,* 6 *février* 1470.

le temps à Warwick de s'affermir là-bas. Plusieurs fois elle s'embarqua, mais les vaisseaux du roi qui la portaient étaient toujours ramenés à la côte par le vent contraire. Chose merveilleuse, et qui prouve que le roi disposait des vents, ils furent contraires pendant six mois!

Ce retard n'affermit pas Warwick. A peine débarqué, maître et vainqueur comme il semblait, il tomba entre les mains d'un conseil de douze lords et évêques, les mêmes sans doute qui l'avaient appelé; il s'était engagé de ne rien faire, de ne rien donner sans leur aveu.

La révolution fut impuissante, parce qu'à la grande différence des révolutions antérieures, elle ne changea rien à la propriété; elle ne donna rien, n'obligea personne, n'engagea personne à la soutenir.

Édouard était resté le roi des marchands: ceux de Bruges l'honoraient à l'égal du duc de Bourgogne. Craignant que, d'un moment à l'autre, Warwick ne tombât sur la Flandre, le duc se décida enfin pour Édouard, qui après tout était son beau-frère. Tout en faisant crier que personne ne lui prêtât secours, il loua pour lui quatorze vaisseaux hanséatiques, et lui donna cinq millions de notre monnaie [1]. Avec cela Édouard emportait une chose qui

[1] Édouard partit de Flessingue : « Adcompaigné d'environ XII c combatans bien prins. » Vaurin. — *Tous anglais*, dit l'anonyme de M. Bruce; dans son orgueil national, il ne parle pas des Flamands. — With II thousand Englyshe men. » — Fabian est plus modeste: « With a small company of Fleminges and other... a thousand persons, » p. 502. — Polyd. Vergilius, p. 663 : « Duobus millibus contractis. » — « IX, C. of Englismenne and three hundred of Flemmynges. » Warkworth, 13.

seule valait des millions, la parole de son frère Clarence qu'à la première occasion il laisserait Warwick et reviendrait de son côté[1].

Avec une telle assurance, l'entreprise était au fond moins hasardeuse qu'elle ne semblait l'être. Édouard renouvela une vieille comédie politique que tout le monde connaissait et dont on voulut bien être dupe, las qu'on était de guerre et devenu indifférent. Il joua, sans y rien changer, la pièce du retour d'Henri IV; comme lui, il débarqua à Ravenspur (10 mars 1471); comme lui il dit, tout le long de sa route, qu'il ne réclamait pas le trône, mais le bien de son père, son duché d'York, sa propriété. Ce grand mot de propriété, le mot sacré pour l'Angleterre, lui servit de passe-port. Il n'y eut de difficulté qu'à York; les gens de la ville voulaient lui faire jurer qu'il ne prétendrait jamais rien à la couronne : Où sont, dit-il, les lords entre les mains desquels je jurerai? Allez les chercher,

[1] On avait envoyé en France une dame au duc de Clarence pour l'éclairer sur le triste rôle qu'on lui faisait jouer. Commines est très-fin ici : « Ceste femme n'étoit pas folle, etc. »

La source la plus importante est celle où personne n'a puisé encore, le manuscrit de Vaurin. L'anonyme anglais, publié en 1838, par M. J. Bruce (for the Cambden Society), n'en est qu'une traduction, ancienne il est vrai; c'est, mot à mot, Vaurin, sauf deux ou trois passages qui peut-être auraient blessé l'orgueil anglais. Par exemple, le traducteur a supprimé les détails du passage d'Édouard, à York : il a craint de l'avilir en rapportant tant de mensonges. Le récit de Vaurin n'en est pas moins marqué au coin de la vérité. Son maître, le duc de Bourgogne, étant ami d'Édouard, il ne peut être hostile. V. surtout *folio* 307. Glocester y paraît déjà le Richard III de la tradition; pour sortir d'embarras, il n'imagine rien de mieux qu'un meurtre : « Et dist... qu'il n'estoit point aparant qu'ils peussent partir de ceste ville sans dangier, sinon qu'ils tuassent illec en la chambre... »

faites venir le comte de Northumberland. Quant à vous, je suis duc d'York et votre seigneur, je ne puis jurer dans vos mains. »

Il poursuivit, et le frère de Warwick, le marquis de Montaigu, qui pouvait lui barrer la route, le laissa passer. L'autre frère de Warwick, l'archevêque d'York, qui gardait Henri VI à Londres, promena un peu le roi dans la ville pour tâter la population ; il la vit si indifférente qu'il ne garda plus Henri que pour le livrer. Édouard avait un grand parti à Londres, ses créanciers d'abord, qui désiraient fort son retour, puis bon nombre de femmes qui travaillèrent pour lui et lui gagnèrent leurs parents, leurs maris, Édouard était le plus beau roi du temps.

Dès qu'Édouard et Warwick furent en présence, celui-ci fut abandonné de son gendre Clarence. Il pressa la bataille, craignant d'autres défections, mit pied à terre, contre son usage, et combattit bravement. Mais deux corps de son parti qui ne se reconnurent pas se chargèrent dans le brouillard. Son frère Montaigu, qui l'avait rejoint, lui porta le dernier coup en prenant, dans la bataille même, les couleurs d'Édouard [1]. Il fut tué à l'instant par un homme de Warwick qui le surveillait, mais Warwick aussi fut tué. Les corps des deux frères res-

[1] Entre les versions contradictoires, je choisis la seule vraisemblable : Montaigu avait déjà fait tout le succès d'Édouard, en le laissant passer. — « The marquis Montacute was prively agreid with king Eduarde, and had gotten on king Edwardes livery. One of the erle of Warwike his brether servant, espying this, fel upon hym, and killed him. » Warkworth, p. 16 (4°, 1839). Leland, Colectanea (éd. 1774), vol. II, p. 505.

tèrent deux jours exposés tout nus à Saint-Paul, pour que personne n'en doutât.

Le jour même de la bataille, Marguerite abordait. Elle voulait retourner; les lancastriens ne le lui permirent pas; ils la félicitèrent d'être débarrassée de Warwick et la firent combattre. Mais telles étaient les divisions de ce parti, que son chef Somerset, au moment de la charge, chargea seul, l'ancien lieutenant de Warwick se tenant immobile. Somerset, furieux, le tua devant ses troupes, mais la bataille fut perdue (4 mai 1471).

Marguerite, évanouie sur un chariot, fut prise et menée à Londres; son jeune fils fut tué dans le combat ou égorgé après. Henri VI survécut peu; une tentative s'étant faite en sa faveur, le jeune frère d'Édouard, cet affreux bossu (Richard III), alla, dit-on, à la tour, et poignarda le pauvre prince[1].

[1] Ces événements ont été tellement obscurcis par l'esprit de parti et par l'esprit romanesque, qu'il est impossible de savoir au juste comment périrent Henri VI et son fils; il est infiniment probable qu'ils furent assassinés. Warkworth (p. 21) ne dit qu'un mot, mais terriblement expressif : *A ce moment, le duc de Glocester était à la Tour*. Que la présence de Marguerite ait pu embarrasser Glocester et l'empêcher d'y tuer son mari, comme M. Turner paraît le croire, c'est une délicatesse dont le fameux bossu se fût certainement indigné qu'on le soupçonnât. — Avant de quitter les Roses, encore un mot sur les sources. Les correspondances de Paston et de Plumpton m'ont peu servi. Je n'ai fait nul usage du bavardage de Hall et Grafton, qui, trouvant les contemporains un peu secs, les délayent à plaisir; pas davantage d'Hollinghed, qui a dû peut-être son succès aux belles éditions *pittoresques* qu'on en fit, et dont Shakespeare s'est servi, comme d'un livre populaire qu'il avait sous la main. — Une source peu employée est celle-ci : The poetical work of Levis Glyn Cothi, a celebrated bard, who flourished in the reings of Henri VI, Edward IV, Richard III and Henri VIII. Oxford, 1837.

Un autre semblait tué du même coup; je parle de Louis XI. Cependant, dans son malheur, il eut un bonheur, d'avoir conclu une trêve au moment même avec le duc de Bourgogne. Son péril était grand. Il y avait à parier qu'il allait avoir l'Angleterre sur les bras, un roi vainqueur enflé d'avoir déjà vaincu la France avec Marguerite d'Anjou, un roi tout aussi brave qu'Henri V, et qui, disait-on, avait gagné neuf batailles rangées, de sa personne, et combattant à pied.

Et ce n'était pas seulement l'Angteterre qui avait été provoquée; toute l'Espagne l'était, l'Aragon par l'invasion de Jean de Calabre, la Castille par l'opposition du roi aux intérêts d'Isabelle, Foix et Navarre pour la tutelle du jeune héritier. Foix venait de s'unir au Breton en lui donnant sa fille; et son autre fille, il l'offrait au duc de Guyenne.

Toute la question semblait être de savoir si Louis XI périrait par le Nord ou par le Midi. Son frère (son ennemi depuis qu'il n'était plus son héritier, le roi ayant un fils[1]) pouvait faire deux mariages. S'il épousait la fille du comte de Foix, il réunissait tout le Midi et l'entraînait peut-être dans une croisade contre Louis XI. S'il épousait la fille du duc de Bourgogne[2], il réunissait tôt ou tard en

[1] Charles VIII était né le 30 juin 1470. Je ne vois, à partir de cette époque, aucune année où son père aurait trouvé le temps d'écrire pour lui le *Rosier des guerres*. Ce livre élégant, mais plein de généralités vagues, ne rappelle guère le style de Louis XI. Il est douteux que celui-ci, en parlant de lui-même à son fils, ait dit : « Le noble roy Loys unziesme. » V. les deux *mss. de la Bibl. royale*.

[2] Louis XI fait les mensonges les plus singuliers pour empêcher ce mariage. Il veut qu'on dise à son frère qu'il n'y trouverait

un royaume gigantesque l'Aquitaine et les Pays-Bas, entre lesquels Louis XI périssait étouffé.

Il ne s'agissait plus seulement d'humilier la France, mais de la détruire et de la démembrer. Le duc de Bourgogne ne s'en cachait pas : « J'aime tant le royaume, disait-il, qu'au lieu d'un roi, j'en voudrais six. » On disait à la cour de Guyenne : « Nous lui mettrons tant de lévriers à la queue qu'il ne saura où fuir. »

On croyait déjà la bête aux abois; on appelait tout le monde à la curée. Pour tenter les Anglais, on leur offrait la Normandie et la Guyenne.

La sœur du roi, la Savoyarde, qu'il venait de secourir, lui tourna le dos et travailla à mettre contre lui le duc de Milan. Autant en fit son futur gendre, Nicolas, fils de Jean de Calabre; il laissa là la fille du roi, comme celle d'un pauvre homme, et s'en alla demander la riche héritière de Bourgogne et des Pays-Bas.

Ce qui donnait un peu de répit au roi, c'est que ses ennemis n'étaient pas encore bien d'accord. Le duc de Bourgogne, qui avait promis sa fille à deux ou trois princes, ne pouvait pas les satisfaire. Il voulait que les Anglais vinssent; d'autres n'en voulaient pas. Les Anglais eux-mêmes hésitaient, craignaient d'être pris pour dupes et d'aider à faire un duc de Guyenne plus grand que le roi et que tous les rois, ce qui fût arrivé s'il eût uni, par ce prodigieux mariage de Bourgogne, le Nord et le Midi.

« pas grand plaisir, » ni postérité : « M. du Bouchage, mon ami, si vous pouvez gagner ce point, vous me mettrez en paradis... Et dit-on que la fille est bien malade et enflée... » Duclos.

Cependant le printemps semblait devoir finir ces tergiversations. Le duc de Guyenne avait convoqué dans ses provinces le ban et l'arrière-ban, et nommé général le comte d'Armagnac, qui, comme ennemi capital du roi, se chargeait de l'exécution.

Le roi, sans alliés, sans espoir de secours, avait, dit-on, imaginé d'engager les Écossais à passer en Bretagne, sur ses vaisseaux et sur des vaisseaux danois qu'il leur aurait loués.

Il faisait à son frère les dernières offres qu'il pût faire, les plus hautes, de le faire *lieutenant général du royaume* en lui donnant sa fille, avec quatre provinces de plus, qui l'auraient mis jusqu'à la Loire. Il ne pouvait faire davantage, à moins d'abdiquer et de lui céder la place. Mais le jeune duc ne voulait pas être *lieutenant*[2].

Dès longtemps, le roi avait pris le pape pour juger entre son frère et lui. Dans son danger, il obtint du saint-siége d'être à jamais, lui et ses successeurs, chanoines de Notre-Dame de Cléry. Il ordonna des prières pour la paix et voulut que désormais, par toute la France, à midi sonnant, on se mît à genoux et l'on dît trois Ave (avril 1472).

Il comptait sur la sainte Vierge, mais aussi sur

[1] La France et la Guyenne étaient déjà comme deux États étrangers, ennemis. V. le procès fait par Tristan l'Ermite à un prêtre normand qui revenait de Guyenne. *Archives du royaume*, J. 950, 25 *février* 1471.

[2] Son sceau n'est que trop significatif. On l'y voit assis avec la couronne et l'épée de justice : *Deus, judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis*, ce qui doit se prendre ici dans un sens tout particulier; *judicium* peut signifier *punition*. V. Trésor de numismatique et glyptique, planche XXIII.

les troupes qu'il faisait avancer, encore plus sur les secrètes pratiques qu'il avait chez son frère. Maint officier de celui-ci refusait de lui faire serment.

Ce n'était pas la peine de s'engager envers un mourant. Le duc de Guyenne, toujours délicat et maladif, avait la fièvre quarte depuis huit mois et ne pouvait guère aller loin. Il avait fort souffert des maladies de sa petite cour; elle était déchirée par deux partis, une maîtresse poitevine et un favori gascon. Ce dernier, Lescun, était ennemi de l'intervention anglaise, ainsi que l'archevêque de Bordeaux, qui jadis en Bretagne avait fait mourir le prince Giles comme ami des Anglais. Un zélé serviteur de Lescun, l'abbé de Saint-Jean d'Angeli, le débarrassa (sans son consentement) de la maîtresse du duc en l'empoisonnant. On crut que, pour sa sûreté, il avait empoisonné en même temps le duc de Guyenne (24 mai 1472). Lescun, fort compromis, fit grand bruit à la mort de son maître; accusa le roi d'avoir payé l'empoisonneur, le saisit et le mena en Bretagne pour qu'on en fît justice.

Louis XI n'était pas incapable de ce crime[1], du reste fort commun alors. Il semble que le fratricide, écrit à cette époque dans la loi ottomane et prescrit par Mahomet II[2], ait été d'un usage général au XVe siècle parmi les princes chrétiens[3].

[1] Cependant ni Seyssel, ni Brantôme, ne sont des témoins bien graves contre Louis XI; tout le monde connaît l'historiette du dernier, la prière du roi à la bonne Vierge, etc. M. de Sismondi reste dans le doute. — Il ne tient pas au faux Amelgard qu'on ne croye que Louis XI empoisonnait aussi les serviteurs de son frère. *Bibl. royale, Amelgard, ms.* II, XXV, 159 *verso.*

[2] Hammer.

[3] Morts de Douglas et Mar, Viane et Bianca, Bragance et Viseu, Clarence, etc., etc.

Ce qui est sûr, c'est que le mourant n'eut aucun soupçon de son frère; le jour même de sa mort, il le nomma son héritier et lui demanda pardon des chagrins qu'il lui avait causés. D'autre part, Louis XI ne répondit rien aux accusations qui s'élevèrent; ce ne fut que dix-huit mois après qu'il déclara vouloir associer ses juges à ceux que le duc de Bretagne avait chargés de poursuivre l'affaire. Il n'y eut aucune procédure publique, le moine vécut en prison plusieurs années et fut trouvé mort dans sa tour après un orage. On supposa que le diable l'avait étranglé.

La mort du duc de Guyenne était prévue de longue date, et le roi, le duc Bourgogne, jouaient en attendant à qui des deux tromperait l'autre[1]. Le roi disait que si le duc renonçait à l'alliance de son frère et du Breton, il lui rendrait Amiens et Saint-Quentin, et le duc répliquait que si d'abord on les lui rendait, il abandonnerait ses amis. Il n'en avait nullement l'intention; il leur faisait dire pour les rassurer qu'il ne faisait cette momerie que pour reprendre les deux villes. Le roi traîna, et si bien, qu'il apprit la mort de son frère, ne rendit rien en Picardie et prit la Guyenne.

Le duc, furieux d'avoir été trompé dans sa tromperie, lança un terrible manifeste où il accusait le roi d'avoir empoisonné son frère et d'avoir voulu

[1] Ici Commines est bien habile, non-seulement dans la forme (qui est exquise, comme partout), mais dans son désordre apparent. Quand il a parlé de la grande colère du duc, de l'horrible affaire de Nesles, etc., il donne la cause de cette colère, qui est de n'avoir pu escroquer Amiens. — Sur Nesle, V. Bulletins de la Société d'histoire de France, 1834, partie II, p. 11-17.

le faire périr lui-même. Il lui dénonçait une guerre à feu et à sang. Il tint parole, brûlant tout sur son passage. C'était un bon moyen d'augmenter les résistances et de faire combattre les moins courageux.

La première exécution fut à Nesle; cette petite place n'était défendue que par des francs archers; les uns voulaient se rendre, voyant cette grande armée et le duc en personne; les autres ne voulaient pas, et ils tuèrent le héraut bourguignon. La ville prise, tout fut massacré, sauf ceux à qui l'on se contenta de couper le poing. Dans l'église même on allait dans le sang jusqu'à la cheville. On conte que le duc y entra à cheval, et dit aux siens : « Saint-Georges! voici belle boucherie, j'ai de bons bouchers[1]. »

L'affaire de Nesle étonna fort le roi. Il avait ordonné au connétable de la raser d'avance, de détruire les petites places pour défendre les grosses. Toute sa pensée était d'empêcher la jonction du Breton et du Bourguignon, pour cela de serrer lui-même le Breton, de ne pas le lâcher, de le forcer de rester chez lui, pendant que le Bourguignon perdrait le temps à brûler des villages. Il ordonna pour la seconde fois de raser les petites places, et pour la seconde fois le connétable ne fit rien du tout. Moyennant quoi, le Bourguignon s'empara de Roye, de Montdidier qu'il fit réparer pour l'occuper d'une manière durable.

[1] D'autres lui font dire, quand il sort de la ville et la voit en feu, ces mélancoliques paroles (presque les mêmes que celles de Napoléon sur le champ d'Eylau) : « Tel fruit porte l'arbre de la guerre! »

Saint-Pol écrivait au roi pour le prier de venir au secours, c'est-à-dire de laisser le Breton libre, et de faciliter la jonction de ses deux ennemis. Le roi comprit l'intention du traître et fit tout le contraire; il ne lâcha pas la Bretagne, mais il envoya à Saint-Pol son ennemi personnel, Dammartin, qui devait partager le commandement avec lui et le surveiller. Si Dammartin était arrivé un jour plus tard, tout était perdu.

Le samedi 27 juin, cette grande armée de Bourgogne arrive devant Beauvais. Le duc croit emporter la place, ne daigne ouvrir la tranchée, ordonne l'assaut; les échelles se trouvent trop courtes; au bout de deux coups les canons n'ont plus de quoi tirer. Cependant la porte était enfoncée. Peu ou point de soldats pour la défendre (telle avait été la prévoyance du connétable), mais les habitants se défendaient; la terrible histoire de Nesle leur faisait tout craindre si la ville était prise; les femmes même, devenant braves à force d'avoir peur pour les leurs, vinrent se jeter à la brèche avec les hommes; la grande sainte de la ville, sainte Angadresme, qu'on portait sur les murs, les encourageait; une jeune bourgeoise, Jeanne Lainé, se souvint de Jeanne d'Arc et arracha un drapeau des mains des assiégeants[1].

Les Bourguignons auraient cependant fini par

[1] Le roi, dans son inquiétude, avait voué *une ville d'argent*. Il écrit *qu'il ne mangera pas de chair* que son vœu ne soit accompli. (Duclos.) Commines, qui était au siége, mais parmi les assiégeants, ne sait rien de cet héroïsme populaire. Il n'est guère constaté que par les priviléges accordés à la ville et à l'héroïne. Ordonnances II, 529.

entrer, ils faisaient dire au duc de presser le pas et que la ville était à lui. Il tarda, et grâce à ce retard il n'entra jamais. Les habitants allumèrent un grand feu sous la porte, qui elle-même brûla avec sa tour; pendant huit jours, on nourrit ce feu qui arrêtait l'ennemi.

Le samedi au soir, soixante hommes d'armes se jettent dans la place, et il en vient deux cents à l'aube. Faible secours; la ville effrayée se serait peut-être rendue; mais le duc en colère n'en voulait plus, sinon de force et pour la brûler.

Le dimanche 28, Dammartin campa derrière le duc entre lui et Paris; il fit passer toute une armée dans Beauvais, les plus vieux et les plus solides capitaines de France, Rouault, Lohéac, Crussol, Vignolle, Salazar. Le duc décida l'assaut pour le jeudi. Le mercredi soir, couché tout vêtu sur son lit de camp, il dit : « Croyez-vous bien que ces gens-là nous attendent? » On lui répondit qu'ils étaient assez de monde pour défendre la ville, quand ils n'auraient qu'une haie devant eux. Il s'en moqua : « Demain, dit-il, vous n'y trouverez personne. »

C'était à lui une grande imprudence, une barbarie, de lancer les siens à l'escalade sans avoir fait brèche, contre ces grandes forces qui étaient dans la ville. L'assaut dura depuis l'aube jusqu'à onze heures, sans que le duc se lassât de faire tuer ses gens. La nuit, Salazar fit une sortie et tua dans sa tente même le grand maître de l'artillerie bourguignonne.

Paris envoya des secours, Orléans aussi, malgré la distance.

Le connétable, au contraire, qui était tout près,

ne fit rien pour Beauvais; il essaya plutôt de l'affaiblir en lui demandant cent lances.

Le 22 juillet, le duc de Bourgogne s'en alla enfin, leva le camp, se vengeant sur le pays de Caux qu'il traversait, pillant, brûlant. Il prit Saint-Valery et Eu; mais il était suivi de près, son armée fondait, on lui enlevait les vivres et tout ce qui s'écartait. Il ne put prendre Dieppe, et revint par Rouen. Il resta devant quatre jours, afin de pouvoir dire qu'il avait tenu sa parole, que la faute était au Breton, qui n'était point venu.

Il n'avait garde de venir. Le roi le tenait et ne le laissait pas bouger.

Les ravages de Picardie, ceux de Champagne, ne purent lui faire lâcher prise. Il prit Chantocé, Machecoul, Ancenis, en sorte que, perdant toujours et ne voyant arriver nul secours, nulle diversion, ni les Anglais au nord, ni les Aragonais au midi, le Breton fut trop heureux d'avoir une trêve. Le roi le détacha du Bourguignon, comme il avait fait trois ans auparavant, et lui donna de l'argent, tout vainqueur qu'il était; seulement il gagna une place, celle d'Ancenis (18 octobre).

Le duc de Bourgogne ne pouvait faire la guerre tout seul, l'hiver approchait; il convint aussi d'une trêve (23 octobre).

Louis XI, contre toute attente, s'était tiré d'affaire. Il avait décidément vaincu la Bretagne et recouvré tout le Midi. Son frère était mort, et avec lui mille intrigues, mille espérances de troubler le royaume.

Si le roi, dans une telle crise, n'avait pas péri, il fallait qu'il fût très-vivace et vranimet durable. Les

sages en jugèrent ainsi; deux fortes têtes, le Gascon Lescun et le Flamand Commines, prirent leur parti et se donnèrent au roi.

Commines, né et nourri chez le duc de Bourgogne, avait tout son bien chez lui; il était son chambellan et assez avant dans sa confiance. Qu'un tel homme, si avisé et parfaitement instruit du fond des choses, franchît ce pas, c'était un signe grave. L'autre grand chroniqueur du temps, le zélé serviteur de la maison de Bourgogne, Chastellain [1], qui pose ici la plume, meurt plus que jamais triste et sombre, et visiblement inquiet.

[1] Mort le 20 mars 1474. Ce puissant écrivain commence la langue imagée, laborieuse, tourmentée du XVIe siècle, langue souvent ridicule dans l'imitateur Molinet. Chastellain fut reconnu, de son vivant, pour le maître du style; on mettait sous son nom tout ce qu'on voulait faire lire. Cependant, chose bizarre, sa destinée fut celle de Charles le Téméraire; l'œuvre disparut avec le héros, morcelée, dispersée, enterrée dans les bibliothèques. MM. Buchon, Lacroix et Jules Quicherat en ont exhumé les lambeaux.

L'autre Bourguignon, Jean de Vaurin, me manquera aussi désormais; il s'arrête au moment où le rétablissement d'Édouard porte au comble la puissance du duc de Bourgogne. La dernière page de Vaurin est un remercîment d'Édouard à la ville de Bruges (29 mai 1471).

CHAPITRE II

Diversion allemande. 1473-1475.

On a vu que le duc de Bourgogne manqua Beauvais d'un jour. Ce fut aussi pour n'être pas prêt à temps qu'il perdit Amiens.

Nous en savons les causes, et par le duc lui-même. Il se plaignait de n'avoir pas d'armée permanente comme le roi : « Le roi, dit-il, est toujours prêt[1]. »

Il était souverain des peuples les plus riches, mais des peuples aussi qui défendaient le mieux leur argent. L'argent venait lentement chaque année; plus lentement encore se faisait l'armement; l'occasion passait.

Le duc s'en prenait surtout à la Flandre, à la malice des Flamands, comme il disait[2]. Un hasard heureux[3] nous a conservé l'invective qu'il prononça

[1] Documents Gachard, I, 222. Commines fait aussi, par trois fois, cette observation.

[2] Depuis qu'il avait été leur prisonnier, il les haïssait. Quand ils firent amende honorable, le 15 janvier 1469, il les fit attendre « en la nege plus d'une heure et demi ». Documents Gachard, I, 204.

[3] C'est une improvisation violente, à la Bonaparte. Le scribe de

contre eux, en mai 1470, au fort de la crise d'Angleterre, lorsqu'il demandait de l'argent pour armer mille lances (cinq mille cavaliers), qui serviraient toute l'année.

Les Flamands, dans leur remontrance, avaient respectueusement relevé une grave différence entre les paroles du prince et celles de son chancelier. Le chancelier avait dit que l'argent serait *levé sur tous les pays* (ce qui eût compris les Bourgognes), et le duc : *levé sur les Pays-Bas*. Il répondit durement qu'il n'y avait pas d'équivoque, qu'il s'agissait des Pays-Bas, « Et non de mon pays de Bourgogne; il n'a point d'argent, il sent la France; mais il a de bonnes gens d'armes et les meilleures que j'aie. En tout ceci, vous ne faites rien que par subtilité et malice. Grosses et dures têtes flamandes, croyez-vous donc qu'il n'y ait personne de sage que vous? Prenez garde; *j'ai moitié de France et moitié de Portugal*... Je saurai bien y pourvoir... Pour rien au monde je ne romprai mon ordonnance; entendez-vous bien, maître Sersanders (c'était le principal député de Gand)? Et quels sont ceux qui le demandent? Est-ce Hollande? Est-ce Brabant? Vous seuls, grosses têtes flamandes!... Les autres, qui sont bien aussi privilégiés, de bien grands seigneurs, comme mon cousin Saint-Pol, me laissent user de leurs sujets, et vous voulez m'ôter les miens sous prétexte de priviléges, *dont vous n'avez nul*... Dures têtes flamandes que vous êtes, vous avez toujours méprisé ou haï vos princes; s'ils étaient faibles, vous

la ville d'Ypres doit l'avoir écrite au moment même où elle fut prononcée, on l'a retrouvée dans les Registres de cette ville.

les méprisiez ; s'ils étaient puissants, vous les haïssiez ; eh bien, j'aime mieux être haï... Il y en a, je le sais bien, qui me voudraient voir en bataille avec cinq ou six mille hommes, pour y être défait, tué, mis en morceaux... J'y mettrai ordre, soyez-en sûrs; vous ne pourrez rien entreprendre contre votre seigneur. J'en serais fâché pour vous ; ce serait l'histoire du pot de verre et du pot de fer ! »

L'argent n'en fut pas moins levé fort lentement. Il fut demandé en mai ; la levée d'hommes ne put se faire qu'en octobre ; était-elle achevée en décembre? Nous voyons qu'à cette époque le duc, excédé des plaintes et des difficultés, écrit aux états assemblés des Pays-Bas qu'il aimerait mieux quitter tout, renoncer à toute seigneurie (19 décembre 1470). En janvier, comme on a vu, il perdit Amiens et Saint-Quentin.

On a remarqué cette grave parole, qu'il était à *moitié de France, moitié de Portugal*. C'était dire aux Flamands qu'ils avaient un maître étranger.

En cette même année 1470, il se proclama étranger à la France même, et cela dans une solennelle audience où les ambassadeurs de France venaient lui offrir réparation pour les pirateries de Warwick. La scène fut étrange; elle effraya, indigna ses plus dévoués serviteurs.

Il s'était fait faire, pour ce jour, un dais et un trône plus haut qu'on n'en vit jamais pour personne, roi ou empereur ; un dais d'or, un ciel d'or, et tout le reste, en descendant de degré en degré, couvert de velours noir. Sur ces degrés, dans un ordre sévère, à leurs places marquées, la maison et l'État, princes et barons, chevaliers et écuyers, prélats,

chancellerie. Les ambassadeurs, menés à leur banc, se mirent à genoux. Lui, pour les faire lever, sans parler, sans mettre la main au chapeau, « les niqua de la tête ». L'affaire à peine exposée, il dit avec emportement que les offres de réparation n'étaient ni valables, ni raisonnables, ni recevables... — Eh! monseigneur, dit humblement l'homme de Louis XI, daignez écrire vous-même ce que vous voulez; le roi signera tout. — Je vous ai dit que ni lui, ni vous, vous ne pouvez réparer. — Quoi! dit l'autre sur un ton lamentable, on fait bien la paix d'un royaume perdu et de cinq cent mille hommes tués, et l'on ne pourrait expier ce petit méfait?... Monseigneur, le roi et vous, au-dessus de vous deux vous avez un juge... » A cette morale hypocrite, le duc fut hors de lui : « *Nous autres Portugais!* s'écria-t-il, nous avons pour coutume que si ceux que nous croyons amis se font amis de nos ennemis, nous les envoyons aux cent mille diables d'enfer! »

Là-dessus, grand silence... Flamands, Wallons, Français, tous furent blessés au cœur [1]. On sentit

[1] Chastellain même, son chroniqueur d'office, et dans une chronique qui peut-être passait sous ses yeux, s'en plaint avec une noble douleur. — Les instructions du roi à ses ambassadeurs étaient bien combinées pour produire cet effet. Elles contiennent une énumération de tous les bienfaits de la France envers les ducs de Bourgogne; une telle accusation d'ingratitude prononcée dans cette occasion solennelle devant tous les serviteurs du duc, pouvait les refroidir à son égard ou même les détacher de lui. *Bibl. royale, mss. Baluze*, 165, 17 *mai*, et dans les *papiers Legrand, carton de l'année* 1470. Ces papiers contiennent un autre pamphlet, fort hypocrite, sous forme de lettre au roi, contre le duc, qui « dimanche dernier... a prist l'ordre de la Jarretière : Hélas! s'il eust bien recogneu et pansé à ce que tant vous humiliastes que, *à l'instar de Jésus-Christ qui se humilia envers ses disciples*, vous qui estes son seigneur, allastes à Peronne à luy

l'étranger... Il n'avait dit que trop vrai; il n'avait rien du pays, rien de son père; le bizarre mélange anglo-portugais, qu'il tenait du côté maternel, apparaissait en lui de plus en plus; sur le sombre fond anglais, qui toujours devenait plus sombre, perçait à chaque instant par éclairs la violence du Midi.

Discordant d'origine, d'idées et de principes, il n'exprimait que trop la discorde incurable de son hétérogène empire. Nous avons caractérisé cette Babel sous Philippe le Bon (t. VII, liv. XII, ch. IV.). Mais il y eut cette différence entre le père et le fils, que le premier, Français de naturel, se trouva l'être politiquement, et par ses acquisitions de pays français, et par l'ascendant des Croy. Le fils ne fut ni Français ni Flamand; loin de s'harmoniser dans un sens ou dans l'autre, il compliqua sa complication naturelle d'éléments irréconciliables qu'il ne put accorder jamais.

Personne n'éprouvait pourtant davantage le besoin de l'ordre et de l'unité. Dès son avénement il essaya de régulariser ses finances [1], en instituant un payeur général (1468). En 1473, il entreprit de centraliser la justice, en dépit de toutes les réclamations, et fonda une cour suprême d'appel à Malines sur le modèle du parlement de paris; là devaient être aussi réunies ses diverses chambres des comptes. La même année, 1473, il promulgua une

il ne l'eust pas fait, et croy que (soulz correction) dame vertu de Sapience lui deffault... » *Bibl. royale, mss. Gaignières*, n° 2895 (communiqué par M. J. Quicherat).

[1] *Archives générales de Belgique, Brabant*, I, *fol.* 108, mandement pour contraindre les officiers de justice et de finance à rendre compte annuellement, 7 déc. 1470.

grande ordonnance militaire qui résumait toutes les précédentes, imposait les mêmes règles aux troupes diverses dont se composaient ses armées [1].

Ce besoin d'unité, d'harmonie, motivait sans doute à ses yeux la conquête des pays enclavés dans les siens, ou qui semblaient devoir s'y ramener par une attraction naturelle. Il avait hérité de bien des choses, mais qui toutes semblaient incomplètes. Ne fallait-il pas essayer d'arrondir, de lier tant de provinces qui, par occasions diverses, étaient échues à la maison de Bourgogne? En leur assurant de meilleures frontières, on les eût pacifiées. Par exemple, si le duc acquérait la Gueldre, il avait meilleure chance de finir la vieille petite guerre des marches de Frise [2].

Dans tous les temps, le souverain de la Hollande, les bas pays noyés, des boues et des tourbières, fut un homme envieux. Triste portier du Rhin, obligé chaque année d'en subir les inondations, d'en curer et balayer les embouchures, il semble naturel que ce laborieux serviteur du fleuve en

[1] Cette ordonnance innove peu; elle régularise. Elle laisse subsister la mauvaise organisation *par lances*, chacune de cinq ou six hommes, dont deux au moins étaient inutiles; les Anglais, dans leur expédition de 1475 en France, supprimèrent déjà le plus inutile, le page. — L'ordonnance exige des écritures, difficiles à obtenir des gens de guerre : « Le capitaine doit porter toujours un rolet sur lui... en son chapeau ou ailleurs. » Ni jeu, ni jurement. Trente femmes seulement par compagnie (il y en eut 500 au siége de Neuss, quelques mille à Granson). — Les ordonnances de 1468 et 1471 sont imprimées dans les Mémoires pour l'histoire de Bourgogne (n° 1729, p. 283; celle de 1473 se trouve dans le Schweitzerische Geschichtforscher (1817), II, 425-463, et dans Gollut, 846-866.

[2] Amelgard.

partage aussi les profits. Il n'aime pas tellement sa bière et ses brouillards qu'il ne regarde parfois vers le soleil et les vins de Coblentz. Les alluvions qui descendent lui rappellent la bonne terre d'en haut; les barques richement chargées qui passent sous ses yeux le rendent bien rêveur [1].

Charles le Téméraire, comme plus tard Gustave, ne pouvait voir patiemment que les meilleurs pays du Rhin étaient des terres de prêtres. Il éprouvait peu de respect pour cette populace de villes libres, de petites seigneuries qui hardiment s'appropriaient le fleuve, se mettaient en travers et vendaient le passage. Il comptait bien qu'il faudrait tôt ou tard qu'il mît la main sur tout cela et sa grande épée de justice.

Au delà, et sur le haut Rhin, n'était-ce pas une honte de voir les villes solliciter le patronage des vachers de la Suisse? Serfs révoltés des Autrichiens, ces gens de la montagne oubliaient qu'avant d'être à l'Autriche, ils avaient été les sujets du royaume de Bourgogne.

[1] Les Allemands félicitent la Hollande du limon que lui apporte le Rhin. La Hollande répond que cette quantité énorme de vase, de sable (plusieurs millions de toises cubes, chaque année), exhausse le lit des rivières et augmente le danger des inondations. V. le livre de M. J. Op den Hoof (1826) et tant d'autres sur cette question litigieuse. La Prusse revendiquait la libre navigation *jusqu'en mer;* la Hollande soutenait que le traité de Vienne porte : *jusqu'à la mer*, et elle faisait payer à l'embouchure. Constituée en 1815 le geôlier de la France, elle a voulu être le portier de l'Allemagne; c'est pour cela qu'on l'a laissé briser. — Ce royaume, n'ayant point la base allemande qui l'eût affermi (Cologne et Coblentz), ne présentait que deux moitiés hostiles. L'empire de Charles le Téméraire avait encore moins d'unité, moins de conditions de durée.

De Dijon, de Mâcon, de Dôle, par-dessus la pauvre Comté et l'ennuyeux mur de Jura, il découvrait les Alpes, les portes de la Lombardie, les neiges, illuminées de lumière italienne... Pourquoi tout cela n'était-il pas à lui?... Le vrai royaume de Bourgogne, pris dans ses anciennes limites, avait son trône aux Alpes, en dominait les pentes, dispensait ou refusait à l'Europe les eaux fécondes, versant le Rhône à la Provence, à l'Allemagne le Rhin, le Pô à l'Italie[1].

Grande idée et poétique! Etait-il impossible de la réaliser? L'Empire n'était-il pas dissous? Et tout le Rhin, du plus haut au plus bas, était-ce autre chose qu'une anarchie, une guerre permanente? Les princes n'étaient-ils pas ruinés? n'avaient-ils

[1] Rien n'indique qu'il eût encore sur tout cela une idée arrêtée. Il flotta entre des projets divers : royaume de Gaule Belgique, royaume de Bourgogne, vicariat de l'Empire. Le Bohémien Podiebrad, pour 200 000 florins, se chargeait de le faire empereur; il y eut même un traité à ce sujet. (Lenglet.) Ce n'était peut-être qu'un moyen d'obliger Frédéric III à composer, en donnant le vicariat et le titre de roi, promis depuis longtemps, comme on le voit dans les lettres de Pie II et de Philippe le Bon. Celui-ci, dans une occasion solennelle, dit qu'il eût pu être roi; il ne dit pas de quel royaume. (Du Clercq.) Je vois dans un manuscrit que, dès l'origine, Philippe le Hardi avait essayé timidement, tacitement, de faire croire que « *la duchié de Bourgogne n'estoit yssue ne descendue de France, mais chief d'armes à part soy* ». *Bibliothèque de Lille, ms. E. G.* 33, *sub fin.* — Ce duché *indépendant* devient royaume dans la pensée de Charles le Téméraire. Aux états de Bourgogne, tenus à Dijon en janvier 1473, il « n'oublia pas de parler du *royaulme de Bourgogne que ceux de France ont longtemps usurpé et d'iceluy fait duchée, que tous les subjects doient bien avoir à regret, et dict qu'il avait en soy des choses qu'il n'appartenoit de sçavoir à nul qu'à luy* ». — Je dois cette note à l'obligeance de feu M. Maillard de Chamburc, archiviste de la Côte-d'Or, qui l'avait trouvée dans un *ms.* des chartreux de Dijon.

pas vendu ou engagé leurs domaines? L'archevêque de Cologne mourait de faim; ses chanoines l'avaient réduit à deux mille florins de rente.

Tous ces princes faméliques se pressaient à la cour du duc de Bourgogne, tendaient la main. Plusieurs en recevaient pension et devenaient ses domestiques; d'autres, poursuivis pour dettes, n'avaient d'autres ressources que de lui engager leurs provinces, de lui vendre, s'il en voulait bien, leurs sujets à bon compte.

Philippe le Bon avait eu pour peu de chose le comté de Namur, pour peu le Luxembourg; son fils, sans grande dépense, acquit la Gueldre par en bas, par en haut le landgraviat d'Alsace et partie de la Forêt-Noire, ceci engagé seulement, mais avec peu de chance de retirer jamais.

Le Rhin semblait vouloir se vendre pièce à pièce. Et d'autre part, le duc de Bourgogne, pour mille raisons de convenance, voulait acheter ou prendre. Il lui fallait la Gueldre pour envelopper Utrecht, atteindre la Frise. Il lui fallait la haute Alsace, pour couvrir sa Franche-Comté; il lui fallait Cologne comme entrepôt des Pays-Bas et comme grand péage du Rhin. Il lui fallait la Lorraine, pour passer du Luxembourg dans les Bourgognes, etc.

Dès longtemps il couvait la Gueldre, et il comptait l'avoir par la discorde du vieux duc Arnould et de son fils, Adolphe. Il pensionnait le fils, et l'avait fait son domestique. Le fils ne se contenta pas de ce rôle; soutenu de sa mère et de presque tout le pays, il se fit duc et emprisonna son père. L'occasion était belle pour intervenir au nom de la nature, de la piété outragée; Charles le Téméraire

saisit, et se fit charger par le pape et l'empereur de juger entre le père et le fils [1]; l'Empire seul aurait eu ce droit; l'empereur, qui ne l'avait pas, ne pouvait le déléguer, encore bien moins le pape. Le Bourguignon n'en jugea pas moins; il décida pour le vieux duc, c'est-à-dire pour lui-même; celui-ci, malade, mourant, vendit le duché à son juge! et le juge accepta! Une assemblée de la Toison d'or (étrange tribunal) décida que le legs était valable.

Le fils était dépouillé comme parricide, à la bonne heure, emprisonné par son juge, qui profitait de la dépouille.

Mais qu'avaient fait les peuples de la Gueldre pour être vendus ainsi? Ce fils même, ce coupable, il avait un enfant, innocent à coup sûr, qui n'avait que six ans, et qui était, à son défaut, l'héritier légitime. La ville de Nimègue, décidée à ne pas céder ainsi, prit cet enfant, le proclama, le promena armé d'une armure à sa taille sur les remparts, parmi les combattants qui repoussaient les Bourguignons. Ceux-ci l'emportèrent pourtant à la longue, la Gueldre fut occupée, le petit duc captif.

La violence et l'injustice avaient bon temps. Il n'y avait plus d'autorité au monde, ni roi, ni empereur. Le roi faisait le mort; il avait l'air de ne plus penser qu'aux affaires du Midi. L'empereur, pauvre prince, pauvre d'honneur surtout, aurait

[1] Pour rendre le jeune duc plus odieux encore, on le mit en face de son vieux père, qui lui présenta le gant de défi. Tout le monde fut touché, Commines lui-même (IV, ch. 1). Rien n'était plus propre à favoriser les vues du duc. V. l'Art de vérifier les dates (III, 184), qui est ici l'ouvrage du savant Ernst, et, comme on sait, fort important pour l'histoire des Pays-Bas.

livré l'Empire pour faire la fortune de son jeune Max, par le grand mariage de Bourgogne. Maximilien épousa, comme on sait, plus tard; et il fallut que mademoiselle de Bourgogne, en l'épousant, lui donnât des chemises.

Au moment même où le duc de Bourgogne s'emparait du petit duc de Gueldre, il apprit la mort du duc de Lorraine, et il trouva tout simple, dans sa brutalité, d'enlever le jeune René de Vaudemont, qui succédait[1], croyant prendre l'héritage avec l'héritier. C'était ne prendre rien. La personne du duc était peu en Lorraine[2]; on ne pouvait rien avoir que par les grands seigneurs du pays. Il relâcha René (août).

On voyait bien qu'un homme si violent et si en train de prendre n'avait plus besoin de prétexte. Cependant, il allait avoir une entrevue avec l'empereur, et celui-ci, bas et intéressé comme il était, ne pouvait manquer de lui donner encore tout ce que les titres, les sceaux, les parchemins, peuvent ajouter de force à la force des armes.

Metz devait être honorée de l'entrevue des deux princes[3]. Seulement, le duc voulait qu'on lui per-

[1] Non sans contestation cependant, au moins pour constater le droit de choisir : « Entrèrent en division de sçavoir pour l'advenir qui estoit celuy qui debvoit estre prince et duc du pays. Les uns disoient M. le bâtard de Calabre... Les autres disoient : Non, nous manderons au vieux roy René... Non, disoient les autres, il n'est mye venu, ny aussy de la ligne, que à cause de madame Ysabeau, sa femme. Ils dirent : Qui prendrons-nous donc?... » Chronique de Lorraine. Preuves de D. Calmet, p. XLVIII.

[2] Il y paraît aux *Remontrances* (si hardies) *faictes au duc René II sur le reiglement de son estat*, à la suite du Tableau de l'histoire constitutionnelle du peuple lorrain, par M. Schütz. Nancy, 1843.

[3] Le duc fait savoir au roi d'Angleterre : « Que les princes

mit d'*occuper une porte*, au moyen de quoi il aurait fait entrer autant de gens qu'il eût voulu. La sage ville répondit qu'il n'y avait place que pour six cents hommes, que les gens de l'empereur remplissaient tout déjà, sans parler des paysans qui, à l'approche des troupes, étaient venus se réfugier à Metz. La furie des envoyés bourguignons, à cette réponse, prouva d'autant mieux qu'ils n'auraient pris que pour garder. « Coquenaille! vilenaille! » criaient-ils en partant. Et le duc : « Je n'ai que faire de leur permission ; j'ai les clefs de leur ville. »

L'entrevue eut lieu à Trèves[1]. Elle brouilla les deux princes. D'abord le duc se fit attendre, et il écrasa l'empereur de son faste. Les Bourguignons rirent fort quand ils virent les Allemands, leurs amis et gendres futurs, si lourds, si pauvres ; ils ne purent s'empêcher de les trouver bien sales[2], pour des gens qui venaient épouser. Le mariage n'était pas trop sûr, quoique le petit Max eût permission d'écrire à mademoiselle de Bourgogne ; il n'était pas le seul ; d'autres avaient eu cette faveur.

L'archevêque de Mayence, chancelier de l'Empire,

d'Alemaigne, en continuant ce que nagaires ils ont mis avant touchant l'apaisement des différan d'entre le roy Loys et mondit seigneur... ont miz suz une journée de la cité de Mez, au premier lundi de décembre, et ont requis ledit roy Loys et mondit seigneur y envoyer leur députés, instruiz des droits que chacun deulx prétend » *Archives communales de Lille*, E, 2 ; *sans date*.

[1] Voir Commines, les preuves dans Lenglet, les documents Gachard, Diebold Schilling, etc

[2] Le duc remercia l'empereur d'avoir fait un si long voyage *pour lui faire honneur*. Frédéric, voyant qu'il voulait tirer avantage de cela, aurait répliqué, selon l'historien de la maison d'Autriche : « Les empereurs imitent le soleil ; ils éclairent de leur majesté les princes les plus éloignés ; par là ils leur rappellent leur devoirs d'obéissance. » Fugger.

ouvrit la conférence par les phrases ordinaires, déplorant au nom de l'empereur que les guerres qui troublaient la chrétienté ne permissent point aux princes de s'unir contre le Turc. Le chancelier de Bourgogne répondit par une longue accusation de l'auteur de ces guerres, du roi, qu'il dénonça solennellement comme ingrat, traître, *empoisonneur*... Le roi, par représailles, occupa Paris, tout l'hiver, du jugement d'un homme que le duc aurait payé pour l'empoisonner.

Le duc fit confirmer par l'empereur son étrange jugement dans l'affaire de Gueldre, et s'en fit donner l'investiture; il lui en coûta, dit-on, 80 000 florins. Il voulait ensuite que l'empereur, en faveur du prochain mariage, l'investît de quatre autres fiefs d'Empire, de quatre évêchés : Liége, Utrecht, Tournay et Cambrai. Cela fait, il fallait qu'il le nommât vicaire impérial, roi de Gaule Belgique ou de Bourgogne... Le tout signé, scellé, il n'eût pas eu la fille.

L'empereur le sentait. Les princes allemands, soutenus par le roi, se montraient peu disposés à laisser vendre l'Empire en détail. Cependant il était difficile de rompre en face. Les Bourguignons étaient en force à Trèves, et le pauvre empereur n'eût pas trouvé de sûreté à rien refuser. Déjà les ornements royaux, sceptre, manteau, couronne étaient exposés à l'église de Saint-Maximin [1]; chacun allait les voir. La cérémonie devait avoir lieu le lendemain.

[1] M. de Gingins affirme hardiment, contre tous les contemporains, qu'il ne s'agissait pas de royauté (p. 158). V. ce qu'en dit l'évêque de Lisieux, qui était alors à Trèves. Amelg. exc. Amplissima Collectio, IV, 767-770.

La nuit ou le matin, l'empereur se mit dans une barque, descendit la Moselle; le duc resta duc, comme auparavant.

Mais, s'il avait manqué la royauté, il semblait ne pouvoir manquer le royaume. Dans les derniers mois de 1473, il fit deux pas qui, avec celui de Gueldre, effrayèrent tout le monde.

Il se fit nommer par l'électeur de Cologne, avoué défenseur et protecteur de l'électorat. Il se fit donner en Lorraine quatre places fortes aux frontières, et, de plus, le libre passage, c'est-à-dire la faculté d'occuper tout quand il voudrait. Les grands seigneurs qui formaient le conseil lui livrèrent ainsi le duché. Ils allèrent à Nancy, et il fit une *entrée* à côté du jeune duc, qui ne pouvait plus s'opposer à rien (15 décembre).

La Gueldre en août; en novembre, Cologne; en décembre, la Lorraine. Malgré l'hiver, au même mois, du poids de ce triple succès, il tomba sur l'Alsace.

Le 21 décembre, sa bannière redoutée apparut aux défilés des Vosges. Il entrait chez lui, dans un pays à lui, pour faire grâce et justice, et il se fit conduire par celui même contre qui tout le monde demandait justice, par son gouverneur Hagenbach. Pour cette tournée seigneuriale, il n'amenait pas moins de cinq mille cavaliers, des étrangers, des Wallons, qui n'entendaient rien à la langue du pays, impitoyables et comme sourds.

Colmar n'eut que le temps de fermer ses portes. Bâle armait, veillait; elle illuminait chaque nuit le pont du Rhin. Tout le pays était en prières; Mulhouse, contre qui il avait prononcé des paroles ter-

ribles, désespéra de son salut; les rues y étaient pleines de gens qui disaient les prières des agonisants; ils chantaient des litanies, ils pleuraient; les enfants aussi, sans savoir de quoi [1].

Il faut dire ce qu'était ce terrible Hagenbach à qui le duc avait confié le pays. D'abord il en était, il y avait eu mainte aventure peu honorable; tout ce qu'il y faisait, juste ou injuste, semblait une revanche.

On contait qu'il avait commencé sa fortune d'une manière singulière [2]. Quand le vieux duc devint chauve, et que beaucoup de gens se faisaient tondre pour lui faire plaisir, il y eut pourtant des récalcitrants qui tenaient à leur chevelure; Hagenbach s'établit, ciseaux en mains, aux portes de l'hôtel, et lorsqu'ils arrivaient, il les faisait tondre sans pitié.

Voilà l'homme qu'il fallait au duc, un homme prêt à tout, qui ne vît d'obstacle à rien; — et non plus un Commines qui aurait montré à chaque instant le difficile et l'impossible. Hagenbach, arrivant en Alsace, dans un pays mal réglé, plein de choses flottantes, qu'il fallait peu à peu ordonner, trouva le vrai moyen de désespérer tout le monde : ce fut de mettre partout et tout d'abord ce qu'il appelait l'ordre, la règle et le droit.

La première chose qu'il fit, ce fut de rétablir la sûreté des routes, à force de pendre; le voyageur

[1] Schreiber (Taschenbuch für Geschichte und Alterthum in Süddeustchland, 1840), p. 24, d'après le greffier de Mulhouse.

[2] Olivier de la Marche, II, 127. Selon Trithème : « Ex *rustico* nobilis, » selon d'autres, d'une famille très-*noble*. Bâtard peut-être, cela concilierait tout.

ne risquait plus d'être [illegible]
se chargea ensuite de [illegible]
libre de Mulhouse et [illegible]
obsurs, les uns et les [illegible]
ciers et débiteurs; [illegible]
lui coupait les vivres [illegible]
gneurs; Hagenbach [illegible]
mes pour lesquelles [illegible]
jadis engagé des [illegible]
de ces châteaux [illegible]
ans. Les détent[illegible]
mais Hagenbach [illegible]
main. L'un de ces [illegible]
ville de Bâle, [illegible]
tenait les deux [illegible]
un, Hagenbach [illegible]
raient bien [illegible]

Il disputait aux [illegible]
le droit de [illegible]
vie, leurs [illegible]

[1] Berne et Soleure [illegible]
sagers pour [illegible]
brochure [illegible]
lier, Hist. de Berne [illegible]

[2] Il disait aux [illegible]
mais qu'une [illegible]
et que, si elle se [illegible]
roses et la couronne [illegible]
garten, qu'on a [illegible]
denbuch; il signifie [illegible]
nobles, etc.

[3] Sur cette affaire [illegible]
Nicolas Gering, que [illegible]
in-folio, sur les [illegible]
bligeance de M. le [illegible]
theque.

du mauvais denier; c'était le nom de cette taxe détestée. Thann refusa de payer, et elle paya de son sang; quatre hommes y furent décapités.

Les Suisses, qui jusque-là étendaient peu à peu leur influence sur l'Alsace, qui avaient donné à Mulhouse le droit de combourgeoisie, intercédaient souvent près d'Hagenbach et n'en tiraient que moquerie. Dès son arrivée dans le pays, il avait planté la bannière ducale sur une terre qui dépendait de Berne, et Berne ayant porté plainte, le duc avait répondu : « Il ne m'importe guère que mon gouverneur soit agréable à mes gens ou à mes voisins; c'est assez qu'il me plaise, à moi! » De ce moment les Suisses firent un traité avec Louis XI et renoncèrent à l'alliance bourguignonne (13 août 1470)[1]; le duc rendit la terre usurpée.

Il n'y avait rien que d'ajourné; on le sentait; Hagenbach, se voyant si bien appuyé, laissait échapper des plaisanteries menaçantes. Il disait de Strasbourg : « Qu'ont-ils besoin de bourgmestre? ils en auront un de ma main, non plus un tailleur, un cordonnier, mais un duc de Bourgogne. » Il disait de Bâle : « Je voudrais l'avoir en trois jours! », et de Berne : « L'ours, nous allons bientôt en prendre la peau pour nous en faire une fourrure. »

Le 24 décembre, veille de Noël, le duc, conduit par Hagenbach, arrive à Brisach, et tous les habitants, en grande crainte, vont au-devant en procession. Il se met en bataille sur la place et leur fait faire un serment, non plus comme le premier, qui réservait leurs priviléges, mais pur et simple, sans

[1] Tschudi Ochs.

réserve. Il sort, escorté d'Hagenbach, qui bientôt rentre avec un millier de Wallons; ils se répandent, pillent, violent; les pauvres habitants obtiennent à grand'peine que le duc éloigne ces brigands de la ville; du reste, il approuve Hagenbach; depuis qu'il avait manqué sa royauté à Trèves, il détestait les Allemands : « Tant mieux, dit-il, sur l'affaire de Brisach; Hagenbach a bien fait; ils le méritent; il faut les tenir ferme. »

Les Suisses obtinrent un délai pour Mulhouse. Mais le duc dit à leurs envoyés que ce serait Hagenbach avec le maréchal de Bourgogne qui réglerait tout, qu'au reste ils le suivissent à Dijon, et qu'il aviserait.

Il partit, laissant Hagenbach maître, juge et vainqueur, et qui semblait fol de joie et d'insolence : « Je suis pape, criait-il, je suis évêque, je suis empereur et roi. »

Il se maria le 24 janvier, et prit pour faire la noce cette ville même de Thann, ensanglantée récemment, ruinée. Ce mariage fut une occasion d'extorsions, puis de réjouissances folles, d'étranges bacchanales, de farces lubriques[1].

Tant de choses faites impunément lui firent croire qu'il pouvait en tenter une, la plus grave de toutes, la suppression des corps de métiers, des bannières, autrement dit la désorganisation et le désarmement des villes. Tout cela, disait-il, en haine des monopoles : « Quelle belle chose que chacun puisse,

[1] Je ne puis retrouver la source où M. de Barante a pris l'histoire des femmes mises nues en leur couvrant la tête, pour voir si les maris les reconnaîtront.

sans entrave, travailler, commercer comme il veut[1] ! »

Faire un tel changement, dans un pays surtout qui n'appartenait pas au duc, qui était simplement engagé et toujours rachetable, c'était chose hasardeuse. Les villes n'en attendirent pas l'exécution; elles rappelèrent leur maître Sigismond; l'évêque de Bâle forma une vaste ligue entre Sigismond, les villes du Rhin, les Suisses et la France.

Il y avait longtemps que le roi préparait tout ceci. Depuis trente ans qu'il avait connu les Suisses à la rude affaire de Saint-Jacques, il les aimait fort, les ménageait et les caressait. Il avait été leur voisin en Dauphiné; son principal agent, dans les affaires suisses, fut un homme qui était des deux pays à la fois, administrateur du diocèse de Grenoble et prieur de Munster en Argovie, un prêtre actif, insinuant[2]. Il ne se laissa nullement décourager par les anciens rapports des Suisses avec la maison de Bourgogne, qui en avait cinq cents à Montlhéry. Le chef de ces cinq cents, le grand ami des Bourguignons à Berne, était un homme fort estimé et d'ancienne maison, le noble Bubenberg. Le roi lui suscita un adversaire à Berne même dans le riche et brave Diesbach, de noblesse récente (c'étaient des marchands de toile). Au moment où le duc accepta

[1] Telles sont à peu près les paroles que lui fait dire son savant apologiste, M. Schreiber, et qu'il a probablement tirées de quelque bonne source.

[2] Tout ceci est exposé avec beaucoup de netteté, d'exactitude (matérielle), dans le très-érudit et très-passionné petit livre de M. le baron de Gingins-la-Sarraz. Descendu d'une noble maison toute dévouée à la Savoie et au duc de Bourgogne, il a pris la tâche difficile de réhabiliter Charles le Téméraire et d'en faire un prince doux, juste, modéré.

les terres d'Alsace et les querelles de toutes sortes qui y étaient attachées, le roi accueillit Diesbach comme envoyé de Berne (juillet 1469). Un an après, lorsqu'Hagenbach planta la bannière de Bourgogne sur terre bernoise, dans la première indignation du peuple, avant que le duc eût fait réparation, on brusqua un traité entre le roi de France et les Suisses, dans lequel ils renonçaient expressément à l'alliance de Bourgogne (13 août 1470). L'année suivante, le roi intervint en Savoie pour défendre la duchesse sa sœur contre les princes savoyards, les comtes de Bresse, de Romont et de Genève, amis et serviteurs du duc de Bourgogne; mais il ne voulut rien faire qu'avec ses chers amis les Suisses; il régla tout avec eux et de leur avis. C'était là une chose bien populaire et qui leur rendait le roi bien agréable, de les faire ainsi maîtres et seigneurs dans cette fière Savoie, qui jusque-là les méprisait.

Aussi, dans le moment critique où le duc fit à l'Alsace sa terrible visite, en décembre 1473, Diesbach courut à Paris, et le 2 janvier il écrivit (sous la dictée du roi sans doute) un traité admirable pour Louis XI, qui lui permettait de lancer les Suisses à volonté et de les faire combattre, en se retirant lui-même. Les cantons lui vendaient six mille hommes au prix honnête de quatre florins et demi par mois; de plus, vingt mille florins par an, tenus tout prêts à Lyon; *si le roi ne pouvait les secourir*, il était quitte pour ajouter vingt mille florins par trimestre. Sommes minimes, en vérité, désintéressement incroyable. Il était trop visible qu'il y avait, au profit des meneurs, des articles secrets.

Diesbach était à Paris, et l'homme du roi, le

prêtre de Grenoble était en Suisse; il courait les cantons la bourse à la main.

Un grand mouvement se déclare contre le duc de Bourgogne. Voilà les villes du Rhin qui se liguent et donnent la main aux villes suisses. Voilà les Suisses qui reçoivent et mènent en triomphe leur ennemi, l'Autrichien Sigismond; ils jurent à l'éternel adversaire de la Suisse éternelle amitié. Les villes se cotisent; on fait en un moment les 80 000 florins convenus pour racheter l'Alsace; le 3 avril, Sigismond dénonce au duc de Bourgogne que l'argent est à Bâle, qu'il ait à lui restituer son pays.

Dans ce flot qui montait si vite, un homme devait périr, Hagenbach; et il augmentait à plaisir la fureur du peuple. On contait de lui des choses effroyables; il aurait dit : « Vivant, je ferai mon plaisir; mort, que le diable prenne tout, âme et corps, à la bonne heure! »

Il poursuivait d'amour une jeune nonne; les parents l'ayant fait cacher, il eut l'impudence incroyable de faire crier par le crieur public qu'on eût à la ramener sous peine de mort.

Un jour, il était à l'église en propos d'amour avec une petite femme, le coude sur l'autel, l'autel tout paré pour la messe; le prêtre arrive : « Comment, prêtre, ne vois-tu pas que je suis là? Va-t'en, va-t'en! » Le prêtre officia à un autre autel; Hagenbach ne se dérangea pas, et l'on vit avec horreur qu'il tournait le dos pour baiser sa belle, à l'élévation de l'hostie [1].

[1] Schreiber, 43. Je me suis servi aussi, pour la chute d'Hagenbach, d'une *chronique manuscrite* de Strasbourg, dont le savant historien de l'Alsace, M. Strobel, a bien voulu me communiquer une copie.

Le 11 avril, il donne ordre aux gens de Brisach de sortir pour travailler aux fossés; aucun n'osait sortir, craignant de laisser à la merci des gens du gouverneur sa femme et ses enfants. Les soldats allemands, qui depuis longtemps n'étaient pas payés, se mettent du côté des habitants. On saisit Hagenbach. Sigismond arrivait, et déjà il était à Bale. Un tribunal se forme; les villes du Rhin, Bâle même et Berne, toutes envoient pour juger Hagenbach. De la prison au tribunal, les fers l'empêchant de marcher, on le tira dans une brouette, parmi des cris terribles : Judas! Judas! On le fit dégrader par un héraut impérial, et le soir (9 mai), aux flambeaux, on lui coupa la tête. Sa mort valut mieux que sa vie[1]. Il souriait aux outrages, ne dénonça personne à la torture et mourut chrétiennement. Cependant, la tête qu'on montre à Colmar (si c'est bien celle d'Hagenbach), cette tête rousse, hideuse, les dents serrées, exprime l'obstination désespérée et la damnation.

Le duc vengea son gouverneur en ravageant l'Alsace, mais il ne la recouvra point. Il ne réussit pas mieux à prendre Montbéliard, et il indigna tout le monde par le moyen qu'il employa. Il fit saisir à sa cour même le comte Henri[1]; on le mena devant sa ville; on le mit à genoux sur un coussin noir, et l'on fit dire aux gens qui étaient dans la place qu'on allait couper la tête à leur maître s'ils ne se rendaient. Cette cruelle comédie ne servit à rien.

Le duc avait besoin de se relever par quelque

[1] La complainte est dans Diebold, p. 120. Je ne connais pas de plus pauvre poésie.

grand coup, une guerre heureuse; il en trouvait l'occasion dans l'affaire de Cologne, tout près de chez lui, à l'entrée des Pays-Bas, une guerre à coup sûr, il lui semblait, parce qu'il était là à portée de ses ressources. Malgré la perte de l'Alsace, il était rassuré par une trêve que le roi venait de conclure avec lui (1er mars)[1]. Il l'était par les nouvelles pacifiques qui lui venaient de Suisse. Le comte de Romont, Jacques de Savoie, avait réussi à rendre force au parti bourguignon. Les ambassadeurs de Bourgogne et de Savoie avaient excusé Hagenbach, rappelant aux Suisses que jamais ils n'avaient mieux vendu leurs bœufs et leurs fromages, faisant entendre enfin que si le roi payait, le duc pouvait payer encore mieux.

Il reçut ces nouvelles en mai, à Luxembourg. En même temps, il tirait parole d'Edouard pour une descente en France. Les conditions qu'il faisait à l'Angleterre sont telles qu'il y a apparence que le traité n'était pas sérieux. Il lui donnait tout le royaume de France, et lui, duc de Bourgogne, il se contentait de Nevers, de la Champagne et des villes de la Somme. Il signa le traité le 25 juillet[2], et le 30 il s'établit dans son camp, près de Cologne, devant la petite ville de Neuss, qu'il assiégeait depuis le 19[3].

[1] Sous le prétexte que, pour lui faire injure, il était *venu* : « Passez près du duc, ses gens tout vestus de jaune. » Olivier de la Marche. Il avoue qu'il fut chargé d'exécuter le guet-apens; son maître lui donna plusieurs fois ces vilaines commissions.

[2] « Le roi sollicitoit fort de l'allonger, *et qu'il feist à son aise* en Alemaigne. » Commines.

[3] Rymer. Ce traité fut accompagné d'un acte par lequel Édouard accordait à *la duchesse sa sœur* (c'est-à-dire aux Flamands qui

L'archevêque de Cologne, Robert de Bavière, en guerre avec son noble chapitre, avait, comme on a vu, décliné le jugement de l'empereur, et s'était nommé pour avoué et défenseur du duc de Bourgogne. Celui-ci, envoyant à Cologne ordre d'obéir, n'y gagna qu'un outrage : la sommation déchirée, le héraut insulté, les armes de Bourgogne jetées dans la boue. Les chanoines, tous seigneurs ou chevaliers du pays, élurent évêque un des leurs, Hermann de Hesse, frère du landgrave.

Cet Hermann, appelé plus tard Hermann le *Pacifique*, n'en fut pas moins le défenseur de l'Allemagne contre le duc de Bourgogne. Il se jeta dans Neuss, le tint là tout un an, de juillet en juillet. Là se brisa cette grande puissance, mêlée de tant d'États, ce monstre qui faisait peur à l'Europe. Les Suisses eurent la gloire d'achever.

L'acharnement extraordinaire que le duc montra contre Neuss ne tint pas seulement à l'importance de ce poste avancé de Cologne, mais sans doute aussi au regret, à la colère d'avoir fait à cette petite ville des offres exagérées, déloyales même et malhonnêtes, et d'avoir eu la honte du refus. Pour la séduire, il avait été, lui défenseur de l'électeur et de l'électorat, jusqu'à offrir à Neuss de l'en affranchir, de la rendre indépendante de Cologne, en sorte qu'elle devînt ville libre, immédiate, impé-

s'autoriseraient de son nom), la permission de tirer de l'Angleterre des laines, des étoffes de laine, de l'étain, du plomb, et d'y importer des marchandises étrangères.

[1] Lœhrer, Geschichte der stadt Neuss, 1840; ouvrage sérieux et fondé sur les documents originaux. Voir aussi une *Histoire manuscrite du siége de Nuits, Bibliothèque de Lille*, D. H. 18.

riale[1]. Refusé, il s'aheurta à sa vengeance et il oublia tout, y consuma d'immenses ressources et s'y épuisa. Tout le monde, dès qu'on le vit cloué là, s'enhardit contre lui. Il s'y établit le 30 juillet, et, dès le 15 août, le jeune René traita avec Louis XI. Le bruit courait que René était déshérité de son grand-père, le vieux René, qui aurait promis la Provence au duc de Bourgogne[2]. Louis XI prit ce prétexte pour saisir l'Anjou.

Le duc reçut devant Neuss, en novembre, le solennel défi des Suisses qui entraient en Franche-Comté, et presque aussitôt il apprit qu'ils y avaient gagné sur les siens une sanglante bataille à Héricourt (13 novembre). Le pays, désarmé, n'avait guère eu que ses milices à opposer aux Suisses. Le hasard voulut cependant qu'à ce moment Jacques de Savoie, comte de Romont, amenât d'Italie un corps de Lombards. Ce renfort ne fit que rendre la défaite plus grave, et les Italiens, sur lesquels le duc comptait pour prendre Neuss, y arrivèrent déjà battus.

Son échec de Beauvais lui avait laissé une estime médiocre de ses sujets. Il fait venir deux mille Anglais, et, pour faire une guerre plus savante, il avait engagé en Lombardie des soldats italiens. Eux seuls s'entendaient aux travaux des siéges, et leur bravoure semblait incontestable depuis que les Suisses avaient reçu à l'Arbedo une si rude leçon du Piémontais Carmagnola.

Venise avait ordinairement à son service les plus

[1] Chronicon magnum Belgicum, p. 411, Lœhrer, p. 143.

[2] Les objections de Legrand à ceci (*Hist. ms.*, *livre* XIX, p. 50) ne me paraissent pas solides. V. plus bas.

habiles *condottieri*, Carmagnola autrefois, et alors le sage Coglione. Mais quelque offre que pût faire le duc de Bourgogne, il ne put attirer à son service ce grand tacticien. Venise eût craint de déplaire à Louis XI, si elle eût prêté son général. Coglione, dont la prudence était proverbiale, répondit qu'il était le serviteur du duc et le servirait volontiers, « mais en Italie ». Ce dernier mot était significatif; les Italiens croyaient voir un jour ou l'autre le conquérant au delà des Alpes[1].

Dans la route d'aventures où entrait le duc de Bourgogne, se mettant à violer les églises du Rhin, sans souci du pape ni de l'empereur, il ne lui fallait pas des hommes si prudents, qui auraient gardé leur jugement et se seraient donnés avec mesure, mais de vrais mercenaires, des aventuriers, qui, vendus une fois, allassent, les yeux fermés, au mot du maître, par le possible et l'impossible. Tel lui parut le capitaine napolitain Campobasso, homme fort suspect, fort dangereux, qui se vantait d'être banni pour sa fidélité héroïque au parti d'Anjou.

Le duc de Bourgogne n'avait pas une armée devant Neuss, mais bien quatre armées, qui se connaissaient peu et ne s'aimaient pas : une de Lombards, une d'Anglais, une de Français, une enfin d'Allemands; parmi ceux-ci servait une bande, nullement allemande, de malheureux Liégeois, obligés de combattre pour le destructeur de Liége.

[1] Lui-même admet cette supposition : « Et a bien intention d'en user en temps et lieu. » Instruction à M. de Montjeu, envoyé devers la seigneurie de Venise et le capitaine Colion. *Bibl. royale*, mss. *Baluze*, et la copie dans les *Preuves de Legrand, carton* 1474.

Le siége commença par une formidable procession que le duc fit faire autour de la ville; six mille superbes cavaliers défilèrent, armés (homme et cheval) de toutes pièces; nulle armée moderne ne peut donner l'idée d'un tel spectacle. Chacune de ces armures d'acier, ouvragées, dorées, damasquinées, battues à grands frais à Milan, étonne, effraye encore dans nos musées, œuvres d'art patient, et la plus splendide parure que l'homme ait portée jamais, à la fois galante et terrible.

Terrible en plaine. Mais sur la montagne de Neuss, dans ce fort petit nid, les durs fantassins de la Hesse ne firent que rire de cette cavalerie. La bière ne manquait pas, ni le vin, ni le blé; le brave chanoine Hermann leur avait amassé des vivres; soir et matin il faisait jouer de la flûte sur toutes les tours.

La première chose que fit le duc, ce fut d'ordonner aux Lombards d'aller prendre une île, en face de la ville. Ces cavaliers bardés de fer, peu propres à ce coup de main, obéirent courageusement et plus d'un se noya. On recourut alors au moyen plus lent et plus raisonnable de faire un pont de bateaux, de tonneaux; l'on travailla patiemment à combler un bras du fleuve. Ces travaux furent troublés souvent par l'audace des assiégés, qui, sans s'effrayer de cette grande armée, ni de savoir là le duc en personne, firent des sorties terribles, coup sur coup, en septembre, en octobre, en novembre.

Cependant Cologne et son chapitre, les princes du Rhin qui regardaient ces grands évêchés comme les apanages des cadets de leur famille, se remuèrent

extraordinairement, implorant à la fois l'Empire et la France. Le 31 décembre, ils conclurent, au nom de l'Empire, une ligue avec Louis XI; pour les encourager à se mettre en campagne, il leur faisait croire qu'il allait les joindre avec trente mille hommes.

Charles le Téméraire s'était rassuré par deux choses : l'Empire était dissous depuis longtemps, et l'empereur était pour lui. En ceci, il avait raison; il tenait toujours l'empereur par sa fille et ce grand mariage. Mais, quant à l'Allemagne, il ignorait qu'au défaut d'unité politique, elle avait une force qui pouvait se réveiller, la bonne vieille fraternité allemande, l'esprit de parenté, si fort en ce pays. Outre les parentés naturelles, il y avait entre plusieurs maisons d'Allemagne des parentés artificielles, fondées sur des traités, qui les rendaient solidaires, héritières les unes des autres en cas d'extinction. Tel fut le lien que forma la Hesse, à cette occasion, avec la puissante maison de Saxe et le vaillant margrave Albert de Brandebourg, l'Achille et l'Ulysse de l'Allemagne, qui, disait-on, avait vaincu dans dix-sept tournois, en dix batailles[1], qui trente ans auparavant avait défait et pris le duc de Bavière, et qui ne demandait pas mieux que de chasser encore un Bavarois du siége de Cologne.

Le duc n'en restait pas moins devant Neuss pendant ce long hiver du Rhin, s'étant bâti là une maison, un foyer, comme pour y demeurer à jamais, jour et nuit armé et dormant sur une chaise[2]. Il y

[1] Neuf victoires sur Nuremberg, bien fatales à son commerce.
[2] Lœurer.

rongeait son cœur. Il avait demandé une levée en masse[1] aux Flamands, qui n'avaient pas bougé. L'hiver n'était pas fini qu'il vit son Luxembourg envahi par une nuée d'Allemands. Louis XI, ayant repris Perpignan aux Aragonais le 10 mars, se trouvait libre d'agir au nord. Il envahit la Picardie. Le duc reçut tout à la fois ces nouvelles et le défi du jeune René (9 mai). Dans sa fureur d'être défié d'un si petit ennemi, il apprit, pour combler la mesure, que sa forteresse de Pierrefort venait de se rendre; hors de lui-même, il ordonna que les lâches qui l'avaient rendue fussent écartelés.

Les Anglais, depuis un an, allaient arriver et n'arrivaient pas. Ils avaient pris le traité au sérieux, et ce mot : *Conquête de France.* Ils avaient préparé un immense armement, emprunté de l'argent à Florence, acheté l'amitié de l'Écosse, fait une ligue avec la Sicile[2]. Chose nouvelle, les Anglais furent lents et les Allemands prompts. La grande armée de l'Empire se trouva, malgré les retards calculés de l'empereur, assemblée dès le commencement de mai sur le Rhin, pour la défense de la sainte ville de Cologne, pour le salut de Neuss.

La brave petite ville avait encore tout son courage en mars, après un si long siége, tellement qu'au carnaval les assiégés firent un tournoi. Cependant, les vivres venaient à la fin, la famine arrivait. On fit une procession en l'honneur de la Vierge; dans la procession, une balle tombe, on la ramasse, on lit : « Ne crains pas, Neuss, tu seras sauvée. » Ils

[1] Gachard.

[2] Voir Rymer, et le détail dans Ferrerius, Buchanan, etc. V. aussi Pinkerton, sur le Louis XI écossais.

regardèrent du haut des murs, et bientôt ils n'eurent plus qu'à remercier Dieu... Déjà branlaient à l'horizon les bannières sans nombre de l'Empire[1].

Le vaillant margrave de Brandebourg, qui avait le commandement de l'armée, montra beaucoup de prudence[2]. Il trouva un moyen de renvoyer le Téméraire sans blesser son orgueil. Il lui proposa de remettre la chose à l'arbitrage du légat du pape qu'il amenait avec lui. Le duc ne pouvait guère refuser; le roi avançait toujours, il était dans l'Artois. Le légat entra dans Neuss, le 9 juin, avec les conseillers impériaux et bourguignons. Le 17, l'empereur traita pour lui seul, à l'exclusion des Suisses, des villes du Rhin et de Sigismond même. Il sacrifia tout à l'espoir du mariage. Il fut convenu que le duc et l'empereur s'éloigneraient en même temps : le duc le 26, l'empereur le 27[3].

De toute façon, le duc n'eût pu rester. Les Anglais, qui l'appelaient depuis un mois et qui voyaient passer la saison, s'étaient lassés d'attendre et venaient de descendre à Calais.

[1] Dix princes arrivaient, quinze ducs ou margraves, six cent vingt-cinq chevaliers, les troupes de soixante-huit villes impériales. Le bon évêque de Lisieux ne peut contenir sa colère contre ces Allemands qui viennent chasser son maître : « C'étaient, dit-il, des rustres, des ouvriers fainéants, gloutons, paillards, piliers de cabarets, etc. »

[2] Il y eut un combat, où chaque partie s'attribua la victoire. Le duc écrivit une lettre ostensible où il prétendait avoir battu les Allemands. (Gachard.)

[3] Meyer voudrait faire croire que l'empereur partit le premier, ce qui est non-seulement inexact, mais absurde; l'empereur, en agissant ainsi, aurait laissé la ville à la discrétion du duc de Bourgogne.

CHAPITRE III

Descente anglaise. 1475.

Pour bien comprendre cette affaire compliquée de la descente anglaise, il faut d'abord en dire le point essentiel, c'est que de ceux qui y travaillaient, il n'y en avait pas un qui ne voulût tromper tous les autres.

L'homme qui y était le plus intéressé, et qui s'était donné le plus de peine, était certainement le connétable de Saint-Pol. Il savait que, depuis le siége de Beauvais, le roi et le duc le haïssaient à mort, et qu'ils n'étaient pas loin de s'entendre pour le faire périr. Il lui fallait, et au plus vite, embrouiller les affaires d'un élément nouveau, amener les Anglais en France, leur y donner pied, s'il pouvait un petit établissement, non chez lui, mais sur la côte, à Eu ou à Saint-Valery par exemple. Trois maîtres lui allaient mieux que deux pour n'en avoir aucun. Il avait fait croire aux Anglais, pour les décider, qu'ils n'avaient qu'à venir, qu'il leur ouvrirait Saint-Quentin.

Saint-Pol mentait, le Bourguignon, l'Anglais mentaient aussi. Le Bourguignon avait promis de

faire la guerre au roi trois mois d'avance, puis l'Anglais serait venu pour profiter. Il était trop visible que celui qui commencerait préparerait le succès de l'autre.

D'autre part, l'Anglais semble avoir laissé croire au Bourguignon qu'il attaquerait par la Seine, par la Normandie, c'est-à-dire qu'il vivrait entièrement sur les terres du roi, qu'il éloignerait la guerre des terres du duc. Il fit tout le contraire. Il montra une flotte sur les côtes de Normandie, mais il effectua son passage à Calais sur les bateaux plats de Hollande. Le 30 juin, il n'y avait encore que cinq cents hommes à Calais[1], et le 6 juillet l'armée avait passé : quatorze mille archers à cheval, quinze cents hommes d'armes, tous les grands seigneurs d'Angleterre, Édouard même[2]. Jusque-là, on doutait qu'il vînt faire la guerre en personne.

Avec une telle armée, et débarquant là, il se trouvait bien près de la Flandre et il lui était déjà onéreux. Le duc de Bourgogne, très-pressé de l'en éloigner, partit enfin de Neus, laissa ses troupes fort diminuées en Lorraine, et revint seul à Bruges demander de l'argent aux Flamands (12 juillet). Le 14, il joignit à Calais cette grande armée anglaise et se hâta de l'entraîner en France.

Les Anglais s'étaient figuré que leur ami les loge-

[1] Louis XI écrit, le 30 juin : « A Calais, il y quatre ou cinq cents Anglais, mais ils ne bougent. » Preuves de Duclos, IV, 428.

[2] Ce qui me porte à le croire, c'est que le roi d'Angleterre, qui certainement ne dut passer que des derniers, passa le 5 juillet et reçut le 6 la visite de la duchesse de Bourgogne sa sœur. Commines dit lui-même qu'il avait cinq ou six cents bateaux plats ; il est probable qu'il se trompe en disant que le passage dura trois semaines. Ibidem.

rait en route. Mais point; sur leur chemin, il fermait ses places, les laissait coucher à la belle étoile. Seulement, il les encourageait en leur montrant de loin les bonnes villes picardes, où le connétable avait hâte de les recevoir. Arrivés devant Saint-Quentin, « ils s'attendaient qu'on sonnât les cloches et qu'on portât au-devant la croix et l'eau bénite ». Ils furent reçus à coups de canon; il y eut deux ou trois hommes tués.

Peu de jours auparavant (29 juin), les Bourguignons avaient éprouvé, à leur dam, ce qu'il fallait croire des promesses du connétable. Il assurait qu'il avait pratiqué le duc de Bourbon, alors général du roi du côté de la Bourgogne; il ne s'agissait que de se présenter, et il allait leur ouvrir tout le pays. Ils se présentèrent en effet et furent taillés en pièces (21 juin)[1].

Entre tous ceux qui les avaient appelés, les Anglais n'avaient qu'un ami sûr, le duc de Bretagne. Amitié orageuse pourtant et fort troublée. Il refusait obstinément de leur livrer le dernier prétendant du sang de Lancastre qui s'était réfugié chez lui, c'est-à-dire qu'à tout événement il gardait une arme contre eux.

Néanmoins le roi avait sujet d'être fort inquiet. Il avait perdu l'alliance de l'Écosse, l'espoir de toute diversion[2]. Tout ce que la prudence conseil-

[1] Le roi s'était assuré du duc de Bourbon en donnant sa fille aînée à son frère, Pierre de Beaujeu. Le duc étant malade, ce ne fut pas lui qui gagna la bataille, comme le prouve un arrêt du parlement, 1499, cité par Baluze, Hist. de la maison d'Auvergne.

[2] Il n'avait point négligé ce moyen. En avril 1473, il tenait à Dieppe le comte d'Oxford avec douze vaisseaux, pour les envoyer en Écosse, et faire encore par le Nord une tentative pour la mai-

lait, il l'avait fait. Trop faible pour tenir la mer contre les Anglais, Flamands et Bretons, il avait assuré la terre, autant qu'il l'avait pu. Dès le mois de mars, il garantit la solde, les priviléges, l'organisation des francs archers. Il mit Paris sous les armes; il garnit Dieppe et Eu[1]. Jusqu'au dernier moment, il ignora si l'expédition aurait lieu, si la descente se ferait en Picardie ou en Normandie. Il se tenait entre les deux provinces. Tout ce qu'il savait, c'est que l'ennemi avait de fortes intelligences parmi les siens. Le duc de Bourbon, qu'il avait prié de le joindre, ne bougeait pas. Le duc de Nemours se tenait immobile. Il y avait à craindre bien des défections.

Il jugea pourtant avec sagacité que les Anglais, ayant si peu à se louer du duc de Bourgogne et du connétable, n'ayant été reçus nulle part encore et n'ayant en France que la place de leur camp, ils ne seraient pas si terribles. Cette France dévastée ne leur semblait guère désirable. Le roi avait fait un désert devant eux. D'autre part, Édouard avait fait tant de guerres qu'il en avait assez; il était déjà fatigué et lourd; il devenait gras. Gouverné comme il l'était par sa femme et les parents de sa femme, il y avait un point par où on pouvait le prendre ai-

son de Lancastre; mais l'Écosse était sans doute déjà fortement travaillée par l'argent de l'Angleterre, comme il y parut l'année suivante par le mariage d'une fille d'Édouard avec l'héritier d'Écosse. (Paston, ap. Fenn.)

[1] Eu devait être défendu, mais si Édouard passait en personne, *dépêché*, c'est-à-dire brûlé. Ceci prouve que le roi connaissait parfaitement d'avance le projet du connétable d'établir les Anglais *dans une ou deux petites villes* de la côte. Preuves de Duclos, IV, 426-429, lettre du roi, 30 juin 1475.

sément : un mariage royal, qui eût tant flatté la reine ! demander une de ses filles pour le petit Dauphin. Quant aux grands seigneurs du parti opposé à la reine, on pouvait les avoir avec de l'argent. Restaient les vieux Anglais, les hommes des communes qui avaient poussé à la guerre; mais ils étaient bien refroidis. « Le roi avoit amené dix ou douze hommes, tant de Londres que d'autres villes d'Angleterre, gros et gras, qui avoient tenu la main à ce passage et à lever cette puissante armée. Il les faisoit loger en bonnes tentes; mais ce n'étoit point la vie qu'ils avoient accoutumé; ils en furent bientôt las; ils avoient cru qu'une fois passés, ils auroient une bataille au bout de trois jours. »

Les Anglais voyaient bien qu'un seul homme leur avait dit vrai sur le peu de secours qu'ils trouveraient dans leurs amis d'ici; c'était le roi de France, quand il reçut leur héraut avant le passage. Il lui avait donné un beau présent, trente aunes de velours et trois cents écus, en promettant mille si les choses s'arrangeaient. Le héraut avait dit que, pour le moment, il n'y avait rien à faire, mais que le roi Édouard une fois passé en France, on pourrait s'adresser aux lords Howard et Stanley.

Ces deux lords, en effet, prirent l'occasion d'un prisonnier que l'on renvoyait pour « se recommander à la bonne grâce du roi de France ». Le roi, sans perdre de temps, sans ébruiter la chose par l'envoi d'un héraut, prit pour héraut « un varlet[1] »

[1] Et non *un valet*, comme on l'a toujours dit pour faire un roman de cette histoire. D'autres ne se contentent plus du *valet*, ils en font un *laquais*. — Le récit de Commines, admirable de finesse, de mesure, de propriété d'expression, méritait d'être res-

qu'il avait remarqué pour l'avoir vu une fois, un garçon d'assez pauvre mine, mais qui avait du sens « et la parole douce et amiable ». Il le fit endoctriner par Commines, mettre hors du camp sans bruit, de sorte qu'il ne mit la cotte de héraut que pour entrer au camp anglais. On l'y reçut fort bien. Des ambassadeurs furent chargés de traiter de la paix, en tête lord Howard.

On eut peu de peine à s'entendre. Le projet de mariage facilita les choses; le Dauphin devait épouser la fille d'Édouard, qui aurait un jour *le revenu de la Guyenne*, et en attendant cinquante mille écus par année. Ce mot de *Guyenne*, si agréable aux oreilles anglaises, fut dit, mais non écrit dans le traité. Édouard recevait sur-le-champ pour ses frais une somme ronde de 75 000 écus, et encore 50 000 pour rançon de Marguerite; grande douceur pour un roi qui n'osait rien exiger des siens après ces guerres civiles. Tous ceux qui entouraient Edouard, les plus grands, les plus fiers des lords, tendirent la main et reçurent pension. Louis XI était trop heureux d'en être quitte pour de l'argent. Il reçut les Anglais à Amiens à table ouverte, les fit boire pendant plusieurs jours, enfin se montra aussi gracieux et confiant que leur ami le duc de Bourgogne avait été sauvage.

Tout cela s'arrangea pendant une absence du duc de Bourgogne, qui laissa un moment le roi d'Angleterre pour aller demander de l'argent et des troupes aux états de Hainaut. Il revint (19 août),

pecté dans les moindres détails (sauf les changements qu'impose la nécessité d'abréger). — Il fut étonné, non de la condition, mais de la mine de l'envoyé, p. 349.

mais trop tard, s'emporta fort, maltraita de paroles le roi d'Angleterre, lui disant (en anglais pour être entendu) que ce n'était pas ainsi que ses prédécesseurs s'étaient conduits en France, qu'ils y avaient fait de belles choses et gagné de l'honneur. « Est-ce pour moi, disait-il encore, que j'ai fait passer les Anglais? C'est pour eux, pour leur rendre ce qui leur appartient. Je prouverai que je n'ai que faire d'eux; je ne veux point de trêve, que trois mois après qu'ils auront repassé la mer. » Plus d'un Anglais pensait comme lui[1] et restait sombre, malgré toutes les avances du roi et ses bons vins, surtout ce dur bossu Glocester.

Il y avait quelqu'un de plus fâché encore de cet arrangement, c'était le connétable. Il envoyait au roi, au duc; il voulait s'entremettre de la paix. Au roi, il faisait dire qu'il suffisait pour contenter ces Anglais de leur donner seulement une petite ville ou deux pour les loger l'hiver, « qu'elles ne sauraient être si méchantes qu'ils ne s'en contentassent. » Il voulait dire Eu et Saint-Valery. Le roi craignait que les Anglais ne les demandassent en effet, et les fit brûler.

L'honnête connétable ne pouvant établir ici les Anglais, offrait de les détruire; il proposait de s'unir tous pour tomber sur eux. D'autre part, Édouard disait au roi que s'il voulait seulement payer moitié des frais, il repasserait la mer, l'année

[1] D'autant plus qu'il n'était guère sorti de la plus grande armée d'Angleterre. Édouard fit en partant cette bravade : « Majorem numerum non optaret ad conquærendum per medium Franciæ usque ad portas urbis Romæ. » Croyland. Continuat., p. 558.

suivante, pour détruire son beau-frère le duc de Bourgogne.

Le roi n'eut garde de profiter de cette offre obligeante : son jeu était tout autre. Il lui fallait au contraire rassurer le duc de Bourgogne, lui garantir une longue trêve (neuf années), pendant laquelle il pût courir les aventures, s'enfoncer dans l'Empire, s'enferrer aux lances des Suisses. Le roi comptait, en attendant, se donner enfin le bien que depuis dix ans il demandait dans ses prières, d'arracher ses deux mauvaises épines du Nord et du Midi, les Saint-Pol et les Armagnac.

Ceux-ci voyaient bien cette pensée dans le cœur du roi, et sous son patelinage : *Mon bon cousin, mon frère...* qu'il ne demandait que leur mort. Mais par qui commencerait-il? Il avait déjà frappé un Armagnac en 1473; l'autre (duc de Nemours) croyait son tour venu, il écrivait à Saint-Pol (qui avait épousé sa nièce) que, pouvant être happé d'un moment à l'autre, il allait lui envoyer ses enfants, les mettre en sûreté.

Il est juste de dire qu'ils avaient bien gagné la haine du roi et tout ce qu'il pourrait leur faire. Quinze ans durant, leur conduite fut invariable, jamais démentie; ils ne perdirent pas un jour, une heure, pour trahir, brouiller, remettre l'Anglais en France, recommencer ces guerres affreuses.

Ceux qui excusent tout ceci, comme la résistance du vieux pouvoir féodal, errent profondément. Les Nemours, les Saint-Pol, étaient des fortunes récentes. Saint-Pol s'était fait grand en se donnant deux maîtres et vendant tour à tour l'un et l'autre. Nemours devait les biens immenses qu'il avait par-

tout (aux Pyrénées, en Auvergne, près Paris, et jusqu'en Hainaut), il les devait, à qui? à la folle confiance de Louis XI, qui passa sa vie à s'en repentir.

Le roi venait de remettre au duc d'Alençon la peine de mort pour la seconde fois, lorsqu'il apprit que Jean d'Armagnac (celui qui avait deux femmes, dont l'une était sa sœur) s'était rétabli dans Lectoure. Il avait trouvé moyen d'amuser la simplicité de Pierre de Beaujeu qui gardait la place, et il avait pris la ville et le gardien (mars 1473). Ce tour piqua le roi. Il avait à peine recouvré le Midi et il semblait près de le perdre; les Aragonais rentraient dans Perpignan (1er février)[1]. Il résolut cette fois de profiter de ce que d'Armagnac s'était lui-même enfermé dans une place, de le serrer là, de l'étouffer.

La crise lui semblait demander un coup rapide, terrible; son âme, qui jamais ne fut bonne, était alors furieusement envenimée contre tous ces Gascons, et par leurs menteries continuelles, et par leurs railleries[2].

Il dépêche deux grands officiers de justice, les sénéchaux de Toulouse et de Beaucaire, les francs archers de Languedoc et de Provence; pour assurer

[1] Zurita, Anal. de Aragon, t. IV, libr. XIX, c. XII. Voir aussi l'*Hist. ms. de Legrand*, fort détaillée pour les affaires du Midi, l'Histoire du Languedoc, etc.

[2] Une lettre du comte de Foix au roi montre avec quelle légèreté il le traitait. Cette lettre, spirituelle et moqueuse, dut le blesser cruellement, en lui prouvant surtout que ses finesses ne trompaient personne. Il finit par lui faire entendre qu'il n'a pas le temps de lui écrire. *Bibl. royale, ms. Legrand, carton de* 1470, *lettre du* 27 *septembre.*

la chasse, il leur promet la curée; la besogne devait être surveillée par un homme sûr, le cardinal d'Alby[1]. Armagnac se défendit trop bien, et on lui fit espérer un arrangement pour tirer de ses mains Beaujeu et les autres prisonniers[2]. Pendant les pourparlers, un seul article restant à régler, les francs archers entrèrent, firent main basses partout, tuèrent tout dans la ville. L'un d'eux, sur l'ordre des sénéchaux, poignarda Armagnac sous les yeux de sa femme (6 mars 1473).

Nemours et Saint-Pol ne pouvaient guère espérer mieux. Ils étaient des exemples illustres d'ingratitude, s'il en fut jamais. La seule excuse de Saint-Pol (la même que donnaient en Suisse les comtes de Romont et de Neufchâtel, dont nous allons parler), c'était qu'ayant du bien sous deux seigneurs, relevant de deux princes, ils étaient sans cesse embarrassés par des devoirs contradictoires. Mais alors comment compliquer cette complication? pourquoi accepter chaque années de nouveaux dons du roi pour le trahir? pourquoi cet acharnement à

[1] Dont le zèle alla jusqu'à prêter douze mille livres pour l'expédition. *Bibl. royale, ms. Gaignières*, 2895 (*communiqué par M. J. Quicherat*).

[2] Le caractère bien connu de Louis XI porte à croire qu'il y eut trahison. Cependant, la seule source comtemporaine qu'on puisse citer pour cet obscur événement, c'est le factum des Armagnacs eux-mêmes contre Louis XI, présenté par eux aux états généraux de 1484. Tout le monde a puisé dans ce plaidoyer. V. Histoire du Languedoc, livre XXXV, p. 47. Quant à la circonstance atroce du breuvage que la comtesse *fut forcée de prendre, dont elle avorta et dont elle mourut deux jours après*, elle n'est point exacte, au moins pour la mort, puisque trois ans après elle plaidait pour obtenir payement de la pension viagère que le roi lui avait assignée sur les biens de son mari. Arrêts du parlement de Toulouse du 21 avril et du 6 mai 1476 (cités par M. de Barante).

sa ruine?... S'il y fût parvenu, il n'eût guère avancé. Il eût trouvé un roi à défaire dans le duc de Bourgogne; c'eût été à recommencer.

Trois fois le roi faillit périr par lui. D'abord à Montlhéry, et cette fois il arrache l'épée de connétable. — Le roi le comble, il le marie, le dote en Picardie, le nomme gouverneur de Normandie[1]; et c'est alors qu'il s'en va lui ruiner ses alliés, Dinant et Liége. — Le roi lui donne des places dans le Midi (Ré, Marant), et il travaille à unir le Midi et le Nord, Guyenne et Bourgogne, pour la ruine du roi. — Dans sa crise de 1472, le roi, *in extremis*, se fie à lui, lui laisse la Somme à défendre (la Somme, Beauvais, Paris!), et tout était perdu si le roi n'eût en hâte envoyé Dammartin. — Le duc de Bourgogne s'éloigne de la France, s'en va faire la guerre en Allemagne; Saint-Pol le va chercher, il lui amène l'Anglais, il lui répond que le duc de Bourbon trahira comme lui... Si celui-ci l'eût écouté, que serait-il advenu de la France?

Un matin, tout cela éclate. Cette montagne de

[1] Et ce ne fut pas un vain titre. Saint-Pol lui-même, venant se faire reconnaître à Rouen, parle « du grand povoir et commission que le Roy lui a donné à lui seul, y compris le povoir de congnoistre de ces cas de crime de lèze-majesté et autres réservez, » connaissance formellement interdite à l'échiquier. — En 1469, il fait lire une lettre du roi : « Nostre très-chier et très-amé frère le duc de Guyenne nous a envoyé *l'anel dont on disoit qu'il avoit espousé la duchié de Normandie*... Voulons que en l'Eschiquier... vous monstrez et faictes *rompre publiquement ledit anel.* » Il y avait dans la salle une enclume et des marteaux. L'anneau ducal, livré aux sergents des huis, fut par eux, « voyant tous, cassé et rompu en deux pièces qui furent rendues à M. le connestable ». *Registres de l'Echiquier*, 9 *nov.* 1469. Une ancienne gravure représente cette cérémonie. *Portefeuille du dépôt des mss. de la Bibliothèque royale.* Floquet, Parlement de Normandie, I, 253.

trahison retombe d'aplomb sur la tête du traître. Le roi, le duc et le roi d'Angleterre échangent les lettres qu'ils ont de lui. L'homme reste à jour, connu et sans ressources.

Il s'agissait seulement de savoir qui profiterait de la dépouille? Saint-Pol pouvait encore ouvrir ses places au duc de Bourgogne, et peut-être obtenir grâce de lui. Un reste d'espoir le trompa pour le perdre. Le roi mit ce délai à profit, conclut vite un arrangement avec le duc pour le renvoyer à sa guerre de Lorraine; il lui abandonnait la Lorraine, l'empereur, l'Alsace (le monde, s'il eût fallu), pour le faire partir. Tout cela fut écrit le 2 septembre, signé le 13; le 14, le roi, avec cinq ou six cents hommes d'armes, arrive devant Saint-Quentin qui ouvre sans difficulté; le connétable s'était sauvé à Mons. Au reste si le roi prenait, c'était pour donner, à l'entendre, pour en faire cadeau au duc, à qui il avait promis la bonne part dans les biens de Saint-Pol. « Beau cousin de Bourgogne, disait-il, a fait du connétable comme on fait du renard; il a retenu la peau, comme un sage qu'il est; moi, j'aurai la chair, qui n'est bonne à rien[1]. »

Le duc de Bourgogne tenait Saint-Pol à Mons depuis le 26 août. Quelques torts que celui-ci eût envers lui, il s'était fié à lui pourtant, et il lui aurait remis ses places si le roi ne l'eût prévenu. Le fils de Saint-Pol avait bravement combattu pour le duc;

[1] Louis XI, qui n'était pas maître de sa langue, avait lui-même fait dire à Saint-Pol peu auparavant un mot qui n'était que trop clair : « J'ai de grandes affaires, j'aurais bon besoin *d'une tête* comme la vôtre. » Il y avait là un Anglais qui ne comprenait pas, le roi prit la peine de lui expliquer la plaisanterie. (Commines.)

il souffrait pour lui une dure captivité et le roi parlait de lui couper la tête. Les services du fils, sa prison, son danger, demandaient grâce pour le père auprès du duc de Bourgogne et priaient pour lui.

Saint-Pol, qui était à Mons chez son ami le bailli de Hainaut, n'avait aucune crainte. Un simple valet de chambre du duc était là pour le surveiller. Cependant la guerre de Lorraine traînait, contre toute attente, et le roi, demandant qu'on lui livrât Saint-Pol, poussait des troupes en Champagne, aux frontières de Lorraine. Le duc, qui avait pris Pont-à-Mousson le 26 septembre, ne put avoir Epinal que le 19 octobre, et le 24 seulement il assiégea Nancy. Rien n'avançait; la ville résistait avec une gaieté désespérante pour les assiégeants[1]. L'Italien Campobasso, qui dirigeait le siége et qui avait baissé dans la faveur du maître depuis qu'il avait manqué Neuss, travaillait mal et lentement; peut-être déjà marchandait-il sa mort.

Cette lenteur devenait fatale au connétable; le duc n'osait plus le refuser au roi, qui pouvait entrer en Lorraine et lui faire perdre tout. Le 16 octobre, un secrétaire vint donner ordre aux gens de Mons de le garder à vue. Le duc, devant Nancy, reçut presque en même temps une lettre du connétable et une lettre du roi, la première suppliante, où le captif exposait « sa dolente affaire, » la se-

[1] « Nicolas des Grands Moulins dedans (*la tour*) estoit, lequel joyeusement les os menoit avec ses clochettes (*cliquettes?*), en disant de bonnes chansons. Quand venoit le soir, les Bourguignons l'appeloient, disant : Hé! fi canteur, hé! par foy, dis-nous une cansonette. A puissance de flèches tiroient, le cuidant tirer, mais jamais... » Chronique de Lorraine.

conde presque menaçante, où le roi le sommait de laisser la Lorraine s'il ne voulait pas lui livrer Saint-Pol et les biens de Saint-Pol. Le duc, acharné à sa proie, fit semblant de complaire au roi et ordonna à ses gens de lui livrer le prisonnier le 24 novembre, *s'ils n'apprenaient la prise de Nancy;* ses capitaines lui répondaient de la prendre le 20. En ce cas il eût manqué de parole au roi, eût gardé Nancy et Saint-Pol.

Malheureusement l'ordre fut donné aux ennemis personnels de celui-ci, à Hugonet et Humbercourt[1], qui le 24, sans attendre un jour, une heure de plus, le livrèrent aux gens du roi. Trois heures après, dit-on, arriva un ordre de différer encore : il n'était plus temps.

Le procès fut mené très-vite[2]. Saint-Pol savait

[1] Il avait donné à Humbercourt un démenti qu'il avait peut-être oublié lui-même, mais qu'il retrouva dans ce moment décisif. Sa fierté, ses prétentions princières, l'audace qu'il eut plusieurs fois d'humilier ses maîtres, la légèreté avec laquelle on parlait dans sa petite cour du duc et du roi, ne contribuèrent pas peu à sa mort. Louis XI s'humilia devers lui jusqu'à consentir à avoir une entrevue avec lui, comme d'égal à égal, *avec une barrière entre eux.* (Commines.) Le roi lui reproche dans une lettre les propos de ses serviteurs : « Ils disent que je ne suis *qu'un enfant*, et que je ne parle *que par bouche d'autrui.* » Duclos.)

[2] Il ne se justifia que sur un point, l'attentat à la vie du roi; il avait toujours témoigné de la répugnance à ce sujet. Du reste, il était l'auteur du plan proposé au duc alors devant Neuss; le duc eût été régent et le duc de Bourbon son lieutenant; on eût pris le roi et *on l'eût mis à Saint-Quentin*, sans lui faire mal pourtant, et *en lieu où il fût bien aise.* Le connétable avait dit qu'il y avait « douze cents lances de l'ordonnance du roi qui seroient leurs. » *Bibliothèque royale, fonds Cangé, ms.* 10 334 f. 248-251. Selon un témoin, le duc de Bourbon aurait répondu à ces propositions : « Je fais veu à Dieu que sy je devois devenir aussi pauvre que Job, je serviray le Roy du corps et de biens et jamais ne l'abandonneray, et ne veux point de leur alliance. » *Bibliothèque*

bien ces choses, pouvait perdre bien des gens d'un mot. On se garda bien de le mettre à la torture, et Louis XI regretta plus tard qu'on ne l'eût pas fait. Livré le 24 novembre, il fut décapité le 19 décembre sur la place de Grève[1]. Quelque digne qu'il fût de cette fin, elle fit tort à ceux qui l'avaient livré, au duc surtout, en qui il avait eu confiance et qui avait trafiqué de sa vie [2].

Cette Lorraine, achetée si cher, il l'eut enfin, il entra dans Nancy (30 novembre 1475). Quoique la résistance eût été longue et obstinée, il accorda à la ville la capitulation qu'elle dressa elle-même [3]. Il se soumit à faire le serment que faisaient les ducs de Lorraine, et il reçut celui des Lorrains; il rendit la justice en personne, comme faisaient les ducs, écoutant tout le monde infatigablement, tenant les

royale, fonds Harlay, mss. 338, page 130. — Voir le *Procès ms. aux Archives du royaume, section judiciaire*, et à la *Bibliothèque royale.*

[1] Lire l'exécution dans Jean de Troyes, nov. 1475, et le portrait que Chastellain a fait de cet homme en qui l'ambition gâta tant de beaux dons de la nature, *passim*, et le fragment édité par M. J. Quicherat, Bibl. de l'École des chartes, 1842. Paris applaudit à l'exécution; on y avait beaucoup souffert de ses pilleries. V. la complainte. Je me rappelle avoir vu une lettre de rémission accordée par le roi à un archer de Saint-Pol pour le meurtre d'un prêtre; il y détaille toutes les circonstances aggravantes, de manière à faire détester l'homme puissant qui arrachait une grâce si peu méritée. *Archives du royaume, Registres du Trésor des chartes.*

[2] Commines prétend que le duc lui donna un sauf-conduit.

[3] Il promit de rappeler les bannis, d'épargner les biens des partisans de René, de payer les dettes de son ennemi, etc. — Voir dans Schutz (Tableau, etc., p. 82) la « Requeste présentée par les états du duché de Lorraine, à Charles, duc de Bourgogne ». J'y trouve cette noble parole : « Et si ledict duché n'est de si grande estendue que beaucoup d'autres pays, *si a de la souveraineté en soy et est exempt de tous autres.* »

portes de son hôtel ouvertes jour et nuit, accessible à toute heure.

Il ne voulait pas être le conquérant, mais le vrai duc de Lorraine, accepté du pays qu'il adoptait lui-même. Cette belle plaine de Nancy, cette ville élégante et guerrière, lui semblait, autant et plus que Dijon, le centre naturel du nouvel empire[1], dont les Pays-Bas, l'indocile et orgueilleuse Flandre ne seraient plus qu'un accessoire. Depuis son échec de Neuss, il détestait tous les hommes de langue allemande, et les impériaux qui lui avaient ôté des mains Neuss et Cologne, et les Flamands qui l'avaient laissé sans secours, et les Suisses qui, le voyant retenu là, avaient insolemment couru ses provinces[2].

Le 12 juillet, dans son rapide retour de Neuss à Calais, il s'était arrêté à Bruges un moment, pour lancer aux Flamands un foudroyant discours[3], les effrayer et en tirer de nouvelles ressources. S'il est resté longtemps à ce siége, jusqu'à ce que l'empereur, l'Empire, le roi de France, se soient mis en mouvement, les Flamands en sont cause, qui l'ont laissé là pour périr... « Ah! quand je me rappelle les belles paroles qu'ils disent à toute *entrée* de

[1] La chronique, à demi rimée, de Lorraine, lui fait dire : « A l'ayde de Dieu céans une notable maison ferai; j'ai volonté d'icy demeurer, et mes jours y parfiner. C'est le pays que plus désirois... Je suis mainctenant emmy mes pays, pour aller et pour venir. Ici tiendrai mon estat... De tous mes pays, ferai tous mes officiers venir icy rendre compte. »

[2] « Zu schmach und abfall ganzer Teutchen nation. » Diebold Schilling, p. 130.

[3] Lire en entier ce discours, vraiment éloquent (d'autant plus irritant). Documents Gachard, I, 249-270.

leur seigneur, qu'ils sont de *bons*, *loyaux*, *obéissants* sujets, je trouve que ces paroles ne sont que fumées d'alchimie. Quelle *obéissance* y a-t-il à désobéir? quelle *loyauté* d'abandonner son prince? quelle *bonté* filiale en ceux qui plutôt machinent sa mort?... De telles machinations, répondez, n'est-ce pas crime de lèse-majesté? et à quel degré? au plus haut, en la personne même du prince. Et quelle punition y faut-il? la confiscation? Non, ce n'est pas assez... la mort... non décapités, mais écartelés!

» Pour qui votre prince travaille-t-il? est-ce pour lui, ou pour vous, pour votre défense? Vous dormez, il veille; vous vous tenez chauds, il a froid; vous restez chez vous pendant qu'il est au vent, à la pluie; il jeûne, et vous, dans vos maisons, vous mangez, buvez, et vous tenez bien aise!...

» Vous ne vous souciez pas d'être gouvernés comme des enfants sous un père; eh bien! fils *déshérités pour ingratitude* [1], vous ne serez plus que des sujets sous un maître... Je suis et je serai maître, à la barbe de ceux à qui il en déplaît. Dieu m'a donné la puissance... Dieu, et non pas mes sujets. Lisez là-dessus la Bible, aux livres des Rois...

» Si pourtant vous faisiez encore votre devoir, comme bons sujets y sont tenus, si vous me donniez courage pour oublier et pardonner, vous y gagneriez davantage... J'ai bien encore le cœur et le vou-

[1] « Ingrati animi causâ. » Ce passage et le précédent sur le crime de lèse-majesté, montrent qu'il était imbu du droit romain et des traditions impériales. Plusieurs de ses principaux conseillers, comme je l'ai dit, étaient des légistes comtois et bourguignons. Voir, à la Pinacothèque de Munich, la ronde et dure tête rouge de Carondelet.

loir de vous remettre au degré où vous étiez devant moi : *Qui bien aime tard oublie.*

» Donc ne procédons pas encore, pour cette fois, aux punitions... Je veux dire seulement pourquoi je vous ai mandés. » Et alors, se tournant vers les prélats : « Obéissez désormais diligemment et sans mauvaise excuse, ou votre temporel sera confisqué. » — Puis aux nobles : « Obéissez, ou vous perdrez vos têtes et vos fiefs. » — Enfin aux députés du dernier ordre, d'un ton plein de haine : « Et vous *mangeurs des bonnes villes*, si vous n'obéissiez aussi à mes ordres, à toute lettre que mon chancelier vous expédiera, vous perdriez, avec tous vos priviléges, les biens et la vie [1]. »

Ce mot *mangeurs des bonnes villes* était justement l'injure que le petit peuple adressait aux gros bourgeois qui faisaient les affaires publiques. Que le prince la leur adressât, c'était chose nouvelle, menaçante ; il semblait, par ce mot seul, prêt à déchaîner sur eux les vengeances de la populace, et déjà leur passer la corde au col.

Dans leur réponse écrite, infiniment mesurée, respectueuse et ferme, ils prétendirent qu'au moment même où il les appelait à Neuss, le bruit courait qu'il y avait accord entre lui et l'empereur (accord secret de mariage, ils l'insinuaient finement). Au lieu d'armer, de partir, ils avaient donné de l'argent [2]. De plus, l'Artois étant menacé, ils

[1] Les Flamands appelaient souvent les gros bourgeois *mangeurs de foie*, « Jecoris esores. » V. notre tome VII, ann. 1436, et Meyer, fol. 291.

[2] Le chiffre total des recettes et dépenses que M. Edward Le Glay me communique (d'après les *Archives de Lille*), n'indique

ont levé deux mille hommes pour six semaines, et *si la Flandre eût eu besoin de défense*, ils auraient fait davantage. « Votre père, le duc Philippe, de noble mémoire, vos nobles prédécesseurs, ont laissé le pays dans cette liberté de n'avoir nulle charge sans que les quatre membres de Flandre *y aient préalablement consenti au nom des habitants*... Quant à vos dernières lettres, portant que dans quinze jours tout homme capable de porter les armes se rendra près d'Ath, *elles n'étaient point exécutables*, ni profitables pour vous-même; vos sujets sont des marchands, des ouvriers, des laboureurs, qui ne sont guère propres aux armes. Les étrangers quitteraient le pays... *La marchandise*, dans laquelle vos nobles prédécesseurs ont, depuis quatre cents ans, entretenu le pays avec tant de peine, *la marchandise*, très-redouté seigneur, *est inconciliable avec la guerre.* »

Il répondit aigrement qu'il ne se laissait pas prendre à toutes leurs belles paroles, à leurs protestations : « Suis-je un enfant pour qu'on m'amuse avec des mots et une pomme?... Et qui donc est seigneur ici? est-ce vous, ou bien est-ce moi?... Tous mes pays m'ont bien servi, sauf la Flandre, qui

as d'augmentation considérable, parce qu'il ne donne que l'ordinaire. L'extraordinaire était accablant. Outre *les droits sur les grains et denrées* qu'il établit en 1474, trente mille écus qu'il leva pour le siége de Neuss en 1474, il déclara, le 6 juin de cette année, que tous ceux qui tenaient des fiefs non nobles auraient à venir en personne à Neuss, ou *à payer le sixième* de leur revenu (*Archives de Lille*). En juillet, il demanda le *sixième de tous les revenus* en Flandre et en Brabant. La Flandre refusa, et il n'obtint par menaces que 28 000 couronnes comptant, et 10 000 ridders par an pendant trois ans (communiqué par M. Schayez, d'après les *Archives générales de Belgique*).

de tous est le plus riche. Il y a telle ville *qui prend sur ses habitants* plus que moi sur tout mon domaine (ceci contre les bourgeois dirigeants, insinuation dangereuse et meurtrière). Vous appliquez à vos usages ce qui est à moi; à moi appartiennent ces taxes des villes; je puis me les appliquer, et je le ferai, m'en aider à mon besoin, ce qui vaudrait mieux *que tel autre usage qu'on en fait*, sans que mon pays y gagne... Riches ou pauvres, rien ne dispense d'aider votre prince. Voyez les Français, ils sont bien pauvres, et comme ils aident leur roi!...»

Le dernier mot fut celui-ci, dont les députés tremblèrent, se souvenant qu'après le sac de Liége, il avait eu l'idée de faire celui de Gand[1] : « Si je ne suis satisfait, *je vous la ferai si courte* que vous n'aurez le temps de vous repentir... Voilà votre écrit, prenez-le, je ne m'en soucie; vous y répondrez vous-mêmes... Mais faites votre devoir. »

Ce fut un divorce. Le maître et le peuple se séparèrent pour ne se revoir jamais. La Flandre haïssait alors autant qu'elle avait aimé. Elle attendait, souhaitait la ruine de cet homme funeste. Les gros bourgeois croyaient avoir tout à craindre de lui. Il avait frappé les pauvres en mettant un impôt sur les grains. Il avait tenté d'imposer le clergé; dans ses embarras de Neuss, il lui demanda un décime et réclama de toutes les églises, de toutes les communautés, les droits d'amortissement non payés par l'Église *depuis soixante ans;* ces droits éludés, refusés, étaient levés de force par les

[1] « Plusieurs bons personnages... qui, de mon temps et *moy présent*, avoient aydé à desmouvoir ledict duc Charles, lequel vouloit destruire grant partie de ladicte ville de Gand. » Commines.

agents du fisc. Les prêtres commencèrent à répandre dans le peuple qu'il était maudit de Dieu[1].

Ceux qui souffraient le plus, en se plaignant le moins, c'étaient ceux qui payaient de leur personne même, les nobles, désormais condamnés à chevaucher toujours derrière cet homme d'airain, qui ne connaissait ni peur, ni fatigue, ni nuit, ni jour, ni été, ni hiver. Ils ne revenaient plus jamais se reposer. Adieu leurs maisons et leurs femmes, elles avaient le temps de les oublier... Il ne s'agissait plus, comme autrefois, de faire la guerre chez eux, tout au plus de l'Escaut à la Meuse. Il leur fallait maintenant s'en aller, nouveaux paladins, aux aventures lointaines, passer les Vosges, le Jura, tout à l'heure les Alpes, faire la guerre à la fois au royaume *très-chrétien* et au *saint-empire*, aux deux têtes de la chrétienté, au droit chrétien; leur maître était son droit à lui-même et n'en voulait nul autre.

Reviendrait-il jamais aux Pays-Bas? tout disait le contraire. Le trésor, qui du temps du bon duc avait toujours reposé à Bruges, il l'emportait, le faisait voyager avec lui; des diamants d'un prix inestimable et faciles à soustraire, des châsses, des reliquaires, des saints d'or et toutes sortes de richesses pesantes, tout cela, chargé sur des chariots, roulait de Neuss à Nancy, et de Nancy en Suisse. Sa fille restait encore en Flandre, mais il écrivit aux Flamands de la lui envoyer.

[1] On disait, entre autres choses, que Philippe le Bon s'étant dispensé d'aller à la croisade sous prétexte de santé (pour faire plaisir à sa femme et autres dont les maris partaient), le pape indigné le maudit, lui et les siens, jusqu'à la troisième génération. (Reiffenberg, d'après le Defensorium sacerdotum, de Scheurlus.)

La Suisse, par laquelle il allait commencer, n'était qu'un passage pour lui; les Suisses étaient bons soldats, et tant mieux; il les battrait d'abord, puis les payerait, les emmènerait. La Savoie et la Provence étaient ouvertes; le bon homme René l'appelait [1]. Le petit duc de Savoie et sa mère lui étaient acquis, livrés d'avance [2] par Jacques de Savoie, oncle de l'enfant, qui était maréchal de Bourgogne. Maître de ce côté-ci des Alpes, il descendait aisément l'autre pente. Une fois là, il avait beau jeu, dans l'état misérable de dissolution où se trouvait l'Italie. Il en avait tous les ambassadeurs. Le fils du roi de Naples, de la maison d'Aragon, l'un de ses gendres en espérance, ne le quittait pas.

D'autre part, il avait recueilli les serviteurs italiens de la maison d'Anjou [3]. Le duc de Milan, qui voyait le pape, Naples et Venise déjà gagnés, s'effrayait d'être seul, et il envoya en hâte au duc pour lui demander alliance [4]... Donc, rien ne l'arrêtait; il suivait la route d'Annibal, et, comme lui, préludait par la petite guerre des Alpes; au delà, plus heureux, il n'avait pas de Romains à combattre, et l'Italie l'invitait elle-même.

[1] « Et pour aller prendre la possession du dict pays, estoit allé M. de Chasteau-Guyon. » Commines.

[2] Les Suisses croyaient qu'il avait demandé à l'empereur, dans l'entrevue de Trèves, le duché de Savoie. (Diebold Schilling.)

[3] Tels que Campobasso, Galeotto. Il avait à son service d'autres méridionaux, un médecin italien, un médecin et un chroniqueur portugais, etc.

[4] Trois semaines au plus avant la bataille de Granson, selon Commines.

LIVRE XVII

CHAPITRE PREMIER

Guerre des Suisses. Batailles de Granson et de Morat. 1476.

Lorsque le duc de Bourgogne, engagé au siége de Neuss, reçut le défi des Suisses, il resta un moment muet de fureur; enfin il laissa échapper ces mots : « O Berne! Berne! »

Qui encourageait tous ses ennemis les plus faibles, Sigismond, René, de simples villes comme Mulhouse ou Colmar? nul autre que les Suisses. Ils couraient à leur aise la Franche-Comté, brûlaient des villes, mangeaient tout le pays; ils buvaient à leur aise dans Pontarlier. Ils avaient mis la main sur Vaud et Neufchâtel, sans distiguer ce qui était Savoie ou fief de Bourgogne[1].

Le duc avait hâte de les châtier. Il y allait en plein hiver. Une seule chose pouvait le ralentir, le ramener peut-être au nord, c'est qu'il n'était pas encore mis en possession de la dépouille de Saint-

[1] Les enclavements et les enchevêtrements des fiefs dans les pays romans sont très-nettement expliqués par M. de Gingins, p. 39, 40.

Pol. Le roi lui ôta ce souci; il lui livra Saint-Quentin (24 janvier 1476)[1], en sorte que rien ne le retardant, à l'aveugle et les yeux baissés, il s'en alla heurter la Suisse. Pour ne rien perdre du spectacle, Louis XI vint s'établir à Lyon (février).

De ces deux forces brutales, violentes, qui devait l'emporter? Lequel, du sanglier du Nord ou de l'ours des Alpes, jetterait l'autre à bas, personne ne le devinait. Et personne non plus ne se souciait d'être du combat. Les Suisses trouvèrent leurs amis de Souabe très-froids à ce moment. Leur grand ami, le roi, les avait abandonnés en septembre, payés en octobre pour faire la guerre, et il attendait.

Le duc semblait bien fort. Il venait de prendre la Lorraine. Son siége même de Neuss, où il avait un moment tenu seul devant tout l'Empire, le rehaussait encore. Celui qui, sans tirer l'épée, obligeait le roi de France de céder Saint-Quentin était un prince redoutable.

Et les Suisses aussi étaient formidables alors[2]. La terreur de leur nom était si forte que, sans qu'ils bougeassent seulement, les petits venaient de toutes parts se mettre sous leur ombre. Tous les sujets d'évêques, d'abbés, les uns après les autres, s'affranchissaient en se disant alliés des Suisses; les villes

[1] On ne savait pas trop encore de quel côté il allait tourner. La ville de Strasbourg fit de formidables préparatifs de défense. *Chronique ms. de Strasbourg, communiquée par M. Strobel.*

[2] Pour apprécier cette forte et rude race, voir à la bibliothèque de Berne le portrait de Magdalena Nageli, avec son chaperon et ses gros gants de chamois. L'ennemi de son père, qui la vit laver son linge à la fontaine, fit la paix sur-le-champ, afin de pouvoir épouser une fille si robuste; elle lui donna en effet quatre-vingts enfants et petits-enfants.

libres, tout autour, subissaient peu à peu leur pesante amitié. Un bourgeois de Constance avait fait mauvaise mine en recevant une monnaie de Berne; de Berne et de Lucerne, à l'instant, partent quatre mille hommes, et Constance paye deux mille florins pour expier ce crime[1]. — Ils frappaient fort et loin; pour le faire sentir à leurs amis de Strasbourg, et leur prouver qu'ils étaient tout près et à portée de les défendre, ils s'avisèrent, à une fête de l'arc que donnait cette ville, d'apporter un gâteau cuit en Suisse, et qui arriva, tiède encore, à Strasbourg.

L'élan des Suisses était très-grand alors, leur pente irrésistible vers les bons pays d'alentour. Il n'y avait pas de sûreté à se mettre devant, pas plus qu'il n'y en aurait à vouloir arrêter la Reuss au pont du Diable. Empêcher cette rude jeunesse de laisser tous les ans ses glaces et ses sapins, lui fermer les vignes du Rhin[2], de Vaud ou d'Italie, c'était chose périlleuse. Le jeune homme est âpre quand, pour la première fois, il mord au fruit de la vie.

Jeunes étaient ces Suisses, ignorant tout, ayant envie de tout, gauches et malhabiles, et tout réussissait. Tout sert aux jeunes. Les factions, les rivalités intérieures qui ruinent les vieux et sages États, profitaient à ceux-ci. Les chevaliers des villes et les hommes des métiers faisaient partie des mêmes corporations et rivalisaient de bravoure; le banneret tué, la bannière se relevait aussi ferme dans la

[1] Mallet, X, p. 50. Voir aussi Berchtold, Fribourg, I, 367.

[2] Berne écrivait au sujet de l'Alsace : « Délaisserons-nous ce bon pays, qui jusqu'ici nous a donné tant de vin et de blé? » Diebold Schilling.

main d'un boucher[1], d'un tanneur. Les chefs des partis opposés n'étaient d'accord que sur une chose, aller en avant, les Diesbach pour entraîner, les Bubenberg pour s'excuser de l'amitié des Bourguignons et pour assurer leur honneur.

Le duc partit de Besançon le 8 février. C'était de bien bonne heure pour une guerre de Suisse. Il avait hâte, poussé par sa vengeance, poussé par les prières de ses grands officiers, dont plusieurs étaient seigneurs des pays romains que les Suisses occupaient; l'un était Jacques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud; l'autre Rodolphe, comte de Neufchâtel. Le second avait été, l'autre était encore maréchal de Bourgogne. Ennemis des Suisses comme officiers du duc[2], ils avaient essayé quelque temps de rester avec eux en rapport de bon voisinage. Romont avait déclaré qu'il ne voulait pour son pays de Vaud d'autre protecteur que ses amis de Berne, et n'en avait pas moins commandé les Bourguignons contre eux à Héricourt. Rodolphe de Neufchâtel, pour montrer plus de confiance en-

[1] Les nobles entraient dans les *abbayes* des bouchers, tanneurs, etc., pour devenir éligibles aux charges municipales. V. Bluntschli, Tillier, II, 455, sur ces corporations, la *chambre au singe*, la chambre au fou, etc., sur la *noblesse des fenêtres*, ainsi nommée parce que pour constater son blason récent elle le mettait dans les vitraux qu'elle donnait aux églises, aux chapelles et chambres de confréries. Les Diesbach, qui avaient été marchands de toile, obtinrent de l'empereur de substituer à leur humble *croissant* deux *lions* d'or. Les Hetzel, de bouchers qu'ils étaient, *devinrent chevaliers*, etc. Tillier, II, 484, 486.

[2] La position de ces grands seigneurs était fort analogue à celle du comte de Saint-Pol. Jacques de Savoie avait épousé une petite-fille de Saint-Pol et se trouvait, pour les biens de sa femme, vassal du duc en Flandre et en Artois.

core, prit domicile dans la ville de Berne, ce qui n'empêchait pas que son fils ne combattît les Suisses avec le duc de Bourgogne; le père avait ménagé devant Neuss entre le duc et l'empereur ce traité, où le dernier abandonnait les Suisses et les laissait hors la protection de l'Empire[1].

La duchesse de Savoie agissait à peu près de même; elle croyait amuser les confédérés avec de bonnes paroles, tandis qu'elle faisait sans cesse passer au duc des recrues de Lombardie; elle finit par aller les chercher et se faire recruteur elle-même pour le Bourguignon. Les Suisses, tout grossiers qu'ils semblaient, ne se laissèrent pas amuser aux paroles. Ils ne voulurent rien comprendre aux subtiles distinctions de droit féodal, au moyen desquelles ceux qui les tuaient au service du Bourguignon se disaient encore leurs amis et prétendaient devoir être ménagés. Ils saisirent Neufchâtel, Vaud, et tout ce qu'ils purent des fiefs de la Savoie.

L'armée que le duc amenait contre eux, très-fatiguée par deux campagnes d'hiver, et qui retrouvait la neige en mars dans cette froide Suisse, n'avait pas grand élan, si l'on en juge par ce que le duc fit mettre à l'ordre : que quiconque s'en irait, serait *écartelé* (26 février). Cette armée, un peu remontée en Franche-Comté, ne passait guère dix-huit mille hommes; ajoutez huit mille Piémontais ou Savoyards qu'amena Jacques de Savoie. Le 18 février, le duc arriva devant Granson, qui, contre son attente, l'arrêta jusqu'au 28. Une vaillante garnison défendit la ville d'abord, puis le château,

[1] Muller; Tillier.

contre les assauts des Bourguignons[1]. On y fit entrer alors quelques filles de joie et un homme, qui leur dit qu'ils auraient la vie sauve. Ils se rendirent. Mais le duc n'avait pas autorisé l'homme; il en voulait à ces Suisses d'avoir retardé un prince comme lui, qui leur faisait l'honneur de les attaquer en personne. Il laissa faire les gens du pays qui avaient plus d'une revanche à prendre[2]. Les Suisses furent noyés dans le lac, pendus aux créneaux.

L'armée des confédérés était à Neufchâtel[3]. Grande fut leur colère, leur étonnement d'avoir perdu Granson, puis Vaumarcus qui se rendit sans combattre. Ils avancèrent pour le reprendre. Le duc, qui occupait une forte position sur les hauteurs, la quitta et avança aussi pour trouver des vivres. Il descen-

[1] On essaya de les secourir : « Mais possible ne fut de tendre main ne nourriture aux pauvres assaillis... Si furent contraints de revenir gémissants. » *Hugues de Pierre, chanoine et chroniqueur en titre de Neufchâtel*, page 27. (Extraits des chroniques, faits par M. de Purry, Neufchâtel, 1839; V. aussi ce qu'en ont donné Boyve, Indigénat helvétique, et M. F. Dubois, Bataille de Granson, Journal de la Société des antiquaires de Zurich). Que n'puis-je citer ici les dix pages que M. de Purry a sauvées! Dix pages, tout le reste est perdu... Je n'ai rien lu nulle part de plus vif, de plus français.

[2] V. surtout Berchtold, Fribourg, I, 573. — Gingins excuse le duc et veut croire qu'il était absent, parce que ce jour même il *alla* à trois lieues de là. Les deux serviteurs du duc, Olivier et Molinet, s'inquiètent moins de la gloire de leur maître; ils disent tout net qu'il les fit pendre.

[3] « Arrivent à Neufchastel à grands sauts, avecque chants d'allégresse et formidable suitte (seize mill, disoit l'un, vingt mill, disoit l'autre), touts hommes de martials corpsages, faisant peur et pourtant plaisir à voir. » Le chanoine Hugues de Pierre. — Le dernier trait est charmant; le brave chanoine a peur de ses amis. Il essaye d'écrire des noms terribles, *Suitz*, *Thoun*, mais bientôt il y renonce : « Desquels ne peut-on facilement se ramentevoir le nom. »

dit dans une plaine étroite, où il lui fallait s'allonger et marcher en colonnes[1].

Ceux du canton de Schwitz, qui étaient assez loin en avant, se rencontrèrent tout à coup en face des Bourguignons; ils appelèrent et furent bientôt rejoints par Berne, Soleure et Fribourg. Ces cantons, les seuls qui fussent encore arrivés sur le champ de bataille, durent porter seuls le choc. Ils se jetèrent à genoux un moment pour prier; puis, relevés, les lances enfoncées en terre et la pointe en avant, ils furent immuables, invincibles.

Les Bourguignons se montrèrent peu habiles. Ils ne surent pas faire usage de leur artillerie; les pièces étaient pointées trop haut. La gendarmerie, selon le vieil usage, vint se jeter sur les lances; elle heurta, se brisa. Ses lances avaient dix pieds de longueur, celles des Suisses dix-huit[2]. Le duc lui-même vint bravement en tête de son infanterie contre celle des Suisses, tandis que le comte de Châteauguyon choquait les flancs avec sa cavalerie. Ce vaillant comte arriva par deux fois jusqu'à la bannière ennemie, la toucha, crut la prendre; par

[1] Cette bataille, fort obscure jusqu'ici, devient très-claire dans l'utile travail de M. Frédéric Dubois (Journal des antiquaires de Zurich), qui a reproduit et résumé toutes les chroniques, Hugues de Pierre, Schilling, Etterlin, Baillot et l'anonyme. — Le chanoine Hugues, qui était tout près et qui a eu peur, est le plus ému; il tressaille d'aise d'en être quitte. Les braves qui ont combattu, Schilling et Etterlin, sont fermes et calmes. L'anonyme, qui écrit plus tard, charge et orne à sa manière. V. le *ms.* cité par M. F. Dubois, p. 42.

[2] Observation essentielle que me communique le savant et vénérable M. de Rodt, qui traitera tout ceci en maître dans le volume que nous attendons. Je lui dois encore plusieurs détails puisés dans le récit ms. d'un témoin oculaire, l'ambassadeur milanais Panicharola.

deux fois il fut repoussé, tué enfin... Rien n'entama la masse impénétrable.

Le duc, pour l'ébranler et l'attirer plus bas dans la plaine, ordonna à sa première ligne un mouvement rétrograde qui effraya la seconde... A ce moment, une lueur de soleil montrait à gauche toute une armée nouvelle, Uri, Unterwald et Lucerne, qui arrivaient enfin; ils avaient suivi, à la file, un chemin de neige, d'où cent cavaliers auraient pu les précipiter. La trompe d'Unterwald mugit dans la vallée, avec les cornets sauvages de Lucerne et d'Uri. Tous poussaient un cri de vengeance : « Granson ! Granson !... » Les Bourguignons de la seconde ligne, qui reculaient déjà vers la troisième, virent avec épouvante ces bandes s'allonger sur leur flanc. Du camp même partit le cri : *Sauve qui peut*[1]... Dès lors, rien ne put les arrêter ; le duc eut beau les saisir, les frapper de l'épée, ils s'enfuirent en tous sens. Il n'y eut jamais de déroute plus complète. « Les Ligues, dit le chroniqueur avec une joie sauvage, les Ligues comme grêle, se ruent dessus, dépeçant de çà de là ces beaux galants ; tant et si bien sont déconfits en val de route ces pauvres Bourguignons, que semblent-ils fumée épandue par le vent de bise. »

Dans cette plaine étroite, peu de gens avaient combattu. Il y avait eu panique et déroute[2] plus

[1] *Récit ms. de Panicharola* (communiqué par M. de Rodt).

[2] Le duc fut entraîné dans la déroute. Son fou, le Glorieux, galopait, dit-on, près de lui, et il aurait osé dire à cet homme terrible et dans un tel moment : « Nous voilà bien *Hannibalés!* » Le mot n'est guère probable. Cependant, il paraît que Charles le Téméraire, qui n'aimait personne, aimait son fou. Je vois qu'en

que véritable défaite. Commines qui, étant avec le roi, n'eût pas mieux demandé sans doute que de croire la perte grande, dit qu'il ne périt que sept hommes d'armes [1]! Les Suisses disent mille hommes.

Il avait perdu peu, perdu infiniment. Le prestige avait disparu; ce n'était plus Charles *le Terrible*. Tout vaillant qu'il était, il avait montré le dos... Sa grande épée d'honneur était maintenant perdue à Fribourg ou à Berne. La fameuse tente d'audience en velours rouge où les princes entraient en tremblant, elle avait été ouverte par les rustres avec peu de cérémonie. La chapelle, les saints de la maison de Bourgogne qu'il emportait avec lui dans leurs châsses et leurs reliquaires, ils s'étaient laissé prendre; ils étaient maintenant les saints de l'ennemi. Ses diamants célèbres, connus par leur nom dans toute la chrétienté, furent jetés d'abord comme morceaux de verre et traînaient sur la route. Le symbolique collier de la Toison, le sceau ducal, ce sceau redouté qui scellait la vie ou la mort, tout cela, manié, montré, sali, moqué! Un Suisse eut l'audace de prendre le chapeau qui avait couvert la majesté de ce front terrible (contenu de si vastes rêves!), il l'essaya, il rit, et le jeta par terre [2]...

Ce qu'il avait perdu, il le sentait, et tout le monde

1475, au milieu de ses plus grands embarras d'argent, il voulut lui faire un présent qui ne lui coûtât rien; il invita ses barons et les dames de sa cour à lui donner une chaîne d'or. Ils aimèrent mieux lui donner chacun quatre nobles à la rose. (Cibrario.) Voir Jean-Jacques Fugger, Miroir de la maison d'Autriche.

[1] Six cents Bourguignons et vingt-cinq Suisses, selon les Alsaciens. *Chronique ms. de Strasbourg* (communiquée par M. Strobel).

[2] Les Fugger furent seuls assez riches pour acheter le gros dia-

le sentait[1]... Le roi, qui jusque-là était assez négligé à Lyon, qui envoyait partout et partout était mal reçu, vit peu à peu le monde revenir. Le plus décidé était le duc de Milan, qui offrait cent mille ducats comptant si le roi voulait tomber sur le duc, le poursuivre sans paix ni trêve. Le roi René, qui n'attendait qu'un envoyé du duc pour le mettre en possession de la Provence[2], vint s'excuser à Lyon; il était vieux, son neveu, son héritier, malade[3]. Louis XI, en les voyant, jugea qu'il n'irait pas bien loin et il leur fit une bonne pension viagère, moyennant quoi ils lui assuraient la Provence après eux. Il se faisait fort de leur survivre, quoique faible et déjà souffreteux. Mais enfin il venait de battre gaillardement le duc de Bourgogne par ses amis les Suisses. Il alla en rendre grâces à Notre-Dame du

mant (qui avait orné la couronne du Mogol), et le splendide chapeau de velours jaune, à l'italienne, cerclé de pierreries. État de ce qui fut trouvé au camp de Granson, 1790, 4°. M. Peignot en a donné l'extrait dans ses Amusements philologiques.

[1] Notre greffier de Paris le sent à merveille. Il lui échappe un petit cri de joie quand il voit le duc : « Fuyant sans arrester, et souvent regardoit derrière luy vers le lieu où fut faicte sur lui ladite destrousse, jusques à Joigné, où il y a huict grosses lieuës, qui en valent bien seize *de France la jolie, que Dieu saulve et garde*. » Jean de Troyes.

[2] Philippe de Bresse s'empara d'un projet *écrit de la propre main* du duc de Bourgogne, dans lequel il ordonnait à M. de Châteauguyon de lever des troupes en Piémont pour assurer l'invasion de la Provence qu'il méditait. L'original fut envoyé à Louis XI. (Villeneuve-Bargemont.)

[3] Mathieu conte que René, ne pouvant accorder son neveu Charles du Maine et son petit-fils René II, jeta une épaule de mouton à deux chiens qui se batailèrent, et alors on lâcha un dogue qui enleva le morceau disputé. — Du temps de Mathieu, on voyait encore cet emblème en relief dans une chaire de l'oratoire de René, à Saint-Sauveur d'Aix.

Puy, et au retour il prit deux maîtresses. Il promenait dans Lyon par les boutiques le vieux René pour l'amuser aux marchandises[1]; lui, il prit les marchandes, deux Lyonnaises, la Gigonne et la Passe-Fillon[2].

La duchesse de Savoie, sa vraie sœur, joua double; elle lui envoya un message à Lyon, et, elle-même, elle alla trouver le duc de Bourgogne.

Il s'était établi chez elle, à Lausanne, au point central où il pouvait réunir au plus tôt les troupes qui lui viendraient de la Savoie, de l'Italie et de la Franche-Comté. Ces troupes arrivaient lentement à son gré, il se consumait d'impatience. Lui-même, il avait contribué à effrayer et disperser ceux qui avaient fui, à les empêcher de revenir, en les menaçant du dernier supplice. Dans son inaction forcée, la honte de Granson, la soif de la vengeance, l'impuissance sentie la première fois, et de trouver

[1] C'était sa création des foires de Lyon qui l'avait brouillé avec la Savoie. Il montrait cette résurrection du commerce lyonnais comme son ouvrage. Le commerce avait déserté les foires de Genève; les marchands ne s'y arrêtaient plus, ils traversaient la Savoie en fraude pour arriver à Lyon. De là des violences, des saisies plus ou moins légales. De là la fameuse histoire des peaux de mouton saisies, que Commines s'amuse à donner pour cause de cette guerre, afin d'en tirer la fausse et banale philosophie *des grands effets par les petites causes*. — M. de Gingins le rectifie très-bien. Sur la guerre des foires de Lyon et de Genève, V. Ordonnances, t. XV, 20 mars, 8 octobre 1462, et XVII, nov. 1467.

[2] « En soy retournant dudit Lyon, fist venir après luy deux damoiselles dudit lieu jusques à Orléans, dont l'une estoit nommée la Gigonne, qui aultrefois avoit esté mariée à un marchant dudit Lyon, et l'autre estoit nommée la Passe-Fillon, femme aussi d'un marchant dudit Lyon. Le roi maria Gigonne à un jeune fils natif de Paris, et au mary de Passe-Fillon donna l'office de conseillier en la chambre des comptes à Paris. » Jean de Troyes p. 40-41.

qu'il n'était qu'un homme!... Il étouffait, son cœur semblait près d'éclater.

Il était à Lausanne, non dans la ville, mais dans son camp, sur la hauteur qui regarde le lac et les Alpes. Seul et farouche, laissant sa barbe longue, il avait dit qu'il ne la couperait pas jusqu'à ce qu'il eût revu le visage des Suisses. A peine s'il laissait approcher son médecin, Angelo Cato, qui pourtant lui mit des ventouses, lui fit boire un peu de vin pur (il était buveur d'eau), parvint même à le faire raser [1]. La bonne duchesse de Savoie vint pour le consoler; elle fit venir de la soie de chez elle pour le rhabiller; il était déchiré, en désordre, et tel que Granson l'avait fait... Elle ne s'en tint pas là; elle habillait les troupes; elle faisait faire des chapeaux, des ceintures. De Venise, de Milan même (qui traitait contre lui), il lui venait de l'argent, toute sorte d'équipements. Du pape et de Bologne il tira quatre mille Italiens. Il compléta sa bonne troupe de trois mille Anglais. De ses États arrivèrent six mille Wallons, de Flandre enfin et des Pays-Bas deux mille chevaliers ou fieffés qui, avec leurs hommes, formaient une belle cavalerie de cinq ou six mille hommes. Le prince de Tarente, qui était près du duc lorsqu'il fit la revue, en compta vingt-trois mille, sans parler des gens très-nombreux du charroi et de l'artillerie. Ajoutez neuf mille hommes, et plus tard quatre mille encore pour l'armée savoyarde du comte de Romont. Le duc, se retrouvant à la tête de ces

[1] Commines place cette maladie trop tard. Il est bien établi par Schilling et autres contemporains qu'il l'eut à Lausanne, c'est-à-dire *après le premier revers.*

grandes forces, reprit tout son orgueil, jusqu'à menacer le roi pour les affaires du pape; ce n'était plus assez pour lui de combattre les Suisses.

Les efforts inouïs que le comte de Romont avait faits et fait faire, ruinant la Savoie pour le camp de Lausanne, pour écraser les confédérés, confirmaient le dire général qui courait que le duc avait promis sa fille au jeune duc de Savoie, qu'un partage était fait d'avance des terres de Berne, et que déjà dans son camp il en avait conféré les fiefs. Berne écrivait lettre sur lettre, les plus pressantes, aux villes d'Allemagne, au roi, aux cantons. Le roi, selon son usage, promit secours et n'envoya personne. Les confédérés des montagnes étaient justement à l'époque de l'année où ils mènent les troupeaux dans les hauts pâturages. Ce n'était pas chose facile de les faire descendre, de les réunir. Ils ne comprenaient pas bien que, pour défendre la Suisse, il fallût faire la guerre au pays de Vaud [1].

C'était pourtant sur la limite que la guerre allait commencer. Berne jugea avec raison qu'on attaquerait d'abord Morat, qu'elle regardait comme son faubourg, sa garde avancée. Ceux qu'on y envoya pour défendre cette ville n'étaient pas sans inquiétude, se souvenant de Granson, de sa garnison sans secours, perdue, noyée. Pour les bien assurer qu'on ne les abandonnerait pas, on prit dans les familles où il y avait deux frères, un pour Morat, un pour

[1] Dès le commencement, en 1475, Berne eut beaucoup de peine à entraîner Unterwald. En 1476, les habitants même de la campagne de Berne se décidèrent difficilement à prendre part à cette expédition de Morat, qui promettait peu de butin. Stettler, Biographie de Bubenberg. Tillier, II, 289.

l'armée de Berne. L'honnête et vaillant Bubenberg promit de défendre Morat, et l'on remit sans hésiter ce grand poste de confiance au chef du parti bourguignon.

Là cependant était le salut de la Suisse, tout dépendait de la résistance que ferait cette ville; il fallait donner le temps aux confédérés de s'assembler, tandis que leur ennemi était prêt. Il n'en profita guère. Parti le 27 de Lausanne, arrivé le 10 juin devant Morat, il l'entoura du côté de la terre, lui laissant le lac libre, pour recevoir à sa volonté des vivres et des munitions. Il se croyait trop fort apparemment et croyait emporter la ville[1]. Des assauts répétés dix jours durant ne produisirent rien. Le pays était contre lui. Tout ami que le duc était du pape, et menant le légat avec lui, la campagne avait horreur de ces Italiens, comme de gens infâmes et hérétiques[2]. A Laupin, un curé menait bravement sa paroisse au combat.

Morat tint bon, et les Suisses eurent le temps de se rassembler. Les habits rouges[3] d'Alsace arrivèrent malgré l'empereur; avec eux le jeune René, duc sans duché, dont la vue seule rappelait toutes

[1] La tradition veut qu'il ait dit : « Je déjeunerai à Morat, je dinerai à Fribourg, je souperai à Berne. » Berchtold.

[2] On en avait brûlé dix-huit à Bâle, comme coupables de sacriléges, de viols, d'hérésies monstrueuses, etc. : « Ce qui fut non-seulement agréable à Dieu, mais bien honorable à tous les Allemands, comme preuve de leur haine pour telles hérésies. » Diebold Schilling, p. 144.

[3] Strasbourg et Schélestadt en rouge (Strasbourg rouge et blanc, selon le *ms. communiqué par M. Strobel*), Colmar rouge et bleu, Waldshut noir, Lindau blanc et vert, etc. Chant sur la bataille d'Héricourt, dans Schilling, p. 146.

les injustices du Bourguignon[1]. Ce jeune homme de vingt ans venait combattre, mais le petit duc de Gueldre ne pouvait venir, prisonnier qu'il était, ni le comte de Nevers, ni tant d'autres, dont la ruine avait fait la grandeur de la maison de Bourgogne,

Si le roi n'aida pas directement les Suisses, il n'en travailla pas moins bien contre le duc, en montrant partout ce beau jeune exilé[2]; il lui donna de l'argent, une escorte. René alla d'abord voir sa grand'mère, qui le rhabilla, l'équipa[3]. Puis, avec cette escorte française, il traversa son pays, sa pauvre Lorraine, où tout le monde l'aimait[4], et per-

[1] La chronique de Lorraine (Preuves de D. Calmet, p. LXVI-LXVII) contient des détails touchants, un peu romanesques peut-être, sur la misère du jeune René, entre son faux ami Louis XI et son furieux ennemi, sur son dénûment, sur l'intérêt qu'il inspirait, etc.

[2] Quand il entra à Lyon, les marchands allemands ayant demandé d'avance quelle livrée il portait (blanc, rouge et gris), ils la prirent tous, les chapeaux de même, et à chacun trois plumes de ces couleurs.

[3] « Elle vit que son beau-fils et ses gens n'estoient point vestus de soye; elle appela son maître d'hostel, disant : Prenez or et argent : allez à Rouen acheter force velours et satin, et tost revenez. Le maistre d'hostel ne faillit mye, assez en apportit.. Ladite dame, voyant que le duc estoit en grand soutcy, lui dict : Mon beau-fils, ne vous esbahissez mye; se vostre duchié perdu avez, j'ay là, Dieu mercy, assez pour vous entretenir. Respondit le duc : Madame, et belle-mère grande, encore ay espérance... La bonne dame à luy se descouvra, elle sy vielle et fort malade, lui disant : Vous voyez, mon beau-fils, en quel estat je suis; je n'en peux plus; mourir me convient maintenant; tous mes biens vous mets en main, et sans faire testament... Le duc ne la volt mye refuser, puisqu'ainsy son plaisir estoit; aussy c'estoit son vray hoirs. » Chronique de Lorraine.

[4] On faisait des récits de la bonté du jeune prince : « Un prisonnier bourguignon se plaignait de manquer de pain depuis vingt-quatre heures : « Si tu n'en as pas eu hier, dit René, c'est par ta

sonne pourtant n'osait se déclarer. A Saint-Nicolas, près Nancy, il entendit la messe, dit la chronique. La messe ouïe, passa près de lui la femme du vieux Walleter, et, sans faire semblant de rien, elle lui donna une une bourse où il y avait plus de 400 florins; il baissa la tête en la remerciant[1].

Ce jeune homme innocent, malheureux, abandonné de ses deux protecteurs naturels, le roi et l'empereur, et qui venait combattre avec les Suisses, apparut au moment même de la bataille comme une vivante image de la justice persécutée et de la bonne cause. Les bandes de Zurich rejoignirent en même temps.

La veille au soir, pendant que tout le monde à Berne était dans les églises à prier Dieu pour la bataille, ceux de Zurich passèrent. Toute la ville fut illuminée, on dressa des tables pour eux, on leur fit fête. Mais ils étaient trop pressés, ils avaient peur d'arriver tard; on les embrassa en leur souhaitant bonne chance... Beau moment et irréparable, de fraternité si sincère, et que la Suisse n'a retrouvé jamais[2]!

faute; falloit m'en dire; ainsi seroit la mienne, si en manquois en avant. » Et il lui donna ce qu'il avait d'argent sur lui. » (Villeneuve-Bargemont.)

[1] De là, poursuivant son voyage, il entre en pays allemand; tous les seigneurs, etc., viennent le joindre, et le chroniqueur, qui le suivait, se dédommage de sa misère et de ses jeûnes en contant tout au long l'abondance de cette bonne cuisine allemande, les vins, les victuailles; il demande aux Allemands si c'est ainsi qu'ils vivent tous les jours, etc.

[2] Les deux vaillants greffiers de Berne et de Zurich, qui combattirent et écrivirent ces beaux combats, Diebold et Etterlin, en ont le souffle encore, la sérénité magnanime des forts dans le péril. — V. Tillier, Mallet, etc. Guichenon (Histoire de Savoie, I,

Ils partirent à dix heures, chantant leur chant de guerre, marchèrent toute la nuit, malgré la pluie, et arrivèrent de bonne heure. Tous entendirent matines. Puis on fit nombre de chevaliers, nobles ou bourgeois[1], n'importe. Le bon jeune René, qui n'était pas fier, voulut en être aussi. Il n'y eut plus qu'à marcher au combat. Plusieurs, par impatience (ou par dévotion?) ne prirent ni pain ni vin, et jeûnèrent dans ce jour sacré (22 juin 1476).

Le duc, averti la veille, ne voulut jamais croire que l'armée suisse fût en état de l'attaquer. Il y avait à peu près même nombre, environ trente-quatre mille hommes de chaque côté[2]. Mais les Suisses étaient réunis, et le duc commit l'insigne faute de rester divisé, de laisser loin de lui, à la porte opposée de Morat, les neuf mille Savoyards du comte de Romont. Son artillerie fut mal placée et sa cavalerie servit peu, parce qu'il ne voulut jamais changer de position pour lui donner carrière. Il mettait son honneur à ne daigner bouger, à ne pas démarrer d'un pied, à ne jamais lâcher son siége... La bataille était perdue d'avance. Le médecin astrologue, Angelo Cato, avertit le soir même le prince de Tarente qu'il ferait sagement de prendre congé. Dès le passage du duc à Dijon, il avait plu du

527) dit à tort que Jacques de Romont commandait à Morat l'avant-garde des Bourguignons.

[1] Le tout-puissant doyen des bouchers portait la bannière de Berne.

[2] C'est l'opinion commune, celle de Commines. Le chanoine de Neufchâtel dit que les Suisses avaient quarante mille hommes. M. de Rodt, d'après des données qu'il croit sûres, leur en donne seulement vingt-quatre mille.

sang, et Angelo avait prédit, écrit en Italie la déroute de Granson. Celle de Morat était plus facile à prévoir.

Au matin, par une grande pluie, le duc met son monde sous les armes; puis, à la longue, les arcs se mouillant et la poudre, ils finissent par rentrer. Les Suisses prirent ce moment. De l'autre versant des montagnes boisées qui les cachaient, ils montent; au sommet ils font leur prière. Le soleil reparaît, leur découvre le lac, la plaine et l'ennemi. Ils descendent à grands pas en criant : Granson! Granson! Ils fondent sur le retranchement. Ils le touchaient déjà que le duc refusait encore de croire qu'ils eussent l'audace d'attaquer.

Une artillerie nombreuse couvrait le camp, mais mal servie et lente, comme elle était partout alors. La cavalerie bourguignonne sortit, ébranla l'autre; René eut un cheval tué; les fantassins vinrent en aide, les immuables lances. Cependant un vieux capitaine suisse, qui avait fait les guerres des Turcs avec Huniade, tourne la batterie, s'en empare, la dirige contre les Bourguignons. D'autre part, Bubenberg, sortant de Morat, occupe par cette sortie le corps du bâtard de Bourgogne. Le duc, n'ayant ni le bâtard, ni le comte de Romont, n'avait guère que vingt mille hommes contre plus de trente mille[1]. L'arrière-garde des Suisses, qui n'avait pas donné, passa derrière les Bourguignons pour leur couper la retraite. Ils se trouvèrent ainsi pris des deux côtés, pris du troisième encore par la garnison de Morat. Le quatrième était le lac... Au milieu, il y

[1] Si l'on adopte ce chiffre moyen entre les versions opposées.

eut résistance, et terrible; la garde se fit tuer, l'hôtel du duc, tuer. Tout le reste de l'armée, foule confuse, éperdue, était peu à peu poussé vers le lac... Les cavaliers enfonçaient dans la fange, les gens à pied se noyaient[1] ou donnaient aux Suisses le plaisir de les tirer comme à la cible. Nulle pitié; ils tuèrent jusqu'à huit ou dix mille hommes dont les ossements entassés formèrent pendant trois siècles un hideux monument[2].

[1] Il y a ce mot féroce dans le chant de Morat : « Beaucoup sautaient dans le lac, et pourtant n'avaient pas soif. » Diebold Schilling. Ce chant naïvement cruel du soldat ménétrier, Veit Weber, qui lui-même a fait ce qu'il chante, ressemble peu dans l'original à la superbe poésie (moderne en plusieurs traits) que Koch, Bodmer, et en dernier lieu Arnim et Brentano, ont imprimée : Deskaben Wunderhorn 1819), I, 58. MM. Marmier, Loeve, Toussenel, etc., ont traduit dans la Revue des Deux-Mondes (1836), et autres recueils, les chants de Sempach, Héricourt, Pontarlier, etc., qu'on retrouve dans divers historiens, principalement dans Tschudi et Diebold.

[2] Que nous détruisîmes en passant (1798). Le lac rejette souvent des os, et souvent les remporte. Byron acheta et recueillit un de ces pauvres naufragés, ballottés depuis trois siècles.

CHAPITRE II

Nancy. Mort de Charles le Téméraire. 1476-1477

Le duc courut douze lieues jusqu'à Morgues, sans dire un mot; puis il passa à Gex, où le maître d'hôtel du duc de Savoie l'hébergea et le refit un peu. La duchesse vint, comme à Lausanne, avec ses enfants, et lui donna de bonnes paroles. Lui, farouche et défiant, il lui demanda si elle voulait le suivre en Franche-Comté. Il n'y avait à cela nul prétexte. Les Savoyards, avant la bataille, avaient repris leurs places dans le pays de Vaud et pouvaient les défendre, leur armée étant restée entière. La duchesse refusa doucement; puis le soir, étant partie de Gex avec ses enfants, Ollivier de la Marche l'enlève aux portes. Un seul des enfants échappa, le seul qu'il importât de prendre : le petit duc... Ce guet-apens, aussi odieux qu'inutile, fut un malheur de plus pour celui qui l'avait tenté [1].

Il réunit à Salins les états de Franche-Comté. Il

[1]. Pour croire, avec M. de Gingins, que cet enlèvement était concerté entre le duc de Bourgogne et la duchesse elle-même, afin de ménager les apparences à l'égard du roi, il faut oublier entièrement le caractère du duc.

parla fièrement, avec son courage indomptable, de ses ressources et de ses projets, du futur royaume de Bourgogne. Il allait former une armée de quarante mille hommes, taxer ses sujets au quart de leur avoir... Les états en frémirent, ils lui représentèrent que le pays était ruiné; tout ce qu'ils pouvaient lui offrir, c'étaient trois mille hommes et seulement *pour garder le pays*.

« Eh bien! s'écria le duc, il vous faudra bientôt donner à l'ennemi plus que vous ne refusez à votre prince. Je m'en irai en Flandre, j'y résiderai toujours. J'ai là des sujets plus fidèles. »

Ce qu'il disait aux Comtois, il le disait aux Bourguignons, aux Flamands, et n'obtenait pas davantage. Les états de Dijon ne craignirent pas de déclarer que c'était une guerre inutile, qu'il ne fallait pas fouler le peuple pour une querelle mal fondée, sans espoir de succès [1]. La Flandre fut plus dure. Elle répondit (selon la lettre du devoir féodal, mais la lettre était une insulte) que *s'il était environné des Suisses et Allemands*, sans avoir assez d'hommes pour se dégager, il n'avait qu'à le leur faire dire, les Flamands iraient le chercher.

Quand ce mot lui parvint, il eut un accès de fureur. Il dit que ces rebelles le payeraient cher, que bientôt il irait jeter bas leurs murs et leurs portes. Puis il sentit qu'il était seul, et il tomba dans un grand abattement. Rejeté des Flamands aux Français, des

[1] Courte-Épée et Barante-Gachard, II, 525. La recette, sans y comprendre la monnaie ni les aides, s'était élevée, dans les seules années dont nous ayons le compte (1473-4), à 81 000 livres. Communiqué par M. Garnier, employé aux *Archives de Dijon*.

Français aux Flamands, que lui restait-il[1]?... Quel était maintenant son peuple, son pays de confiance?... La Comté même envoya sous main au roi de France pour traiter de la paix[2]. La Flandre lui refusa sa fille! Après Granson, il avait écrit qu'on lui envoyât mademoiselle de Bourgogne, mais les Flamands ne jugèrent pas à propos de se dessaisir de l'héritière de Flandre. Après tout, s'il l'eût eue, où l'eût-il déposée?

Ses sujets néanmoins n'avaient pas tout le tort. Indépendamment de ce dur gouvernement qui les avait surmenés, excédés, pour d'autres causes encore, plus générales et plus durables, ils déclinaient, la vie baissait chez eux, leurs ressources n'étaient plus les mêmes. Le jeune empire de la maison de Bourgogne se trouvait déjà vieux sous son pompeux habit[3]. Les arts qui enrichissent avaient été long-

[1] Nous n'avons pas tout dit. Mais la Zélande, dès 1472, s'était révoltée contre les taxes, et Zierickzée n'avait pu être réduite que par des exécutions sanglantes. Documents Gachard, II, 270. « En 1474, le clergé de Hollande refusa d'une manière adsolue de rien payer de ce que le duc demandait, etc. (Communiqué par M. Schayez, d'après les *Archives générales de Belgique*.)

[2] Barante-Gachard.

[3] Cette fatigue précoce, après Van Eyck, après le premier moment de la Renaissance, s'exprime dans les peintures mélancoliques d'Hemling; c'est une réaction *mystique*, après l'élan de la *nature*. Autant le premier est jeune et puissant, autant le second est rêveur. Van Eyck est le vrai peintre de Philippe le Bon, le peintre de la Toison et des douze maîtresses. Hemling (c'est du moins la tradition bourgeoise) a suivi, tout jeune, le duc Charles dans sa malheureuse guerre de Granson et de Morat, il est revenu malade, et soigné à l'hôpital de Bruges; il y a laissé son Adoration des mages, où l'on croit le voir coiffé du bonnet des convalescents. Puis, vient son Apothéose de sainte Ursule (véritable transfiguration de la femme du Nord), en mémoire des bonnes béguines qui l'avaient soigné. V. *Ursula*, par Keversberg. — Quiconque

temps concentrés dans les Pays-Bas, puis ils s'étaient répandus au dehors. Louvain, Gand, Ypres, ne tissaient plus pour le monde; l'Angleterre imitait; Liége et Dinant ne battaient plus pour la France et l'Allemagne, les fugitifs y avaient désormais porté leur enclume. Bruges était florissante, mais la Bruges étrangère plutôt, la hanse brugeoise et non pas la vieille commune de Bruges; celle-ci avait péri en 1436, et la commune de Gand un peu après. Il était plus facile de détruire la vie communale que de susciter à la place la vie nationale, et le sentiment d'une grande patrie.

Quant à lui-même, je croirais volontiers que la puissance d'un véritable empire, d'un ordre général où s'harmoniserait ce chaos de provinces, cette pensée excusait à ses yeux les moyens injustes qu'un homme de noble nature, comme il était, eût pu se reprocher. Ces injustices de détail disparaissaient pour lui dans la justice totale de cet ordre futur. C'est peut-être pour cela qu'il ne se sentit pas coupable, et ne recourut point au vrai remède que donne le sage Commines : Retourner à Dieu, reconnaître ses fautes... Il n'eut point ce retour salutaire; il eut, ce semble, le malheur de se croire juste et de donner le tort à Dieu.

Il avait trop voulu des choses infinies... L'infini! qui ne l'aime? Jeune, il aima la mer, plus tard les Alpes[1]... Ces volontés immenses nous semblent

regardera longtemps (à la Pinacothèque de Munich ou dans les gravures) la suite de ces pieuses élégies y entendra la voix du peintre, la plainte du XVe siècle.

[1] De là sans doute aussi ce goût pour l'art qui réveille le plus en nous le sens de l'infini, je veux dire pour la musique. Ce goût,

folles, et les projets, sans nul doute, dépassaient les moyens. Cependant, en ce siècle, on avait vu de telles choses que les idées du possible et de l'impossible s'étaient un peu brouillées.

C'était le temps où l'infant D. Henri, cousin du Téméraire, pénétrait ce profond Midi, le monde de l'or, et chaque jour en rapportait des monstres. Et, sans aller si loin, sous nos yeux, les rêves les plus bizarres s'étaient trouvés réels; les révolutions inouïes des Roses, ces changements à vue, ces royaumes gagnés, perdus d'un coup de dé, tout cela étendait le possible bien loin dans l'improbable.

Le malheureux eut le temps de rouler tout cela, deux mois durant qu'il resta près de Joux, dans un triste château du Jura. Il formait un camp et il n'y avait personne, à peine quelques recrues. Ce qui venait, et coup sur coup, c'étaient les mauvaises nouvelles : tel allié avait tourné, tel serviteur désobéi, une ville de Lorraine s'était rendue et le lendemain une autre... A tout cela il ne disait rien[1]; il ne voyait personne, il restait enfermé. Il lui eût fait grand bien, dit Commines, de parler, « de monstrer sa douleur devant l'espécial amy ». Quel amy? Le caractère de l'homme n'en comportait guère, et une telle position le comporte rarement; on fait trop peur pour être aimé.

Il fût probablement devenu fol de chagrin (il y

qui surprend dans un homme si rude, lui est attribué par tous les contemporains. Chastellain, Thomas Basin, etc.

[1] Il n'est pas exact de dire qu'il ne fit rien. Voir les lettres violentes qu'il écrivait, celle entre autres au fidèle Hugonet, où il le menace de reprendre sur son bien l'argent qu'il a employé à payer les garnisons que les états devaient payer. *Bibl. royale, mss. Béthune*, 9568.

avait eu beaucoup de fols dans sa famille[1]), si l'excès même du chagrin et de la colère ne l'avait relancé. Il lui revint de tous côtés qu'on agissait déjà comme s'il était mort. Le roi, qui jusque-là l'avait tant ménagé, fit enlever dans ses terres, dans son château de Rouvre, la duchesse de Savoie. Il conseillait aux Suisses d'envahir la Bourgogne; lui, il se chargeait de la Flandre. Il donnait de l'argent à René, qui peu à peu reprenait la Lorraine. Ce dernier point était celui que le duc avait le plus à cœur; la Lorraine était le lien de ses provinces, le centre naturel de l'empire bourguignon; il avait, dit-on, désigné Nancy pour capitale.

Il partit dès qu'il eut une petite troupe, et il arriva encore trop tard (22 octobre), trois jours après que René eut repris Nancy. Repris, mais non approvisionné, en sorte qu'il y avait à parier qu'avant que René trouvât de l'argent, louât des Suisses, formât une armée, Nancy serait réduit. Le légat du pape travaillait les Suisses pour le duc de Bourgogne et balançait chez eux le crédit du roi de France.

Tout ce que René obtint d'abord, ce fut que les confédérés enverraient une ambassade au duc pour savoir ses intentions. Ce n'était pas la peine d'envoyer, on savait bien son dernier mot d'avance : rien sans la Lorraine et le landgraviat d'Alsace.

Heureusement René avait près des Suisses un puissant intercesseur, actif, irrésistible : je parle du roi. Après Morat, les chefs des Suisses s'étaient fait envoyer comme ambassadeurs aux Plessis-lez-Tours;

[1] Charles VI, Henri VI, Guillaume l'Insensé, etc., etc.

ces braves y trouvèrent leur défaite; leur bon ami le roi, par flatterie, présents[1], amitié, confiance, les lia de si douces chaînes qu'ils firent ce qu'il voulut, lâchèrent leurs conquêtes de la Savoie, laissèrent tout pour un peu d'argent. Les bandes qui firent cette belle guerre se trouvaient renvoyées à l'ennui des montagnes, si elles ne prenaient parti pour René. Le roi offrait, en ce cas, de garantir leur solde. Guerre lointaine, il est vrai, service de louage; ils allaient commencer leur triste histoire de mercenaires. Beaucoup hésitaient encore avant d'entrer dans cette voie.

La chose pressait pourtant. Nancy souffrait beaucoup. René courait la Suisse, sollicitait, pressait et n'obtenait d'autre réponse, sinon qu'au printemps on pourrait bien le secourir. Les doyens des métiers, bouchers, tanneurs[2], gens rudes, mais pleins de cœur (et grands amis du roi), faisaient honte à leurs villes de ne pas aider celui qui les avait si bien aidés à la grande bataille. Ils le montraient dans les rues, ce pauvre jeune prince qui, comme un mendiant, errait, pleurait... Un ours apprivoisé, dont il était suivi, faisait rire, flattait à sa manière, courtisait

[1] L'irréprochable Adrien de Bubenberg reçut du roi cent mares d'argent (les autres envoyés en eurent chacun vingt), et il n'en fut pas moins, au retour, ce qu'il avait toujours été, le chef du parti bourguignon. — Der Schweitzerische Geschichtforscher, VII, 195. Le biographe de Bubenberg croit à tort qu'il reçut le collier de Saint-Michel (observation de M. J. Quicherat).

[2] « Ung grand bon homme, que tanneur estoit, lequel par la communaulté pour l'année maistre échevin estoit... lequel, quand au conseil fut, commença à dire : Vous tous, messeigneurs, voyés comment vecy ce jeune prince, le duc René, qui nous a si loyaument servi... » Preuves de D. Calmet.

l'ours de Berne[1]... On obtint que du moins, sans engager les cantons, il levât quelques hommes. C'était tout obtenir; dès que l'on eût crié qu'il y avait à gagner quatre florins par mois, il s'en présenta tant qu'on fut obligé de leur donner les bannières des cantons; et il fallut borner le nombre de ceux qui partaient; tous seraient partis.

La difficulté était de faire cette longue route en plein hiver, avec dix mille Allemands, souvent ivres, qui n'obéissaient à personne. Tous les embarras qu'eut René[2], tout ce qu'il lui fallut de patience, d'argent, de flatteries, pour les faire avancer serait long à conter. Le duc de Bourgogne croyait, non

[1] « Avec luy avoit ung ours que toujours le suyvoit, quand le duc au conseil venoit. Ledit ours, quand à l'huis vint, commença à gratter, comme s'il vouloit dire : *Laissés-nous entrer*. Lesdicts du conseil lui ouvrirent. » — Preuves de D. Calmet, p. XCIII. L'ours est bien moins courtisan dans un récit plus moderne, qui gâte la scène : « Donna deux ou trois coups de patte, d'une telle roideur... » Discours des choses avenues en Lorraine. Schweitzerische Geschichtforscher, V, 129-131.

[2] A Bâle, au moment de partir, la paye faite, ils demandent la *parpaye*, un complément de solde, 1 500 florins. Grand embarras; la prudente ville de Bâle ne prêtait pas sur des conquêtes à faire, un seigneur allemand emprunta pour René, en laissant ses enfants en gage. Restait à donner le *trinkgeld*, une pièce d'or par enseigne; René trouva encore ce pourboire et partit à la tête des Suisses, à pied, vêtu comme eux et la hallebarde sur l'épaule. Ce n'est pas tout, la plupart voulaient aller par eau; les voilà en désordre, soldats ivres et filles de joie, qui s'entassent dans de mauvais bateaux. Le Rhin charriait; les bateaux s'ouvrent et beaucoup se noient. Ils s'en prennent à René, qui est obligé de se cacher : « Si vous eussiez lors ouy le bruit du peuple, comme il maudissoit Monseigneur et ses gens, comme malheureux!... » — *Dialogue de Joannes et de Ludre*, source contemporaine, et capitale pour cette époque. La *Bibliotheque de Nancy* en possède le précieux original (qu'on devrait imprimer), la *Bibl. royale* en a une copie dans les *cartons Legrand*.

sans vraisemblance, que Nancy ne pourrait attendre un secours si lent. Les agents qu'il avait à Neufchâtel, pour négocier, l'assuraient que les Suisses ne partiraient jamais.

L'hiver, cette année-là, fut terrible, un hiver de Moscou.

Le duc éprouva (en petit) les désastres de la fameuse retraite. Quatre cents hommes gelèrent dans la seule nuit de Noël, beaucoup perdirent les pieds et les mains[1]. Les chevaux crevaient; le peu qui restait était malade et languissant. Et cependant comment quitter le siége lorsque d'un jour à l'autre tout pouvait finir, lorsqu'un Gascon échappé de la place annonçait que l'on avait mangé tous les chevaux, qu'on en était aux chiens et aux chats?

La ville était au duc, s'il en gardait bien les entours, si personne n'y pénétrait. Quelques gentilshommes étant parvenus à s'y jeter, il entra dans une grande colère et en fit pendre un qu'on avait pris; il soutenait (à l'Espagnol)[2] que « dès qu'un prince a mis son siége devant une place, quiconque passe ses lignes est digne de mort ». Ce pauvre gentilhomme, tout près de la potence, déclara qu'il avait une grande chose à dire au duc, un secret qui touchait à sa personne. Le duc chargea son factotum Campobasso de savoir ce qu'il voulait; il voulait

[1] Avec cela point de paye, mais des paroles dures, des châtiments terribles. Un capitaine avait dit : « Puisqu'il aime tant la guerre, je voudrais le mettre au canon et le tirer dans Nancy. » Le duc l'apprit et le fit pendre. *Chronique ms. d'Alsace, communiquée par M. Strobel.*

[2] « Il ne s'en use point en nos guerres, qui sont assez plus cruelles que la guerre d'Italie et d'Espaigne, là où l'on use de ceste coutume. » Commines V, ch. VI, t. II, p. 48.

justement lui révélèr toutes les trahisons de Campobasso[1]. Celui-ci le fit dépêcher.

Ce Napolitain, qui ne servait que pour de l'argent et qui depuis longtemps n'était pas payé, cherchait un maître à qui il pût vendre le sien. Il s'était offert au duc de Bretagne dont il prétendait être un peu parent; puis au roi : il se faisait fort de lui tuer le duc de Bourgogne[2]; le roi en avertit le duc, qui n'en crut rien. Campobasso, enfin, qui autrefois avait servi en Italie les ducs de Lorraine et qui, au défaut d'argent, avait reçu d'eux une place, celle de Commercy, laissa le duc et passa au jeune René, sur la promesse que Commercy lui serait rendu (1er janvier 1477).

René, avec ce qu'il avait ramassé de Lorrains, de Français, avait près de vingt mille hommes, et il sa-

[1] La Chronique de Lorraine, contraire à toutes les autres, prétend que Campobasso voulait le sauver : « Dict le comte de Campobasso; Monsieur, il a faict, comme loyal serviteur... Le duc, quand il vit que ledit comte ainsi fièrement parloit, le duc armé estoit, en ses mains son gantelet avoit, haulsa sa main, audcit comte donna ung revers. » Preuves de D. Calmet, p. XCIII. Il ne faut pas oublier que Campobasso étant devenu, par sa trahison, un baron de Lorraine, le chroniqueur lorrain a dû s'en rapporter à lui sur tout cela.

[2] Il offrait ou de le quitter en pleine bataille, ou de l'enlever quand il visitait son camp, afin de le tuer. C'était, dit Commines, une terrible ingratitude. Le duc l'avait recueilli, déjà vieux, pauvre et seul, et lui avait mis en main cent mille ducats par an, pour payer ses gens comme il voudrait. Il l'avait réduit, il est vrai, après l'échec de Neuss; mais depuis, il s'était plus que jamais livré à lui; au siége de Nancy, Campobasso conduisait tout. L'insistance extraordinaire qu'il mettait dans l'offre de tuer son maître devint suspecte au roi, et il avertit le duc. Commines aurait bien envie de nous faire croire ici à la délicatesse de Louis XI: « Le Roy, dit-il, eut la mauvaistié de cest homme en grant mespris. »

vait par Campobasso que le duc n'en avait pas quatre mille en état de combattre. Les Bourguignons entre eux décidèrent qu'il fallait l'avertir de ce petit nombre. Personne n'osait lui parler. Il était presque toujours enfermé dans sa tente, lisant ou faisant semblant de lire. M. de Chimai, qui se dévoua et se fit ouvrir, le trouva couché tout vêtu sur un lit et n'en tira qu'une parole : « S'il le faut, je combattrai seul. » Le roi de Portugal, qui vint le voir, était parti sans obtenir davantage[1].

On lui parlait comme à un vivant, mais il était mort... La Comté négociait sans lui, la Flandre gardait sa fille en otage; la Hollande, sur le bruit de sa mort qui se répandait, chassa ses receveurs (fin décembre[2])... Le terme fatal était arrivé. Ce qui restait de mieux à faire, s'il ne voulait pas demander pardon à ses sujets, c'était de se faire tuer à l'assaut ou d'essayer si la petite bande très-éprouvée qui lui restait ne pourrait passer sur le corps à toutes les troupes que René amenait. Il avait de l'artillerie et René n'en avait pas (ou fort peu). Il avait peu d'hommes, mais c'étaient vraiment les siens, des seigneurs et des gentilshommes pleins d'honneur[3], d'anciens serviteurs, très-résignés à périr avec lui[4].

[1] Ce roi avait pensé qu'il lui serait facile de réconcilier le duc avec Louis XI, et que celui-ci l'aiderait alors contre la Castille. V. Commines et Zurita.

[2] Note communiquée par M. Schayez, d'après les *Archives générales de Belgique*.

[3] Nommons parmi ceux-ci l'italien Galeotto, qu'il avait pris récemment à son service, et qui fut blessé grièvement. On le confond souvent avec Galiot Genouillac, gentilhomme de Quercy, qui, sous Louis XII et François Ier, fut grand maître de l'artillerie de France (observation de M. J. Quicherat).

[4] Il faudrait donner ici l'histoire des Beydaels, rois et hérauts

Le samedi soir, il tenta un dernier assaut que les affamés de Nancy repoussèrent, forts qu'ils étaient d'espoir, et de voir déjà sur les tours de Saint-Nicolas les joyeux signaux de la délivrance. Le lendemain, par une grosse neige, le duc quitta son camp en silence et s'en alla au-devant, comptant fermer la route avec son artillerie. Il n'avait pas lui-même beaucoup d'espérance; comme il mettait son casque, le cimier tomba de lui-même : « Hoc est signum Dei », dit-il. Et il monta sur son grand cheval noir.

Les Bourguignons trouvèrent d'abord un ruisseau grossi par les neiges fondantes; il fallut y entrer, puis, tout gelé, se mettre en ligne et attendre les Suisses. Ceux-ci, gais et garnis de soupe chaude, largement arrosée de vin [1], arrivaient de Saint-Ni-

d'armes de Brabant et de Bourgogne, tous, de père en fils, tués en bataille : Henri, tué à Florennes en 1015; Gérard, tué à Grimberge en 1143 (c'est lui qui, à cette bataille, fit suspendre dans son berceau son jeune maître le duc de Brabant); Henri II, tué à Steppes en 1237; Henri III, tué en 1339 en combattant Philippe de Valois; Jean, tué à Azincourt en 1415 ; Adam Beydaels, enfin, tué à Nancy... Superbe histoire, uniformément héroïque, et qui montre sur quels nobles cœurs ces hérauts portaient le blason de leurs maîtres. V. Reiffenberg.

[1] Je tire tous ces détails des deux témoins oculaires, l'aimable et vif auteur de la Chronique de Lorraine, qui semble avoir écrit après l'événement, et le sage écrivain qui (vingt-trois ans après) a consigné ses souvenirs dans le dialogue de Joannes et de Ludre. Le premier (Preuves de D. Calmet) est jeune évidemment, d'un esprit un peu romanesque; il met en dehors et ramène sans cesse son amusante personnalité; c'est toujours lui qui a dit, qui a fait... Il tâche de rimer, tant qu'il peut, et ses rimes naïves valent parfois les rudes chants suisses, conservés par Schilling et Tschudi. — Quant à l'auteur du dialogue, M. Schütz en a cité un fragment assez long, dans les notes de sa traduction de la Nancéide. Ce poëme de Blarru est aussi une source historique, quoique l'histoire y soit noyée dans la rhétorique; rhétorique chaleureuse et animée d'un sentiment national parfois très-touchant.

colas. Peu avant la rencontre, « un Suisse passa prestement une étole, » leur montra une hostie et leur dit que, quoi qu'il arrivât, ils étaient tous sauvés. Ces masses étaient tellement nombreuses, épaisses, que tout en faisant front aux Bourguignons et les occupant tout entiers, il fut aisé de détacher derrière un corps pour tourner leur flanc, comme à Morat, et pour s'emparer des hauteurs qui les dominaient. Un des vainqueurs avoue lui-même que les canons du duc eurent à peine le temps de tirer un coup. Se voyant pris en flanc, les piétons lâchèrent pied. Il n'y avait pas à songer à les retenir. Ils entendaient là-haut le cor mugissant d'Unterwald, l'aigre cornet d'Uri[1]. Leur cœur en fut glacé, « car, à Morat, l'avoient entendu. »

La cavalerie toute seule, devant cette masse de vingt mille hommes, était imperceptible sur la plaine de neige. La neige était glissante, les cavaliers tombaient. « En ce moment, dit le témoin qui était à la poursuite, nous ne vîmes plus que des chevaux sans maître, toute sorte d'effets abandonnés. » La meilleure partie des fuyards alla jusqu'au pont de Bussière. Campobasso, qui s'en était douté, avait barré le pont et les attendait. Toute la chasse rabattait pour lui; ses camarades qu'il venait de quitter lui passaient par les mains; il les reconnaissait et réservait ceux qui pouvaient payer rançon.

Ceux de Nancy, qui voyaient tout du haut des

[1] « L'un gros et l'autre clair. » Chronique de Lorraine. « Ledit cor fut corné par trois fois, et chacune tant que le vent du souffleur pouvait durer, ce qui, comme l'on dit, esbahit fort M. de Bourgoigne, car déjà à Morat l'avoy ouy. » La vraie déclaration de la bataille (par René lui-même?) Lenglet.

murs, furent si éperdus de joie qu'ils sortirent sans précaution : il y en eut de tués par leurs amis les Suisses, qui frappaient sans entendre. Une grande partie de la déroute fut entraînée par la pente du terrain au confluent de deux ruisseaux [1], près d'un étang glacé. La glace, moins épaisse sur ces eaux courantes, ne portait pas les cavaliers. Là vint s'achever la triste fortune de la maison de Bourgogne. Le duc y trébucha, et il était suivi par des gens que Campobasso avait laissés tout exprès [2]. D'autres croient qu'un boulanger de Nancy lui porta le premier coup à la tête, qu'un homme d'armes, qui était sourd, n'entendit pas que c'était le duc de Bourgogne et le tua à coups de pique.

Cela eut lieu le dimanche (5 janvier 1477), et le lundi soir on ne savait pas encore s'il était mort ou en vie. Le chroniqueur de René avoue naïvement que son maître avait grand'peur de le voir revenir. Au soir, Campobasso, qui peut-être en savait plus que personne, amena au duc un page romain de la maison Colonna, qui disait avoir vu tomber son maître. « Ledict paige bien accompaigné, s'en allirent... Commencèrent à chercher tous les morts; estoient tous nuds et engellez, à peine les pouvoit-on cognoistre. Le paige, véant de cà et là, bien trouvoit de puissantes gens, et de grands, et de petits,

[1] C'est ce que fait comprendre parfaitement l'inspection des lieux.

[2] « Ay congneu deux ou trois de ceux qui demourèrent pour tuer ledict duc. » Commines. Il ajoute un mot froid et dur sur ce corps dépouillé, qu'il avait vu souvent habiller avec tant de respect par de grands personnages : « J'ay veu à Milan un signet (un cachet) que maintesfois avois veu pendre à son pourpoint.... *Celluy qui le lui osta luy fut mauvais varlet de chambre...* »

blancs comme neige. Tous les retournoit... Hélas! dict-il, voicy mon bon seigneur... »

« Quand le duc ouyt que trouvé estoit, bien joyeux en fut, nonobstant qu'il eust mieux voulu que en ses pays eust demeuré, et que jamais la guerre n'eust contre luy commencé... Et dit : Apportez-le bien honnestement. Dedans de beaux linges mis, fut porté en la maison de Georges Marquiez[1], en une chambre derrière. Ledit duc honnestement lavé, il estoit blanc comme neige; il estoit petit, fort bien membré; sur une table bien enveloppé dedans des blancs draps, ung oreillie de soye, dessus sa teste une estourgue rouge mis, les mains joinctes, la croix et l'eau benoiste auprès de luy; qui veoir le vouloit, on n'en destournoit nulles personnes : les uns prioient Dieu pour lui, et les austres non... Trois jours et trois nuicts, là demeure. »

Il avait été bien maltraité. Il avait une grande plaie à la tête, une blessure qui perçait les cuisses, et encore une au fondement. Il n'était pas facile à reconnaître. En dégageant sa tête de la glace, la peau s'était enlevée. Les loups et les chiens avaient commencé à dévorer l'autre joue. Cependant ses gens, son médecin, son valet de chambre et sa lavandière[2], le reconnurent à sa blessure de Montlhéry, aux dents, aux ongles et à quelques signes cachés.

Il fut reconnu aussi par Olivier de la Marche et

[1] On a continué jusqu'aujourd'hui de paver en pierre noire la place où le corps fut posé dans la rue, avant de passer le seuil; corps que l'on croirait gigantesque comme celui de Charlemagne, si l'on en jugeait par la place, qui est de huit pieds.

[2] Dialogue de Ludre.

plusieurs autres des principaux prisonniers. « Le duc René les mena veoir le duc de Bourgogne, entra le premier, et la tête desfula (*découvrit*)... A genoux se mirent : Hélas! dirent, voilà nostre bon maître et seigneur... Le duc fit crier par toute la ville de Nancy que tous chefs d'hostel chascun eussent un cierge en la main, et à Saint-Georges fit préparer tout à l'environ des draps noirs, manda les trois abbés... et tous les prebstres des deux lieues à l'entour. Trois haultes messes chantirent. » René, en grand manteau de deuil, avec tous ses capitaines de Lorraine et de Suisse, vint lui jeter l'eau bénite, « et lui ayant pris la main droite, par-dessous le poêle, » il dit bonnement : « Hé dea! beau cousin, vos âmes ait Dieu! Vous nous avez fait moult maux et douleurs[1]. »

Il n'était pas facile de persuader au peuple que celui dont on avait tant parlé était bien vraiment mort... Il était caché, disait-on, il était tenu enfermé; il s'était fait moine; les pèlerins l'avaient vu en Allemagne, à Rome, à Jérusalem; il devait reparaître tôt ou tard, comme le roi Arthur ou Frédéric Barberousse : on était sûr qu'il reviendrait. Il se trouvait des marchands qui vendaient à crédit, pour être payés au double, alors que reviendrait ce grand duc de Bourgogne[2].

[1] René institua une fête à Nancy en souvenir de sa victoire; on y exposait l'admirable tapisserie (V. les gravures dans M. Jubinal); le duc venait trinquer à table avec les bourgeois, etc. Noël, Mémoires, pour servir à l'histoire de Lorraine, cinquième mémoire d'après l'*Origine des cérémonies qui se font à la fête des Rois de Nancy, par le père Aubert Rotland, cordelier.*

[2] Molinet. La chronique de Prâillon conte qu'en 1482 un homme disait que le duc n'était pas mort, et qu'il n'était pas « d'un cheveu plus gros, ni plus grand que lui. » — L'évêque de Metz le fit

On assure que le gentilhomme qui avait eu le malheur de le tuer, sans le connaître, ne s'en consola jamais, et qu'il en mourut de chagrin. S'il fut ainsi regretté de l'ennemi, combien plus de ses serviteurs, de ceux qui avaient connu sa noble nature avant que le vertige lui vînt et le perdît! Lorsque le chapitre de la Toison d'or se réunit la première fois à Saint-Sauveur de Bruges, et que les chevaliers, réduits à cinq, dans cette grande église, virent sur un coussin de velours noir le collier du duc qui tenait sa place, ils fondirent en larmes, lisant sur son écusson, après la liste de ses titres, ce douloureux mot : *Trespassé*[1].

arrêter, mais, après un entretien secret, il le traita bien, ce qui persuada qu'en effet c'était le duc de Bourgogne. (Huguenin jeune.)

[1] Molinet, II, 124. Voir le portrait de main de maître qu'en a fait Chastellain et que j'ai cité plus haut; comparer celui que donne un autre de ses admirateurs, Thomas Basin, évêque de Lisieux (le faux Amelgard), cité par Meyer, Annales Flandriæ. p. 37.

Deux grands et aimables historiens, Jean de Muller et M. de Barante, ont raconté tout ceci avec plus de détail. Ils ont voulu être complets, et ils le sont trop quelquefois. J'ai mieux aimé m'attacher à un petit nombre d'auteurs contemporains, témoins oculaires ou acteurs. Muller a le tort de donner parfois, à côté des plus graves témoignages, les *on dit* de la chronique scandaleuse et autres, peu informées des affaires de Suisse et d'Allemagne.

CHAPITRE III

Continuation. Ruine du Téméraire. Marie et Maximilien. 1477.

A l'heure même de la bataille, Angelo Cato (depuis archevêque de Vienne) disait une messe devant le roi à Saint-Martin de Tours. En lui présentant la paix, il lui dit ces paroles : « Sire, Dieu vous donne la paix et le repos; vous les avez, si vous voulez. *Consummatum est;* votre ennemi est mort. » Le roi fut bien surpris, et promit, si la chose était vraie, que le treillis de fer qui entourait la châsse deviendrait un treillis d'argent.

Le lendemain de bonne heure, il était à peine jour, un de ses conseillers favoris, qui guettait la nouvelle, vint frapper à la porte et la lui fit passer[1].

Dans cette grave circonstance, l'intérêt du royaume et le devoir du roi étaient très-clairs : c'était de réunir à la France tout ce que le défunt avait eu de

[1] Tout le monde connaît ces beaux passages de Commines, le pénétrant regard que le froid et fin Flamand jette sur son maître et sur tous, dans le moment où la joie déborde, où toute réserve échappe; Montaigne n'eût ni vu, ni dit autrement : « A grant peine sceut-il quelle contenance tenir... Moy et aultres prinsmes garde comme ils disneroient... ung seul ne mangea pas la moytié de son saoul; si, n'estoient-ils point honteux de manger avec le roi, etc. »

provinces françaises. Quelque intérêt que pût inspirer le duc ou sa fille, la France n'en avait pas moins droit de détruire l'ingrate maison de Bourgogne, sortie d'elle et toujours contre elle, toujours acharnée à tuer sa mère (elle l'avait tuée en 1420, autant qu'on tue un peuple). Ce droit, il n'était pas besoin de l'aller chercher dans le droit féodal ou romain; c'était, pour la France, le droit d'exister.

L'idée d'un mariage entre mademoiselle de Bourgogne, qui avait vingt ans, et le Dauphin, qui en avait huit[1], d'un mariage qui eût donné à la France un quart de l'Empire d'Allemagne, pouvait être, était un rêve agréable, mais il était périlleux de rêver ainsi. Il eût fallu, sur cet espoir, laisser passer l'occasion, s'abstenir, ne rien faire, attendre patiemment que les Bourguignons fussent en état de défense, qu'ils eussent garni leurs places. Alors, ils auraient dit au roi ce qu'ils dirent à la fin : « Il nous faut un mari et non pas un enfant... » Et la France restait les mains vides, ni Artois, ni Bourgogne; elle n'aurait peut-être pas même repris sa barrière du Nord, son indispensable condition d'existence, les villes de Somme et de Picardie.

Ajoutez qu'en poursuivant ce rêve on risquait de rencontrer une réalité très-fâcheuse, une guerre d'Angleterre. Edouard IV n'avait été éconduit, comme on a vu, que par un traité de mariage entre sa fille et le Dauphin. La reine, qui le gouvernait absolument, qui n'avait nulle ambition au monde que ce

[1] Mariage plus impossible encore que celui d'Angleterre, qui était impossible, au jugement de Louis XI (Commines); Élisabeth avait quatre ans de plus que le Dauphin, Marie en avait douze !

haut mariage, qui faisait appeler partout sa fille Madame la Dauphine, ne pouvait s'en dédire; elle aurait renvoyé son mari plutôt dix fois en France.

Louis XI, comme tous les princes du temps, avait été amoureux pour son fils de la grande héritière; il prit des idées plus sérieuses[1] le jour où la succession s'ouvrit; il s'attacha au réel, au possible. Il entra en Picardie et en Bourgogne. Il gorgea les Anglais d'argent[2] pour les tenir chez eux, en même temps qu'il leur offrait, en ami, de leur faire part. Une chose le servait, la mésintelligence des femmes qui gouvernaient des deux côtés; Marguerite d'York, douairière de Bourgogne, voulait mettre ce grand héritage dans la maison d'York, en donnant mademoiselle de Bourgogne à un frère qu'elle aimait, au frère d'Édouard, au duc de Clarence. La reine d'Angleterre voulait bien donner un mari anglais, mais son propre frère à elle, lord Rivers, un petit gentilhomme, à la plus riche souveraine du monde. La cabale de Rivers réussit à perdre Clarence[3]; ni l'un ni l'autre n'épousa.

Louis XI profita de ce désaccord et se garnit les mains. Il ne se laissa point égarer par les conseils du Flamand Commines[4] qui (comme on croit ce

[1] Huit jours encore auparavant, il y songeait encore, ou bien imaginait de marier Mademoiselle à M. d'Angoulême. C'était, en quelque sorte, recommencer la maison de Bourgogne.

[2] Payé « en or *sol*, car en aultre espèce ne donnoit jamais argent à grands seigneurs étrangers ». Commines. Il avait fait frapper tout exprès des écus au soleil, depuis le traité de Pecquigny. (Molinet)

[3] Il périt un an après, 17 février 1478.

[4] Naturellement suspect à Louis XI en cette affaire, parce qu'il était parent de la dame de Commines, principale gouvernante de Mademoiselle, et très-contraire au roi. *Généalogie ms. des mai-*

qu'on désire) croyait au mariage de Flandre. Il suivit son intérêt, celui du royaume. Il fit ce qui était raisonnable et politique; les moyens seulement ne furent point politiques.

Il agit de façon à mettre tout le monde contre lui; sa mauvaise nature, maligne et perfide, gâta ce qu'il faisait de plus juste, et la question se trouva obscurcie. On ne voulut plus voir en tout cela qu'une âme cruelle, longtemps contenue, et qui se venge à la fin de sa peur... Qui se venge sur un enfant qu'il semblait devoir protéger, en bonne chevalerie. La compassion fut grande pour l'orpheline; la nature fit taire la raison. On eut pitié de la jeune fille, et l'on n'eut plus pitié de la vieille France, battue cinquante ans par sa fille, la parricide maison de Bourgogne.

Louis XI, ayant le sentiment de son intérêt, de sa cupidité, bien plus que de son droit, fit valoir dans chaque province qu'il envahissait un droit différent[1], à Abbeville le *retour* stipulé en 1444, à Arras la *confiscation*. Dans les Bourgognes, il se présenta hypocritement comme ayant la *garde noble* de Mademoiselle et voulant lui garder son bien. Ruse grossière, qu'elle fait ressortir aisément dans

sons de Commines et d'Hallewin, citée par M. Le Glay, dans sa Notice, à la suite des Lettres de Maximilien et de Marguerite, II, 387.

[1] Lire une sorte de plaidoyer en faveur de la succession féminine sous le titre de *Chronique de la duché de Bourgogne* : « Pour obéir à ceux qui sur moy ont auctorité, j'ay recueilli, etc. Et requiers que, se je dis aulcuns points trop aigrement au jugement des gens du Roy ou trop lâchement au jugement du conseil de mesdits seigneur et dame, qu'il me soit pardonné; car, nageant entre deux, j'ay labouré, etc. » *Bibliothèque de Lille, ms. E. G.*, 33.

ne lettre (écrite en son nom) : « Il n'est besoin ue ceux qui d'un côté m'ôtent mon bien se donent pour le garder de l'autre. »

Ce n'est pas tout. Il mit la main sur des proinces étrangères au royaume, pays d'Empire, omme la Comté et le Hainaut. La Flandre même, i opposée à la France de langue et de mœurs, la 'landre, que ses seigneurs naturels gouvernaient à rand'peine, il eût voulu l'avoir. C'est-à-dire que e qui eût été difficile par le mariage, il le tentait ans mariage. Les meilleures vues se troublent dans e vertige du désir.

Mais voyons-le à l'œuvre.

Il avait dans les Flandres une belle matière pour brouiller. Le duc vivait encore qu'elles ne payaient plus, n'obéissaient plus; tout haletait de révolution. Au service funèbre, premier signe, personne aux églises, comme si le mort était excommunié.

Mademoiselle était à Gand, au centre de l'orage. Et il n'y avait pas à tenter de la tirer de là. Ce peuple l'aimait trop, la gardait, il l'avait refusée à son père. Le petit conseil qu'elle avait autour d'elle n'avait pas la moindre autorité, étant tout d'étrangers, une Anglaise, sa belle-mère, un parent allemand, le sire de Ravenstein, frère du duc de Clèves, des Français enfin, Hugonet et Humbercourt; cela faisait trois nations, trois intrigues, trois mariages en vue; tous suspects, et avec raison.

Ils crurent calmer le peuple en lui donnant ce qu'il reprenait sans le demander, ses vieilles libertés (20 janvier). La première liberté était de se juger soi-même; et le premier usage qu'en firent les Gantais, ce fut de juger leurs magistrats, les

grosses têtes de la bourgeoisie, qui, dans la dernière crise (1469), avaient sauvé la ville en l'humiliant et l'asservissant; depuis, ces bourgeois occupaient les charges, tantôt cédant au duc et tantôt résistant; ce sont ces trop fidèles serviteurs qu'il injuria du nom que leur donnait le peuple : *Mangeurs de bonnes villes*. Maltraités du prince et du peuple, enviés d'autant plus qu'ils étaient peuple eux-mêmes (l'un était corroyeur[1]), peut-être ils gardaient les mains nettes, mais ils laissaient voler, étant trop petits, trop faibles pour repousser les grands qui faisaient à la ville l'honneur de puiser dans ses coffres. Ils furent arrêtés comme bourgeois et justiciables des échevins; l'un d'eux, qui n'était pas bourgeois, fut renvoyé; il y avait encore quelque modération dans ces commencements.

Au 3 février, se réunirent à Gand les états de Flandre et de Brabant, d'Artois, de Hainaut et de Namur. Ils ne marchandèrent pas, comme à l'ordinaire, ils furent généreux; ils votèrent cent mille hommes; mais c'étaient les provinces qui devaient les lever, le souverain n'avait rien à y voir. Pour cette armée de papier, on leur donna des priviléges de papier, tout aussi sérieux; ils pouvaient désormais se convoquer eux-mêmes, nulle guerre sans leur consentement, etc.

La défense, si difficile avec de tels moyens, dépen-

[1] « Coureur (*courtier*) de cuirs et un autre carpentier. » Journal du tumulte (*Archives de Belgique*), publié par M. Gachard (Preuves, p. 17). Académie de Bruxelles, Bulletins, t. VI, n° 9. On voit dans ce journal que ces notables avaient accepté, en 1469, au nom de la ville, le droit le plus odieux : confiscation, proscription des enfants des condamnés, la dénonciation érigée en devoir, etc.

dait surtout de deux hommes, qui eux-mêmes avaient grand besoin d'être défendus, objets de la haine publique et restés là pour expier les fautes du feu duc. Je parle du chancelier Hugonet et du sire d'Humbercourt. Ils n'avaient pour ressource que deux choses médiocrement rassurantes, une armée par écrit, et la modération de Louis XI. C'étaient d'honnêtes gens, mais détestés, et partant ne pouvant rien faire. Leur maître les avait perdus d'avance en leur déléguant ses deux tyrannies, celle de Flandre[1] et celle de Liége. Hugonet paya pour l'une, Humbercourt pour l'autre. Le jour où l'on sut à Liége la mort du duc[2], le Sanglier des Ardennes partit à la poursuite d'Humbercourt, et il mena son évêque à Gand pour cette bonne œuvre; le comte de Saint-Pol y était déjà pour venger son père; tout le monde était d'accord; seulement les Gantais, amis de la légalité, ne voulaient tuer que juridiquement.

Humbercourt et Hugonet, laissant tout cela derrière eux, et leur perte certaine, vinrent, comme ambassadeurs, trouver le roi à Péronne et demander un sursis. Il les reçut à merveille, supposant qu'ils venaient se vendre. Il tenait là le grand marché des

[1] Hugonet, outre ses fonctions de chancelier, semble avoir eu la part principale au maniement des affaires des Pays-Bas. Ce petit juge de Beaujolais s'était bien établi, spécialement en Flandre, où il se fit vicomte d'Ypres. Le duc (tout en le menant durement, lettre du 13 juillet 1476) lui donnait encore, au moment de sa mort, la seigneurie de Middelbourg.

[2] Il y eut une vive réaction à Liége; Raes y revint et avec lui sans doute bien d'autres bannis; il mourut le 8 décembre 1477. — Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liége, avec leurs épitaphes, armes et blasons. 1720, in-folio, p. 170. En tête de ce recueil on trouve une précieuse carte des *bures des mahais* de la ville de Liége; c'est la Liége *souterraine*.

consciences, achetait des hommes, marchandait des villes. Ses serviteurs commerçaient en détail; tel demandait à certaines villes ce qu'elles lui donneraient, si, par son grand crédit, il obtenait que le roi voulût bien les prendre.

On vit dans ces marchés des choses inattendues, mais très-propres à faire connaître ce que c'était que la chevalerie de l'époque. Il y avait deux seigneurs sur qui le duc eût cru pouvoir compter, Crèvecœur en Picardie, en Bourgogne le prince d'Orange. Celui-ci, dépouillé par Louis XI de sa principauté, avait été employé par le duc à des choses de grande confiance, posté à l'avant-garde de ses prochaines conquêtes, aux affaires d'Italie et de Provence. Crèvecœur, cadet du seigneur de ce nom, était chargé de garder le point le plus vulnérable qu'il y eût dans les États de la maison de Bourgogne, celui par où ils touchaient à la fois la France et l'Angleterre (l'Angleterre de Calais). Il était gouverneur de Picardie et des villes de la Somme, sénéchal du Ponthieu, capitaine de Boulogne; je ne parle pas de la Toison d'or et de bien d'autres grâces accumulées sur lui. Il y avait faveur, mais il y avait mérite, beaucoup de sens et de courage, d'honnêteté même, tant qu'il n'y eut pas décidément d'intérêt contraire. Le changement était difficile, délicat pour lui plus que pour tout autre. Sa mère avait élevé Mademoiselle, qui perdit la sienne à huit ans, et lui avait servi de mère, en sorte que sa maîtresse et souveraine était un peu sa sœur. « Elle lui confirma ses offices, lui donna la capitainerie d'Hesdin, et le retint et constitua son chevalier d'honneur. » Il fit serment... Un homme ainsi lié, et jusque-là très-haut dans l'estime pu-

blique, eut besoin apparemment d'un grand effort pour oublier du jour au lendemain, ouvrir ses places au roi et s'employer à faire ouvrir les autres.

Ce que le roi voulait de lui, ce qu'il désirait le plus, l'objet de toutes ses concupiscences, c'était Arras. Cette ville, outre sa grandeur et son importance, était deux fois barrière, et contre Calais et contre la Flandre. Les Flamands, qui faisaient bon marché de toute autre province française, tenaient fort à celle-ci, y mettaient leur orgueil, disant que c'était l'ancien patrimoine de leur comte. Leur cri de combat était : *Arras! Arras!*[1]

Livrer cette importante ville, enragée bourguignonne (parce qu'elle payait peu et faisait ce qu'elle voulait), la mettre sous la griffe du roi, malgré ses cris, c'était hasarder un grand éclat et qui pouvait rendre le nom de Crèvecœur tristement célèbre. Il eût voulu pouvoir dire qu'il s'était cru autorisé à le faire; il lui fallait au moins quelque mot équivoque. Le chancelier Hugonet venait à point, avec son sceau et ses pleins pouvoirs.

Hugonet et Humbercourt apportaient au roi des paroles : offre de l'hommage et de l'appel au parlement, restitution des provinces cédées. Mais ces provinces, sans qu'on les lui rendît, il les prenait ou il allait les prendre, et d'autres encore; il recevait nouvelle que la Comté se donnait à lui (19 février). Tout ce qu'il voulait des ambassadeurs, c'était un petit mot qui ouvrirait Arras.

Et pourquoi se serait-on défié de lui? n'était-il

[1] Franceis crient, *Monjoe!* e Normans, *Dex aïe!*
Flamens crient, *Asraz!* e Angevin, *Valie!*
(Robert Wace.)

pas le bon parent de Mademoiselle, son parrain? Il en avait la *garde noble*, par la coutume de France; donc il devait lui garder ses États... Seulement il fallait bien réunir ce qui revenait à la couronne... Il y avait un moyen de rendre tout facile, c'était le mariage. Alors, bien loin de prendre, il eût donné du sien!

Quant à Arras, ce n'était pas la *ville* qu'il demandait, elle était au comte d'Artois; il ne voulait que la *cité*, le vieux quartier de l'évêque, qui n'avait plus de murs, mais « qui a toujours relevé du roi ». Encore, cette *cité*, il la laissait dans les bonnes et loyales mains de M. de Crèvecœur.

Il était pressant et il était tendre [1]; il demandait à Hugonet et au sire d'Humbercourt pourquoi ils ne voulaient pas rester avec lui. Cependant ils étaient Français. Nés en Picardie, en Bourgogne, ils avaient des terres chez lui, il le leur rappelait... Tout cela ne laissa pas d'influer à la longue; ils réfléchirent que, puisqu'il voulait absolument cette *cité* et qu'il était en force pour la prendre, il valait autant lui faire plaisir. Crèvecœur reçut l'autorisation de tenir pour le roi la *cité* d'Arras, et le chancelier ajouta pour se tranquilliser : « Sauf les réserves de droit. » Avec ou sans réserve, le roi y entra le 4 mars.

On peut croire que l'orage de Gand, qui allait grondant d'heure en heure, ne fut point apaisé par une telle nouvelle. Depuis un mois ou plus les Gantais avaient mis en prison leurs magistrats, on les

[1] « La parole du Roy estoit tant douce et vertueuse, qu'elle endormoit, comme la seraine, tous ceux qui lui prestoient oreille. » Molinet.

comblait de priviléges, de parchemins de toute sorte, sans pouvoir leur donner le change. Le 11 février, privilége général de Flandre; le 15, on met à néant le traité de Gavre, qui dépouillait Gand de ses droits; le 16, on lui rend expressément les mêmes droits, spécialement sa juridiction souveraine sur les villes voisines; le 18, on renouvelle le magistrat, selon la forme des libertés anciennes [1]... Tout cela en vain, les Gantais n'en étaient pas mieux disposés à relâcher leurs prisonniers. La nouvelle d'Arras aggrava terriblement les choses. Voilà tout le peuple dans la rue, en armes, sur les places. Il veut justice... Le 13 mars, on lui donne une tête, une le 14, une le 15; puis deux jours sans exécution, mais, pour dédommager la foule, trois exécutions le 18.

Cependant, le roi avançait. Nouvelle ambassade au nom des états; dans celle-ci les bourgeois dominaient. Ils dirent bonnement au roi qu'il aurait bien tort de dépouiller Mademoiselle : « Elle n'a nulle

[1] Pour tout ceci, nous devons beaucoup à la polémique de MM. de Saint-Genois et Gachard, le premier, Gantais, préoccupé du droit antique et du point de vue local; le second, archiviste général et dominé par l'esprit centralisateur. M. Gachard a réuni les textes, donné les dates, etc. Son mémoire est très-instructif. Cependant, il dit lui-même que Gand venait d'être rétablie dans son ancienne constitution, que tout droit contraire avait été aboli; dès lors, le *wapeninghe*, le jugement, la condamnation de Sersanders et autres, sont *légales;* quant à Hugonet et Humbercourt, la légalité fut violée en ce qu'*ils n'étaient pas bourgeois de Gand*, et les Gantais venaient de reconnaître qu'ils n'avaient pas juridiction sur ceux qui n'étaient pas bourgeois. — Hugonet et Humbercourt, quoique accompagnés d'autres personnes, avaient été en réalité *les seuls* ambassadeurs *autorisés;* la reddition d'Arras, loin d'être *un acte opportun*, comme on l'a dit, devait entraîner celle de bien d'autres villes, de tout l'Artois.

malice, nous pouvons en répondre, puisque nous l'avons vue jurer qu'elle était décidée à se conduire en tout par le conseil des états. »

« Vous êtes mal informés, dit le roi, de ce que veut votre maîtresse. Il est sûr qu'elle entend se conduire par les avis de certaines gens qui ne désirent point la paix. » Cela les troubla fort; en hommes peu accoutumés à traiter de si grandes affaires, ils s'échauffent, ils répliquent qu'ils sont bien sûrs de ce qu'ils disent, qu'ils montreront leurs instructions au besoin. « Oui, mais on pourrait vous montrer une telle lettre et de telle main qu'il vous faudrait bien croire... » Et comme ils disaient encore qu'ils étaient sûrs du contraire, le roi leur montra et leur donna une lettre qu'Hugonet et Humbercourt lui avaient apportée; dans cette lettre, de trois écritures (celles de Mademoiselle, de la douairière et du frère du duc de Clèves), elle disait au roi qu'elle ne conduirait ses affaires que par ces deux personnes, et par les deux qu'elle envoyait; elle le priait de ne rien dire aux autres.

Les députés mortifiés, irrités, revinrent en hâte à Gand. Mademoiselle les reçut en solennelle audience, « en son siége », sa belle-mère, l'évêque de Liége, tous serviteurs étant autour d'elle. Les députés racontent que le roi leur a assuré qu'elle n'a point l'intention de gouverner par le conseil des états, il prétend avoir en main une lettre qui en fait foi... Là, elle les arrête, tout émue, dit que cela est faux, qu'on ne pourrait produire une telle lettre... « La voici, » dit rudement le pensionnaire de Gand, maître Godevaert; il tire la lettre, la montre... Elle eut grande honte et ne savait plus que dire.

Hugonet et Humbercourt, qui étaient présents, allèrent se cacher dans un couvent où on les prit le soir (19 mars). Le roi les avait perdus, mais avec eux il pouvait être bien sûr d'avoir perdu tout mariage français, toute alliance. Il avait cru sans doute les dompter seulement, vaincre leur probité par la peur, les forcer à se donner à lui, eux et leur maîtresse... Le contraire arriva. Il se trouva avoir détruit ce qu'il y avait de Français près de Mademoiselle, avoir travaillé pour le mariage anglais ou allemand. La douairière, Marguerite d'York et le duc de Clèves, avaient besogne faite : le roi de France les avait débarrassés des conseillers français.

Mademoiselle, qui était Française aussi, et qui aurait épousé volontiers un Français (pourvu qu'il eût plus de huit ans), fut seule émue de cet événement et s'intéressa aux deux malheureux. Le malheur était pour elle aussi; à eux la mort, mais à elle la honte; avoir été prise ainsi devant tout le monde, et trouvée menteuse, c'était une grande confusion pour une jeune demoiselle qui régnait déjà. Qui désormais croirait à sa parole? Ils avaient été arrêtés au nom des états, mais arrêtés par les Gantais, qui prirent l'affaire en main, les gardèrent, les jugèrent. Le 27 mars, le bruit courut qu'on voulait les faire évader; bruit semé par leurs ennemis pour hâter le procès? ou peut-être en effet Mademoiselle avait trouvé quelqu'un d'assez hardi pour tenter la chose?... Ce qui est sûr, c'est qu'à ce bruit le peuple prit les armes, se constitua en permanence, selon son ancien droit[1], sur le marché de Vendredi, resta

[1] Droit primitif des jugements armés, *wapeninghe*, qui exis-

là nuit et jour, y campa jusqu'à ce qu'il les eût vus mourir.

Il eût été inutile et dangereux peut-être de les réclamer comme officiers du feu duc, au nom des gens du grand conseil; des juges si suspects auraient bien pu se faire juger eux-mêmes. Mademoiselle, le 28, nomma une commission, mais quoiqu'elle y eût mis trente Gantais sur trente-six commissaires, la ville décida que la ville jugerait; le grief principal était la violation de ses priviléges, elle n'en voulait remettre le jugement à personne. Tout ce que Mademoiselle obtint, ce fut d'envoyer huit nobles qui siégeraient avec les échevins et doyens. Cela ne servait guère; elle le sentit, et elle fit, en vraie fille de Charles le Hardi, une démarche qui honore sa mémoire, elle alla elle-même (24 mars 1477).

Pauvre demoiselle, dit ici le conseiller de Louis XI (dont la vieille âme politique s'est pourtant émue), pauvre, non pour avoir perdu tant de villes qui, une fois dans la main du roi, ne pouvaient être recouvrées jamais, mais bien plus pour se trouver elle-même dans les mains de ce peuple... Une fille qui n'avait guère vu la foule que du balcon doré, qui jamais n'était sortie qu'environnée d'une cavalcade de dames et de chevaliers, prit sur elle de descendre, et, sans sa belle-mère, elle franchit le seuil paternel... Dans le plus humble habit, en

taient avant qu'il y eût de comte, ni de bailli du comte, ni même de ville. — Voir ma Symbolique du droit, p. 312, etc. Cf. les jugements du Gau et de la Marche. Tout cela, dès les temps de Wielant, de Meyer, etc., n'est déjà plus compris. Combien moins des modernes!

deuil, sur la tête le petit bonnet flamand, elle se jeta dans la foule... Il n'était pas mémoire, il est vrai, que les Flamands eussent jamais touché à leur seigneur; la lettre du serment féodal réservait justement ce point. Ici pourtant, une chose pouvait la faire trembler, toute dame de Flandre qu'elle était, c'est qu'elle était complice, et prouvée telle, de ceux qu'on voulait faire mourir.

Elle perça jusqu'à l'hôtel de ville, et là elle trouva les juges qu'elle venait prier, peu rassurés eux-mêmes. Le doyen des métiers lui montra cette foule, ces masses noires qui remplissaient la rue, et lui dit : « Il faut contenter le peuple. »

Elle ne perdit pas courage encore, elle eut recours au peuple même. Les larmes aux yeux, échevelée, elle s'en alla au marché du Vendredi; elle s'adressait aux uns, aux autres, elle pleurait, priait les mains jointes[1]... Leur émotion fut grande de voir leur dame en cet état, et si abandonnée, si jeune, parmi les armes et tant de rudes gens. Beaucoup crièrent : « Qu'il en soit fait à son plaisir, ils ne mourront pas. » Et les autres : « Ils mourront. » Ils en vinrent à se disputer, à se mettre en lignes opposées et piques contre piques. Mais tous ceux qui étaient loin, qui ne voyaient point Mademoiselle, voulaient la mort, et c'était le grand nombre.

On ne risqua pas de voir la scène se renouveler. Les choses furent précipitées. On se hâta de mettre les prisonniers à la torture, sans toutefois tirer d'eux plus qu'on ne savait. Ils avaient livré la cité

[1] « Met aller herten... met weenenden hoghen. » *Chroniques ms. d'Ypres* (Preuves de M. Gachard, p. 10). V. sur ce ms. la note de M. Lambin. Ibidem.

d'Arras, *mais autorisés*. Ils avaient reçu de l'argent dans une affaire, *non pour rendre la justice, mais en présent, après l'avoir rendue*. Ils avaient violé les priviléges de la ville, *ceux auxquels la ville avait renoncé, après sa défaite de Gavre et sa soumission de* 1469. Renonciation forcée, illégale, selon les Gantais, ces droits étaient imprescriptibles, *tout homme* qui touchait aux droits de Gand devait mourir. Ni Hugonet ni Humbercourt n'étaient bourgeois de la ville et ne pouvaient être jugés comme bourgeois; on les tua comme ennemis.

Hugonet essaya de faire valoir certain privilége de cléricature. Humbercourt se réclama de l'ordre de la Toison, qui prétendait juger ses membres. On dit aussi qu'il en appela au parlement de Paris[1], que les Flamands avaient eux-mêmes semblé reconnaître en abolissant celui de Malines, et dans leur ambassade au roi. Tout était déjà fort changé. Le crime des accusés, c'était de continuer la domination française; l'appel au parlement de Paris n'était pas propre à faire pardonner ce crime. Nulle voie d'appel, au reste, n'était ouverte; en Flandre, l'exécution suivait la sentence.

Le peuple campait sur la place depuis huit jours, ne travaillait pas et ne gagnait rien; il commençait à se lasser. Les juges firent vite, autant qu'ils purent; tout fut expédié le 3 avril; c'était le jeudi saint; le jour de charité et de compassion, où Jésus lui-même lave les pieds des pauvres. La sentence n'en fut pas

[1] « Certaines appellations sur ce interjetées par ledict seigneur de Humbercourt en la cour du parlement. » Lettres royales du 25 avril 1477, publiées par mademoiselle Dupont, Commines, t. III et t. II, p. 124.

moins portée. Avant qu'elle fût exécutée, la loi voulait que l'on communiquât au souverain les aveux des condamnés. Tous les juges allèrent donc trouver la comtesse de Flandre. Comme elle réclamait encore, on lui dit durement : « Madame, vous avez juré de faire droit, non-seulement sur les pauvres, mais aussi sur les riches. »

Menés dans une charrette, ils ne pouvaient se tenir sur leurs jambes disloquées par la torture, Humbercourt surtout. On le fit asseoir, et sur un siége à dos, pour faire honneur à son rang[1] et à sa Toison d'or; on avait eu aussi l'attention de lui tendre l'échafaud de noir. Cet homme, si sage et si calme, s'anima, s'indigna et parla avec violence; il fut décapité, assis sur cette chaise. Cent hommes, vêtus de noir, emmenèrent le corps dans une litière (le chancelier n'en eut que cinquante). On le conduisit jusqu'à Arras, où il fut honorablement enterré dans la cathédrale.

Le lendemain de l'exécution, jour du vendredi saint, Mademoiselle, malgré ses larmes et son dépit, fut obligée de laisser entrer chez elle les mêmes gens qui avaient jugé, et de signer ce qu'ils lui présentèrent. C'étaient des lettres écrites en son nom où elle disait qu'en révérence du saint jour et de la passion, elle avait pitié des pauvres gens de Gand, et leur remettait ce qu'ils auraient pu faire contre sa seigneurie, qu'au reste *elle avait consenti* à tout. Elle ne pouvait refuser de signer, étant entre leurs mains et toute seule dans son hôtel; on lui avait

[1] « Pour ce qu'il estoit grand maître et seigneur. » *Journal du tumulte.*

ôté sa belle-mère et son parent. Pour parents et famille, n'avait-elle pas la bonne ville de Gand? Les Gantais entendaient avoir bien soin d'elle et la bien marier.

Le mari seulement était difficile à trouver; on ne le voulait ni Français, ni Anglais, ni Allemand. Mademoiselle avait désormais en horreur le roi et son Dauphin; le roi l'avait trahie, livré ses serviteurs; ceux de Clèves n'avaient rien empêché, et peut-être aidèrent-ils. Sa belle-mère n'était plus là pour lui faire accepter Clarence, que d'ailleurs le roi Édouard ne voulait pas donner[1]. Au fond, elle ne pouvait se soucier ni d'un Français de huit ans, ni d'un Anglais de quarante environ, ivrogne et malfamé. Pour boire[2], l'Allemand n'eût pas cédé, ni sous d'autres rapports; il est resté célèbre par ses soixante bâtards. Tous ces prétendants écartés, les Flamands avisèrent de prendre un brave au moins, un homme qui pût les défendre, et ils pensèrent à ce brigand d'Adolphe de Gueldre, qui était tenu, comme parricide, dans les prisons de Courtrai.

Mademoiselle avait peur d'un tel mari encore plus que des autres. Elle confiait sa peur aux seules personnes qu'elle eût près d'elle, deux bonnes dames qui la consolaient, la caressaient, l'espionnaient. L'une, de la maison de Luxembourg, écrivait tout à Louis XI; l'autre, madame de Commines, une Flamande bien avisée, travaillait pour l'Au-

[1] Louis XI l'avait prévenu contre ce projet, et d'ailleurs : « Displicuit regi tanta fortuna fratris ingrati. » Croyland. Continuat.

[2] « Après boire, disait le roi, il lui casserait son verre sur la tête. » Molinet. Il fut surnommé le *Faiseur d'enfants*.

triche; la douairière aussi, de loin, pour exclure le Français. De trois ou quatre princes à qui le duc avait donné des espérances, des promesses même de sa fille, le fils de l'empereur était le plus avenant. On disait, on écrivait à Mademoiselle que c'était un blond jeune Allemand [1], de belle mine et de belle taille, svelte, adroit, un hardi chasseur du Tyrol. Il était plus jeune qu'elle, n'ayant que dix-huit ans; c'était prendre un bien jeune défenseur, et l'Empire n'aimait pas assez son père pour l'aider beaucoup. Il ne savait pas le français, ni elle l'allemand; il était parfaitement ignorant des affaires et des mœurs du pays, bien propre à ménager un tel peuple [2]. Du reste, n'apportant ni terres ni argent; ses ennemis croyaient lui nuire en l'appelant *prince sans terre;* et très-probablement il plut encore par là à la riche héritière qui trouvait plus doux de donner.

Madame de Commines fut assez habile pour dresser sa jeune maîtresse à tromper jusqu'au dernier jour. Le duc de Clèves, venu en personne et tout exprès à Gand, comptait fermer la porte aux ambas-

[1] « Les cheveux de son chef honorable sont, à la mode germanique, aurains, reluisants, ornés curieusement et de décente longitude. Son port est signourieux... Jassoit ce que la damoiselle ne soit de si apparente monstre, touttes-fois elle est propre, grâcieuse, gente et mignonne, de doux maintien et de très-belle taille. » Molinet, II, 94-97. Fugger (Miroir de la maison d'Autriche) fait entendre qu'il y eut enquête contradictoire sur la question de savoir s'il était beau ou laid. On peut en juger par le portrait où on le voit armé, et où de plus il est reproduit au fond comme un chasseur poursuivant le chamois au bord du précipice. Voir surtout son Histoire en gravures, par Albert Durer, si naïve et si grandiose.

[2] Avertissement de M. Le Glay, p. XII, et Barante-Gachard, II, 577.

sadeurs de l'empereur; ils étaient déjà à Bruxelles, et il leur fit dire d'y rester. La douairière, au contraire, leur écrivit de n'en tenir compte et de passer outre. Le duc de Clèves, fort contrarié, ne put empêcher qu'on ne les reçût; on lui fit croire que Mademoiselle les écouterait seulement et dirait : « Soyez les bienvenus; » puis que la chose serait mise en conseil; elle l'en assura, il se reposa là-dessus.

Les ambassadeurs, ayant présenté en audience publique et solennelle leurs lettres de créance, exposèrent que le mariage avait été conclu entre l'empereur et le feu duc, du consentement de Mademoiselle, comme il apparaissait par une lettre écrite de sa main, qu'ils montrèrent; ils représentèrent de plus un diamant qui aurait été « envoyé en signe de mariage ». Ils la requirent, de la part de leur maître, qu'il lui plût accomplir la promesse de son père, et la sommèrent de déclarer si elle avait écrit cette lettre, oui ou non. A ces paroles, sans demander conseil, Mademoiselle de Bourgogne répondit froidement : « J'ai écrit ces lettres par la volonté et le commandement de mon seigneur et père, ainsi que donné le diamant; j'en avoue le contenu[1]. »

Le mariage fut conclu et publié le 27 avril 1477. Ce jour même, la ville de Gand donna aux ambas-

[1] Commines, livre VI, ch. II, p. 179. Olivier de la Marche, avec son tact ordinaire, fait dire hardiment à la jeune demoiselle : « J'entens que M. mon père (à qui Dieu pardoint) consentit et accorda le mariage du *fils de l'empereur et de moy*, et ne suis point délibérée *d'avoir d'autre* que le fils de l'empereur. » Olivier de la Marche, II, 423.

sadeurs de l'Empire un banquet, et Mademoiselle y vint[1]. Beaucoup croyaient que le duc de Gueldre défendrait mieux la Flandre que ce jeune Allemand. Mais le peuple, selon toute apparence, était las et abattu, comme après les grands coups; il y avait à peine vingt-quatre jours qu'Humbercourt était mort.

[1] *Registre de la collace de Gand*, Barante-Gachard, II, 576.

CHAPITRE IV

Obstacles. Défiances. Procès du duc de Nemours. 1477-1479.

Le roi était entré dans ses conquêtes de Bourgogne de grand cœur et de grand espoir, avec un élan de jeune homme. Toute sa vie maltraité par le sort, comme Dauphin, comme roi, humilié à Montlhéry, à Péronne, à Pecquigny, « autant et plus que roy depuis mille ans », il se voyait un matin tout à coup relevé, et la fortune forcée de rendre hommage à ses calculs. Dans l'abattement universel des forts et des violents, l'homme de ruse restait le seul fort. Les autres avaient vieilli, et il se trouvait jeune de leur vieillesse. Il écrivait à Dammartin (en riant, mais c'était sa pensée) : « Nous autres jeunes[1]... » Et il agissait

[1] « Messieurs les comtes, écrivait-il à ses généraux qui pillaient la Bourgogne, vous me faites l'honneur de me faire part, je vous remercie; mais, je vous supplie, gardez un peu pour réparer les places. » Ailleurs : « Nous avons pris Hesdin, Boulogne et un château que le roi d'Angleterre assiégea trois mois sans le prendre. Il fût pris de bel assaut, tout tué. » Ailleurs sur un combat : « Nos gens les festoyèrent si bien, qu'il en demeura plus de six cents, et ils en amenèrent bien six cents dans la cité... tous pendus ou la tête coupée. » Mais son grand triomphe est Arras :

comme tel, ne doutant plus de rien, dépassant les tranchées, s'avançant jusqu'aux murs des villes qu'il assiégeait; deux fois il fut reconnu, visé, manqué; la seconde même un peu touché; Tanneguy Duchâtel, sur qui il s'appuyait, paya pour lui et fut tué.

Il avait de grandes idées; il ne voulait pas seulement conquérir, mais fonder. La pensée de saint Charlemagne lui revenait souvent; dès les premières années de son règne, il croyait l'imiter en visitant sans cesse les provinces et connaissant tout par lui-même. Il n'eût pas mieux demandé, pour lui ressembler encore, d'avoir, outre la France, une bonne partie de l'Allemagne. Il ordonna qu'on descendît la statue de Charlemagne des piliers du palais, et qu'on l'établît, avec celle de saint Louis, au bout de la grand'salle, près la sainte Chapelle[1].

C'était une belle chose, et pour le présent et pour l'avenir, d'avoir non-seulement repris Péronne et Abbeville, mais par Arras et Boulogne d'avoir serré les Anglais dans Calais. Boulogne, ce vis-à-vis des dunes, qui regarde l'Angleterre et l'envahit jadis, Boulogne (dit Chastellain, avec un sentiment profond des intérêts du temps) « le plus précieux anglet de la chrestienté », c'était la chose au monde

« M. le grand maître, merci à Dieu et à Notre-Dame, j'ai pris Arras, et m'en vais à Notre-Dame de la Victoire; à mon retour, je m'en irai à votre quartier. Pour lors, ne vous souciez que de me bien guider, car j'ai tout fait par ici. Au regard de ma blessure, c'est le duc de Bretagne qui me l'a fait faire, parce qu'il m'appelle toujours *le roi couard*. D'ailleurs, vous savez depuis longtemps ma façon de faire, vous m'avez vu autrefois. Et adieu. » Voir *passim* Lenglet, Duclos, Louandre, etc. —

[1] Jean de Troyes.

que Louis XI une fois prise eût le moins rendue. On sait que Notre-Dame de Boulogne était un lieu de pèlerinage, comblé d'offrandes, de drapeaux et d'armes consacrés, d'*ex-voto* mémorables qu'on pendait aux murs, aux autels. Le roi imagina de faire une offrande de la ville elle-même, de la mettre dans la main de la Vierge. Il déclara qu'il dédommagerait la maison d'Auvergne qui y avait droit, mais que Boulogne n'appartiendrait jamais qu'à Notre-Dame de Boulogne. Il l'en nomma comtesse, puis la reçut d'elle, comme son homme lige. Rien ne manqua à la cérémonie; desceint, déchaux, sans éperons, l'église étant suffisamment garnie de témoins, prêtres et peuple, il fit hommage à Notre-Dame, lui remit pour vasselage un gros cœur d'or, et lui jura de bien garder sa ville[1].

Pour Arras, il crut l'assurer par les priviléges et faveurs qu'il lui accorda. Toutes les anciennes franchises confirmées, l'exemption du logement de gens de guerre, la noblesse donnée aux bourgeois, la faculté de posséder des fiefs sans charge de ban ni d'arrière-ban, remise de ce qui est dû sur les impôts, enfin (pour charmer les petits) le vin à bon marché par réduction de la gabelle. Une marque de haute confiance, ce fut de donner « une seigneurie en parlement » à un notable bourgeois d'Arras, maître Oudart, au moment où ce parlement jugeait un prince du sang, le duc de Nemours.

Le violent désir qu'avait le roi, non-seulement de

[1] Molinet. Contraste remarquable et qui fait ressortir l'orgueil des temps féodaux : Philippe-Auguste, en 1185, se fait dispenser par l'église d'Amiens de lui faire hommage, déclarant que *le roi ne peut faire hommage à personne.* (Brussel.)

prendre, mais de garder, lui avait fait faire dès le commencement de la guerre une remarquable ordonnance pour protéger l'habitant contre le soldat; les dettes que celui-ci laissait dans son logement devaient être payées par le roi même. Il garantit l'exécution de l'ordonnance par le serment le plus fort qu'il eût prêté jamais : « Si je contreviens à ceci, je prie la benoîte croix, ici présente, de me punir de mort dans le bout de l'an. »

Il n'eût pas fait un tel serment si sa volonté n'eût été sincère. Mais elle servait peu avec des généraux pillards comme la Trémouille, du Lude, etc.; d'autre part, avec des milices comme les francs archers, payés bien peu et n'ayant guère que le butin. Ces pilleries affreuses mirent contre lui, en fort peu de temps, le comté de Bourgogne et une grande partie du duché; l'Artois même lui échappait, s'il n'y eût été en personne.

Ce qui lui fit perdre encore bien des choses, ce fut sa crainte de perdre, sa défiance; il ne croyait plus à personne, et pour cela justement on le trahissait. Il lui était, il est vrai, difficile de se remettre aveuglément au prince d'Orange, qui avait changé tant de fois[1]; il subordonna le prince à la Trémouille, et le prince le quitta (28 mars). En Artois, on lui désignait tel et tel comme partisans de Mademoiselle et travaillant pour la rétablir; il s'en débarrassait, la terreur gagnait, ceux qui se croyaient menacés se hâtaient d'autant plus d'agir contre lui.

[1] V. De la Pise, Histoire des princes d'Orange, Jean II, ann. 1477.

Sa défiance naturelle se trouvait fort augmentée par le sinistre jour que les révélations du duc de Nemours venaient de jeter tout à coup sur ses amis et serviteurs. Il découvrit avec terreur que non-seulement le duc de Bourgogne avait connaissance de tous les projets de Saint-Pol pour le mettre en charte privée, mais que Dammartin même, son vieux général, celui qu'il croyait le plus sûr, avait tout su, et s'était arrangé pour profiter si la chose arrivait.

Au commencement de janvier, le roi apprit l'assassinat du duc de Milan, tué en plein midi à Saint-Ambroise, et presque en même temps la mort du duc de Bourgogne, assassiné, selon toute apparence, par les gens de Campobasso. Ces deux nouvelles coup sur coup le firent songer, et dès lors il n'eut aucun repos d'esprit. L'assassinat des Médicis, un an après, n'était pas propre à le rassurer. Il se savait haï tout autant que ces morts, et il n'avait nul moyen de se garder mieux. La lettre touchante que le pauvre Nemours lui écrivit le 31 janvier « de sa cage de la bastille, » pour demander la vie, trouva cet homme cruel plus cruel que jamais, au moment sauvage d'une haine effarouchée de peur.

Il avait peur de la mort, du jugement et d'aller compter là-bas; peur aussi de la vie. Beaucoup de ses ennemis n'auraient pas voulu le tuer, mais seulement l'avoir, le tenir à montrer en cage et pour jouet, comme ce misérable frère du duc de Bretagne, qu'on nourrissait, qu'on affamait à volonté, et que les passants virent des mois entiers hurler à ses barreaux... Louis XI ne s'y méprenait pas; il s'était vu à la cour de Péronne, et il savait

par lui-même combien bas rampe le renard au piége, et quelles vengeances il roule en rampant. Le duc de Nemours n'ayant pu l'enfermer, se trouvant enfermé lui-même, pouvait prier; il parlait à un sourd.

Il écrivait à la Trémouille au sujet du prince d'Orange : « Si vous pouvez le prendre, il faut le brûler vif. » (8 mai). Arras s'étant soulevé, ce maître Oudart, qu'il avait fait conseiller au parlement, fit partie d'une députation envoyée à Mademoiselle. Pris en route[1], il fut décapité (27 avril), avec les autres députés, enterré sur-le-champ. Le roi trouva que ce n'était pas assez, il le fit tirer de terre et exposer, comme il écrit lui-même : « Afin qu'on connût bien sa tête, je l'ai fait atourner d'un beau chaperon fourré; il est sur le marché d'Hesdin, là où *il préside.* »

S'il se fiait encore à quelqu'un, c'était à un Flamand (non pas à Commines, trop lié avec la noblesse de Flandre), un simple chirurgien flamand qui le rasait; fonction délicate, d'extrême confiance, dans ce temps d'assassinats et de conspirations. Cet homme, très-fidèle, était capable aussi. Le roi, qui lui confiait son col, ne craignait pas de lui confier ses affaires. Il lui trouva infiniment d'adresse et de malice. On l'appelait Olivier le Mauvais[2]. Il en fit

[1] « Aulcuns disent qu'ils avoient saulf-conduit du Roy, mais les François ne le voulurent congnoistre. » Molinet. Oudard était un ancien mécontent du Bien public. Alors avocat au Châtelet, il alla trouver le comte de Saint-Pol, laissant sa femme pour correspondre; elle fut chassée après Montlhéry. Jean de Troyes.

[2] Tout porte à croire que ce parvenu était un méchant homme; cependant il est difficile de s'en rapporter aveuglément (comme tous les historiens l'ont fait jusqu'ici) au témoignage de ceux qui

son premier valet de chambre, l'anoblit, le titra, lui donna un poste qu'il n'eût donné à nul seigneur, un poste entre France et Normandie, dont Paris dépendait par en bas (comme de Melun par en haut), le pont de Meulan.

Ayant repris Arras en personne (4 mai) et voyant la réaction, finie à Gand, s'étendre à Bruges, à Ypres, à Mons, à Bruxelles, le roi envoya son Flamand en Flandre, pour tâter si les Gantais, toujours défiants dans les revers, ne pouvaient être poussés à quelque nouveau mouvement [1].

Olivier devait remettre des lettres à Mademoiselle et lui faire des remontrances; vassale du roi, elle ne pouvait, aux termes du droit féodal, se marier sans l'aveu de son suzerain; tel était le prétexte de l'ambassade, le motif ostensible.

Le choix d'un valet de chambre pour envoyé n'avait rien d'étonnant; les ducs de Bourgogne en avaient donné l'exemple. Que ce valet de chambre fût chirurgien, cela ne le rabaissait pas, au moment où la chirurgie avait pris un essor si hardi; ce n'étaient plus de simples barbiers, ceux qui, sous Louis XI, hasardèrent les premiers l'opération de la pierre et taillèrent un homme vivant.

Ce qui pouvait lui nuire davantage et lui ôter toute action sur le peuple, c'est que, pour être Flamand, il n'était pas de Gand ni d'aucune grosse

jugèrent et pendirent Olivier, dans la réaction féodale de 1484. Autant vaudrait consulter les hommes de 1816 sur ceux de la Convention. — Son ennemi, Commines, qu'il supplanta pour les affaires de Flandre, le montre un peu ridicule dans son ambassade, mais avoue qu'il avait beaucoup de sens et de mérite.

[1] Le 28 mai encore, il y eut un magistrat décapité à Mons. (Gachard.)

ville, mais de Thielt, une petite ville dépendante de Courtrai, qui elle-même, pour les appels, dépendait de Gand. Messieurs de Gand regardaient un homme de Thielt comme peu de chose, comme un sujet de leurs sujets.

Olivier, splendidement vêtu et se faisant appeler comte de Meulan, déplut fort aux Gantais, qui le trouvèrent bien insolent de paraître ainsi dans leur ville. La cour se moqua de lui et le peuple parlait de le jeter à l'eau. Il fut reçu en audience solennelle, devant tous les grands seigneurs des Pays-Bas, qui s'amusèrent de la triste figure du barbier travesti. Il déclara qu'il ne pouvait parler qu'à Mademoiselle, et on lui répondit gravement qu'on ne parlait pas seul à une jeune demoiselle à marier. Alors il ne voulut plus rien dire; on le menaça, on lui dit qu'on saurait bien le faire parler.

Il n'avait pourtant pas perdu son temps à Gand; il avait observé, vu tout le peuple ému, prêt à s'armer. Ce qu'ils allaient faire tout d'abord avant de passer la frontière, on pouvait le prévoir, c'était de prendre Tournai, une ville royale qui était chez eux, au milieu de leur Flandre, et qui jusque-là vivait comme une république neutre. Olivier avertit les troupes les plus voisines, et, sous prétexte de remettre à la ville une lettre du roi, il entre avec deux cents lances. Cette garnison, fortifiée de plus en plus, fermait la route aux marchands et tenait dans une inquiétude continuelle la Flandre et le Hainaut. Désormais, les Flamands n'entreraient plus en France sans savoir qu'ils laissaient derrière eux une armée dans Tournai.

Ils ne tinrent pas à ce voisinage, ils voulurent à

tout prix s'en débarrasser. Ils prennent pour capitaine leur prisonnier, Adolphe de Gueldre, que plusieurs voulaient faire comte de Flandre, et s'en vont, vingt ou trente mille, brûlant, pillant, jusqu'aux murs de Tournai. Là, les Brugeois en avaient assez et voulaient retourner; les Gantais persistaient. Ils brûlèrent la nuit les faubourgs de la ville. Au matin, les Français, les voyant en retraite, vinrent rudement tomber sur la queue. Adolphe de Gueldre fit face, combattit vaillamment, fut tué; les Flamands s'enfuirent; mais leurs lourds chariots ne s'enfuirent pas, on les trouva chargés de bière, de pain, de viande, de toute sorte de vivres, sans lesquels ce peuple prévoyant ne marchait jamais. On rapporta tout cela dans la ville, avec le corps du duc et les drapeaux. Ce fut dans Tournai une joie folle; la vive et vaillante population en fit une *villonade*, aussi gaie, plus noble que Villon. Tournai s'y plaint de Gand, sa fille, qui jusqu'ici envoyait tous les ans à sa Notre-Dame une belle robe et une offrande : « Pour cette année, la robe, c'est le drapeau de Gand, et l'offrande, c'est le capitaine[1]. »

Le roi, assuré de l'Artois, passa dans le Hainaut, et là trouva tout difficile. Il avait augmenté lui-même les difficultés par son hésitation. Il ne savait pas, au commencement, s'il toucherait à ce pays,

[1] Voir la malicieuse bonhomie avec laquelle il se moque des maris proposés, et prouve aux Wallons qu'il faut que leur maîtresse épouse un Français. (Molinet.) Il négociait effectivement pour le mariage (le 20 juin même, Lenglet) soit pour mieux gagner le Hainaut, soit qu'effectivement il eût encore espoir de rompre le mariage d'Autriche, conclu depuis deux mois.

qui était terre d'Empire, et il avait mal accueilli les ouvertures qu'on lui faisait. Maintenant il déclarait qu'il ne *prenait* pas le Hainaut, qu'il l'*occupait* seulement. Le Dauphin, d'ailleurs, n'allait-il pas épouser Mademoiselle? Le roi venait en ami, en beau-père[2]. Sauf Cambrai, qui ouvrit, il trouva partout résistance; à chaque ville il lui fallut un siége, à Bouchain, au Quesnoy, à Avesnes, qui fut prise d'assaut, brûlée, et tout tué (11 juin). Galeotto, qui était à Valenciennes, en brûla lui-même les faubourgs et se mit si bien en défense, qu'on ne l'attaqua pas. Le roi lui fit une guerre de famine; il fit venir de Brie et de Picardie des centaines de faucheurs pour couper et détruire tous les fruits de la terre, la moisson toute verte (juin).

La vierge peut demeurer nue,
Cet an n'aura robbe gantoise...
Son corps (*celui du duc*) fut d'enterrer permis
En mon église la plus grande,
Ce joyel des Flamens transmis
A Notre-Dame en lieu d'offrande;
En lieu de robe accoustumée
La Vierge a les pennons de soye
Et les étendards de l'armée...
Poutrain, Hist. de Tournai, I, 293.

De tous côtés ses affaires allaient mal, et elles risquaient d'aller plus mal encore. La douairière de Bourgogne et le duc de Bretagne sollicitaient les Anglais de passer; le roi avait les lettres du Breton, par le même, qui les lui vendait une à une. En Comté, il n'avançait plus; Dôle repoussa son général la Trémouille qui l'assiégeait, et qui lui-même fut surpris dans son camp. La Bourgogne semblait près d'échapper... Sa colère fut extrême; il envoya en toute hâte le plus rude homme qu'il

eût parmi ses serviteurs, M. de Saint-Pierre, armé de pouvoirs terribles, celui de dépeupler, s'il le fallait, et repeupler Dijon.

La guerre que le roi faisait dans le Hainaut et la Comté sur terre d'Empire eut cet effet que l'Allemagne, sans aimer ni estimer l'empereur, devint favorable à son fils. Louis XI envoya aux princes du Rhin et les trouva tous contre lui. L'envoyé, qui était Gaguin, le moine chroniqueur, nous dit qu'il fut même en danger [1]. Les électeurs de Mayence et de Trèves, les margraves de Brandebourg et de Bade, les ducs de Saxe et de Bavière (maisons si ennemies de l'Autriche) voulurent faire cortége au jeune Autrichien. La seule difficulté, c'était l'argent; son père, loin de lui en donner, se fit payer son voyage par Mademoiselle de Bourgogne, jusqu'à Francfort, jusqu'à Cologne, et il fallut qu'elle payât encore pour faire venir son mari jusqu'à Gand. Mais enfin il y vint [2]. Le roi, plein de dépit, ne pouvait rien y faire. Sa garnison de Tournai, aidée des habitants, lui gagna encore le 13 août une petite bataille [3], donna la chasse aux milices flamandes,

[1] Le duc de Clèves l'en avertit. « Non tuto diutius his in locis diversari posse. » Gaguinus, CLVIII (in-folio, 1500).

[2] Fugger, Spiegel des erzhausses Œsterreich, p. 858. Ce que disent Pontus Heuterus et le Registre de la Collace, du riche cortége, doit s'entendre des princes qui accompagnaient Maximilien, et ne contredit en rien ce qu'on a dit de sa pauvreté.

[3] Le roi écrit à Abbeville le triomphant bulletin : « Pour ce que nous désirions sur toutes choses les trouver sur les champs, vinsmes... pour les assaillir audit Neuf Foussé qu'ilz avoient fortiffié plus de demy an, mais la nuit, ils l'abandonnèrent... Les (*nôtres* les) ont rencontrez en belle bataille rangée... tuez plus de IV mille... (13 août). » Lettres et Bulletins de Louis XI, publiés par M. Louandre, p. 25 (Abbeville, 1837).

brûla Cassel et tout jusqu'à quatre lieues de Gand. Le mariage ne s'en fit pas moins, à la lueur des flammes et l'épousée en deuil (18 août 1477).

Le roi se donna en revanche un plaisir longtemps souhaité et selon son cœur, la mort du duc de Nemours (4 août). Il ne haïssait nul homme davantage, surtout parce qu'il l'avait aimé. C'était un ami d'enfance, avec qui il avait été élevé, pour qui il avait fait des choses folles, iniques (par exemple de forcer les juges à lui faire gagner un mauvais procès). Cet ami le trahit au Bien public, le livra autant qu'il fut en lui. Il revint vite, fit serment au roi sur les reliques de la sainte Chapelle, et tira de lui, par-dessus tant d'autres choses, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Le lendemain, il trahissait.

Quand le roi frappa Armagnac, cousin de Nemours, près de frapper celui-ci, et l'épée levée, il se contenta encore d'un serment. Nemours en fit un solennel et terrible[1], devant une grande foule, appelant sur sa tête toutes les malédictions, s'il n'était désormais fidèle et « n'avertissoit le roi de tout ce qu'on machineroit contre lui ». Il renonçait, en ce cas, à être jugé par les pairs et consentait d'avance à la confiscation de ses biens (1470).

La peur passa et il continua à agir en ennemi[2]. Il

[1] Le 8 juillet 1740. *Mss. Legrand.*

[2] Si MM. de Barante et de Sismondi avaient pris connaissance du *Procès du duc de Nemours* (*Bibliothèque royale, fonds Harlay et fonds Cangé*), ils n'affirmeraient pas « que le duc n'avait rien fait depuis 1470, et que tout son crime fut d'*avoir su* les projets de Saint-Pol ». Ils ne le compareraient pas à Auguste de Thou, mis à mort pour *avoir su* le traité de Cinq-Mars avec

se tenait cantonné dans ses places, n'envoyant pas un de ses gentilshommes pour servir le roi. Quiconque se hasardait à appeler au parlement était battu, blessé. Les consuls d'Aurillac ne pouvaient sortir pour les affaires des taxes, sans être détroussés par les gens de Nemours. Il correspondait avec Saint-Pol et voulait marier sa fille au fils du connétable; il promettait d'aider au grand complot de 1475, en saisissant d'abord les finances du Languedoc. Un mois avant la descente des Anglais, il se mit en défense, se tint tout près d'agir, fortifia ses places de Murat et de Carlat.

Le roi, comme on a vu, brusqua son marché avec Édouard, s'humilia, le renvoya plus tôt qu'on ne croyait, et retomba sur ses deux traîtres. Tous ceux qui avaient eu intelligence avec eux eurent grand'peur; on fit mourir Saint-Pol dans l'absence du roi, espérant enterrer avec lui ces dangereux secrets. Le roi avait encore Nemours. Il épuisa sur lui la rage qu'il avait de connaître et d'approfondir son péril.

Quand Nemours fut saisi, sa femme prévit tout et elle mourut d'effroi. Il fut jeté d'abord dans une tour de Pierre-Scise, prison si dure que ses cheveux blanchirent en quelques jours. Le roi, alors à Lyon, et se voyant comme affranchi par la défaite du duc de Bourgogne, fit transporter son prisonnier à la Bastille. Il reste une lettre terrible où il se plaint

l'étranger. — L'ordonnance du 22 mars 1477 (calquée sur les anciennes lois impériales), par laquelle le roi déclare que la non révélation des conspirations est crime de lèse-majesté, ne fut point appliquée au duc de Nemours, et, comme la date l'indique, ne fut rendue qu'après sa mort. Ordonnances, XVIII, 315.

« de ce qu'on le fait sortir de sa cage, de ce qu'on lui a ôté les fers des jambes. » Il dit et répète qu'il faut « le gehenner bien estroit, *le faire parler clair*... Faites-le-moy bien parler. »

Nemours n'était pas seul; il avait des amis, des complices, les plus grands du royaume, qui se voyaient jugés en lui. Toute la crainte du roi était qu'on ne trouvât moyen d'obscurcir et d'étouffer encore. Le chancelier surtout lui était suspect, ce rusé Doriole, qui avait tourné si vite au Bien public et qui depuis, tout en le servant, ménageait ses ennemis; il leur avait rendu le signalé service de dépêcher Saint-Pol avant qu'il eût tout dit. Le roi manda Doriole, le tint près de lui et mit le procès entre les mains d'une commission à qui il partagea d'avance les biens de l'accusé. Il crut pourtant, l'instruction déjà avancée, qu'un jugement solennel serait d'un plus grand exemple; il renvoya l'affaire au parlement et invita les villes à assister par députés. L'arrêt fut rendu à Noyon, où le parlement fut transféré exprès[1]; le roi se défiait de Paris et craignait qu'on ne fît un mouvement du peuple pour intimider les juges et les rendre indulgents. Paris avait souffert de Saint-Pol et l'avait vu mourir volontiers; il n'avait point souffert de Nemours, qui était trop loin, et le Paris d'alors avait eu le temps d'oublier les Armagnacs. Aussi, il y eut des larmes quand on vit ce corps torturé qu'on menait à la mort

[1] « Le dernier jour de cestuy mois (*mai*), furent destendues toutes les chambres du parlement et les tapis de fleurs de lis, avec le lict de justice, estant en un coffre. » *Archives, Registres du parlement.* Dans la *Plaidoierie* et le *Criminel*, silence funèbre. Dans les *Après-dîners*, le registre manque tout entier.

sur un cheval drapé de noir, de la Bastille aux halles, où il fut décapité. Quelques modernes ont dit que ses enfants avaient été placés sous l'échafaud, pour recevoir le sang de leur père[1].

Ce qui est plus certain et non moins odieux, c'est que l'un des juges qui s'étaient fait donner les biens du condamné, le Lombard Boffalo del Giudice[2], ne se crut pas sûr de l'héritage s'il n'avait l'héritier, et demanda que le fils aîné de Nemours fût remis à sa garde. Le roi eut la barbarie de livrer l'enfant, qui ne vécut guère.

Il chassa du parlement trois juges qui n'avaient pas voté la mort. Les autres réclamant, il leur écrit : « Ils ont perdu leurs offices pour vouloir faire un cas civil du crime de lèse-majesté, et laisser impuni le duc de Nemours qui voulait me faire mourir et détruire la sainte couronne de France. Vous, sujets de cette couronne et qui lui devez loyauté, je n'aurais jamais cru que vous pussiez approuver *qu'on fît si bon marché de ma peau.* »

Ces basses et violentes paroles qui lui échappent sont un cri arraché, un aveu de l'état de son esprit. Les tortures de Nemours lui revenaient à lui-même en tortures par la crainte et la défiance où le jetaient ses révélations. Il avait tiré de son prisonnier, par tant d'efforts cruels, une funeste science et terrible à savoir : qu'il n'y avait personne parmi les siens sur qui il pût compter. Le pis, c'est que, de leur

[1] Les contemporains n'en parlent point, mêmes les plus hostiles. Rien dans Masselin : *Diarium Statuum generalium* (in-4, Bernier) 236.

[2] Venu de Naples en 1461, après les revers de Jean de Calabre, avec Campobasso et Galeotto.

côté, connaissant qu'ils étaient connus, ils sentaient bien qu'il les guettait, qu'il ne lui manquait que le moment, et ils ne savaient trop s'ils devaient attendre... Dans cette peur mutuelle, il y avait des deux côtés redoublement de flatteries, de protestations. Ses lettres à Dammartin sont des billets d'ami, tout aimables d'abandon, de gaieté; il se fait courtisan de son vieux général, il le flatte indirectement, finement, en lui disant du mal des autres généraux; tel s'est laissé surprendre, etc.

Il avait grandement à ménager un homme de ce poids, de cette expérience. Deux choses lui survenaient, les plus fâcheuses : les Suisses s'éloignaient de lui, les Anglais arrivaient.

Louis XI avait acheté Édouard, mais non pas l'Angleterre. Les Flamands établis à Londres ne pouvaient manquer de faire sentir au peuple qu'on le trahissait en laissant la Flandre sans secours. Il le sentit si bien qu'il alla, de fureur, piller l'ambassade française. Longtemps Édouard fit la sourde oreille; il se trouvait trop bien du repos et de se partager entre la table et trois maîtresses; il aimait fort l'argent de France, les beaux écus d'*or au soleil* que Louis XI frappait tout exprès; il lui semblait doux d'avoir chaque année, en dormant, cinquante mille écus comptés à la Tour. Pour la reine d'Angleterre, Louis XI la tenait par sa fille, par sa passion pour le Dauphin; elle demandait sans cesse quand elle pourrait envoyer la Dauphine en France. Entre eux tous, ils menaient si bien Édouard, qu'il leur sacrifia son frère Clarence[1]. Il

[1] On ne sait de quelle mort il périt : « Qualecumque genus

y avait encore un homme qui leur portait ombrage, qui n'était pas de leur cabale, lord Hastings, un joyeux ami d'Édouard qui buvait avec lui et qui tenait à lui (ayant les mêmes femmes). Ils le chassèrent honorablement en lui donnant des troupes et le poste de Calais.

Il y avait un an que la douairière de Bourgogne, sœur d'Édouard, implorait ce secours. Récemment encore, au moment où l'on tua son bien-aimé Clarence qu'elle voulait faire comte de Flandre, elle écrivit une lettre lamentable[1]; le roi de France lui prenait son douaire, ses villes à elle; elle demandait à son frère Édouard s'il voulait qu'elle allât mendier son pain. Une telle lettre et dans un tel moment, lorsque Édouard sans doute regrettait sa cruelle faiblesse, eut son effet; il envoya Hastings, qui de Calais détacha des archers, garnit les villes que la douairière voulait défendre; Louis XI attaqua Audenarde et fut repoussé.

Ce fut le terme de ses progrès au Nord. Il s'arrêta, sentant qu'à la longue les Anglais et peut-être l'Empire se seraient déclarés. Chez les Suisses, le parti bourguignon avait fini par l'emporter. Jusque-là, ils avaient flotté, servi à la fois pour et contre. De là tous les obstacles que le roi rencontra dans les Bourgognes. Malgré ses plaintes et les efforts du parti français, malgré les défenses et les punitions, le montagnard n'en allait pas moins se vendre indifféremment à quiconque payait. Des

supplicii, » Croyland. contin. Le conte du tonneau de malvoisie où il aurait été noyé se trouve d'abord dans la chronique qui donne tous les bruits de Londres. (Fabian.)

[1] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

Suisses attaquaient, assiégeaient, des Suisses défendaient. Pour empêcher cette guerre de frères, il n'y avait qu'un moyen, imposer la paix, arrêter le roi de France, lui dire qu'il n'irait pas plus loin. Le chef du parti bourguignon, Bubenberg, se chargea de lui porter cette fière parole. Le roi ne voulait pas entendre, il traînait, tâchait de gagner du temps. Le Suisse en profita pour lui jouer un tour; il disparaît de France, et un matin rentre à Berne en habit de ménétrier; il n'a pas pu, dit-il, échapper autrement, le roi, ne l'ayant su gagner, l'aurait fait périr [1]. Ce chevalier, cet homme grave sous cet ignoble habit, c'était une accusation dramatique contre Louis XI; il était impossible de mieux travailler pour Maximilien. Il en profita à la diète de Zurich; il enchérit sur le roi, promettant d'autant plus qu'il pouvait moins donner, et il obtint un traité de paix perpétuelle.

Le roi comprit qu'il fallait céder au temps. Il promit de se retirer des terres d'Empire. Il signa une trêve, laissa le Hainaut et Cambrai [2]. Il craignait les Suisses, l'Allemagne, les Anglais, mais encore plus les siens. La trêve lui sembait nécessaire pour faire au dedans une opération dangereuse, purger

[1] Der Schweitzerische Geschichtforscher. Il eût fallu, pour y songer, que le roi fût devenu fou. On faisait encore courir ce bruit absurde que La Trémouille avait mis des envoyés suisses à la question. (Tillier.)

[2] A son départ de Cambrai, il badine sur l'attachement des impériaux pour le très-saint aigle, et leur permet d'ôter les lis : « Vous les osterez quelque soir, et y logerez vostre oiseau, et direz qu'il sera allé jouer une espace de temps, et sera retourné en son lieu, ainsi que font les arondelles qui reviennent sur le printemps. » Molinet.

l'armée. Il avait l'imagination pleine de complots et de trahisons, d'intelligences que ses capitaines pouvaient avoir avec l'ennemi. Il cassa dix compagnies de gens d'armes, fit faire le procès à plusieurs et ne trouva rien; seulement un Gascon, furieux d'être cassé, avait parlé d'aller servir Maximilien; pour cette parole on lui coupa la tête. Leur crime à tous était peut-être d'avoir servi longtemps sous Dammartin et de lui être dévoués. Le roi lui écrivit une lettre honorable « *pour le soulager* » du commandement[1], déclarant du reste que jamais il ne diminuerait son état, qu'il l'accroîtrait plutôt, et, en effet, il le fit plus tard son lieutenant pour Paris et l'Ile-de-France.

L'éloignement de cet homme, trop puissant dans l'armée, était peut-être une mesure politique, mais elle ne fut nullement heureuse pour la guerre. Le roi ne put remplacer ce ferme et prudent général. On voulait surprendre Douai avec des soldats déguisés en paysans, et tout fut préparé en plein Arras, c'est-à-dire devant nos ennemis qui avertirent Douai. Le roi cruellement irrité, jura qu'il n'y aurait plus d'Arras, que tous les habitants seraient chassés, sans emporter leurs meubles; qu'on prendrait en d'autres provinces, et jusqu'en Languedoc, des familles, des hommes de métiers, pour y mener et repeupler la place qui désormais s'appellerait Franchise[2]. Cette cruelle sentence fut exécutée à la

[1] Au grand désespoir de Dammartin. V. sa belle lettre au roi. Lenglet, II, 261. La *Cronique Martiniane* (Vérard in-folio), si instructive pour la vie de Dammartin à d'autres époques, ne me donne rien ici; elle se contente prudemment de traduire Gaguin, comme elle le dit elle-même.

[2] Ordonnances, XVIII.

lettre; la ville fut déserte, et pendant plusieurs jours il n'y eut pas seulement un prêtre pour y dire une messe.

Maximilien avait plus d'embarras encore. Les Flamands ne voulaient point de paix, ni payer pour la guerre. Seulement, à force de piquer leur colérique orgueil, on parvint à mettre leurs milices en mouvement. Maximilien les mena pour reprendre Thérouenne. Il avait, avec ces milices, trois mille arquebusiers allemands, cinq cents archers anglais, Romont et ses Savoyards, toute la noblesse de Flandre et de Hainaut, en tout vingt-sept mille hommes. Avec une si grosse armée, rassemblée à grand'peine par un si rare bonheur, le jeune duc avait hâte d'avoir bataille. Le nouveau général de Louis XI, M. de Crèvecœur, venait de Thérouenne lorsque, descendant la colline de Guinegate, il rencontra Maximilien. Louis XI avait, l'autre année, décliné le combat; en le refusant encore, on était sûr de voir s'écouler en peu de jours les milices de Flandre. Crèvecœur ne consulta pas apparemment les vieux capitaines qui, depuis la réforme, étaient peu en crédit; il agit à souhait pour l'ennemi, il donna la bataille (7 août 1479)[1].

Jusque-là il passait pour un homme sage. Peut-être, pour expliquer ce qui va suivre, il faut croire qu'il reconnut en face, dans la chevalerie ennemie, les grands seigneurs des Pays-Bas, qui le proclamaient traître, et qui voulaient le dégrader en chapitre de la Toison d'or. Sa force était en cavalerie; il

[1] Voir *passim* : Commines, liv. VI, ch.. VI; Molinet, t. II, p. 199; Gaguinus, fol. CLIX.

n'avait que 14 000 piétons, mais 1 800 gens d'armes contre 850 qu'avait Maximilien. D'une telle masse de gendarmerie, qui était plus que double, il ne tenait qu'à lui d'écraser cette noblesse ; il se lança sur elle, la coupa de l'armée, s'acharna à ses huit cents hommes bien montés qui le menèrent loin, et il laissa tout le reste... Il avait fait la faute de donner la bataille, il fit celle de l'oublier.

Nos francs archers, sans général et sans cavalerie, fort maltraités des trois mille arquebuses, vinrent se heurter aux piques des Flamands. Ceux-ci tinrent ferme, encouragés par un bon nombre de gentilshommes qui s'étaient mis à pied, par Romont, par le jeune duc. Maximilien, à sa première bataille, fit merveille et tua plusieurs hommes de sa main. La garnison française de Thérouenne venait le prendre à dos, elle trouva le camp sur sa route et se mit à piller. Beaucoup de francs archers, craignant de ne plus rien trouver à prendre, firent comme elle, laissèrent le combat et se jetèrent dans le camp, fort échauffés, tuant tout, prêtres et femmes... Avec les chariots, ils prirent l'artillerie qu'ils tournaient contre les Flamands ; Romont, voyant qu'alors tout serait perdu, fit un dernier effort, reprit l'artillerie, profita du désordre et en fit une pleine déroute. Crèvecœur et sa gendarmerie revenaient fatigués de la poursuite ; il leur fallut courir encore, tout était perdu, il ne restait qu'à fuir. La bataille fut bien nommée celle des *Eperons*.

Le champ de bataille resta à Maximilien et la gloire, rien de plus. Sa perte était énorme, plus forte que la nôtre. Il ne put pas même reprendre

Thérouenne. Et il revint en Flandre, plus embarrassé que jamais.

Cette année même, une taxe de quelques liards sur la petite bière avait fait une guerre terrible dans la ville de Gand. Les tisserands de coutils commencent, et tous s'y mettent, tisserands, drapiers, cordonniers, meuniers, batteurs de fer et *batteurs d'huile;* une bataille rangée a lieu au Pont-aux-Herbes [1]. De janvier en janvier, tout un an, il y eut des jugements et des têtes coupées. On profita de cette émotion, et puisqu'ils avaient tant besoin de guerre, on les mena à Guinegate; ils eurent là une vraie, une grande bataille; ils en revinrent dégoûtés de la guerre, mais toujours murmurant, grondant.

Maximilien, déjà bien embarrassé, recevait de la Gueldre une sommation, celle de rendre enfin ce malheureux enfant, que le feu duc avait si injustement retenu pour les crimes de son père, mais qui, à la mort de ce père, avait droit d'hériter. Nimègue chassa les Bourguignons, et en attendant qu'on lui rendît l'enfant, donna la régence à sa tante. La dame ne manqua pas de chevaliers pour la défendre; les Allemands du Nord prirent volontiers sa cause contre l'Autrichien, le duc de Brunswick d'abord qui croyait l'épouser; puis, comme elle n'en voulait pas, le champion fut l'évêque de Munster, brave évêque, qui s'était battu à Neuss contre Charles le Téméraire.

[1] Barante-Gachard, II, 623, d'après le Registre de la Collace de Gand et les Mémoires inédits de Dadizeele, extraits par M. Voisin dans le Messager des sciences et des arts, 1827-1830.

Ces gens de Gueldre n'ayant pas assez de cette guerre de terre, en faisaient une en mer aux Hollandais, leurs rivaux pour la pêche. Plus d'un combat naval eut lieu sur le Zuydersée. Mais les Hollandais se battaient encore plus entre eux. Les factions des Hameçons et des Morues avaient recommencé plus furieuses que jamais; fureur aiguisée de famine; le roi enlève en mer toute la flotte du hareng, et, pour comble, les seigles qui leur venaient de Prusse.

Le coupable en tout cela, au dire de tous, était Maximilien; tout ce qui arrivait de malheurs, arrivait par lui. Pourquoi aussi avoir été chercher cet Allemand ? Depuis, rien n'allait bien. Toutes les provinces criaient après lui.

Effarouché au milieu de cette meute, n'entendant qu'aboiements, le pauvre chasseur de chamois, qui jusque-là ne connaissait pas le vertige, s'éblouit et ne sut que faire. Il avait employé ses dernières ressources, jusqu'à mettre en gage des joyaux de sa femme; son esprit succomba, et son corps, il fut très-malade, sa femme au moment d'être veuve.

Tout, au contraire, prospérait au roi; son commerce d'hommes allait bien, il achetait des Anglais, des Suisses, l'inaction des uns, le secours des autres. Le fier Hastings, posté à Calais pour le surveiller, s'humanisa et reçut pension[1]. Les cantons suisses avaient traité avec Maximilien; les Suisses aimaient bien mieux un roi qui payait; ils se donnaient à lui, lui à eux; il se fit bourgeois de Berne. Dès lors, plus d'obstacle en Comté, tout fut réduit, et il put en-

[1] Voir dans Commines les scrupules d'Hastings, qui ne veut pas donner quittance de cet argent : « Mettez-le dans ma manche, etc »

voyer son armée oisive piller le Luxembourg. Le duché de Bourgogne fut assuré, caressé, consolé; il lui donna un parlement, alla voir sa bonne ville de Dijon, jura dans Saint-Benigne tout ce qu'on pouvait jurer de vieux priviléges et de coutumes, et voulut que ses successeurs fissent de même à leur avénement. La Bourgogne était un pays de noblesse; le roi fit de bonnes conditions à tous les grands seigneurs, un pont d'or. Pour être tout à fait gracieux aux gens du pays et se faire des leurs, il prit maîtresse chez eux, non pas une petite marchande, comme à Lyon, mais une dame bien née et veuve d'un gentilhomme [1].

Parmi tant de prospérités, il baissait fort. Commines, qui revenait d'une ambassade, le trouvait tout changé. Il avait bien désiré cette Bourgogne, et la chose, si aisée en apparence, traîna, et fut même en grand doute. Il avait pâti des obstacles, langui. Qu'on en juge par une lettre secrète à son général, où il lâche ce mot d'âpre passion (qui effraye dans un roi si dévot) : « *Je n'ay autre paradis* en mon imagination que celui-là... J'ay plus grand faim de parler à vous, pour y trouver remède que je n'eus jamais *à nul confesseur pour le salut de mon âme* [2] ! »

[1] Galanteries toutes politiques, comme on peut le conclure d'un mot de Commines (liv. VI, ch. XIII).

[2] Lenglet.

CHAPITRE V

Louis XI triomphe, recueille et meurt. 1480-1482.

Le roi de France avec ses cinquante-sept ans, déjà, maladif et le visage pâle, n'en était pas moins, nous l'avons dit, dans l'affaiblissement de tous, le seul jeune, le seul fort. Tout languissait autour de lui ou mourait, mourait à son profit.

Dans l'éclipse des anciennes puissances, du pape et de l'empereur, il y eut *un roi*, le roi de France. Il prit des provinces d'Empire, la Comté, la Provence, et il les garda. Il faillit faire juger le pape. Le violent Sixte IV, ayant tué Julien de Médicis par la main des Pazzi, jetait une armée sur Florence pour punir Laurent d'avoir survécu. Le roi, sans bouger, envoya Commines, arma Milan et rassura les Florentins dans la première surprise[1]. Il me-

[1] Les Médicis étaient les banquiers des rois de France et d'Angleterre; ils apparaissent comme garants dans toute grande affaire d'argent, spécialement au traité de Pecquigny. Il ne s'en cache nullement dans sa réponse à Louis XI. Raynaldi, Annales, 1478. § 18-19. Les Médicis avaient pour eux le petit peuple, contre eux l'aristocratie. M. de Sismondi ne l'a pas senti assez.

Au reste, les Florentins avaient toujours tenu nos rois « pour leurs singuliers protecteurs; et, en signe de ce, à chacune

naça le pape de la Pragmatique et d'un concile qui l'aurait déposé.

La Hongrie, la Bohême, la Castille, ambitionnaient son alliance. Les Vénitiens, à son premier mot, rompirent avec la maison de Bourgogne. Gênes s'offrit à lui et il la refusa, voulant garder l'amitié de Milan.

Le vieux roi d'Aragon, Juan II, s'obstina quinze années à vouloir retirer de ses mains le gage du Roussillon; il mourut à la peine. Et il eut encore le chagrin de voir la Navarre (l'autre porte des Pyrénées) tomber dans les mêmes mains avec son petit-fils, que Louis XI tenait par la mère et régente, Madeleine de France.

Il avait eu partout un allié fidèle, actif, infatigable, la mort... Partout elle avait mis du zèle à travailler pour lui, en sorte qu'il n'y eut plus de princes au monde que des enfants, et encore peu viables, et que le roi de France se trouvât l'universel protecteur, tuteur et gouverneur.

C'est peut-être alors qu'il fit faire pour le Dauphin et tous ses petits princes son innocent *Rosier des guerres*[1], l'Anti-Machiavel d'alors (avant Machiavel).

En Savoie, il avait perdu sa sœur (ce dont il remerciait Dieu), gagné ou chassé les oncles du petit duc. Lui-même, comme oncle et tuteur, il s'était

fois qu'ils renouvellent les gouverneurs de leur seigneurie, *ils font serment d'estres bons et loyaux à la maison de France* ». Lettre de Louis XI, 1478, 17 août. Lenglet, III, 552. Voir à la suite l'*Avis sur ce qui semble à faire* au concile d'Orléans, septembre.

[1] Paris, 1528, in-folio. Bordeaux, 1616. *V. les deux mss. de la Bibl. impériale.*

établi à Montmélian, et il avait pris son neveu en France.

A Florence, il protégeait, comme on a vu, le jeune Laurent; il l'avait sauvé. A Milan, la faible veuve, Bonne, une de ces filles de Savoie qu'il avait mariées et dotées paternellement, n'était régente que par lui; par lui seul, elle se rassurait, elle et son enfant, contre Venise, contre l'oncle de l'enfant, Ludovic le More.

En Gueldre, aussi bien qu'en Navarre, en Savoie, à Milan, le souverain, c'était un enfant, une femme, et le protecteur Louis XI.

En Angleterre, Édouard vivait et régnait; il était entouré d'une belle famille de sept enfants. Et pourtant la reine tremblait, voyant tout cela si jeune, son mari vieux à quarante ans, qu'un excès de table pouvait emporter. En ce cas, comment protéger le petit roi contre un tel oncle (qui fut Richard III!), sinon par un mariage de France, par la protection du roi de France, qui partout détestait les oncles, protégeait les enfants?

Tout étant, autour de la France, malade et tremblant à ce point, ceux du dedans n'avaient à compter sur aucun secours. Le mieux pour eux était de rester sages et de ne pas remuer. Quiconque avait cru aux forces extérieures avait été dupe. Le Bourguignon appela des troupes italiennes, on a vu avec quel succès. Les Pays-Bas crurent à l'Allemagne, et firent venir Maximilien, qui ne put rien leur rendre de ce qu'ils avaient perdu. Quinze ans durant, la Bretagne invoqua l'Angleterre et n'en tira point de secours.

Des grands fiefs, le seul encore qui eût vie, c'é-

tait la Bretagne ; elle vivait de son obstination insulaire, de sa crainte de devenir France, appelant toujours l'Anglais, et pourtant elle en eut peur deux fois. Le roi, tout en poursuivant le grand drame du Nord, de Flandre, et de Bourgogne, ne détourna cependant jamais les yeux de la Bretagne, qui était pour lui une affaire de cœur. Une fois (au moment où il crut avoir rangé son frère en Guyenne), il essaya de prendre le Breton en lui jetant au col son collier de Saint-Michel, comme on prend un cheval sauvage ; mais celui-ci n'y fut pas pris.

Louis XI montra une obstination plus que bretonne dans l'affaire de la Bretagne, l'assiégeant, la serrant peu à peu. De temps en temps, quelqu'un en sortait et se donnait à lui ; c'est ce que firent Tannegui Duchâtel, et son pupille Pierre de Rohan, depuis maréchal de Gié. Patiemment, lentement en dix ans, le roi fit ses approches. La mort de son frère lui ayant rendu La Rochelle au midi de Nantes, il saisit Alençon, de l'autre côté. De face, il prit l'Anjou, comme on va voir, et enfin il hérita du Maine. Vers la fin, il acheta un prétexte d'attaque, les droits de la maison de Blois[1], droits surannés, prescrits, mais terribles dans une telle main. Le duc n'avait qu'une fille ; si le Dauphin ne l'épousait, il héritait, au titre de la maison de Blois. La Bretagne n'avait qu'à choisir, si elle voulait venir à la couronne par mariage ou par succession ; elle y venait toujours.

Tout en attirant les Rohan, il avait acquis leurs rivaux, les Laval, les affranchissant du duché, les

[1] D. Morice, III. 343. Daru, 54. *Archives de Nantes, arm.* A, *cassette* F. Cf. d'Argentré.

mettant dans ses armées, dans son conseil, leur confiant Melun, une clef de Paris. Gui de Laval, dont plus tard le fils et la veuve agirent plus que personne pour marier la Bretagne à la France, lui rendit, par sa fille, un autre service moins connu, non moins important.

L'an 1447, le roi René donna à Saumur un splendide et fameux tournoi. Gui de Laval y mena son jeune fils, âgé de douze ans, y faire ses premières armes, et sa fille en même temps qui en avait treize. René, plus fol que jeune, fut pris dans un lacs. Sa femme, la vaillante Lorraine qui avait fait la guerre pour lui, et qu'il aimait fort, vit pourtant ce jour-là qu'elle était vieille. La petite Bretonne fit, avec l'innocente hardiesse d'un enfant, le plus joli rôle du tournoi, celui de la Pucelle qui venait à cheval devant les chevaliers, mettait les combattants en lice et baisait les vainqueurs. Tout le monde prévit dès lors, et René lui-même ne cacha pas trop sa pensée nouvelle ; il mit sur son écu un bouquet de *pensées*.

Isabelle mourut à la longue, René fut veuf. Il pleura beaucoup, parut inconsolable. Mais enfin ses serviteurs, ne pouvant le voir dépérir ainsi, exigèrent (c'était comme un droit du vassal) que leur seigneur se mariât. Ils se chargèrent de chercher une épouse et ils cherchèrent si bien qu'ils en découvrirent une [1], cette même petite fille, Jeanne de Laval,

[1] Sembla bien aux barons d'Anjou que Dieu la leur avoit adressée, affin que ilz n'eussent la peine d'aller chercher plus loing. Histoire agrégative des annalles et cronicques d'Anjou, recueillies et mises en forme par noble et discret missire Jehan de Bourdigné, prestre, docteur ès-droitz. On les vend à Angiers (1529, in-folio; CLII verso).

qui était devenue une grande et belle fille de vingt ans. René, en avait quarante-sept; ils le voulurent, il se résigna.

Ce mariage fut agréable au roi, qui fit archevêque de Reims Pierre de Laval, le petit frère de Jeanne. René, au milieu de cette aimable famille française, fut comme enveloppé de la France; il oublia le monde. Il avait dès lors bien assez à faire pour amuser sa jeune femme, et une sœur encore plus jeune qu'elle avait avec elle. En Anjou, en Provence, il menait la vie pastorale, tout au moins par écrit, rimant les amours des bergers, se livrant aux amusements innocents de la pêche et du jardinage; il goûtait fort la vie rurale, comme « la plus lointaine de toute terrienne ambition. » Il avait encore un plaisir[1], de chanter à l'église, en habit de chanoine, dans un trône gothique, qu'il avait peint et sculpté. Son neveu Louis XI aida à l'alléger des soucis du gouvernement en lui prenant l'Anjou. On hésitait à l'avertir[2]; il était alors au château de Beaugé, fort appliqué à peindre une belle perdrix grise; il apprit la nouvelle sans quitter son tableau.

Il avait bien encore quelques vieux serviteurs qui s'obstinaient à vouloir qu'il fût roi, et qui sous main traitaient avec la Bretagne ou la Bourgogne;

[1] Un autre : de se chauffer l'hiver *à la cheminée du bon roi René*, c'est-à-dire au soleil, proverbe provençal.

[2] « Oyant nouvelles que le Roy son nepveu estoit à Angiers, il monta à cheval pour le venir festoyer, ignorant encore ce qui avoit esté faict en son préjudice. Et combien que ses domestiques en fussent bien informez..., etc. Le noble Roy, oyant racompter la perte et dommage de son pays d'Anjou que tant il aymoit, se trouva quelque peu troublé. Mais, quand il eut reprins ses espritz, à l'exemple du bon père Job... » Bourdigné.

mais cela tournait toujours mal : Louis XI savait tout et prenait les devants. On a vu qu'au moment où ils offraient la Provence au duc de Bourgogne, Louis XI accourut, saisit Orange et le Comtat. René ne se tira d'affaires qu'en lui donnant promesse écrite qu'après lui et son neveu Charles, il aurait la Provence; lui-même il écrivit cet acte, l'enlumina, l'orna de belles miniatures. C'était mourir de bonne grâce, et au reste il était mort dès la fatale année où il perdit ses enfants : Jean de Calabre mort à Barcelone, Marguerite prise à Teukesbury. Il lui restait un petit-fils, René II, mais fils d'une de ses filles, et ses conseillers lui assuraient que la Provence (quoique fief féminin et terre d'Empire) devait, la ligne mâle manquant, revenir à la France[1]. Alors il soupirait et se peignait dans sa miniature, sous l'emblême d'un vieux tronc dépouillé qui n'a qu'un faible rejeton.

Son neveu et héritier, le roi, avait hâte d'hériter, il ne pouvait attendre : « Il envieillissoit, devenoit malade. » Il se ménageait peu; au défaut de guerre il chassait; il lui fallait une proie. Seul au Plessis-lez-Tours, il tenait son fils à Amboise sans le voir, et il envoya sa femme encore plus loin, en Dauphiné. Souvent il partait de bonne heure, chassait tout le jour, au vent, à la pluie, dînant où il pouvait, causant avec les petites gens, avec des paysans, avec des charbonniers de la forêt. Il lui arrivait, inquiet qu'il était toujours, voulant tout voir et savoir, de se lever le premier et, pendant qu'on dormait, de cou-

[1] L'habile Palamède de Forbin trouva cette clause dans l'acte de mariage de l'héritière de Provence et du frère de saint Louis. V. Papon, Du Puy.

rir le château; un jour, il descend aux cuisines, il n'y avait encore qu'un enfant qui tournait la broche : « Combien gagnes-tu? » — L'enfant, qui ne l'avait jamais vu, répondit : « Autant que le roi. — Et le roi, que gagne-t-il? — Sa vie, et moi la mienne. »

Le marmiton avait parlé fièrement, prenant apparemment ce rôdeur mal mis pour un pauvre... Il ne se trompait pas, jamais il n'y avait eu pauvreté plus profonde, plus famélique et plus avide. Apreté de chasseur ou faim de mendiant, c'est ce qu'expriment toutes ses paroles, parfois violentes et âcres, souvent flatteuses, menteuses, humblement caressantes et rampantes... Tant il avait besoin[1] ! besoin de telle province aujourd'hui, demain de telle ville... Né avide, mais plus avide comme roi et royaume, il souffre, on le voit bien, de tous les fiefs qu'il n'a pas encore. La royauté avait en elle l'insatiable abîme qui devait tous les absorber.

On a vu ses âpres commencements avant le Bien public, et comment cette soif s'aiguisa par l'obstacle. Tout à coup tout devient facile, les États, les provinces pleuvent, se donnent elles-mêmes, la proie, le gibier vient prier le chasseur. L'ardeur de prendre se calmera sans doute?... C'est le contraire, la passion violente, inique, et qui irait contre Dieu, voit le jugement de Dieu se déclarer pour elle; elle se sent profondément juste, profondément injuste

[1] Lire la lettre si humble à Hastings, et le billet si tendre à un de ses serviteurs, M. de Dunois, pour qu'il expédie l'affaire de Savoie : « Mon frère! Mon ami!... » Nulle part peut-être on n'a vu les affaires traitées avec tant de passion. Ces deux lettres, si caractéristiques, ont été publiées pour la première fois par mademoiselle Dupont · Commines, II, 219, 221.

lui paraît tout ce qu'elle n'a pas encore. L'unité du royaume, confusément sentie comme un droit futur, lui justifie tous les moyens. Désormais assez fort pour n'avoir plus besoin de force, pouvant s'adjuger ce qu'il veut conquérir par arrêt, ce n'est plus un chasseur, il siége comme juge. Sa passion maintenant, c'est la justice. Il va toujours juger; point de jours fériés, saint Louis fit justice même un vendredi saint.

Justice ici mêlée de guerre, et parfois l'exécution avant le procès. Celui d'Armagnac fut abrégé par le poignard. On a vu ceux d'Alençon, de Saint-Pol, de Nemours. Le pauvre vieux René, un roi, fut menacé de contrainte par corps. Le prince d'Orange fut poursuivi, justicié en effigie, pendu par les pieds. Ce formidable duc de Bourgogne n'échappe pas. A peine mort, le parlement saisit son cadavre. Les procureurs lui prouvent, à ce chevalier mort par chevalerie, que, sous sa belle armure, il avait la foi du procureur; on lui retrouve son billet de Péronne, le fameux sauf-conduit écrit de sa main, on lui établit par rapport d'experts qu'il a juré et qu'il a menti[1].

Le parlement n'allait pas assez vite dans ces besognes royales. Sans doute il se disait que le roi était mortel, que les grandes familles dureraient après lui et sauraient bien retrouver les juges. Donc il ménageait tout. Que le roi fût mécontent

[1] Si l'on veut récuser le témoignage de M. de Crèvecœur, on ne peut guère suspecter celui d'un homme aussi loyal que le grand bâtard, frère du duc, ni celui de Guillaume de Cluny, qui ne quitta le service de Bourgogne que malgré lui et pour ne pas périr avec Hugonet. V. Lenglet, IV, 409.

ou non, il ne pouvait sévir; on ne coupe pas la tête à une grande compagnie.

Il résulta de là une chose odieuse, c'est que les procès se firent par commissaires, à qui les biens de l'accusé étaient donnés d'avance et qui avaient intérêt à la condamnation.

Et de cette chose odieuse, une chose effroyable naquit, une espèce nouvelle, celle des commissaires, qui, créée par la tyrannie pour son besoin passager, voulait durer et besogner toujours, qui, ayant pris goût à la curée, ne chassait plus seulement à la voix du maître, mais s'ingéniait à trouver des proies, et faute d'ennemis poursuivait les amis.

Il y avait deux princes du sang, que les autres princes et les grands du royaume accusaient fort et regardaient comme amis du roi, comme traîtres[1]. L'un était le duc de Bourbon, au frère duquel Louis XI avait donné sa fille. L'autre était le comte du Perche, fils du duc d'Alençon, mais élevé par le roi, et qui en 1468 avait trahi pour lui les Bretons et son père.

Ces deux princes furent la proie nouvelle contre laquelle les commissaires animèrent le roi, et ils n'y trouvèrent que trop de facilité dans le triste état de son esprit. Il se sentait défaillir, et faisait d'autant plus effort pour se prouver à lui et aux autres, par mille choses violentes et fantasques, qu'il était en vie. Il faisait acheter de toutes parts des chiens de chasse, des chevaux, des bêtes cu-

[1] C'est ce que disait le duc de Nemours (V. son *Procès ms.*) : « Ce mauvais homme, M. de Bourbon, nous a tous trahis. »

rieuses. Il faisait de grands remuements dans sa maison, renvoyant ses serviteurs pour en prendre d'autres. A quelques-uns il ôtait leurs offices, faisait des justices sévères; il frappait loin et rude.

Entre autres gens très-propres à faire ou conseiller des choses violentes, il avait un dur auvergnat, nommé Doyat, né sujet du duc de Bourbon, chassé par lui, qui trouva jour pour se venger. Un moine, venu du Bourbonnais, avait remué Paris en prêchant contre les abus, disant hardiment que le roi était mal conseillé[1]. Le roi crut sans difficulté que le duc de Bourbon, cantonné dans ses fiefs, avait envoyé cet homme pour tâter le peuple[2]; on disait qu'il fortifiait ses places, qu'il empêchait les appels au roi, qu'il était roi chez lui[3]. Louis XI avait encore un grief contre lui, c'est qu'il ne mourait pas. Goutteux et sans enfants, ses biens devaient passer à son frère, gendre du roi, puis, si ce frère n'avait pas d'enfants mâles, ils devaient échoir au roi même. Mais il ne mourait pas... Doyat se fit fort d'y pourvoir. Il se fit nommer par le parlement, avec un autre, pour aller faire le procès à son ancien

[1] Jean de Troyes.

[2] Il craignait toujours les mouvements de Paris, de l'université, etc. La fameuse ordonnance pour imposer silence aux nommaux n'a, je pense, aucun autre sens. Voir les articles, fort spécieux, qu'ils lui présentèrent, mais dans le moment le moins favorable, dans la crise de 1473. Baluze, Miscellanea (éd. Mansi, II, 293.)

[3] Le duc, longtemps ménagé, employé par le roi, pour la ruine des grands, exerçait avec d'autant plus de sécurité sa royauté féodale; on l'accusait d'exclure certains députés des assemblées provinciales, etc. Quant à son mariage, et celui de son frère, voir les pièces dans l'Ancien Bourbonnais, par MM. Allier, Michel et Batissier.

seigneur. Il arrive à grand bruit dans ce pays, où depuis tant d'années on ne connaissait de maître que le duc de Bourbon; il ouvre enquête publique, provoque les scandales, engage tout le monde à déposer hardiment contre lui. Au nom du roi, défense aux nobles du Bourbonnais de *faire alliance* avec le duc de Bourbon. Il l'enfermait ainsi tout seul dans ses châteaux. Là même il ne fut pas tranquille, on vint lui prendre ses officiers chez lui, il ne restait qu'à l'enlever lui-même. Son frère, Louis de Bourbon, évêque de Liége, fut tué peu après par le Sanglier, qui, avec une bande recrutée en France[1], prit un moment l'évêché pour son fils.

Ces violences, ces outrages, et que cet Auvergnat, né chez le duc de Bourbon, l'eût foulé sous ses souliers ferrés, c'étaient des choses qu'on ne pouvait faire sans risque. La religion féodale n'était pas tellement éteinte qu'il ne se trouvât, entre ceux qui mangeaient le pain du seigneur, un homme pour le venger. Commines, si bien instruit, dit positivement que la bonne volonté ne manqua pas, que plusieurs eurent envie « d'entrer en ce Plessis, et *dépêcher les choses*, parce qu'à leur avis rien ne se dépêchoit. » De là, la nécessité de grandes précautions; le Plessis se hérisse de barreaux, grilles,

[1] Et à Paris même. Un autre frère du duc de Bourbon, l'archevêque de Lyon, serviteur fort docile du roi, n'en fut pas moins dépouillé de son autorité sur Clermont, qui dès lors élut ses consuls. Jean de Troyes, XIX, 105. Molinet, II, 311. Oseray, Histoire de Bouillon, 131.

Sur l'affranchissement de cette ville, lire Savaron, et les curieux extraits que M. Gonod a donnés des *Registres du Consulat*, au moment de la visite de Doyat, sous le titre de Trois Mois de l'histoire de Clermont en 1481.

guérites de fer. On y entre à peine. Peu de gens approchent et bien triés; c'est-à-dire que de plus en plus, le roi ne voyant plus que tels et tels, tout absolu qu'il peut paraître, se trouve dans leurs mains. Un accident augmenta ce misérable état d'isolement.

Un jour, dinant près de Chinon, il est frappé et perd la parole. Il veut approcher de la fenêtre, on l'en empêche, jusqu'à ce que son médecin, Angelo Catto, arrive et fait ouvrir. Un peu remis, son premier soin fut de chasser ceux qui l'avaient tenu et empêché d'approcher des fenêtres.

Entre cette attaque et une seconde qu'il eut peu après, il se donna, dans sa faiblesse, un spectacle de sa puissance. Il réunit à Pont-de-l'Arche la nouvelle armée qu'il organisait. Campée là sur la Seine, elle était à portée de marcher sur la Bretagne ou sur Calais. Elle rompit le projet du Breton, qui offrait sa fille au prince de Galles. Le roi lui avait déjà saisi Chantocé. Il se hâta de demander pardon.

Cette armée était une belle et terrible machine, forte et légère dans son rempart de bois, qu'elle posait, enlevait à volonté. La pâle figure mourante sourit, et se complut dans cette image de force. Elle se sentait là en sûreté; ceux-ci étaient des hommes sûrs, des Suisses[1] ou armés à la suisse. Dans les armes, dans les costumes, rien qui sentît la France; hoquetons de toutes couleurs, halle-

[1] Ce commerce d'hommes, si coûteux à la France, fut encore plus funeste à la Suisse. Des querelles terribles y éclatèrent entre les villes et les campagnes, pour des questions d'argent, de butin, etc. (Tillier.) Stettler dit qu'en 1480, on ne put rétablir la sûreté des routes qu'en faisant pendre quinze cents pillards.

ırdes, lances à rouelle qu'on n'avait jamais vues. ne armée muette qui ne savait que deux mots : *ld* et *trinkgeld*. Nul mouvement, qu'au son du ɔr. Le roi ne voulait plus d'hommes, mais des sol- ats; plus de ces francs archers pillards, qui s'étaient ébandés à Guinegate; de gentilshommes encore ıoins, il leur fit dire de payer au lieu de servir et ɜ rester chez eux. Plus de Français, ni peuple, ni ɔbles... Le brillant spectacle de ces bandes égaya eu nos vieux capitaines, qui avaient tant fait pour ɔoir une milice nationale, et qui à la longue avaient formée, aguerrie. Ils sentaient qu'un jour u l'autre ces Allemands pourraient bien battre ɜux qui les payaient, qu'on n'en serait pas maître, : qu'on maudirait alors un roi qui avait désarmé : France.

La France n'était plus sûre pour le garder. A qui onc se fiait-il? à un Doyat, un Olivier le Diable, maître Jacques Coctier, médecin et président des ɔmptes, un homme hardi, brutal, qui le faisait ·embler lui-même. Deux hommes étaient encore utour de lui, peu rassurants, MM. du Lude et de aint-Pierre; l'un, un joyeux voleur qui faisait ire le roi; l'autre, son sénéchal, sinistre figure de uge, qui eût pu être bourreau. Parmi tout cela, le loux et cauteleux Commines, qu'il aimait et faisait ɔoucher avec lui; mais il croyait les autres.

Au retour de son camp, il fut frappé de nouveau, ı et fut quelque deux heures qu'on le croyoit mort; il étoit dans une galerie, couché sur une paillasse... M. du Bouchage et moi (dit Commines), nous le vouâmes à monseigneur saint Claude, et les autres qui étaient présents le lui vouèrent aussi.

Incontinent la parole lui revint, et sur l'heure il alla par la maison, mais bien foible... » Un peu remis, il voulut voir les lettres qui étaient arrivées et qui arrivaient de moment en moment : « On lui montroit les principales, et je les lui lisois. Il faisoit semblant de les lire, quoiqu'il n'eût aucune connoissance, et disoit quelque mot ou faisoit signer des réponses qu'il vouloit être faites. »

Du Lude et quelques autres logeaient sous sa chambre, « en deux petites chambrettes ». C'était ce petit conseil qui réglait en attendant les affaires pressées. « Nous faisions peu d'expéditions, car il étoit maître avec lequel il falloit charrier droit. »

Entre ses deux attaques, on lui fit faire deux choses, délivrer le cardinal Balue, que le légat réclamait, et mettre en prison le comte du Perche. Ce procès, œuvre ténébreuse la plus inconnue du temps, mérite explication.

Le 14 août 1481, on l'arrête et on le met dans une cage de fer, la plus étroite qu'on eût faite, une cage d'un pas et demi de long... Sur quelle accusation? la moins grave, d'avoir voulu sortir de France.

Cette terrible rigueur étonne fort, quand on sait que, peu d'années auparavant, on examina en conseil s'il fallait l'arrêter, que deux personnes lui furent favorables et que l'une des deux était Louis XI[1]. Pour

[1] Le comte du Perche dit qu'avant le voyage du roi à Lyon, « il y avoit eu douze personnes au conseil du Roy dont tous avoient esté d'oppinion que ont pransist luy qui parle, fors le Roy et Mons. de Dampmartin, lequel Dampmartin avoit dit au Roy qu'il n'y a homme qui, quant il savoit que le roy le vouldroit faire prandre ou destruyre, qu'il ne mist peine de se sauver... Le dit qui parle

bien comprendre, il faut savoir de plus que plusieurs conseillers avaient du bien de l'accusé, et étaient intéressés à le faire mourir.

Ce malheureux comte du Perche était un de ces enfants que le roi avait élevés chez lui, comme le prince de Navarre et autres, et qu'il avait formés et dressés à trahir leurs pères. En 1468, le comte du Perche prit parti contre son père, le duc d'Alençon, et son parent, le duc de Bretagne, en sorte que, détesté des ennemis du roi, il se ferma à jamais le retour, appartint au roi seul. Louis XI, avec qui il avait toujours vécu, le connaissait très-bien pour un homme léger, futile, et qui, « après les belles filles, » ne connaissait que ses faucons. Il n'en tenait guère compte, lui payait mal sa pension; de longue date, il avait occupé ses places, et pour ses terres, il en disposait, les donnait comme siennes. Sa patience, déjà fort éprouvée par le roi, le fut bien plus encore par ceux qui, ayant son bien et voulant le garder, voulurent avoir sa vie. Pour cela il fallait, à force d'outrages et de provocations, faire de cette inoffensive créature un conspirateur. Chose difficile; il craignait le roi comme Dieu. Un de ses serviteurs disant un jour, dans sa chambre à coucher, un mot hardi contre le roi, il eut peur et gronda fort.

Pour surmonter sa peur, il en fallait une plus forte. On imagina de lui faire arriver des lettres anonymes où charitablement on l'avertissait que le

n'avoit qui tenist pour luy, fors le Roy et ledit de Dampmartin... Luy qui parle, estoit bien tenu au Roy, car il n'avoit eu amy que luy et le dict seigneur de Dampmartin. » *Procès ms. du comte du Perche (copie du temps)*, f. VI *verso; Archives du royaume, Trésor des chartes*, J. 940.

roi allait le faire tondre, le faire moine... Cela l'effraya fort... Puis d'autres lettres arrivent : le roi va le faire pendre... D'autres encore : il le fera tuer. Ce pauvre diable craignait horriblement la mort; il y paraît dans son procès. Il ne lui vint rien dans l'esprit contre le roi, nulle défense ou vengeance : seulement, il commença à regarder de tous côtés par où il s'enfuirait... Le plus près, c'était la Bretagne, mais c'était un pays hostile où il n'y avait pour lui nulle sûreté. « Si je trouvais à m'embarquer, disait-il, j'irais en Angleterre, ou bien encore à Venise; j'épouserais une bourgeoise de Venise et je serais riche. »

En l'effrayant ainsi, on tâchait d'autre part d'effrayer Louis XI. Les gens du comte, sa sœur même (bâtarde d'Alençon), rapportaient ou forgeaient des mots qu'il aurait dits, et qu'on interprétait de façon sinistre. On assurait, par exemple, qu'il avait dit à un de ses domestiques : « Ne serais-tu donc pas homme à donner un coup de dague pour moi? »

Quoique le duc de Nemours, qui dénonça tant de gens, n'eût rien dit contre le comte du Perche, Louis XI, de plus en plus défiant, et sans doute bien travaillé par ceux qui y avaient intérêt, finit par croire ce que l'on voulait et signa une lettre pour avouer du Lude de tout ce qu'il ferait. Ce qu'il fit, ce fut d'arrêter l'homme sur l'heure, et il le mit dans cette cage étroite où on lui passait le manger avec une fourche[1]. Il l'environna de ses serviteurs à

[1] « Il avoit esté mis à Chinon en une caige de fer d'un pas et demy de long en laquelle il fut environ six jours sans en partir, et luy donnoit-on à menger avecque une fourche; et par après les dicts six jours, on le tiroit hors de la caige, pour menger, et après,

lui du Lude, et, ce qui est plus choquant à dire, il employait à ce métier de geôlier ou d'espion, sous prétexte d'*amuser le comte*, un enfant qui était son fils.

Du Lude se fit nommer commissaire avec Saint-Pierre et quelques autres; mais il ne put si bien faire que l'enquête ne fût conduite par le chancelier, le prudent Doriole. L'accusé, ayant parlé des lettres anonymes qu'on lui avait écrites, devenait accusateur, et probablement embarrassait tel et tel de ses juges. Mais il était faible, variable, facile à intimider; ils lui dirent que *rien ne pouvait tant l'aider* que de dire vrai et *de ne dénoncer personne*, et il se démentit, consentant à faire croire « que c'était lui qui les avait écrites ».

Il montrait du reste assez bien qu'il était dangereux pour lui d'aller en Bretagne, qu'il y était haï. Il ajoutait cette chose, bien forte en sa faveur : « Il n'y a pas d'homme en France qui doive craindre tant que moi la mort du roi. Si le roi nous manquait, il n'y aurait plus personne pour me faire grâce. M. le Dauphin serait trop jeune pour rien empêcher, on me ferait mourir[1]. »

Plus il prouvait qu'il n'eût osé aller en Bretagne, et plus le roi pensait qu'il voulait passer en Angleterre, ce qui était plus grave encore. Nulle preuve au reste ni pour l'un ni pour l'autre. La peureuse

estoit remis en la caige, ou il est demeuré par ung yver l'espace de XII sepmaines, à l'occasion de quoy il a une espaulle et une cuisse perdue, et a une maladie à la teste dont il est en grand danger de mourir. » *Archives, ibidem, fol.* 170.

[1] « N'y a homme au royaume de France qui fust plus desplaisant que luy du mal, ni de la mort du Roy, car quant le Roy seroit failly, il n'aroit plus à qui recourir pour lui faire grace. » *Archives, ibid.*, fol. 57.

nature de l'accusé vint au secours des juges. Un homme que du Lude lui avait donné pour le soigner, qui lui avait inspiré confiance et qu'il faisait coucher avec lui, l'éveille brusquement une nuit et lui dit : « Par le corps de Dieu, vous êtes un homme mort, si vous ne prenez garde [1]. » Et lui conte qu'un sien frère a entendu les sires de Lude et de Saint-Pierre dire en se promenant qu'il fallait profiter d'une absence du roi pour le faire mourir... Le prisonnier éperdu prie l'homme, le conjure de lui donner le moyen de fuir... Oui, mais d'abord il faut s'assurer s'il peut fuir en Bretagne, si le duc est mieux disposé, il faut *écrire au duc*. Voici une écritoire... — Il écrit, et il est perdu.

Il l'eût été du moins, si par bonheur du Lude ne fût mort sur ces entrefaites. Le roi qui, sans doute, ne se fiait plus assez à la commission, mit l'affaire dans les mains de son gendre Beaujeu, et de son âme damnée, le Lombard Boffalo, qui présiderait une commission nouvelle tirée du parlement (19 mars 1482). Boffalo cependant voyait le roi malade; il savait bien qu'à sa mort, il aurait lui-même de grandes affaires au parlement pour la dépouille du duc de Nemours; il se prêta aux lenteurs calculées des parlementaires, et laissa traîner l'affaire jusqu'à la fin du règne. L'accusé, qui avait fait des aveux maladroits, à se perdre, n'en fut pas moins quitte pour garder prison, en demandant pardon au roi (22 mars 1483)[2].

[1] « Commençoit à soy endormir, il le tira deux ou trois *fois par* la chemise, tellement que il se tourna et demanda qu'il y avoit... » *Ibid.*, fol. 70 et fol. 195.

[2] Et non 1482, comme le met à tort l'Art de vérifier les dates.

La fortune semblait prendre un malicieux plaisir, en ces derniers temps, à combler le mourant de grâces imprévues, dont il ne devait pas profiter. A peine il apprenait la mort de Charles du Maine, neveu de René (12 décembre 1482), à peine il entrait en jouissance du Maine, de la Provence, de ces beaux ports, de la mer d'Italie... une nouvelle lui vient du Nord, charmante et saisissante... elle se confirme : la maison de Bourgogne est éteinte, tout comme celle d'Anjou, la jeune Marie est morte, comme le vieux René. Son cheval l'a jetée par terre, et avec elle tout espoir de Maximilien. Blessée de cette chute, elle mourut en quelques jours. Soit pudeur, soit fierté, la souveraine dame de Flandre aurait mieux aimé mourir, si l'on en croit le comte, que de se laisser voir aux médecins; la fille, comme le père, aurait péri par une sorte de point d'honneur (28 mars 1483)[1].

Maximilien en avait deux enfants. Mais il n'était nullement à croire que les Flamands qui, du vivant de leur dame et sous ses yeux, lui avaient tué ses serviteurs, acceptassent jamais la tutelle d'un étranger. Il avait peu de poids d'ailleurs, peu de crédit. Pendant que la douairière de Bourgogne négociait pour lui à Londres, il écrivait à Louis XI, qui ne manquait pas de montrer ses lettres aux Anglais. Aussi n'avaient-ils nulle confiance en Maximilien. Ils ne voulaient lui donner secours qu'autant qu'il

[1] Pontus Heuterus assure que Maximilien ne put jamais entendre parler de Marie sans pleurer. Lorcheimer raconte que Trithème, pour le consoler, évoqua Marie et la lui fit apparaître; mais cette vue lui fut si douloureuse qu'il défendit au magicien, sous peine de la vie, d'évoquer les morts du tombeau. (Le Glay.)

les payerait d'avance. Tout le payement qu'il avait à leur offrir, c'était la gloire, la belle chance de gagner encore des batailles de Crécy, de conquérir leur royaume de France... Louis XI parlait moins, agissait mieux; il offrait des choses palpables, des sacs d'argent, des écus neufs, des présents de toute sorte, de la vaisselle plate travaillée à Paris.

De longue date, il avait eu cette divination qu'un moment viendrait pour brouiller la Flandre; il l'avait toujours pratiquée tout doucement, en bas par son barbier flamand, en haut par M. de Crèvecœur. Il avait à Gand de bien bons amis, qui touchaient pension, un Wilhelm Rim entre autres, premier conseiller de la ville, « saige homme et malicieux, » et un certain Jean de Coppenole, chaussetier et syndic des chaussetiers, qui, sachant écrire, se fit nommer clerc des échevins, et fut enfin grand doyen des métiers; c'était un homme très-utile.

La première chose qu'ils firent, ce fut de mettre la main sur les deux enfants, sur le petit Philippe et la petite Marguerite (celle-ci encore en nourrice), et de dire que, d'après leur coutume, les enfants de Flandre ne pouvaient avoir de nourrice que la Flandre même. Le Brabant et autres provinces ayant réclamé, les Flamands promirent de les garder seulement quatre mois; puis, chaque province les aurait quatre mois à son tour. Mais le terme arrivé, quand il fallut les rendre, ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient s'en séparer, que c'était trop contre leur privilége [1].

[1] V. *passim* les notes du Barante-Gachard, fort instructives et tirées des actes.

Un conseil de tutelle fut nommé, où Maximilien figura pour la forme; c'était lui plutôt qui était en tutelle. La Flandre et le Brabant le tenaient de court, le traitaient comme un mineur ou un interdit. Ses amis d'Allemagne, jeunes comme lui, et qui n'avaient rien vu de tel en leur pays, lui donnèrent le conseil tudesque de prendre quelques bourgeois récalcitrants et d'en faire exemple; cela finirait tout... Cela justement le perdit.

Les Flamands dès lors se donnèrent de cœur au roi; ils se prirent pour lui d'une singulière tendresse; il n'arrivait pas à Gand un messager, un trompette, qu'il ne fût entouré, qu'on ne lui demandât nouvelles de la santé du roi et de monseigneur le Dauphin. Ce roi qu'ils avaient tant haï, ils l'estimaient; ils voyaient bien qu'il avait les mains longues, lorsque de l'une il leur prenait encore la ville d'Aire, et que de l'autre il lançait sur Liége ce damné Sanglier.

Rim et Coppenole aidant, ils comprirent que jamais ils ne trouveraient un parti plus honorable pour leur petite Marguerite que ce jeune Dauphin qui tout à l'heure allait être roi de France. C'était une bonne occasion de se débarrasser de ces provinces françaises qui sous le feu duc n'avaient servi qu'à tourmenter la Flandre. N'était-elle pas bien assez riche, avec la Hollande et le Brabant? Qu'était-ce que l'Artois? rien qu'un frein pour brider la Flandre; quand le comte n'aurait plus, contre Gand et Bruges, ses nobles chevauchées d'Artois et de Bourgogne, il faudrait bien qu'il entendît raison.

S'il faut en croire Commines, Louis XI eût été heureux de tirer d'eux une bonne cession de l'Artois

ou de la Bourgogne. Ils l'obligèrent de les garder toutes deux. S'ils avaient pu encore lui donner le Hainaut et Namur, tous les pays wallons, ils l'auraient fait bien volontiers, tout cela dans l'idée d'avoir désormais des comtes de Flandre paisibles et raisonnables.

Heureux roi ! Gâté de la fortune, violenté... « demandant peu et recevant trop... » Ses amis Rim et Coppenole vinrent lui apporter ce splendide traité, la couronne de son règne. Ils furent bien étonnés de trouver le grand roi dans ce petit donjon, derrière ces grilles de fer, ces moineaux de fer, ce guet terrible, une prison enfin, si bien gardée qu'on n'entrait plus. Le roi y était consigné ; il était si maigre et si pâle qu'il n'eût osé se montrer. Toujours actif du reste, au moins d'esprit. Ce qui restait de plus vivant en lui, c'était l'âpreté du chasseur, le besoin de la proie ; seulement, ne pouvant plus sortir, il allait un peu de chambre en chambre avec des petits chiens dressés exprès, et chassait aux souris.

Les Flamands furent reçus le soir, avec peu de lumières, dans une petite chambre. Le roi, qui était dans un coin et qu'on voyait à peine dans sa riche robe fourrée (il s'habillait richement vers la fin), leur dit, en articulant difficilement[1], qu'il était fâché de ne pouvoir se lever ni se découvrir. Il causa un moment avec eux, puis fit apporter l'Évangile sur lequel il devait jurer. « Si je jure de la main gauche, dit-il, vous m'excuserez, j'ai la droite un peu faible. » Et en effet, elle était déjà comme morte, tenue par une écharpe[2].

[1] Il ne pouvait plus déjà prononcer la lettre R.

[2] Cependant il réfléchit sans doute qu'un traité *juré de la*

Ce mariage flamand rompait le mariage anglais, cette paix faisait une guerre. Mais, comme il était dit qu'à ce moment tout réussirait au mourant par delà ses vœux, l'Angleterre ne fit rien. Sa fureur fut pourtant extrême. Répudiée par la Flandre, elle l'était encore par l'Écosse. Deux mariages rompus à la fois, deux filles d'Édouard dédaignées ; Édouard s'en consola à table, et tant qu'il y mourut. Louis XI lui survécut. Les tragédies qui suivirent le mettaient en repos[1].

Tout allait bien pour lui, il était comblé de la fortune... seulement il mourait. Il le voyait, et il semble qu'il se soit inquiété du jugement de l'avenir. Il se fit apporter les Chroniques de Saint-Denis [2], les voulut lire, et sans doute y trouva peu de chose. Le moine chroniqueur pouvait, encore moins que le roi, distinguer, parmi tant d'événements, les résultats du règne, ce qui en resterait.

Une chose restait d'abord, et fort mauvaise. C'est que Louis XI, sans être pire que la plupart des rois

main gauche pourrait bien être un jour annulé sous ce prétexte, et il toucha l'Évangile du coude droit, ce qui fit rire les Flamands : « Cubito etiam dextro multum ridiculè ...*Pseudo-Amelgardi, lib. XI.*

[1] Richard III lui écrivit, lui demanda amitié (c'est-à-dire pension), mais le roi, au rapport de Commines : « Ne voulut répondre à ses lettres, ni ouïr le messager, et l'estima très-cruel et mauvais. »

[2] La première idée qui se présente, c'est qu'il craignait que les moines n'eussent fait de l'histoire une satire. Il semble pourtant qu'il ait été curieux de l'histoire pour elle-même. Dans l'acte où il confirme la chambre des comptes d'Angers, il parle avec une sorte d'enthousiasme de ce riche dépôt de documents. V. *Du Puy, Inventaire du Trésor des chartes*, II, 61, et l'Art de vérifier les dates (Anjou, 1482).

de cette triste époque[1], avait porté une plus grave atteinte à la moralité du temps. Pourquoi? *Il réussit*. On oublia ses longues humiliations, on se souvint des succès qui finirent; on confondit l'astuce et la sagesse. Il en resta pour longtemps l'admiration de la ruse, et la religion du succès[2].

Un autre mal très-grave, et qui faussa l'histoire, c'est que la féodalité, périssant sous une telle main, eut l'air de périr victime d'un guet-apens[3]. Le dernier de chaque maison resta le *bon* duc, le *bon*

[1] Observation fort juste de M. de Sismondi. Le savant Legrand, parfois un peu simple, parle en plusieurs endroits de la bonté de Louis XI. Cela est fort... Néanmoins, Commines assure qu'il détesta le trahison de Campobasso et la cruauté de Richard III. La Chronique scandaleuse, qui ne lui est pas toujours favorable, remarque qu'il cherchait à éviter, dans la guerre même, l'effusion du sang, ce qui est confirmé par son ennemi Molinet : « Il aymeroit mieux perdre dix mille escus que le moindre archier de sa compagnie. » — Il n'en est pas moins sûr qu'il fut cruel, surtout dans l'expulsion et le renouvellement des populations de Perpignan et d'Arras. — Le fait suivant me semble atroce : Avril 1477, Jean Bon ayant été condamné à mort « pour certains grans cas et crimes par luy commis envers la personne du Roy... laquelle condampnacion fut despuis, du commandement du dict seigneur, en charité et miséricorde, modéré, et condapmné le dit Jean le Bon seulement à avoir les yeux pochés et estains, » il fut rapporté *que* le dit Jean Bon voyait encore d'un œil. En conséquence de quoi Guinot de Lozière, prévôt de la maison du roi, par ordre dudit seigneur, décerna commission à deux archers d'aller visiter Jean Bon, et s'il voyait encore « de lui faire parachever de pocher et estaindre les yeux. » Communiqué par MM. Lacabane et Quicherat. L'original se trouve dans le vol. 171 des *titres scellés de Clairambault, à la Biblioth. royale.*

[2] La fausse et dure maxime avec laquelle Commines enterre son ancien maître « Qui a le succès a l'honneur. »

[3] Lire les touchantes complaintes d'Olivier de la Marche sur la maison de Bourgogne, de Jean de Ludre sur la maison d'*Anjou* (*ms. de la Bibliothèque de Nancy*), etc., etc. J'y reviendrai à l'occasion de la réaction féodale sous Charles VIII.

comte. La féodalité, ce vieux tyran caduc, gagna fort à mourir de la main d'un tyran.

Sous ce règne, il faut le dire, le royaume, jusque-là tout ouvert, acquit ses indispensables barrières, sa ceinture[1] de Picardie, de Bourgogne, Provence et Roussillon, Maine et Anjou. Il se ferma pour la première fois, et la paix perpétuelle fut fondée pour les provinces du centre.

« Si je vis encore quelque temps, disait Louis XI à Commines, il n'y aura plus dans le royaume qu'une coutume, un poids et une mesure. Toutes les coutumes seront mises en français, dans un beau livre[2]. Cela coupera court aux ruses et pilleries des avocats; les procès en seront moins longs... Je briderai, comme il faut, ces gens du parlement... Je mettrai une grande police dans le royaume. »

Commines ajoute encore qu'il avait bon vouloir de soulager ses peuples, qu'il voyait bien qu'ils étaient accablés, qu'il sentait avoir par là « fort chargé son âme... »

S'il eut ce bon mouvement, il n'était plus à même de le suivre, la vie lui échappait.

Déjà, tant redouté fût-il, il voyait les malveillances qui voulaient se produire; la résistance commençait et la réaction.

Le parlement avait refusé l'enregistrement de plusieurs édits, lorsqu'un règlement vexatoire de la

[1] Première ceinture du royaume plus importante encore pour sa vitalité et sa durée que la seconde ceinture, les beaux accessoires de Flandre, Alsace, etc.

[2] Dans une lettre à Du Bouchage, il exprime les mêmes idées, et veut, pour comparer, qu'on lui cherche les *coutumes* de Florence et de Venise. Preuves de Duclos, IV, 449.

police des grains lui donna une occasion populaire de se montrer plus hardiment encore. La récolte avait été mauvaise, on craignait la famine. Un évêque, ancien serviteur de René, que le roi avait fait son lieutenant à Paris, assembla les gens de la ville et fit voter des remontrances. Le parlement fit crier dans les rues que l'on commencerait comme auparavant, sans égard à l'édit du roi.

S'il faut en croire quelques modernes [1], La Vacquerie, premier président, qui venait à la tête du parlement apporter les remontrances, tint tête à Louis XI, ne s'émut point de ses menaces, offrit sa démission et celle de ses collègues. Le roi, radouci tout à coup, aurait remercié pour ces bons conseils, et docilement eût révoqué l'édit.

Cette bravoure des parlementaires n'est pas bien sûre. Ce qui l'est, c'est que leurs gens, tout le peuple de robe, recommençait dans Paris la maligne petite guerre qu'ils lui avaient faite au temps du Bien public [2].

Leurs imaginations travaillaient fort sur ce noir Plessis où l'en n'entrait plus, sur le vieux malade qu'on ne voyait pas. Ils en faisaient (à l'oreille) mille contes effrayants, ridicules. Le roi, disait-on, dor-

[1] L'autorité la plus ancienne, celle de Bodin, n'est pas fort imposante (République, livre III, ch. IV). Rien dans les registres du parlement.

[2] C'est, je crois, l'origine de tant de contes sur Louis XI et ses serviteurs, par exemple sur Tristan l'Hermite, fort âgé sous ce règne, et qui probablement agit moins que beaucoup d'autres. Les traditions sur les petites images au chapeau, etc., ne sont pas invraisemblables, quoiqu'elles aient été recueillies d'abord par un ennemi, Seyssel, l'homme de la maison d'Orléans, par un conteur gascon, Brantôme.

mait toujours, et pour ne pas dormir, il avait fait venir des bergers du Poitou, qui jouaient de leurs instruments devant lui, sans le voir... Autres contes plus sombres : les médecins faisaient, pour le guérir, « de terribles et merveilleuses médecines... » Et si vous aviez voulu savoir absolument quelles médecines on entendait, on aurait fini par vous dire bien bas que, pour rajeunir sa veine épuisée, il buvait le sang des enfants[1].

Il est curieux de voir comme, à mesure que le roi baisse, le greffier qui écrit la Chronique scandaleuse[2] devient hostile, hardi. Après avoir parlé des bergers et des musiciens : « Il fit venir aussi, dit-il, grand nombre de bigots, bigotes et gens de dévotion, comme ermites et saintes créatures, pour sans cesse prier Dieu qu'il ne mourût pas. »

Il s'obstinait à vouloir vivre. Il avait obtenu du roi de Naples qu'il lui envoyât « le bon saint homme » François de Paule; il le reçut comme le pape, « se mettant à genoux devant lui, afin qu'il lui plût d'allonger sa vie ».

Sauf ces pauvretés et ces bizarreries de malade, il avait son bon sens. Il alla voir le Dauphin et lui fit jurer de ne rien changer aux grands offices, comme il l'avait fait lui-même, à son dommage,

[1] On a dit aussi du pape Innocent VIII, comme de beaucoup d'autres souverains, qu'il essaya de guérir par la transfusion du sang. — « Humano sanguine, quem ex aliquot infantibus sumptum hausit, salutem comparare vehementer sperabat. » Gaguinus, fr. CLX verso. Pour le pape, voyez le Diario di Infessura, p. 1241, ann. 1392.

[2] Par exemple, il lui fait dire au Dauphin « qu'eût été rien du tout sans Olivier le Daim. » Jean de Troyes, éd. Petitot, XIV, 107.

lors de son avénement. Il lui recommanda d'en croire les princes de son sang (il voulait dire Beaujeu), de se fier à Du Bouchage, Guy Pot et Crèvecœur, à Doyat et maître Olivier.

De retour au Plessis, il prit son parti, et ordonna à tous ses serviteurs d'aller rendre leurs respects « au Roi ».

C'est ainsi qu'il désigna le Dauphin.

Tout superstitieux qu'il pouvait être, il ne donna pas grande prise aux prêtres[1], qui ne demandaient pas mieux que de profiter de son affaiblissement. Son évêque, celui de Tours, près duquel il vivait et dont il avait demandé les prières, en prit occasion pour le conseiller, lui dire qu'il devrait alléger les taxes et surtout amender tant de choses qu'il avait faites contre les évêques. Il en avait, il est vrai, tenu en prison trois ou quatre, Balue entre autres, de plus fait arrêter le légat à Lyon. Le roi répondit que pour parler ainsi, il fallait être bien ignorant des affaires, n'en pas connaître les nécessités, ou plutôt être ennemi du roi et du royaume, vouloir le perdre. Il dicta une lettre au chancelier, forte et sévère, le chargea de réprimander vertement l'archevêque et

[1] Ni aux astrologues, ni aux médecins, quoiqu'il se servît des uns et des autres. Pour les astrologues, malgré la tradition recueillie par Naudé (Lenglet, IV, 291), d'autres anecdotes (l'âne qui en sait plus que l'astrologue, etc.) feraient croire qu'il s'en moquait.

Quant aux médecins : « Il estoit enclin à ne vouloir croire le conseil des médecins. » Commines, livre VI, ch. VI. Les dix mille écus par mois donnés à Coctier s'expliquent par l'*or potable* et autres médecines coûteuses.

Coctier peut-être ne recevait pas tout comme médecin, mais comme président des comptes, et pour de secrètes affaires politiques.

de « faire justice[1] ». Le chancelier fit la semonce, et rappela au prélat que le roi était sacré, tout aussi bien que les évêques, et sacré de la sainte ampoule qui venait du ciel.

La sainte ampoule fut le dernier remède auquel le roi s'avisa de recourir. Il la demanda à Reims, et, sur le refus de l'abbé de Saint-Remy, il obtint du pape autorisation de la faire venir[2]. Il avait l'idée de s'oindre de nouveau et de renouveler son sacre, pensant apparemment qu'un roi sacré deux fois durerait davantage.

Il avait bien recommandé qu'on l'avertît doucement de son danger.

Ceux qui l'entouraient n'en tinrent compte et lui dirent durement, brusquement, qu'il fallait mourir. Il expira le 24 août 1483, en invoquant Notre-Dame d'Embrun.

Il avait donné en finissant beaucoup de bons conseils, réglé sa sépulture. Il voulait être enterré à Notre-Dame de Cléry, et non à Saint-Denis avec ses ancêtres.

Il recommandait qu'on le représentât sur son tombeau, non vieux, mais dans sa force, avec son chien, son cor de chasse, en habit de chasseur.

[1] Duclos, preuves.

[2] Il était alors au mieux avec le pape. Il avait acheté son neveu qui était venu, comme légat, imposer la paix à Maximilien. Autre faveur : « Le pape donne à Louis XI permission de se choisir un confesseur pour commuer les vœux qu'il peut avoir faits. » *Archives, Trésor des chartes*, J. 463.

FIN DU TOME HUITIÈME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME HUITIÈME

LIVRE XV

CHAPITRE PREMIER

Pages.

LOUIS XI REPREND LA NORMANDIE, CHARLES LE TÉMÉRAIRE ENVAHIT LE PAYS DE LIÉGE, 1466-1468 1

Industrie de Liége et de Dinant; commerce avec la France; esprit français 3
Libertés de Liége 8
Génie niveleur; les *haï-droits* 14
Rivalité politique et commerciale des sujets du duc de Bourgogne 18
qui fait son neveu évêque de Liége 22
Troubles fomentés par la France 24
Les modérés se retirent; violence de Raes 27
1465. Liége s'adresse aux Allemands 31
21 avril, au roi de France 35
Liége et Dinant défient le duc 36
Octobre, sont abandonnés par Louis XI 45
Décembre. *Pitieuse paix* de Liége 46
1466. Janvier. Louis XI reprend la Normandie 51

CHAPITRE II

— SUITE —

SAC DE DINANT, 1466 53

1466. Comment le roi regagna les maisons de Bourbon,... 55
d'Anjou, d'Orléans, et le connétable de Saint-Pol..... 57
Charles le Téméraire menace Dinant 61
La *dinanderie* 64
Les bannis de Liége à Dinant, la *Verte tente* 68
18 août. Dinant assiégée, ... 72
27-30, saccagée, brûlée 76

CHAPITRE III

Pages.

ALLIANCE DU DUC DE BOURGOGNE ET DE L'ANGLETERRE. — REDDITION DE LIÉGE, 1466-1467 82

Négociations de Charolais avec Édouard, de Warwick avec Louis XI 84
15 juin. Mort de Philippe le Bon, avénement de Charles et révolte de Gand 86
Misère et anarchie de Liége 89
Le duc de Bourgogne prend des Anglais à sa solde ... 92
26 juin. Le roi arme Paris 93
28 octobre. Le duc bat les Liégeois à Saint-Trond 100
Soumission de Liége 102
Novembre. Entrée du duc et sa sentence sur Liége ... 105

CHAPITRE IV

PÉRONNE. — DESTRUCTION DE LIÉGE, 1468 110

1468. Projets du duc de Bourgogne, ses finances, etc 111
Équivoque sur les mots *aide* et *fief* 114
Avril. Les princes appelant l'Anglais, le roi convoque Les états généraux 115
Le duc épouse Marguerite d'York 117
10 septembre. Le Breton se soumet au roi (Ancenis); les bannis rentrent à Liége 120
Le roi, craignant une descente anglaise, traite avec le duc 122
9 octobre. { et va le trouver à Péronne, où il est prisonnier 124
9 octobre. { Les Liégeois vont prendre leur évêque à Tongres 130
Le roi signe le traité de Péronne 134
et suit le duc à Liége 135
31 octobre. Prise et destruction de Liége 140
Le roi rentre en France 143

LIVRE XVI

CHAPITRE PREMIER

Pages.

DIVERSIONS D'ANGLETERRE. — MORT DU FRÈRE DE LOUIS XI. — BEAUVAIS. 1469-1472 147

1469. Humiliation de Louis XI et de Warwick 148
Le duc s'engage dans les affaires d'Allemagne 149
10 juin. Le roi (malgré la trahison de Balue) éloigne son frère du duc en lui donnant la Guyenne 151
11 juillet. Warwick marie sa fille à Clarence 152
Trois rois dans la main de Warwick 153
Ses deux rôles, impossibles à concilier 154
1470. Mai. Il est obligé de se retirer en France 159
Septembre. Il marie sa fille au fils de Marguerite d'Anjou et rentre en Angleterre; Édouard en Hollande 160
1471. Février. Le roi reprend Amiens, etc 161
Mars. Le duc renvoie Édouard en Angleterre 164
Avril, mai. Warwick défait à Barnet, Marguerite à Teukesbury 166
Péril de la France, projets de partage 168
1472. 24 mai. Mort du frère de Louis XI 172
Juin-juillet. Invasion du duc de Bourgogne, qui échoue devant Beauvais 173

CHAPITRE II

DIVERSION ALLEMANDE, 1473-1475 178

Violence du duc; il accuse les Flamands 178
Discorde de son empire; besoin d'unir, de centraliser, d'arrondir 179
Projet de rétablir le grand royaume de Bourgogne... 182
Dissolution de l'empire d'Allemagne, et surtout du Rhin 184
1473. Août. Le duc s'adjuge la Gueldre 186
Son entrevue avec l'empereur 189
Novembre. Il se fait nommer avoué de Cologne 190
Décembre, et occupe les places frontières de Lorraine. 191
Il visite ses possessions d'Alsace 191

Pages.
Tyrannie d'Hagenbach..... 192
1474. Soulèvement de l'Alsace, soutenue de l'Autriche, des Suisses et de la France..... 196
2 janvier. Traité du roi avec les Suisses..... 197
Mai. Mort d'Hagenbach; traité du duc avec l'Angleterre..... 199
19 juillet. Guerre de Cologne, siége de Neuss..... 201
Novembre, les Suisses envahissent la Comté..... 202
1475. Mars, mai. Le duc, attaqué par la France et l'Empire, 206
26 juin, lève le siége de Neuss..... 207

CHAPITRE III

DESCENTE ANGLAISE, 1475..... 208
Juillet. Les Anglais ne sont reçus ni par le duc, ni par Saint-Pol..... 209
29 août. Le roi les décide à traiter (Pecquigny)..... 212
Punition d'Armagnac (1473)..... 214
et de Saint-Pol..... 217
19 décembre, livré par le duc et exécuté..... 220
Le duc maître de la Lorraine..... 222
Sa colère contre les Flamands..... 223
Ses projets sur les États du Midi..... 229

LIVRE XVII

CHAPITRE PREMIER

GUERRE DES SUISSES : BATAILLE DE GRANSON ET DE MORAT, 1476..... 231
1476. État de la Suisse..... 232
— de la Savoie, de Vaud et de Neufchâtel..... 233
3 mars. Le duc battu à Granson..... 235
Louis XI à Lyon..... 239
Le duc, malade à Lausanne, relevé par la Savoie, etc. 241
10 juin, assiége Morat..... 243
22 juin, est battu devant Morat..... 245

CHAPITRE II

NANCY. MORT DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE, 1476-1477..... 250

Pages.
Le duc n'obtient rien de ses sujets..... 251
Sa mélancolie..... 253
22 octobre. Il assiége Nancy..... 254
Renée loue une armée suisse..... 255
1477. 5 janvier, et bat le duc de Bourgogne..... 261
qui est tué..... 263

CHAPITRE III

CONTINUATION. — RUINE DU TÉMÉRAIRE. — MARIE ET MAXIMILIEN, 1477..... 267
Le roi saisit la Picardie et les Bourgognes..... 267
Février. Troubles de Flandre..... 270
Hugonet, Humbercourt; Crèvecœur..... 271
4 mars, le roi se sert d'eux pour avoir Arras..... 273
31 mars. Marie essaye de sauver Hugonet et Humbercourt..... 280
3 avril, exécutés..... 283
27 avril. Son mariage conclu avec Maximilien..... 286

CHAPITRE IV

OBSTACLES AUX PROGRÈS DU ROI. — DÉFIANCE. — PROCÈS DU DUC DE NEMOURS, 1477-1479..... 288
Efforts du roi pour assurer Boulogne, Arras, etc..... 289
4 mai. Il perd et reprend Arras..... 290
Le Flamand Olivier, envoyé en vain à Gand..... 294
27 juin. Tournai défendu..... 295
18 août. Revers du roi; mariage de Maximilien et de Marie..... 299
4 août. Mort du duc de Nemours; ses révélations..... 301
1478. Les Anglais menacent Louis XI, l'arrêtent au nord, et 304
les Suisses s'éloignent de lui..... 305
Il abandonne le Hainaut et Cambrai..... 305
1479. Il réforme l'armée, éloigne Dammartin..... 306
7 août. Guinegate, *bataille des Éperons*..... 307
Troubles des Pays-Bas..... 309
Le roi se relève, regagne les Suisses, contient les Anglais..... 310

CHAPITRE V

Pages.
LOUIS XI TRIOMPHE, RECUEILLE ET MEURT, 1480-1483..... 312
1480. Louis XI survit à la plupart des princes voisins;..... 313
il domine ou menace tous les grands fiefs : Bretagne, Anjou, Provence..... 314
Louis XI, malade, défiant; procès par commissaires.. 317
1481. Procès du duc de Bourbon..... 318
Troupes étrangères..... 324
Procès du comte du Perche..... 325
12 décembre. Mort de Charles du Maine; le roi hérite du Maine et de la Provence..... 330
1482. 27 mars. Mort de Marie de Bourgogne..... 331
23 décembre. Les flamands donnent sa fille au Dauphin; traité d'Arras, qui confirme les acquisitions de Louis XI. 334
Résultats de ce règne..... 336
1483. La réaction commence du vivant de Louis XI. Remontrances du parlement..... 337
24 août. Sa mort..... 341

FIN DE LA TABLE DU TOME HUITIÈME

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Maître Z.

LE DOSSIER DE LA MAGISTRATURE

AVEC PRÉFACE

PAR

AURÉLIEN SCHOLL

1 volume in-18. . . . . 3 fr. 50

LES

GRANDS PROCÈS POLITIQUES

Boulogne. — 1 vol. in-18. . . . 1 fr. 50
Strasbourg. — 1 vol. in-18. . . . 1 fr. 50
Louis XVI. — 1 vol. in-18. . . . 1 fr. 50

J. SIMON

LA PEINE DE MORT

1 volume in-18. . . . . 1 fr. 50

(ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT)

— Imprimerie Vve P. LAROUSSE et Cie, rue Montparnasse, 19.

Stanford University Libraries
3 6105 010 308 141

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-9201
All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

JAN 16 1997